

M. Yves CHARBIT
M. Jacques CHARMES
Mme Maria Eugenia COSIO-ZAVALA
M. Jeannot RAMIARAMANANA
M. Frédéric SANDRON

Sommaire

Sommaire.....	1
Liste des tableaux	8
Liste des figures.....	12
Liste des encadrés.....	14
 Chapitre introductif	 15
A - Mise en œuvre de la démarche	17
1. Le terrain d'étude.....	18
2. Les données utilisées.....	22
B - Caractéristiques d'une société paysanne	26
1. Où il est question d'autonomie.....	26
2. Où il est question de rapports internes	28
3. Où il est question du rôle des médiateurs	28
4. Où il est question de production et de consommation.....	30
5. Où il est question des groupes domestiques	33
a. Définition du groupe domestique	34
b. Composition du groupe domestique à Ampitatafika	35
C - Organisation économique et groupe domestique	38
1. Une définition des membres actifs	38
2. D'une économie familiale... ..	40
3. ... à une agriculture familiale.....	42

CHAPITRE I - Contexte économique, politique et géographique	45
A - Contexte national.....	47
1. Un pays pauvre et principalement agricole	47
2. L'insécurité alimentaire, un problème national.....	49
B - Contexte éco-géographique local	52
1. La superficie des terres cultivées.....	52
a. Le système d'acquisition des terres	55
b. La question de la reconnaissance légale des droits du sol.....	59
c. L'accès aux financements agricoles	63
d. Le manque d'intrants	65
2. Des terres exiguës et faiblement productives	69
3. Un processus de paupérisation	71
C - Des récoltes incertaines	74
1. L'incertitude quant au climat.....	74
2. Une incertitude dans le temps.....	77
 CHAPITRE II - Des comportements à la rationalité économique.....	82
A - Risque, vulnérabilité et choix économiques	83
1. Une définition de la vulnérabilité	83
2. La gestion – ou la non-gestion – des risques	85
3. La recherche sur les risques, la vulnérabilité et les comportements les acteurs.....	88
B - Nature de la rationalité des acteurs.....	91
1. La rationalité économique au sens classique	93
2. Information parfaite versus incertitude	95
3. Intérêt individuel = égoïsme ?	99
4. L'encastrement de l'économie dans le social	101
a. L'ancienne sociologie économique	101
b. La nouvelle sociologie économique	103
C - Conclusion	106
Problématique.....	108

CHAPITRE III - Diversification des activités et des sources de revenus.....	112
A - Les individus dans l'économie du ménage.....	118
1. Le travail de la terre : un devoir	119
2. Entre les activités déclarés et les emplois occupés.....	121
3. Profil des pluriactifs	123
4. La prépondérance du secteur primaire.....	128
a. L'élevage, une caisse d'épargne.....	128
b. Le salariat agricole.....	132
b - 1 Organisation et règles du travail.....	132
b - 2 Caractéristiques des salariés agricoles.....	134
b - 3 Le salariat agricole : un avatar de la pauvreté ?	139
b - 4 Quelles conséquences ?	146
5. La pluriactivité polysectorielle	148
B - Les ménages et la diversification des activités.....	151
1. La pluriactivité au sein des ménages	152
2. Diversification des sources de revenus.....	158
3. Conclusion.....	163
CHAPITRE IV - Organisation de la main-d'œuvre familiale	168
A - La main-d'œuvre enfantine	175
1. Entre rationalité à long terme... ..	175
a. La scolarisation massive des plus jeunes.....	176
a - 1 La scolarisation à Madagascar.....	178
a - 2 La scolarisation à Ampitatafika.....	187
a - 3 Retour sur les chiffres.....	191
2. ... et nécessité à courts termes.....	192
a. Pourquoi quitter l'école ?	193
a - 1 Le coût de la scolarisation	194
a - 2 Les problèmes du système éducatif malgache.....	196
a - 3 Le besoin de main-d'œuvre.....	198
b. Utilisation de la main-d'œuvre enfantine.....	200

b - 1	Une participation économique.....	201
b - 2	La prise en charge des tâches domestiques	203
3.	Conclusion.....	205
B -	Organisation de la main-d'œuvre au sein du couple.....	206
1.	La répartition des activités.....	207
a.	Les activités productives	208
a - 1	En Afrique sub-saharienne	208
a - 2	La spécificité malgache	209
a - 3	Qui garde les enfants ?.....	214
b.	Domestiques	216
c.	Conclusion.....	220
2.	Origines et conséquences de la complémentarité	222
a.	Processus de construction au cours de l'histoire	222
a - 1	Les femmes, personnages mythiques	223
a - 2	Le 16 ^{ème} siècle, une période charnière.....	225
a - 3	L'image de la femme et la christianisation.....	226
a - 4	De 1896 à 1960 : les femmes malgaches sous la colonisation	228
a - 5	Qu'en est-il après l'indépendance ?.....	229
b.	Les relations hommes-femmes aujourd'hui ?.....	232
b - 1	Le choix du conjoint.....	232
b - 2	Qui prend les décisions ?	234
C -	Conclusion.....	238

CHAPITRE V - La mobilité comme complément ou supplément de revenus	240
A - La migration des chefs de ménage	244
1. Caractéristiques des migrations des chefs de ménage	244
a. La durée des déplacements	244
b. Les motifs de migration	246
c. Les lieux de migrations	249
2. Calendrier culturel et calendrier migratoire	254
a. Une juxtaposition des calendriers économiques	254
b. Discussions autour des calendriers de cultures	257
3. Migrer ? Une question de rentabilité !	260
a. Les coûts de la migration	260
b. Les critères de choix migratoires et optimisation des revenus	262
c. Les critères de choix migratoires et minimisation des risques de pauvreté	264
4. Conclusion	265
B - La migration des descendants des chefs de ménage	267
1. Caractéristiques des enfants émigrants et des migrations elles-mêmes ...	271
a. Les départs en fonction du sexe et de l'âge	272
b. Motifs d'émigration des enfants	274
c. Garçons et filles, des causes de migration différentielles	281
2. Les motivations économiques	284
a. Les facteurs répulsifs	285
a - 1 La terre, un véritable enjeu	286
a - 2 Le départ des cadets	287
a - 3 L'offre d'emploi pour les femmes	289
a - 4 Les périodes de <i>push</i>	289
b. Des facteurs économiques attractifs	291
b - 1 L'attrait d'un revenu supérieur	292
b - 2 Sambava, un exemple de réseau	295
3. Les motivations sociales	297
4. Les raisons et objectifs des transferts monétaires	303

a.	Qu'entend-on par « don » ?	303
b.	Système de Droits et Obligations	304
c.	Organisation du système des droits et obligations	306
5.	Conclusion.....	308
CHAPITRE VI - La « crise du riz » : un cas d'étude.....		312
A -	Les origines et les manifestations de la crise du riz de 2004-2005	313
1.	Une crise nationale	313
2.	A Ampitatafika, entre crise récurrente et choc climatique ponctuel	315
3.	La crise comme révélateur des stratégies	322
B -	En amont, la diversification.....	324
1.	Des cultures	324
2.	De l'intérêt de diversifier les sources de revenus.....	325
a.	Des migrations préventives	326
b.	De possibles investissements.....	328
C -	Le salariat agricole en période de crise	330
1.	Un équilibre précaire entre l'offre et la demande de travail.....	330
2.	Les effets négatifs du salariat agricole	333
D -	Des solutions <i>a posteriori</i>	337
1.	Une adaptation des habitudes alimentaires.....	337
2.	La décapitalisation.....	340
a.	Des mécanismes d'entraide inopérants en période de crise	340
b.	La vente des actifs familiaux	341
E -	Une scolarisation de plus en plus incertaine pour les enfants	344
1.	« Ventre affamé n'a pas d'oreille »	344
2.	« L'absentéisme du vendredi ».....	345
3.	Absences saisonnières ou définitives ?.....	346
F -	Les migrations enfantines : une bouche en moins, un salaire en plus	349
1.	Le processus opérationnel des départs en migration	350
a.	Intervention d'un réseau social indirect.....	351
b.	Une décision parfois douloureuse	352

CONCLUSION : Chronique d'une rupture annoncée.....	359
1. Des modes de résilience à l'épreuve du temps et de la société	362
2. Le salariat agricole comme outil de survie ou d'enrichissement ?.....	363
3. L'émigration des enfants comme outil de régulation démographique	367
4. Les théories booserupiennes à l'épreuve d'un malthusianisme de pauvreté	370
Bibliographie	372

TOME 2

Annexe 1 Lexique	1
Annexe 2 Tableaux Annexes	3
Annexe 3 Echelle de la hiérarchie des besoins selon Maslow.....	57
Annexe 4 Rapport de mission agronomique de Pierre Milleville.....	59
Annexe 5 Le secteur informel.....	73
Annexe 6 Carte de la répartition ethnique à Madagascar	78
Annexe 7 Note méthodologique sur les déplacements de longue durée des chefs de ménage	79
Annexe 8 Les cyclones tropicaux à Ampitatafika en 2004.....	82
Annexe 9 Les différentes sources de données sur la population	84
Annexe 10 Méthodologie.....	93
Annexe 11 Grilles d'entretiens semi-directifs	100
Annexe 12 Enquête CVMPS	127
Annexe 13 Programme 4D : Manuel de l'enquêteur	135
Annexe 14 Questionnaire de l'Enquête de Référence 4D.....	161

Liste des tableaux

Tableau n°1	Population et nombre d'entretiens semi-directifs réalisés.....	24
Tableau n°2	Part des ménages exploitant des terres agricoles (%).....	30
Tableau n°3	Cultures vivrières ou cultures de rente pratiquées par les ménages d'Ampitatafika (%)	31
Tableau n°4	Cultures vivrières ou de rente commercialisées par les ménages d'Ampitatafika (%).	32
Tableau n°5	Lien de parenté avec le chef de ménage des individus recensés dans les 9 <i>fokontany</i> d'Ampitatafika (%)	36
Tableau n°6	Structures familiales des ménages (%).....	36
Tableau n°7	Situation devant l'emploi de tous les individus recensés selon le sexe (%)	39
Tableau n°8	Statut d'occupation des actifs pratiquant une activité dans le secteur primaire – 1 ^{ère} activité – (%)	41
Tableau n°9	Secteur d'activité économique – 1 ^{ère} activité – de la population active (%)	42
Tableau n°10	Secteur d'activité économique – 2 ^{ème} activité – de la population active (%)	43
Tableau n°11	Evolution de l'intensité de la pauvreté de 1993 à 2004 (%).....	47
Tableau n°12	Evolution de l'insécurité alimentaire chronique entre 1993 et 2001 (%).....	49
Tableau n°13	Superficie totale, moyenne et médiane exploitée par les ménages agricoles selon les <i>fokontany</i> (en ares).....	53
Tableau n°14	Mode d'acquisition des terres cultivées selon les <i>fokontany</i> (%).....	57
Tableau n°15	Pourcentage de parcelles possédées par les ménages agricoles ayant un titre foncier	61
Tableau n°16	Possession de droits de propriété des parcelles par quintile de pauvreté	61
Tableau n°17	Répartition des ménages agricoles selon que le manque d'accès aux crédits et divers financements constitue un problème pour leur exploitation	63

Tableau n°18	Répartition des ménages agricoles selon que le manque d'engrais, de matériel agricole ou de bœuf constitue des problèmes pour leur exploitation 67
Tableau n°19	Pourcentage de ménages agricoles possédant une charrette, charrue, herse ou houe rotative parmi les ménages agricoles d'Ampitatafika 67
Tableau n°20	Pourcentage de communes touchées par les cataclysmes 76
Tableau n°21	Nombre d'activités pratiquées par les actifs (%).....121
Tableau n°22	Nombre d'activités pratiquées par les actifs – après insertion des salariés agricoles – (%).....122
Tableau n°23	Odds ratio des individus actifs de pratiquer au moins deux activités économiques 124
Tableau n°24	Nombre et secteur d'activité des actifs – après insertion des salariés agricoles – (%).....125
Tableau n°25	Répartition des pluriactifs polysectoriels ou unisectoriels, selon le secteur de la première activité (% du total) 127
Tableau n°26	Seconde activité des pluriactifs primaires (%).....128
Tableau n°27	Nombre porcs élevés par ménage (%).....129
Tableau n°28	Nombre de volailles élevées par ménage (%) 129
Tableau n°29	Nombre de bovins élevés par ménage (%).....129
Tableau n°30	Nombre de jours travaillés et lieux de travail des actifs ayant pratiqué le salariat agricole au cours des douze mois précédant l'enquête selon le sexe (%).....134
Tableau n°31	Caractéristiques démographiques des actifs – lien de parenté avec le chef de ménage, âge, niveau scolaire, lieu de résidence, statut migratoire – selon qu'ils pratiquent ou non le salariat agricole (%) 136
Tableau n°32	Proportion de salariés agricoles sur l'ensemble des actifs de chaque <i>fokontany</i> (%).....138
Tableau n°33	Nombre moyen et médian de jours de salariat agricole pratiqué selon la surface cultivée – en ares – parmi la famille comptant des salariés agricoles.....143
Tableau n°34	Activités et secteur d'activité pratiqués par les membres des ménages actifs (%).....152

Tableau n°35	Odds ratio des ménages de compter au moins un actif extra-agricole selon son <i>fokontany</i> de résidence, le nombre de personnes résidant dans son foyer et la superficie des terres exploitées.....	153
Tableau n°36	Nombre d'activités différentes citées par <i>fokontany</i> – 1 ^{ère} et seconde activités.....	156
Tableau n°37	Nombre de ressources déclarées par les ménages actifs selon les activités et le secteur d'activités de leurs membres (%)	160
Tableau n°38	Première source de revenu monétaire des ménages selon les activités et le secteur d'activité de leurs membres (%).....	162
Tableau n°39	Répartition par âge des individus de 6 à 18 ans selon leur statut d'occupation (%)	177
Tableau n°40	Taux nets de scolarisation dans le primaire de quelques pays africains en 2001-2002 (%).....	180
Tableau n°41	Taux nets de scolarisation de la population malgache des ménages, âgée de 6-10 ans, selon le sexe et le milieu de résidence.....	181
Tableau n°42	Taux nets et bruts de scolarisation de la population malgache âgée de 6 à 24 ans, selon le niveau d'instruction en 2003 (%)	183
Tableau n°43	Taux de redoublement pour l'ensemble de Madagascar des filles et des garçons selon le niveau atteint (1990-2000)	184
Tableau n°44	Motifs d'abandon scolaire des femmes au niveau national de 15 à 24 ans en 1997 (%)	186
Tableau n°45	Taux nets et bruts de scolarisation en primaire, collège et lycée selon le sexe des enfants de 6 à 17 ans des 9 <i>fokontany</i>	189
Tableau n°46	Statut d'activité des individus de plus de 6 ans selon leur participation aux tâches agricoles du ménage – parmi les ménages exploitant des terres – (%).....	202
Tableau n°47	Personne qui prend soin de l'enfant pendant les heures de travail des femmes – parmi celles ayant un emploi et un enfant de moins de 6 ans – pour l'ensemble du milieu rural malgache en 1997 (%).....	215
Tableau n°48	Choix du premier conjoint de la femme selon le groupe d'âges (%)	233

Tableau n°49	Etat matrimonial des femmes qui gagnent de l'argent – parmi celles ayant travaillé au cours des 12 mois précédent l'enquête – selon la personne qui décide de l'utilisation de leurs revenus en 2003 pour l'ensemble de Madagascar (%).....	235
Tableau n°50	Répartition des femmes en union selon la personne qui a « le dernier mot » en ce qui concerne certaines prises de décision en 2003 (%).....	236
Tableau n°51	Motifs de déplacement des chefs de ménage selon la durée de la migration (%).....	245
Tableau n°52	Motifs économique ou sociaux du déplacement des chefs de ménage selon la durée de la migration (%).....	247
Tableau n°53	Motif du déplacement du chef de ménage en fonction de la durée de migration selon le sexe (%).....	248
Tableau n°54	Lieu de déplacement des chefs de ménage partis pour des motifs économiques entre 1 et 6 mois, selon le motif de la migration (%).....	250
Tableau n°55	Nombre d'enfant émigrant par ménage (%).....	268
Tableau n°56	Première source de revenus des ménages selon qu'ils comptent ou non au moins un enfant en migration (%).....	269
Tableau n°57	Motif de migration des enfants émigrants selon le sexe (%).....	275
Tableau n°58	Rapport de masculinité par âge des enfants partis pour se marier ou pour trouver un emploi.....	276
Tableau n°59	Lieu de destination des filles des chefs de ménage selon le motif de migration (%).....	278
Tableau n°60	Lieux de destination des enfants émigrants partis pour des causes économiques selon leur <i>fokontany</i> d'origine (%).....	282
Tableau n°61	Activité pratiquée au moment de l'enquête par les émigrants partis pour des raisons économiques selon le sexe (%).....	293
Tableau n°62	Comparaison de la production rizicole 2004 par rapport à 2003 (Effectifs).....	317
Tableau n°63	Date d'épuisement des réserves en riz des ménages en 2003 par rapport à 2004 (Effectifs).....	319
Tableau n°64	Mois au cours duquel les ménages ont commencé à acheter du riz en 2004.....	320
Tableau n°65	Nombre de <i>kapaoka</i> achetés par personne et par jour en 2004 par rapport à 2003.....	339

Liste des figures

Figure n°1	Carte des fokontany enquêtés	19
Figure n°2	Situation géographique du Vakinankaratra	20
Figure n°3	Carte de Madagascar	21
Figure n°4	Répartition des ménages agricoles selon les surfaces de terres exploitées (%).....	54
Figure n°5	Carte du modèle numérique de terrain sur les 9 fokontany enquêtés d'Ampitatafika	56
Figure n°6	Schéma d'un processus d'appauvrissement	72
Figure n°7	Prix moyen du riz chez les détaillants sur les marchés selon les régions (Prix en ariary/kilo)	79
Figure n°8	Prix moyen du riz local et importé aux marchés locaux en 2004 – en Francs malgache	80
Figure n°9	La Chaîne du risque.....	87
Figure n°10	Surface de terre possédée par le ménage auquel appartiennent les actifs selon qu'ils pratiquent ou non le salariat agricole (N=1412).....	142
Figure n°11	Surface de terre possédée – en ares – par la famille à laquelle appartiennent les pluriactifs uni ou polysectoriels (N=2109).....	149
Figure n°12	Evolution du taux brut de scolarisation dans le primaire de 1990 à 2001 pour l'ensemble de Madagascar	182
Figure n°13	Taux nets de scolarisation des enfants selon le sexe et l'âge (N = 1898)	190
Figure n°14	Participation des enfants – de 6 à 15 ans – aux tâches domestiques du ménage selon qu'ils sont scolarisés ou non (n = 2182)*	204
Figure n°15	Participation aux travaux agricoles pour la culture du riz selon le sexe (%) (n = 3553)	211
Figure n°16	Participant aux travaux agricoles pour les autres cultures en <i>tanety</i> ou de contre saison selon le sexe (%) (n = 3553)	212
Figure n°17	Participation aux activités domestiques des individus selon le sexe et la tranche d'âges (%).....	218

Figure n°18	Localisation des grandes régions rizicoles et pourvoyeuses d'emplois saisonniers en zone rurale	252
Figure n°19	Derniers déplacements temporaires des chefs de ménage pour des motifs économiques selon le milieu de migration en fonction du calendrier (N = 319).....	255
Figure n°20	Calendrier culturel du sud des Hautes Terres.....	258
Figure n°21	Zones agro-écologiques	259
Figure n°22	Pyramide des âges au départ de l'ensemble des enfants migrants, toutes causes confondues (N = 1633).....	273
Figure n°23	Effectifs des enfants des chefs de ménage émigrants pour des motifs économiques selon leur année de départ	290
Figure n°24	Fluctuation du Franc malgache par rapport à l'Euro entre mars 2003 et juin 2005 (en Fmg)	314
Figure n°25	Evolution du prix du riz entre juillet 2004 et février 2005 dans le <i>fokontany</i> d'Ampitatafika	321
Figure n°26	Schéma d'un cercle vertueux de réduction des incertitudes.....	332
Figure n°27	Schéma d'un cercle vicieux du salariat agricole	335

Liste des encadrés

Encadré n°1	Le <i>fihavanana</i> 30
Encadré n°2	La crise politique et économique de 2002 48
Encadré n°3	Définition de la période de soudure.....77
Encadré n°4	Note méthodologique n°1 123
Encadré n°5	Note méthodologique n°2.....126
Encadré n°6	Des chiffres à prendre avec précautions 195
Encadré n°7	Note méthodologique : la migration de travail.....280
Encadré n°8	Note méthodologique : distinction entre le nombre d'enfants absents de celui des enfants déscolarisés début 2005 346

Chapitre introductif

Parmi les dix-sept millions d'habitants que compte Madagascar, environ 80 % vivent dans les campagnes. Les populations vivant dans des zones rurales, essentiellement de l'agriculture, sont confrontées génération après génération, à la ~~de~~ saturation progressive de l'espace cultivable, en particulier dans certaines zones des Hautes Terres, influent ainsi considérablement sur leur conditions de vie. Cette situation de saturation foncière va conduire les paysans à opter pour des comportements et des choix économiques spécifiques.

L'intérêt de l'analyse des comportements à travers les actions économiques permet de situer le propos à l'intersection entre le holisme et l'individualisme méthodologique. Car, si les actions et les choix économiques sont le fruit des individus, les acteurs ne vivent pas seuls, indépendants, sans lien avec ceux qui les entourent. La production économique est le résultat d'actions individuelles, mais les agents économiques appartiennent aussi à un groupe de personnes, groupe pouvant prendre la forme d'une famille ou d'une communauté d'appartenance.

Comprendre le sens que les acteurs donnent à leurs actions est certes important mais nous souhaiterions attirer l'attention dans ce cas présent sur la nécessité de prendre en compte et comprendre l'environnement dans lequel les choix économiques sont réalisés. Comment comprendre les comportements et les choix économiques si l'on ne prend pas en compte l'ensemble des contextes, c'est-à-dire national mais aussi local ? Lorsque l'on

s'intéresse aux grands courants de pensée, qu'ils soient économiques ou sociologiques, qui ont étudié les motifs et les raisons que les individus avaient d'opter pour un type de comportement au bénéfice d'un autre et, dans le cas qui nous occupera ici, les comportements et actions économiques en situation de forte pression foncière, on s'aperçoit que la plus grande majorité d'entre eux prend l'individu comme unité d'observation.

Les modes de production et les activités ne sont pas identiques selon que les agents économiques résident dans des pays du Nord à économie de marché où les systèmes de protection sociale et d'assurance sont relativement efficaces, ou dans les pays en développement. En effet, dans les pays dits du Sud, les fluctuations des échanges et la pauvreté qui touche une part non négligeable de la population, influent nécessairement sur les modes d'organisation économique des ménages. En outre, les réponses économiques et l'organisation du travail ne sont pas identiques selon les lieux de résidence.

Les comportements des individus et des familles dont ces derniers sont issus sont dépendants et déterminés principalement par les contextes multiformes dans lesquels ~~les~~ ils évoluent : contexte économique macro d'une part et disponibilité des ressources au niveau local d'autre part. Sans une étude préalable fine du milieu économique, social et environnemental dans lequel les acteurs sociaux et les agents économiques vivent, ainsi que la prise en compte des ressources dont ils disposent, il ne paraît pas envisageable de comprendre les logiques économiques rationnelles et les stratégies, s'il en est, des individus et de leur famille. Sans tomber dans les méandres du culturalisme, les actions entreprises par les individus doivent être étudiées comme étant contingentes aux événements et environnements historiques, culturels, sociaux, politiques, institutionnels et économiques considérés (Hirschman, 1994) et aux risques auxquels ils peuvent être ou ont été soumis. Cette contextualisation tend à mettre à jour l'immersion des activités économiques au sein de mécanismes pluriels et interactifs.

La prise en compte de la rationalité dans les comportements des acteurs sociaux ou des agents économiques ne constitue pas un sujet d'étude nouveau. Le postulat de la « rationalité économique » regroupant les causes, les motifs et le sens que les individus donnent à leurs actions a fait l'objet de décennies de débats entre les économistes, les sociologues et autres théoriciens des sciences sociales. Sans que cela réponde réellement à une hypothèse, il est toutefois intéressant et utile de s'interroger et de situer le cadre théorique et scientifique dans lequel cette étude sur les activités dans les Hautes Terres malgache s'inscrit.

Nous nous attacherons donc en préambule à ce travail à définir en premier lieu les outils disponibles qui nous ont servi à étudier les contextes dans lesquels les individus prennent leurs décisions et organisent leurs activités économiques.

A - Mise en œuvre de la démarche

Bien que cette étude porte sur les comportements économiques des individus et des ménages en situation d'incertitude à Madagascar, il existe une grande diversité des comportements individuels et familiaux, tant d'un point de vue économique que social entre les différentes régions de la Grande Île. Il en est de même pour le potentiel et les richesses naturelles, les climats, les modes d'exploitation des ressources naturelles, etc. Compte tenu de la variété de ces opportunités, il nous a semblé préférable d'étudier une seule région de Madagascar et plus spécifiquement celle des Hautes Terres. En outre, ces comportements et ces opportunités économiques étant différents et le plus souvent non comparables entre milieu rural et milieu urbain, nous avons choisi d'orienter nos investigations en milieu rural. En effet, les campagnes offrent une palette d'activités économiques plus restreinte et une possibilité de marge de manœuvre, au niveau strictement économique, plus étroite pour les acteurs. Alors que les opportunités économiques sont nombreuses dans les villes, en fonction du niveau scolaire atteint par les individus, de leur formation et de leurs choix professionnels, dans les campagnes, le portefeuille d'activités potentielles est nettement plus limité. Dans les zones rurales de la majorité des pays en développement, les activités prédominantes restent étroitement liées au secteur primaire.

Afin d'étudier de manière fine les comportements économiques, les logiques et les stratégies des acteurs d'une société paysanne, il nous a fallu déterminer précisément une zone d'enquête car seule une analyse micro sur un territoire relativement circonscrit peut permettre d'observer et d'expliquer les motivations des acteurs économiques dans un contexte particulier. Il est donc nécessaire dans un premier temps de découvrir la région et les villages où vivent les acteurs de la société paysanne choisie comme laboratoire des comportements économiques individuels et familiaux.

1. Le terrain d'étude

Notre terrain d'observation spécifique est celui de la zone d'étude du programme de recherche 4D – Dynamique Démographique et Développement Durable – mené par des chercheurs de l'Institut de Recherche pour le Développement et par diverses autres institutions françaises et malgaches, six institutions malgaches : l'Institut Catholique de Madagascar, l'Institut National de la Statistique, le Ministère de la Population, le Centre National de Recherche sur l'Environnement, l'ONG américaine PACT et l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques de Tananarive. Les trois institutions françaises sont le LPED de l'Université de Provence, le laboratoire Popinter de l'Université René Descartes Paris 5 et le laboratoire Forum de l'Université Paris X Nanterre.

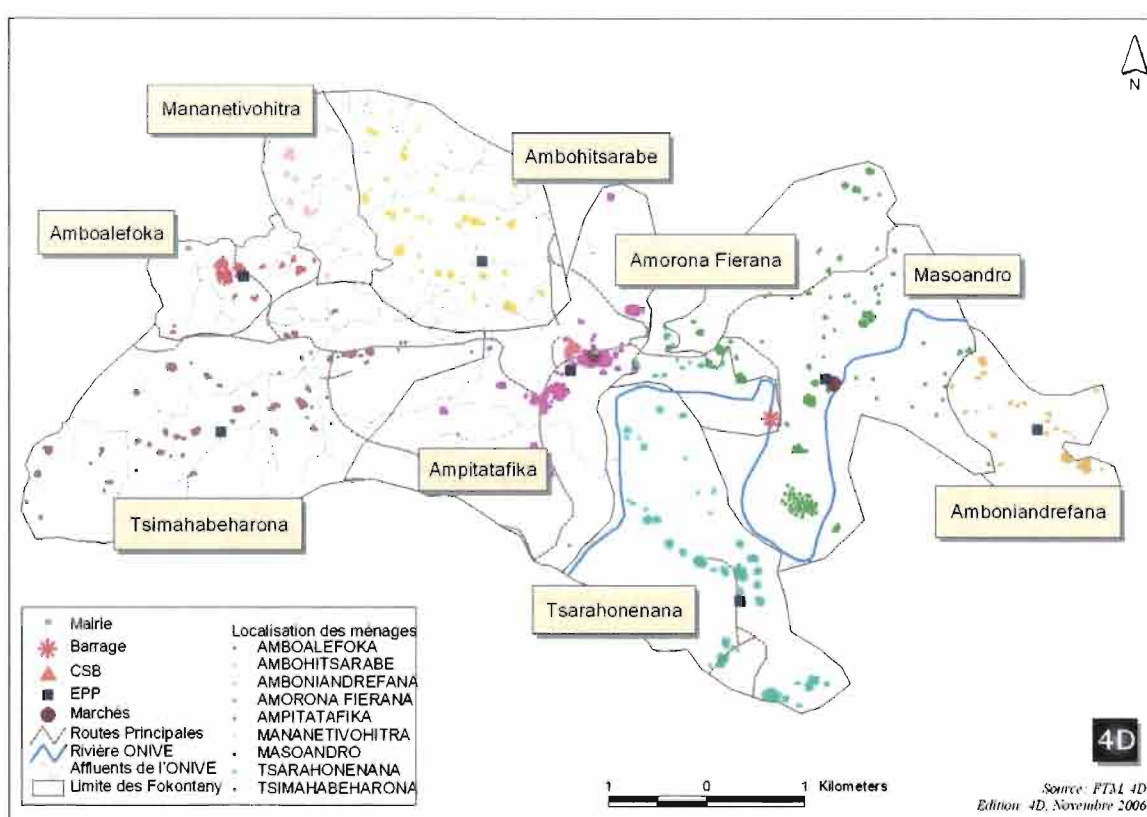
Les objectifs de ce programme étant de « comprendre les interactions entre les stratégies des ménages et les modes d'exploitation des ressources naturelles¹ », notre étude s'intègre donc à cette problématique. Ce travail a pu bénéficier des données quantitatives collectées collégialement par les membres du programme dans une petite zone géographique d'une centaine de kilomètres carrés, qui regroupe neuf des vingt-six *fokontany*² – villages – de la commune rurale d'Ampitatafika (Figure n°1). Les *fokontany* étudiés sont ceux de :

¹ Citation issue du site internet du Programme 4D : <http://www.ird.mg/4d/>

² Pour faciliter la lecture, nous nous emploierons à citer les noms des villes en français bien qu'ils existent en malgache. En revanche, certains termes ou mots en malgache pourront être utilisés à différentes occasions, auquel cas, un lexique est disponible en Annexe 1.

- Amboalefoka
- Ambohitsarabe
- Amboniandrefana
- Amorona Fierenana
- Fokontany Ampitatafika
- Mananetivohitra
- Masoandro
- Tsarahonenana
- Tsimabeharona

Figure n°1 Carte des fokontany enquêtés



Ampitatafika est à la fois le nom donné à la commune et celui donné au *fokontany*, chef lieu de cette commune, accueillant les bureaux administratifs de cette circonscription³.

³ Au cours de cette étude, sera évoqué dans la plupart des cas Ampitatafika en tant que nom de la commune, et lorsque l'occasion se présentera, nous parlerons du « fokontany Ampitatafika » pour bien distinguer l'ensemble de la commune de celui du fokontany.

Ampitatafika appartient à la région naturelle du Vakinankaratra (Figure n°2). Cette commune se situe à 90 kilomètres au sud de la capitale (Figure n°3), Tananarive. Cette commune est traversée par la Route Nationale n°7, un des principaux axes routiers de l'île, qui relie la capitale aux grandes villes du Sud, traversant les *Faritany* de Tananarive, auquel Ampitatafika appartient, de Fianarantsoa et de Tuléar. Ampitatafika se situe à mi distance entre la capitale et Antsirabe, deuxième ville de la province par son nombre d'habitants.

Figure n°2 Situation géographique du Vakinankaratra

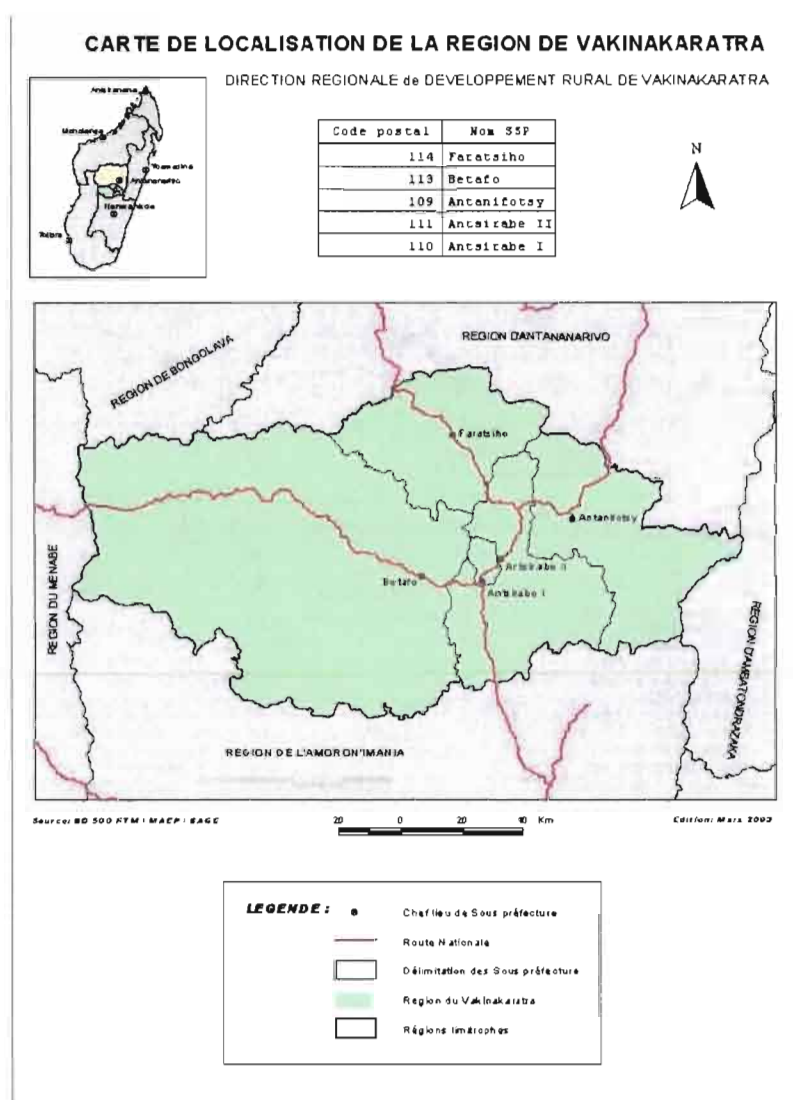


Figure n°3 Carte de Madagascar



Le choix de cette zone particulière comme terrain d'enquête et d'observation des comportements des ménages a été induit entre autres, par la facilité d'accès au terrain. L'emplacement géographique de cette commune, « à cheval » sur la route nationale n°7, à environ deux heures de route de la capitale, a permis de réaliser diverses missions plus ou moins longues et de rester en contact avec les populations. Néanmoins, tous les *fokontany* ne sont pas accessibles en véhicule durant toute l'année, ce qui permet aussi d'observer et de prendre en compte les problèmes rencontrés par les populations des villages les plus enclavés. Par exemple, les *fokontany* d'Ampitatafika ou d'Amorona sont accessibles en voiture ou taxi brousse tout au long de l'année. En revanche, les *fokontany* de Masoandro, Amboalefoka, Tsimahabeharona, Mananetivohitra et Ambohitsarabe le sont durant la saison sèche en véhicule 4x4 et très difficiles d'accès en saison des pluies – entre les mois de décembre à mars ou avril. Enfin, Amboniandrefana n'est accessible qu'en saison sèche en 4x4 en passant par la piste de Masoandro. L'accès à Amboniandrefana est totalement coupé en saison des pluies pour tous les véhicules, les habitants sont contraints de faire de nombreux kilomètres à pied ou en bicyclette pour contourner l'Onive, rivière qui traverse plusieurs villages de la zone. Le *fokontany* de Tsarahonenana est quant à lui facilement atteignable à pied en toute saison, si l'on ne veut pas effectuer le long détour en passant par Masoandro et Amboniandrefana. Ces informations sont utiles pour évaluer l'accessibilité des habitants dans leur *fokontany*, mais il faut malgré tout signaler que sur l'ensemble des ménages recensés dans la zone, seuls 2,1 % possèdent une automobile, dont vingt ménages, sur les trente-quatre au total ayant un véhicule motorisé, résident dans le *fokontany* d'Ampitatafika, c'est-à-dire dans le village traversé par la nationale (Tableau annexe n°1).

2. Les données utilisées

L'île de Madagascar dispose de différentes sources de données sur la population. Certaines d'entre elles sont standardisées et disponibles dans de très nombreux pays alors que d'autres sont ponctuelles et spécifiques (Annexe 9) :

- recensements exhaustifs des ménages et de leurs membres (RGPH), qui constituent une photographie de la population à un moment donné ;
- enquêtes menées au niveau du pays par des institutions nationales et internationales telles que les enquêtes commanditées par la Banque Mondiale. A Madagascar, ces enquêtes sont appelées Enquête Prioritaire auprès des Ménages (EPM) ;

Enquête emploi du temps ?

- les Enquêtes de Démographie et de Santé (EDS) ;
- les enquêtes ponctuelles portant sur une région et/ou une thématique particulières ;
- les enquêtes micro-locales ethnographiques, sociologiques, etc.

A l'exception des EDS pour lesquelles nous traiterons nous mêmes certaines bases de données⁴, l'essentiel des autres enquêtes sera utilisé à travers les documents et rapports déjà publiés et comme sources de données secondaires.

En revanche, la majorité des données quantitatives utilisées dans ce travail est issue de « l'Enquête Référence » du Programme 4D qui s'est déroulée dans les neuf *fokontany* de la commune d'Ampitatafika précédemment citée, entre le 24 septembre et le 31 octobre 2003. Cette collecte de données a été effectuée exhaustivement par des enquêteurs malgaches auprès des 1621 ménages et a permis de recenser au total les 7820 individus résidant à cette époque dans les neuf *fokontany* retenus dans la commune. L'ensemble des chefs de ménages ont été interviewés ainsi que l'ensemble des femmes âgées de quinze à quarante-neuf ans, quel que soit leur statut matrimonial, qu'elles aient déjà vécu en union ou non (Annexe 10). Le programme de recherche étant lui-même interdisciplinaire, le questionnaire administré aux populations porte sur de nombreux thèmes (l'intégralité des questionnaires de l'Enquête de Référence se trouve en Annexe 14). Parmi l'ensemble des modules que comporte cette enquête, nous nous sommes plus particulièrement intéressés aux suivants – sans pour autant exclure la possibilité d'avoir recours à certaines questions d'autres modules spécifiques :

- la composition du ménage : âge, sexe, niveau d'études, lieu de naissance, le statut d'activité...
- les activités et les pratiques agricoles : superficie des terres exploitées, cultures pratiquées, connaissances et pratiques de certaines techniques agricoles, élevage, commercialisation des productions agricoles...
- le partage des activités domestiques et agricoles entre les membres du ménage ;
- la mobilité et les migrations : parcours migratoire et mobilité temporaires, à moyen ou long terme du chef de ménage, migration de ses enfants, causes durées et relations entretenues avec le ménage enquêté...

En plus de ces données quantitatives, notre présence à Madagascar entre septembre 2003 et fin août 2005, nous a donné l'occasion de réaliser différentes missions de terrain

⁴ L'ensemble des enquêtes – bases de données, indicateurs, rapports, etc. – sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.measuredhs.com/>

afin d'effectuer des observations fréquentes ainsi que différentes séries d'entretiens semi-directifs (l'ensemble des grilles d'entretiens sont disponibles en Annexe 11). Ces entretiens ont porté sur des thématiques et des populations variées : les salariés agricoles ayant pratiqué plus de 190 jours de salariat au cours de l'année précédant l'Enquête de Référence, des employeurs réguliers de main-d'œuvre agricole – plus de 200 jours d'emploi de salariés agricoles –, des migrants de retour ou des parents d'émigrants ainsi que des personnes ressources telles que des représentants des autorités locales ou des instituteurs. Au total, soixante-douze entretiens ont été menés (Tableau n°1).

Tableau n°1 Population et nombre d'entretiens semi-directifs réalisés

Population enquêtée	Nombre d'entretiens réalisés
Salariés agricoles	21
Patrons de salariés agricoles	16
Chefs quartiers	12
Instituteurs	7
Migrants adultes (de retour ou parent de migrant saisonnier)	10
Parents d'émigrants enfants	6

Ces entretiens n'ont pas fait l'objet d'une analyse de contenu ou d'une analyse linguistique, dans la mesure où ils ont été menés en langue malgache, par deux assistantes de recherche⁵ qui les ont ensuite traduits en français afin que nous puissions en tirer les informations nécessaires. En revanche, ils nous ont servi, pour ce travail, à éclairer et illustrer les données quantitatives issues de l'Enquête de Référence.

Les quatre dernières catégories de population (Tableau n°1) qui ont fait l'objet d'entretiens ont été interviewées dans le but d'avoir des informations sur les conditions de vie des habitants de la zone au cours de la période de soudure particulièrement difficile en 2004-2005 en raison de l'augmentation inhabituelle des prix des produits de première nécessité.

Dans ce contexte particulier, il nous a semblé opportun de nous interroger sur différents points :

- sur les stratégies immédiates des paysans pour faire face au coût élevé de leur alimentation de base ;

⁵ Tahiry Rabeandriamaro et Odette Razafimanantsoa

- sur le fonctionnement ou les dysfonctionnements des mécanismes de prévention qui pouvaient préexister à cette crise ;
- sur les conséquences à court et moyen termes de cette situation exceptionnelle.

Aussi, entre le 14 et le 18 décembre 2004, une seconde enquête a été menée conjointement avec les chercheurs du Programme 4D sur les « Conditions de Vie des Ménages en Période de Soudure ». Cette nouvelle enquête nommée « CVMPS » a été effectuée à travers des entretiens directifs auprès de soixante-seize personnes choisies de façon aléatoire parmi la population recensée dans l'Enquête de Référence (grille d'entretien de l'enquête CVMPS cf. Annexe 12). Cette nouvelle base de données a permis de disposer d'informations complémentaires à un temps T 0 – septembre-octobre 2003 – et un temps T+1– décembre 2004. Ainsi, quarante-sept hommes et vingt-neuf femmes, pour la plupart chefs de ménage – soit cinquante-quatre sur soixante-seize – ont été enquêtés ainsi que deux épiciers qui ont été interviewés sur leur mode d'approvisionnement en riz et le prix d'achat et de vente du riz dans leur échoppe.

Après l'identification du ménage, les caractéristiques de la personne interrogée et la composition du ménage auquel elle appartient, nous avons abordé les thématiques suivantes :

- production de riz,
- vente de la production de riz,
- réserves de riz au moment de l'enquête,
- achat de riz,
- alimentation,
- conséquences sur les pratiques agricoles.

La plupart des questions – production, achat ou vente de riz, réserves, alimentation – a porté sur les pratiques au moment de l'enquête, ainsi que sur la période de soudure de l'année précédente. Cette enquête sera exploitée dans le dernier chapitre de ce travail.

Ces différentes sources de données, qu'il s'agisse des enquêtes quantitatives, des entretiens ou encore des références bibliographiques, nous ont ainsi permis d'avoir une connaissance fine du terrain et d'apporter une analyse grâce à une approche interdisciplinaire, à l'instar du Programme 4D et du laboratoire de recherche auquel nous appartenons.

B - Caractéristiques d'une société paysanne

Afin d'étudier les réponses apportées par les paysans d'Ampitatafika à la situation de saturation de l'espace productif agricole, il convient dans un tout premier temps de définir une grille analytique des sociétés paysannes qui soit à la fois générale et spécifique à celle d'Ampitatafika.

1. Où il est question d'autonomie

Classiquement, les sociétés rurales sont soit totalement fermées sur elles-mêmes, ce qui est notamment le cas pour celles qui sont les plus enclavées, soit en lien plus ou moins direct avec les autres sociétés paysannes qui les entourent ou avec une autorité supérieure, étatique. En raison de sa situation géographique et de sa proximité avec la capitale, les habitants d'Ampitatafika entretiennent des rapports plus ou moins étroits, tout en jouissant d'une autonomie « relative » qui peut être observée à travers différents exemples. Bien que les paysans disposent du libre choix de leurs activités productives, de la destination de leurs productions, c'est-à-dire en vue de l'autoconsommer ou de la vendre, ils restent néanmoins soumis au pouvoir de la « société englobante » lorsqu'il s'agit de fixer le prix d'achat ou de vente sur les marchés locaux. Par les termes de société englobante, on peut entendre les institutions politiques et sociales nationales et internationales qui régissent les lois, l'accès aux organismes de crédit, aux règles du marché des échanges, etc. La domination de ce « supra-pouvoir » peut aussi se manifester dans un village par l'implantation d'une école ou d'un centre de santé, tout en tolérant que l'ensemble des enfants ne soit pas scolarisé en ne condamnant pas les parents concernés, malgré les obligations légales. De même, la plupart des femmes continuent à accoucher avec l'aide d'une accoucheuse traditionnelle alors qu'il existe depuis 1958 un centre de santé subventionné par l'Etat.

En effet, la société paysanne d'Ampitatafika compte de nombreuses infrastructures, véritables produits de l'implication de la société englobante. Parmi les infrastructures présentes dans ces villages, il est possible de dénombrer un des 2 751 centres de santé de base II⁶ – CSBII – que compte Madagascar (OMS, 2005). Il se situe dans le

⁶ Les CSB I sont tenus par un personnel appartenant au secteur paramédical alors que les CSB II sont tenus par des médecins.

fokontany d'Ampitatafika, avec la présence d'un médecin qui assure la mise en œuvre des soins de santé primaire pour l'ensemble des habitants de la commune. Un collège d'enseignement général – CEG – se trouve aussi dans le *fokontany* d'Ampitatafika (Figure n°1). Alors que la commune dispose d'un seul collège pour accueillir les enfants ou les adolescents qui poursuivent leur scolarité, la plupart des *fokontany* possèdent leur école primaire publique – EPP – à l'exception de deux *fokontany* de la zone d'enquête, Amorona et Mananetivohitra. Il existe aussi différents lieux de vente où il est possible de trouver les produits locaux – vin, kakis, raisin etc. selon les saisons – ainsi que quelques produits de première nécessité. Ils se situent principalement dans les *fokontany* d'Ampitatafika et de Masoandro, village qui accueille le marché le plus animé. Pour les plus gros marchés qui se tiennent de façon hebdomadaire ou bi-hebdomadaire, les habitants de la commune d'Ampitatafika doivent se rendre au chef-lieu de Fivondrona – district, préfecture – Antanifoty ou encore à Ambatolampy à respectivement dix et vingt-huit kilomètres. Un collecteur de lait est installé dans le *fokontany* d'Ampitatafika afin de permettre aux éleveurs de zébus de la région de vendre le lait de leur cheptel à une entreprise spécialisée dans les produits laitiers, Tiko®⁷.

Il ne faut pas considérer dans ce cas la « société englobante » comme une entité totalement extérieure, séparée du monde rural, qui appliquerait un pouvoir coercitif auquel les habitants des zones rurales ne pourraient se soustraire. Les paysans connaissent l'existence de cette « supra organisation ». Ils connaissent la plupart des lois qui la régissent et en sont les premiers acteurs et les premiers concernés. Ils sont par exemple soumis au paiement des impôts décidés au niveau étatique, sont appelés à voter à diverses élections telles que les élections présidentielles, les élections communales ou du chef de leur *fokontany*. Toutefois, ils peuvent aussi voir la société englobante comme un système auquel ils n'ont pas la possibilité de participer et d'adhérer. C'est le cas par exemple des ménages les plus pauvres qui n'ont pas les moyens financiers de respecter les lois établies au niveau national quant à l'enregistrement des parcelles au service des domaines. En plus du caractère onéreux de l'enregistrement, les démarches sont longues et les procédures compliquées, les paysans doivent se rendre à Ambatolampy, chef-lieu de région à une vingtaine de kilomètres, décourageant ainsi les ménages qui auraient eu les moyens financiers. Dans le cas de l'achat ou de la vente d'une parcelle, les transactions foncières sont réalisées de façon traditionnelle, sans titre foncier établi par les autorités régionales compétentes.

⁷ Entreprise appartenant et gérée par Marc Ravalomanana, aussi Président de la République de Madagascar depuis 2002 et réélu fin 2006.

La société englobante crée donc des lois, des procédures, des structures ou infrastructures, auxquelles les habitants des villages d'Ampitatafika ont parfois les moyens financiers et matériels, la volonté ou la capacité de répondre ou de profiter, alors que d'autres ne les ont pas.

2. Où il est question de rapports internes

L'habitat dans la région d'Ampitatafika étant relativement regroupé – soixante-douze habitants par kilomètre carré –, les individus se connaissent et se côtoient quotidiennement. Ils entretiennent des rapports de dépendance pour les travaux des champs par exemple. Mais ces rapports de connaissances et de dépendances ne sont pas exclusivement organisés entre les membres de la communauté villageoise. Les habitants de cette région entretiennent également de nombreux rapports avec les autres villages voisins, mais aussi avec les villes les plus proches par le biais des échanges économiques, matrimoniaux ou des migrations par exemple. Les modes de vie et de fonctionnement des habitants de Tananarive, d'autres villes ou même d'autres communautés paysannes sont connus par la majorité des membres de la collectivité paysanne parce qu'ils y sont allés ou y ont vécu au cours de leur vie. En outre, les migrations « définitives » des enfants des chefs de ménage permettent à ces derniers de créer ou d'entretenir des réseaux de connaissances dans différentes régions de la Grande Île. Ce qui induit, au niveau économique, l'existence d'échanges, tant en terme de produits que de travail.

3. Où il est question du rôle des médiateurs

Dans ces sociétés en général fortement structurées, la fonction du rôle de médiation est assurée dans les campagnes malgaches par les chefs de village, plus communément appelés « chefs *fokontany* » ou « chefs quartiers ». Il s'agit des premiers représentants légaux du pouvoir exécutif et ils sont élus par les membres du village. Ce statut légal peut être comparé aux fonctions occupées par un chef traditionnel de village en Afrique ou un maire en France. Il fait le lien direct entre les habitants du village et le maire de la commune, chargé par exemple d'administrer les vingt-six *fokontany* que compte la commune rurale d'Ampitatafika. La gestion politique quotidienne est donc relativement décentralisée et organisée à petite échelle. Les chefs *fokontany* ont, selon les villages,

entre 373 – Mananetivohitra – et 1787 – Ampitatafika – chef lieu de commune – administrés, selon le recensement exhaustif de la population réalisée dans l'Enquête de Référence du Programme 4D en 2003.

Les chefs *fokontany* sont dans certains villages issus de familles de notables, issus des chefs traditionnels, descendants directs des fondateurs des villages, ou de personnes appartenant à des familles dirigeantes et influentes dans la région ou au niveau national, ou encore de familles relativement aisées. Le chef *fokontany* a pour principal rôle de résoudre les problèmes liés à la vie du village, les conflits entre les individus ou les familles, ainsi que faire respecter le droit foncier. Il est en charge de régler les questions administratives liées au changement de résidence des habitants de son *fokontany*, à la vente de parcelles, etc. Son rôle est important aussi dans l'organisation des travaux collectifs d'intérêt général tel que l'entretien des pistes. Il se charge de réunir tous les habitants du village concernés pour discuter et prendre les décisions adéquates face à un problème particulier. Les habitants des zones rurales des Hautes Terres ont dans la plupart des cas le sens du devoir communautaire et il est rare qu'une personne refuse de participer aux travaux nécessaires à l'entretien du village. D'une part parce qu'ils sont soumis aux règles traditionnelles du *fihavanana* (Encadré n°1) et d'autre part parce que les villageois sont dans la plupart des cas issus d'un même ascendant, unis par un lien de parenté qui facilite les relations, sans pour autant totalement exclure les conflits divers.

Encadré n°1 Le *fihavanana*

Le fihavanana, terme intraduisible en français, est une valeur fondamentale de la culture malgache fondée au départ sur des relations qui lient entre eux les individus qui ont le même sang. Il est donc l'expression même des liens de parenté et de tout ce que cela peut signifier en termes de droits et d'obligations sur le plan relationnel. Mais le fihavanana exprime également une relation d'alliance entre des individus ou entre des communautés. Il relève en outre d'une conception qui traduit une forme de pacte social (Ratsimbazafy, 1995). Il va au-delà des liens du sang et se base sur un sentiment profond qui valorise l'appartenance à une société ou à une cellule plus large. Il est la concrétisation des relations de solidarité. Le fihavanana est un révélateur de la cristallisation des liens de solidarité qui lient entre eux des individus issus d'une origine commune.

4. Où il est question de production et de consommation

Une des spécificités des économies des sociétés rurales des pays en développement, Ampitatafika n'échappe pas à cette règle, est d'être tournée avant tout vers l'agriculture. L'exploitation de terres arables est pratiquée dans la quasi-totalité – 97,3 % – des ménages des villages recensés dans la commune d'Ampitatafika (Tableau n°2).

Tableau n°2 Part des ménages exploitant des terres agricoles (%)

Le ménage exploite des terres	%
Oui	97,3
Non	2,7
Total	100
Effectifs	1 621

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Alors que certaines régions de la Grande Ile pratiquent des cultures de rente telles que la vanille ou le girofle, destinées à l'exportation – dans le nord est de Madagascar –, les activités agricoles des habitants des Hautes Terres sont tournées essentiellement vers les cultures vivrières (Tableau n°3), les rapprochant ainsi d'une économie « d'autarcie relative ».

Le riz, culture pratiquée par 95,9 % des ménages (Tableau n°3), est l'aliment de base de l'alimentation des malgaches. Dans la mythologie, on présente le riz comme une nourriture sacrée, venue du ciel, destinée à l'origine uniquement aux Dieux, contrairement aux autres aliments terrestres, destinés aux hommes (Callet, 1974). A Madagascar, le riz est une denrée à la fois économique, sociale et politique (Dabat *et alii.*, 2004). La culture de cette céréale dans la Grande Ile remonte à de nombreux siècles, elle est à la base de la culture et des rapports sociaux des habitants : on peut dénombrer plus de soixante-dix proverbes différents prouvant l'importance du riz dans la vie quotidienne des Malgaches (Houlder *et al.*, 1960). Les légumes ou tubercules – manioc, patate douce, pomme de terre, taro –, appelés *Hanikotrana* en malgache, sont considérés comme des aliments accompagnant les plats de riz, ils sont utilisés pour préparer le *laoka*. Mangés seuls, les *hanikotrana* ne peuvent, d'après les malgaches, constituer un vrai repas.

Tableau n°3 Cultures vivrières ou cultures de rente pratiquées par les ménages d'Ampitatafika (%)

	Cultures	Part des ménages qui produisent :
Cultures vivrières	Riz	95,9
	Maïs	99,1
	Manioc	95,5
	Patate douce	96,8
	Pommes de terre	95,3
	Haricots	96,3
	Vigne	11,2
Cultures de rente	Tabac	21,5
	Kaki	20,0
	Ananas	16,5
	Autre	67,1
Effectifs		1578

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

A Ampitatafika, la grande majorité des paysans ne distinguent pas la consommation de la production car les parcelles cultivées sont vouées quasi uniquement à leur consommation familiale. La recherche de profits, à travers les activités agricoles, est rare et limitée. Non seulement parce que les quelques cultures de rente que l'on trouve dans la région sont exploitées par une faible part des ménages – seul un ménage sur dix fait pousser de la vigne et un ménage sur cinq cultive du tabac ou encore des kakis, (Tableau n°3), mais aussi parce que les cultures vivrières comme le riz ou le maïs, sont rarement commercialisées (Tableau n°4). En effet, contrairement à des régions de Madagascar telles que la région côtière de l'ouest, le Menabe par exemple (Chazan-Dillig, *et al.*, 2006), à Ampitatafika, seuls environ 15 % des ménages vendent une partie de leur récolte de riz, le plus souvent en vue d'acquérir d'autres biens de consommation courante ou de rembourser des emprunts. Les riziculteurs et autres paysans de la région ne sont pas en mesure de vendre des surplus de production car aucune exploitation ne peut être considérée comme autosuffisante. En outre, « la majorité des riziculteurs cherchent d'abord l'autosuffisance en riz du ménage. Les prix du paddy à la récolte pour les surplus de l'exploitant sont très peu incitatifs. L'autoconsommation d'une partie ou de la totalité de la récolte constitue une forme d'assurance contre le risque de prix » (Dabat, 2000, p.36).

Tableau n°4 Cultures vivrières ou de rente commercialisées par les ménages d'Ampitatafika (%).

	Cultures	Part des ménages qui vendent une partie de leur production de :	Effectifs des ménages qui pratiquent les cultures de :
Cultures vivrières	Paddy	14,9	1513
	Maïs	18,9	1564
	Manioc	13,5	1507
	Patate douce	12,3	1527
	Pommes de terre	23,8	1504
	Haricots	19,0	1519
Cultures de rente	Raisin	43,2	176
	Tabac	65,5	339
	Kaki	44,4	315
	Ananas	15,8	260
Autres cultures		47,8	1059

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Les produits destinés à la vente tels que le tabac, les kakis ou le raisin, ne sont cultivés que par 10 ou 20 % des ménages selon le type de spéculation (Tableau n°3). Il est donc nécessaire ici de relativiser les termes de « culture de rente ». En effet, dans la littérature en général, on entend par culture de rente le café, le cacao, l'arachide ou dans le cas malgache la vanille ou le clou de girofle. Il s'agit de cultures souvent destinées à l'exportation, qui peuvent générer des liquidités, par opposition avec les cultures vivrières – les *hanikotrana* et le riz –, destinées à la consommation domestique. A Ampitatafika, les cultures de rente sont celles, non pas destinées à l'exportation, mais à la vente sur le marché du *fokontany*, sur le bord de la route ou au mieux sur les marchés locaux des bourgs les plus proches. « Lorsque les marchés ruraux sont développés, il est plus facile et plus rentable pour les producteurs de vendre directement le riz dans les marchés ruraux » (Dabat, 2000, p.35).

Ainsi, la quasi-totalité des ménages recensés à Ampitatafika produisent des denrées agricoles qui sont en très grande partie consommées par le ménage. L'unité de production est donc identique à l'unité consommation. Toutefois, les ménages doivent se procurer des marchandises – vêtements, sel, huile, bougies, etc. – non produites ou transformées par leur famille ou la communauté. Les échanges avec l'extérieur du groupe domestique mais aussi du village sont donc nécessaires pour obtenir des ressources utiles à l'achat de ces produits. Cela oblige alors les paysans à avoir recours à d'autres sources de revenus, que ce soit au niveau local ou à l'extérieur de leur sphère géographique de résidence et donc de diversifier leurs activités.

5. Où il est question des groupes domestiques

Par groupe domestique, on entend par exemple, « [un] groupe constitué par des gens qui vivent selon les expressions anciennes au même pot et au même feu, au même pain et au même vin » (Mendras, 1995, p.64). Le terme « groupe domestique » mérite non seulement que l'on s'y arrête un instant en le définissant précisément, mais aussi que l'on décrive ce à quoi il renvoie dans la réalité des Hautes Terres à Madagascar.

a. Définition du groupe domestique

L'expression « groupe domestique » est dans la plupart des cas remplacé, aussi bien en sociologie, en démographie ou encore en économie, par celui de *ménage*. Le ménage sert en général, dans les pays du nord comme dans les pays en développement, d'unité de recensement. Cela recouvre différentes réalités, soit en termes de logement : un ménage sera constitué de personnes vivant sous le même toit quels que soient leurs liens de parenté, soit en termes de filiation, soit d'unité de production et de consommation de base.

Sans chercher à présenter l'ensemble des formes que peuvent prendre les ménages à travers le monde, le groupe domestique est dans certains pays en développement, en Afrique de l'Ouest par exemple, fondé sur l'unité de production qui exploite un champ commun et se nourrit d'un grenier commun : « au même pot et au même feu, au même pain et au même vin ». Le groupe domestique peut alors être constitué d'un ménage polynucléaire, autrement dit de membres unis par des liens familiaux et matrimoniaux, appelé famille élargie. Elle peut être élargie *horizontalement*, lorsque cohabitent avec le noyau du chef de ménage – le chef de ménage lui-même ainsi que sa conjointe et ses enfants – celui de son frère par exemple, ou encore élargie *verticalement*, lorsque les personnes accueillies appartiennent à d'autres générations, en amont – la mère ou le père – ou en aval – des petits enfants ou des enfants confiés par exemple. Dans ce cas, le chef de ménage peut être la personne reconnue par tous comme tel, celle qui prend les décisions pour les membres du groupe, celle dépositaire de l'autorité. Ce type de structure familiale conduit alors à des situations très diverses dans les modes de gestion de l'unité de production, autrement dit, dans les zones rurales, des terres ou des cheptels principalement. « Par exemple, les individus au sein du ménage peuvent posséder leurs propres champs et greniers. Certains animaux n'appartiennent qu'à un individu, tandis que d'autres sont la propriété collective de l'ensemble du ménage. Il se peut que plusieurs ménages agricoles constituent un "groupe familial plus large" qui ne fonctionne plus comme une seule unité de production » (Toulmin, *et al.*, 2003, p.7).

Les structures des ménages malgaches et, plus spécifiquement dans les Hautes Terres, sont loin de ressembler au système ouest-africain sur lequel nous disposons d'un large panel d'études. Le ménage malgache est tout d'abord de taille relativement restreinte : en moyenne 4,7 personnes en milieu rural dans l'ensemble de l'île (DHS, 2005, p.19) et 4,8 personnes en moyenne dans les villages de la commune rurale d'Ampitafika –

Programme 4D, Enquête de Référence, 2003⁸. A titre de comparaison, quand les ménages ruraux sénégalais par exemple comptaient dix personnes en moyenne en 1999 (calculs effectués sur le site de STATcompiler⁹), ceux de la Guinée Conakry rassemblaient 6,5 personnes en moyenne la même année.

b. Composition du groupe domestique à Ampitatafika

A Ampitatafika, le ménage est défini selon un double critère de lieu d'habitation et d'autorité : appartient à un ménage l'ensemble des personnes résidant dans un même lieu, une même maison et sous l'autorité d'une même personne. Le chef de ménage est la personne présentée et reconnue comme telle par les membres du ménage eux-mêmes. Il s'agit dans les trois quarts des cas d'un homme (Tableau annexe n°2). Les différents membres du ménage ont un lien de parenté avec le chef de ménage : plus de la moitié des personnes recensées sont des descendants directs (Tableau n°5). Moins de 1% des individus résidents dans le foyer n'avaient aucun lien de parenté avec le chef de ménage.

⁸ Les données citées concernant Ampitatafika seront issues, dans une très grande majorité des cas, de cette enquête, l'Enquête de Référence 4D. Aussi, dans la suite de ce travail, nous ne stipulerons pas de manière systématique la source de données lorsqu'il sera question de résultats sur la commune rurale d'Ampitatafika, à l'exception du dernier chapitre VI.

⁹ http://www.measuredhs.com/statcompiler/start.cfm?action=new_table&userid=104098&usertabid=115686&CFID=528224&CFTOKEN=98684840

Tableau n°5 Lien de parenté avec le chef de ménage des individus recensés dans les 9 *fokontany* d'Ampitatafika (%)

Lien de parenté	%
Chef de ménage	20,7
Conjoint(e) du chef de ménage	15,5
Enfant du chef de ménage	54,2
Bru, gendre du chef de ménage	0,6
Sœur, frère du chef de ménage	0,6
Belle-sœur, beau-frère du chef de ménage	0,2
Mère, père du chef de ménage	0,8
Petit-fils (filles) du chef de ménage	5,6
Autre lien de parenté	1,4
Aucun lien de parenté	0,5
Total	100
<i>Effectifs</i>	<i>7820</i>

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Le ménage le plus fréquent est de type nucléaire à 67 % (Tableau n°6), le chef de ménage vit avec sa conjointe et ses enfants. Très peu d'enfants vivant avec leurs parents – moins de 2 %, Tableau annexe n°2 – sont mariés. Le mariage entraîne la constitution d'un nouveau foyer, si bien que même au sein des ménages constitués uniquement des parents avec leurs enfants, les ménages polynucléaires – c'est-à-dire plusieurs personnes mariées dans un même ménage – sont très peu nombreux. On peut donc employer les termes de famille nucléaire lorsqu'on veut qualifier le groupe domestique à Ampitatafika.

Tableau n°6 Structures familiales des ménages (%)

Répartition des ménages	%
Ménage isolé (un seul individu)	4,3
Couple	5,2
Couple avec enfant (s)	67,0
Ménage avec un autre parent	23,5
Total	100
<i>Effectifs</i>	<i>1621</i>

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

On remarque malgré tout (Tableau n°6) que près d'un quart des ménages compte, en plus du noyau du chef de ménage, un autre parent. Cet autre parent est dans plus de la moitié des cas un petit-fils ou une petite-fille du chef de ménage (Tableau annexe n°4). Mais une nouvelle fois, contrairement aux structures des ménages couramment observées en Afrique francophone, où les personnes accueillies au sein du ménage et extérieures au noyau familial sont nombreuses, à Ampitatafika 90 % des personnes recensées font partie du noyau du chef de ménage (Tableau n°5).

Ajoutons que parmi le quart des ménages accueillant des personnes extérieures au noyau du chef de ménage, le nombre de ménages accueillant plus de deux personnes ne représentent que 5 % de l'ensemble des ménages recensés (Tableau annexe n°5).

Ainsi, en Afrique de l'Ouest la distinction entre les termes de *famille* et de *ménage* a véritablement un sens, car l'unité de recensement *ménage* peut compter plusieurs familles – plusieurs couples avec ou sans enfant –, autrement dit plusieurs noyaux. En revanche, à Ampitatafika, l'unité recensement au cours de l'enquête, *le ménage*, étant lui aussi constitué du seul noyau du chef de ménage, il correspond non seulement à la *famille*, mais aussi au *groupe domestique*. De plus, dans la mesure où les « autres parents » – pour la moitié des petits enfants du chef de ménage – ne sont que dans 5 % des cas plus de deux par ménage (Tableau annexe n°5), ils sont aisément assimilés à la famille, au sens sociologique du terme et ne constituent pas, ou très rarement, une unité de production ou de consommation distincte.

Par conséquent, les termes de *ménage*, de *famille* au sens anthropologique et sociologique du terme, sous-entendant les liens généalogiques et de filiation, ou encore de *groupe domestique* peuvent et seront employés indifféremment au cours de ce travail. Ils représentent donc non seulement la cellule familiale constituée d'un père, d'une mère, de leur(s) enfant(s), avec parfois, un autre membre de la famille accueilli, mais aussi une unité organisationnelle, partageant des valeurs pouvant susciter un engagement collectif en vue d'une survie économique. Ce groupe domestique incarne donc une unité de production, la structure au sein de laquelle les tâches économiques et domestiques sont réparties, les décisions économiques et sociales sont prises. « La société paysanne organise l'essentiel de la vie économique au sein des groupes domestiques : chaque groupe domestique assure la production de biens alimentaires ou autres, qu'il consomme ou qu'il échange contre d'autres biens ou services avec d'autres groupes domestiques ; tant et si bien que les activités économiques qui se situent en dehors du groupe domestique sont rares. Le vocable du groupe domestique paraît le mieux convenir pour nommer ce groupe puisqu'il met l'accent sur l'ensemble des gens

vivant dans la maison et évoque à la fois l'économie domestique qui répond au besoin du groupe, et le domaine qui le fait vivre » (Mendras, 1995, p.65).

La question est alors de savoir et de comprendre la place de ces groupes domestiques dans l'économie rurale des Hautes Terres malgaches. Notre propos va être maintenant de montrer en quoi le groupe domestique, le ménage, revêt une importance forte dans la vie économique de la collectivité et de la société.

C - Organisation économique et groupe domestique

L'économie d'un pays ou d'une société, quel que soit son degré de développement, sans entrer dans les débats évolutionnistes, repose en premier lieu sur les individus qui participent aux activités productives, donc sur les membres « actifs » de la société. Cependant, il apparaît que selon les pays et le statut des individus, la participation des femmes ou des enfants par exemple à l'économie est plus ou moins visible dans les sources de données statistiques. Aussi, les termes d'actifs, de personnes occupées, méritent-ils d'être définis et discutés afin de voir à quelle réalité ils renvoient.

1. Une définition des membres actifs

Lors du recensement exhaustif de la population effectué en octobre-novembre 2003 dans les neuf *fokontany* de la zone d'enquête du Programme 4D, les individus actifs ont été déclarés comme tel par le chef de ménage. Il s'agit, d'après le manuel de l'enquêteur, (Annexe 13) des personnes qui ont exercé « une activité professionnelle (régulière et à laquelle elles ont consacré la majeure partie de leur temps lors des jours ouvrables), rémunérée (emploi salarié) ou rémunératrice (emploi non salarié, en indépendant par exemple) durant les 7 derniers jours [...] » (Manuel de l'enquêteur, Annexe 13) qui ont précédé le passage de l'enquêteur. La part des personnes déclarées actives, parmi l'ensemble des individus de plus de 6 ans, représente près de la moitié de la population (Tableau n°7).

9. | Ont été exclus des actifs les enfants de plus de six ans scolarisés au moment de l'enquête, les hommes ou les femmes au foyer, les retraités, les personnes handicapées, malades ou trop âgées, ainsi que les personnes sans activité, mais à la recherche d'un

emploi – contrairement aux femmes et aux hommes au foyer qui n’en recherchent pas, (cf. manuel de l’enquêteur, Annexe 13).

Tableau n°7 Situation devant l’emploi de tous les individus recensés selon le sexe (%)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Occupé	44,9	45,9	45,4
Sans activité	1,7	1,6	1,7
Femme / Homme au foyer	0,2	2,8	1,5
Elève, étudiant	26,2	24,2	25,2
Retraité	0,3	0,1	0,2
Handicapé, malade, personne âgée	1,4	1,7	1,5
Non concerné (enfants de moins de 6 ans)	25,2	23,7	24,4
Total	100	100	100
Effectifs	3879	3941	7820

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Un quart de la population recensé est âgé de moins de six ans et ne peut par conséquent pas être déclarées actif. Il en est de même pour les individus scolarisés, considérés comme inactifs (Tableau n°7).

Si la définition des personnes actives, ou occupées semble claire, une étude plus fine, sur les personnes déclarées non-occupées, quel que soit leur autre statut, pourrait s’avérer nécessaire. En effet, dans de nombreux pays en développement où les activités économiques, en milieu rural comme en milieu urbain, appartiennent à la sphère informelle, le travail des femmes est parfois sous-estimé. Par exemple, au Malawi, seules 26 % des femmes déclarent avoir un emploi, au Bangladesh ou au Pakistan où elles ne sont respectivement que 16 et 17 % à occuper une activité (Kishor, *et al.*, 1996). Les taux de participation aux activités économiques et productives des femmes sont alors certainement très largement sous-estimés. En revanche, à Madagascar, plus de 76 % des femmes déclaraient travailler en 1997 (DHS, 1998, p.28) et près de 80 % en 2003 (DHS, 2005, p.41). A Ampitatafika, la part d’hommes et de femmes âgés de plus de six ans et non scolarisés, déclarés occupés, est quasiment identique – 92,5 % pour les hommes et 88 % pour les femmes, Tableau annexe n°6.

La saison durant laquelle s’est déroulée l’enquête pourrait aussi influencer sur le pourcentage de personne occupées dans la semaine précédant le passage de l’enquêteur. En effet, on peut supposer qu’en période d’hivernage, lorsque les activités agricoles, les

plus couramment pratiquées en milieu rural, sont moins nombreuses et demandent moins de main-d'œuvre, la part des personnes recensées comme inactives ou au foyer est plus importante. Toutefois, ces deux catégories ne regroupent que 3,3 % de l'ensemble de la population (Tableau n°7). Nous avons donc voulu vérifier ce constat parmi les ménages exploitant des terres et, dans ce cas aussi, seuls 4,1 % (Tableau annexe n°7) des individus de plus de six ans sont déclarés comme inactifs ou femme au foyer. Ces deux catégories aurait d'ailleurs pu, en raison de leur très faible pourcentage chacune, être regroupées. Il apparaît alors les personnes inactives, autrement dit celles sans activité ou les femmes au foyer, qu'elles soient à la recherche d'un emploi ou non, sont très peu nombreuses dans cette région. Cela semble d'ailleurs être un point commun à de nombreuses zones rurales des pays en développement dans la mesure où l'agriculture prédomine et occupe les individus, même à temps partiel. Nous pouvons donc avancer que la participation aux activités économiques des personnes de plus de six ans concerne près de 90 % de la population ayant quitté l'école (Tableau annexe n°6).

Après avoir défini la population active, la question est alors de savoir quel est son statut d'occupation ? Dans quel contexte travaille-elle ? Est-elle salariée ? Indépendante ? Patron ? Dans quel secteur d'activité travaille-elle majoritairement ?

2. D'une économie familiale...

Dans les zones agricoles dominées par les productions de rente, la plupart des travailleurs exercent leur activités en tant que salarié, travaillant pour un patron ou pour un groupe, comme c'est le cas dans les économies de plantations en Côte d'Ivoire par exemple (Chauveau, 2005).

A Ampitatafika et, plus généralement dans les Hautes Terres de Madagascar, les résidents des zones rurales travaillent dans 97,5 % (Tableau n°8) des cas pour leur famille. Ils exercent leurs activités soit en tant qu'indépendant – 49,3 % –, soit en tant qu'aide familial – 47 %.

Tableau n°8 Statut d'occupation des actifs pratiquant une activité dans le secteur primaire – 1^{ère} activité – (%)

Statut dans l'occupation	%
Patron	1,2
Indépendant	49,3
Salarié permanent	0,3
Salarié temporaire	2,2
Aide familial	47,0
Total	100
Effectifs	3122

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Sur les exploitations familiales, si petites soient-elles, le besoin de main-d'œuvre s'étend aussi bien aux femmes qu'aux hommes du ménage. On attend de tous les membres de la famille en bonne santé qu'ils participent aux activités économiques de subsistances. La diversification des cultures implique une main-d'œuvre relativement importante à différentes périodes du calendrier culturel. Bien que les individus ne soient pas rémunérés monétairement pour leurs travaux sur l'exploitation familiale, leur appartenance même à la famille leur garantit « le gîte et le couvert, un soutien en cas de maladie et de vieillesse, ainsi qu'une aide pour les coûts de mariage, paiement d'impôts, etc. De même, l'apport de main-d'œuvre à l'entreprise agricole familiale permet aux membres de cette dernière de préserver leurs droits à la propriété familiale lors de la division du patrimoine » (Toulmin, *et al.*, 2003, p.6).

Notons toutefois que la participation intensive de la main-d'œuvre familiale aux activités agricoles du ménage n'exclut pas, à certaines saisons et pour certains travaux – en début d'année, durant la saison des pluies pour le repiquage du riz – d'employer des salariés journaliers afin d'apporter une source complémentaire de force de travail pour accélérer le rythme des activités très dépendantes du temps et du climat. « Il importe donc d'éviter de voir l'exploitation familiale comme une unité économique isolée uniquement dédiée à l'agriculture et dépendant exclusivement de ses propres ressources » (Toulmin, *et al.*, 2003, p.7).

Les activités productives des actifs à Ampitatafika sont donc tournées quasi exclusivement vers « une économie familiale ». Toutefois, sachant que 97,3 % des ménages exploitent des terres et que 97,5 % des actifs travaillent dans leur sphère familiale, pouvons nous avancer l'hypothèse que les activités économiques sont exercées dans le cadre d'une « agriculture familiale » ?

3. ... à une agriculture familiale

Il a été montré en début de ce chapitre que la quasi-totalité des ménages cultivaient des terres (Tableau n°2, page 30¹⁰). Une des caractéristiques de certaines économies familiales pré-industrielles, comme dans les villes et les campagnes de l'Angleterre et de la France du 18^{ème} siècle (Tilly, *et al.*, 2002), est la différenciation relativement faible des activités parmi les membres de la famille et aussi parmi l'ensemble des individus d'une même zone d'habitation. Il apparaît de la même manière, qu'à Ampitatafika, la majeure partie des individus pratique l'agriculture, ou une activité directement liée au secteur primaire telle que le salariat agricole ou l'élevage des zébus par exemple. Seuls environ 10 % des actifs pratiquent des activités tertiaires en première occupation (Tableau n°9), proportion qui augmente pour atteindre 31 % en seconde occupation (Tableau n°10).

Tableau n°9 Secteur d'activité économique – 1^{ère} activité – de la population active (%)

Domaine de la première activité	%
Primaire	87,9
Commerce et autres services	8,4
Administration, santé, éducation	1,5
Autre	2,3
Total	100
Effectifs	3553

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Près de neuf personnes actives sur dix pratiquent une activité en lien avec l'agriculture – 87,9 % – (Tableau n°9). Bien que le rapport soit plus faible pour les activités secondaires, parmi les 39,1% de la population active ayant déclaré pratiquer une seconde activité (Tableau annexe n°8), la moitié s'adonne aussi à une activité agricole (Tableau n°10)¹¹.

¹⁰ Nous précisons par la suite les numéros de page des tableaux uniquement lorsque ces derniers sont situés plusieurs pages en amont.

¹¹ Les données de l'Enquête de Référence ne nous renseignent que sur les deux premières activités et sur la pratique ou non du salariat agricole. Cela n'exclut toutefois en rien la possibilité qu'ils pratiquent davantage d'activités.

Tableau n°10 Secteur d'activité économique – 2^{ème} activité – de la population active (%)

Secteur de la seconde activité	%
Primaire	51,8
Commerce et autres services	31,2
Carrier ¹²	5,0
Autre	12,0
Total	100
Effectifs	1389

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

La production et la consommation sont partagées par l'ensemble des membres de la famille. En effet, la plus grande partie de la production est autoconsommée : moins de 15 % des ménages commercialisent leurs récoltes de riz (Tableau n°4, page 32). De plus, la production est organisée à l'intérieur du cercle familial restreint. A Ampitatafika, chaque individu a pour but, par le biais de sa force de travail, d'apporter de quoi subvenir aux besoins de tous les membres de la famille. Les activités économiques les plus importantes aux yeux des habitants d'Ampitatafika, celles qu'ils ont citées comme « premières activités », restent organisées autour de l'exploitation agricole familiale. Les membres du groupe domestique participent avant tout à la production agricole familiale, afin d'apporter un salaire en nature. Donc à Ampitatafika, non seulement la consommation est partagée, mais aussi la production.

A l'issue de ce premier chapitre introductif, nous sommes donc en mesure d'avancer qu'Ampitatafika, le premier niveau déterminant dans lesquels s'inscrivent et dépendent les comportements des agents économiques est le ménage. En effet, dans la grille de lecture de la société paysanne précédemment décrite, dans laquelle les populations vivent essentiellement de l'agriculture, le premier lieu au sein duquel les individus évoluent et pratiquent leurs activités économiques est la famille à laquelle ils appartiennent. Le groupe domestique revêt donc un premier niveau contextuel fort dont dépend l'individu. La question est désormais de savoir quels autres éléments contextuels influencent, contraignent ou orientent les possibilités, les obligations des ménages ? Dans quel cadre plus large les individus, à l'intérieur même de leur unité familiale de production, vont-ils pouvoir orienter leurs activités en fonction de ces éléments contextuels déterminants ?

¹² Personnes travaillant dans les carrières de granit.

Nous verrons dans un premier temps dans quel contexte économique, politique et environnemental évoluent les familles et dans quelle mesure elles sont soumises à des aléas négatifs (Chapitre I). Nous montrerons ensuite de quelles manières les comportements économiquement rationnels sont emprunts par les aléas divers qui risquent à tout moment de faire basculer les ménages dans des situations de forte vulnérabilité (Chapitre II). Dans un second temps, nous analyserons les différentes stratégies que les paysans peuvent mettre en place pour répondre au risque quasi-constant d'insécurité alimentaire. Dans une économie rurale, nous verrons que la diversification des activités agricoles d'une part, mais aussi à l'extérieur du secteur primaire d'autre part, est une condition importante à la réduction des risques d'incertitude (Chapitre III). Toutefois, cette diversification des activités au sein des ménages n'est rendue possible que grâce à une organisation spécifique des membres de la famille (Chapitre IV). Lorsque le marché du travail au niveau local ne permet plus aux acteurs économiques de s'adonner à la pluriactivité, la migration apparaît comme une issue quasi-obligatoire, soit de manière temporaire et saisonnière, soit de façon définitive, en particulier pour les jeunes générations (Chapitre V). La dernière partie de cette étude sera consacrée à montrer de quelle manière les stratégies mises en place en amont d'un choc sont intensifiées en cas de crise et quelle sont les nouvelles stratégies développées *a posteriori* (Chapitre VI).

CHAPITRE I - Contexte économique, politique et géographique

La sécurité alimentaire est un concept général, englobant des questions liées à la nature, à la qualité et à la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, de même que des questions liées à l'accès à la nourriture. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture – FAO –, il s'agit d'une situation dans laquelle tous les ménages ont physiquement et économiquement accès à une alimentation adéquate pour tous leurs membres et sans risque de perdre cet accès. *A contrario*, une situation d'insécurité alimentaire se caractérise par le fait que la population n'a pas accès à une quantité suffisante d'aliments nutritifs et sans danger pour avoir une croissance régulière et un développement normal, être en bonne santé et mener une activité. Cela peut se traduire concrètement par une alimentation très pauvre en termes de calories et de vitamines, par une réduction du nombre de repas quotidien ou encore par une réduction des rations par repas ou par jour. Cette notion de sécurité alimentaire correspond au premier besoin de la pyramide de Maslow, besoin qui, s'il n'est pas satisfait, non seulement va compromettre les chances de survie mais qui en plus ne

permettra pas d'accéder pleinement aux niveaux de besoins supérieurs (besoin de protection, d'amour, d'estime de soi ou de réalisation de soi, cf. Annexe 3).

Dans la société paysanne d'Ampitatafika, plus de 97 % des ménages exploitent des terres (Tableau n°2, page 30), moins d'un ménage sur cinq commercialise sa production vivrière de paddy, maïs, manioc, patate, haricots, (Tableau n°4, page 32), près de neuf personnes actives sur dix exercent leur activité principale dans le secteur primaire et seulement une personne occupée sur cinq exerce une seconde activité dans un domaine extra agricole (Tableau annexe n°9). Aussi, en plus de l'hypothèse forte de l'importance des contextes dans la détermination des comportements économiques, le constat préalablement fait dans le chapitre précédent nous amène à formuler de nouvelles hypothèses en liens avec la première.

⇒ Dans un système économique où la culture de la terre est la première et principale source de revenus en nature et monétaire, les groupes domestiques sont soumis à des *risques d'insécurité alimentaire*. Les risques d'insécurité alimentaire sont aussi fortement dépendants du contexte éco-géographique dans lequel évoluent les populations. Si les terres sont fertiles, si les surfaces cultivées par ménage sont suffisantes, si ces derniers ont accès aux intrants leur permettant d'obtenir de « bons » rendements, si les perspectives d'agrandissement des exploitations sont possibles etc., les risques sont alors mieux maîtrisés.

Bien qu'il puisse exister des différences économiques fortes entre les régions ou les zones de résidence d'un pays, l'ensemble des régions d'un Etat sont malgré tout dépendantes du contexte global. Un rapide tour d'horizon des principaux indicateurs macro est alors indispensable pour comprendre dans quel type de société englobante la société paysanne d'Ampitatafika s'insère et, plus précisément, pour vérifier si l'insécurité alimentaire au niveau national et se retrouve au niveau local.

A - Contexte national

Bien que la situation économique actuelle à Madagascar soit le résultat d'un long processus historique de construction du paysage économique actuel, la conséquence de choix politiques des hommes d'Etat et des gouvernements qui se sont succédés au fil des siècles, nous ne retracerons pas en détail cette évolution dans le temps. En revanche, ce qui semble plus pertinent est l'établissement d'un état des lieux contemporain aux données de terrain dont nous disposons, qui puisse ainsi renvoyer à la situation actuelle de l'organisation économique à Ampitatafika entre 2003 et 2005.

1. *Un pays pauvre et principalement agricole*

En 2005, bien que l'Indice de Développement Humain ait progressé de trois places par rapport à 2003, amenant le pays de la 149^{ème} place sur 175 en 2003 à la 146^{ème} place sur 175 en 2005, cette amélioration n'est pas due à la diminution de la pauvreté dans le pays mais bien davantage aux bons résultats quant aux taux de scolarisation des enfants ou à la réduction des discriminations envers les femmes. Car, d'après les chiffres annoncés dans le Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté – DSRP¹³ – en juin 2005, le ratio de pauvreté a augmenté entre 2003 et 2004 et il s'élevait au moment de l'enquête 4D à près de 75 % pour l'ensemble du pays.

Tableau n°11 Evolution de l'intensité¹⁴ de la pauvreté de 1993 à 2004 (%)

	2001	2002	2003	2004
Milieu Urbain	18,3	29,3	22,9	23,4
Milieu Rural	39,7	53,0	46,1	47,0
<i>Ensemble du pays</i>	34,8	47,6	40,8	41,6

Sources : INSTAT / DSM, in DSRP 2005, p.32

¹³ Le DSRP est établi conjointement avec les différentes institutions internationales telles que le FMI, la Banque Mondiale, la Communauté Européenne, etc., et le Gouvernement Malgache.

¹⁴ L'intensité de la pauvreté donne la moyenne des écarts de la consommation des pauvres exprimée en pourcentage du seuil de pauvreté. En d'autres termes, l'intensité de la pauvreté donne l'écart de la population pauvre par rapport au seuil de pauvreté. Plus elle est élevée plus la population pauvre est loin du seuil.

L'augmentation significative de l'intensité de la pauvreté en 2002 (Tableau n°11) est une des conséquences directes de la crise politique qui a ébranlé la Grande Ile cette année là (Encadré n°2).

Encadré n°2 La crise politique et économique de 2002

« De 1990 à 2002, le pays a connu deux crises politiques avec, à chaque fois, des conséquences désastreuses sur l'économie et la situation sociale : la première en 1991 et la seconde en 2002. Celle de 2002, consécutive à l'élection présidentielle contestée, est sans doute la plus grave qu'a connu le pays. En effet, de février à juin 2002, le pays a été pratiquement coupé en deux. Le blocage de l'approvisionnement et de l'écoulement des produits causé par les barrages routiers et, durant cinq mois, les débrayages provoqués par les grèves ont fortement perturbé la production dans plusieurs secteurs d'activité, en particulier ceux orientés vers l'exportation – principalement, le tourisme et le textile (zone franche) – qui étaient pourtant les véritables moteurs de la croissance au cours des dernières années. Plusieurs entreprises ont dû totalement fermer, entraînant la mise au chômage de quelques 150 000 personnes. La diminution des ventes et le blocage du secteur financier ont provoqué des difficultés de trésorerie des entreprises, conduisant à de nombreuses faillites. Avec le tarissement des réserves en carburant dans la capitale, un marché noir s'est développé où le litre de carburant se négociait entre 7 et 10 fois son prix normal, ce qui a entraîné une flambée des coûts de transport et, par conséquent, une hausse généralisée des prix. Par ailleurs, l'administration a été paralysée avec des conséquences sur le fonctionnement de l'état.

La crise de 2002 a pris fin en juin 2002. En juillet, une réunion des "Amis de Madagascar" s'est tenue à Paris pour jeter les bases du redressement national. A cette occasion, les partenaires au développement se sont engagés à apporter leur concours à hauteur de 2,4 milliards de dollars, pour la mise en œuvre du programme de relance présenté par le gouvernement. Les élections législatives anticipées organisées en décembre 2002 ont confirmé le pouvoir du Président Marc Ravalomanana, le parti, dont il est le fondateur, ayant remporté plus de deux tiers des sièges de l'Assemblée Nationale » (PNUD, 2004, p.1).

« Entre 2003 et 2004, le ratio de pauvreté a augmenté de 73,6 % à 74,1 %. Cette hausse du ratio de pauvreté est plus remarquable en milieu urbain car ce sont surtout les salariés (individus à revenus fixes) qui subissent les effets néfastes de l'inflation contrairement aux indépendants (individus à revenus variables) qui peuvent en profiter » (PNUD, 2005, p.31). On peut estimer que près de 85 % de la population vit avec moins de deux dollars par jour et 61 % avec moins de 1\$ par jour, soit en dessous du seuil de pauvreté établi par la Banque Mondiale.

Toutefois, la pauvreté reste un phénomène largement répandu en milieu rural car elle concerne 80 % de la population. « Ce sont les ménages du secteur primaire qui enregistrent le taux de pauvreté le plus élevé. En effet, ces individus vivent en général en milieu rural où les gens sont majoritairement pauvres » (PNUD, 2005, p.33). Or l'agriculture tient toujours une place importante dans l'économie malgache. Elle emploie 77 % de la population active et représentait encore en 2001, 34 % du Produit Intérieur Brut – PIB.

2. *L'insécurité alimentaire, un problème national*

Au niveau national, l'hypothèse que nous avons formulée semble tout à fait correspondre aux ~~les~~ chiffres émanant des sources statistiques du pays selon lesquels en 2001, 65,4 % de l'ensemble des malgaches consommaient moins de 2 300 kilocalories – Kcal – par jour (INSTAT / EPM 2001, cité in FNUAP, 2004).

Tableau n°12 Evolution de l'insécurité alimentaire chronique entre 1993 et 2001 (%)

% Personnes consommant moins de 2 300 Kcal/j	1993	1997	1999	2001
Milieu urbain	37,6	54,0	43,2	59,6
Milieu rural	63,8	65,6	67,0	66,6
<i>Au niveau national</i>	59,0	63,1	61,7	65,4

Sources : INSTAT / EPM 93, 97, 99, 01 in PNUD, 2004, p.4

En moyenne, la ration calorique des ménages résidant dans les zones rurales malgaches, provient pour les deux tiers de l'autoconsommation. Cette ration a été estimée par Dorosh *et alii.*, (1998) à près de 2 000 Kcal par tête par jour, alors que le seuil de sous-alimentation est estimé à moins de 2 300 Kcal quotidiennes.

« La faiblesse du revenu tiré de la vente des produits agricoles n'incite pas les paysans à produire plus, d'où une baisse de la production vivrière et une baisse de la disponibilité alimentaire nationale. Ainsi, entre 1990 et 2001, la production rizicole n'a augmenté en moyenne que de 1,1 % par an, celles du manioc et du maïs ont été de 1,9 % et 0,8 % respectivement. Les quantités de riz importées par le pays - environ 2 500 milliers de tonnes par an - n'ont pas suffi à freiner la baisse tendancielle de la disponibilité de ce produit, de 140 Kg/personne en 1990 à seulement 112 Kg/personne en 2001 » (FNUAP, 2004, p.4). Le Common Country Analysis établi par le FNUAP qui a par la suite servi de document de travail à l'élaboration de la mise à jour du DSRP 2005, note en outre que : « le bas niveau de la production vivrière provient essentiellement des causes sous-jacentes suivantes : (i) méthodes culturales et moyens d'encadrement inappropriés ; (ii) exploitations de petites tailles ; (iii) infrastructures communautaires vétustes et insuffisantes ; (iv) faible niveau d'épargne et non accès au crédit ; (v) insécurité des biens et (vi) maîtrise insuffisante de l'eau » (FNUAP, 2004, p.4).

Si nous tentons de reprendre chacun des points cités, il apparaît en effet que le niveau d'équipement des riziculteurs malgaches, d'après l'enquête FAO/UPDR 1999, est particulièrement limité. Moins de 1 % – 0,2 % – des agriculteurs utilisent un tracteur, 14,4 % d'entre eux ont recours à la houe rotative ou la sarceuse mécanique, quant à la charrue à bœuf, seulement un tiers des ménages agricoles s'en serve. De plus, la proportion des paysans ayant eu accès aux intrants n'était que 22,3 % en 1997 – sachant qu'il existe de fortes disparités entre les provinces : près de 63 % des agriculteurs de la province de Tananarive ont utilisé des intrants pour leurs cultures, contre 22 % dans la région de Fianarantsoa, 7 % à Tamatave et 1 % à Diégo – et a baissé à 16,5 % en 1999. Cette situation est due en majeure partie à une couverture limitée des services de vulgarisation agricole, en d'autres termes, au manque de formation des paysans. Selon les données de l'Enquête Prioritaire auprès des Ménages¹⁵ de 1997 (EPM, 1997), seulement 6,3% des paysans ont bénéficié de formation. Au cours de la dernière décennie, les rendements en riz ont stagné autour de 2,1 tonnes par hectare quand le Vietnam ou l'Indonésie atteignent respectivement 4,2 et 4,4 tonnes à l'hectare.

Le niveau élevé de l'analphabétisme – 47% de la population rurale d'après l'EPM 2001 – n'aide pas à la transmission des messages portant sur l'amélioration des techniques culturales, qui sont par ailleurs souvent mal formulées. Ainsi, la grande majorité de la

¹⁵ Les Enquêtes Primaire/Prioritaire auprès des Ménages ont été effectuées en 1993, 1997, 1999, 2001, 2002, et 2005. Ces enquêtes sur les conditions de vie des ménages à Madagascar sont financées selon les années par la Banque Mondiale, l'USIAD ou d'autres bayeurs de fonds internationaux et menés conjointement avec l'Institut National de la Statistique malgache (INSTAT).

population paysanne reste imperméable aux conseils visant l'adaptation des habitudes aux réalités nouvelles.

Le morcellement des exploitations agricoles – la superficie moyenne exploitée est passée de 3,8 hectares en 1993 à seulement 1,3 hectare en 1999 d'après les EPM réalisées à ces dates – ne peut que conduire au faible niveau de production. La diminution des surfaces exploitées par ménage s'explique en grande partie par le mode d'acquisition des terres. En effet, le taux d'accès à la propriété par héritage, premier mode d'obtention des terrains cultivables est passé de 23,4 % en 1993 à 72,6 % en 2001. Ce phénomène est également dû au mauvais entretien des infrastructures communautaires déjà insuffisantes par ailleurs et à l'abandon des *tanety* résultant de la baisse de la fertilité du sol. Près de 10 000 hectares de rizières sont ainsi ensablées chaque année. Ce qui représente 20 000 tonnes de perte de paddy par an (DSRP, 2002).

Un autre problème quasi général dans les campagnes malgaches est la faiblesse de l'épargne rurale associée à l'accès limité au crédit. Ces deux réalités ne favorisent pas l'acquisition de nouvelles terres pour faire face à la baisse tendancielle de leur productivité et au morcellement des parcelles. Seulement 3% des ménages agricoles, ont accès au crédit.

Tous ces points permettent d'entrevoir différentes raisons pouvant expliquer les faibles rendements des paysans malgaches. Bien que l'estimation des rendements à Madagascar est rendue difficile en raison de différents facteurs – conditions climatiques, utilisation d'intrants, gestion des parcelles, substitution des produits sur une même parcelles (World Bank, 2004) – on peut estimer que les rendements sont parfois quatre fois moins élevés qu'en Asie par exemple, ne permettent pas aux ménages ruraux de disposer de suffisamment de nourriture tout au long de l'année et ne favorisent pas la vente sur le marché local et encore moins international. Aussi, après un rapide panorama de l'économie malgache d'où il résulte que plus de la moitié de sa population est soumise à de forts risques d'insécurité alimentaire, en particulier en milieu rural, ce risque s'impose-t-il aux habitants de la commune rurale d'Ampitatafika ? Et si oui, de quelle manière s'impose-t-il à eux ? Les raisons sont-elles identiques à celles identifiées au niveau national ? Dans la mesure où approximativement tous les ménages cultivent des terres et pratiquent en premier lieu l'agriculture, le contexte éco-géographique microlocal permet-il aux paysans de se protéger des risques d'insuffisance alimentaire ? Ou au contraire, sont-ils plus exposés à ce risque ?

B - Contexte éco-géographique local

Si un ménage dépend quasi exclusivement de ses ressources agricoles pour vivre, comme cela paraît être le cas à Ampitatafika, sans avoir la possibilité d'avoir recours à d'autres sources de revenus, il risque, si ses parcelles subissent des intempéries, des inondations ou au contraire un manque d'irrigation, d'être confronté à une insuffisance de revenus en nature, revenus essentiels et nécessaires à son alimentation.

1. *La superficie des terres cultivées*

Dans une économie paysanne, les modes et les méthodes de production agricole sont les principaux déterminants des revenus des ménages et, dans un contexte de pauvreté, de leur sécurité alimentaire. La possession de terres s'avère être le principal actif des groupes domestiques, tant en termes réellement économique que social.

La première caractéristique des exploitations agricoles dans la région du Vakinankaratra est la très petite superficie de terres cultivées par ménage. Selon les différentes sources – Réseaux des Observatoires Ruraux, Recensement agricole, EPM –, la surface cultivée en moyenne par les unités d'exploitation est de 28 ares pour les superficies rizicoles, alors qu'elle s'élève à 188 ares à Ambatondrazaka et 164 ares à Marovoay (ROR, 2006). Certains auteurs parlent de « petites surfaces » (Albaladejo, *et alii.*, 1995) bien que les exploitants possèdent jusqu'à cinq hectares, il s'agit dans ce cas à Ampitatafika de « très petites surfaces », de seulement quelques lopins de terres.

Nous nous intéresserons dans cette seconde partie du chapitre, principalement aux ménages agricoles. Nous entendons par ménage agricole les 1 578 ménages recensés dans les neuf *fokontany* d'Ampitatafika qui exploitaient des terres au moment de l'enquête parmi les 1 621 ménages enquêtés – soit 97,3 %.

Tableau n°13 Superficie totale, moyenne et médiane exploitée par les ménages agricoles selon les *fokontany* (en ares)

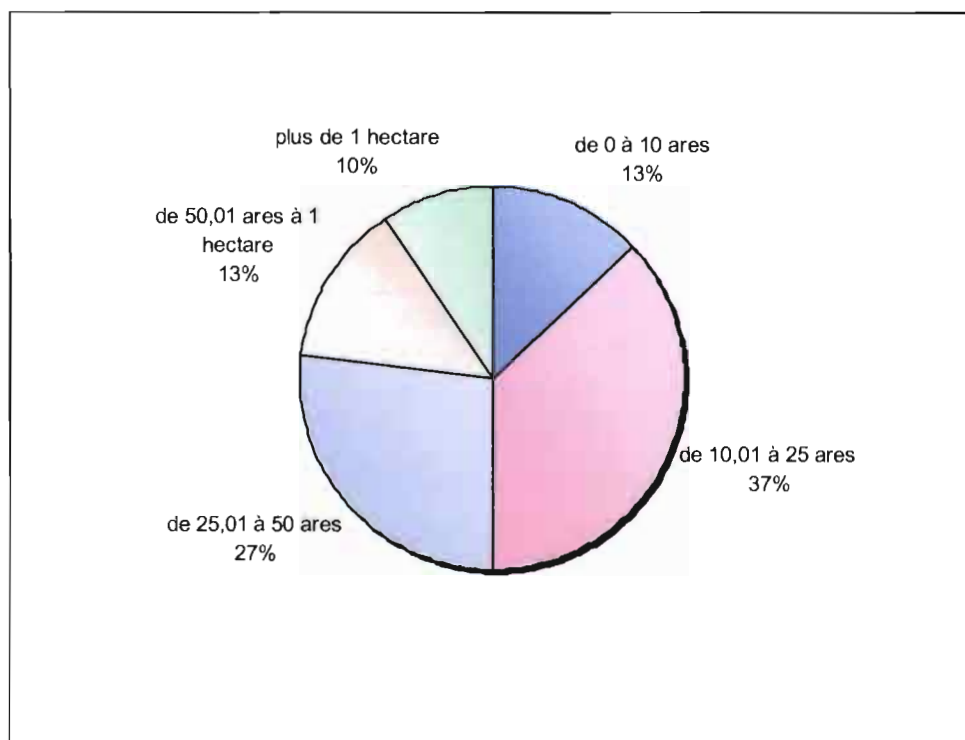
Fokontany	Superficie totale exploitée par <i>fokontany</i>	Superficie moyenne exploitée par ménage	Médiane	Nombre de ménage par <i>fokontany</i>
Amboalefoka	3461	46	21	75
Ambohitarabe	6287	39	27	161
Amboniandrefana	4286	49	27	88
Amorona Fierenana	1775	31	23	57
fkt Ampitatafika	14698	52	23	282
Mananetivohitra	2713	39	25	69
Masoandro	19441	54	29	360
Tsarahonenana	14694	54	23	274
Tsimabeharona	7964	38	21	212
<i>Total</i>	75319	48	25	1578

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

La médiane – 25 ares par famille –, presque deux fois inférieure à la moyenne traduit une très forte représentation des très petits exploitants – moins de 25 ares. La valeur maximale, c'est-à-dire la plus grande surface de terre exploitée par un ménage est de 12 hectares, ce qui tire la moyenne – 48 ares – vers le haut.

La mesure de dispersion moyenne autour de la moyenne, autrement dit l'écart à la moyenne des ménages qui ont les plus grandes surfaces et ceux qui ont les plus petites surfaces – soit l'écart type – est de 79. Aussi, les écarts entre les plus gros propriétaires et les plus petits sont-ils assez faibles ? En effet, cette zone est caractérisée par une relative homogénéité, ce que confirme la répartition des ménages en fonction des superficies de terres exploitées au moment de l'enquête.

Figure n°4 Répartition des ménages agricoles selon les surfaces de terres exploitées (%)



Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Plus de 90 % des ménages exploitent moins de 1 hectare et 64 % des exploitations agricoles totalisent une surface comprise entre 10 et 50 ares. 13,1 % des ménages agricoles possèdent moins de 10 ares (Figure n°4). Comparativement à l'ensemble de Madagascar, la taille moyenne des exploitations agricoles à Ampitatafika est presque deux fois inférieure (Minten, *et al.*, 2003 [a] ; ROR, 2006). Le fait de posséder de la terre à Madagascar est un des facteurs déterminants de la richesse dans les Hautes Terres, contrairement à la région Betsileo ou du sud de la Grande Île par exemple, où l'actif le plus important dans la logique de réduction de la pauvreté est la possession de bovidés (Dorosh *et alii.*, 1998).

La question est alors de savoir pourquoi les surfaces par ménage sont si petites.

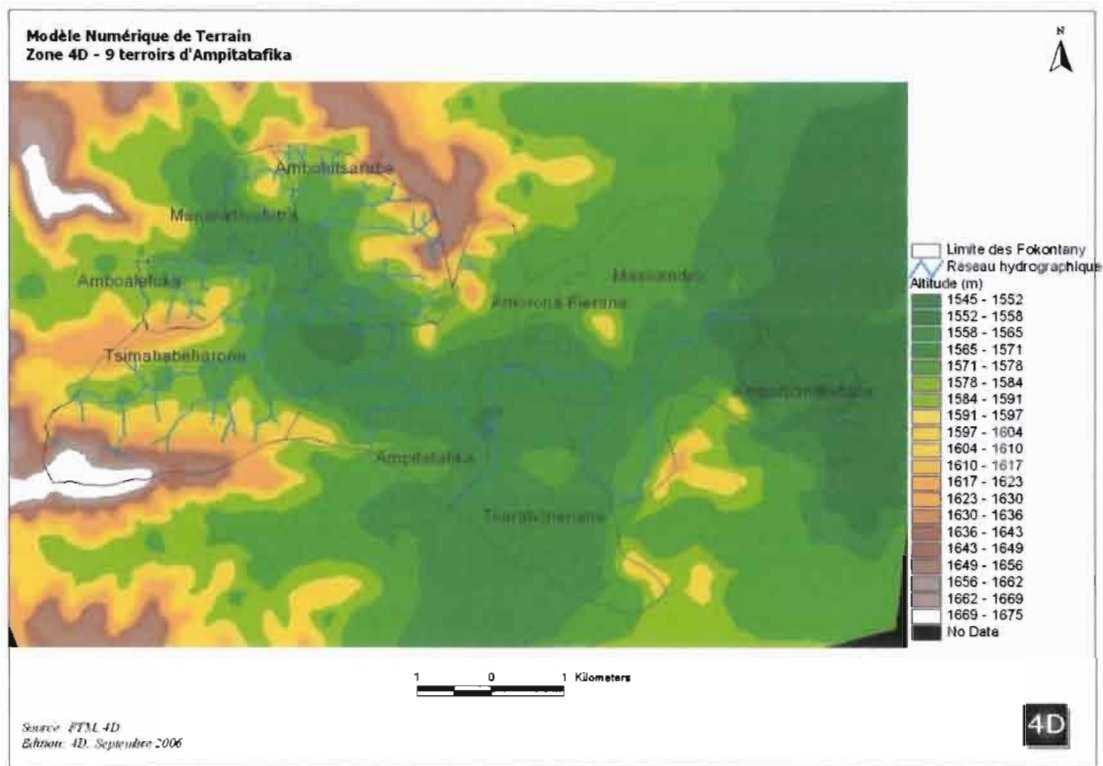
Nous pouvons déjà avancer que la principale cause de ce morcellement des parcelles, appropriées il y a environ cinq générations par les premiers arrivants dans la région d'Ampitatafika, est le système d'acquisition et de distribution des terres. Autrement dit, la diminution toujours plus importante de la surface des terres arables disponible par ménage est une conséquence du système d'héritage en vigueur à Madagascar.

a. Le système d'acquisition des terres

Dans la zone d'enquête, les enjeux fonciers tournent autour des espaces arables susceptibles d'accueillir les cultures de riz, dans les plaines ou les bas-fonds. L'intégralité de l'espace irrigable a été défriché, aménagé et est actuellement exploité, si toutefois les parcelles ne sont pas totalement inondées ou au contraire totalement coupées des systèmes d'irrigation empêchant la culture du riz. La carte suivante montrant les différences d'altitude permet de visualiser l'emplacement et la surface des plaines et des bas-fonds où le riz est cultivé.

Il s'agit des zones comprises entre 1558 et 1591 mètres d'altitude.

Figure n°5 Carte du modèle numérique de terrain sur les 9 fokontany enquêtés d'Ampitatafika



La majeure partie de ces surfaces bénéficiant d'une irrigation grâce aux différents canaux et circuits d'irrigation est cultivée, à l'exception des plaines qui connaissent des inondations systématiques telles que la plaine de Tsiarhonenana par exemple qui elle n'est cultivée qu'en contre saison – durant la période d'hivernage –, alors que la plaine est asséchée. Il s'agit donc dans ce cas de cultures de maïs, de haricots verts, de pommes de terre, etc. et non de riz inondé.

Le défrichage de nouvelles terres pour faire des cultures irriguées n'est plus possible dans cette région à l'exception des quelques surfaces en colline où la culture du riz n'est possible qu'à condition de se procurer des semences spéciales. Aussi, les seuls modes d'acquisition des terres, en particulier dans les bas-fonds où est cultivé le riz irrigué,

sont-elles les transactions, la vente et l'achat de parcelles, la location ou le métayage, mais surtout dans près de trois quart des cas l'héritage.

Tableau n°14 Mode d'acquisition des terres cultivées selon les fokontany (%)

Fokontany	Héritage Don	Achat	Location	Métayage	Total	Nombre total de parcelles exploitées par fokontany ¹⁶
Amboalefoka	83,4	14,8	0,8	1,0	100	512
Ambohitsarabe	86,8	11,9	0,5	0,8	100	1950
Amboniandrefana	86,9	11,8	1,0	0,2	100	881
Amorona	88,2	10,7	1,0	0,1	100	709
fkt Ampitatafika	77,1	16,6	3,4	3,0	100	2084
Mananetivohitra	86,0	12,8	0,3	0,9	100	643
Masoandro	80,9	16,0	2,1	1,0	100	3695
Tsarahonenana	81,5	17,8	0,5	0,2	100	1955
Tsimabeharona	91,5	6,5	1,0	1,0	100	2010
<i>Total</i>	<i>83,8</i>	<i>13,8</i>	<i>1,4</i>	<i>1,1</i>	<i>100</i>	<i>14439</i>

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

A l'exception de 13 % des parcelles qui ont été acquises sur le marché des échanges monétaires, la quasi-totalité des parcelles exploitées à Ampitatafika a été acquise par la succession.

La transmission des terres de génération en génération traduit une véritable logique sociale. Avant d'être un capital économique, il s'agit avant tout d'un capital social familial. Le rôle du chef de ménage est de transmettre le patrimoine foncier de ses ancêtres à ses propres enfants. L'aliénation des terres au sein de la famille est un devoir dans le sens où mettre en valeur les terres des ancêtres constitue d'une certaine manière un moyen de leur rendre honneur. L'héritage repose entre autres sur le principe de l'*anaran-dray*. Traduit littéralement par le « nom du père », il s'agit d'un concept fondamental de la parenté par le patrimoine dans les régions du centre de Madagascar, qui implique pour les descendants le devoir impérieux de remplacer leur père et de prendre soin de la terre ancestrale.

¹⁶ Le nombre total de parcelles exploitées par les ménages agricoles dans les *fokontany* a été calculé en faisant la somme des parcelles acquises par héritage+achat+location+métayage (cf. Tableau annexe n°10).

Certains paysans vont même jusqu'à mettre en culture des parcelles qu'ils savent inondées très tôt dans la saison des pluies, rendant impossible toute récolte. Ils expliquent alors cette pratique par le fait que ne pas mettre en valeur la terre de leurs ancêtres leur apporterait un déshonneur aux yeux des autres paysans et aussi à leurs propres yeux, ce qu'ils ne sauraient tolérer. Cela relèverait ainsi d'une rationalité en valeur (Weber, 1971) où il est plus important pour les paysans de rechercher un bénéfice social que le temps, les semences et l'énergie perdue à cultiver des terres improductives. Une lecture peut-être plus rationnelle de ce type de comportement est sans doute qu'ils cultivent ces parcelles « à risques » dans l'espoir, qu'une année, la saison des pluies arrive plus tardivement ou soit moins forte et qu'ils puissent donc tirer profit de leurs investissements.

La passation des terres entre les générations se fait traditionnellement lorsque les enfants atteignent l'âge adulte et se marient. A cette occasion, leur père leur attribue des parcelles en plaine afin qu'ils puissent cultiver du riz et ainsi nourrir leur famille. Les parcelles en *tanety* ne font pas l'objet d'un véritable héritage, elles sont exploitées par les enfants en fonction des besoins du jeune ménage et de la disponibilité de la main d'œuvre familiale ou salariale. Toutefois, le don des terres à l'occasion du mariage ne fait pas l'objet d'un héritage ou d'un partage définitif et immuable entre les co-héritiers. Leur père reste propriétaire de ses terres jusqu'à l'héritage définitif au moment où il le souhaite et le décide, les enfants ne perçoivent alors que l'usufruit de la terre. Dans ce cas seulement toutes les parcelles en bas-fond ou en plaine sont partagées entre les co-héritiers sous le contrôle quasi-total des parents : le père est dit *masi-mandidy* soit totalement libre de transmettre ses biens comme il le veut.

Le système d'héritage en vigueur dans les Hautes Terres s'opère sous trois formes différentes.

- Le partage des parcelles se fait entre les garçons uniquement.
- Les terres sont partagées entre les filles et les garçons selon la règle des « deux tiers – un tiers » : les garçons se répartissant deux tiers de l'ensemble des terres arables ; les filles partageant entre elles un tiers du capital foncier restant.
- Les surfaces cultivables sont séparées de manière équitable entre les filles et les garçons. Il apparaît que ce dernier type de partage entre les sexes semble progressivement se généraliser.

Aussi, les partages successifs du patrimoine initial au fil des générations conduisent-ils non seulement à un morcellement des parcelles, mais aussi à une surface totale possédée par famille de plus en plus réduite et ce quel que soit le mode d'héritage.

Au-delà des problèmes liés à l'insuffisance de terres cultivables en plaine par ménage, le système d'acquisition des terres peut amener à soumettre deux hypothèses :

⇒ Le mode d'acquisition des terres via le don, autrement dit la cession intergénérationnelle, n'encourage pas les jeunes acquéreurs à faire les démarches administratives afin d'officialiser légalement leurs acquisitions, de borner et de titrer leurs parcelles.

Une seconde hypothèse en découle alors :

⇒ La non reconnaissance des droits de propriété sur les parcelles réduit les chances pour les jeunes acquéreurs d'avoir accès au microcrédit. En effet, traditionnellement, il a été reconnu que la possession de titres de propriété fonciers permet un meilleur accès au crédit et, par conséquent, une amélioration des rendements grâce à un accès facilité aux différents intrants. Si les rendements augmentent, on peut alors penser que les risques d'insuffisance alimentaire seront moins forts.

Notre objectif est donc de déterminer en quoi le système d'acquisition des terres cultivables influence ou non la reconnaissance administrative des droits du sol et ensuite dans quelle mesure la possession ou non de titres fonciers permettrait ou au contraire empêcherait les paysans d'entretenir, de moderniser ou simplement d'investir dans les exploitations grâce au microcrédit.

b. La question de la reconnaissance légale des droits du sol

Lorsque les premiers Malgaches ont colonisé le territoire d'Ampitatafika et se sont installés dans la région, la répartition des territoires s'est faite en fonction de délimitations naturelles : les arbres, les forêts, les rivières etc., ont servi de frontières naturelles. Au-delà de cette appropriation individuelle ou familiale de l'espace cultivable et habitable, les terrains non titrés, non enregistrés juridiquement, étaient considérés officiellement par l'administration comme la propriété présumée de l'Etat et

ce, depuis la colonisation. « De grandes zones du territoire sont toujours la propriété de l'Etat, bien qu'elles soient souvent exploitées par des communautés locales. A peine 10 % des terrains agricoles sont enregistrés avec un titre officiel de propriété. Ce phénomène est probablement plus accentué dans les zones d'agriculture pluviale où le régime foncier, où la sécurité foncière est encore plus problématique. Dans les périmètres irrigués, le régime foncier est plus transparent » (Dabat, 2000, p.34).

Aujourd'hui, après quarante-cinq ans d'indépendance, la Grande Île est restée attachée à ce principe inspiré du Torrens Act¹⁷. « Par ce principe, l'Etat était en situation d'accorder des droits de propriété à ceux qui [avaient] réalisé une "mise en valeur" » (Teyssier, *et alii.*, 2006, p.2). Les procédures de reconnaissance administrative de possession de terrain aboutissent parfois au bout d'une voire plusieurs décennies : « seulement 300 000 titres ont été établis depuis plus d'un siècle et ce rythme de délivrance stagne depuis une dizaine d'année, autour de 1 200 titres par an » (Teyssier *et alii.*, 2006, p.4). Elles sont aussi très compliquées : on peut compter jusqu'à vingt étapes différentes dans différents bureaux et secteurs administratifs pour immatriculer une parcelle. Le rapport annuel de l'EPM 2005 avance que 92,4 % des ménages de la région du Vakinankaratra ne connaissent pas l'intégralité des procédures d'acquisition (EPM, 2005, p.75). Le dernier obstacle décourageant singulièrement les paysans désireux de faire reconnaître leurs biens juridiquement est le coût de la démarche qui, selon les estimations réalisées en 2003, pouvait atteindre jusqu'à 300 €¹⁸. En effet, près des trois quarts des ménages agricoles du Vakinankaratra qui ont tenté de titrer des parcelles ont rencontré des problèmes de tous ordres et de corruption (Teyssier *et alii.*, 2006).

A Ampitatafika, les informations recueillies au cours de l'enquête exhaustive révèlent que plus de la moitié des ménages ne comptent aucune parcelle titrée parmi leur patrimoine foncier (Tableau n°15). Toutefois, plus d'un tiers des chefs de ménage qui exploitent des terres déclarent posséder des titres de propriété pour plus de la moitié voire pour l'ensemble de leurs parcelles.

¹⁷ Le Torrens Act, a institué, en 1858 en Australie, le système du livre foncier. Ce livre foncier permet de mentionner les modifications concernant la propriété des terres et autres droits réels. Le Torrens act « consiste, après opérations préalables de délimitation et de bornage d'une terre, à enregistrer dans les livres fonciers tenus par l'administration foncière, à un compte ouvert spécialement pour l'immeuble, l'ensemble des droits réels qui s'y appliquent » (Pelerin *et al.*, 2006, p.7).

¹⁸ Si l'on considère le taux de change et le salaire d'un journalier agricole au moment de l'enquête, il est possible d'estimer le coût de la procédure totale d'immatriculation foncière d'une parcelle à 720 jours de travail en tant que salarié agricole pour un homme, et 1 028 jours pour une femme.

Tableau n°15 Pourcentage de parcelles possédées par les ménages agricoles ayant un titre foncier

Possède un (des) titre(s) de propriété pour :	%	Effectifs
Aucune parcelle	53,0	836
Moins d'un quart des parcelles	8,7	138
De un quart à la moitié des parcelles	5,8	91
De la moitié aux trois quarts des parcelles	2,3	37
Des trois quarts à l'intégralité des parcelles	29,0	457
NSP	1,2	19
Total	100	1578

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Bien que cette proportion de ménages possédant des titres de propriété nous paraisse particulièrement élevée, les taux d'enregistrement des parcelles à Ampitatafika correspondent aux chiffres nationaux – 28 % –, (Tableau n°16). Il apparaît en effet que près de 40 % des parcelles d'après les résultats de l'EPM 2001, seraient titrées ou cadastrées.

Tableau n°16 Possession de droits de propriété des parcelles par quintile de pauvreté

	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Ensemble
Parcelles titrées	22	26	28	25	42	28
Parcelles cadastrées	6	10	13	12	17	11
Terrain domanial	7	10	8	10	5	8
Terrain ancestral avec témoignage	40	37	34	43	28	37
Terrain ancestral sans témoignage	25	18	17	10	8	16
Total	100	100	100	100	100	100

Sources : in Minten, *et al.*, 2003 [a], p.7.

Q1 : Quintile le plus pauvre ; Q5 : Quintile le plus riche

Néanmoins, nous pouvons douter de l'exactitude de ces données issues de l'EPM 2001, eu égard aux chiffres avancés dans l'EPM 2005 (page 59) quant à la méconnaissance de l'ensemble des étapes à franchir pour aboutir à la reconnaissance légale d'un titre de propriété foncier. Il semble peu probable qu'au niveau national, 28 % des parcelles soient titrées alors que 89,5 % (EPM 2006, p.75) des agriculteurs sur l'ensemble de Madagascar ne connaissent pas les procédures légales d'acquisition ou de reconnaissance des terrains domaniaux en terrains privés. Si 28 % des parcelles étaient

réellement titrées, la part des paysans ne connaissant pas les processus pour faire reconnaître les parcelles serait bien inférieure. De plus, pour les parcelles titrées depuis une dizaine d'années, il est fort peu probable que les titres correspondent toujours à la réalité du paysage actuel d'une part et que les terres appartiennent toujours aux mêmes personnes d'autre part. En effet, les paysans actualisent rarement leurs titres de propriété, lorsqu'ils en possèdent, au fil des héritages : « au fur et à mesure des ventes et des divisions, les inscriptions initiales ne reflètent plus la réalité des occupations » (Teyssier, *et alii.*, 2006, p.4). Il faut aussi signaler qu'à Ampitatafika, seul le nombre de titres fonciers possédés par le ménage était demandé. Il n'était pas demandé spécifiquement quels types de titres étaient en leur possession. Aussi, il n'est pas impossible que certains chefs de ménage aient déclaré posséder des titres fonciers pour l'ensemble de leurs parcelles, alors qu'ils ne détiennent que des « petits papiers ». Il s'agit d'attestation de possession de terre que l'on pourrait qualifier de plus ou moins informelle : « Les usagers ont justement inventé des modalités locales de gestion foncière "par défaut", matérialisées par divers "petits papiers". Pour se prémunir de toute tentative de spoliation, chacun essaie de protéger ses droits par un « papier », tamponné par un quelconque service de l'Etat. Il s'agit soit de documents issus de différents services publics qui peuvent attester d'un droit, même de manière indirecte, soit d'actes sous seing privé, validés par les collectivités. Ils mentionnent l'identité du titulaire des droits, celle de son voisinage, une estimation de la surface, des indications sur l'occupation du sol et sur l'origine du droit : ils sont parfois rédigés sur ordinateur et sont systématiquement enregistrés par les communes ou leurs fokontany. Aujourd'hui, la majorité des parcelles agricoles et urbaines font l'objet de cette gestion foncière locale réalisée au quotidien et au moindre coût » (Teyssier, *et alii.*, 2006, p.5-6)

Qu'il s'agisse de véritables titres fonciers établis par les services administratifs compétents ou de simples justificatifs établis par les instances locales témoignant de la possession des biens immobiliers d'un individu ou d'une famille, ces attestations de propriété représentent un intérêt pour les paysans. En effet, ils garantissent des droits sur le sol et réduisent les risques de conflits entre voisins voire entre membres de la famille. Ces titres de propriété peuvent aussi avoir un autre intérêt lié à la modernisation de l'agriculture.

c. L'accès aux financements agricoles

« L'acquisition des terres facilite le comportement d'investisseur des riziculteurs. Elle le sécurise et lui facilite l'accès au crédit » (Dabat, 2000, p.34). Si les paysans ne sont pas officiellement et juridiquement propriétaires de leurs parcelles, ils ne peuvent contracter d'emprunt car dans ces conditions, les organismes de microcrédit ne disposent d'aucune garantie. Si les paysans ne possèdent officiellement aucun bien susceptible d'être hypothéqué en cas de non remboursement des traites, les organismes de crédit n'acceptent pas de leur prêter de l'argent par manque de garantie, d'où l'importance des populations d'officialiser leurs « ~~petits~~ papiers ».

Toutefois, Stifel et *al.* (2002) ont montré que les titres de propriété foncière ne semblent pas mener à une meilleure productivité agricole. Ils tentent d'expliquer cela par un « mauvais fonctionnement des marchés du crédit dans la mesure où les titres de propriété doivent normalement faciliter l'accès au crédit et, par voie de conséquence, déboucher sur une utilisation plus importante d'intrants agricoles. Ce qui n'est pas le cas ni à Madagascar ni dans d'autres pays africains tel que rapporté par Platteau (1996) » (Minten, *et al.*, 2003 [a], p.6).

Pourtant, près des trois quarts des ménages agricoles d'Ampitatafika estiment que le manque d'accès aux financements et aux crédits constitue une contrainte pour la bonne marche de leur activité agricole.

Tableau n°17 Répartition des ménages agricoles selon que le manque d'accès aux crédits et divers financements constitue un problème pour leur exploitation

Manque d'accès au crédit	%
Oui	72,9
Non	27,1
Total	100
Effectifs	1578

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Les difficultés d'accès au crédit relèveraient moins de l'absence de titre officiel de propriété foncière que d'une mauvaise organisation des organismes de crédit et d'une absence de guichet de crédit dans toutes les communes. Il est toutefois nécessaire de

relativiser ces propos. En effet, d'une part, la CECAM¹⁹ est présente à Antanifotsy et Ambohimandroso, respectivement à dix et vingt-huit kilomètres d'Ampitatafika. Les paysans désireux de contracter des emprunts peuvent s'y rendre à pied ou à bicyclette, comme ils le font pour d'autres occasions, comme les jours de marché dans ces villes. De plus, le manque de confiance dans le système économique formel ou associatif représente un obstacle certainement bien plus important que l'absence d'un guichet communal. Les paysans n'ont pas encore l'habitude de faire confiance aux échanges financiers. Les systèmes bancaires sont parfois encore loin de leurs préoccupations alimentaires.

Les systèmes fondés sur le principe de l'épargne préalable obligatoire se heurtent à des difficultés. En effet, les CECAM reposent sur une base mutualiste où chaque membre souscrit, lors de son adhésion, des parts sociales fixes libérables sur trois à cinq ans, qui sont augmentées par la suite de parts sociales variables proportionnelles au montant des crédits qui lui sont octroyés. Les ruraux considèrent qu'il s'agit, dans le meilleur des cas, d'une contrainte imposée pour accéder au crédit qui devient alors un droit acquis et pose des problèmes de remboursement et, dans le pire des cas, une spoliation organisée à leur détriment sous prétexte de les éduquer à l'épargne – alors qu'ils savent de toute évidence beaucoup mieux le faire que beaucoup de salariés puisqu'ils s'organisent de manière à pouvoir vivre toute une année avec le revenu d'une seule récolte annuelle.

En outre, le monde rural malgache est encore à l'heure actuelle une économie faiblement monétarisée. Ce constat peut être fait en comparaison avec l'ensemble de Madagascar (Minten *et al.*, 2003), où les locations de terre sont plus nombreuses et le recours à la main-d'œuvre salariée généralisé. Dans les villages d'Ampitatafika, les besoins d'argent qui étaient il y a encore deux générations très faibles augmentent progressivement. Néanmoins, cette situation n'est pas figée. Les jeunes utilisent beaucoup plus d'argent que leurs parents le faisaient à leur âge. L'espace monétaire concerne plus les services – scolarisation, santé, transports etc. –, que les échanges de productions locales. Les produits agricoles sont encore dans de nombreux cas échangés contre d'autres produits. Les raisons de cette faible monétarisation sont d'une part culturelles, dans la mesure où il existe un rapport complexe à l'argent qui donne à la monnaie une valeur symbolique importante (Althabe, 1968) et, d'autre part sociale et historique.

¹⁹ La CECAM (Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuels) a été créée en 1993 et compte environ 80 000 membres à la fin de l'année 2005 dans toute la Grande Ile.

En effet, la masse monétaire en circulation en milieu rural et la confiance des paysans dans la monnaie sont relativement faibles. Cette situation a été aggravée par la période très inflationniste : « de 1988 à 2003, l'inflation à Madagascar a connu 2 périodes d'hyperinflation. La première est celle qui a suivi la mise en place du flottement de la monnaie nationale sur le marché interbancaire des devises. La dévaluation du Franc Malgache qui s'ensuivait a causé une hausse des prix des biens de consommation importés et des intrants importés. Par effet d'annonce, mécanique, entraînement et anticipation, cela s'est traduit par une hausse générale des prix de + 36,9 % entre 1993 et 1994, + 48,5 % l'année suivante et + 20,0 % entre 1995 et 1996. Les instabilités politiques et la mise en veilleuse des relations avec les partenaires financiers internationaux ne sont pas étrangères à cette période d'hyperinflation » (Razafimanantena, 2003, p.2).

Pour conclure et répondre aux deux hypothèses avancées précédemment, le non enregistrement des parcelles dans les registres fonciers ne peut être l'unique cause des difficultés pour les paysans de trouver des organismes de crédit. De plus, s'il apparaît que les ménages ruraux souffrent du manque d'accès aux sources de financement, les institutions semblent être moins responsables de ces blocages que les ménages eux-mêmes. D'une part les paysans gardent des réticences face aux organismes de crédit et ont du mal à leur faire confiance. D'autre part le manque de disponibilité monétaire des ménages ne leur permet peut-être pas d'avoir accès à ces crédits s'ils ne disposent pas de la somme nécessaire à la souscription et à la cotisation des parts sociales variables. Néanmoins, le recours au crédit constitue pour certains un moyen d'accéder à différents intrants ce qui conduirait, entre autres, à une amélioration des rendements. Pourtant, les difficultés financières que rencontrent les paysans pour se procurer des engrais, des semences améliorées, du matériel agricole ou bénéficier de la traction animale ou des engrais naturels, influent de manière substantielle sur la productivité de leurs parcelles.

d. Le manque d'intrants

L'accès et l'utilisation réduite des différents intrants ont été soulignés par P. Milleville (cf. Annexe 3) au cours d'une étude agronomique effectuée à Ampitatafika. Les paysans semblent n'utiliser qu'une seule variété de riz alors qu'ils cultivent cette céréale sur des cycles de durées très variables. Dabat (2000) apporte quelques éléments d'explication à cette constatation : « la faible utilisation des intrants (engrais minéraux, semences sélectionnées à haut rendement, produits phytosanitaires) paraît liée à la fois à la

mentalité paysanne caractérisée par l'attachement aux traditions [...], au prix de ces produits et à l'approvisionnement insuffisant dans des zones rizicoles du fait de l'état délabré des routes » (Dabat, 2000, p.33). A la suite de Dabat, nous pouvons en effet avancer qu'il existe à Ampitatafika différents freins à l'utilisation de semences améliorées et d'engrais minéraux peuvent être énoncés de manière non exhaustive :

- Le manque de trésorerie dans la plupart des cas, mais aussi le prix élevé comparativement au pouvoir d'achat des ménages ruraux. Les engrais étant en totalité importés à Madagascar, le prix de ces intrants sont dépendants du cours des produits mondiaux, du taux de change ainsi que de l'intégration des marchés dans un contexte de compétition effective des coûts de transaction.
- La disponibilité limitée des additifs chimiques sur les marchés locaux : l'acheminement de ces engrais minéraux est dépendant de l'existence mais aussi de l'état des infrastructures portuaires et routières ainsi que des infrastructures de stockage.
- La méconnaissance et la réticence des paysans quant à l'adoption de nouvelles techniques culturales que peut représenter l'utilisation de produits phytosanitaires ou désherbants est aussi un processus souvent lent et compliqué, venant encore réduire l'utilisation d'engrais.

Pourtant « D'un point de vue agronomique, l'utilisation de compost et fumier ne doit pas être prise comme un parfait substitut des engrais chimiques mais comme complément si on veut une productivité élevée et un maintien de la fertilité en nutriments majeurs du sol » (Minten *et al.*, 2003 [b], p.1).

Dans un contexte national où 85 % des surfaces cultivées ne font l'objet d'aucune fertilisation, à Ampitatafika, près des trois quarts des chefs de ménage affirment que le manque d'engrais chimie représentent une contrainte sur leur exploitation, sans compter le manque de bœufs dans 66,6 % des ménages qui permettraient, en plus de leur capacité de tracter des charrettes ou des charrues, de produire des engrais organiques.

Tableau n°18 Répartition des ménages agricoles selon que le manque d'engrais, de matériel agricole ou de bœuf constitue des problèmes pour leur exploitation

	Manque d'engrais	Manque de matériel agricole	Manque de bœuf
Oui	76,8	69,0	66,6
Non	23,2	31,0	33,4
Total	100	100	100
Effectifs	1578	1578	1578

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Néanmoins, dans la région du Vakinankaratra, on peut estimer selon les sources les plus optimistes que près de la moitié des ménages utilisent des engrais chimiques (Randrianarisoa, *et al.*, 2003) alors que l'Observatoire de la région d'Antsirabe avance que 37 % des ménages enquêtés ont utilisé des engrais chimiques – NPK et autres produits phytosanitaires – à hauteur de 140 000 Francs malgaches²⁰ en 2005 (ROR, 2006).

Le manque de matériel agricole adéquat vient aussi augmenter le coût marginal de la production en raison d'une utilisation de main-d'œuvre importante. En effet, non seulement l'exiguïté des parcelles limite considérablement la mécanisation du travail, mais l'accessibilité économique des ménages aux différents matériels agricoles est souvent très limitée. Seulement 5 % des unités de production agricole possèdent une charrue (Tableau n°19), 13,5 % une charrette et un quart des ménages sont propriétaires d'une houe rotative.

Tableau n°19 Pourcentage de ménages agricoles possédant une charrette, charrue, herse ou houe rotative parmi les ménages agricoles d'Ampitatafika

Matériel	%
Charrette	13,5
Charrue	5,0
Herse	15,6
Houe rotative	25,7
Effectifs	1578

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

²⁰ Entre 11 et 12 € selon la période de l'année

En revanche, tous les paysans, hommes, femmes et enfants possèdent une *angady* pour retourner la terre, aménager les diguettes, sarcler les cultures en *tanety* etc. Ces travaux effectués de manière quasi exclusivement manuelle demandent une main-d'œuvre importante, qu'elle soit familiale, salariée ou encore issue de l'entraide traditionnelle.



Si l'on met de côté toute considération relative uniquement au prix des intrants ou des matériels agricoles, il faut aussi tenir compte du fait que les paysans fonderont leurs décisions d'investir dans des engrais minéraux ou du matériel sur un seuil socio-économique de rentabilité. Ce seuil tiendra compte de l'efficacité technique de leur investissement et de son bénéfice sur le plan purement économique, autrement dit le rapport entre le prix de l'investissement dans les intrants et la valeur de la production

après l'adoption d'une innovation – utilisation de NPK ou de désherbant, d'une sarceuse mécanique, etc. Toutefois, il est fort peu probable que les paysans investissent dans de tels équipements s'ils ne possèdent que de très petites parcelles sur des terrains inondables qui plus est. Aussi, l'emplacement des parcelles quant à l'approvisionnement en eau pour les terrains en plaine ou encore la fertilité des sols pour les parcelles en *tanety* sont-ils des variables importantes à prendre en compte.

2. Des terres ^eexigües et faiblement productives

Les parcelles d'un ménage sont en règle générale très « éparpillées » sur l'ensemble du territoire, conséquemment au système d'héritage. Les ménages résidant à Masoandro par exemple peuvent très bien posséder et cultiver des parcelles dans leur *fokontany*, mais aussi à Ampitatafika, à Amboniandrefana à Tsarahonenana voire dans un *fokontany* beaucoup plus éloigné de parfois une vingtaine de kilomètres. Aussi les ménages peuvent-ils avoir des parcelles bien irriguées souffrant peu des inondations ou de la sécheresse, alors que d'autres seront soumises à de forts risques d'inondation. Si le morcellement et l'éparpillement des parcelles d'un même ménage présentent des côtés négatifs car ils rendent plus difficile et plus coûteux l'immatriculation dans les registres fonciers et augmentent les probabilités de connaître des litiges avec les voisins, ils présentent néanmoins des effets positifs. En effet, posséder des parcelles dans des plaines différentes, sur des bassins versants différents, permet de réduire les risques d'inondation ou de sécheresse et donc de mauvaises récoltes.

A Ampitatafika, le barrage construit en 1958-59 à Masoandro est l'objet de grandes controverses. Il a ouvert à l'irrigation tout un périmètre agricole réservé auparavant au maïs, au manioc, à la pomme de terre, etc., permettant depuis de cultiver du riz dans la plaine de l'Onive. Toutefois, depuis sa construction et après différents aménagements en 1993 et 1998, ce barrage est loin de faire consensus. En plus de son emplacement controversé et des imperfections lors de sa construction, sa gestion est considérée par l'ensemble de la société paysanne, comme imparfaite et très discutable. « En aval du barrage, certains profitent régulièrement des aménagements hydrauliques en raison de l'emplacement favorable de leurs rizières, alors que d'autres souffrent chroniquement d'un manque d'eau et que d'autres enfin subissent des inondations fréquentes et prolongées. En amont, la plupart des agriculteurs se plaignent des risques d'inondations imputés à la mauvaise gestion de l'ouvrage, les contraignant à abandonner certains sites

rizicoles. L'association des usagers de l'eau – AUE – a perdu plus de la moitié de ses membres, mécontents des services fournis » (Milleville, 2005, Annexe 4).

Nous ne saurions dresser un plan ou une carte des zones inondables ou souffrant de sécheresse dans la zone d'étude car ces phénomènes dans leur ampleur et dans leur localisation ne sont pas identiques d'une année sur l'autre. Bien que les parcelles les plus éloignées du barrage soient victimes le plus souvent de la sécheresse, les années où les précipitations sont plus importantes que les années habituelles – bien que ce terme serait encore à définir – les parcelles en bout de périmètre irrigué ne subissent pas la sécheresse. Néanmoins, celles à proximité du barrage sont plus sujettes à être totalement inondées, réduisant ainsi les chances de récolte si les pousses de riz n'ont pas auparavant atteint une certaine maturité.

On peut observer pour l'ensemble de la Grande Ile que « l'utilisation de meilleures infrastructures d'irrigation et la légère augmentation dans l'utilisation de technologies améliorées qui en résulte se manifeste dans des rendements plus élevés du riz. Les rendements médians du riz bénéficiant d'un barrage (2666 kg/ha) sont plus élevés que ceux du riz produit dans les vallées qui dépendent de l'eau issue d'une source naturelle (2249 kg/ha) ou provenant de la pluie (1667kg/ha) » (Chérel-Robson, *et al.*, 2003, p.8). Il apparaît néanmoins que contrairement aux observations faites dans d'autres régions, la situation ne soit pas aussi simple à Ampitafika puisque la proximité du barrage pour les parcelles n'étant pas systématiquement synonyme de meilleurs rendements si elles sont susceptibles d'être inondées. Ces auteurs précisent cependant que comme à Ampitafika où plus de la moitié considère les problèmes d'irrigation comme une contrainte, sur l'ensemble de la grande île, « même pour les parcelles dans les bas-fonds qui ont accès à des infrastructures d'irrigation améliorées, un nombre important d'entre eux [les chefs d'exploitations] déclare avoir des problèmes de gestion de l'eau » (Chérel-Robson, *et al.*, 2003, p.8).

Un autre problème lié de manière plus ou moins directe à la gestion de l'eau est l'ensablement des rizières, déclaré par la moitié des paysans. Ce phénomène est en majeure partie dû à l'érosion des collines lors de la mise en culture des parcelles en *tanety*. En effet, lorsque les paysans aménagent les terres sur les bassins versants, de grandes quantités de terre et de déchets naturels – pierres, arbres, terre, herbes, etc. – sont rejetées dans le fond des vallées jusque dans le lit des rivières. Cela augmente ainsi les risques d'inondation et donc d'ensablement des rizières. La déforestation des coteaux favorisant le ravinement des collines jusque dans les bas-fonds est aussi à l'origine des problèmes d'ensablement dans le fond des vallées.

Ajoutons aux différents problèmes écologiques et environnementaux rencontrés par les paysans dans les Hautes Terres la dégradation de la qualité des sols. Effectivement, 68,3 % des chefs d'exploitation à Ampitatafika se plaignent que les sols de leurs parcelles manquent de fertilité.

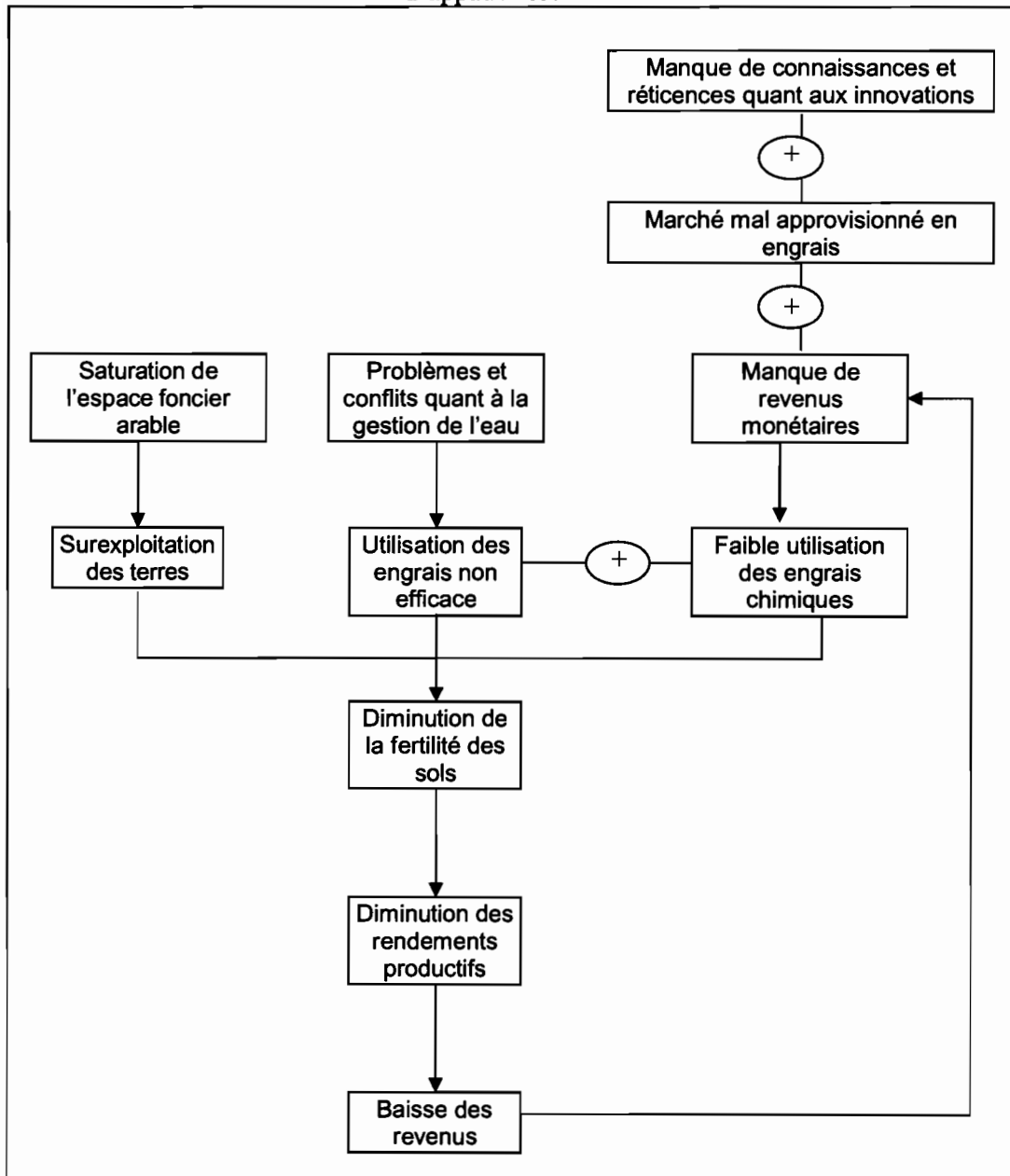
Tous les éléments exposés et mis en avant dans cette partie conduisent à un processus caractéristique d'appauvrissement.

3. *Un processus de paupérisation*

Si l'on reprend l'ensemble des éléments précédemment évoqués, il est possible de schématiser le processus de paupérisation des ménages (Figure n°6). Ce schéma met en relation la saturation du foncier, les dysfonctionnements de la gestion de l'eau, la pénurie d'intrants, les contraintes financières etc., qui convergent pour diminuer la production et donc les revenus.

Il y a encore quelques générations, les paysans parvenaient à vivre du fruit de leurs travaux agricoles. Aujourd'hui, le système d'héritage en vigueur ainsi que la saturation de l'espace foncier cultivable entraînent dans la plupart des *fokontany* une surexploitation des terres. Les paysans ne peuvent alors plus pratiquer les trois années de jachère nécessaires après quatre ou cinq ans de culture par manque d'autres surfaces cultivables. Ils se contentent de laisser la terre au repos un an au maximum, le plus souvent quelques mois, avant de replanter d'autres produits agricoles. L'utilisation intensive des parcelles cultivables conduit à une diminution toujours plus forte de la fertilité des sols.

Figure n°6 Schéma d'un processus d'appauvrissement



La majeure partie des ménages agricoles ne disposent que de fumures organiques : les herbes sont enfouies au moment des labours et le fumier de zébu est précieusement récupéré dans les champs et les lieux de pâturage : « la production de fumier constitue à n'en pas douter une des fonctions prioritaires de l'élevage. La faiblesse numérique du cheptel bovin rend néanmoins très insuffisantes les disponibilités en fumier, qu'il s'agit de répartir au mieux entre les différentes cultures de *tanety* et des terres irriguées » (rapport de mission de Pierre Milleville, 2005, Annexe 4). En outre, la baisse de la fertilité des sols en oligoéléments pourrait aussi être conjurée par un emploi d'engrais chimiques. Cependant ils sont d'une part trop chers et, d'autre part, ils ne sont vraiment utiles et efficaces que si les systèmes d'irrigation sont parfaitement contrôlés et les périodes d'inondation des parcelles en plaine maîtrisées : ce n'est malheureusement pas le cas. « Sans maîtrise d'eau, les bénéfices d'utilisation des engrais pourraient être inexistantes. En effet, l'eau est un facteur critique pour l'efficacité de l'action des engrais car c'est sous forme de solution qu'ils deviennent disponibles pour les racines des plantes. Ainsi, l'eau conditionne le niveau de production, d'une manière directe par la maîtrise de l'eau (lutte contre les adventices, rétention de la chaleur, etc.) et indirecte par les motivations qui pourraient amener les producteurs à investir plus dans la riziculture » (Minten, *et al.*, 2003 [b], p.4).

Les revenus peuvent essentiellement être estimés en fonction des rendements en riz, dans la mesure où ce dernier est l'aliment le plus cultivé et à la base de l'alimentation. En fonction des différentes estimations et des différentes sources de données – moyenne nationale des rendements (Adriamanalina, *et al.*, 2006) les données de l'observatoire rural du Vakinankaratra (ROR, 2006) ainsi que les informations recueillies sur le terrain –, il est possible d'évaluer la production de riz par habitant à Ampitatafika entre 78 et 110 kilos par an (Tableau annexe n°12). Or, la consommation annuelle nécessaire par tête pour les malgaches est estimée à 120 kilos en moyenne. Ainsi, quel que soit le chiffre à partir duquel on calcule le rendement moyen par tête à Ampitatafika, on peut en déduire que les ménages agricoles ne sont pas autosuffisants.

C - Des récoltes incertaines

Si l'on prend en compte le fait que 87 % des individus actifs à Ampitatafika déclarent travailler principalement dans l'agriculture et que 52 % de ceux qui affirment avoir une seconde occupation, se consacrent aussi à une activité en lien direct avec le secteur primaire, on peut imaginer que les fluctuations de la productivité de leurs parcelles et en particulier de leurs cultures de riz, ont des conséquences considérables. Or, il n'est en rien original de remarquer que les activités et les revenus du secteur primaire sont extrêmement dépendants des conditions climatiques et de la zone géographique. Les ménages agricoles sont donc confrontés à des situations de fortes incertitudes quant à leur production et à la productivité de leurs activités agricoles. L'incertitude à laquelle les paysans des Hautes Terres de Madagascar sont confrontés se traduit de différentes manières : en termes climatique et temporel,

1. *L'incertitude quant au climat*

Le climat est un facteur déterminant des cultures possibles ou non, mais aussi des conditions dans lesquelles les cycles culturels se déroulent. Dans la région du Vakinankaratra, l'année comporte trois saisons distinctes :

- une saison pluvieuse et relativement chaude, de novembre à mars ;
- une saison fraîche à froide sans forte précipitation de avril en octobre.

Cette région, située environ, à 1500 mètres d'altitude, entre 850 et 1800 mètres selon les localités, fait partie du régime climatique tropical d'altitude, supérieure à 900 mètres. Elle est caractérisée par une température moyenne annuelle inférieure ou égale à 20 C°. A Ambohibary, localité la plus proche d'Ampitatafika où sont effectués les relevés de température, en période la plus froide, elle est en moyenne de 12,6 C° au mois de juillet et environ de 19 C° au cours de la période la plus chaude, en janvier²¹.

²¹ Les données ont été produites par la Direction de la Météorologie et de l'Hydrologie d'Antananarivo – Ampandrianomby.

La quantité de précipitations est importante dans la région avec un maximum de 1 952 millimètres en 122 jours à Faratsiho (Figure n°2, page 20) et un minimum de 1 335,3 millimètres de pluies en 116 jours à Antanifotsy. Il pleut toute l'année, aucun mois n'est sec, sauf dans le Moyen Ouest du Vakinankaratra. Les précipitations annuelles ne présentent pas de différence significative sur les statistiques relevées depuis vingt ou trente ans. En revanche, la répartition au cours de l'année comporte parfois des mois sans précipitations trop longs au début de la saison ayant pour conséquence un retard du début de la campagne agricole, surtout pour les rizicultures de bas fonds.

La dégradation de l'environnement, médiatisée au niveau international mais aussi mise en avant au niveau national, se décline de plusieurs façons : déforestation, feux de brousse successifs augmentant les coefficients de ruissellement des bassins versants et réduisant le taux d'infiltration. Ces interventions humaines sur le paysage environnementales ont des conséquences négatives sur l'agriculture :

- Pour une même quantité annuelle de pluies, les risques d'inondation augmentent.
- On assiste à une diminution des périodes d'écoulement des rivières qui normalement jouent le rôle d'appoint pour le démarrage d'une campagne en cas de retard des premières pluies utiles.

En effet, dans la majeure partie du Vakinankaratra, on voit l'alternance d'une saison sèche, au cours de laquelle l'irrigation est toujours nécessaire, et d'une saison humide, où l'abondance de l'eau entraîne l'inondation durant la période cyclonique. Partout donc, la maîtrise de l'eau est indispensable mais elle est loin d'être efficace.

Les risques climatiques et environnementaux plus ou moins forts suivant les années, se traduisent par exemple par des passages fréquents de cyclones, des périodes de sécheresse, des inondations plus ou moins récurrentes et importantes et des maladies phytosanitaires diverses. Au niveau national par exemple, les communes touchées par les cyclones ou les périodes de sécheresse étaient relativement peu nombreuses en 2000-2001 comparativement à l'année 1998-1999 (Tableau n°20). En effet, au cours de la saison des pluies 1998-1999, 30 % des communes malgaches avaient subi le passage d'un cyclone, 41 % étaient victimes de sécheresse et 43 % avaient souffert d'inondation.

Tableau n°20 Pourcentage de communes touchées par les cataclysmes

	1998-99	1999-00	2000-01
Cyclone	30	26	7
Inondation	43	45	29
Pont ou route coupés	42	43	33
Sécheresse	41	39	25
Attaque de charançons	41	39	35
Epidémie de rouille de café	18	18	18
Autres maladies des récoltes	57	58	55
Grêle	8	17	9
Criquets	47	22	9
Pluies arrivant trop tard	53	50	34
Pluies arrivant trop tôt	11	17	14
Effectifs	391	374	268

Sources : Recensement des Communes, Programme Ilo, Cornell University/FOFIFA/INSTAT, 2001

Ces risques climatiques sont dus à la position géographique de l'île qui est fréquemment soumise aux passages des cyclones ou des tempêtes tropicales en provenance de l'océan indien. Les carences institutionnelles et le manque d'infrastructures, le manque ou l'entretien et la gestion des infrastructures existantes tels que les barrages d'irrigation par exemple, ne réduisent pas les incertitudes pour les paysans. L'absence d'Etat Providence ou son mauvais fonctionnement n'offre aucune aide, aucune prestation sociale en cas de catastrophe climatique.

A Madagascar, le système d'Etat Providence et les organismes d'assurances individuelles privées sont le plus souvent inefficace lorsqu'ils ne sont pas simplement absents. De même, aucune assurance ne permet de pallier les risques économiques liés aux problèmes politiques et/ou bureaucratiques des Etats eux-mêmes, ni garantir un revenu minimum en cas d'effondrement des marchés ou des cours des denrées. En effet, la majorité des activités économiques appartiennent au secteur informel²², en particulier dans les zones rurales. Elles ne sont pas administrativement déclarées et échappent donc au système de la comptabilité nationale. Les emplois sont inclus dans la sphère domestique, ils sont le plus souvent saisonniers. Par conséquent, les revenus sont très fortement dépendants du climat. Lors d'une invasion acridienne ou d'un cyclone par

²² Lors de l'atelier de validation du rapport sur "les indicateurs clés du marché de travail à Madagascar", organisé par l'Omef et appuyé par le Bureau international du travail (BIT), le 17 février 2006, le secteur informel à Madagascar estimé à 72% du marché du travail, les paysans en composant la majeure partie (extrait d'un quotidien malgache, *L'Express de Madagascar* du 20/02/2006).

exemple, les paysans sont confrontés à des périodes de soudure particulièrement difficiles qu'aucune aide de l'Etat ne vient compenser.

Encadré n°3 Définition de la période de soudure

On nomme « période de soudure » la période qui sépare le début de l'hivernage et celui des récoltes. Elle s'étend en moyenne à Ampitatafika du mois d'octobre à mars avec les premières récoltes. Cette période varie selon le lieu, le temps et le ménage concerné. Sa durée varie selon les productions précédentes et de la précocité de celles de la saison en cours. La soudure correspond à la période d'insécurité alimentaire à laquelle sont soumises chroniquement les populations rurales. « Les paysans définissent la soudure comme la période pendant laquelle ils doivent acheter du riz car le stock prévu pour la consommation familiale est épuisé » (Rakoto Ramiarantsoa, 1995, p.228). Les prix des denrées alimentaires atteignent leur maximum pendant cette période, rendant ainsi difficile l'accès aux céréales pour les populations rurales.

Lorsque les paysans mettent en culture leurs parcelles, rien ne peut donc leur garantir une récolte correcte leur permettant de faire vivre leur famille durant l'année suivante.

2. *Une incertitude dans le temps*

L'incertitude vécue dans les zones rurales à Madagascar par les paysans peut aussi se traduire par un risque permanent de fluctuation des prix des denrées alimentaires. Si cela est valable pour l'ensemble des produits cultivés à Madagascar, les risques quant aux fluctuations du prix du riz, d'une année sur l'autre et, à plus court terme, d'une saison à l'autre – entre la période de récolte et la période de soudure – sont élevés. La fluctuation des prix a de lourdes conséquences à un double niveau :

- Lorsque les récoltes n'ont pas été suffisantes ou lorsque les stocks de riz sont épuisés, les ménages ruraux sont dans l'obligation d'avoir recours à l'achat du riz.

Si les prix sont trop élevés, les difficultés seront d'autant plus grandes pour nourrir la famille. Cette situation est fréquente en période de soudure lorsque la demande en riz est supérieure à l'offre, en particulier s'agissant de riz produit localement.

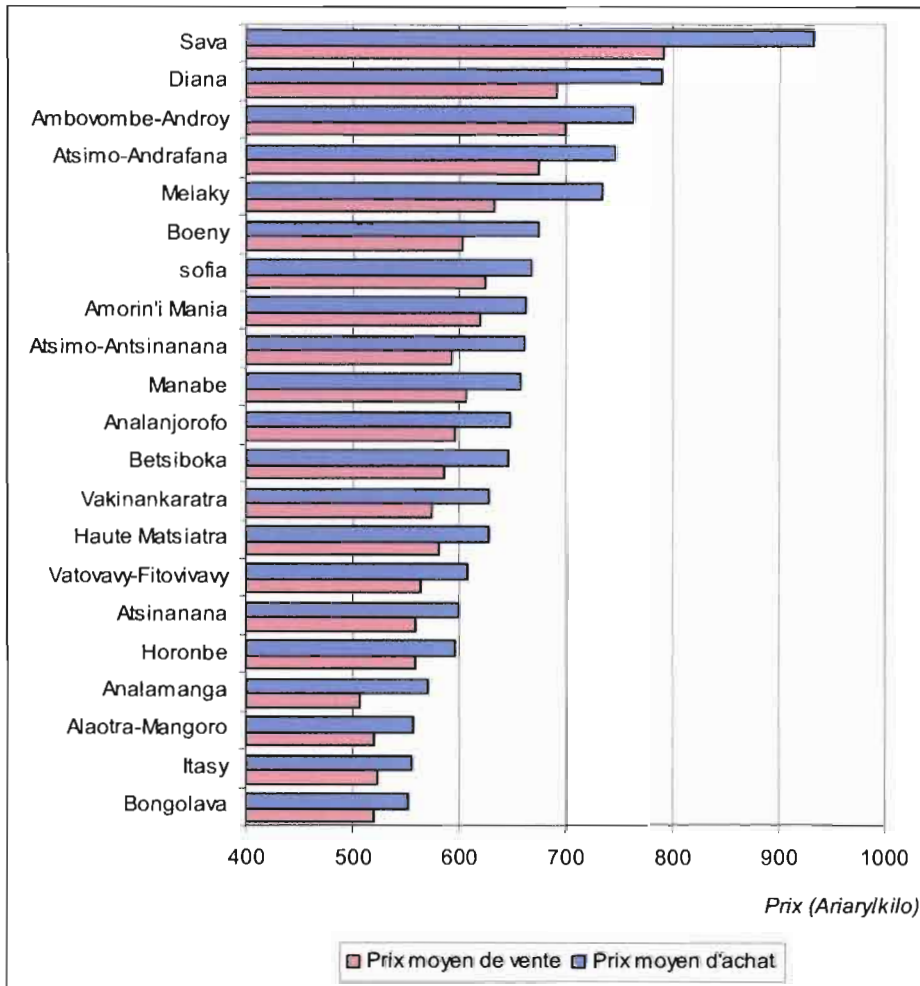
- A l'inverse, pour les riziculteurs désireux de vendre une partie de leur récolte, la plupart du temps après les moissons (pour rembourser les emprunts contractés durant la période de soudure ou investir dans des semences de pommes de terre par exemple), si les prix sont faibles, les profits le seront eux aussi.

La Figure n°7 montre par exemple, dans différentes régions de la Grande Île²³, les prix auxquels les commerçants achètent le riz et ceux auxquels ils le revendent. Ces transactions se font dans certains cas, dans les régions productrices, avec les mêmes paysans. En effet, les exploitants qui se sont départis de quelques sacs de paddy²⁴ à des prix relativement bas, lorsqu'ils avaient besoin de liquidités après la récolte sont souvent contraints de racheter du riz en période de soudure à des prix beaucoup plus élevés.

²³ Les différences de prix entre les régions sont dues au fait que certaines régions sont productrices de riz et d'autres non. Dans les régions non productrices telles que Sava, Ambovombe ou l'Androy, où la culture du riz n'est pas possible à grande échelle en raison des conditions climatiques, les prix sont beaucoup plus élevés en raison entre autre des coûts d'acheminement. En revanche dans les régions productrices, telles que l'Itasy ou la plaine du lac Alaotra, les prix du riz, à l'achat et à la vente sont une fois et demie à deux fois moins élevés.

²⁴ Riz non décortiqué.

Figure n°7 Prix moyen du riz chez les détaillants sur les marchés selon les régions
(Prix en ariary²⁵/kilo)



Sources : Enquête sur les marchés ruraux 2003, Rapport principal, 2005, p.60.

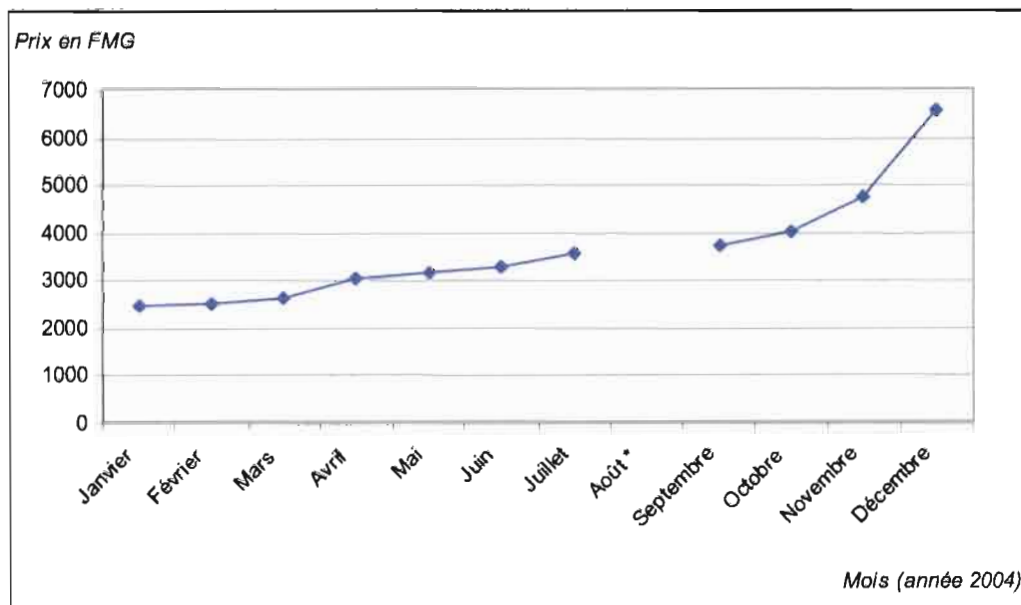
Il faut spécifier ici que la période de relevé des prix sur les marchés ruraux s'est déroulée en général à la fin de la récolte, au moment où le riz est le moins cher. L'intervalle entre le prix à l'achat par les commerçants et le prix auquel ils le revendent

²⁵ 1000 Ariary = 5000 Francs Malgaches. Durant une période transitoire, entre le 1^{er} août 2003 et le 1^{er} janvier 2005, ces deux monnaies étaient utilisées à Madagascar. Depuis début 2005, l'Ariary est redevenue la monnaie officielle nationale. Au moment de l'enquête, le Franc Malgache était davantage utilisé que l'Ariary, raison pour laquelle la plupart des montants donnés ici le seront en Fmg.

ne peut donc pas être dû à des différences de calendrier annuel. L'écart entre les prix est donc le résultat de la marge commerciale moyenne appliquée par les vendeurs au détail.

Toutefois, si on prend l'exemple de l'évolution des prix du riz sur l'ensemble des régions uniquement pour l'année 2004, on peut voir (Figure n°8) que le prix moyen peut varier du simple au triple en fonction de la période de l'année. En effet, l'année 2004 a été une illustration parfaite de l'incertitude quant aux prix auxquels les ménages doivent acheter le riz.

Figure n°8 Prix moyen du riz local et importé aux marchés locaux en 2004 – en Francs malgache



Sources : MAEP²⁶

* : absence d'information

La période de soudure entre septembre 2004 et février-mars 2005 s'est révélée beaucoup plus difficile que les années précédentes après le passage de deux cyclones avant la récolte de février-mars 2004. Les rizières ont été inondées, recouvrant parfois totalement les épis dans le nord du pays et dans certaines plaines des Hautes Terres, les

²⁶ <http://www.maep.gov.mg/fr/donprixrizimporte.htm>

vents ont soufflé les grains de riz encore sur pied, alors qu'ils étaient quasiment prêts à être récoltés. Aussi, les récoltes ont-elles été médiocres voire mauvaises, entraînant des ruptures de stocks plus précocement dans l'année. Or, comme n'importe quelle production, les prix du riz suivent la règle économique traditionnelle de l'offre et de la demande, plus la demande est forte plus les prix augmentent. Ils ont donc commencé à augmenter dès le mois d'avril et ont fini par atteindre en décembre 2004, 2,7 fois les prix de la période de soudure de l'année passée. Cet épisode économique d'augmentation des prix du riz ou d'autres denrées produites localement est loin d'être le seul à Madagascar (Chérel-Robson, *et al.*, 2003).

De plus, si les familles sont obligées d'avoir recours à l'achat de riz, elles doivent aussi se procurer les autres produits de première nécessité tels que la viande, l'huile, le savon, les bougies etc. Or, si la monétarisation est encore relativement faible pour l'échange de produits agricoles, s'il est encore possible de troquer un kilo de riz contre un poulet ou quelques légumes, les autres secteurs de l'économie et en particulier celui des services, se monétarisent de plus en plus. Aujourd'hui, en plus de l'obligation de répondre aux besoins primaires de l'ensemble des membres de la famille – se nourrir, se loger –, les paysans sont soumis à la monétarisation progressive de l'économie. Ils aspirent à pouvoir répondre à l'offre de consommation de type moderne de la société : pouvoir scolariser leurs enfants, acheter des médicaments ou pouvoir payer les frais de médecin ou d'hospitalisation en cas de besoin, pouvoir se déplacer et donc payer les frais de taxi ou de taxi brousse (Portait, 1970).

Ainsi, lorsque les paysans mettent en cultures leurs parcelles, ils ne savent pas dans quelle conjoncture se passeront les récoltes et par conséquent ils ignorent le montant de leurs revenus. L'incertitude quant au climat, aux fluctuations des prix sur les cours nationaux, ainsi que les événements politiques – la crise politique de 2002 par exemple – etc., traduit un danger latent auquel sont soumis les paysans : l'insécurité alimentaire. Cette menace est en effet le résultat de différents éléments des contextes dans lesquels vivent les groupes domestiques. Il en découle que les paysans, en fonction des contextes fonciers, de l'accès aux intrants, des conditions climatiques etc., vont donc être contraints d'adapter leurs comportements et leurs activités productives en fonction de leur environnement politique, économique, culturel, social etc.

CHAPITRE II - Des comportements à la rationalité économique

En milieu rural et à Ampitatafika en particulier, toutes les activités des ménages sont basées sur l'agriculture. Or il apparaît que les ménages agricoles non seulement consacrent leur force de travail aux activités primaires, mais leurs actifs fonciers et financiers ne parviennent pas à subvenir à leurs besoins annuels en riz. Les autres cultures de rente, le maïs, les haricots, la pomme de terre etc., n'ont traditionnellement pour les malgaches qu'un rôle d'accompagnement du riz, ou dans les périodes de soudure ou d'insuffisance de moyen pour acheter du riz, de substitution. Aussi, si les activités économiques sont essentiellement tournées vers le secteur primaire, les ménages se trouvent-ils confrontés à des risques forts de perte d'une partie ou de l'intégralité de leur récolte en cas de cyclone, de sécheresse ou d'inondation.

A - Risque, vulnérabilité et choix économiques

Les contextes socioculturel, économique et géographique placent donc l'incertitude au centre de la vie des paysans malgaches et de leur famille. On peut alors avancer que ce risque d'insécurité alimentaire se traduit, au niveau des ménages, par une plus ou moins forte vulnérabilité selon leur degré d'exposition, d'anticipation ou de gestions *ex-ante*. Dans certaines études, les termes de « risque » et de « source d'incertitude » sont employés de façon différenciée. Nous les emploierons ici de manière interchangeable car nous considérons que les risques auxquels sont soumis les individus et leur famille ont des « événements incertains » qui peuvent conduire les agents économiques et, à un niveau supérieur, l'unité domestique auquel ils appartiennent, en cas de choc négatif, à voir leurs conditions de vie se dégrader rapidement.

Notre travail ne relevant pas de la *mitigation*, discipline au sein de laquelle le risque se calcule par la formule : $\text{Risque} = \text{Aléa} \times \text{Vulnérabilité}$; nous nous attacherons essentiellement à montrer en quoi les ménages ruraux des Hautes Terres sont confrontés à des situations de forte vulnérabilité.

1. Une définition de la vulnérabilité

En situation générale d'incertitude, les ménages ou les individus sont soumis aux contraintes des différents types de risques qu'ils encourent. Un risque peut alors être défini comme un danger plus ou moins probable auquel un individu ou un groupe d'individus sont exposés. Ce risque peut très bien, comme son nom l'indique, ne jamais se matérialiser ou alors se réaliser, mais dans un laps de temps indéterminé, selon un calendrier non défini. Pour les ménages ruraux vivant essentiellement de l'agriculture, dont les activités sont conditionnées par l'environnement, il existe différents types de risques susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur leurs conditions de vie ou de bien-être et, par conséquent, de les mener à une situation d'insécurité alimentaire. Dans les Hautes Terres et, à Ampitatafika en particulier, les facteurs susceptibles d'augmenter les risques d'insécurité alimentaire peuvent se décliner de différentes façons :

- les risques agricoles liés eux-mêmes à ceux de l'environnement : les aléas climatiques, tels que les cyclones, les périodes de sécheresse, les tempêtes ou les

inondations, ainsi que les invasions acridiennes et les maladies végétales, l'épuisement des ressources naturelles dû entre autres à la déforestation ;

- les risques économiques : il s'agit d'incertitudes quant aux prix des denrées alimentaires ou aux produits de première nécessité liés aux fluctuations du marché. Ces risques se matérialisent par des variations de prix des *inputs* et des *outputs* agricoles, la variation des salaires et la libéralisation des marchés, conditionnés parfois par les instabilités politiques mais aussi par le chômage en milieu urbain, les crises monétaires, etc. ;
- les risques de santé : les individus peuvent tomber malades, être victime d'accidents ou d'épidémies les empêchant, entre autres, de travailler ;
- les risques liés aux cycles de vie que l'on pourrait aussi qualifier de risques démographiques : il s'agit de risques divers rencontrés au cours de la vie telles que la maternité, la vieillesse qui conduit à la baisse de la productivité dans les deux cas quand elle n'est pas simplement arrêtée, le décès d'un membre de la famille, le divorce ou la séparation peuvent aussi avoir de lourdes conséquences sur l'organisation économique d'un ménage.
- Ces différentes sources de risque peuvent être covariantes, c'est-à-dire avoir un impact simultané sur de nombreux individus ou ménages, c'est le cas par exemple des catastrophes naturelles. L'incertitude peut être au contraire idiosynchratique, autrement dit individuelle ou spécifique à un ménage comme c'est le cas lorsqu'un individu tombe malade.

Ces ménages soumis à des risques, que l'on peut aussi qualifier de « chocs » ou « chocs négatifs », d'origine et d'intensité diverses, vivant dans un environnement économique, social, naturel et politique instable, sans filet de sécurité formel efficace, sont donc soumis à une forte vulnérabilité. Les risques ou les sources d'incertitudes précédemment décrits constituent tous des facteurs de la vulnérabilité.

La vulnérabilité se définit par le degré d'exposition d'un groupe et/ou d'un individu à un choc extérieur non maîtrisable, susceptible d'avoir des effets négatifs sur ses conditions de vie, quel que soit au départ son niveau de richesse. La vulnérabilité d'un point de vue économique, est donc la probabilité pour une unité domestique ou pour une personne de voir sa situation économique se dégrader jusqu'à être menacée par l'insécurité alimentaire.

Dans le cas des sociétés paysannes, la vulnérabilité est un état engendré par la survenance de chocs multidimensionnels. Cet état peut constituer lui-même un risque d'insécurité alimentaire, en cas d'évènement climatique, économique, ou démographique. Le terme de vulnérabilité renvoie aux rapports complexes entre les conditions de vie et le niveau d'incertitude des familles, les risques quels qu'ils soient auxquels ils peuvent être soumis et les divers moyens que les agents ont en leur possession ou sont amenés à créer pour gérer ces risques. Une approche transversale est alors nécessaire pour comprendre le couple vulnérabilité - risque.

2. La gestion – ou la non-gestion – des risques

Les différentes dimensions de l'incertitude peuvent apparaître à divers moments. Elle peut être chronique, saisonnière – période de soudure – ou temporaire –cas de cataclysme : inondation, sécheresse, ou attaque de nuisibles : invasion acridienne, maladies des plantes et/ou des animaux. Aussi, le risque d'insécurité alimentaire, s'il n'est pas constant dans le temps, à court terme en fonction du calendrier agricole ou à long terme en fonction du cycle de vie des individus ou de leurs familles, est-il déterminé par des contextes éco-géographiques différents.

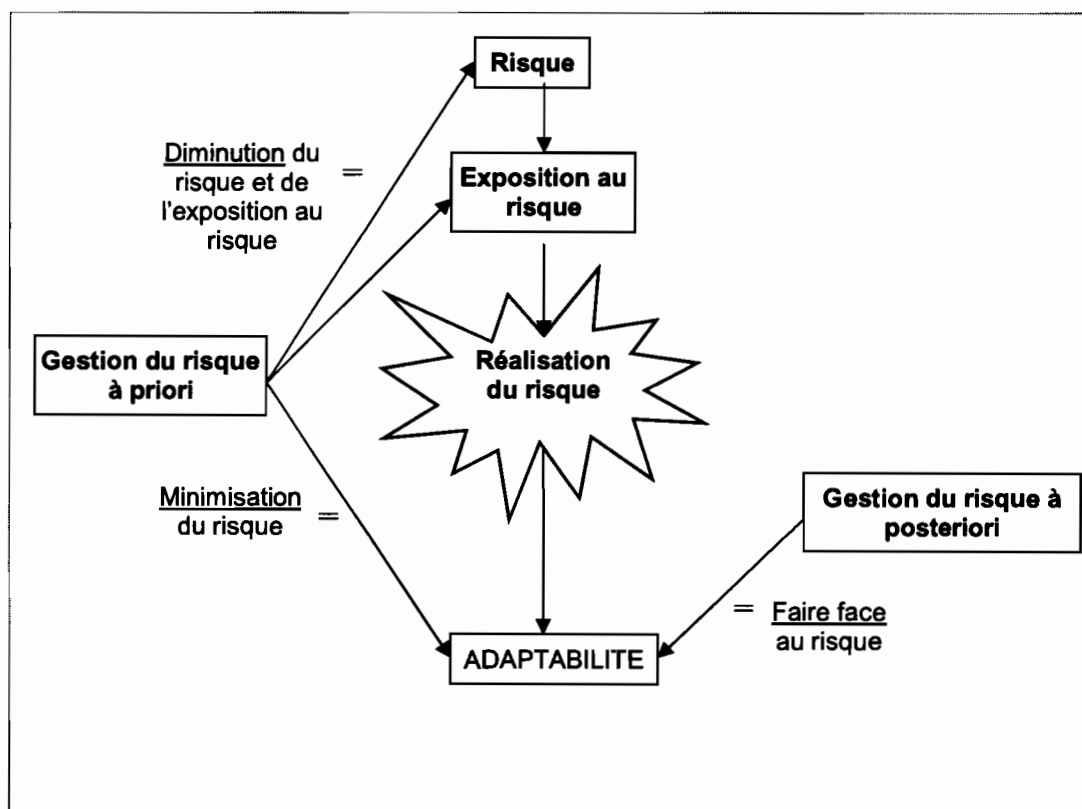
Les ménages peuvent développer des stratégies de prévention aux risques avant qu'ils ne se manifestent. Ils peuvent ainsi réduire les risques, réduire la probabilité ou l'exposition aux risques ou atténuer les incertitudes, en fonction de la fréquence et de l'intensité de ces derniers, par des arrangements contractuels, qu'ils soient formels ou non. Cela leur permet ainsi d'obtenir quelques compensations en cas de perte si un choc

se produit. Concrètement, il peut s'agir d'une épargne de précaution, de la mise en culture de terres en jachère, d'entretien de réseaux sociaux de connaissances, etc. Les groupes domestiques peuvent aussi être contraints de gérer les risques après que le choc lui-même se soit produit. Ces deux dimensions temporelles dépendent entre autres de leur vulnérabilité, en d'autres termes, de l'existence de leurs capacités (Sen, 1985) et de l'importance et de leur capacité à mobiliser leur capital social – leurs réseaux sociaux de connaissances –, économique – les actifs financiers – et humain – la force de travail disponible.

Si plusieurs chocs surviennent à une même période, cela ne fera qu'accroître la vulnérabilité des acteurs. Si une crise économique et un cataclysme naturel viennent s'ajouter à la maladie d'un ou plusieurs membres d'une famille, la capacité de cette dernière à gérer ces chocs sera considérablement amoindrie. Par exemple, une mauvaise récolte suivie d'une période de dévaluation de la monnaie entraîneront un manque de revenu doublé d'un effondrement du pouvoir d'achat. Cela aura alors pour conséquence une capacité de résistance aux chocs négatifs futurs, tels que la maladie d'une personne ou une averse de grêle en endommageant les cultures, d'autant plus faible. Ainsi, tous les acteurs n'ont pas la capacité à répondre aux chocs lorsqu'ils surviennent et ne disposent pas toujours des moyens de s'en prémunir.

La « chaîne du risque » (Figure n°9) pour reprendre les termes et les schémas de Heitzmann. *et alii.*, (2001, p.9) illustre les différents processus de gestion des risques, en amont ou en aval du choc.

Figure n°9 La Chaîne du risque



Source : Inspiré de Heitzmann, et alii., 2001, p.9

Dans le cas où les acteurs sont contraints de gérer le risque après que soit survenu le choc, ils doivent alors faire face aux conséquences du choc, en tentant de minimiser les pertes occasionnées. Il peut s'agir, en période de soudure, d'avoir recours pour certaines activités à une main-d'œuvre habituellement allouée à d'autres tâches par exemple.

Il paraît très difficile de prévoir le moment où surviendra le choc car dans la plupart des cas, il s'agit de risques stochastiques.

3. *La recherche sur les risques, la vulnérabilité et les comportements les acteurs*

Il ne paraît pas possible de créer une échelle traduisant un degré plus ou moins élevé de vulnérabilité car cette dernière est très largement dépendante de la population qui y est soumise et des caractéristiques du risque lui-même et :

- Tous les risques n'ont pas la *même ampleur ni la même gravité* : un risque idiosyncratique tel que le déclenchement d'une crise de paludisme d'un chef de ménage n'aura pas les mêmes conséquences sur une famille et une communauté qu'un risque stochastique tel le passage d'un cyclone par exemple.
- Le degré de vulnérabilité *dépend aussi des caractéristiques des ménages* ou des individus et de leur capacité à anticiper ou à répondre à des événements incertains. Il s'agit alors d'une gestion *a priori* ou *a posteriori* des facteurs de vulnérabilité. Les actifs d'un ménage ainsi que ses dotations en capital – capital financier, matériel, social, humain – constituent donc des boucliers contre les différentes sources d'incertitude, une plus grande capacité à résister aux chocs négatifs.

La mesure de la vulnérabilité *dépend d'horizons temporels variables*. En d'autres termes, elle peut être qualifiée de dynamique dans la mesure où un ménage peut être vulnérable pendant quelques mois ou quelques années et, grâce à des mécanismes de prévention ou d'atténuation, se mettre à l'abri des risques et sortir du champ de la vulnérabilité par la suite.

Tout individu est exposé à une large variété de risques au cours de sa vie. Tous les individus sont donc vulnérables face à des risques particuliers mais chacun a une capacité à faire face au choc qui lui est propre. Toutefois, les individus ou les ménages les plus pauvres, les plus confrontés aux situations d'incertitude, tendent à être plus vulnérables en raison de leur accès limité aux actifs – au sens large – de leurs capacités limitées à anticiper les risques (Alwang, *et alii.*, 2001).

Dans la littérature, il apparaît que de nombreux auteurs, représentants des disciplines diverses, focalisent leurs recherches et leurs études sur des points spécifiques de la chaîne du risque, en particulier la probabilité de réalisation du risque (pour les environnementalistes ou les spécialistes des catastrophes naturelles), ou sur les conséquences des chocs eux-mêmes. La littérature et les études traitant de la pauvreté, des moyens de la mesurer et de l'évaluer, vise en premier lieu à calculer ou à créer des échelles ou des niveaux de vulnérabilité. Les économistes quant à eux s'attachent à

évaluer uniquement les résultats *ex post*, autrement dit une fois le choc survenu, les conséquences de la gestion des risques par les ménages. Les thèmes récurrents étudiés par la Banque Mondiale par exemple sont :

- la proposition de méthodologies pour mesurer la vulnérabilité,
- l'identification des déterminants de la vulnérabilité,
- l'évaluation du risque et de la vulnérabilité,
- l'efficacité des différentes politiques de lutte contre la vulnérabilité
- ...

Relativement peu d'études s'intéressent aux réponses apportées par les ménages en amont ou en aval du choc. Alwang, Siegel et Jorgensen (2001) qui ont publié un rapport mettant en avant cette carence, expliquent le peu d'intérêt des différentes disciplines à la réponse apportée aux risques par les acteurs « parce que la réponse au risque est la partie de la chaîne du risque la plus difficile à identifier et à quantifier, et qu'elle est très spécifique au ménage. Par contre, il existe souvent des données et des statistiques sur les différents types de risques (et éventuellement sur l'exposition aux risques), ainsi que sur les résultats » (Heitzmann, *et alii.*, 2001, p.9). Dans les ouvrages sur les risques stochastiques tels que les cataclysmes naturels (Charveriat, 2000 ; Dubois-Maury, Charline, 2005 ; Ledoux, 1995), l'exposition et la probabilité d'être soumis à un choc peut être calculé par des méthodes de mitigation. En revanche, la gestion des risques *a priori* ou *a posteriori*, par les groupes domestiques, est relativement peu prise en compte dans les différentes études, dans la mesure où il existe peu de façons de la quantifier. De plus, les logiques spécifiques et les stratégies des ménages sont parfois difficiles à identifier si l'on s'en tient à des données macro.

Il existe malgré tout quelques études telles que celle de Gondard-Delcroix et Rousseau (2004), qui ne laissent pas totalement les comportements des acteurs en dehors de leurs analyses. Ces auteurs se sont fondés sur des données microlocales, recueillies dans les observatoires ruraux de Madagascar et ont eu pour objectif « d'observer les stratégies de gestion du risque *ex post* et *ex ante* des ménages, afin de caractériser les déterminants de leur vulnérabilité ou de leur résilience » (Gondard-Delcroix, *et al.*, 2004, p.4). Aussi, ces auteurs, à travers les stratégies de gestion du risque en amont et en aval d'un choc négatif, ont-ils cherché en premier lieu à étudier, une fois de plus, les facteurs de la vulnérabilité, autrement dit, les risques eux-mêmes. En effet, les données et l'étude sur laquelle reposent leurs propos ont « pour objet de mieux comprendre les fondements de la vulnérabilité et de la résilience au travers de l'action des ménages dans l'espace des

capabilités » (Gondard-Delcroix, *et al.*, 2004, p.4). L'analyse compréhensive des comportements des ménages est alors considérée et utilisée uniquement comme un outil et non comme un sujet d'observation et de recherche en lui-même.

Néanmoins, les comportements économiques individuels et l'organisation économique des groupes domestiques des pays en développement sont marqués par l'absence de filet formel de sécurité et d'assistance, évoluant dans un environnement caractérisé par l'incertitude à de nombreux niveaux et susceptible d'être confronté à des chocs négatifs plus ou moins violents. Ils sont donc contraints à faire des choix qui peuvent être économiques ou/et sociaux et sont faits dans des logiques et suivant des objectifs différents vis-à-vis des risques et en fonction de leur vulnérabilité.

Le terme de « choix » économiques effectués par des paysans dans un pays en développement, disposant de peu de capital, peut paraître quelque peu abusif. En effet, le contexte ne permet pas aux paysans de disposer d'une palette de possibilités d'action suffisamment large pour réellement parler de choix et ils n'ont pas conscience de toutes ces possibilités. Si dans le langage courant les termes de *choix* et de *préférences* sont utilisés indifféremment, ils prennent ici des connotations et des sens différents. Ces termes peuvent sous-entendre en outre qu'ils seront en mesure ~~de~~ d'étudier toutes les possibilités, les peser, les soumettre à réflexion afin d'envisager la meilleure solution existante pour répondre à la situation. En réalité, ils sont davantage soumis à des *préférences*, qui seront certes elles aussi étudiées, mais qui se présenteront à eux en nombre bien plus limité. L'étendue des activités susceptibles d'être entreprises en zone rurale à Madagascar est faible. Ils sont donc contraints d'opter pour une action particulière dans le cadre de leurs possibilités en termes de temps, d'argent, de main-d'œuvre etc. Dans ce cas, la décision est prise davantage sous contrainte, en fonction du faible potentiel de solutions existantes. Ainsi, certains vont préférer diversifier leurs cultures s'ils disposent de surfaces cultivables suffisantes, alors que d'autres, s'ils en ont les moyens financiers, se tourneront vers d'autres activités économiques telles que le petit commerce²⁷. Il ne s'agit donc pas toujours de *choix* mais de *préférences* puisées parmi des possibilités limitées.

Aussi, ~~il~~ faut-il entendre ce terme de choix davantage dans un sens de « liberté de décision », équivalent à celui d'« *entitlement* » donné par Sen dans *Poverty and famines : an essay on Entitlement and Deprivation* en 1981. cette analyse s'applique

²⁷ Il n'est pas exclu qu'au cours de notre développement nous employions les termes de choix, ou de choisir afin d'éviter la répétition des vocables liés à la préférence. Toutefois, les termes de choix seront à replacer

assez bien aux conditions de vie des individus qui agissent en fonction de leur dotation en capital – financier, physique, humain et naturel – et des possibilités légales d'échange et de production qui leur sont offertes en fonction de ces dotations. « L'approche des "entitlements" de l'inanition et des famines se concentre sur la capacité des personnes à disposer de nourriture par les moyens légaux disponibles dans la société, ce qui comprend aussi l'exploitation des possibilités de production, des opportunités marchandes et des "droits à" vis-à-vis de l'État, et d'autres méthodes permettant d'acquérir de la nourriture » (Sen, 1981, p.45).

Les chefs de ménage des villages d'Ampitatafika peuvent parfaitement *choisir* de partir travailler pour quelques temps dans d'autres régions où l'offre d'emploi est plus forte à certaines périodes de l'année. Toutefois, ce choix s'offre à eux s'ils disposent d'un réseau de connaissances assez influent et adéquat. Sans ce paramètre essentiel à la migration dans cette commune, ils n'auront pas la possibilité de partir. Les choix s'avèrent particulièrement restreints dans certains contextes. Les paysans pourraient *choisir* de ne produire que du riz, dans le but d'avoir leur aliment de base en quantité nécessaire. Toutefois, compte tenu des incertitudes quant aux rendements, aux aléas climatiques, aux maladies etc., ils préfèrent diversifier leurs cultures, non seulement afin d'avoir différentes récoltes tout au long de l'année, les différentes plantes ne suivant pas le même calendrier cultural et s'assurer une sécurité alimentaire relative, mais aussi afin de minimiser les risques de n'avoir aucune récolte en cas d'intempéries.

En d'autres termes, les individus ont la liberté de choisir leurs actions, leurs activités prioritaires selon des critères qui leurs sont propres, en fonction des actifs dont ils disposent et du contexte dans lequel ils évoluent. Dans ce sens, ils opèrent des choix économiques en fonction de ce qui leur semble le plus rationnel.

B - Nature de la rationalité des acteurs

Comprendre et analyser les logiques économiques des acteurs du sud n'est pas un sujet sans controverse. La vie économique est constituée d'une multitude de règles et d'habitudes grâce auxquelles les individus coordonnent leurs propres intérêts avec leurs attentes mutuelles pour agir. Tout cela s'opère dans des contextes variables marqués par de fortes incertitudes. Cette proposition semble écarter l'hypothèse de la théorie économique classique du choix rationnel et omniscient, où la poursuite d'un intérêt

personnel guiderait toute action humaine et ouvrirait la porte à la raison pratique, au jugement personnel et à la réflexivité comme fondements principaux de l'action économique (Gide, 1929 ; Binet, 1970 ; Poncelet, 1993). Le principe de la rationalité tel que l'ont décrit les économistes classiques – fin du 18^{ème} début du 19^{ème} siècle – et l'a développé le courant néo-classique – à partir de la fin du 19^{ème} siècle –, serait donc à nuancer dans un premier temps car la psychologie de l'*homo æconomicus* et les principes marginalistes, seraient inadaptés à l'explication des comportements des agents. Il conviendrait d'autant moins à l'étude des sociétés non occidentalisées, sans économie de marché, autrement dit, aux économies des pays en développement (Polanyi, *et alii.*, 1975).

Les motivations à produire et le choix des activités des agents économiques sur les Hauts Plateaux malgaches sont-elles dictées par des logiques rationnelles au sens purement économique du terme ou par d'autres logiques ?

Pour saisir la complexité des choix et des actions des individus, cela revient à comprendre, à ce stade de notre étude, comment s'opère la rationalité économique des agents dans les pays du sud et, plus précisément, quelle est la nature de leur rationalité. Ainsi, la complémentarité de l'économie, de la sociologie, de l'anthropologie et bien évidemment de la démographie, à travers une étude empirique, sera nécessaire pour appréhender, de façon précise, les stratégies et les comportements économiques des individus ou de leur famille ainsi que les *choix* qu'ils opèrent dans un environnement fortement marqué par l'incertitude. Il semble alors crucial de comprendre pourquoi les habitants des Hautes Terres malgaches, qui illustrent principalement les propos de cette étude, font certains choix économiques et non d'autres, leurs choix pouvant apparaître dans certains cas irrationnels. L'étape préliminaire nécessaire est de définir ce qu'est un comportement économique rationnel. Dans quels cas le choix économique d'un individu, ou d'un ménage, peut-il être considéré comme rationnel ou comme non rationnel économiquement ?

Il est alors utile de s'arrêter sur les différentes façons d'interpréter les choix économiques des individus ou des ménages dans l'histoire de la pensée scientifique. Aussi, il est nécessaire de confronter les différentes théories et/ou disciplines en sciences sociales qui se sont intéressées de près ou de loin aux choix des actions opérées par les agents économiques. Nous remonterons dans un premier temps aux auteurs classiques et néoclassiques, à l'origine des théories de la rationalité économique. Puis dans un second temps nous interrogerons la sociologie qui s'est intéressée à la théorie du choix rationnel. Nous y trouverons alors la définition des objets de cette étude en

reprenant les grands courants de pensée et les critiques quant aux choix rationnels et aux différentes approches de la rationalité économique des acteurs dans les régions rurales des pays en développement.

1. La rationalité économique au sens classique

En sciences sociales, qu'il s'agisse de la psychologie, de la sociologie ou de l'économie, la rationalité caractérise une conduite cohérente par rapport aux buts que les individus se sont eux-mêmes fixés. On parle de rationalité économique, postulée par l'école classique, quand le comportement des individus correspond à des intérêts personnels en particulier d'ordre financier. Cette idée de rationalité est reprise et développée par le courant néo-classique, qui développe la notion de maximisation de l'utilité de l'agent sous la contrainte de ses ressources. L'individu participe au progrès de la société en recherchant son propre bien-être et en accumulant des richesses personnelles. Les agents sont censés ajuster leurs décisions en fonction des moyens dont ils disposent dans un univers où toutes les informations sont supposées parfaites, toutes les options possibles sont connues et mesurées et les préférences définies et fixes.

Pour qu'un agent réponde aux principes de la rationalité économique l'approche classique et néo-classique attend que son comportement économique :

- soit cohérent en finalité, conforme au but que l'individu cherche à atteindre ;
- se réalise dans les meilleures conditions possibles d'information au moment de la délibération du choix ;
- cherche à satisfaire un intérêt individuel ou personnel et à maximiser les gains.

Il s'agit ici d'une ébauche de définition générique de la rationalité économique, qui pourrait être résumée comme étant un mode d'adaptation des moyens disponibles par rapport à des fins données. Le comportement des agents en économie n'est pas supposé être le fruit de hasards des agents – qui rendraient leur décision irrationnelle – mais bien au contraire de reposer sur un principe de cohérence entre objectif souhaité et moyens mis en œuvre pour y parvenir. Les agents sont supposés utiliser au mieux les ressources dont ils disposent compte tenu des contraintes dans lesquelles ils évoluent. « L'avantage de cette définition générale et assez formelle de la notion de rationalité est de permettre d'introduire la notion de maximisation ("au mieux") et de faire appel à la modélisation mathématique (recherche d'extremum d'une fonction). Les intérêts individuels donnent

lieu à des calculs précis des moyens adéquats pour les satisfaire. Cette logique pourrait conduire au principe du moindre effort. Toutefois, elle présente l'inconvénient d'être si générale qu'elle permet, à la limite, de faire apparaître comme rationnel n'importe quel comportement ; pour cela, il suffit de faire apparaître des variables appropriées dans la fonction-objectif (c'est-à-dire dans la fonction à optimiser : utilité, profit...) et dans les contraintes. Ainsi, un comportement rationnel en l'absence d'incertitude et avec une information "parfaite" pourra être considérée comme irrationnelle s'il y a incertitude ou si l'information est limitée ou coûteuse (Guerrien, 1991, p.8) ». Le choix rationnel dans l'économie classique relève davantage d'une caractéristique d'un comportement idéal-typique, au sens de Weber et qu'il définit lui-même comme tel, que d'une réalité empirique. La principale critique faite à la théorie économique de la rationalité est d'être fondée sur le comportement d'agents déshumanisés, désocialisés, omniscients et mus par la seule recherche égoïste du gain maximal.

Comment passer de cette définition conceptuelle à des observations concrètes qui permettront de comprendre les différentes formes, s'il en est, de rationalité économique des agents et en particulier ceux du sud ?

Alors que les théoriciens de la rationalité appliquent leur modèle à des individus censés faire leurs choix dans une économie de marché, dont les conditions d'information, sans être pures et parfaites, sont bonnes, les habitants des Hautes Terres malgaches sont loin de ce schéma. « Rationalité économique » et « société paysannes » sont-elles des notions et des réalités compatibles si l'on en reste aux énoncés des économistes classiques et si l'on prend en compte spécifiquement les modes d'organisations économiques des paysans d'Ampitatafika ? Comment comprendre les décisions, les choix et comportements des habitants des régions rurales, dans des contextes économiques, politiques, historiques, géographiques, très éloignés de ceux dans lesquels ont été élaborés les postulats théoriques de l'économie néo-classique ? Comment appliquer le concept théorique de la rationalité des comportements économiques de façon pragmatique ? En particulier si l'on considère qu'il est à la base de l'articulation entre les préférences, les actions et les objectifs économiques que les acteurs se sont fixés ? Il faut dans un premier temps revenir au concept de base de l'*homo æconomicus* : maximisation des gains individuels dans un contexte d'information parfaite.

Notre propos n'est pas ici de détailler les diverses critiques portées au modèle économique classique, cela n'aurait aucune utilité dans l'étude de la gestion des risques par les ménages et la compréhension des comportements économiques des paysans et

n'apporterait pas réellement d'élément pertinent. Toutefois, il s'avère nécessaire de voir comment l'idéal-type de l'*homo æconomicus* et ses corollaires ont évolué au cours du temps. Car ces notions s'inscrivent dans une logique heuristique qui a permis aux sciences sociales de progresser afin de voir aujourd'hui de quelle manière il peut-être étudié. En effet, si les sciences sociales, ont pour principales fonctions d'expliquer les comportements, les actions, les attitudes et les croyances collectives ou individuelles, il est nécessaire d'ouvrir les champs d'investigations et d'étudier les conditions dans lesquelles s'opèrent les comportements des acteurs.

2. *Information parfaite versus incertitude*

Dès le 19^{ème} siècle, des sociologues, des économistes, des historiens et plus tard des anthropologues, ont rejeté la validité des seuls concepts de l'économie orthodoxe pour comprendre les modes d'organisation et de comportement des acteurs en général et qui plus est, des agents économiques du sud. Les fondateurs de l'école historique allemande, Hildenbrand, Knies, Roscher et par la suite Weber, ont estimé qu'il n'était pas possible d'étudier les comportements, les objectifs et les choix économiques des individus en laissant de côté l'environnement social, culturel, relationnel, politique, historique, économique, etc. De plus, les critiques faites à la théorie économique classique sont diverses mais portent en grande partie sur le refus de l'universalisme, l'abus de la méthode déductive et une approche psychologique de l'individu fondée sur l'égoïsme jugée trop simpliste. Le paysan malgache et plus généralement l'agent économique n'est pas un « idiot social » (Sen, 1977) qui serait autonome, égoïste, guidé uniquement par la recherche de son intérêt personnel. Les théories expliquant les comportements humains par des déterminants culturels, biologiques ou psychologiques se sont aussi élevées contre l'interprétation de la tradition économique standard.

Par conséquent, d'un côté l'économie classique postule une irrationalité des comportements économiques des acteurs du sud et, de l'autre, les chercheurs qui travaillent sur les modes de fonctionnement, les processus de choix et les structures organisationnelles en économie sur le continent africain, en particulier dans les milieux ruraux, ont dénoncé l'inefficacité de l'économie classique dans l'étude des phénomènes. Quelle lecture pouvons-nous apporter de la rationalité économique orthodoxe à travers le prisme pragmatique des conditions de vie des habitants des Hautes Terres à Madagascar ?

Vaste débat
qui n'est pas
nouveau
et surtout
pas simple

Contrairement au principe de la rationalité classique où l'individu rationnel est censé opérer ses choix dans une situation de connaissance pure et parfaite du milieu auquel il appartient, ce qui exclut de fait les situations d'incertitudes existantes, dans la réalité, lorsqu'un individu prend une décision, il ne dispose jamais de toute l'information nécessaire au moment de la délibération de son choix. L'ensemble de ses connaissances sont limitées, fragmentées et éparses, qu'il vive dans un pays du nord ou un pays en développement. Simon (1976) a développé la notion de la *rationalité limitée*. Il marque l'opposition qui existe entre la rationalité objective, omnisciente de l'économie orthodoxe et la rationalité subjective, ou plus couramment appelée rationalité limitée. Dans le premier cas, l'*homo œconomicus* est supposé évoluer dans un contexte qui suppose une information parfaite, où il apparaîtrait, « semblable en cela à un dieu de l'Olympe surplombant le monde, disposerait, par-devers lui d'une connaissance complète de l'ensemble des comportements alternatifs, d'une connaissance non moins parfaite des conséquences de chacune de ces alternatives et de la valeur qu'ils reconnaîtraient, si jamais elles devaient faire l'objet de son choix » (Simon, 1976, p.106). Cependant, on peut avancer de façon pragmatique que la rationalité est limitée par une impossibilité pour l'esprit humain de saisir la totalité des éléments pertinents, au regard de la décision qu'il faut prendre. Cette approche a pour origine la complexité des situations de choix qui se présentent aux individus. « Ce sont les limites du champ de l'intention qui rendent compte des limites de la rationalité. [...] Elle se manifeste dans le cadre d'une situation réelle objective de choix : celle que pourrait éventuellement saisir à partir des hauteurs de l'Olympe un dieu ne connaissant pas, par définition, les limites cognitives. Mais la rationalité humaine, elle, est limitée ou encore subjective » (Quinet, 1994, p.138). Ce principe de rationalité limitée est l'une des manifestations de la prise en compte de l'incertitude dans lequel les acteurs évoluent. Un individu ne connaît pas parfaitement tous les systèmes dans lesquels il vit et auxquels il est confronté. Les situations sont trop complexes pour qu'il puisse traiter la totalité des informations et prendre en compte l'ensemble des contraintes de son environnement. Il évalue les informations dont il dispose au fur et à mesure qu'il les obtient et prend les décisions nécessaires en parallèle. Il reste malgré tout toujours une part d'inconnu, d'incertitude.

Dans le contexte économique et social des pays en développement, Hugon (1968, 1993, 1995) propose de prendre en compte, lors de l'étude des choix et par conséquent des comportements des individus, l'incertitude du milieu dans lequel ils vivent. « Il est possible de dépasser ce face-à-face entre "irrationalistes" et "rationnaliste" en intégrant l'environnement et en faisant appel à ce que l'on nomme la théorie des choix individuels en situation d'information imparfaite et asymétrique. Cette théorie considère

que pour faire leurs choix, les agents économiques ne disposent pas de toute l'information nécessaire au calcul du risque, et qu'une certaine dose d'incertitude subsiste » (Hugon, 1995, p.12).

L'obligation d'opter pour un comportement plutôt qu'un autre dans des situations d'incertitude n'est pas l'apanage des pays en développement, elle peut tout aussi bien s'appliquer aux pays du nord comme à ceux du sud. Lorsqu'une personne en Europe ou en Amérique du Nord décide d'acheter une voiture d'occasion, elle ne sait pas, même après toutes les vérifications nécessaires, si sa nouvelle acquisition ne lui réservera pas rapidement quelques mauvaises surprises. Toutefois l'incertitude peut paraître moins contraignante et lourde dans les pays occidentaux car il existe des assurances qui permettent aux individus de protéger leurs intérêts, telles que des garanties à l'achat dans le cas présenté précédemment. Au niveau institutionnel, politique ou social, il existe aussi des aides en cas de maladie, de licenciement ou de fluctuation des cours des produits sur les marchés mondiaux des échanges pour les producteurs. Ces filets de sécurité *a priori* plus sûrs que dans les pays en développement permettent de réduire les risques d'incertitude, sans pour autant tous les contrôler et les prévoir.

Dans les pays pauvres, dont Madagascar fait partie, les filets de sécurité ou les systèmes d'assurances énoncés précédemment, sont dans la majorité des cas totalement absent en milieu rural et, lorsqu'ils existent dans les villes, rares sont les ménages qui peuvent y souscrire. Par exemple, un riziculteur peut décider de mettre en culture une parcelle régulièrement inondée par une rivière proche, en espérant qu'elle ne sortira pas de son lit une nouvelle fois et ainsi augmenter ses récoltes. Toutefois, il sait que le risque d'inondation existe et que ses efforts ne seront peut-être pas récompensés. Pourtant, il préférera peut-être courir le risque de perdre du temps, de la main-d'œuvre, des semences, mais repiquer malgré tout sa parcelle inondable dans l'espoir d'augmenter ses revenus en nature et conserver sa respectabilité sociale en mettant en culture la terre de ses ancêtres. Il se trouve donc lui aussi dans une situation d'incertitude, soumis entre autres aux aléas climatiques qui feront ou non déborder la rivière, mais qui ne sera pas dans ce cas compensée par une aide de l'Etat ou une compensation quelconque.

L'idée selon laquelle toute activité économique est soumise à différentes incertitudes a fait l'objet avec Moffet (1988) de nombreuses modélisations dans des articles ou ouvrages d'Arrow (1984), d'Hirshleifer (1992), de Drèze (1982) et d'autres, pour tenter de calculer, déterminer et prévoir l'incertitude dans les actions économiques. Ces auteurs ont mis en avant, entre autres, l'existence d'une asymétrie de l'information sur les marchés. Notons, sans entrer dans des explications plus fines – qui nous

99

éloigneraient de notre propre sujet d'étude et relèveraient de compétences épistémologiques et philosophiques – que l'économie se voulait fondée sur des arguments scientifiques sûrs et apparaître comme une science dure avec des méthodes formalisées mathématiquement. L'émergence de la prise en compte des sociétés fondées sur l'incertitude a remis en cause les bases même de l'économie. C'est au niveau de la micro-économie des comportements rationnels que la prise en compte de l'incertitude a été la plus nette. L'intégration de cette variable est donc venue bouleverser les bases théoriques des sciences économiques de sorte que la rationalité postulée néo-classique s'est complexifiée.

Néanmoins, si les chercheurs en économie tentent de modéliser les comportements, de calculer les risques et les incertitudes, pour les riziculteurs malgaches, les informations et les domaines de connaissance restent imparfaits. Cela les place alors dans l'obligation de prendre des décisions, de faire des choix, sans avoir une représentation complète de l'ensemble des données nécessaires.

En effet, lorsque l'acteur est devant l'obligation de prendre une décision, il est confronté dans la pratique à différentes alternatives possibles. La rationalité limitée, parfois aussi appelée « procédurale », prend en compte le processus de raisonnement d'un individu ainsi que le processus générant la représentation subjective qu'a cet individu de sa propre situation. Une action est donc issue d'une réflexion approfondie au cours de laquelle l'acteur a passé en revue, à la lumière de tous les faits qui lui paraissent pertinents, ce que sera la réalisation de son travail. Il aura ainsi établi le plan d'action susceptible de réaliser au mieux ses objectifs. En outre, il ne dispose pas, comme le formule Simon, de cette faculté lui permettant d'accéder à toutes les informations disponibles, sans compter celles qui ne le sont pas du tout. Il est donc limité par ses propres capacités psychologiques et cognitives, par ses habitudes et ses réflexes, ses valeurs. Il cherche alors quel comportement serait le plus rationnel pour lui et met fin à sa réflexion lorsqu'il a trouvé une solution non pas optimale, comme le suppose les néo-classiques, mais satisfaisante – connu sous le nom de « *satisficing* » dans les écrits de Simon. On peut dans ce cas parler de calcul coût-bénéfice. Simon intègre un facteur psychologique dans les comportements économiques, auquel il paraît important d'ajouter des facteurs sociologiques et anthropologiques tels que les valeurs, les croyances totémiques, etc.

Lorsqu'un paysan des Hautes Terres diversifie ses activités en pratiquant le commerce en plus de l'agriculture, il cherche à diversifier et à augmenter ses sources de revenus. Toutefois, ce calcul peut aussi relever d'autres logiques moins économiques et répondre

à des objectifs plus sociaux ou de mieux-être à savoir ne plus pratiquer des activités pénibles et difficiles physiquement par exemple. Il peut préférer développer des activités tertiaires moins difficiles et moins pénibles physiquement qui favorisent davantage les échanges, les rencontres et donc les liens et réseaux de connaissances.

Ainsi, il semble nécessaire de prendre en compte d'autres modes d'appréhension de la rationalité économique, en envisageant d'autres hypothèses ou postulats basés sur divers points de vue des termes « adaptations », « moyens » et « fins » et leurs corollaires. La notion de rationalité comme le souligne Meignel (1998) est une notion polythétique²⁸.

3. Intérêt individuel = égoïsme ?

L'utilitarisme, terme introduit en 1781, qui a ouvert la voix à l'économie classique et a été largement repris et développé par le courant classique puis marginaliste à la fin du 19^{ème} siècle avec Walras et Jevons principalement et, plus récemment nous l'avons vu, par des auteurs tels que Simon, dans un cadre théorique beaucoup plus souple. Les défenseurs de l'utilitarisme postulent, dans la pure tradition benthamienne, que l'individu agit sous l'emprise d'un « calcul des plaisirs et des peines » ou, dans un langage plus moderne, fondent leurs actions après un « calcul coût-avantage » encore appelé « calcul coût-bénéfice ». Cette branche de l'économie postule une certaine forme d'égoïsme de l'être humain. En outre, dans une logique marginaliste, un comportement rationnel veut qu'un individu ne fasse une action que si les avantages escomptés sont supérieurs au prix à payer pour accomplir cette action. « Toute action entreprise est, dans la mesure où elle relève d'une volonté d'être entreprise, tautologiquement, recherche d'un avantage, sinon elle ne serait pas entreprise » (Demeulenaere, 1996, p.32). Toutefois, Demeulenaere, à travers l'œuvre de Hume apporte une précision quant au supposé égoïsme de l'*homo œconomicus* : « Ne peut-on réduire toute action à une absence tautologique d'altruisme, puisqu'au contraire, les différentes actions peuvent être, de manière variable, plus ou moins favorables à autrui, cette faveur pouvant être plus ou moins intentionnelle et plus ou moins recherchée par autrui qui se réjouit alors de ses bienfaits. Il faut donc distinguer un égoïsme formel, attaché à toute décision poursuivant un avantage quelconque, d'un égoïsme substantiel, lié à la recherche

²⁸ Un groupe est dit polythétique lorsqu'il ne peut pas être défini par un caractère ou un ensemble restreint de caractères nécessaires et suffisants pour faire partie de ce groupe. Ainsi, une espèce appartient à un groupe polythétique donné plutôt qu'à un autre parce qu'elle partage avec les membres de ce groupe un plus grand nombre de caractères qu'avec ceux des autres groupes.

exclusive d'intérêt personnel, indépendamment de toutes considérations des intérêts d'autrui ». (Demeulenaere, 1996, p.52).

Les acteurs peuvent donc faire des choix personnels qui ne vont pas exclusivement dans la logique de leur propre bien-être et de leurs propres intérêts. C'est entre autres le cas dans les ménages ruraux des Hautes Terres malgaches, où la moitié des familles vivaient avec moins de 72 centimes d'euro par jour en 2003 et le revenu moyen ne s'élevait pas à plus de 1,40 € par jour. Or, les activités économiques et les revenus des actifs ne leur sont pas exclusivement destinés. Certains actifs se privent des repas festifs dispensés au cours des journées traditionnelles d'entraide agricole préférant vendre leur force de travail contre un salaire journalier. Cette rémunération leur permet alors d'acheter les denrées nécessaires pour assurer le repas de leur conjoint et/ou de leurs enfants.

Les économistes, philosophes ou sociologues ont démontré les faiblesses et le caractère irréal, bien que supposé intemporel, de l'*homo aeconomicus*. Ils ont dénoncé le fait « de ne pas prendre en compte son caractère social. Même si l'utilitarisme n'est pas l'égoïsme, la réintroduction de la dimension sociale dans les relations économiques est un objectif partagé par beaucoup d'économistes » (Meignel, 1998, p.13). En effet, il ne faut pas exclure les sentiments d'altruisme, de compassion, d'engagement, etc. Ces sentiments peuvent entrer en ligne de compte dans la procédure de construction d'un choix, voire même être déterminants. Prendre en compte le caractère social des actions, signifie en outre exclure que la seule fin poursuivie par les individus serait toujours située au niveau strictement individuel et cela pour deux raisons. D'une part car il peut avoir comme objectif l'amélioration des conditions de vie des membres de sa famille par exemple. D'autre part, un comportement rationnel économiquement peut ne pas viser à augmenter le capital financier, mais avoir pour objectifs des fins sociales d'augmentation du prestige ou du statut social par exemple.

Chama. Dr.
→

Si l'on cherche à étudier et à comprendre les modes d'organisation économique des habitants des zones rurales des hauts plateaux malgaches, on doit prendre en compte la dimension sociale de leurs actions, ainsi que les contextes, avec toutes les incertitudes qu'ils renferment, dans lesquels les décisions sont prises et les actions individuelles sont inscrites.

Doit-on vraiment s'arrêter au caractère *individuel* des actions et des comportements économiques ? L'intérêt de l'analyse des comportements à travers les actes économiques permet de situer le propos à l'intersection entre le holisme et l'individualisme méthodologique. Car si les actions sont le fruit des individus, elles n'en

sont pas moins influencées et empreintes de croyances traditionnelles, religieuses éthiques ou sociales, d'une socialisation spécifique, d'une histoire familiale, locale, etc., et marquées par tout un ensemble hétérogène de déterminants contextuels. Sans tomber dans les méandres du culturalisme, les actions entreprises par les individus doivent être étudiées comme étant contingentes aux événements et environnements historiques, culturels, sociaux, politiques, institutionnels et économiques considérés (Hirschman, 1994) et aux risques auxquels ils peuvent ou ont été soumis. Cette contextualisation tend à mettre à jour l'immersion des activités économiques au sein de mécanismes pluriels et interactifs.

Butlin

4. *L'encastrement de l'économie dans le social*

Alors que la rationalité des actions économiques était totalement exclue des champs sociaux, historiques, culturels, religieux etc., durant la période classique, leur prise en compte dans l'étude des comportements s'est peu à peu développée depuis la fin du 19^{ème} siècle. Cela a alors donné lieu, avant même la Théorie du Choix Rationnel qui s'adapte à l'ensemble des actions humaines individuelles, à l'émergence et à l'essor de la *sociologie économique*. Cette d'approche, à la croisée des chemins entre la sociologie et l'économie, a permis de prendre en compte l'ensemble des éléments contextuels, quels qu'ils soient, dans les processus de réalisation des actions spécifiquement *économiques*. Est alors mise en avant une dimension davantage individuelle du choix rationnel. Les champs de recherche qui s'intéressent à cette conception insistent sur les motivations que les agents économiques ont à opter pour un comportement particulier dans un environnement qui leur est propre (Meignel, 1998).

Polanyi
Weber

a. L'ancienne sociologie économique

Le premier sociologue à avoir pris en compte et réellement développé l'étude de l'environnement social, historique, culturel, religieux, etc., dans ses analyses étudiant des comportements et des activités humaines, est très certainement Weber. A l'image de la science économique allemande avant la première guerre mondiale, il ne s'est pas consacré à une discipline spécifique, mais s'est intéressé à la fois au droit, à l'histoire à l'économique et la sociologie afin d'avoir une vision interdisciplinaire à la fois de la sociologie et de l'économie. Il est à l'origine de ce l'on pourrait nommer l'« ancienne »

sociologie économique (« *Wirtschaftssoziologie* ») – par opposition à la Nouvelle Sociologie Economique – terme qu'il a d'ailleurs utilisée pour la première fois dans *Economie et société*. Il s'est efforcé dans cet ouvrage d'énoncer un programme précis afin de définir ce domaine théorique. Weber s'est écarté radicalement de la théorie néoclassique à travers justement le concept de *rationalité* des actions économiques.

Il distingue deux catégories de rationalité qui entretiennent des liens contradictoires et complexes : la *rationalité formelle* de la *rationalité matérielle*, encore appelée *substantive*. « Nous désignons par le terme de "rationalité formelle" d'une activité économique son taux de calculation techniquement possible et effectivement appliquée. Sa rationalité *matérielle* sera pour nous l'importance prêtée à une activité sociale d'orientation économique visant à l'approvisionnement de certains groupes d'individus donnés (quelle que soit par ailleurs leur étendue) en s'inspirant de *postulats appréciatifs* (quels qu'ils soient) ayant servi, servant ou pouvant servir à en dégager une valeur » (Weber, 1971, p.87). Ainsi, d'après le postulat de la rationalité *formelle*, l'agent économique chercherait à maximiser ses gains et dans l'étude des comportements seule la rentabilité de l'action est prise en compte, on met en avant l'utilisation de moyens nécessaires, en vue de parvenir à une fin déterminée. Ce premier type de rationalité est proche du critère de rationalité utilisé dans l'économie orthodoxe, où l'individu apparaît comme froidement calculateur, contrairement à la *rationalité matérielle*. Dans cette deuxième acception du terme, l'agent n'a plus comme seul objectif la recherche du profit, car le sens qu'il donne ou qu'il cherche à atteindre par le biais de son action n'est pas uniquement comptable. Sans exclure la poursuite d'une certaine forme d'intérêt, il fait entrer en ligne de compte les propres valeurs de l'individu qui prendrait aussi en compte un intérêt social. En cela, la rationalité matérielle rejoint ce qu'il a précédemment appelé la rationalité en valeur encore appelée la rationalité axiologique. « Comme tout autre activité, l'activité sociale peut être déterminée [...] de façon *rationnelle en valeur*, [*wertrational*], par la croyance en la valeur *intrinsèque* inconditionnelle – d'ordre éthique, esthétique, religieux ou autre – ou d'un comportement déterminé qui vaut pour lui-même et indépendamment de son résultat » (Weber, 1971, p.22).

Dans ce cadre les choix des actions se font en fonction de valeurs culturelles, religieuses, sociales, politiques, éthiques, hédonistes etc., propres à chacun et dépassent très largement le cadre des préoccupations et les limites de la théorie économique traditionnelle. Lorsque les habitants du petit village de Masoandro n'exploitent la carrière de pierre à proximité de chez eux que quelques mois dans l'année, ils agissent de manière tout à fait rationnelle. Car s'ils pratiquaient cette activité durant les périodes

interdites, ils pourraient s'attirer de « grands malheurs » – maladie, mort, perte des récoltes de riz ou autres –, l'extraction de la pierre étant *fady* pendant plusieurs mois de l'année. Il faut alors prendre en compte le sens que les acteurs donnent à leurs actions, ou dans le cas précédent, à leur inactivité dans ce domaine. « Le modèle général, utilisé par Tocqueville implicitement et par Weber explicitement – et par beaucoup de sociologues classiques ou contemporains –, est le seul qui puisse prétendre au statut de théorie générale (Boudon, 1996). Les raisons qui inspirent les comportements, les attitudes, les croyances de l'acteur et donnent sens à ses yeux lui sont dictées dans certains cas — mais dans certains cas seulement — par son intérêt égoïste et peuvent prendre alors la forme du CCB [Calcul coûts-bénéfices]. Dans d'autres cas, les raisons de l'acteur relèvent de la rationalité cognitive. Lorsque son objectif premier est de rechercher le vrai, dans la mesure de ses moyens. Dans d'autres cas, les raisons de l'acteur relèvent de la rationalité axiologique : son objectif est de déterminer, ici encore dans la mesure de ses moyens, ce qu'il est bien, légitime, etc. de faire dans telle ou telle circonstance » (Boudon, 2002, p.29). Boudon reprend ici les différents types de rationalité des activités sociales énoncées par Weber.

Les bases de ces différents types de rationalités établies par Weber, ainsi que la conscience qu'il était essentiel de prendre en compte les contextes dans lesquels se déroulent les actions, a ouvert la voix à la Nouvelle Sociologie Economique (« New Economic Sociology », NES).

b. La nouvelle sociologie économique

Cette branche de l'économie, développée principalement par Granovetter (1985) et Swedberg (1994) depuis le milieu des années 1990, a pour premier objectif de faire tomber les frontières établies entre les disciplines au cours des années 1960-1980, ainsi que la montée de l'impérialisme économiste des années 1970-1980. Aussi, la réaction de la Nouvelle Sociologie Economique a-t-elle été de montrer que ce que les économistes décrivaient comme des formes élémentaires et pures des échanges, dont l'idéal type de l'*homo æconomicus* faisait figure de proue, doit en réalité, pour être valable, être construit socialement et historiquement pour pouvoir fonctionner. En outre, Granovetter avance que le marché et, par conséquent, les actions économiques des acteurs, n'est pas seulement situé socialement, mais qu'il est « *embedded* », inséré, dans un tissu de relations sociales.

Cette notion a été pour la première fois introduite par Polanyi (1944), historien économiste hongrois, un des principaux membres de l'école anthropologico-substantiviste. Par la suite, d'autres auteurs ont employé ce terme, qui a été traduit le plus souvent, comme dans les articles en français de Granovetter, par « encastrément ». *enchâssement*
L'*embeddedness* trouve diverses traductions dans les articles ou ouvrages en français, comme par exemple enchâssement, immersion, insertion, enchevêtrement, enclavement, imbrication, englobement, etc. Dans l'ensemble de son ouvrage, *La grande transformation* (1944), Polanyi utilise différentes expressions : « absorbé dans » (*absorbed in*), « enserré », « submergé » (*submerged*), « pris » (*enmeshed*), « entrelacé » (*interwoven*) etc. Ces traductions sont sensiblement différentes selon les contextes, mais la plus usitée est celle d'encastrement. Toutefois, ce courant théorique ne renonce pas pour autant au postulat de la rationalité. Granovetter requiert effectivement une prise en compte de la rationalité des agents, tout en la replaçant dans un univers complexe, dont le contexte doit être considéré comme déterminant.

En outre, les activités économiques doivent être examinées comme étant dépendantes, en partie, d'objectifs non économiques, définies par des structures d'interactions sociales étalées dans le temps et dans l'espace. « L'encastrement correspond à la pénétration de tout un ensemble de règles sociales, politiques et culturelles dans les sphères de la production et des échanges économiques. Dans les faits donc, l'action économique peut-elle réellement se mettre en marche sans les médiations sociales qui la sous-tendent comme le postule l'orthodoxie économique ? Nous ne le pensons pas et avec la Nouvelle Sociologie Economique (« New Economic Sociology », NES) nous nous érigeons contre cette représentation. Dans les faits : "le marché anonyme des modèles néoclassiques est virtuellement non-existant dans la vie économique" » (Granovetter, 1985 p. 495, cité in Plociniczak, 2004, p.15). Ce courant théorique en économie, relativement récent puisqu'il n'a qu'une quinzaine d'années, n'est en rien le précurseur de ce courant de pensées. « D'autres auteurs comme Mauss, Polanyi, Sahlins, Godelier ou Bourdieu partagent en définitive tous l'idée selon laquelle l'étude des activités économiques dans les sociétés traditionnelles doit s'affranchir autant que possible des catégories de la théorie moderne. Le fait d'aborder les systèmes socio-économiques précapitalistes à l'aide des notions d'"intérêt individuel", d'"échange monétaire", "de marché" ou de "rationalité instrumentale" conduit presque inévitablement à tomber dans un piège ethnocentriste » (Cusin, *et al.*, 2004, p.18).

L'interrelation et l'interaction de l'économie et des contextes dans lesquels elle s'insère, se déclinent de façons multiples et dans des environnements divers. L'encastrement des comportements économiques dans la sphère sociale permet aux individus de bénéficier

d'un ensemble de ressources tangibles et parfois plus intangibles. Si on prend en considération les ressources financières qui sont dépensées lors d'une cérémonie d'exhumation dans certaines régions de Madagascar, on ne saurait voir que des dépenses inconsidérées dans des situations de grande pauvreté. Ces cérémonies ont fait l'objet de nombreuses critiques, on accuse alors ces rituels d'engloutir les maigres revenus qui auraient pu être investis dans des intrants ou autres biens de consommations. Ces fêtes traditionnelles les obligent même parfois à s'endetter pour de nombreuses années. Toutefois, ces rituels traditionnels leur permettent aussi de réunir l'ensemble de la famille élargie, d'entretenir les liens sociaux avec les différents membres du village et les autorités locales. Cela peut avoir différentes retombées de natures diverses et ce, à plus ou moins long terme. Un membre émigrant de la famille peut par exemple proposer un emploi à l'extérieur pour des travaux saisonniers ; le prestige au sein du village peut être renforcé si la fête est importante et les convives satisfaits des repas et des boissons qui leur ont été offerts. Il s'agit donc ici d'une rationalité substantive où les motivations culturelles, traditionnelles et sociales sont les principaux moteurs des investissements, sans pour autant négliger d'éventuelles retombées économiques.

Il « faut [...] adapter les hypothèses satellites de nos modèles [issus de l'économie classique], et envisager avec plus d'attention les contextes dans lesquels les individus prennent leurs décisions. Lorsque l'on prend en compte certaines caractéristiques importantes de l'environnement extérieur des pays en voie de développement, notamment le fonctionnement très imparfait des marchés, cette démarche permet de découvrir les formes subtiles que revêtent souvent les mobiles économiques intéressés des acteurs du Sud » (Meignel, 1998, p.1). Cet économiste du développement, donne une grille de lecture des différentes études et critiques portées sur la rationalité. Il applique une analyse des comportements économiques et sociaux des agents dans les pays en développement, en montrant, comme Hugon (1993, 1995a, 1995b), qu'ils font preuve de rationalité, en cherchant à tirer des profits financiers et/ou sociaux.

Biblios

C - Conclusion

Ce panorama des différents modes d'approche de la rationalité entre les motivations, les préférences et les finalités économiques recherchées dans l'accomplissement d'une action, a permis de mettre en exergue certains éléments essentiels à la compréhension des comportements. En premier lieu, l'importance de prendre en compte les différents contextes dans lesquels évoluent les individus et dans lesquels s'inscrivent par conséquent leurs actions.

A Madagascar, dans la commune rurale d'Ampitatafika, le premier et principal secteur d'activité des habitants est l'agriculture. La principale caractéristique de la société paysanne est d'être organisée à petite échelle. Les groupes domestiques représentent à la fois des unités de production où les biens, les activités de production et la consommation sont indissolublement liés. Ces unités reposent en majorité sur une économie agricole qu'il est possible de qualifier, comme Toulmin et Gueye (2003) ou Bélières (Bélières, *et alii.*, 2002) « d'économie familiale » ou « d'agriculture familiale ». Il existe une diversité d'économie ou d'agriculture familiale, ce qui a d'ailleurs encouragé certains auteurs à parler « d'économies familiales » (Bélières, *et alii.*, 2002) au pluriel, dans la mesure où elles sont aussi nombreuses qu'il existe de structures familiales, de pays, de régions, de groupes ethniques ou socioculturels. Toutefois, certaines caractéristiques peuvent malgré tout être communes. L'exploitation de la terre est au centre de la vie rurale et en particulier au centre de la vie familiale, quelle que soit la surface ou l'emplacement des parcelles que les paysans possèdent et cultivent.

Ils vivent dans un environnement où la monétarisation de l'économie progresse, où la pression de la population sur le périmètre cultivable entraîne une saturation de l'espace arable disponible, où la dégradation des sols et plus généralement de l'environnement naturel associé à des difficultés pour accéder aux intrants, où les aléas climatiques risquent de façon récurrente d'influer négativement sur les ressources agricoles et plus globalement où la pauvreté et la vulnérabilité sont des variables et des facteurs contextuels qui marquent fortement les incertitudes et influent sur les préférences et les comportements économiques des individus et des ménages.

Nous sommes alors en présence d'un cercle vicieux : la situation de pauvreté et d'incertitude dans laquelle vivent les ménages des Hautes Terres à Madagascar, en

raison de leurs faibles actifs fonciers, financiers, humains etc., les conduisent à vivre la plupart du temps dans des conditions de vulnérabilité. Or, plus une population doit faire face à une grande variété de risques, comme c'est le cas à Ampitatafika, plus elle est vulnérable. Et plus elle est vulnérable, plus sa capacité de résistance et d'atténuation aux risques est faible.

Problématique

Il ne s'agira pas dans cette étude de quantifier, de créer une grille d'évaluation et de classification des facteurs de vulnérabilité ou des moyens d'y répondre. En revanche, nous nous attacherons à étudier démographiquement et sociologiquement de quelle manière les acteurs, leurs familles ainsi que la communauté rurale auxquels ils appartiennent, s'organisent pour faire face économiquement aux différents chocs négatifs de nature, d'intensité et de durée différentes et imprévisibles, qui peuvent survenir. Nous montrerons ainsi de quelle manière, dans un environnement économique, social et naturel commun et fortement marqué par l'incertitude, les ménages et les acteurs parviennent à élaborer des stratégies à court, moyen et long terme. Ces stratégies établies au sein de la famille dans la plupart des cas, se combinent en fonction de l'ensemble des actifs économiques et sociaux dont dispose le ménage. Ces combinaisons peuvent alors répondre à des logiques économiques et sociales différentes mais non moins rationnelles et être apportées *a priori* grâce à des logiques d'anticipation, ou a posteriori afin de pallier les conséquences négatives des chocs. D'une part, elles peuvent avoir pour but de minimiser les conséquences des chocs négatifs tels que la maladie, la perte de revenus, l'exclusion ou la stigmatisation de leur

groupe, etc., qui constituent des facteurs de vulnérabilité. La manière de réduire ces risques dépendra non seulement de la situation économique et sociale des ménages, mais aussi de leur capacité à mobiliser les ressources disponibles et à mettre en place de nouvelles solutions.

« Les paysans et les producteurs en Afrique appliquent donc des stratégies de minimisation des risques qui tiennent compte de leurs positions sociales. On peut montrer que les parents qui investissent dans l'école, les producteurs qui font de la polyactivité ou les migrants urbains résonnent largement en termes d'espérance mathématique de gain dans le cadre de l'information dont ils disposent et de la place qu'ils occupent » (Hugon, 1995, p.12).

D'autre part, ces stratégies peuvent aussi être utilisées pour tenter de maximiser ou plutôt, dans le cas présent, d'optimiser l'entreprise familiale grâce à ces gains financiers et sociaux dans les périodes de disponibilité des ressources. Nous préférons ici le terme d'optimisation du processus d'augmentation des ressources dans la mesure où il s'agit pour les acteurs économiques d'arriver à un niveau de revenu jugé le plus favorable au regard de circonstances données. Les ménages ou les individus les mieux dotés en capital divers – financier, humain, social, économique – ont la possibilité non seulement de se prémunir des différents risques grâce à une épargne de précaution par exemple, mais ils peuvent aussi, parallèlement à cela, investir dans des actifs économiques. Ils peuvent alors développer leurs activités courantes, miser dans de nouvelles activités rémunératrices, ou encore valoriser leurs actifs sociaux en entretenant leurs réseaux de connaissances ou en poursuivant la scolarisation des enfants.

Les agents économiques cherchent à répondre au « principe de la maximisation de l'utilité espérée [qui] s'est imposé comme le principal paradigme de la décision en contexte d'incertitude » (Moffet, 1988, p.58).

⇒ Compte tenu de l'*embeddedness* des activités économiques, de la saturation du capital foncier et du caractère contraignant et incertain de l'environnement dans lequel vivent les ménages, ils parviennent malgré tout à faire preuve d'adaptabilité à la fois dans leurs modes d'organisation familiale de la main-d'œuvre, mais aussi dans leurs stratégies économiques, afin de poursuivre un objectif permanent d'optimisation des

gains dans le but de minimiser les risques d'insuffisance alimentaire et de pauvreté et ainsi réduire leur vulnérabilité.

Cette hypothèse générale peut être détaillée en plusieurs sous-hypothèses que nous nous efforcerons de confirmer ou d'infirmer dans la seconde partie de ce travail.

⇒ Les populations rurales mettent en place, à l'échelle individuelle, familiale ou communautaire, de véritables stratégies d'évitement, autant que faire se peut, des risques majeurs sur des horizons de temps court, en cas d'urgence, dans des stratégies de survie. Si les conditions de vie particulièrement difficiles des paysans des Hautes Terres les acculent à gérer les risques dans la majorité des cas à court terme, ils mettent en œuvre malgré tout des stratégies à moyen ou long terme en scolarisant leurs enfants par exemple.

⇒ La principale activité économique, l'agriculture, est soumise à deux principaux problèmes majeurs. D'une part les récoltes sont particulièrement soumises aux aléas climatiques et d'autre part, la densité de population est telle que les familles disposent désormais d'exploitations agricoles aux surfaces très restreintes qui ne permettent plus de subvenir à leurs besoins fondamentaux. Aussi, de nouvelles solutions doivent-elles être trouvées. La pluriactivité est la solution qui permet aux ménages de réduire les risques d'insécurité alimentaire. L'optimisation des gains monétaires capables de répondre aux besoins de base, passe alors par la diversification des sources de revenus, au niveau local mais aussi à l'extérieur de la commune et donc la diversification des activités en favorisant les activités extrafamiliales.

⇒ La diversification des activités demande un fort potentiel financier et/ou humain. Les ménages étant soumis à des contraintes de liquidité, la diversification des activités s'appuie sur une répartition complémentaire et une participation aux activités des hommes, des femmes et des enfants. L'adaptabilité des différents membres du ménage est donc nécessaire. La pluriactivité n'est possible qu'en fonction d'une certaine forme d'organisation familiale.

⇒ L'organisation familiale et la répartition des activités économiques et des tâches domestiques au sein des ménages entre les générations et les sexes, sont le reflet d'une construction socio-historique des relations de genre et de la place des femmes, entre autres, au sein de la société malgache.

⇒ La migration peut apporter à la fois un complément mais aussi un supplément de revenus au ménage, en fonction de la personne migrante. L'émigration d'un ou plusieurs membres de la famille apporte d'une part un soutien financier et d'autre part, permet de créer ou d'entretenir des réseaux familiaux ou sociaux de connaissances à l'extérieur de la sphère géographique d'origine.

⇒ Cette mobilité temporaire des chefs de ménage ou quasi définitive de leurs enfants facilite l'insertion des ruraux dans la société englobante mais aussi la diffusion des comportements et connaissances urbaines dans la société paysanne.

⇒ La migration des jeunes pour des motifs économiques dans les centres urbains ou les régions rurales moins densément peuplées permet de maintenir un équilibre entre la pression démographique et les ressources naturelles des villages. Elle permet en outre d'éviter les conflits potentiels liés au manque de ressources foncières en milieu rural.

⇒ La diversification des revenus est possible dans les zones rurales des Hautes Terres, mais elle s'avère rapidement limitée en raison du peu d'opportunités économiques locales. Les acteurs économiques doivent donc faire preuve d'adaptabilité en termes de besoin et de demande de main-d'œuvre, ainsi que de mobilité géographique.

CHAPITRE III - Diversification des activités et des sources de revenus

La situation foncière et les risques d'insécurité alimentaire encourus par les ménages agricoles dans les Hautes Terres de Madagascar, exposées dans les chapitres précédents, se retrouvent dans de nombreuses autres régions en développement. En effet, dans des contextes où le marché foncier est totalement saturé, où il n'est plus possible d'acquérir de nouveaux espaces agricoles, peu de possibilités s'offrent aux agriculteurs pour répondre à leurs besoins économiques. Tiffen *et al.* (1994) ont mis en avant, suite à une étude menée dans la région de Machakos au Kenya, trois réponses possibles à l'augmentation de la pression démographique sur l'espace agricole :

- l'intensification de l'agriculture vers un système de production durable grâce à l'introduction d'innovations ;
- la migration temporaire qui permet de prétendre à un travail salarié ou extra-agricole ;
- la mobilité définitive vers des espaces moins densément peuplés.

Ils montrent alors que l'augmentation du nombre d'habitants sur un territoire réduit a acculé les agriculteurs à transformer leur système de production. Ils ont été contraints de passer d'une agriculture familiale comme c'est encore aujourd'hui le cas à Ampitatafika, à une agriculture intensive et plus durable que dans les systèmes traditionnels. Néanmoins, ils remarquent que seuls les groupes domestiques ayant eu accès à des revenus non agricoles issus d'activités généralement urbaines, ont pu investir et faire évoluer leurs pratiques agricoles. Ces revenus leur ont en effet permis de prendre des risques en réorientant leurs activités agricoles vers l'intensification et donc de mieux faire face à la pression foncière (Murton, 1999).

Cherchant à répondre à la même problématique, à savoir quelles solutions les paysans peuvent trouver pour assurer une certaine sécurité alimentaire à leur famille dans un contexte de saturation foncière et de pression démographique sur les ressources naturelles, Webber (1996) est confronté à un tout autre contexte. Lorsqu'il compare ses recherches sur la région de Kusasi au Ghana avec les résultats obtenus par Tiffen *et al.* (1994) quelques années auparavant aux confins orientaux de l'Afrique de l'Ouest, il est amené à constater une très grande variabilité de la relation entre la pression démographique et le changement agricole. En effet, au Kenya conformément à l'analyse de Boserup (1965, 1970), les paysans ont su évoluer, s'adapter et progresser technologiquement. La raréfaction de la terre arable et la forte dégradation de l'environnement associées à la pression démographique et donc aux besoins croissants en moyens de subsistance, ont conduit à réaliser certaines transformations dans leurs pratiques agricoles. Ces changements ont eu entre autre pour conséquences la mise en place d'un système d'agriculture intensive et durable ainsi que l'augmentation des gains de productivité permettant de faire face à l'accroissement de la population. En revanche, la situation de Kusasi est totalement différente. La pression démographique sur le foncier a eu pour effet de donner raison aux théories malthusiennes. En d'autres termes, les paysans ont subi une importante dégradation de leur niveau de vie, ne pouvant plus vivre décemment de leurs activités agricoles puisque, face à la saturation foncière, ils n'ont pas réussi à innover et à changer leurs méthodes de production. En outre, pour augmenter les surfaces susceptibles d'être cultivées chaque année, les ghanéens ont abandonné la jachère, réduisant ainsi la fertilité des sols et par conséquent les rendements.

Webber (1996) propose alors de mettre en avant ce qui distingue les agriculteurs kenyans étudiés par Tiffen *et al.* de ceux du Ghana. Ce qui semble particulièrement déterminant chez les ruraux d'Afrique de l'Est est l'opportunité d'accès à des activités non agricoles dans leur région, leur permettant d'investir dans leur exploitation et

d'augmenter ainsi la productivité de leurs champs. La circulation d'idées nouvelles venant de l'extérieur est aussi estimée essentielle par Webber (1996). Ces idées permettent de développer et d'améliorer les connaissances et compétences des paysans afin qu'ils puissent mobiliser des aptitudes nécessaires et suffisantes à l'innovation et tenter de nouvelles techniques, estimées peut-être plus risquées dans un premier temps. Enfin, une adéquation entre les objectifs de développement de l'Etat kenyan pour la région et les changements de besoins des agriculteurs est un élément tout aussi indispensable pour pallier les insuffisances foncières.

A l'opposé, les ménages de Kusasi au Ghana n'ont que de très faibles capacités d'investissement. Ils développent des micro-entreprises, selon les termes de Bernstein (1992), en faisant du petit commerce, de l'artisanat, en vendant des beignets ou des boissons les jours de marchés afin de s'assurer des moyens de subsistance. Très rares sont les micro-entrepreneurs du secteur informel capables de générer des revenus suffisants pour investir dans le secteur primaire et augmenter la productivité de leurs champs. Ils n'ont en outre aucune opportunité d'emploi non agricole dans cette région en raison de son éloignement des centres économiquement dynamiques. Le manque d'éducation et l'isolement dû à l'insuffisance des infrastructures routières apparaissent tout aussi déterminants dans l'incapacité des populations de s'adapter aux pressions démographiques.

Plusieurs conclusions peuvent être tirées de ces deux exemples. Dans un premier temps, les capacités d'adaptation des ménages ruraux sont fortement dépendantes des situations de saturation foncière, des contextes économiques, socio-culturels et institutionnels dans lesquels ils vivent. Comme nous l'avons montré dans les chapitres précédents, le contexte est un élément crucial. En second lieu, Webber et Bernstein insistent particulièrement sur la possibilité dans le premier cas ou l'incapacité dans le second d'améliorer les techniques agricoles afin d'intensifier la production en fonction des atouts ou des contraintes inhérentes à chaque situations.

A Ampitatafika, nous avons montré que la possibilité d'intensifier les cultures était fortement limitée d'une part en raison de la faible disponibilité des intrants et, d'autre part, en raison d'une absence de réel soutien des politiques nationales de développement. La libéralisation progressive de l'économie engagée depuis 1985 n'a pas eu sur la production agricole malgache les effets incitatifs attendus. Les rendements agricoles ont stagné, voire régressé pour certaines productions (Stifel, *et al.*, 2004). Si l'on a pu constater une relative amélioration de l'économie vers le début des années 1990 dans certains secteurs, l'agriculture n'en a pas profité (Paternostro, *et alii.*, 2001) et

les ménages ruraux ont été de plus en plus nombreux à s'appauvrir depuis cette période. Ajoutons que, comme dans le nord du Ghana, les efforts du gouvernement malgache sont d'abord tournés vers les « greniers à riz » de Madagascar, la région de l'Alaotra et la plaine de la Betsiboka. Seules des ONG nationales – FITIA, FIFAMANOR, etc. – et surtout étrangères – FERT, AFVP, CRS, etc. – interviennent dans les zones rurales moins productives. Dans la majorité des cas, les marchés sont particulièrement instables dans les pays africains. Les filières subventionnées aujourd'hui par l'Etat seront abandonnées demain au profit d'autres peut-être plus rentables dans la conjoncture internationale. De ce fait, les paysans n'augmentent pas forcément leur production, même quand ils en ont la possibilité lorsque les prix de vente d'une denrée augmentent. D'une saison culturale à l'autre, rien ne leur garantit que les prix restent identiques et qu'ils pourront liquider leurs produits si les prix viennent à trop baisser.

Par conséquent, quels que soient les atouts ou les contraintes économiques, sociales etc., les ménages d'Ampitatafika ne peuvent parvenir, même s'ils en ont les moyens, à intensifier leurs cultures dans le contexte précédemment décrit. Ils doivent alors, comme les paysans kenyans, chercher des activités extra-agricoles²⁹ qui leur permettent, pour une très grande majorité, non pas de développer leur exploitation, mais d'avoir accès à des revenus indispensables pour répondre aux besoins du ménage.

On peut alors avancer que pour les ménages ruraux des Hautes Terres, la réduction des risques d'insécurité alimentaire passe principalement par la diversification des activités. Partant de ce principe, plusieurs hypothèses en découlent.

⇒ Si toutes les sources de revenus d'un ménage sont dépendantes d'un même secteur d'activité, on peut supposer qu'elles seront soumises aux mêmes aléas, ce qui contribuera à augmenter les risques et la vulnérabilité du ménage en cas de choc. En revanche, avoir accès à des emplois³⁰ plurisectoriels permet de réduire les risques. « La diversification des sources de revenu constitue une des caractéristiques des ménages ruraux (Yúnez-Naude, *et al.*, 2001). Cette stratégie découle de la pauvreté, de l'exposition des ménages aux différents risques et chocs saisonniers et de l'absence et/ou la défaillance des marchés des facteurs de production et du crédit. La diversification engendre donc, outre l'augmentation du revenu du ménage, la réduction des risques auxquels le ménage a à faire face étant donné qu'il repose sur

²⁹ Ces revenus non-agricoles sont dans certaines études appelées entreprises non-agricoles ou ENA – notamment dans les Enquêtes Prioritaires auprès des Ménages menées par la banque Mondiale –, ou micro-entreprise (Herstein, 1992).

³⁰ Plusieurs activités appartenant à des secteurs différents.

différentes sources de revenu » (Randrianarison, 2003, p.1). Les activités extra-agricoles, génératrices de revenus monétaires et non plus seulement en nature, peuvent permettre aux familles rurales d'atteindre un certain équilibre de survie (Gondard, *et al.*, 2004), à plus forte raison dans une société où des besoins nouveaux apparaissent – scolarisation des enfants, frais de santé, de transport, etc.

Les stratégies de diversification des revenus au niveau des ménages s'inscrivent dans un champ de possibles qui est limité par les caractéristiques du ménage – capital humain et surtout économique – et par le contexte socio-économique – marché du travail local. Une seconde hypothèse peut être avancée :

⇒ L'accès aux activités économiques extra-agricoles dépend des caractéristiques individuelles des actifs mais aussi et surtout du capital économique et en particulier le capital foncier des ménages auxquels ils appartiennent. Si le ménage ne possède pas de ressources financières disponibles, la pluriactivité³¹ sera possible, mais rarement polysectorielle dans la mesure où toute micro-entreprise extra-agricole nécessite un fond de départ. Si, comme dans le cas présent, l'activité principale relève du secteur primaire, il s'agira de développer des activités commerciales ou de service par exemple.

La diversification des activités au sein des ménages et, par conséquent, la diversification des sources de revenus, peut être mise en œuvre de deux façons différentes :

- Chaque membre du ménage se spécialise dans une activité particulière et occupe des emplois dans des domaines d'activités différents. L'ensemble des actifs apporteront ainsi des revenus qui, mis en commun dans le portefeuille du ménage – comme il est de coutume dans la région –, seront complémentaires. Tous les individus constituant un groupe domestique, suivant leur place dans la famille, pourraient avoir une seule activité : l'un l'agriculture, l'autre le commerce, l'autre encore l'artisanat, etc. L'ensemble des différentes activités du ménage pourrait alors constituer la pluriactivité nécessaire à la réduction des risques d'insécurité alimentaire. Il s'agit alors d'une pluriactivité au niveau du ménage avec une monoactivité au niveau individuel.
- Chacun a recours à des emplois différents, permettant d'accumuler des revenus de sources et de secteurs d'activités différents. Il s'agit alors de pluriactivité au niveau individuel.

³¹ Le fait de pratiquer plusieurs activités.

Sachant que la taille moyenne des ménages est de 4,48 personnes par ménage et que la moitié des groupes domestiques comptent moins de 1,43 personne active – 2,32 actifs en moyenne par famille – la spécialisation d'un actif dans une seule activité semble très limitée. De plus, à Ampitatafika, dans la mesure où 97 % des ménages (Tableau n°2, page 30) possèdent et exploitent des terres et où l'agriculture est le premier secteur d'occupation pour près de 90 % des actifs (Tableau n°9, page 42), la complémentarité des activités décrite plus haut entre les différentes personnes du groupe domestique ne paraît pas possible à l'intérieur du ménage. Si la quasi-totalité de la population active déclare pratiquer en première occupation l'agriculture familiale, soit la pluriactivité n'existe pas à Ampitatafika et la seule activité économique est l'agriculture, soit les acteurs doivent pratiquer parallèlement plusieurs activités. Par conséquent, la diversification des activités, nécessaire à la réduction des risques d'insécurité alimentaire, doit se faire non pas uniquement entre les différents membres de la famille, mais aussi au niveau individuel. Au moins une personne dans le ménage doit occuper plusieurs emplois et, dans la mesure du possible, dans des secteurs d'activités différents.

Plusieurs questions se posent alors :

- Qui, au sein des ménages, pratique plusieurs activités économiques ?
- Dans le cas d'une pluriactivité, dans quels secteurs s'inscrit-elle ?
- La pluriactivité au sein d'un même secteur a-t-elle des conséquences positives ou négatives ?
- En milieu rural, quelles sont les opportunités économiques extra-agricoles locales ?
- Tous les ménages sont-ils égaux devant ces possibles opportunités ?
- La diversification des activités permet-elle dans tous les cas de faire face aux risques climatiques et d'assurer une certaine sécurité alimentaire à la famille ?

Les membres actifs des ménages d'Ampitatafika, en fonction de leur situation géographique et de leur niveau d'éducation, si faible soit-il, doivent alors mettre en œuvre des stratégies afin de trouver des sources de revenus complémentaires à ceux de la production agricole familiale. Parler de diversification des revenus et de stratégies économiques pour réduire les sources d'incertitude c'est comprendre comment sont organisées les activités au niveau individuel d'abord. C'est aussi les considérer les individus en tant qu'acteurs dotés de leur propre rationalité, sans négliger le fait qu'ils sont largement conditionnés par un environnement contraignant et une histoire spécifique (Crozier, *et al.*, 1977). Si l'on part du principe que les acteurs ruraux ont des raisons pour agir comme ils le font, qu'ils répondent à une rationalité économique dans

le contexte dans lequel ils évoluent, il s'agit alors d'identifier les pratiques et leurs logiques sous-jacentes.

Avant de voir de quelles manières s'organise la diversification des sources de revenus dans les groupes domestiques, il convient de s'intéresser à la diversification des activités au niveau individuel. En plus de l'agriculture familiale, première occupation de la quasi-majorité des actifs, pratiquent-ils d'autres activités ? Parviennent-ils à diversifier leur travail au sein d'autres branches d'activité ?

A - Les individus dans l'économie du ménage

Parmi les différentes activités recensées dans la commune d'Ampitatafika, il importe de les distinguer en deux groupes : celles exercées toute l'année et celles pratiquées temporairement. Les activités permanentes incluent principalement les activités tertiaires telles que les emplois administratifs, les services – commerce, transport, transformation et construction, etc. En revanche, les activités temporaires concernent en premier lieu les travaux saisonniers agricoles. Il s'agit d'une part des travaux réalisés sur l'exploitation agricole familiale et, d'autre part, des emplois salariés dans le secteur primaire. Le salariat agricole est pratiqué à la journée par des paysans appelés par Bonnemaison « les paysans à l'angady » (Bonnemaison, 1976). Les emplois temporaires peuvent alors, en fonction des calendriers agricole, scolaire et saisonnier, être complétés par d'autres occupations. Les tâches agricoles se concentrent à certaines périodes : de novembre à janvier, le labour des rizières et de février à avril pour la récolte du riz ; les cultures en *tanety* nécessitent une main-d'œuvre moins nombreuse sur de courtes périodes comme cela peut être le cas dans les rizières au moment de la récolte les travaux étant répartis tout au long de la contre saison, entre mai et octobre. Aussi, d'autres activités, telles que celles du petit commerce, la fabrication de briques, de l'artisanat, etc., peuvent-elles être entreprises durant cette période de contre saison où le travail agricole nécessite une présence moins importante dans les champs. Les activités saisonnières et temporaires, peuvent par conséquent se juxtaposer à d'autres activités et ainsi permettre de diversifier les sources de revenus.

Par conséquent, déclarer une seule ou plusieurs activités n'aura pas le même impact si elles appartiennent au secteur primaire ou non. Nous cherchons en effet à voir si les individus déclarés actifs à Ampitatafika pratiquent une seule occupation ou s'ils sont pluriactifs et, dans ce second cas, dans quel domaine ces activités sont pratiquées.

La pluriactivité peut être pratiquée dans des secteurs d'activités différents : dans ce cas, on parlera de *pluriactivité polysectorielle*. Les ménages commercialisant une partie de leur récolte, étant relativement peu nombreux (Tableau n°4, page 32), la nécessité d'obtenir des revenus monétaires pour les différents besoins de la vie quotidienne est une réalité à laquelle ils sont évidemment confrontés.

1. *Le travail de la terre : un devoir*

Contrairement à certaines régions africaines où une pluriactivité régulière peut s'accompagner d'un processus de décapitalisation agricole conduisant progressivement à l'abandon de l'exploitation, les actifs d'Ampitatafika sont restés avant tout des agriculteurs, dépositaires du patrimoine de leurs ancêtres.

Même si à Madagascar, comme dans d'autres pays en développement (Bainville, *et alii.*, 2005) la productivité est plus élevée dans les petites exploitations, (Tableau annexe n°13), la productivité marginale de la main-d'œuvre³² familiale reste inférieure à celle de la main-d'œuvre salariée dans les campagnes de la Grande Ile. D'après les résultats des enquêtes prioritaires auprès des ménages en 2001, (Randrianarisoa, 2003, p.6), la productivité marginale de la main-d'œuvre familiale s'élevait à 4 225 Fmg quand celle de la main-d'œuvre salariée était de 920 Fmg dans les petites exploitations – pour les grandes exploitations, c'est-à-dire celles comptant près de un hectare de rizière par ménage, la productivité de la main-d'œuvre familiale était de 8 250 Fmg contre 5 440 Fmg pour la productivité marginale de la main-d'œuvre salariée. Néanmoins, traditionnellement, les paysans favorisent leurs activités agricoles familiales avant de vendre leur force de travail à l'extérieur de la sphère familiale. Quelles explications peut-on trouver à ce choix ?

- D'une part, cette préférence a une origine culturelle, ancestrale. En effet, la terre est l'héritage des ancêtres, un legs qu'ils se doivent d'honorer.
- D'autre part, si les paysans du centre de Madagascar ne cèdent pas leurs terres et ne délaissent pas leurs activités agricoles familiales, même s'ils ont parfois conscience qu'elles sont moins rentables que d'autres activités, c'est aussi dans un souci de

³² La productivité du travail se définit par le rapport entre le volume de production réalisé et la quantité de travail employé.

minimiser les risques. En effet, ils s'investissent prioritairement à leur propre production afin de ne pas se retrouver dans des situations de dépendance face à un marché du travail fluctuant, la demande de main-d'œuvre est par exemple bien plus faible durant les périodes de soudure ou l'hivernage. Si les travailleurs ne trouvent plus d'emploi journalier ils comptent sur leurs propres récoltes pour nourrir leur famille. Il en est de même face aux fluctuations de l'approvisionnement sur le marché du riz dans certaines régions.

Durant les grandes périodes de travaux agricoles les paysans travaillent sur leurs parcelles, entretiennent régulièrement leurs plantations pour s'assurer des revenus agricoles et, parallèlement, ils développent des emplois générateurs de revenus. L'activité agricole reste donc la première activité citée, l'activité à laquelle les actifs passent le plus de temps dans près de 90 % des cas (Tableau n°9, page 42). Encore aujourd'hui, comme dans les années 1970, « L'artisanat [...] n'est considéré que comme une activité d'appoint » (Bonnemaison, 1976, p.62). Ce qui est vrai pour l'artisanat l'est aussi pour toutes les activités extra-agricoles. L'important reste de cultiver la terre.

« La terre est un outil de production qui permet de vivre. C'est la vraie signification. Car sans la terre, on ne peut pas vivre, c'est le pilier de la vie. Sans terre, pas de production » (Mme Vola³³, habitante d'Ambohitsarabe).

Selon Laulanié (2003) « le "capital" [foncier] n'est pas un élément essentiel de la production qu'il faut "faire valoir" ou "mettre en valeur". Le capital vaut par lui-même, du seul fait qu'il est possédé. C'est un instrument de prestige et on ne lui en demande pas plus » (Laulanie, 2003, p.33). Il est vrai que sans ce capital, les agents économiques ne disposent plus que de leur force de travail, ils sont dans ce cas pour la société, des paysans sans terre, des prolétaires au sens marxien du terme. Aussi, cela laisserait-il sous-entendre que les ménages possédant de grandes surfaces de terre n'auraient pas forcément l'obligation ou la nécessité de les cultiver – eux même ou grâce à une main-d'œuvre salariée.

Toutefois, si la terre représente effectivement un instrument de prestige parce qu'elle était un des seuls biens possédés par les générations passées et qu'elle traduit aujourd'hui la richesse d'une famille, la terre doit malgré tout être cultivée pour plusieurs raisons. Lors de notre présence sur le terrain, un paysan d'Ampitatafika nous a un jour expliqué

³³ Le nom des personnes citées dans ce travail ont été changés.

que ses rizières étaient situées à proximité de la rivière et étaient par conséquent inondées chaque année, rendant tout espoir de récolte vain. Malgré tout, il exploitait chaque année ces parcelles. D'une part ne pas mettre en valeur la « terre des ancêtres » c'est leur manquer de respect. Il faut cultiver les parcelles héritées afin d'honorer ses ancêtres et aussi pour ne pas être considéré par ses voisins comme un « fainéant », le travail de la terre représente un devoir pour un paysan des Hautes Terres. D'autre part, en plus de répondre à une obligation sociale, même si les parcelles ne donnent pas de bons rendements en raison de la baisse de la richesse des sols, d'inondations ou par manque d'engrais et de techniques d'exploitation adéquates, les produits récoltés seront toujours destinés à nourrir la famille. Ce paysan formulait ainsi l'espoir qu'une année, les inondations seraient moins fortes pour pouvoir récolter quelques sacs de riz.

A l'image de ce paysan, les ruraux doivent prévoir des solutions pour répondre à l'incertitude qui pèse sur leurs récoltes. Parallèlement à leurs activités agricoles familiales, les paysans sont de plus en plus nombreux à occuper d'autres emplois en fonction des opportunités offertes dans la région, de leurs propres capacités économiques et de leur niveau d'instruction.

2. Entre les activités déclarées et les emplois occupés

D'après le recensement agricole 2004-2005, plus de la moitié de la population active agricole sur l'ensemble de la Grande Ile déclare pratiquer au moins deux activités (MAEP, 2006, p.4). A Ampitatafika, les actifs déclarant avoir deux emplois ne sont que 40 % (Tableau n°21). Il n'est cependant pas exclu que parmi eux, certains aient participé à plus de deux activités au cours de l'année précédant l'enquête. Toutefois, nous n'avons recensé que les deux activités les plus importantes au cours de cette enquête de référence.

Tableau n°21

Nombre d'activités pratiquées par les actifs (%)

	%
Une activité	60,9
Deux activités	39,1
Total	100
Effectifs	3553

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

/Geme⁹

9

D'après ce premier résultat (Tableau n°21), la pluriactivité est un phénomène moins répandu à Ampitatafika que dans l'ensemble de la Grande Ile (Tableau n°21). Or, après une étude plus fine des données issues de l'Enquête de Référence, on peut s'apercevoir que parmi les actifs n'ayant déclaré qu'une seule activité, 32 % d'entre eux pratiquent le salariat agricole³⁴, en plus des activités qu'ils mènent sur leurs propres champs, (Tableau annexe n°14). Ces individus déclarés comme pratiquant une seule activité par le chef de ménage lors de l'enquête, peuvent a posteriori être « recodés » et considérés comme pluriactifs. La question sera par la suite de comprendre pour quelles raisons le salariat agricole n'a pas été déclaré spontanément par les chefs de ménage comme étant une seconde occupation.

Tableau n°22

Nombre d'activités pratiquées par les actifs – après insertion des salariés agricoles – (%)

	%
Une activité	40,6
Deux activités	59,4
Total	100
Effectifs	3553

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Après le recodage, il apparaît que les personnes ne pratiquant qu'une seule activité ne sont que 40 % (Tableau n°22), soit proportionnellement moins nombreux qu'au niveau national.

³⁴ Les emplois occupés et la pratique ou non du salariat agricole ont fait l'objet de questions distinctes posées à des moments différents au cours de la passation du questionnaire, cf. Annexe 14.

Encadré n°4 Note méthodologique n°1

Tout comme le travail des femmes est sous-estimé dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, ou au Pakistan par exemple – ce qui n'est pas le cas à Madagascar, cf. Chapitre IV –, certaines activités effectuées par des membres du ménage peuvent être dans certains cas sur-déclarées et dans d'autres sous-déclarées. Il s'agit ici d'un impondérable méthodologique auquel il sera nécessaire d'être vigilant dans l'interprétation de nos résultats. D'autre part les sous-déclarations, comme le fait de ne pas avoir « pensé » à déclarer le salariat agricole comme seconde activité pour près d'un tiers des monoactifs déclarés, devront faire l'objet d'une attention particulière pour tenter de comprendre ces oublis, qu'ils soient volontaires ou non.

Cherchant à montrer l'importance pour les ménages de diversifier leurs sources de revenus, nous considérerons donc désormais les actifs n'ayant qu'une seule activité de déclarée – hors salariat agricole – mais pratiquant malgré tout le salariat agricole, comme pluriactifs et ce, dans l'ensemble des tableaux et analyses qui suivent.

Ce n'est
pas un
oubli
c'est une
question
méthodologique

La question est désormais de savoir qui, parmi les actifs recensés, sont les plus enclins à pratiquer plusieurs activités économiques ?

3. Profil des pluriactifs

Nous avons eu recours à une régression logistique binaire pour modéliser la probabilité pour les actifs d'exercer au moins deux activités et évaluer le poids des différentes variables, indépendamment les unes des autres, sur ce phénomène. Nous nous sommes attachés à considérer exclusivement des variables dépendantes individuelles, excluant les déterminants géographiques, les caractéristiques du ménage auquel les actifs appartenaient afin de voir comment les déterminants purement individuels influent sur la pluriactivité. Nous avons ainsi testé différents modèles à l'aide de variables démographiques individuelles : le sexe, l'âge, le lien de parenté avec le chef de ménage,

le niveau de scolarisation atteint, le fait de savoir lire et écrire, le fait d'être né dans le village de résidence. Nous présentons ici le modèle le plus probant (Tableau n°23) :

Tableau n°23

Odds ratio des individus actifs de pratiquer au moins deux activités économiques

ODDS RATIO	
Sexe	
(Homme)	Réf.
Femme	1,281***
Classe d'âge	
([56et +[)	Réf.
[30 ; 56[	1,786*
[15 ; 30[	3,581***
[6 ; 15[	2,901***
Lien de parenté	
(Chef de ménage)	Réf.
Conjoint(e)	2,355**
Enfant du chef de ménage	1,186
Autres lien de parenté	0,855
Effectifs	3553

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

*** significatif à 1 %

** significatif à 5 %

* significatif à 10 %

La probabilité de pratiquer au moins deux activités économiques est légèrement plus importante pour les femmes que pour les hommes. Les conjoints des chefs de ménage ont deux fois plus de chance d'être pluriactifs que les autres membres du ménage, toutes choses égales par ailleurs dans le modèle. Les chances d'occuper plusieurs emplois ou d'avoir plusieurs occupations sont plus importantes chez les jeunes actifs : ceux âgés de moins de trente ans ont entre deux et trois fois plus de chance de pratiquer au moins deux activités. En effet, la moitié des pluriactifs est âgé de moins de vingt-neuf ans alors que les monoactifs sont âgés pour la moitié d'entre eux de plus de trente-trois ans (Tableau annexe n°15).

Si trois actifs sur cinq, dans la majorité des cas des hommes chefs de ménage ou des jeunes femmes âgés de moins de trente ans, pratiquent au moins deux activités, cela ne signifie pas pour autant qu'ils apportent à leur famille des revenus complémentaires à ceux de l'agriculture. Il faut alors déterminer dans quels cas la pluriactivité révèle une diversification des secteurs d'activité, en accédant à des occupations susceptibles de

remplir le rôle de filet de sécurité en cas d'intempéries par exemple, ou si au contraire, les pluriactifs n'occupent que des emplois au sein d'une même branche d'activité. Nous avons donc séparé les activités en lien direct avec l'agriculture – exploitation de la terre, salariat agricole et élevage – de l'ensemble des autres activités économiques recensées à Ampitatafika susceptibles de dépendre d'aléas différents.

Nous avons alors créé une typologie en séparant les personnes occupées, en fonction du secteur auquel appartiennent les activités pratiquées et leur nombre d'activités. Parmi l'ensemble des individus de plus de six ans déclarés actifs (Tableau n°24), 30 % s'adonnent à au moins une activité extra-agricole : 23,6 % combinent cette occupation avec une autre activité agricole – les pluriactifs polysectoriels –, moins de 1 % pratique deux activités hors du secteur primaire – les pluriactifs extra primaires – et environ 6 % de la population active ne pratiquent qu'une seule activité hors du secteur primaire – les monoactifs extra primaires. Nous avons regroupé sous les termes de monoactifs primaires les individus ne pratiquant qu'une seule activité appartenant au secteur primaire et les pluriactifs primaires désignent les personnes ayant deux activités au moins, toutes deux appartenant à la branche d'activité agricole.

Tableau n°24 Nombre et secteur d'activité des actifs – après insertion des salariés agricoles – (%)

Nombre d'activité pratiquée par secteur	%
Monoactifs primaires	35,0
Pluriactifs primaires	34,9
Pluriactifs polysectoriels	23,6
Pluriactifs extra-primaire	0,9
Monoactifs extra-primaire	5,6
Total	100
Effectifs	3553

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Pluriactifs polysectoriels / dont 23,6 % dans le primaire

Bien que seul un quart de la population active diversifie ses occupations dans des secteurs différents (Tableau n°24), parmi l'ensemble de la population pluriactive, 40 % s'adonnent à des activités issues de secteurs économiques différents (Tableau annexe n°16).

Encadré n°5 Note méthodologique n°2

Il est important de spécifier ici que cette répartition des pluriactifs en fonction du caractère identique ou différent du secteur d'activité dans lequel ils exercent leurs occupations, est très dépendante de notre choix de recoder les salariés agricoles déclarés dans un premier temps monoactif par leur chef de ménage, en pluriactif au vu de leur travail rémunéré. La répartition des pluriactifs en mono ou plurisectoriels (Tableau annexe n°16) auraient été inverses avant le recodage des salariés agricoles en seconde activité (Tableau annexe n°17). En effet, alors que les pluriactifs primaires n'étaient que 14,9 % avant le recodage (Tableau annexe n°18), ils sont passés à plus de 35 % après (Tableau n°24). Ce choix méthodologique répondant à nos objectifs de démonstration aura une implication sur l'ensemble des tableaux suivants concernant les pluriactifs.

Afin de clairement distinguer de quelle manière les pluriactifs se répartissent dans les différentes activités, nous avons distingué dans le Tableau n°25 les activités primaires qui regroupent les catégories « agriculteur », « éleveur » et « salarié agricole », des activités extra-agricoles qui elles, regroupent un ensemble beaucoup plus vaste sans lien direct avec le secteur agricole (Tableau annexe n°19). La dichotomie activité primaire vs. activité extra-agricole ne correspond donc pas à une dichotomie : activités productives autoconsommées vs. emplois du secteur informel (Annexe 5). En effet, bien que le salariat agricole appartienne au secteur informel, comme la quasi-majorité des activités pratiquées dans la région – à l'exception bien sûr sur des emplois de la fonction publique tels que les enseignants, les agents travaillant pour la commune etc., - nous voulions mettre l'accent non pas sur le type d'emploi, mais sur le secteur d'activité auquel il appartient. Nous avons fait le choix de regrouper l'ensemble des emplois extra-agricoles afin d'éviter qu'apparaissent dans les tableaux ci-dessous des pourcentages trop faibles (exemple, Tableau annexe n°20). Au sein des activités dites extra-agricoles, on retrouve dans une très large majorité des cas des activités indépendantes ou des emplois informels.

Parmi l'ensemble des pluriactifs (Tableau n°25), une large majorité s'adonne à au moins deux activités primaires – 58,8 %. Moins d'un tiers – 30,3 % – de la population

pratiquant plusieurs emplois travaille dans le secteur primaire et dans une autre branche d'activité. Il existe donc une très forte « unisectorialité » – 60,3 % – parmi l'ensemble des pluriactifs. Le fait de pratiquer deux activités en lien avec l'agriculture laisserait supposer, selon l'hypothèse que nous avons formulée, une forte vulnérabilité du ménage si les autres membres actifs de leur groupe domestique ne s'adonnent pas à d'autres emplois soumis à des aléas différents.

A l'exception des paysans, la quasi-majorité des autres actifs diversifient leurs emplois dans des branches d'activités différentes, mais ils ne représentent que 10,2 % de l'ensemble des pluriactifs.

Tableau n°25 Répartition des pluriactifs polysectoriels ou unisectoriels, selon le secteur de la première activité (% du total)

Première activité	Seconde activité		Ensemble
	Polysectoriel	Unisectoriel	
Primaire	30,3	58,8	89,0
Extra-primaire	9,4	1,5	11,0
Total	39,7	60,3	100
Effectifs	837	1272	2109

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

⁽¹⁾ Ensemble des pluriactifs moins un individu dont le secteur de la seconde activité est inconnu.

Se distinguent alors deux groupes de pluriactifs : d'un côté les individus qui parviennent à combiner leurs activités agricoles avec d'autres emplois extra-agricoles, tels que les pluriactifs polysectoriels, ou ceux pratiquant la majeure partie de leur temps des activités administratives, commerciales ou liées aux services et qui s'adonnent en second lieu à l'agriculture dans 85 % des cas (Tableau annexe n°21). D'un autre côté, les acteurs économiques les plus soumis aux risques naturels puisqu'ils ne diversifient leurs activités qu'au sein du secteur agricole.

Ces deux sous-populations de pluriactifs se livrant à différentes activités et participant ainsi à la réduction des risques de voir toutes les ressources de leur famille dépendre des mêmes risques potentiels, nécessitent par conséquent une étude spécifique et détaillée. On peut se demander ce qui permet à certains pluriactifs de diversifier leur travail dans des emplois extra-agricoles alors qu'une large majorité d'entre eux se tournent vers d'autres activités primaires. Quels sont donc les éléments, pour les pluriactifs, qui déterminent l'accès à des emplois autres que l'agriculture ? Quelles sont les

opportunités ou les freins ? Quelles sont les conséquences de ces deux types de comportements économiques ?

4. La prépondérance du secteur primaire

Parmi la catégorie de pluriactifs les plus représentés, les pluriactifs primaires unisectoriels, les individus diversifient leurs revenus grâce à l'élevage dans 18 % des cas (Tableau n°26) et surtout grâce au salariat agricole dans les trois quarts des cas.

Tableau n°26 Seconde activité des pluriactifs primaires (%)

	%
Agriculture	6,0
Elevage	18,6
Salariat agricole	75,3
Total	100
Effectifs	1240

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Toutefois, ces activités permettent-elles d'apporter les sources de revenus nécessaires à la réduction des risques d'insécurité alimentaire ou au contraire les aggravent-elles du fait même qu'elles appartiennent aux mêmes secteurs d'activité et dépendent par conséquent des mêmes facteurs de risque ?

a. L'élevage, une caisse d'épargne

Parmi l'ensemble des pluriactifs monosectoriels, 18,6 % (Tableau n°26) pratiquent en seconde activité l'élevage.

L'élevage n'est pas synonyme de grands troupeaux tels que ceux des Mahafaly du Sud de Madagascar ou des Peuls en Afrique de l'ouest, où il s'agit d'un élevage extensif. Parmi les 85 % des ménages élevant des animaux (Tableau annexe n°22), très rares sont ceux qui élèvent plus de deux ou trois animaux de la même race (Tableau annexe n°23),

exception faite des volailles (Tableau n°27, Tableau n°28 et Tableau n°29). Les volailles, poules pondeuses ou poulets, sont élevés en effet en plus grand nombre du fait de leur coût plus réduit à l'achat d'une part et du caractère peu contraignant à élever.

Tableau n°27
Nombre porcs élevés
par ménage (%)

Nombre de porcs	%
0	66,5
1	19,9
2	10,4
3 et +	3,1
Total	100
Effectifs	1621

Sources : Enquête de
Référence 4D, nos calculs.

Tableau n°28
Nombre de volailles
élevées par ménage
(%)

Nombre de volailles	%
0	28,0
[1;10[	46,1
[10[	25,8
NSP	0,1
Total	100
Effectifs	1621

Sources : Enquête de
Référence 4D, nos calculs.

Tableau n°29
Nombre de bovins
élevés par ménage (%)

Nombre de bovins	%
0	60,1
1	14,4
2	14,2
3	4,4
4	3,5
5 et +	3,3
Total	100
Effectifs	1621

Sources : Enquête de
Référence 4D, nos calculs.

Les zébus selon la race – bœufs de trait ou bœufs de fosse – sont élevés pour leur viande, pour tracter les charrettes et/ou pour récupérer de la fumure organique, très prisée par les paysans qui ne peuvent se procurer les engrais chimiques. Le lait des 160 vaches recensées dans l'ensemble des *fokontany* enquêtés est apporté et vendu chaque matin à la laiterie Tiko® dans le *fokontany* d'Ampitatafika. L'élevage de porcs est aussi pratiqué dans cette région. Toutefois, ce type d'élevage s'avère plus coûteux, car si les bœufs se contentent de l'herbe des pâturages, les porcs doivent être nourris d'aliments divers. Cette activité s'avère malgré tout plus lucrative que l'élevage bovin car la vente d'un cochon rapporte davantage que celle d'un zébu : l'élevage étant plus rare que celui des zébus en raison de son coût supérieur à l'entretien, son prix à la vente répond à la loi classique de l'offre et de la demande.

Cette activité est un moyen pour les femmes des chefs de ménage dans la majorité des cas – 37,2 % –, (Tableau annexe n°24) ou pour les chefs de ménage eux-mêmes, d'investir dans une activité rentable. Les bœufs et les porcs, s'ils ne sont pas tués pour

les cérémonies de *famadihana* et accompagner le repas, sont dans la majorité des cas vendus à des bouchers pour remplir les étals des marchés de la région tels qu'Ambohimandroso ou Antanifotsy, ou ceux des *fokontany* lorsqu'il en existe. Les volailles élevées à Ampitatafika sont vendues au moment des fêtes, au bord de la route, aux voyageurs remontant à Tananarive ou partant vers le sud. Lorsqu'il s'agit de dindons ou de pintades par exemple, les produits reviennent toujours moins chers aux citadins qui les achètent sur les lieux de production que s'ils se fournissent dans les villes. Les œufs sont vendus sur les marchés locaux ou dans les familles voisines. Quant aux poulets, ils sont en partie consommés par la famille, le reste étant vendu ou servant de monnaie d'échange. Les volailles sont encore régulièrement utilisées comme objet de troc lorsque les liquidités viennent à manquer en période de soudure.

Par conséquent, les pluriactifs pratiquant l'élevage en seconde activité répondent à une logique de diversification spécifique. Contrairement aux pêcheurs du Delta central du Niger qui peuvent soustraire tout au long de l'année une partie considérable de leurs revenus à la consommation immédiate, pour l'affecter à l'augmentation du patrimoine ou à la consommation ultérieure (Baumann, 1995, p.227), les possibilités d'épargne sont très rares dans les zones rurales des Hautes Terres. Dans les économies agricoles privées de protection sociale et soumises à des risques de pauvreté forts, l'élevage constitue un mode d'épargne à court, moyen ou long terme. « Les bœufs [...] constituent une épargne, ce n'est pas par plaisir qu'ils se procurent des bœufs, mais c'est un moyen pour eux de conserver l'argent... En effet, les jeunes ne savent comment dépenser l'argent ou comment l'économiser... Ils ne savaient pas où déposer leur argent... des bœufs, seuls, à leur avis, sont devenus un moyen d'investir, comme ça, il ne se perd pas » (Pavageau, 1974, p.94). Cette remarque faite dans les années 1970 par un jeune paysan de la région située au nord-est de la capitale, à une heure de route environ, est toujours d'actualité et n'est pas réservée aux jeunes. Le système bancaire étant absent des régions rurales, les paysans préfèrent investir dans des bœufs ou des porcs afin de réduire les risques de vols, ou même de voir les économies ou le salaire d'un membre de la famille être dépensé rapidement sans discernement. Un chef de ménage de retour de migration saisonnière, a par exemple « placé » son salaire dans l'achat d'un porc. Il nous explique :

« Le reste de l'argent après les différentes dépenses, on l'a investi dans l'élevage, les semences, les effets vestimentaires et les nourritures. J'ai acheté un cochon qui nous a permis de faire une exhumation dans la famille [...] J'ai acheté ce cochon 190 000 Fmg, je l'ai engraisé entre le

26 juin et le 15 août et quand je l'ai vendu, il pesait 40 kg. Je l'ai vendu 14 000 Fmg le kilo ».

Ce système d'épargne permet de montrer, contrairement à ce qu'il a été très souvent écrit et dit sur les paysanneries africaines, que certains individus peuvent développer des stratégies à moyen ou long terme. L'investissement qu'a réalisé ce paysan lui a en effet permis de répondre à ses obligations sociales et familiales en participant avec les 370 000 Fmg de plus-values obtenues par la vente de son cochon, de s'acquitter de ses obligations coutumières.

Dans ce cas précis, les actifs agricoles diversifient effectivement leurs activités dans la même branche, mais ne sont pas soumis aux mêmes risques. En cas de maladie d'un des actifs de la famille, de cyclone ou tout autre choc, « l'élevage extensif de quelques têtes de bétail tient fréquemment le rôle de caisse d'épargne familiale se remplissant au gré de capacité d'accumulation, se vidant en fonction des besoins familiaux et des capacités du climat » (Picouet, *et al.*, 2004, p.224). Aussi, l'élevage peut-il servir en cas de choc de filet de sécurité à une famille si une maladie ne vient pas décimer les animaux. « Cet élevage [porcin] procure rapidement de bonnes rentrées monétaires mais il est souvent décimé par la maladie de Teschen, maladie endémique dans la région qui se manifeste sous forme de paralysie contagieuse » (Blanc-Pamard, *et al.*, 2000, p.76). Le principal risque inhérent à l'élevage est donc les maladies. Cette activité appartient donc au secteur primaire tout comme l'agriculture, mais elle n'est en rien soumise aux mêmes risques que le travail de la terre. Au contraire le fait de posséder et d'élever des animaux permet de réduire les risques d'insécurité alimentaire en période de disette par exemple.

L'élevage est donc une activité primaire pratiquée dans une très grande majorité des cas par des agriculteurs et répond à ce que nous avons défini comme pluriactivité monosectorielle. Pourtant, elle se distingue considérablement des autres activités monosectorielles, du salariat agricole par exemple, dans la mesure où l'investissement dans les animaux permet non seulement d'épargner de l'argent, mais aussi d'optimiser les sources de revenus.

b. Le salariat agricole

Le salariat agricole est la seconde activité pratiquée par les trois quarts des pluriactifs primaires (Tableau annexe n°25), par plus de 44 % de l'ensemble des pluriactifs (Tableau annexe n°26) ou encore par près de 40 % de l'ensemble de la population active (Tableau annexe n°27). Après l'agriculture, le salariat agricole est la seconde activité dans la région, non seulement en termes d'effectifs, mais aussi la première occupation donnant lieu à des échanges de type *travail contre salaire*. Cette emploi représente un complément de revenu indispensable pour les paysans, en particulier lorsque les surfaces de terre possédées sont trop restreintes pour garantir à leur famille une autosuffisance annuelle en produits agricoles. Ainsi, plus que de mettre en avant les spécificités du salariat agricole en tant que seconde activité, nous allons voir les caractéristiques inhérentes à ce travail et à ceux qui le pratiquent.

Qui cela concerne-t-il ? Quelles sont les implications et les conséquences économiques et sociales pour les salariés agricoles dans cette région ? Nous verrons dans un second temps, conformément à nos objectifs, si ce travail permet aux paysans de mettre leur famille à l'abri des risques d'insécurité alimentaire ou si, au contraire, il participe à l'augmentation de leur vulnérabilité et, le cas échéant, pourquoi et dans quelles circonstances.

b - 1 Organisation et règles du travail

Tout type de salariat se définit habituellement par un contrat passé entre deux personnes, prévoyant la rémunération, par un salaire, du travail fourni. Dans le cadre du salariat agricole dans les zones rurales malgaches, le salaire peut être versé en argent mais aussi en nature selon la volonté de l'employé. Cette pratique pourrait remettre en cause l'appellation même de « salariat » mais dans la mesure où cet échange est la plupart du temps monétarisé, nous garderons cette désignation pour plus de facilité dans la compréhension de nos propos.

Le recrutement des journaliers se fait le plus souvent par connaissance. Certains salariés agricoles ont l'habitude de travailler chez tel ou tel exploitant voisin. Dans d'autre cas, durant les mois de grands travaux dans les champs, le recrutement se fait sur la place du village. Les paysans ayant besoin de main-d'œuvre viennent y trouver la force de travail nécessaire. Il n'existe pas de contrat formel, écrit, qui unirait un employeur et un salarié

potentiel, aucune déclaration de travail n'est effectuée auprès de quelque administration ou autorité que ce soit. Le salariat agricole fait donc partie des nombreuses activités informelles, non déclarées. Cet usage exclut par conséquent les salariés agricoles de toute possibilité de pension de retraite ou de couverture sociale.

Les contrats, quand ils existent, sont verbaux et passés le matin lorsque l'employeur a besoin de main-d'œuvre pour une tâche particulière. Quelques contrats sont parfois passés devant témoins lorsqu'il s'agit d'un travail à la tâche, le labour de toute une parcelle par exemple. Cependant, dans la plupart des cas, les règles liant les employeurs à leurs ouvriers sont tacites : les employés doivent commencer leur travail à l'heure – entre sept et quinze heures – être consciencieux et les rapports, selon les salariés agricoles, doivent être basés sur la confiance mutuelle, ce qui serait plus important qu'un contrat écrit. A titre d'exemple, un salarié nous dit à ce sujet :

« Il est inutile d'établir un contrat entre employé et employeur, ce n'est qu'une question de confiance car si jamais l'un d'eux commet des abus, alors personne n'ira plus travailler pour lui ou solliciter ses services ».

Les rapports d'interconnaissances étant particulièrement forts entre les habitants d'un village, il est certain qu'il existe une pression aussi bien sur un salarié agricole que sur l'employeur. Si le premier ne travaille pas correctement ni sérieusement, ou si le second est trop exigeant, les réputations aussi bien positives que négatives sont rapidement faites sur de si petits territoires. Les conflits, comme dans toutes relations professionnelles, ne sont pas pour autant totalement exclus.

Toutefois, dans le souci de réduire les possibles déconvenues, lorsque les agriculteurs emploient des journaliers de manière ponctuelle, ils effectuent le travail avec eux afin de surveiller les horaires de présence sur le lieu de travail mais aussi le travail en lui-même. Dans le cas où le travail est effectué à la tâche, le salaire est fixé à l'avance pour un travail spécifique à exécuter et le patron vient régulièrement voir l'avancement et le sérieux de son employé. Les paysans qui emploient des salariés agricoles quasiment à l'année sont pour la plupart des actifs extra-agricoles. Ils préfèrent garder du temps en confiant leurs activités agricoles difficiles et fatigantes, pour effectuer eux-mêmes d'autres tâches telles que de l'artisanat, de la construction, etc., bien mieux rémunérées et ainsi dégager un surplus. Le repas du midi est à la charge de l'employeur. Cela vient apporter un complément au revenu monétaire dans la mesure où la famille du salarié agricole se voit déchargée des frais d'un repas. Pour une journée d'environ sept heures de travail, la rémunération de base est de 3 500 Fmg pour les femmes et 5 000 Fmg pour

les hommes. Néanmoins, à certaines périodes ou pour certaines tâches particulières, ces montants peuvent évoluer à la hausse – atteindre parfois 7 000 Fmg – ou au contraire en période de soudure lorsque l’offre de main-d’œuvre est supérieure à la demande, les salaires journaliers peuvent baisser à 3 000 Fmg.

b - 2 Caractéristiques des salariés agricoles

Cette activité est pratiquée par environ autant d’hommes que de femmes : respectivement par 52,5 % et 47,5 % (Tableau annexe n°28).

Tableau n°30 Nombre de jours travaillés et lieux de travail des actifs ayant pratiqué le salariat agricole au cours des douze mois précédant l’enquête selon le sexe (%)

	Homme	Femme	Ensemble
<i>Nombre de jours travaillés</i>			
1-10 jours	21,6	27,8	24,5
11-30 jours	25,1	29,1	27,0
31-90 jours	29,5	24,6	26,9
Plus de 90 jours	23,5	17,7	21,2
Ne sait pas	0,4	0,4	0,4
Total	100	100	100
<i>Lieu de travail</i>			
Fokontany de résidence	90,0	90,1	90,1
Autre fokontany de la Commune	8,5	8,7	8,6
Hors de la Commune	0,8	0,4	0,6
Ne sait pas	0,7	0,7	0,7
Total	100	100	100
<i>Effectifs</i>	742	670	1412

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Le salariat agricole n’est donc pas l’apanage exclusif des hommes. Il est couramment admis que le travail salarié constitue pour les femmes un élément d’autonomie vis-à-vis de leur conjoint et amène une amélioration de statut, tant privé que public. Dans le cas présent il ne représente pas en lui-même un changement ni une amélioration de la position sociale des femmes et ne contribue pas à modifier les relations qu’elles entretiennent, en tant que fille, épouse et mère, avec leur famille. Le salaire en lui-même

ne leur permet pas d'acquérir plus d'indépendance. La présence des femmes sur le marché du travail salarié s'inscrit au sein d'une stratégie familiale, une manière pour elles d'assumer leur part des responsabilités familiales habituelles (cf. Chapitre IV).

Le nombre de jours travaillés en tant que salarié agricole au cours des douze mois précédant l'enquête varie selon le sexe. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir travaillé moins de trente jours – respectivement 56,9 % et 46,4 %, (Tableau n°30). Les hommes ont travaillé en moyenne 11,2 semaines, les femmes 9,2 semaines, sur la base d'une semaine de six jours de travail. Seul 8% des salariés agricoles vont travailler dans une autre commune qu'Ampitatafika, le plus souvent il s'agit d'une commune proche. Plus de 90 % des salariés agricoles vendent leur force de travail dans leur village de résidence. Cette proximité du lieu de travail présente différents intérêts. D'une part les liens d'interconnaissances permettent aux employeurs comme aux journaliers de trouver plus facilement de la main-d'œuvre ou le travail souhaité et aussi de réduire les risques de travail mal fait, de querelles, etc. D'autre part, pour les salariés agricoles, le fait de travailler relativement près de chez eux leur permet de rentrer plus rapidement afin de vaquer à leurs propres activités agricoles ou de retrouver leurs enfants en bas âge, bien que certains patrons acceptent que leurs employés viennent travailler avec leurs plus jeunes enfants. Cette liberté laissée aux parents leur permet une grande flexibilité dans l'organisation de leurs activités économiques. Si les petits ne peuvent pas accompagner leur mère, il faut soit qu'un membre de la famille reste sans travailler pour les garder, ce qui immobilise de la main-d'œuvre potentiellement active, soit payer une personne pour s'en occuper. A défaut, si la femme ne parvient pas à trouver de solution, elle est dans l'obligation de refuser le travail proposé. Cette permissivité des patrons favorise donc l'emploi des femmes mais aussi l'emploi des autres membres de sa famille.

Si l'on devait représenter le salarié agricole type, indépendamment du fait qu'il occupe cet emploi en première ou en seconde activité et quel que soit le nombre de jours de travail effectué, on pourrait avancer grâce au Tableau n°31, qu'il s'agit aussi bien d'une femme que d'un homme, chef de ménage, vivant en union, né dans la commune, âgé dans près de 70 % des cas entre vingt et quarante-quatre ans, ayant fréquenté l'école jusqu'au primaire, bien que dans un quart des cas il n'ait jamais été scolarisé.

Tableau n°31 Caractéristiques démographiques des actifs – lien de parenté avec le chef de ménage, âge, niveau scolaire, lieu de résidence, statut migratoire – selon qu'ils pratiquent ou non le salariat agricole (%)

	Salariés agricoles	Non salariés agricoles	Ensemble
<i>Lien de parenté avec le chef de ménage</i>			
Chef de ménage	52,8	38,6	44,2
Conjoint	26,8	34,4	31,4
Enfant du chef de ménage	17,7	20,7	19,5
Autre parent	2,7	6,3	4,8
Total	100	100	100
<i>Situation matrimoniale</i>			
Célibataire	16,2	21,7	19,5
En union	81,9	75,1	77,8
Divorcé séparé	5,5	3,3	4,2
Veuf	6,7	6,0	6,3
Total	100	100	100
<i>Age</i>			
Moins de 15 ans	0,8	5,3	3,5
15-19 ans	8,6	11,6	10,4
20-24 ans	15,0	14,2	14,5
25-29 ans	13,2	12,1	12,6
30-34 ans	17,3	11,7	13,9
35-39 ans	11,7	8,0	9,5
40-44 ans	11,1	7,4	8,9
45-49 ans	7,9	6,2	6,8
50-54 ans	6,9	7,1	7,0
55-59 ans	4,1	5,2	4,8
60-64 ans	1,9	3,7	3,0
65-69 ans	0,8	3,1	2,2
70-74 ans	0,6	2,1	1,5
75 ans et plus	0,1	2,3	1,5
Total	100	100	100
<i>Niveau scolaire atteint</i>			
Aucun	25,6	16,1	19,9
Primaire (1 ^{ère} - 7 ^{ème})	68,0	63,5	65,3
Collège (6 ^{ème} - 3 ^{ème})	6,0	15,4	11,7
Lycée (2 ^{nde} - Terminale)	0,4	4,1	2,6
Supérieur	0,1	0,9	0,6
Total	100	100	100

<i>Statut migratoire</i>			
Immigrant	17,4	22,0	20,2
Né dans la commune d'Ampitatafika	82,6	78,0	79,8
Total	100	100	100
<i>Effectifs</i>	1412	2141	3553

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs

Comparativement aux salariés agricoles, le reste de la population active est en moyenne un peu plus jeune – 28,7 ans – quand les salariés agricoles sont âgés en moyenne de 34,8 ans, bien que l'âge médian soit identique (Tableau annexe n°29). Alors qu'un quart des salariés agricoles n'ont jamais fréquenté l'école, les ruraux qui n'ont pas vendu leur force de travail contre une rémunération au cours de l'année précédant l'enquête sont 2,5 fois plus nombreux à avoir fréquenté l'école après le primaire. Il apparaît alors que les paysans analphabètes ont davantage recours au salariat agricole que les personnes éduquées.

Le salariat agricole pourrait être une activité spécifiquement pratiquée par des individus originaires d'autres régions et n'ayant pas suffisamment de terres pour vivre : « il semble que les migrants se rendent vers ces régions [le Nord et le Nord-ouest de Madagascar] de façon saisonnière ou parfois s'y installent même. Toutefois, pour pouvoir s'installer de façon permanente, les travailleurs doivent commencer avec le statut de salarié agricole avant d'avoir les moyens d'acquérir des terres et d'autres moyens de production » (Minten, *et al.*, 2003, p.2). Cela s'expliquerait aussi par le fait que les immigrants ne disposent pas dans cette zone de « terres des ancêtres » à exploiter ce qui les obligerait à trouver une autre activité pour vivre. Cependant, il apparaît que les salariés agricoles sont proportionnellement moins nombreux à être nés dans la commune que les salariés agricoles. Une dernière caractéristique, non pas démographique mais géographique, peut encore différencier les salariés agricoles des autres actifs (Tableau n°32).

Tableau n°32 Proportion de salariés agricoles sur l'ensemble des actifs de chaque *fokontany* (%)

	Proportion de salariés agricoles	Effectifs
Amboalefoka	43,2	169
Ambohitsarabe	52,6	350
Amboniandrefana	48,8	211
Amorona Fierenana	37,8	119
<i>fkt</i> Ampitatafika	30,4	641
Mananetivohitra	47,2	159
Masoandro	46,2	807
Tsarahonenana	30,4	655
Tsimabeharona	37,3	442
<i>Total</i>	43,2	3553

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs

La part des salariés agricoles sur l'ensemble de la population active de chaque *fokontany* est plus importante à Ambohitsarabe, Amboniandrefana, Mananetivohitra et Masoandro. Les trois premiers *fokontany* cités se situent relativement loin de la route nationale et ne sont pas accessibles toute l'année, en particulier celui d'Amboniandrefana. Dans ces *fokontany* éloignés du centre de la commune mais aussi dans l'ensemble des villages de cette région, les activités rémunératrices autres que le salariat agricole sont rares : il n'existe aucune activité touristique comme cela peut être le cas aux alentours d'Ambatolompy ou même d'Antsirabe. Il n'y a bien sûr aucune entreprise capable d'absorber la main-d'œuvre agricole disponible une fois les activités productives familiales terminées. Dans ces villages, à l'exception des activités en lien direct avec l'agriculture telles que le salariat agricole, peu d'autres emplois différents peuvent venir se juxtaposer aux activités agricoles du groupe domestique. Les moyens de gagner de l'argent sont rares dans la commune et le salariat agricole constitue souvent la principale source d'emploi rémunéré dans les campagnes malgaches des Hautes Terres.

Dans la terminologie, contrairement à la langue arabe – comme le kabyle et le berbère – avec laquelle il est parfois difficile de distinguer les « paysans rémunérés » des « propriétaires », (Nouschi, 1991), en malgache, ces deux réalités sociale et économique ont un vocable spécifique. Les termes désignant les salariés eux-mêmes n'ont pas la

même signification selon qu'il s'agisse du salariat pratiqué pour survivre, pour subsister, le *sarakantsaha*, ou les salariés qui ont « une activité payée », *mpiassa*. « *Mpiassa* » s'emploie davantage pour les travaux rémunérés, lorsque l'on est employé par une entreprise à l'extérieur de la région, par un maçon, par un menuisier, etc. Ce second type de salariat est non seulement plus rémunérateur, mais aussi moins dévalorisant que le *sarakantsaha*. Car si la pratique de certaines activités économiques telles que les emplois tertiaires dans les services, le commerce ou l'éducation permettent d'obtenir de meilleurs revenus, il existe aussi des implications sociales et des conséquences fortes dans la représentativité de ceux qui les exercent.

b - 3 Le salariat agricole : un avatar de la pauvreté ?

Il a été observé, dans les années 1970 dans certaines régions un peu plus au nord de la capitale malgache, que « ceux qui assurent le salariat sur place, sur les exploitations des *ray aman-dreny*, des aînés, sont ceux qui ont une place inférieure dans l'organisation sociale : soit dans le système hiérarchique des castes, les *mainity* de Tsarazaza (on remarque que les *mainity* qui, comme nous l'avons dit, sont des descendants d'esclaves, vont s'engager "de préférence" chez les descendants de leur ancien maître du siècle dernier ; ils continuent à manifester vis-à-vis de ceux-ci une certaine dépendance). Soit dans le système hiérarchique de parenté, les cadets ; dans le système hiérarchique d'âge, les jeunes, les enfants ; dans le système hiérarchique entre sexe, les femmes. Ce sont ceux qui au village n'ont pas de terres, ou des terres insuffisantes et sont toujours à cours d'argent » (Pavageau, 1974, p.100). A Ampitatafika, une enquête ethnographique nous aurait permis de dire plus en détail si comme le souligne Pavageau (1974) le salariat agricole est effectué par les *mainity*. Toutefois, notre connaissance du terrain nous permet d'avancer – bien qu'une étude à part entière de ce type de phénomène serait utile – que les salariés agricoles sont en effet probablement issus de descendants d'esclaves. Leurs parents pratiquaient déjà pour la plupart le salariat agricole par « manque de moyen », comme les salariés agricoles d'aujourd'hui. Toutefois, nous n'avons posé aucune question sur les castes ni même sur l'ethnie, sachant qu'il s'agissait de sujets particulièrement difficiles à aborder et qu'il en allait du bon déroulement de notre travail.

Certains auteurs ont en effet remarqué que si le salariat agricole est une des rares activités rémunératrices dans les campagnes, ce travail « montre des liens étroits avec la pauvreté. Comme il a été aussi observé dans d'autres pays en voie de développement,

les adultes dont le revenu provient du salariat agricole sont parmi les plus pauvres. Dans le contexte *malagasy*, les travailleurs agricoles ont souvent peu ou pas de terre » (Minten *et al.*, 2003, p.1). Les enquêtes du programme ILO de Cornell University réalisées entre autres à l'aide de focus groups permet d'avancer qu'au niveau national en 2001, « le salariat agricole n'est pas très répandu à Madagascar. Une estimation effectuée sur les focus groups locaux chiffre à 17, le pourcentage de la population qui dépend principalement du salariat agricole pour son revenu » (Minten, *et al.*, 2003, p.2). En moyenne, 16 % de la population de la région administrative de Tananarive dépendent principalement du salariat agricole pour ses revenus.

D'après les chiffres de l'Enquête de Référence du Programme 4D, il apparaît que cette activité salariée constitue la source de revenus la plus importante pour 23,5 % de l'ensemble des ménages (Tableau n°38). Cela vient donc confirmer qu'il s'agit de l'activité rétribuée monétairement – dans la plupart des cas – la plus lucrative pratiquée dans la région.

Pourtant, les paysans s'adonnant à cette activité économique sont stigmatisés par leurs voisins, amis ou membres de la famille, ils sont considérés comme pauvres par l'ensemble de la population.

« Je pratique le salariat agricole maintenant depuis des années, depuis que je me suis mariée. Je pense que c'est aussi là une des raisons de mon divorce : mon mari me l'a toujours reproché... il me disait que je le rabaissais en faisant ce travail. Or il ne nous donnait pas suffisamment d'argent pour vivre, alors j'étais obligée de travailler. [...] Au début quand j'ai commencé ce travail, beaucoup de personnes m'ont sous-estimé en pensant que je n'arriverais pas à le faire correctement. Certains disaient aussi que j'humiliais mon ménage. C'est vrai que je ne mérite pas de faire ce travail, j'ai un peu honte mais c'est malgré moi, ce n'est vraiment pas ce qui me convient mais je n'ai pas le choix » (Mme Violette, 28 ans, divorcée, 200 jours de salariat agricole³⁵).

Dans cette région, le *sarakantsaha* est synonyme de honte, aux yeux de certains qui le pratiquent, une source d'affaiblissement d'estime de soi et, dans les yeux des autres, de manque d'instruction, de manque de terres, de récoltes insuffisantes, de difficultés économiques importantes.

³⁵ Durant les 12 mois précédant l'enquête – entre octobre 2002 et octobre 2003.

« [...] Ceux qui ne sont pas instruits doivent travailler beaucoup plus dur, c'est-à-dire faire des travaux qui demandent beaucoup plus de force que les autres pour avoir de l'argent » (Mr. Ranaivo, 37 ans, marié, 12 jours de salariat agricole³⁶).

Les salariés agricoles sont socialement très dévalorisés, ces emplois étant réservés aux plus pauvres et particulièrement aux « sans terre ». « Ce sont des "démunis" : ils produisent du riz en petite quantité, du maïs et des pommes des terres » (Blanc-Pamard *et al.*, 2000, p.136). Si le salariat agricole est un synonyme de pauvreté, cela expliquerait alors pour quelles raisons les chefs de ménage n'ont, dans la plupart des cas, pas déclaré spontanément leurs activités salariées lorsque les activités économiques ont été recensées en début de questionnaire au cours de l'Enquête de Référence.

Si nous avançons à la suite de Minten (2003) et de Blanc-Pamard (2000) que le manque de terre est un élément lié à la pratique du salariat agricole, la question est alors de connaître le sens de la causalité ? Deux hypothèses peuvent être proposées :

⇒ *Hypothèse 1* : La pauvreté et le manque de terre conduit les actifs à pratiquer le salariat agricole.

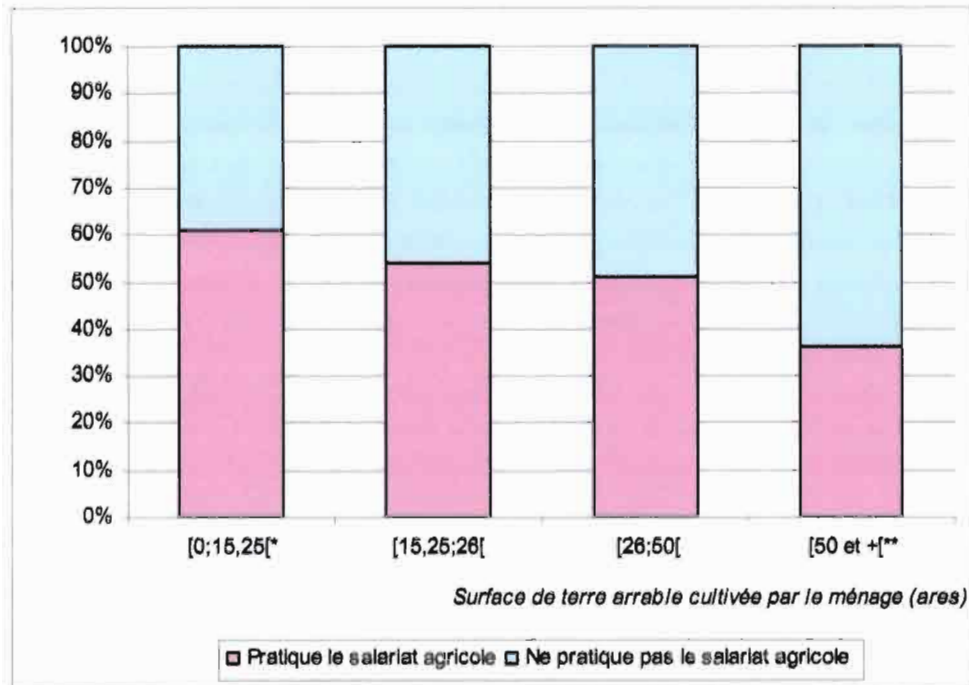
Ou :

⇒ *Hypothèse 2* : Le salariat agricole conduit les actifs à la pauvreté et tend à réduire leur capital foncier.

Voyons dans un premier temps s'il existe, à Ampitatafika, un lien entre le fait d'appartenir à un ménage ayant un faible ou un fort capital foncier et le fait de pratiquer le salariat agricole (Figure n°10).

³⁶ Durant les 12 mois précédant l'enquête – entre octobre 2002 et octobre 2003.

Figure n°10 Surface de terre possédée par le ménage auquel appartiennent les actifs selon qu'ils pratiquent ou non le salariat agricole (N=1412)



Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs

Khi² significatif au seuil de tolérance de 1 % et 3 ddl.

* Premier quartile

** Dernier quartile

Il apparaît effectivement une corrélation entre la pratique du salariat agricole et le fait d'appartenir à un ménage très peu doté en capital foncier. Les ménages exploitant des petites surfaces comptent proportionnellement plus de salariés agricoles. Parmi l'ensemble des travailleurs des familles possédant moins de quinze ares, plus de 60 %, pratiquent le salariat agricole. Inversement, lorsque le ménage possède des terres arables en plus grande quantités, les actifs ne sont que 35 % environ à pratiquer cette activité, soit près de deux fois moins nombreux. Entre le premier et le quatrième quartile, la proportion de salariés agricoles diminue progressivement.

Bien que les paysans soient fortement stigmatisés lorsqu'ils pratiquent le salariat agricole, un tiers d'entre eux vend sa force de travail alors qu'il appartient malgré tout aux familles du dernier quartile (Figure n°10). Dans ce cas, pourquoi pratiquent-ils le

salariat agricole alors qu'ils disposent d'un fort capital foncier par rapport à la zone d'étude. La réponse est à trouver dans la pratique elle-même de cette activité. Ce qui distingue les salariés agricoles du premier ou du dernier quartile, est le nombre de jours travaillés (Tableau n°33).

Tableau n°33 Nombre moyen et médian de jours de salariat agricole pratiqué selon la surface cultivée – en ares – parmi la famille comptant des salariés agricoles

	[0 ; 15,25[	[15,25 ; 26[	[26 ; 50[	[50 et + [	Total
Nombre de jours moyen	66,3	69,5	59,9	46,0	61,6
Nombre de jours médian	35,5	43,7	29,8	28,1	29,8

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs

Le salariat agricole n'est pas exclusivement l'activité des « gens sans terre ». Des paysans ayant davantage de capital foncier que la moyenne, peuvent pratiquer l'agriculture comme salarié, sans pour autant appartenir aux plus démunis. Dans ce contexte spécifique de saturation de l'espace foncier cultivable et d'absence d'offre d'emploi extra-agricole, le fait de pratiquer le salariat agricole peut alors révéler différentes logiques, des stratégies diverses ne répondant pas à la dichotomie « stratégie des ménages dotés en capital foncier » vs. « stratégie des ménages au capital foncier insuffisant », mais plutôt à un continuum de possibilités de diversification en fonction des besoins en revenus monétaires et en fonction du capital de départ.

A la première extrémité de ce continuum apparaît les paysans qui ont travaillé en moyenne plus de deux mois et demi³⁷ comme salarié agricole au cours de l'année précédant l'enquête (Tableau n°33). Ces travailleurs appartiennent aux familles des deux premiers quartiles, autrement dit, possédant moins de vingt-six ares de terre arable. L'écart entre la moyenne et la médiane vient souligner le fait que même si la moitié des salariés agricoles ont travaillé contre rémunération moins de trente-cinq jours, quelques personnes ont vendu leur force de travail sur des périodes beaucoup plus longues, tirant par conséquent la moyenne vers le haut – presque deux fois supérieure à la médiane.

Ces ménages agricoles trop restreints en capital foncier n'ont pas suffisamment de revenus en nature pour nourrir leur famille. De plus, ils ne peuvent accéder à aucune autre activité par manque d'offres d'emplois au niveau local, mais aussi par manque de connaissances techniques ou intellectuelles pour occuper d'autres postes. La logique

³⁷ Sur la base d'une semaine de travail de six jours.

consiste à vendre sa force de travail quand aucun autre moyen d'obtenir des ressources financières n'est possible. Dans ce cas, le fait de pratiquer le salariat agricole répond à une véritable stratégie de survie. Castel, lorsqu'il évoque le salariat dans *« Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat »* (1995), met en avant le fait que les individus vendant leur force de travail contre un salaire n'ont plus d'autre choix : « On était salarié lorsqu'on était rien et qu'on avait rien à échanger, hormis la force de ses bras. Quelqu'un tombait dans le salariat quand son état se dégradait : l'artisan ruiné, le tenancier que la terre ne nourrissait plus, le compagnon qui ne pouvait devenir maître... » (Castel, 1995, p.14).

« Pour nous c'est le manque de terre qui nous oblige à faire du salariat agricole, mais si nous possédions beaucoup de surfaces cultivables, alors je travaillerais uniquement sur mes propres terres, je ne ferais pas de salariat agricole » (Mr Tahiry, chef de ménage, 32 ans, 243 jours de salariat agricole³⁸).

C'est aussi le cas par exemple d'une jeune femme célibataire de trente-quatre ans, Mme Rova, que nous avons rencontrée. Elle vit avec sa mère veuve de cinquante-huit ans et ses deux jeunes enfants – neuf ans et moins d'un an lors de notre rencontre en octobre 2003 – à Masoandro. Le ménage ne possédant que soixante-quinze mètres carrés de terre arable, la jeune femme n'a pas eu d'autre choix, sachant qu'elle n'a pas pu acquérir un niveau scolaire ouvrant des opportunités plus intéressantes que de vendre sa force de travail dès l'âge de dix-sept ans. Sa mère a aussi eu recours à cette activité lorsque ses enfants étaient petits « pour les nourrir ». Elle a effectué quarante-trois semaines de salariat au cours de l'année précédant l'enquête – soit 260 jours sur une base de six jours de travail par semaine comme les paysans en ont l'habitude à Ampitatafika – pour subvenir aux besoins de sa mère et de ses deux enfants, tout en continuant à aider sa mère sur leur unique parcelle.

« C'est malheureux, parce que si je prends mon cas, je n'ai aucun temps de repos, car si je m'arrête de travailler, mes enfants n'auront plus de quoi manger, à vrai dire nous vivons toujours dans le manque » (Mme Rova, 34 ans, salariée agricole, 260 jours de salariat agricole³⁹).

³⁸ Durant les 12 mois précédant l'enquête – entre octobre 2002 et octobre 2003.

³⁹ Durant les 12 mois précédant l'enquête – entre octobre 2002 et octobre 2003.

On peut, dans ce cas précis où les revenus salariaux viennent uniquement compenser le manque de revenus agricoles, avancer que l'hypothèse 1 est confirmée pour les salariés agricoles appartenant aux ménages possédant moins de vingt-six ares : le manque de revenus monétaires et l'insuffisance de la production agricole familiale conduit les actifs à pratiquer le salariat agricole.

A l'autre extrémité du continuum, on retrouve les paysans qui ont pratiqué le salariat agricole pour la moitié d'entre eux moins de vingt-huit jours (Tableau n°33). On voit alors que l'écart entre la moyenne et la médiane a baissé entre le premier et le dernier quartile. Cela souligne le fait que le nombre de jours travaillé comme salarié par les paysans appartenant à des familles possédant plus de vingt-six ares, s'est davantage concentré autour de la médiane. Ils ont certes travaillé comme salarié agricole, mais au total, sur des périodes plus courtes, probablement au moment des grands travaux⁴⁰ – labours, repiquage etc.

Cette activité peut permettre aux paysans, en plus de leurs récoltes lorsque celles-ci sont substantielles, d'obtenir un revenu monétaire qui a pour but d'être réinvesti dans des biens de consommation courante, dans des intrants afin d'augmenter les rendements ou dans des activités extra-agricoles rémunératrices. Par conséquent, les activités intra et extra familiales se juxtaposent. Le salariat agricole apparaît dans ce cas comme un moyen non pas de survie, mais d'optimisation des revenus. Dans ce cas, l'hypothèse 1 est infirmée, le salariat agricole n'est pas systématiquement une réponse à la pauvreté, mais peut être même un moyen d'optimisation des revenus dans un contexte où les activités rémunératrices sont rares.

Entre ces deux extrêmes, il existe de nombreuses situations transitoires, où les actifs n'ont pas réellement besoin de faire du salariat pour vivre, mais ne prennent pas pour autant cette activité comme un véritable moyen d'optimiser leurs revenus. Ils vendent leur force de travail ponctuellement afin de venir en aide à leurs voisins pour les labours, le repiquage du riz ou la moisson, c'est-à-dire quand les travaux doivent être effectués rapidement par une main-d'œuvre conséquente. Ils répondent alors aux besoins du marché du travail local. Dans d'autres cas, ils se salarient afin de gagner l'argent nécessaire à payer les salariés agricoles qu'ils vont eux-mêmes employer pour terminer les tâches sur leurs propres terres – la moitié des ménages qui comptent au moins un actif ayant pratiqué le salariat agricole au cours des douze mois précédents l'enquête, a

⁴⁰ Bien que des questions portent sur les travaux qui ont nécessité l'emploi de salariés agricoles dans l'Enquête de Référence du Programme 4D, ces questions n'ont pas fait l'objet d'une saisie détaillée mais simplement de la somme des jours de salariat employé.

aussi employé des salariés agricoles durant la même période (Tableau annexe n°30). Ce jeu à somme nulle – travailler trois jours pour payer trois jours de travail salarié à d'autres paysans – est une manifestation du passage de l'entraide traditionnelle à la marchandisation du travail. Le fait que les ménages vendent leur force de travail et appellent à leur tour une force de travail étrangère sur leur parcelles écartent l'organisation économique paysanne d'Ampitatafika de l'idéal type des exploitations agricoles de Tchayanov (1990) en ce sens qu'elles dépendent exclusivement du travail de ses membres.

Par conséquent, le caractère très occasionnel de la pratique les met à l'abri des deux hypothèses : ils ne s'appauvriront certainement pas en ayant travaillé comme salarié environ un mois sur une année entière et ne font pas partie non plus des plus démunis de la région.

b - 4 Quelles conséquences ?

Dans le contexte rural des Hautes Terres, le salariat agricole constitue une stratégie de diversification des revenus pour l'ensemble de ceux qui le pratiquent. Cependant, il représente pour certains un moyen de diversifier leurs sources de revenus afin de procéder à divers investissements ou mises en valeur de leur patrimoine foncier, alors qu'il s'agit pour les autres, les plus pauvres, uniquement d'un moyen de survie. Cette activité, contrairement à l'élevage, augmente la fragilité des ménages les plus démunis et les soumet à des risques de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire croissants.

Ce constat n'est pas seulement dû au fait que le salariat agricole est dépendant de l'agriculture, ce qui les soumettraient aux mêmes aléas, comme nous en avons fait l'hypothèse au début de cette partie – page 115. Les salariés agricoles, soit 40 % des membres actifs des villages recensés, sont très fortement dépendants du marché de l'offre et de la demande d'emplois agricoles. Certes cette activité fait partie des modes de diversification des sources de revenus, en cumulant d'une part ceux en nature issus de la production familiale et, d'autre part, les revenus monétaires obtenus en travaillant pour des patrons locaux. Toutefois, en cas de baisse de la demande de main-d'œuvre, les salariés agricoles sont confrontés au risque de ne pas trouver de quoi subvenir à leurs besoins si leur production est insuffisante en raison des très petites superficies cultivables dont ils disposent et surtout s'ils comptent exclusivement sur leurs revenus salariés.

Cette précarité de l'emploi agricole est très préoccupante dans une économie où les secteurs secondaires et tertiaires sont relativement peu présents et peu développés. Il existe des risques d'accroissement de la paupérisation pour les paysans disposant de peu de terres donc d'une production agricole faible et n'ayant pas la possibilité de diversifier leurs activités autrement qu'en pratiquant le salariat agricole. Des études sur la paysannerie au Nicaragua mentionnent que dans le contexte centre-américain, il suffit aux producteurs de disposer de seulement deux hectares pour qu'un actif obtienne des revenus près de deux fois supérieurs au salaire d'un ouvrier permanent (Bainville, *et alii.*, 2005). A Ampitatafika, les ménages possédant deux hectares de terres ou plus représentent moins de 5 % de l'ensemble des familles recensées. Elles sont par conséquent fortement dépendantes du marché du travail pour leur survie. Par conséquent, lorsque la demande de main-d'œuvre vient à baisser après la période des grands travaux dans les champs ou lorsque les employeurs potentiels ne disposent plus de moyens nécessaires pour payer des journaliers en période de crises politique ou économique par exemple, ils ne disposent plus d'aucun revenu pour vivre. Les risques d'insécurité alimentaire sont donc accrus et peuvent conduire en dernier ressort à des décapitalisations du patrimoine foncier déjà restreint pour survivre. Le cercle vicieux de la pauvreté est enclenché : les paysans ayant de moins en moins de terres se trouvent dans une situation de dépendance de plus en plus forte vis-à-vis du salariat agricole. Cela vient corroborer la seconde hypothèse selon laquelle le salariat agricole peut conduire à la pauvreté.

Mustapha Omrane (2007) a d'ailleurs constaté une augmentation du nombre de transactions foncières dans le *fokontany* de Masoandro entre 2000 et 2003 (Omrane, 2007, p.11). Les ventes de parcelles ont considérablement augmenté dans ce village en passant de 10 à 34 en un an. La terre est décapitalisée sous la contrainte de la pauvreté. Les ventes s'effectuent en premier lieu aux parents plus ou moins proches, afin de limiter la dispersion de la « terre des ancêtres » à l'extérieur de la famille. Toutefois, lorsqu'aucun membre de la famille n'est en mesure d'acquérir la parcelle, elle est vendue à une personne extérieure. En plus de réduire le capital foncier et donc d'augmenter la vulnérabilité – lorsque la vente se ~~sous~~ fait sous la contrainte de la pauvreté, les revenus qui en sont issus ne servent pas à être réinvestis mais à acheter des biens de première nécessité – la vente d'une parcelle conduit aussi à accentuer la perte de prestige, voire dans certains cas à provoquer l'antipathie aux ~~voux~~ autres membres de la société pour qui la terre est encore inaliénable. Cette ~~cessation~~ de bien véhicule alors l'image du prolétaire dépourvu de capital, d'un travailleur ~~séparé~~ de ses moyens de production.

Ce n'est pas
une
dépendance

Si l'on se place désormais du point de vue de l'acquéreur de la parcelle, rien n'exclut la possibilité que ce dernier ait pu l'acheter grâce à ses revenus monétaires issus du salariat agricole. Dans cette perspective, l'hypothèse 2 se trouve infirmée. Le sens de la causalité – les paysans sont pauvres donc ils pratiquent le salariat agricole – n'est pas valable. Dans un contexte d'augmentation progressive des transactions foncières, le salariat agricole participe à la réduction de l'incertitude quant à une sécurité alimentaire potentielle d'une part, limite la dépendance vis-à-vis du marché du travail d'autre part, et enfin permet aux acheteurs d'acquérir une certaine forme de prestige auprès des membres de la communauté en augmentant leur capital.

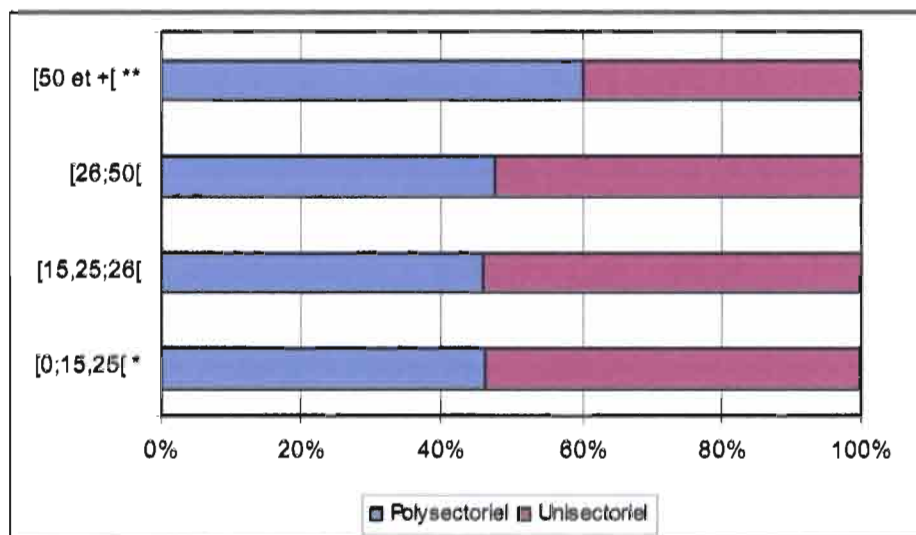
Après avoir montré que la possession de terres était un élément déterminant dans l'accroissement ou au contraire la réduction de la vulnérabilité pour les pluriactifs primaires, peut-on à l'inverse avancer que la possession de plus grandes surfaces arables ouvre l'accès à d'autres activités et en particulier à des secteurs extra-agricoles. De plus, si la pluriactivité unisectorielle n'est pas synonyme d'augmentation de la vulnérabilité, qu'en est-il de la pluriactivité polysectorielle ?

5. La pluriactivité polysectorielle

Si l'on s'en tient aux constats de Minten (2003) et Blanc-Pamard (2000), selon lequel le salariat agricole est surtout pratiqué par les paysans sans terre, bien que nous ayons déjà relativisé ce constat, on peut supposer que les actifs appartenant à des ménages dont le capital foncier est relativement plus élevé auront plus de facilités pour pratiquer une autre activité moins stigmatisante et plus lucrative pour diversifier leurs sources de revenus. Les paysans appartenant à des familles dotées en terres ont-ils davantage tendance à pratiquer des activités polysectorielles plus valorisantes et moins difficiles physiquement que les activités liées au travail de la terre ?

En comparant le capital foncier des familles auxquelles les pluriactifs appartiennent, selon qu'ils pratiquent des activités dans des secteurs différents ou non, on voit une nouvelle fois, à travers la Figure n°11 apparaître l'importance de posséder des surfaces de terres arables de plus de 50 ares.

Figure n°11 Surface de terre possédée – en ares – par la famille à laquelle appartiennent les pluriactifs uni ou polysectoriels (N=2109)



Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Khi² significatif au seuil de tolérance de 1 % et 3 ddl.

* Premier quartile

** Dernier quartile

Les pluriactifs polysectoriels sont majoritairement présents dans les ménages possédant plus de 50 ares de terres exploitables alors que les pluriactifs pratiquant plusieurs activités au sein d'un même secteur sont proportionnellement plus nombreux à être issus des familles des trois premiers quartiles. Pour quelles raisons la terre est-elle si déterminante dans la pratique des activités primaires ou extra-agricoles ?

Les transactions foncières étant relativement rares et le principal moyen d'acquérir des terres restant majoritairement l'héritage, les propriétaires des grandes exploitations d'aujourd'hui sont issus de familles dont le capital foncier était de fait encore plus important. Les fruits de ce capital foncier aura certainement permis aux parents des chefs de ménages actuels de scolariser ces derniers plus longtemps, de les envoyer en ville afin qu'ils puissent avoir une formation spécifique en couture, boucherie, mécanique, menuiserie, etc. Dans le cas contraire, « dans un contexte global marqué par la rareté des ressources éducatives professionnelles, les acteurs acquièrent des savoir-faire au sein des réseaux d'interconnaissance – voisins, familles, connaissances – avec lesquels ils scellent un contrat d'apprentissage. L'étape de l'apprentissage est décisive

99

pour asseoir la réputation d'un individu et lui permettre de capter une clientèle, puis de la fidéliser. Qu'il soit mécanicien ou cordonnier, le succès économique d'une activité se fonde sur le savoir-faire de celui qui l'exerce et, par-delà, sur le prestige des maîtres qui l'ont formé » (Courade, *et al.*, 2001[b], 126-127). Parallèlement à leurs activités extra-agricoles, ces acteurs économiques ont repris les exploitations de leurs parents, tout en développant des micro-entreprises afin de mettre leurs compétences au service de la communauté villageoise et surtout de dégager des revenus extra-agricoles. « Une précoce évolution des modes de vie fait que les paysans utilisent assez couramment les services de spécialistes, et elle explique aussi que beaucoup aient acquis des compétences spécifiques. La grande majorité des habitants des campagnes est sans doute encore capable, du moins avec l'appui de la communauté, de construire personnellement une maison élémentaire, mais dès qu'on veut l'améliorer sensiblement, on a recours à des semi-professionnels, fabricants de briques, maçons, charpentiers. C'est pratiquement la règle lorsqu'il s'agit d'élever un tombeau. Il est peu de villages qui ne comptent au moins un spécialiste du bâtiment qui préférera bien souvent s'employer ailleurs que chez les siens, car sur une base de rapports plus clairement marchands, il peut mieux valoriser son travail » (Raison, 1948, Tome 2, p.361).

On voit apparaître au fil des générations une évolution des savoir-faire des paysans grâce au départ à une disponibilité des revenus agricoles nécessaires aux besoins de la famille. La présence à la fois d'un capital foncier et des revenus des différentes activités extra-primaires permettent non seulement de diversifier les risques auxquels chaque activité est soumise, mais surtout de diversifier les sources de revenus. Même si des activités telles que la boucherie, les transports de personnes, la vente de denrées alimentaires, de fripes, etc., sont soumises aux lois du marché et au pouvoir d'achat des habitants de la région, il n'en demeure pas moins qu'elles constituent des revenus différents, soumis à des aléas différents de ceux de la première activité, l'agriculture.

Après avoir mis en avant le fait que 60 % des actifs pratiquent au moins deux activités, nous revenons à la constatation du début de ce chapitre à savoir qu'au niveau individuel, les actifs ont plusieurs occupations économiques – même si un tiers des personnes actives ne se diversifie que dans le secteur primaire. Par conséquent, la question est désormais de savoir comment se répartissent les monoactifs et les pluriactifs dans les ménages. Chaque ménage parvient-il à compter au moins un travailleur pluriactif ? et/ou un actif extra-primaire ?

B - Les ménages et la diversification des activités

Il s'agira dès lors de voir si les ménages parviennent à combiner les activités de leurs membres afin de réduire les sources d'incertitude quant aux risques d'insécurité alimentaire. On peut avancer que ce risque est d'autant plus fort si toutes les activités économiques pratiquées par l'ensemble des membres du groupe domestique sont soumises à des aléas identiques. L'hypothèse émise page 115, stipule que les activités plurisectorielles permettraient de réduire les risques car elles seraient soumises à des aléas différents. Cette hypothèse, confirmée précédemment pour le niveau individuel, est tout aussi valable pour les différentes activités pratiquées au sein d'un même secteur, ceux que nous avons qualifiés de pluriactifs monosectoriels. Dans le cas du secteur primaire par exemple, qui regroupe la plus forte partie de la population : si un individu pratique l'agriculture et le salariat agricole ou bien le salariat agricole et l'élevage, ou encore l'agriculture et l'élevage, aucune de ces trois occupations ne sont soumises à des aléas identiques :

- l'agriculture est soumise aux aléas climatiques ;
- l'élevage est soumis aux aléas des épidémies animales ;
- le salariat agricole est soumis aux aléas de l'offre et de la demande d'emploi dans la région, au marché du travail.

L'hypothèse selon laquelle la pluriactivité monosectorielle augmenterait les risques de voir tous les fruits de son travail anéanti en cas de survenance d'un choc, contrairement aux activités polysectorielles, n'est pas totalement vraie. La réduction des risques est tout aussi possible si les individus pratiquent des activités différentes au sein d'une même branche, à partir du moment où les activités ne sont pas soumises aux mêmes aléas. Par conséquent, la pluriactivité polysectorielle n'est pas seule à permettre la réduction des risques.

Si l'on s'intéresse maintenant à la diversification des activités non plus au niveau individuel mais au niveau du ménage, dans la même logique, il est possible d'avancer que les risques d'insécurité alimentaire seront d'autant plus élevés si tous les membres du ménage ne pratiquent qu'une seule et même activité économique. En revanche, s'ils

pratiquent des emplois différents, au sein de la branche primaire et dans d'autres secteurs d'activités, ils seront en mesure de réduire au maximum les risques d'insécurité alimentaire.

1. La pluriactivité au sein des ménages

Afin d'identifier les groupes domestiques les moins vulnérables, nous avons regroupé les ménages en fonction des activités pratiquées par leurs membres. Il apparaît alors (Tableau n°34) que 52,4 % des familles dépendent des revenus issus du secteur primaire. Parmi l'ensemble des ménages actifs recensés, 14 % s'avèrent être particulièrement dépendant des aléas climatiques dans la mesure où tous les actifs pratiquent une seule et même activité, dans 98 % des cas l'agriculture (Tableau annexe n°31). En fonction de leur capital foncier et de leur plus ou moins forte dépendance aux revenus du salariat agricole, les ménages pluriactifs polysectoriels affichent une moins grande vulnérabilité que les unités de production uniquement tournée vers l'agriculture familiale.

Tableau n°34 Activités et secteur d'activité pratiqués par les membres des ménages actifs (%)

	%
Monoactivité primaire pour l'ensemble des actifs	14,0
Pluriactivité primaire	38,4
Pluriactivité polysectorielle	46,2
Monoactivité extra-primaire	1,4
Total	100
Effectifs	1606

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Sur les 1621 ménages recensés, 15 ne comptent aucun actif. Nous ne rappellerons pas systématiquement dans la suite de ce chapitre lorsque nous parlerons des ménages qu'il s'agit des « ménages actifs », autrement dit des ménages comptant au moins une personne active.

Après avoir longuement détaillé les différentes logiques inhérentes à la pratique du salariat agricole et de l'élevage, la question est désormais de voir quels sont les éléments contextuels, démographiques et économiques qui favorisent la pluriactivité polysectorielle des ménages pour plus de 46 % d'entre eux (Tableau n°34).

La probabilité qu'un ménage comporte au moins une personne exerçant une activité extra-agricole a été modélisé par régression logistique binaire – ménage monoactifs extra agriculture exclu – (Tableau n°35). Plusieurs variables explicatives ont été incluses dans le modèle : caractéristiques démographiques du chef de ménages – âge, sexe, situation migratoire –, caractéristiques du ménage – village de résidence, nombre de personnes dans le ménage, nombre de membres actifs dans la famille – et une caractéristique de l'exploitation agricole familiale à savoir la superficie des terres exploitées dans la mesure où le capital foncier est la première ressource des ménages ruraux. Seules les variables ayant un effet significatif ont été conservées dans le modèle final.

Tableau n°35 Odds ratio des ménages de compter au moins un actif extra-agricole selon son *fokontany* de résidence, le nombre de personnes résidant dans son foyer et la superficie des terres exploitées

	ODDS RATIO
<i>Fokontany de résidence</i>	
(Amboalefoka)	Réf.
Ambohitsarabe	1,106
Amboniandrefana	2,350***
Amorona Fierenana	2,843***
<i>fkt</i> Ampitatafika	3,684***
Mananetivohitra	0,865
Masoandro	2,195***
Tsarahonenana	1,458
Tsimabeharona	1,278
<i>Nombre de personne dans le ménage</i>	
([0;4])	Réf.
[5;8]	1,489***
[9 et +]	2,076***
<i>Superficie des terres exploitées (ares)</i>	
([0 ; 15,25[)	Réf.
[15,25 ; 26[	1,014
[26 ; 50[	1,091
[50[	1,696***
<i>Effectifs</i>	1554

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

*** p significatif à 1 %

22 ménages monosectoriels extra-agricoles ont été exclus.

De cette analyse, trois variables se distinguent (Tableau n°35) :

Tout d'abord, la surface de terre possédée par la famille influence significativement la probabilité pour les unités de productions familiales d'avoir au moins un revenu extra-agricole (Tableau n°35). Comme au niveau individuel, ce qui détermine la polyactivité au sein des ménages est le fait de posséder plus de 50 ares de terre cultivable. En deçà de cette surface, toutes choses égales par ailleurs dans le modèle, les probabilités d'avoir des revenus issus d'activités extra-agricoles ne sont pas significatives : seuls les ménages possédant plus, ont une fois et demie plus de chance de voir au moins un de leurs membres actifs pratiquer une activité extra-agricole.

D'autre part le village de résidence influe sur l'activité extra-agricole des ménages. Celle-ci est nettement plus élevée à Amboniandrefana, Amorona et dans le *fokontany* d'Ampitatafika. Ce dernier *fokontany* accueille le centre administratif de la commune et divers services tels qu'un bureau de poste, une laiterie, etc. Comme il a déjà été mentionné, les arrêts de Taxi Brousse permettent aussi aux habitants de ces villages de diversifier leurs activités dans des « petits métiers » de restauration, des gargotes ou des « épis-bars » – épicerie-bar –, de réparation de véhicule ou de bicyclette, etc. Pour les habitants de ces villages proches des « centres économiques », s'il est possible de les nommer ainsi, il est aussi plus aisé de s'adonner à différentes activités. Les opportunités d'activités extra-agricoles étant plus nombreuses que dans les zones plus reculées, ils peuvent non seulement pratiquer des activités rémunératrices, mais aussi plus facilement en juxtaposer plusieurs dans une même journée : une personne peut tout à fait vendre quelques produits sur le marché et travailler dans la même journée dans ses champs par exemple, vendre sa force de travail une partie de la journée et mettre en valeur ses propres terres en soirée.

Les opportunités d'emploi sont donc très variées, qu'il s'agisse d'activités commerciales ou de services. Dans les *fokontany* situés sur ou à proximité de la Route Nationale 7, le nombre d'activités différentes appartenant à des branches extra-primaires sont nombreuses. Il peut s'agir d'emplois très différents.

- Fripier	- Cordonnier
- Vendeur, fabricant de produits artisanaux (chapeaux, paniers, nattes...)	- Sécurité, gardien
- Coiffeur	- Domestique, cuisinier
	- Courtier (intermédiaire pour vente/achat)

- Personnel administratif	- Agriculteur
- Conducteur (taxi-brousse, poids lourd)	- Eleveur
- Aide-chauffeur (taxi-brousse, poids lourd)	- Salarié agricole
- Gérant (propriétaire du véhicule)	- Carriers (granit, oxyde de fer)
- Agents postaux	- Mécanicien automobile
- Briquetier, potier...	- Dépanneur (radio, bicyclette,.....)
- Charbonnier	- Marchand ambulant (fruits, bonbons, troc.....)
- Tresseur, vannier, fileur	- Gargotier, Fabriquand de beignet
- Forgeron, zingueur, ferblantier	- Epicier
- Maçon	- Vendeur de brèdes, légumes, fruits, poissons....
- Peintre	- Boucher
- Menuisier, charpentier, ébéniste, sculpteur	- Collecteur
- Tâcheron	- Vendeur de vin et de raisin
- Instituteur de l'EPP	- Vendeur, fabricant de cachet
- Enseignant du CEG	- Membre de l'exécutif et des corps législatifs
- Instituteur en école privée	- Porteur
- Médecin	- Tireur de pousse-pousse
- Infirmière	- Loueur de matériel agricole
- Assistants médicaux	- Tradipraticien
- Matrone	- Autre
- Vétérinaire	

L'exploitation dans la commune d'Ampitatafika de deux carrières, l'une de pierre à Masoandro et l'autre d'oxyde de fer à Tsimabeharona permet à 55 familles vivant à proximité de ces villages de pouvoir bénéficier d'un revenu monétaire dégagé par ces emplois.

En résidant dans des villages plus éloignés, les possibilités de combiner plusieurs activités dans une même journée sont limitées si les déplacements entre les différents lieux de travail sont trop longs. Les salariés agricoles de Mananetivohitra sont par exemple très éloignés des champs de leurs patrons. Par conséquent, les villages où les ménages diversifient le moins leurs activités sont ceux qui sont les plus éloignés en temps de parcours de la route goudronnée. Les coûts et surtout les opportunités d'accès à des emplois extra-agricoles sont par conséquent beaucoup plus restreints. Le nombre

d'activités différentes pratiquées, citées indifféremment en première ou en seconde occupation, par les actifs de chaque *fokontany*, est d'ailleurs très révélateur de ce phénomène (Tableau n°36).

Tableau n°36 Nombre d'activités différentes citées par *fokontany* – 1^{ère} et seconde activités

	Nombre d'activités citées
Amboalefoka	12
Ambohitsarabe	17
Amboniandrefana	11
Amorona Fierenana	15
<i>fkt</i> Ampitatafika	36
Mananetivohitra	10
Masoandro	33
Tsarahonenana	21
Tsimabeharona	22
Ensemble	47

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Les villages plus éloignés de la route – Amboalefoka, Amboniandrefana et Mananetivohitra – sont effectivement ceux où le nombre d'activités pratiquées par leurs actifs est le plus faible, respectivement douze, onze et dix activités différentes ont été recensées. Cela vient d'ailleurs à l'encontre des résultats obtenus grâce à la régression logistique. Il apparaissait, toutes choses égales par ailleurs dans le modèle, que les actifs d'Amboniandrefana avaient environ deux fois plus de risques de pratiquer au moins une activité extra-agricole que les travailleurs des autres *fokontany*. Cela s'explique par le fait que sur les 88 actifs que compte ce village, plus de la moitié – $N = 47$ –, (Tableau annexe n°32) appartiennent à des familles pluriactives polysectorielles. En effet, parmi eux, dix-sept pratiquent des activités de transformation ou de construction et quinze ont une autre activité, extra-agricole – codée « autre » donc non spécifiée. Par conséquent, peu d'activités différentes ont été citées, mais les actifs sont relativement nombreux à pratiquer les mêmes emplois extra-primaires.

Toutefois, à l'exception d'Amboniandrefana, même si le nombre d'activités citées dans chaque village n'est pas lié de fait à un risque faible de diversification des activités, il n'en demeure pas moins que les *fokontany* les plus éloignés citent non seulement moins d'activités différentes, mais comptent aussi proportionnellement moins d'activités extra-

agricoles (Tableau n°35 et Tableau n°36). Les familles résidant dans ces villages plus éloignés ont par conséquent moins de chances d'obtenir des revenus extra-agricoles. Cela augmente leur dépendance vis-à-vis de leur production agricole.

De plus « avec l'éloignement, les rendements agricoles diminuent, entre autres, conséquemment à une baisse du niveau d'intrants fertilisants utilisés. Ainsi le rendement rizicole diminue de moitié entre les zones les plus proches des centres urbains et les zones les plus éloignées » (Minten, *et al.*, 2003, p.5). Nous ne disposons d'aucune variable permettant de mesurer la consommation d'engrais des ménages. Toutefois, il est tout à fait plausible que les ménages les plus éloignés soient effectivement moins nombreux à utiliser des additifs chimiques, déjà rares sur les marchés urbains, et connaîtraient des rendements agricoles sont plus faibles que ceux des paysans résidents proches de l'axe routier. Donc les ménages les plus éloignés de la route ont non seulement moins d'activités extra-agricoles, mais ils sont aussi plus vulnérables dans la mesure où leurs rendements sont a priori moins bons.

Enfin, le nombre de personnes résidents dans le ménage constitue la dernière variable ayant un effet significatif dans le modèle. Les familles comptant plus de cinq personnes sont deux fois plus nombreuses à disposer d'un revenu extra-agricole (Tableau n°35). Plus les familles comptent d'individus, plus ces derniers seront susceptibles de participer aux activités économiques.

Pourtant, il est important de rappeler que 50 % de la population recensée est soit âgée de moins de six ans, soit scolarisée et par conséquent inactive. Le nombre élevé de personnes dans un ménage n'est donc pas forcément synonyme de main-d'œuvre nombreuse. Toutefois, dans les modes d'organisations familiales des pays du sud à Madagascar et de manière encore plus accentuée en Afrique, la participation de tous les membres de la famille est requise, tant pour le travail productif que pour les tâches domestiques. Que les individus soient enfants ou adultes, hommes ou femmes, ils contribuent aux activités, chacun à leur manière, selon leur force, leurs connaissances et leurs disponibilités. Même si le nombre de jeunes enfants est élevé, les plus âgés peuvent surveiller leurs cadets, prendre en charge une partie des obligations domestiques des parents, libérant ainsi du temps pour que ces derniers puissent se consacrer à des activités économiques. Si la famille dispose de grandes surfaces de terre à cultiver, plus la main-d'œuvre est nombreuse, moins le travail familial demande de temps par personne. Cela libère par conséquent aussi du temps pour s'adonner à d'autres activités. Il s'agit là d'une hypothèse forte de notre étude que nous nous attacherons à vérifier dans le chapitre suivant.

Le niveau de scolarisation du chef de ménage qui est déterminant dans l'analyse univariée (Tableau annexe n°33), quant aux chances que les groupes domestiques peuvent ou non avoir de compter au moins un membre actif extra-agricole, s'avère significatif mais nettement moins influent si l'on effectue une analyse multivariée (Tableau annexe n°34). Pourtant, plus le chef de ménage a suivi des études, plus il a acquis de capital humain et plus il sera capable de mobiliser les différents types de ressources qu'il a à sa disposition.

Pour conclure, le système d'organisation des activités au sein des ménages précédemment décrit et la régression logistique laissent donc apparaître différentes caractéristiques favorisant les chances pour que les groupes domestiques diversifient leurs activités. Résider aux abords des zones économiquement dynamiques, ou encore disposer d'un capital foncier assurant une relative souveraineté alimentaire à la famille, tout comme le fait d'avoir acquis au fil du temps des connaissances spécifiques, sont des éléments essentiels pour les ménages afin d'accéder à des sources de revenus diversifiés. Cette diversification des activités que certains ménages parviennent à mettre en place leur permet donc de réduire les risques car ils sont soumis à des aléas différents

Par ailleurs Nous avons postulé que la diversification des activités permettait une diversification des sources de revenus, réduisant ainsi les risques d'insécurité alimentaire. Il nous reste alors à vérifier que les ménages pluriactifs et ou polysectoriels déclarent un nombre de revenus supérieur aux ménages ne parvenant pas à multiplier ou juxtaposer leurs activités en dehors de l'exploitation agricole familiale.

2. Diversification des sources de revenus

Il serait ici tentant de faire une étude fine sur la répartition des revenus en fonction des activités pratiquées par les ménages. On pourrait alors voir si les familles pratiquant une activité extra-agricole déclarent gagner des sommes supérieures à ceux n'ayant comme seule source de revenus leurs activités primaires. On pourrait aussi voir si les caractéristiques des membres du groupe domestique, comme celles du chef de ménage par exemple, influent sur les revenus de la famille.

Cependant, il est toujours difficile d'estimer la véracité des chiffres obtenus sur le budget des ménages et ce pour plusieurs raisons. Sans mettre en doute la déclaration des répondants, elle dépend malgré tout de beaucoup d'éléments contextuels et/ou liés à

l'enquête elle-même. Dans les régions touchées par la pauvreté, les biais sont inévitables et les motifs de sous-déclarations nombreux. Le répondant peut craindre que les données parviennent aux services des impôts et ne pas déclarer des revenus de peur d'être davantage taxé l'année suivante. Le chef de ménage, répondant à une enquête faite par des européens, peut aussi vouloir attirer l'attention des observateurs étrangers et, par là-même, obtenir des aides – financières directes ou indirectes par le biais d'infrastructures – des bailleurs de fond et là encore ne pas déclarer tous ses revenus dans le but d'obtenir des aides financières.

De plus, dans un milieu rural en cours de monétarisation comme à Ampitatafika, les gains monétaires d'une famille ne reflètent pas l'ensemble de ses ressources. Pour obtenir une comptabilité réelle et avoir des renseignements complets sur l'ensemble des revenus des ménages, il serait nécessaire d'intégrer à leurs revenus monétaires recensés au cours de l'enquête, leurs ressources agricoles pour lesquels nous ne disposons d'aucune donnée permettant l'évaluation des rendements. Les revenus monétaires ne sont dans la plupart des cas qu'un complément des revenus de la terre. Par ailleurs, la majorité de la production agricole étant destinée à l'autoconsommation, cela rend d'autant plus ~~le qui est~~ difficile de chiffrer l'ensemble des revenus des familles.

Ajoutons enfin que l'effort de mémoire n'est pas toujours aisé lorsque les rémunérations sont journalières, occasionnelles ou/et irrégulières. Cela est encore plus difficile lorsqu'il est demandé au répondant de chiffrer les ressources pour l'ensemble de son ménage pour la durée d'une année complète. Ce sont les femmes qui tiennent les « cordons de la bourse » dans les Hautes Terres. Or, les questions sur le budget ont été posées au chef de ménage qui sont pour les trois quarts des hommes. Même s'ils sont tenus au courant par leur conjointe des gains ou des dépenses du ménage, ils ne sont pas toujours aussi informés que pourrait l'être leur conjointe. Si l'on prend l'exemple d'une famille où quatre personnes ont pratiqué le salariat agricole au cours de l'année précédente l'enquête, on peut aisément montrer qu'il existe une différence entre le nombre de jours travaillés et le salaire déclaré. Le chef de ménage a déclaré que les deux femmes avaient travaillé 120 jours chacune, et les hommes 170 jours chacun. En tenant compte des différences salariales entre les hommes et les femmes – ces dernières sont rétribuées à hauteur de 3 500 Fmg quand pour la même durée de travail les hommes touchent 5 000 Fmg – le revenu du salariat agricole peut donc être estimé à 2 540 000 Fmg. Or, le montant déclaré de cette activité n'est que de 900 000 Fmg. Il faut rappeler que si la majorité des chefs de ménage ont été scolarisés, un chef de ménage sur cinq n'a jamais fréquenté l'école, ce qui augmente encore la difficulté d'avoir des déclarations de revenus fiables. Lorsqu'ils répondent aux questions des

enquêteurs, ils ne sont donc pas forcément en mesure d'effectuer les calculs nécessaires. De plus, il n'est pas exclu qu'une partie des salaires leur ait été remise en nature. Le troc n'ayant pas non plus totalement disparu des campagnes, une partie non quantifiable de la production agricole ou de l'élevage qui aurait pu intégrer le marché monétaire des échanges n'est en réalité qu'échangé contre une autre denrée alimentaire ou des produits tels que de l'huile, du savon ou des bougies.

Pour toutes ces raisons, une étude détaillée sur le revenu des familles recensées à Ampitatafika, comme toutes les études sur les budgets, peut être très contestable et aléatoire. Nous choisissons ainsi, par souci méthodologique, mais aussi afin de consolider nos hypothèses, de ne prendre en compte que le nombre et la nature des sources de revenus des ménages enquêtés. Nous avons postulé que la réduction de l'incertitude quant aux risques d'insécurité alimentaire passait par la diversification des activités et par conséquent par la diversification des revenus. Cette hypothèse s'avère vérifiée : plus les actifs des ménages s'adonnent à des activités différentes et plus les sources de revenus s'avèrent être nombreuses. (Tableau n°37). Parmi l'ensemble des unités de production recensées dans les neuf villages de la zone d'enquête, la majorité – 44,6 % –, (Tableau n°37) déclare trois sources de revenus au moins – nous n'avons recensé que les trois premières –, ceci n'exclut en rien la possibilité que les ménages en aient davantage. Une minorité – 14,6 % – ne déclare en revanche qu'une seule et unique source de revenus.

Tableau n°37 Nombre de ressources déclarées par les ménages actifs selon les activités et le secteur d'activités de leurs membres (%)

Nombre de sources de revenus	Monoactivité primaire	Pluriactivité primaire	Pluriactivité polysectorielle	Monoactivité extra-agricole	Ensemble
1	31,1	12,6	9,8	63,6	14,6
2	50,2	42,3	36,5	31,8	40,6
3	17,8	45,1	53,6	4,5	44,6
0	0,9	0	0	0	0,1
Total	100	100	100	100	100
Effectifs	225	617	742	22	1606

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Les ménages qui ne vivent que d'une seule activité primaire sont extrêmement dépendants des aléas climatiques (Tableau annexe n°31), en particulier pour un tiers d'entre eux qui ne déclarent qu'une seule source de revenus monétaire (Tableau n°37).

Ces résultats relativement attendus laissent malgré tout apparaître une particularité : deux tiers des familles où seule une occupation primaire est pratiquée déclarent plus d'une source de revenu. Ce constat est valable dans le cas des ménages monoactifs primaires et extra-agricoles. Par conséquent, ce n'est pas parce que les groupes domestiques déclarent pratiquer une seule et même occupation qu'ils ne bénéficient que d'un seul revenu. Cette constatation peut avoir plusieurs explications. D'une part, les occupations déclarées par les actifs sont celles réalisées dans la zone d'étude et non à l'extérieur, en migration. Or, les opportunités d'emploi, en particulier d'emplois salariés étant relativement faibles dans la région, certains actifs s'adonnent à d'autres activités à l'extérieur de la commune au cours de l'année (cf. Chapitre V). D'autre part, nous n'avons étudié que les différents emplois des actifs, des personnes déclarées comme « occupées » au cours des sept jours précédant l'enquête. Même si, nous l'avons déjà mentionné, les inactifs et les femmes au foyer étaient très peu nombreux au moment de l'enquête, il est malgré tout possible que ces personnes aient participé au revenu de leur foyer à une autre période de l'année.

Enfin, les revenus des ménages ne proviennent pas uniquement du travail de ses membres : près d'un ménage sur cinq ne pratiquant qu'une seule activité agricole vit en premier lieu des transferts et des dons d'autres personnes (Tableau n°38).

Tableau n°38 Première source de revenu monétaire des ménages selon les activités et le secteur d'activité de leurs membres (%)

	Monoactivité primaire	Pluriactivité primaire	Pluriactivité polysectorielle	Monoactivité extra- agricole	Ensemble
Agriculture	32,4	19,3	12,0	4,5	17,6
Elevage	33,8	19,4	9,8	0,0	16,7
Artisanat	0,0	0,5	4,3	0,0	2,2
Commerce	3,6	2,9	23,3	22,7	12,7
Salariat agricole	3,1	46,5	11,7	0,0	23,7
Salariat privé non agricole	3,1	3,9	27,1	18,2	14,7
Fonction publique	3,1	0,2	3,2	40,9	2,6
Don, transfert	19,6	6,8	8,1	9,1	9,2
Autres	0,4	0	0,4	4,5	0,5
Ne sait pas	0,4	0	0	0	0,1
Refus de répondre	0,4	0	0	0	0,1
Total	100	100	100	100	100
Effectifs	225	617	742	22	1606

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

L'agriculture, pratiquée par plus de 90 % des ménages, est la source de revenus financière la plus importante pour 32,4 % des monoactifs primaires, pour près d'un ménage pluriactif agricole sur cinq et pour seulement 12 % des pluriactifs extra-agricoles. Ce revenu agricole pour le tiers des familles monoactives primaires ne traduit pas le fait qu'ils sont proportionnellement plus nombreux à vendre leur production de riz, de légume ou de tubercules. Cela vient au contraire renforcer le fait que plus de 28 % de ces ménages ne perçoivent qu'un seul et unique revenu monétaire (Tableau annexe n°35). Pour les autres, l'élevage – 55 % – et les transferts – 13,7 % – constituent leur seconde entrée monétaire.

Le salariat agricole constitue la première source de revenus – 46,5 % – des ménages ~~monoactifs~~ primaires et représente aussi la première source de revenus pour 23,7 % de l'ensemble des ménages de la zone. Il s'agit, comme nous l'avons déjà signalé, de la première source d'emploi rémunérateur dans la région. A Ampitatafika comme au niveau national, « l'importance du salaire agricole dans le revenu total des ménages varie par quintile de pauvreté dans les zones rurales. Le revenu du salariat agricole représente une part essentielle dans le revenu du quintile le plus pauvre comparé au quintile le plus riche (Randrianarison, 2003, p.1). Ce constat est particulièrement vrai pour les individus appartenant aux ménages monoactifs et pluriactifs primaires.

L'agriculture est certes pratiquée par 90 % de la population active, mais à l'exception des ménages monoactifs primaires, cette occupation est loin d'être considérée comme une activité rémunératrice financièrement. Pour les ménages pluriactifs polysectoriels, le revenu le plus important provient du salariat privé non agricole, viennent ensuite le commerce et seulement après l'agriculture. Les activités extra-agricoles venant normalement en complément, les secondes activités citées dont les revenus doivent apporter un complément aux ressources agricoles, sont aujourd'hui les ressources monétaires principales. L'agriculture occupe donc effectivement l'ensemble de la population active, mais ne dégage pas réellement de richesse monétaire, quand elle permet seulement aux familles une souveraineté alimentaire.

3. Conclusion

Si la terre reste un élément essentiel de prestige pour les ménages des zones rurales, en raison de l'attachement coutumier des paysans à la « terre de leurs ancêtres », elle ne leur permet plus aujourd'hui de vivre ~~de~~ des seules sources de revenus qu'elle leur procure. De la capacité d'adaptation des groupes domestiques à diversifier leurs revenus dépend alors leur sécurité alimentaire. La notion d'emploi a un contenu très large dans le monde rural. Les activités de production agricole ne procurant pas de revenus suffisants pour subvenir aux besoins familiaux, les actifs doivent effectuer d'autres activités rapportant du numéraire pour les combler. Ces activités sont constituées le plus souvent par le salariat agricole, le petit commerce et l'élevage familial. Le commerce traditionnel porte sur la vente des produits de l'élevage, de la pêche, de l'agriculture et de l'artisanat.

Dans les zones rurales des Hautes Terres de Madagascar, la terre était, il y a encore trois ou quatre générations, la première et seule source de revenus des familles. Les échanges économiques n'étant pas monétarisés à cette époque, les produits utiles de la vie quotidienne étaient troqués contre de la viande, du poisson ou d'autres produits alimentaires. L'habitat était fabriqué à l'aide de matériaux naturels prélevés dans la région par l'ensemble des membres de la communauté grâce aux règles traditionnelles de l'entraide. Les autres besoins, les effets vestimentaires par exemple, étaient acquis grâce à des échanges basés sur le troc de produits agricoles. Seul le paiement des impôts nécessitait réellement des revenus monétaires. Par conséquent, les fruits du travail agricole servaient non seulement à garantir la souveraineté alimentaire des familles, mais aussi financer les rares produits non disponibles localement. Plus les familles

avaient de revenus agricoles, plus la sécurité alimentaire du groupe était assurée et plus il pouvait acquérir d'autres produits. Les biens économiques traduisant le prestige des lignages étaient les superficies de terres arables et leur potentiel à rendre leurs propriétaires autosuffisants.

D'une certaine façon, cette logique a été conservée encore aujourd'hui. Les unités de production qui disposent de surfaces de terres cultivables suffisantes, des intrants nécessaires à l'obtention de bons rendements, etc., pour permettre à une famille d'être autosuffisante quant aux besoins agricoles, peuvent répondre aux nouveaux besoins. Ces besoins de plus en plus nombreux avec la monétarisation et le développement de l'économie – frais de scolarisation pour les enfants, de santé, de transport, etc. – nécessitent soit de dégager de l'exploitation familiale des surplus qui intègrent le marché des échanges monétaires, soit de diversifier les activités afin d'obtenir des revenus financiers. L'apparition de besoins « modernes » a conduit donc les paysans à pratiquer différentes activités au sein de la sphère agricole, mais aussi, lorsque cela est possible, dans des domaines plus lucratifs tels que le commerce, les services, les transports, la fabrication et la transformation, etc. La combinaison de ces deux sources de revenus – agricoles et pécuniaires – optimise les chances pour un groupe domestique d'avoir accès à davantage de biens et de services.

En cas d'absence d'une de ces deux sources de revenus, la sécurité alimentaire et le niveau de vie des paysans subissent de lourdes conséquences. Avec la réduction des espaces cultivables alloués par unité de production, les trois quarts des familles – celles appartenant aux trois premiers quartiles de surface de terre possédées – voient l'essentiel de leurs revenus issus de leurs différentes activités extra familiales absorbé dans les besoins alimentaires quotidiens et les produits de première nécessité. Aucun investissement en capital, quel qu'il soit, n'est donc possible si les groupes domestiques souhaitent développer des activités autres moins stigmatisantes que le salariat agricole ou intensifier leur exploitation.

A l'opposé, lorsque les surfaces exploitées sont suffisantes et les parcelles productives et géographiquement bien situées, les besoins alimentaires sont assurés par les revenus agricoles familiaux. Les surplus produits sont alors vendus et permettent de dégager des profits. Les bénéfices peuvent être investis dans des activités lucratives, comme un petit commerce, ou dans des biens durables, tels qu'une charrette qui servira aux activités familiales. Ces investissements, issus des surplus agricoles, du salariat, agricole ou non, ou de revenus des micro-entreprises, dégagent à leur tour des bénéfices non

négligeables voire parfois conséquents pour les familles dans des régions touchées par la pauvreté et l'incertitude.

Ces revenus peuvent être utilisés de manières différentes. Ils peuvent servir à répondre aux obligations sociales en organisant par exemple de grandes cérémonies de *Famadihana* et ainsi rehausser le prestige de la famille. Ils peuvent permettre d'assurer plus longtemps l'éducation des enfants, ces dépenses s'inscrivant alors dans des investissements à long terme. Ils peuvent en outre être utilisés pour développer l'exploitation agricole via l'acquisition de nouvelles parcelles, en employant une main-d'œuvre nombreuse pour les labours, le repiquage ou la moisson à des fins d'améliorations des rendements. Grâce à des surfaces de terre cultivables suffisamment grandes pour nourrir la famille, ainsi qu'à des revenus d'entreprises non agricoles ou du salariat quel qu'il soit, les paysans peuvent accéder en premier lieu à une souveraineté alimentaire voir, en second lieu, à une meilleure productivité de leurs terres et échapper ainsi à l'inquiétude du lendemain en se constituant une petite épargne de précaution en cas de choc – maladie, mauvaise récolte etc. Le ménage peut vivre de ses revenus agricoles ou les garder en cas de saturation du marché du travail ou de baisse du pouvoir d'achat des membres de la communauté et, en cas de mauvaise récolte, afin de pouvoir acheter des produits de première nécessité. Les ressources issues des activités non agricoles et extra-familiales sont par conséquent des moyens d'optimiser les revenus. Ajoutons que l'importance d'un capital économique de départ, postulée dans l'une des hypothèses centrales de ce chapitre (page 115), a été vérifiée.

A Ampitatafika, comme dans les autres régions rurales des pays en développement souffrant d'une pression accrue sur les ressources foncières, les stratégies d'adaptation des familles agricoles nous permettent de dégager une idée principale : la diversification des revenus est une des rares issues possibles pour de nombreux ménages.

- Elle apparaît pour certains comme une nécessité économique, une stratégie de minimisation des risques, une véritable stratégie de survie à court terme.
- Elle apparaît pour d'autres comme une stratégie à moyen ou long terme. Cela résulte dans ce cas d'une volonté et surtout d'une possibilité, pour les agents économiques qui en ont les moyens, d'appréhender la diversification des activités comme une perspective de développement des activités agricoles et des revenus non agricoles afin de réaliser des investissements, qui pourront être capitalisés et servir à alimenter un cycle vertueux d'enrichissement.

On peut donc voir apparaître deux conséquences extrêmes, résultant de la pression démographique sur l'espace foncier cultivable.

D'une part les acteurs économiques sont contraints de passer d'une agriculture familiale à une agriculture salariale, afin d'assurer un minimum de revenus monétaires. Si au sein des ménages aucun membre actif ne s'adonne à une autre activité que l'agriculture, ces groupes domestiques dépendent considérablement des aléas climatiques et surtout de la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail local. Lorsque les réserves familiales agricoles sont vides, en période de soudure, sans l'apport financier journalier du salariat agricole, les familles vivant des revenus primaires se trouvent donc dans une situation d'incertitude et d'insécurité alimentaire particulièrement forte. Ils constituent indéniablement le groupe de cette typologie le plus vulnérable. Ce groupe va alors bénéficier, comme un ménage sur cinq de la zone d'étude (Tableau annexe n°36), des aides financières extérieures. En effet, parmi les ménages les plus soumis aux risques d'insécurité alimentaire, les ménages pratiquant uniquement l'agriculture et les ménages inactifs – rappelons que quinze ménages recensés ne comptent aucun membre actif – respectivement 35 % et 99 % d'entre eux, bénéficient comme première source de revenu de dons et de transferts d'argent (Tableau annexe n°37). Il apparaît par conséquent que les ménages les plus vulnérables en cas de choc, qu'ils soient covariants ou idiosyncratiques, ont recours à des réseaux sociaux d'entraide indépendamment des activités ou des opportunités économiques locales. Ils dépendent par conséquent des dons qui leur sont faits. Ces dons effectués par des membres extérieurs au foyer constituent par conséquent un autre élément des modes de gestion de l'incertitude que nous nous attacherons à étudier, tant économiquement que sociologiquement dans le Chapitre V.

D'autre part, il coexiste dans cette zone des groupes domestiques qui apparaissent moins vulnérables. Pour les ménages bénéficiant de plusieurs sources de revenus issus de secteurs d'activités différents, il apparaît qu'en cas de cyclone, de crise politique ou économique, de maladie ou de tout autre aléa, le risque d'insécurité alimentaire est moins prégnant. Les stratégies de prévention et de minimisation des risques en amont sont en effet basées sur la valorisation de deux types de capital : économique et humain.

Le capital économique tout d'abord permet, s'il est suffisant, d'obtenir des profits, afin d'investir dans d'autres actifs économiques lucratifs. La valorisation des ces investissements conduit alors à un cercle vertueux d'enrichissement capable de répondre aux situations de crise.

Le capital humain peut prendre deux sens distincts. Premièrement, cette notion introduite par Théodore Schultz dans les années 1960-1970 (Schultz, 1963 ; 1972 ; 1974), reprise et développée par Gary Becker, vise à prendre en compte l'ensemble des

dispositions, des qualifications intellectuelles, en d'autres termes les connaissances, les compétences et les données d'expérience acquises au cours de la formation et de l'histoire des individus et qui les rendent économiquement productifs. L'importance de ce capital a été mise en relief dans ce chapitre à travers la nécessité pour un chef de ménage d'avoir acquis un niveau scolaire suffisant pour avoir accès à des emplois plus rémunérateurs que l'agriculture. Deuxièmement, en termes d'économie du ménage, le capital humain représente la main-d'œuvre disponible susceptible de participer aux activités économiques du groupe domestique. La régression logistique a montré que les ménages disposant de plus d'individus avaient une probabilité plus élevée d'avoir accès à des sources de revenus extra-agricoles. Dans un contexte rural où le travail de la terre n'est pas mécanisé, où les activités agricoles familiales demandent beaucoup de temps et de main-d'œuvre, où la diversification des activités à l'extérieur de la sphère primaire est relativement restreinte en particulier dans les villages les plus reculés, la disponibilité et l'organisation de la main-d'œuvre au sein des groupes domestiques s'avèrent être cruciales. Nous postulons alors que sans une main-d'œuvre nombreuse, disponible, complémentaire et flexible, la diversification des activités en vue d'optimiser les sources de revenus n'est pas possible.

CHAPITRE IV - Organisation de la main-d'œuvre familiale

L'agriculture familiale correspond à une forme de production qui se caractérise par le lien structurel existant entre les activités économiques et l'organisation de la main-d'œuvre familiale. Cette relation influence le processus de décision quant au choix des activités en fonction à la fois des besoins, mais aussi en fonction de la force de travail familiale disponible au sein du groupe domestique (Tchayanov, 1990) ou au sein de la communauté extra-familiale, sous forme de salariat ou d'entraide. Le groupe domestique représente néanmoins le premier niveau de planification, de prise de décision et d'action au sein d'un système de production qui peut contribuer à un modèle de développement économique social et durable et à amenuiser les risques d'insécurité alimentaire. Les biens et les activités sont incontestablement liés et les ménages représentent le substrat et la structure même de l'économie dans les Hautes Terres.

La capacité des ménages à diversifier leurs revenus grâce au salariat agricole mais aussi à diverses autres activités extra-agricoles plus rémunératrices et moins aléatoires, dépend, on l'a vu, des possibilités de trésorerie, du lieu de résidence de la famille, des opportunités économiques présentes au niveau local, du capital humain et des

connaissances acquises par les personnes tout au long de leur parcours de vie. Une dernière variable s'est avérée déterminante, celle de la capacité pour un groupe domestique d'avoir accès à différentes activités, est la disponibilité de la main-d'œuvre. Bien que les cultures soient réalisées sur des périmètres de plus en plus restreints, il n'en demeure pas moins que l'agriculture familiale nécessite une main-d'œuvre importante, tout comme les activités extra-agricoles quelles qu'elles soient ou encore les tâches domestiques. Par conséquent le temps qu'un acteur économique consacre à ses activités productives, au même titre que son capital financier ou foncier, représente une dimension essentielle dans la gestion de ses actifs au sens large. Pour un habitant des zones rurales des Hautes Terres, le temps qu'il peut accorder d'une part à sa production agricole et d'autre part à ses autres activités monétarisées, peut s'avérer être une ressource rare. Cela est d'autant plus le cas si l'ensemble des responsabilités économiques du ménage lui revient et lorsque la sécurité alimentaire de sa famille en dépend. A l'inverse des observations de Tchayanov (1990) dans la Russie du début du 20^{ème} siècle, à Ampitatafika, l'économie de la famille est une économie de salaire familiale. Par conséquent, ce sont les besoins en salaire, en nature ou monétaire, qui déterminent la quantité de main-d'œuvre monopolisée pour assurer les tâches productives et reproductives (Meillassoux, 1982) et non les besoins en travailleurs qui définissent les tâches des différents membres de la famille (Tilly, *et al.*, 2002).

Traditionnellement dans les Hautes Terres, la priorité est faite à l'agriculture familiale qui prend la plus grande partie de l'emploi du temps de 90 % des actifs. Logiquement, si tout le temps de travail et la main-d'œuvre sont alloués à la culture familiale, les ressources du ménage sont exclusivement dépendantes des aléas climatiques. Par conséquent, pour pouvoir diversifier ses activités et réduire l'incertitude, il est nécessaire pour les paysans de libérer du temps de travail. Cela est particulièrement vrai pour les familles qui possèdent des surfaces cultivables conséquentes ou pour celles comptant peu de membres actifs. Le temps utile aux autres activités peut être nécessaire à certains moments de l'année ou de la journée.

- Au cours de l'année pour être en mesure par exemple de fabriquer des briques en début de saison des pluies, alors que parallèlement à cette activité la saison des labours est commencée.
- Au cours de la journée aussi pour vendre sa force de travail comme salarié quand la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail est forte, par exemple en période de repiquage ou de moisson, sans pour autant négliger le travail agricole familial, ce qui compromettrait les récoltes et/ou affecterait les rendements.

Il convient lorsqu'on veut débattre de l'organisation du temps de travail et de la combinaison des moyens et facteurs de production mis en œuvre par les paysans, de prendre en compte les techniques culturales. De ces techniques vont en effet dépendre les besoins en main-d'œuvre.

De là, on peut émettre une hypothèse selon laquelle :

⇒ Plus les activités sont réalisées à l'aide d'outils et de machines adéquates et performantes et plus la productivité du travail sera élevée. A l'inverse, si les travaux des champs par exemple, ne sont effectués qu'à l'aide d'outils demandant une force manuelle importante, la faible productivité du travail nécessitera la monopolisation d'une main-d'œuvre nombreuse.

Technologique

Il est possible d'apporter une réponse à cette hypothèse. Sans l'infirmier, nous pouvons d'ores et déjà avancer que la mécanisation des activités agricoles à Ampitatafika, comme dans la plupart des exploitations agricoles des Hautes Terres, n'est que très peu employée. La quasi-totalité des tâches est pratiquée de façon traditionnelle. La petite taille des exploitations familiales représente un des plus importants obstacles, tout comme le manque de trésorerie pour leur fonctionnement. La modernisation des techniques agricoles est rendue particulièrement difficile lorsque les surfaces sont très restreintes, certaines ne dépassant pas cinq mètres carrés.



Le matériel agricole lui-même reste très traditionnel : les agriculteurs continuent à labourer avec l'angady. En 2004, on a pu en dénombrer 1 321 092 dans les exploitations agricoles de la région de Tananarive, contre 155 tracteurs et 123 motoculteurs, machines difficilement utilisables ou rentables dans des exploitations de 0,66 hectare en moyenne sur l'ensemble du *Faritany* (MAEP, 2006). Dans les neuf *fokontany* recensés dans la commune rurale d'Ampitatafika, aucune famille, ni groupement paysan ne possède de tracteur. Seules quelques exploitations utilisent le sarclage mécanique avec des bœufs par exemple.



Cette technique nécessite non seulement que les parcelles soient plus grandes, mais aussi que les rizières soient repiquées en lignes lorsque la herse est utilisée comme sarcleuse. Même si cette technique est adoptée dans plus de 80 % des exploitations (Tableau annexe n°38), elle n'est pas pratiquée sur toutes les parcelles car elle nécessite non seulement que ces dernières soient suffisamment grandes, mais que les paysans puissent se procurer une herse. Or seuls 15 % des ménages possèdent ce matériel (Tableau annexe n°39) et plus d'un tiers des exploitations agricoles n'y ont pas accès, que ce soit par le biais de l'emprunt ou de la location. Ce qui est vrai pour l'utilisation et la possession de la herse l'est aussi pour d'autres matériels agricoles. Dans les exploitations enquêtées, les autres outils qui permettraient une plus grande efficacité de la productivité marginale de la main-d'œuvre, telles que les charrues, houes rotatives ou autres charrettes, sont possédés dans le meilleur des cas par un quart des ménages (Tableau annexe n°40).

Dans la mesure où l'utilisation de matériels agricoles ne favorise pas l'optimisation du temps de travail, cela suppose par conséquent une main-d'œuvre disponible dans les champs relativement forte. Or la population déclarée comme active dans les unités de production est relativement peu nombreuse. La moitié des ménages compte moins de 4,8 personnes et le rapport de dépendance est de 107 inactifs pour 100 actifs⁴¹.

La question majeure dans ce chapitre est de savoir comment 60 % des actifs (cf. Chapitre III) parviennent à diversifier leurs activités s'ils ne sont en moyenne que 2,5 par famille, que les activités agricoles prennent beaucoup de temps, d'énergie, sans compter le temps alloué aux tâches diverses domestiques et à la surveillance des plus petits – rappelons qu'un quart de la population enquêtée est âgé de moins de six ans. En Afrique de l'Ouest, les rapports sociaux de sexe et de génération induisent traditionnellement une répartition des activités entre les membres du groupe domestique qui consiste à « répartir le travail en fonction du statut familial des individus » (Barrère-Maurisson, 1992, p.243). La répartition des tâches productives et reproductives entendu dans le sens de Meillassoux (1992) suit-elle ce même processus de « division familiale du travail » (Barrère-Maurisson, 1982) à Madagascar ? Ou au contraire la division du travail est-il emprunt d'une plus grande flexibilité entre les sexes et les générations ?

Afin de répondre à cette question cruciale pour comprendre de quelle manière les ménages parviennent ou non à limiter l'incertitude quant à leur propre sécurité alimentaire et si l'on veut comprendre comment la diversification des activités est possible, nous pouvons poser les hypothèses suivantes :

⇒ Sans une participation de tous les membres du ménage, y compris les individus ayant été déclarés inactifs, compte tenu des pratiques agricoles, de la taille des ménages et du rapport de dépendance, les ménages ne seraient pas en mesure de diversifier leurs sources de revenus.

⇒ Le concept même retenu pour la définition de la population active masque le rôle économique important qu'occupent les enfants scolarisés dans la zone (Rodgers *et al.*, 1981 ; Meyers, 1992).

⇒ Ce qui permet à 60 % des individus de pratiquer différentes activités et par conséquent à 85 % des ménages d'avoir différentes sources de revenus, est la

Bibli

⁴¹ ([0 ; 13 ans] + [66 ans et +]) ÷ [14 ; 65 ans]

sollicitation de toutes les personnes du groupe domestique à aider aux activités non seulement productives mais aussi domestiques.

⇒ Avec la terre, le travail est un des facteurs qui contraignent les décisions des agriculteurs. Si un ménage possède beaucoup de surface cultivable et peu de main-d'œuvre et de matériel, il devra trouver des alternatives pour cultiver ses parcelles et mieux valoriser le facteur ~~le~~ travail. Au sein du ménage, la main-d'œuvre disponible étant limitée, si elle est simplement répartie et cloisonnée entre les différentes activités du ménage, travaux agricoles et autres, la diversification de sources de revenus sera compromise. La complémentarité, la flexibilité et l'adaptabilité des activités productives et reproductives, entre les sexes et entre les générations, permet une flexibilité et une juxtaposition des sources de revenus.

Nous allons donc nous arrêter sur l'organisation la main-d'œuvre au sein des familles, tant d'un point de vue de l'organisation entre les hommes et les femmes, qu'entre les générations. Avant de voir la répartition des activités au sein des membres actifs des ménages, voyons dans un premier temps quel rôle occupent les personnes inactives et par conséquent les enfants, dans les ménages.

A - La main-d'œuvre enfantine

De nombreuses études remontant à plusieurs dizaines d'années maintenant (Bazin-Tardieu, 1975 ; Cain, 1977 ; Aghajanian, 1979, Tray, 1983 ; Oppong, 1988), ont montré que dans les économies informelles des pays du Sud, les enfants prenaient en charge certaines voire la quasi-totalité des tâches ménagères. Ce processus de participation de la main-d'œuvre enfantine permet alors aux membres adultes de la famille d'exercer des activités à l'extérieur de la sphère domestique. Parallèlement aux activités familiales, la participation des plus jeunes aux différentes activités productives, qu'elles soient familiales ou pour un employeur, a aussi été mise en avant : au niveau mondial, le taux d'activité des enfants a été estimé en 2002, par ~~de~~ l'OIT 23 % (ILO, 2002). On serait alors en droit de se demander si la main-d'œuvre enfantine à Ampitatafika participe, comme un quart de la population mondiale de moins de 18 ans, aux activités économiques de leurs parents. Mais dans le cas de l'Enquête de Référence 4D, si l'on s'en tient aux « statuts d'occupation » des membres du foyer déclarés par les chefs de ménage, il apparaît que 80 % des enfants de moins de treize ans sont scolarisés. Ajoutons que ces 90 % représentent, parmi la totalité de la population recensée, 24,2 % des individus. Ces enfants scolarisés sont-ils réellement inactifs ? Ces 25 % de la population seraient donc de simples consommateurs sans implication ni participation à la production ? On pourrait même poser la question : sont-ils vraiment scolarisés ?

1. *Entre rationalité à long terme...*

Avant de voir si les enfants, de moins de dix-huit ans participent aux activités économiques du ménage et, si oui, voir de quelle manière s'opère cette contribution, il convient dans un premier temps de revenir brièvement sur ce que l'on entend par « enfant » et par « travail des enfants ».

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989) et la Convention 182 du Bureau International du Travail sur les pires formes de travail des enfants (1999), définissent comme « enfant » une personne de moins de dix-huit ans. Néanmoins, comme les enfants de moins de cinq ans sont généralement peu employés

pour les tâches productives et que l'âge d'accès à l'école primaire est fixé à cinq ans minimum, les estimations du BIT relatives aux « enfants », concernent les individus âgés entre cinq et dix-sept ans révolus.

Toutefois à Ampitatafika, dans l'Enquête de Référence, les questions portant sur le statut d'occupation des individus ainsi que les différentes activités pratiquées au sein du ménage ou à l'extérieur, ne concernent que les individus âgés de plus de six ans. Dans la suite de ce chapitre, il apparaîtra que l'âge auquel les enfants quittent l'école et entrent dans le monde du travail productif, de façon permanente, se situe entre treize et quatorze ans. Nous avons par conséquent délimité l'enfance avant quinze ans et l'entrée dans l'âge adulte, *d'un point de vue économique*, à quinze ans : en témoignent les résultats des sections suivantes.

a. La scolarisation massive des plus jeunes

Les individus âgés de six à dix-huit ans ont été très majoritairement déclarés comme élèves ou étudiants jusqu'à quinze ans (Tableau n°39). A partir de cet âge, environ un tiers de la population occupe un emploi.

Tableau n°39 Répartition par âge des individus de 6 à 18 ans selon leur statut d'occupation (%)

Age	Occupé	Inactif	Elève, étudiant	Total	Effectifs
6	0,8	18,2	81,1	100	264
7	0,7	6,8	92,5	100	280
8	0,9	4,3	94,9	100	234
9	1,9	3,5	94,6	100	258
10	2,0	2,9	95,1	100	245
11	3,9	3,9	92,2	100	204
12	9,0	2,4	88,7	100	212
13	14,0	4,1	81,9	100	193
14	31,2	6,9	61,8	100	173
15	33,6	7,6	58,8	100	119
16	59,0	3,4	37,6	100	117
17	77,0	4,6	18,4	100	87
18	83,9	4,0	12,1	100	124
Total	16,1	5,9	78,0	100	2510

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Différents auteurs ont mis en avant l'existence de stratégies de scolarisation dans les familles des pays en développement (Gérard, 1995 ; Deleigne, *et al.*, 2001). A Ampitatafika, les comportements des familles en termes de scolarisation reposent sur des logiques relativement homogènes et généralisées dans la zone d'étude : une scolarisation massive jusqu'à quinze ans, atteignant à certains âges près de 95 % (Tableau n°39). A partir de quinze ans, les jeunes sont de plus en plus nombreux à entrer dans la vie active : 14 % à treize ans, un peu moins d'un tiers à quatorze ans et jusqu'à près de 60 % à seize ans. Par conséquent, à quelles logiques répond cette scolarisation quasi générale avant quinze ans et pourquoi quitter l'école si jeune ?

A quelles logiques cela répond-il ?

D'après Hugon, « l'enseignement apparaît certes comme un investissement et pas seulement comme un bien de consommation. Son impact dépasse largement celui de la formation pour le travail productif, salarié ou non. [...]. L'enseignement est un investissement intergénérationnel puisque la réussite des enfants dépend du milieu éducatif familial (Hugon, 1993, p.78). A cela, Deleigne et Miauton avancent que « l'enjeu fondamental de l'éducation, parfois inavoué, est d'amener les enfants à prendre en charge leurs parents – ou beaux-parents – lors de leurs vieux jours et à

assurer leurs funérailles, tout particulièrement dans les régions d'élevage » (Deleigne, *et al.*, 2001, p.11).

Ces deux énoncés s'accorderaient donc sur l'existence d'une grande rationalité de la part des parents et surtout de leur vision à long terme. La scolarisation serait associée à un investissement en « capital humain » reposant sur le postulat que la décision des familles de scolariser ou non leurs enfants est orientée par le choix d'en tirer le maximum de bénéfices. En plus d'apprendre à leurs enfants les règles et les techniques d'exploitation agricoles, de l'artisanat, des *fady* entourant certaines activités etc., les parents enverraient leurs enfants à l'école en vue d'acquérir une source d'éducation complémentaire. Cette éducation leur permettrait alors d'avoir accès à de plus nombreuses opportunités en termes d'emploi à l'extérieur de la commune, dans la capitale par exemple et ainsi se soustraire aux contraintes de la pression et de la saturation de l'espace cultivable dans la région et à la réduction des périmètres agricoles par famille.

Avant de voir si les familles répondent effectivement à cette logique, voyons si ces taux de scolarisation particulièrement forts avant l'adolescence, dans la région étudiée, sont à l'image de la scolarisation dans l'ensemble du pays, ou une spécificité de la zone d'étude ?

a - 1 La scolarisation à Madagascar

L'universalisation de l'éducation de base figure parmi les objectifs de développement du millénaire. L'éducation pour tous, ou EPT (Unesco, 2002), est une des priorités de nombre de pays en développement car l'éducation formelle apparaît de nos jours comme l'un des moyens les plus sûrs pour qu'un Etat accède à un niveau plus élevé de développement économique et social. Toutefois, « l'Afrique demeure sous-scolarisée eu égard à l'importance de sa population. Un tiers des pays ont un taux de scolarisation primaire inférieur à 50 % ; 4 % ont un taux brut de scolarisation secondaire inférieur à 15 %. Les femmes sont particulièrement touchées par l'exclusion scolaire. La tendance, durant la décennie quatre-vingt, a été une relative déscolarisation » (Hugon, 1993, p.77).

Qu'en est-il à Madagascar ?

Les statistiques sur la scolarisation des enfants à Madagascar peuvent être obtenues à partir de différentes publications ou sources de données. Le Rapport National de

Développement Humain de 2003 à Madagascar (PNUD, 2003) présente par exemple, entre autres, une synthèse de différentes sources de données disponibles à Madagascar sur la scolarisation des enfants. Il utilise des données de différentes sources ministérielles malgaches : celles du Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base (MINSEB), du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP), celles de l'Institut National de la Statistique (INSTAT), ou encore celles de l'Enquête Prioritaire auprès des Ménages 2001 (EPM, 2001), etc. Nous disposons aussi des chiffres publiés dans le rapport final de la dernière Enquête Démographique et de Santé réalisée en 2002-2003 à Madagascar, qui représente certainement les données nationales datant environ de la même période que l'enquête 4D⁴².

Ces données montrent que les taux de scolarisation en primaire sont tout à fait comparables à la moyenne des pays africains voire même supérieurs : près de trois quarts des enfants sont inscrits en primaire à Madagascar. Il existe une volonté de la part du gouvernement malgache, des bailleurs de fonds ainsi que des associations ou organisations non gouvernementales, de permettre à tous les enfants d'avoir accès à l'éducation. Et contrairement à d'autres pays en développement du continent africain tels que la Guinée Conakry, le Sénégal ou encore le Mali pour ne citer que des pays francophones, la Grande Ile présente aujourd'hui une très faible discrimination entre les sexes dans l'accès à l'école et parfois même une fréquentation scolaire légèrement supérieure pour les filles (Tableau n°40).

A titre de comparaison, nous avons relevé quelques résultats de la base de données de l'Institut de Statistiques de l'UNESCO (Institut de Statistiques de l'UNESCO, 2004) et en particulier ceux des pays africains qui avaient des Taux Net de Scolarisation⁴³ (TNS) en primaire les plus proches de ceux de Madagascar⁴⁴. Par rapport à la moyenne de l'ensemble des pays africains, Madagascar enregistre un TNS à peu près identique –

⁴² Nous ne disposons pas des données du MINSEB relatives à la période de l'enquête.

⁴³ Taux net de scolarisation : Rapport entre le nombre d'élèves du groupe d'âge correspondant officiellement à un niveau d'enseignement donné et la population totale de ce groupe d'âge, exprimé en pourcentage (source : UNESCO).

⁴⁴ Nous considérerons en effet ces données uniquement dans un but de comparaison avec d'autres pays africains. Les données du Rapport National de Développement Humain à Madagascar de 2003 (RNDH, 2003) étant certainement plus fiables dans la mesure où le PNUD les a recueillies directement auprès des ministères ou de l'INSTAT, et n'a pas eu à les lisser avec des données d'autres pays. L'Institut de Statistiques de l'UNESCO situe par exemple l'âge de fréquentation du primaire entre six et onze ans, alors que l'entrée en 1^{ère} est fixée normalement à 6 ans à Madagascar, et la sortie du primaire est prévue à dix ans en septième après l'obtention du Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires.

69 % des enfants de six à onze ans sont scolarisés à ces âges à Madagascar ; 66 % pour l'ensemble de l'Afrique⁴⁵, Tableau n°40.

Tableau n°40 Taux nets de scolarisation dans le primaire de quelques pays africains en 2001-2002 (%)

Pays	TNS Masculin /Féminin	TNS Masculin	TNS Féminin	
Ensemble de l'Afrique	66	70	63	(-7)
Sénégal	58	61	54	(-7)
Guinée	61	69	54	(-15)
Côte d'Ivoire	63	72	53	(-19)
Madagascar	69	68	69	(+1)
Swaziland	77	76	77	(+1)
Namibie	78	75	81	(+6)

Source : Institut de Statistiques de l'UNESCO, 2004

Comparativement à d'autres pays africains, tels que certains pays d'Afrique de l'Ouest pour lesquels le TNS est proche de celui de la Grande île – Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire –, à Madagascar, la scolarisation des filles, traditionnellement un des facteurs clés de l'autonomie et d'une plus grande égalité entre les sexes, est relativement favorable. En effet, ces trois pays présentent des écarts de 7 à 19 points entre les TNS des filles et des garçons, au préjudice des filles. Au contraire, la part de filles scolarisées entre six et dix-neuf ans est légèrement plus importante que celle des garçons aux mêmes âges à Madagascar, tout comme le Swaziland ou la Namibie, qui enregistrent un taux net supérieur pour les filles – respectivement + 1, +1 et +6 points.

La question de l'équité dans l'éducation se pose moins en termes de genres qu'en termes de milieux socioéconomiques et géographiques. En effet, dans les mêmes milieux, garçons et filles ont à peu près les mêmes chances d'accéder à l'éducation, suivant la disponibilité des infrastructures, souvent insuffisantes dans les zones rurales.

Néanmoins, de grandes inégalités persistent selon le milieu de résidence. Des efforts restent encore à faire particulièrement dans les zones rurales qui rassemblent encore près de 80 % de la population totale du pays selon l'EDS 2003-2004. Les infrastructures scolaires et les enseignants y sont insuffisants. Alors que plus de neuf enfants sur dix

⁴⁵ Il n'est pas spécifié dans ce rapport la classe d'âge sur laquelle ce dernier résultat est calculé.

âgés de six à dix ans sont scolarisés dans la capitale, ils ne sont qu'un peu plus de 70 % à être inscrits en primaire aux mêmes âges en milieu rural (Tableau n°41).

Tableau n°41 Taux nets de scolarisation de la population malgache des ménages, âgée de 6-10 ans, selon le sexe et le milieu de résidence.

	Garçons	Filles	Ensemble
Capitale	91,5	91,8	91,7
Autre ville	84,2	84,8	84,5
Ensemble urbain	85,6	86,2	85,9
Rural	70,8	74,1	72,4

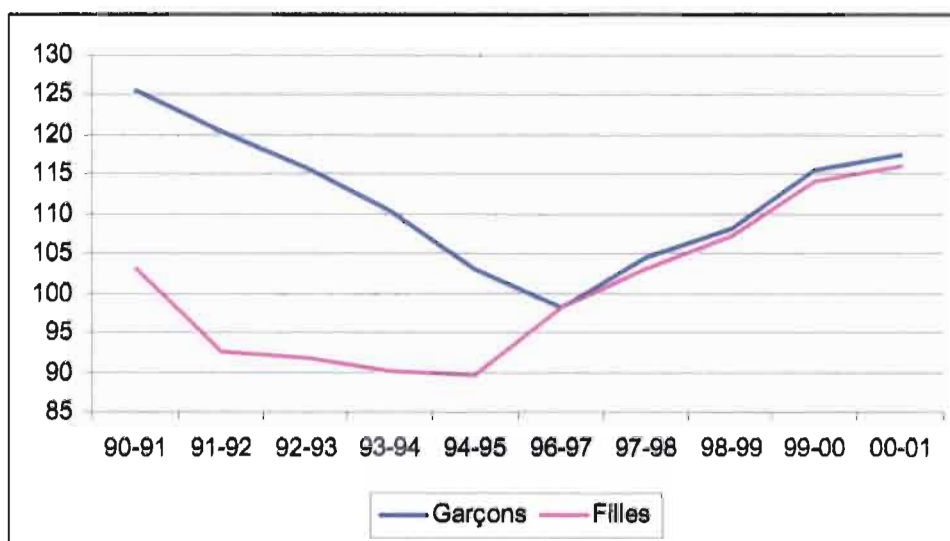
Sources : DHS, 2005, p. 24.

Le niveau actuel de fréquentation scolaire des écoles primaires malgaches et les progrès dans la scolarisation des enfants n'ont pas évolué de façon linéaire. Comme dans d'autres pays du continent africain (Diarra *et al.*, 2000 ; Diarra, *et alii.*, 2001), les taux bruts de scolarisation – ou TBS⁴⁶ – dans le primaire ont chuté au niveau national dans la première moitié des années 1990, passant de 125,3 % en 1990-91 à 92,5 % en 1995-96 pour les garçons et de 102,8 % à 90,3 % pour les filles aux mêmes années. Cette baisse constante des TBS des enfants dans le primaire est due principalement à une réduction des dépenses publiques en matière d'éducation⁴⁷.

⁴⁶ Taux brut de scolarisation – TBS – : Rapport entre le nombre d'élèves du niveau primaire, quel que soit leur âge, sur la population d'âge officiel de fréquentation du niveau primaire – 6-10 ans –, exprimé en pourcentage. Le taux brut de scolarisation pour le niveau secondaire est le rapport du nombre d'élèves du niveau secondaire, quel que soit leur âge, sur la population d'âge officiel de fréquentation du niveau secondaire – 11-17 ans.

⁴⁷ Dépenses publiques de l'éducation : Dépenses ordinaires et en capital, consacrées à l'éducation, effectuées par les administrations locales, régionales et nationales, y compris les municipalités. Les contributions des ménages en sont généralement exclues (UNESCO).

Figure n°12 Evolution du taux brut de scolarisation dans le primaire de 1990 à 2001 pour l'ensemble de Madagascar



Source : Statistiques sur le système éducatif malgache, MINPOP, MINSEB, METFP, INSTAT, mars 1999, calculs UNDP Madagascar in RNDH, 2003, p.79.

En raison des conditions de l'ajustement structurel et des restrictions budgétaires imposées par l'Etat au secteur éducatif – une baisse importante est survenue entre 1991 et 1997 passant de 2,3 % du PIB à 1,4 % – et plus spécifiquement à l'enseignement primaire, l'offre scolaire publique demeure encore aujourd'hui insuffisante. Dans ces années, l'indice des dépenses publiques par habitant a baissé de 100 à 83 et l'indice des dépenses publiques par élève a chuté encore plus rapidement, passant de 100 à 70 durant cette période. Cette diminution des budgets a occasionné la fermeture de nombreuses écoles et le gel des effectifs des instituteurs. Cela a eu pour conséquences de mauvaises conditions d'enseignement, des effectifs particulièrement élevés dans les classes, etc.

Aussi, les parents ont-ils cessé d'envoyer leurs enfants à l'école durant ces années. A partir de 1995-96, les dépenses publiques par élève ont dépassé les dépenses publiques par habitant, permettant ainsi l'amélioration des conditions de scolarisation, ce qui s'est traduit « par un retour progressif des enfants à l'école et la parité dans la fréquentation scolaire » (RNDH, 2003, p.80). Toutefois, pour l'année scolaire 1997-1998, 15 % des EPP – écoles primaires publiques – étaient encore non fonctionnelles, de nombreuses

infrastructures étaient délabrées et le matériel didactique et les fournitures scolaires faisaient cruellement défaut. La pénurie d'instituteurs et plus encore leurs formations insuffisantes se traduisaient par de faibles compétences en français et en méthodes pédagogiques entre autres.

Toutefois, les taux bruts de scolarisation sont remontés en primaire, pour les filles et les garçons quasiment identiques – 120,4 % pour les garçons contre 113,7 % pour les filles en 2002-03, Tableau n°42.

Tableau n°42 Taux nets et bruts de scolarisation de la population malgache âgée de 6 à 24 ans, selon le niveau d'instruction en 2003 (%)

	TNS			TBS		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Primaire (6-10 ans)	73,6	76,5	75,0	120,4	113,7	117,1
Secondaire (11-17 ans)	16,5	20,6	18,4	23,3	26,2	24,6

Sources : DHS, 2005, p .24.

Le primaire, de la onzième à la septième (Tableau annexe n°41), est censé accueillir les enfants âgés de six à dix ans, et le secondaire, le collège, de la sixième à la troisième, les enfants de onze à quatorze ans.

Il n'est pas rare que des enfants restent en primaire bien après leur dixième anniversaire, parfois jusqu'à quinze ans, voire dix-neuf ans à Ampitafika. Ils restent plusieurs années en premier cycle, ne parvenant pas à passer les niveaux. L'absentéisme à certaines saisons, le sureffectif dans les salles de classe, le manque d'instituteur et de matériel pédagogique, etc., sont autant de raisons qui ne favorisent pas la progression des élèves dans le processus d'apprentissage. Ce phénomène est mis en évidence statistiquement par des taux bruts de scolarisation supérieurs à 100 %. Cela exprime le fait que le nombre d'enfants inscrits en primaire est supérieur au nombre d'enfants en âge d'être inscrits en premier cycle (Tableau n°42). L'explication vient des taux de redoublement des enfants (Tableau n°43).

Tableau n°43 Taux de redoublement pour l'ensemble de Madagascar des filles et des garçons selon le niveau atteint (1990-2000)

Taux de redoublement	11 ^{ème}	10 ^{ème}	9 ^{ème}	8 ^{ème}	7 ^{ème}
Garçons	39,9	27,0	28,6	22,4	25,7
Filles	39,7	27,7	30,3	25,9	25,4

Sources : Tableau de bord social, secteur de l'éducation, juillet 2002, MINESEB/PNUD, in RNDH, 2003, p.82.

Jusqu'en 2003, lorsque les enfants arrivaient à la fin de l'année scolaire sans avoir acquis les connaissances requises pour passer en classe supérieure, ils redoublaient, voire même triplaient ou quadruplaient certaines classes. Le redoublement touchait à chaque niveau, entre 1990 et 2000, près de deux enfants sur cinq en cours primaire et encore un quart des enfants inscrits en cours moyen (Tableau n°43). Afin de faire baisser ces taux de redoublement avant même la fin du premier cycle, le gouvernement a mis en place depuis 2003 un système de passage automatique des élèves de la onzième à la neuvième – soit du niveau Cours Primaire au niveau Cours Élémentaire première année – et de la huitième à la septième soit entre les deux classes du cours moyen. On peut donc imaginer que si cette mesure ne s'accompagne pas de réels et profonds changements dans les conditions d'apprentissage des enfants et plus généralement dans le système scolaire malgache, les taux d'échec et de redoublement, pour ceux qui n'arriveront pas jusqu'au CEPE, examen permettant l'entrée en secondaire premier cycle, seront concentrés en neuvième. Avant ce niveau, les élèves passeront les classes sans forcément avoir acquis les connaissances nécessaires, accumulant ainsi des lacunes. Cela aura certainement pour conséquence une déscolarisation des enfants après un ou plusieurs échecs successifs en neuvième, donc plus précoce, c'est-à-dire une sortie du système scolaire vers neuf ou dix ans, alors que jusqu'à maintenant, elle se situe davantage vers douze ou treize ans.

Il existe une inversion de la représentativité des sexes en matière de scolarisation dans les classes primaires : cette inversion se traduit par des TBS plus élevés chez les garçons et des TNS plus élevés chez les filles – 76,5 % chez les filles contre 73,6 % chez les garçons en milieu rural en 2002, (Tableau n°42). « L'explication de l'inversion de la représentativité, caractérisé par un TBS plus fort chez les garçons contre un TNS plus élevé chez les filles, s'explique par la présence d'un nombre plus important de garçons âgés de plus de dix ans dans les écoles primaires, en particulier dans les zones rurales. En d'autres termes, les garçons restent plus longtemps à l'école, malgré un âge avancé,

tandis que les filles sont plus promptes à quitter l'école primaire, lorsqu'elles atteignent un certain âge » (PNUD, 2003, p.81-82). Néanmoins, cet écart entre filles et garçons reste minime.

Les taux bruts de scolarisation supérieurs à 100 % sont aussi dus au fait que l'entrée de certains enfants à l'école se fait tardivement. En effet, même si la onzième est ouverte aux petits dès six ans, certains parents ne scolarisent leurs enfants que vers sept parfois huit ans. Ils terminent par conséquent leur premier cycle aussi plus tard. Toutefois, les taux de scolarisation élevés dans les petites classes chutent considérablement dans le secondaire, passant de 75 % à moins de 20 % (Tableau n°42).

Le fait d'avoir été scolarisé ne signifie pas toujours être alphabétisé. Dans l'EDS 2003-2004, il a été demandé aux personnes qui n'avaient jamais été scolarisées ou qui avaient seulement fréquenté l'école primaire, de lire une phrase, afin de déterminer si elles savaient lire une phrase entière, une partie de phrase ou si elles ne savaient pas lire du tout. « On constate [...] qu'environ sept femmes sur dix (71 %) et trois-quarts des hommes (75 %) sont alphabétisés, c'est-à-dire qu'ils ont pu lire toute la phrase qui leur était proposée, ou seulement une partie, ou qu'ils ont atteint le niveau secondaire ; en revanche, 29 % des femmes et 25 % des hommes sont analphabètes. En outre, on constate que, quel que soit le sexe, la proportion de ceux qui ne savent pas lire est un peu plus élevée que la proportion de ceux qui n'ont aucune instruction (29 % contre 22 % chez les femmes et 25 % contre 16 % chez les hommes [...]). Ceci pourrait s'expliquer par le fait qu'un nombre assez important d'enquêtés n'ont effectué que la première ou la deuxième année du cycle primaire et qu'au fil du temps, ils ont oublié ce qu'ils avaient appris » (DHS, 2005, p.36).

Toutefois, les bons résultats en termes de scolarisation obtenus dans le primaire à Madagascar ne doivent pas cacher les très faibles taux de scolarisation dans le secondaire. Les taux nets de scolarisation dans le secondaire ne dépassent pas 18 % des jeunes malgaches.

Au niveau national, la principale cause d'abandon de l'école (Tableau n°44) est le manque d'argent dans 23,1 % des cas pour payer les frais d'écolage – frais de scolarisation selon le terme consacré - en particulier dans la province de Tananarive ainsi que celle de Tamatave. On peut sans doute l'expliquer par le manque d'EPP dans la capitale, obligeant les parents à scolariser leurs enfants dans des écoles privées, où les frais sont souvent trop élevés pour eux. Plus de 10 % des femmes interrogées dans la capitale disent aussi avoir été obligée d'arrêter l'école pour gagner de l'argent.

Tableau n°44 Motifs d'abandon scolaire des femmes au niveau national de 15 à 24 ans en 1997 (%)

Motifs	%
Est tombée enceinte	2,3
S'est mariée	8,1
A dû s'occuper des enfants	1,5
Devait aider sa famille	10,7
Ne pouvait payer l'écolage	23,1
Avait besoin d'argent	5,3
Assez diplômée	2,2
Echec aux examens	13,1
N'aimait pas l'école	19,2
L'école n'était pas accessible	3,7
L'école a fermé, pas de prof	4,6
Problème de santé	4,5
Autres	1,6
NSP	0,1
Total	100
Effectif	1951

Sources : DHS 1997, nos calculs.

Sur l'ensemble des femmes de quinze à vingt-quatre ans qui ont quitté l'école au moment de l'enquête en 1997, 19,2 % d'entre elles ont déclaré avoir arrêté leur scolarisation car elles n'aimaient pas l'école. Cette réponse a été citée par près d'un tiers des femmes résidant dans la province de Diégo, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. La principale raison d'arrêter l'école pour les femmes des Hauts Plateaux est la nécessité d'apporter de l'aide à leurs parents, tant dans les centres urbains, que pour les travaux des champs à la campagne.

La troisième cause d'abandon la plus citée est l'échec scolaire. Nous l'avons vu précédemment, les redoublements sont nombreux – 13 % des femmes interrogées en 1997. Dans les zones rurales de Majunga, Tuléar et Diégo, le manque d'école et/ou de professeurs a contraint entre 8 et 12 % des femmes à arrêter leurs études.

La province de Tuléar a la particularité d'enregistrer des âges au mariage plus précoces que dans les autres régions : l'âge médian à la première union pour les femmes de 20-49 ans dans cette région est de 16,9 ans, alors que dans la région des Hauts Plateaux, ou à Tamatave, la moitié des filles ne se marient pas avant 19,7 et 19,6 ans. Cela explique

pourquoi le mariage est cité comme la première cause d'abandon – dans 22,5 % des cas – en milieu rural dans les zones rurales du sud de l'île.

Chaque province présentant des caractéristiques quelques peu différentes, il est donc nécessaire de voir comment se répartissent les enfants scolarisés selon les différents niveaux d'étude et pour quelles raisons ils sont de moins en moins nombreux à être déclarés scolarisés à partir de quinze ans (Tableau n°39, page 177). Les causes de déscolarisation sont-elles identiques à celles relevées au niveau national ?

a - 2 La scolarisation à Ampitatafika

Les habitants d'Ampitatafika bénéficient d'une tradition de scolarisation déjà ancienne à Madagascar (Deleigne, *et al.*, 2004) et son corolaire, une offre existant dans la commune depuis 1919 dans le *fokontany* d'Ampitatafika ou depuis 1962 à Amboalefoka. D'autres écoles ont aussi ouvert plus récemment, comme celle d'Ambohitarabe qui accueillait 120 enfants pour l'année scolaire 2003-04. Sur les neuf *fokontany* de la zone d'enquête, deux seulement ne disposent pas d'Ecole Primaire Publique (EPP) : Amorona et Mananetivohitra, les deux plus petits *fokontany* en termes de nombre d'habitants. Même si l'offre d'infrastructure n'est pas suffisante dans la commune en raison du nombre d'enfants supérieur à la capacité d'accueil des EPP – certaines classes peuvent atteindre plus de quatre-vingt-dix enfants – des écoles existent. Le chef lieu de la commune, le *fokontany* d'Ampitatafika compte aussi un collège d'enseignement général – CEG – qui est censé recevoir l'ensemble des collégiens des vingt-six *fokontany* de la commune rurale.



Au début de cette section consacrée aux enfants déclarés « scolarisés ou étudiants » par les chefs de ménage, une très large majorité des enfants entre six et quatorze ou quinze ans étaient scolarisés (Tableau n°39, page 177). Le Tableau n°45 présentant les taux nets et bruts de scolarisation dans les neuf *fokontany* enquêtés permet en effet de confirmer cette tendance, en primaire en particulier.

Tableau n°45 Taux nets et bruts de scolarisation en primaire, collège et lycée selon le sexe des enfants de 6 à 17 ans des 9 *fokontany*

	Garçons	Filles	Ensemble
<i>Primaire</i>			
TNS	90,9	92,1	91,5
TBS	138,2	133,8	136,1
Effectifs 6-10 ans	651	630	1281
<i>Secondaire</i>			
TNS	9,4	12,3	10,9
TBS	21,4	18,3	19,8
Effectifs 11-14 ans	383	399	782
<i>Lycée</i>			
TNS	0,5	0,7	0,6
TBS	3,2	2,9	3,1
Effectifs 15-17 ans	186	137	323
<i>Total des 6-17 ans</i>	1220	1166	2386

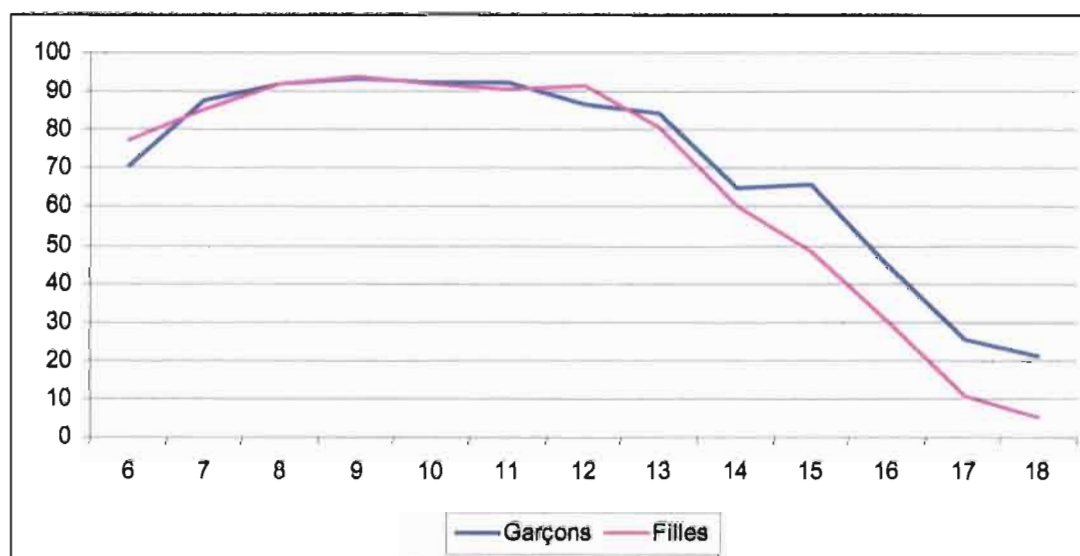
Source : Enquête de Référence 4D, nos calculs

Plus de 90 % des enfants de six à dix ans sont scolarisés dans les écoles primaires. Dans certains pays, l'éducation des aînés ou des garçons est privilégiée au détriment des cadets ou des filles. Classiquement en Afrique sub-saharienne, « l'enjeu de la scolarisation des filles est d'autant plus faible qu'elles sont appelées à intégrer d'autres ménages par l'intermédiaire du mariage et sont considérées comme des membres provisoires dans leur propre famille » (Mogérou, 2002, p.1057). A Ampitatafika, il ne semble pas réellement exister une stratégie de scolarisation de la part des familles, aussi bien en faveur des garçons que des aînés, dans la mesure où la quasi-totalité des enfants est inscrit à l'école jusqu'à dix ans. Les taux nets de scolarisation, comme les taux bruts dans les villages recensés sont même supérieurs à ceux avancés au niveau national (Tableau n°42, page 183). Comme pour l'ensemble de la Grande Ile, les taux nets sont légèrement plus élevés chez les filles – 92,1 % – et à l'inverse, les taux bruts de scolarisation en primaire dans la commune d'Ampitatafika sont plus élevés chez les garçons – 138,2 % contre 133,8 % pour les filles – traduisant une plus forte propension des garçons soit à redoubler, soit à commencer leur scolarité après l'âge de six ans, âge légal d'entrée en primaire.

Néanmoins, les taux élevés de scolarisation en primaire dans la zone d'enquête ne doivent pas conduire à minimiser l'importance d'une déscolarisation très précoce.

Comparativement à l'ensemble de Madagascar, les taux nets de scolarisation dans le secondaire, premier et second cycle confondus, sont plus bas : alors que les enfants de onze à dix-sept ans sont 18,4 % à être scolarisés, ils ne sont que 12,9 % à Ampitatafika (Tableau n°41, page 181 et Tableau annexe n°42). Les filles sont proportionnellement plus nombreuses à suivre les cours au collège que les garçons. Les taux de scolarisation au lycée, inférieurs à 1 %, peuvent en revanche s'expliquer par l'absence d'infrastructure dans la commune. Lorsque les élèves obtiennent le BEPC, s'ils désirent poursuivre leurs études, ils sont contraints de quitter leur famille pour se rendre soit à Amtanifotsy soit à Ambatolampy – respectivement à dix et dix-huit kilomètres du *fokontany* d'Ampitatafika. Ce départ est possible dans les cas où leurs parents disposent des moyens financiers nécessaires et s'ils connaissent des personnes susceptibles d'accueillir leurs enfants. S'ils ne disposent pas de ces ressources monétaires et sociales, ils sont contraints de quitter le système scolaire. La Figure n°13 met en relief le fait que les enfants quittent massivement le système éducatif dès quatorze ans.

Figure n°13 Taux nets de scolarisation des enfants selon le sexe et l'âge (N = 1898)



Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Les courbes de la Figure n°13 montrent donc que les enfants de la zone d'étude entrent massivement dans le système scolaire vers l'âge de sept ou huit ans mais que leur vie scolaire est très courte. Ils commencent à quitter les bancs de l'école vers quatorze ans,

âge, si l'on en voit les résultats des TBS, auquel ils devraient, après plusieurs redoublements, intégrer le collège.

C'est justement à cet âge qu'ils quittent le système éducatif. Avant d'en voir les raisons, revenons sur les chiffres obtenus à Ampitatafika. Pourquoi les taux nets de scolarisation à Ampitatafika dépassent de plus de 16 points ceux de l'ensemble de la Grande Ile ?

a - 3 Retour sur les chiffres

Au niveau national, les calculs des taux de scolarisation, aussi bien nets que bruts, ont été obtenus d'après les effectifs d'enfants inscrits dans les établissements scolaires. Les données dont nous disposons, grâce à l'Enquête de Référence 4D, proviennent de la déclaration des chefs de ménage.

Si nous confrontons les chiffres obtenus grâce aux données de l'enquête, avec les chiffres que nous avons pu recueillir auprès des huit écoles de la zone – EPP et écoles privées –, nous constatons une différence relativement importante : d'après nos bases de données, 1743 enfants de six à dix-neuf ans ont été déclarés par leurs parents comme étant scolarisés en primaire. Or, si nous nous référons au nombre d'inscrits dans les huit écoles des fokontany enquêtés, nous ne comptabilisons que « environ » 1240 enfants inscrits, soit une différence d'environ 30 %.

Il ne faut certes pas négliger que certains enfants puissent être inscrits dans des écoles hors des fokontany enquêtés, dans des villages limitrophes à ceux de la zone par exemple. Cela pourrait être le cas à Mananetivohitra qui ne dispose pas d'école au sein même du fokontany. Toutefois, l'inverse peut aussi être vrai : des enfants peuvent être inscrits dans des écoles recensées dans la zone mais résider dans des villages non recensés. Néanmoins, nous pouvons supposer que certains parents ont eu tendance à sur-déclarer la scolarisation de leurs enfants. Ce comportement peut être dû à un ensemble de raisons probablement liées entre elles. Dans la mesure où les parents souffrent souvent eux mêmes de ne pas disposer des connaissances suffisantes et nécessaires pour avoir accès à de meilleures opportunités économiques, ils ont conscience de l'importance que leurs enfants poursuivent leurs études le plus longtemps possible. Toutefois, ils n'en ont pas toujours les moyens.

De plus, répondant à des enquêteurs venant de la capitale, pour une enquête commanditée par des européens, ils ont peut-être été tentés de donner des réponses

« politiquement correctes ». Ils n'étaient pas sans savoir que l'éducation est obligatoire à Madagascar et ne souhaitaient certainement pas être victimes de réprimandes de la part des enquêteurs venant de la ville, de jugements, voire même d'amendes s'ils ont pensé que les questionnaires pourraient remonter aux instances nationales.

De plus, dans les TBS et TNS présentés précédemment (Tableau n°45), nous avons de fait exclu soixante enfants de six à onze ans qui avaient été déclarés scolarisés, non pas en primaire mais en maternelle (Tableau annexe n°43). Il est fort probable que ces enfants, en particulier ceux âgés de plus de huit ans, aient été dits scolarisés alors qu'ils ne fréquentaient pas réellement l'école au moment de l'enquête. Nous ne les avons par conséquent pas pris en compte dans la Figure n°13.

Ces précisions méthodologiques faites, il n'en demeure pas moins que les taux de scolarisation restent élevés avant quinze ans et chutent entre 37 et 12 % après cet âge. La question est alors de savoir pour quelles raisons les enfants quittent le système scolaire puisque scolariser un enfant est un investissement réel pour les ménages. Le déscolariser avant qu'il n'ait obtenu son CEPE et donc parfois avant qu'il ne sache parfois correctement lire et écrire vient à l'encontre de leur volonté stratégique à long terme.

L'école, même publique, n'est pas totalement gratuite, dans la mesure où elle entraîne des frais directs que bien des familles ont du mal à assumer. De plus, la scolarisation peut constituer un véritable manque à gagner : les enfants effectuent des travaux, notamment ménagers ou aident dans les champs, pour remplacer leurs parents qui peuvent alors s'insérer dans une activité génératrice de revenus.

2. ... et nécessité à courts termes

Comme le soulignent Loyd et Blanc (1996), bien que ce soit les Etats, les institutions et les organisations internationales qui déterminent l'offre d'équipement scolaire, ce sont avant tout les parents et les autres membres de la famille qui décident si un enfant va fréquenter l'école ou non et à quel moment il doit arrêter sa scolarité.

a. Pourquoi quitter l'école ?

Les raisons covariantes et contextuelles qui peuvent pousser les enfants à quitter les bancs de l'école, ou plutôt les parents à les déscolariser si jeunes, sont plus prégnantes et coercitives que les divers effets idiosyncratiques ou familiaux. Les motifs de déscolarisation des enfants, qu'il s'agisse des filles ou des garçons, sont nombreux. L'incertitude et la faiblesse des revenus agricoles et monétaires des unités de productions familiales en est l'un des principaux. Les échecs scolaires répétés prolongent la scolarité des enfants, augmentent son coût, découragent parents et enfants. En outre, la capacité d'accueil insuffisante du CEG ne permet pas à tous les enfants munis d'un CEPE de poursuivre dans le second cycle. Néanmoins, l'obtention du CEPE reste relativement rare pour les enfants de la commune. « Beaucoup d'élèves quittent l'école avant l'obtention d'un diplôme. Mais cela ne semble pas primordial aux parents. L'essentiel est que les études soient rentables, autrement dit qu'il [l'élève] obtienne un emploi rémunéré à la mesure des sacrifices humains et financiers consentis. Pour les élèves également, l'obtention d'un emploi l'emporte sur celle du diplôme ». (Gérard, 1995, p.600).

La précocité de l'âge au mariage peut conduire à un retrait de l'école plus précoce pour les filles dans certains pays (Moguerou, 2002). Toutefois, selon les données de l'Enquête de Référence 4D, l'âge moyen au mariage pour les filles s'élève à 18,2 ans et la moitié des femmes mariées – de 20 à 49 ans – l'ont été après 18,9 ans. Or, même si les filles sont proportionnellement plus nombreuses à quitter l'école un peu plus tôt que les garçons, elles sont majoritairement déscolarisées avant cet âge (Figure n°13). Le mariage pour les filles n'est donc pas une cause de déscolarisation à Ampitatafika. Au vu des taux de scolarisation et des âges auxquels les enfants quittent le système éducatif, il n'y a pas de différences significatives selon le sexe. Les motivations à inscrire les petites filles et les petits garçons à l'école sont donc identiques, tout comme les causes de déscolarisation.

a - 1 Le coût de la scolarisation

Les familles n'ont pas toujours les moyens de subvenir aux besoins primaires des enfants, de les nourrir correctement, en particulier après un choc récurrent tel qu'en période de soudure ou en cas de crise plus imprévisible. Cependant, lorsqu'ils disposent d'une réserve de trésorerie, si petite soit elle, la scolarisation est privilégiée, en particulier aux âges jeunes.

Un dicton répandu aussi à Madagascar « ventre affamé n'a pas d'oreille » prend ici tout son sens. Lorsque les enfants arrivent à l'école en ayant faim, il leur est beaucoup plus difficile de se concentrer sur l'enseignement que l'on tente de leur donner. Ils sont, pour la plupart, tout à fait conscients des difficultés que leurs parents rencontrent pour trouver l'argent nécessaire à nourrir la famille. Certains décident alors d'eux-mêmes de quitter l'école pour aider aux champs ou trouver un petit emploi afin de contribuer aux revenus du ménage. D'autres subissent uniquement la décision de leurs parents :

« Je ne suis jamais allé à l'école parce que nous n'avions pas d'argent. Comment fréquenter l'école alors que nous n'avions pas les moyens. Aussi, mon père m'envoyait pour garder les bœufs et je ne pouvais pas le contredire » M. Henry, (chef de famille, 48 ans, salarié agricole).

Le manque d'argent se traduit aussi par des difficultés pour les parents à acheter les fournitures. En moyenne, les ménages déclarent disposer de 6 770 Fmg pour vivre par jour, soit un revenu mensuel moyen de 206 000 Fmg. Ce revenu mensuel cache néanmoins des disparités : la moitié de la population des neuf fokontany gagne moins de 5 000 Fmg par jour, soit un revenu mensuel inférieur à 138 000 Fmg par mois⁴⁸.

⁴⁸ Pour donner un ordre d'idée, le SMIC malgache dans le secteur privé est à la date de l'enquête de 197 000 Fmg/mois

Encadré n°6 Des chiffres à prendre avec précautions

Le montant journalier des revenus, comme les revenus annuels précédemment décrits, doit être pris en considération à titre indicatif. Bien que les déclarations soient moins sujettes à discussions par certains côtés – l'effort de mémoire n'est pas sollicité par exemple – ces revenus sont très variables dans le temps. Les revenus quotidiens sont très dépendants du calendrier culturel : ils évoluent en fonction de la demande et de l'offre de main-d'œuvre, ainsi que du nombre d'actifs dans la famille susceptibles de participer à la vie économique du foyer

Les frais de scolarité, même s'ils ne sont pas très élevés dans les écoles du secteur public, où la plus grande majorité des enfants sont inscrits dans les *fokontany* d'Ampitatafika, contrairement à la tendance nationale (Deleigne, *et al.*, 2001), représentent, malgré tout, un poids pour les familles. Elles doivent s'acquitter, en début d'année, de la cotisation obligatoire à l'association des parents d'élèves, la FRAM (*Fikambanan'ny Ray aman-dreny*), qui s'élève à 5 000 Fmg. Un document de travail de la Banque Mondiale stipule à ce sujet : « Lorsque les ressources nécessaires à l'éducation des enfants sont limitées en raison de contraintes budgétaires nationales, c'est à la société civile qu'il revient d'assurer une partie des dépenses. Les efforts communs déployés par la communauté, les Associations de Parents d'Elèves et les Associations des Mères d'Elèves afin d'accroître le taux d'inscription des filles, mettent en évidence un autre aspect de la participation des communautés et créent une synergie positive qui devrait profiter à l'éducation des jeunes africains » (Maiga-Touré, 2001, document internet).

Dans le cas présent, l'association des parents d'élèves permet en effet de payer des instituteurs, lorsque ceux mis à disposition par l'Etat ne sont pas assez nombreux et de donner aux élèves des fournitures et du matériel de bureau. Les fonds sont trouvés grâce à des journées de vente de leurs produits – riz, légumes, volailles, etc. – au profit de cette association. Cette cotisation et les activités liées à la FRAM témoignent de la forte implication des parents dans la scolarisation de leurs enfants. En outre, les parents doivent acheter les cahiers – sept en début d'année à raison de 2 500 Fmg l'un, soit 17 500 Fmg, qu'ils devront renouveler au cours de l'année –, les stylos et autres ardoises, et, lorsqu'ils n'en ont pas les moyens, les fournitures sont parfois empruntées à

des camarades de classe. Ils doivent aussi fournir pour chaque enfant scolarisé une blouse coûtant entre 12 000 et 24 000 Fmg. Toutes ces dépenses dont le cumul ne dépasse pas 7 €⁴⁹ par élève et par an, peut représenter des sommes importantes lorsque la nourriture et l'argent pour le riz quotidien sont difficiles à trouver.

Par conséquent, si les enfants ne parviennent pas à passer les niveaux, si les redoublements sont trop nombreux et les résultats insatisfaisants, les parents ne voient pas réellement les fruits de leurs investissements. Ils cessent donc de les envoyer à l'école lorsqu'ils estiment que les notions de lecture et d'écriture sont acquises.

a - 2 Les problèmes du système éducatif malgache

Les raisons de quitter l'école, inhérentes au système éducatif malgache lui-même, sont nombreuses. Deleigne *et al.* avancent que « le système scolaire tel qu'il se présente dans les zones rurales étudiées manque de crédibilité et de promesses de réussite » (Deleigne, *et al.*, 2001, p.13). En effet, le manque de matériel didactique et surtout d'infrastructures nécessaires, le manque de professeurs ou d'instituteurs, etc., freinent considérablement l'efficacité de l'éducation. En primaire, les enfants sont souvent très nombreux dans leur classe selon les niveaux. Dans les petites classes jusqu'en cours élémentaire les classes sont surchargées, les effectifs peuvent atteindre 92 enfants⁵⁰ par classe en particulier dans les premiers niveaux du primaire. Dans les classes supérieures, en huitième ou septième, les effectifs par classe se réduisent fortement, pouvant descendre jusqu'à treize élèves par niveau, en raison des échecs ou des abandons survenus dans les classes précédentes. Afin de pallier les sous-effectifs dans les plus hauts niveaux du primaire et d'alléger le nombre d'élèves inscrits dans les classes de onzième, dixième ou encore neuvième, des aménagements ont été mis en place dans beaucoup d'écoles malgaches. Pour les promotions ne comptant pas plus d'une quinzaine d'élèves, des classes à double niveaux ont été ouvertes afin de regrouper les quelques élèves de deux niveaux consécutifs.

Inversement, lorsque la demande de scolarisation est supérieure à l'offre comme dans les derniers niveaux du primaire où les enfants sont très nombreux, un système de classe à double vacation, encore appelé double flux (Moguerou, 2002), permet aux enseignants d'accueillir les enfants à l'école par roulement, les petites classes le matin et les plus

⁴⁹ Sur la base de 1 € = 6 500 Fmg.

⁵⁰ Dans la classe de onzième à Tsimabeharona en 2003-2004.

âgés l'après-midi ou inversement. Ce système d'organisation permet de pallier le manque de locaux et d'enseignants du point de vue de l'institution. Néanmoins, cela présente de nombreux aspects négatifs, favorisant l'échec scolaire et l'abandon précoce des enfants. Comme au Mali, « ceci peut s'expliquer par le fait que les élèves ont bien souvent moins d'heures de classes en moyenne et/ou se retrouvent avec des enseignants moins performants, épuisés par une journée de travail souvent bien longue » (Marcoux, *et alii.*, 2006, p.969).

Le manque de formation des enseignants et, plus généralement, la mauvaise qualité de l'enseignement, sont aussi des facteurs déterminants dans les motifs d'abandon des enfants. Les enfants n'ont pas toujours le courage de continuer à aller à l'école, ils ont parfois peur des punitions, peur d'être battus. « L'Afrique est généralement mal scolarisée. Les expansions quantitatives se sont faites aux dépens de la qualité de l'enseignement et au prix de nombreuses déperditions. La plupart des écoles sont des garderies plus que des lieux de formation. Les écarts s'accroissent entre les lieux de formation des élites et les écoles de masse » (Hugon, 1993, p.77).

« Mes parents n'avaient pas les moyens (de continuer à nous envoyer à l'école) car nous vivions en difficulté, et en plus l'instituteur était très méchant, j'avais peur de lui et j'ai arrêté [...] il me battait, alors que j'étais encore petit et mes parents ont insisté pour que je continue mais j'ai refusé » (M. Tahiry, chef de ménage, 32 ans, salarié agricole).

Dans ces circonstances, les enfants sont souvent découragés de suivre leurs études et les parents de les envoyer à l'école vu les conditions d'incertitude dans lesquelles ils vivent. Des études menées dans plusieurs pays africains fournissent d'autres facteurs essentiels qui contribuent également à expliquer la déscolarisation des enfants mais qui ne semblent pas véritablement pertinents dans le cas des habitants de la commune d'Ampitatafika.

Le système de double vacation a néanmoins l'avantage pour les familles de libérer la main-d'œuvre enfantine une partie de la journée. En dehors des heures de classe, les enfants peuvent garder leurs cadets lorsque les parents travaillent, prendre en charge une grande partie des tâches domestiques ou prêter main forte pour les travaux des champs. Les parents disposant de moyens financiers nécessaires, peuvent en outre scolariser plusieurs enfants et plus longtemps sans pour autant manquer de main-d'œuvre.

a - 3 Le besoin de main-d'œuvre

En général, les familles souhaitent que leurs enfants fréquentent l'école afin d'apprendre à lire et à écrire, afin d'avoir un métier avec un salaire meilleur que le leur et aussi acquérir une fonction valorisante au sein de la société. Le véritable enjeu est donc avant tout l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Les paysans qui ne savent pas écrire ne sont pas en mesure de remplir les « petits papiers » au moment de la transaction d'une terre par exemple, ils manquent aussi d'autonomie si une occasion d'emploi à l'extérieur de la commune se présente. Par conséquent, « la puissance de l'écrit tend à devenir de plus en plus prégnant en milieu rural » (Deleigne, *et al.*, 2001, p.16). Toutefois, « le besoin de l'enfant pour les travaux agricoles ou ménagers, le nécessaire recours à sa force de travail à un certain moment, après bilan des récoltes précédentes, après migration dans un hameau permanent de culture, après naissance d'un nouveau-né, etc., motivent l'interruption temporaire de la scolarisation. La présence de la fillette s'avère indispensable pour la mère qui vient d'enfanter. Le départ d'une fille aînée chez son mari peut également occasionner des difficultés supplémentaires dans l'organisation et la réalisation des tâches ménagères ou pour la production maraîchère, et ainsi créer le besoin d'une présence accrue de ses sœurs puînées » (Gérard, 1995, p.605)

Par conséquent, le manque de main-d'œuvre pour les tâches domestiques et/ou les travaux agricoles sur l'exploitation familiale est un des principaux motifs de déscolarisation, autant des petites filles que des petits garçons. Le système éducatif en primaire voulant que les enfants viennent à l'école par roulement, les petites classes le matin et les plus âgés l'après-midi ou inversement, permet de libérer une main-d'œuvre précieuse. Les enfants, même très jeunes, peuvent prendre en charge une grande partie des tâches domestiques et participer à certaines tâches productives. Ce système permet aussi, lorsque les moyens financiers le permettent, de scolariser plusieurs enfants sans pour autant manquer de main-d'œuvre, les enfants se relayant pour garder les plus jeunes par exemple. En revanche, quand les enfants passent dans le cycle supérieur, au collège, les cours ont lieu toute la journée, empêchant ainsi les enfants de participer aux activités domestiques ou productives.

Ajoutons qu'en grandissant, lorsque les enfants acquièrent davantage de force physique, la main-d'œuvre infantile n'est plus réservée aux tâches domestiques, mais s'avère nécessaire sur l'exploitation agricole familiale. Le savoir-faire quant aux activités agricoles est transmis par « imprégnation » et imitation des parents depuis le plus jeune âge de leurs enfants. « L'autonomie des enfants quant aux activités productives est atteinte vers l'âge de 12 ou 13 ans » (Deleigne, *et al.*, 2001, p.11).

Ravololomanga et Schlemmer (1994 ; 1996) ont étudié à partir d'une enquête menée à Ambohimasoa, à quelques dizaines de kilomètres dans le nord de la capitale, la transformation du statut et du rôle de l'enfant dans la société malgache, en relation avec la crise économique, « l'enfant richesse » étant devenu « enfant fardeau », d'où la nécessité de sa mise au travail. Cette décision peut résulter d'un échec scolaire, mais il y a chez les parents de plus en plus un arbitrage au détriment de l'école pour diverses raisons. Le coût de la scolarisation de plus en plus élevé pour les ménages du fait du désengagement de l'État et de l'acuité des incertitudes notamment. Le constat que l'école n'assure pas forcément un avenir meilleur aux enfants dans la mesure où les conditions d'enseignement et les connaissances des enfants après de nombreuses années de fréquentation ne sont pas toujours à la hauteur des espérances des parents est un des autres motifs de déscolarisation. Enfin, les enfants quittant les bancs de l'école représentent aussi une source de revenus potentiels supplémentaires.

L'âge auquel les enfants abandonnent leurs études à cause du découragement ou par manque de moyens des parents, est concourant à l'âge auquel ils peuvent participer plus activement aux activités productives de la famille en maniant l'*angady*, en travaillant chez un voisin pour garder ses animaux, etc. La déscolarisation massive des enfants de quatorze ou quinze ans est donc le résultat d'une combinaison de différents éléments. La déscolarisation est liée au contexte d'incertitude et dépend de causes exogènes tant à court terme qu'à long terme : les périodes de soudure ou de crise que les ménages traversent, le sureffectif dans les salles de classe, le manque d'instituteur, de matériel pédagogique et d'infrastructures, etc., sont autant de raisons qui ne favorisent pas la progression des élèves dans le processus d'apprentissage, provoquent de nombreux redoublements et entraînent une déscolarisation massive. Ces fléaux concernent la quasi-totalité des écoles malgaches et sont encore plus prégnants en milieu rural.

Le départ de l'école intervient pour une très grande majorité des enfants au moment où leur main-d'œuvre peut être plus efficace dans les champs. Cependant, avant de quitter l'école, les enfants sont-ils réellement laissés en marge des activités de leur famille ?

b. Utilisation de la main-d'œuvre enfantine

La problématique de la participation des enfants aux activités productives ou domestiques pose avant tout le problème de définition du concept « travail ». Schlemmer (1996) souligne le fait qu'il est difficile de parler d'un véritable travail lorsqu'une petite fille ou un petit garçon donne un « coup de main » à la préparation du repas ou dans le petit commerce de ses parents.

« Le concept de travail des enfants est perçu de plusieurs manières selon les auteurs. Selon certains, quand on parle de travail de l'enfant il s'agit d'un travail rémunéré et effectué hors de la cellule familiale. Cette forme de travail lucrative se prête quelque fois à des abus et à l'exploitation des enfants. « Selon Fyfe (1989), le travail qui s'apparente à l'exploitation de l'enfant – le *Child labour* – doit être distingué de ce que l'on qualifie de *Child work* qui désigne la multitude de tâches (puiser de l'eau, entretenir la maison, préparer les repas, fournir un service, etc.) quotidiennes exécutées par les enfants pour aider les parents » (Kouwonou, 2006, p.975).

Alors que le *Child labour* fait l'objet, à juste titre, de vives récriminations par les institutions internationales telles que l'OIT ou l'UNICEF, le *Child labour* pour sa part ne suscite pas autant de controverses. Dans ce cas, le « coup de main » des enfants n'est pas considéré comme de l'exploitation, mais comme « un élément du processus d'éducation, [...] l'accomplissement des activités domestiques se fait en général en collaboration et/ou sous l'orientation d'un adulte et est considéré comme un apprentissage » (Kouwonou, 2006, p.976).

A Ampitafika, la participation des enfants aux activités domestiques comme aux activités économiques familiales se fait en effet davantage sous forme de coup de main à la maison et d'apprentissage dans les champs, que sous la forme d'une véritable exploitation de la force de travail. Par conséquent, le « travail » des enfants revêt davantage la forme du *Child work*, même lorsqu'il s'intègre aux activités productives.

b - 1 Une participation économique

Avant même que les enfants soient déscolarisés, il est possible d'avancer que leur participation aux activités de la famille est souvent sous-estimée dans les pays en développement. En Ouganda par exemple, bien que les enfants non scolarisés soient proportionnellement moins nombreux à travailler (Tableau annexe n°44), 70,7 % des enfants inscrits à l'école participent malgré tout aux activités domestiques et 22,6 % travaillent au sein du ménage (Bahri, *et al.*, 2006, p.505).

Ces données
exister
non
nécessaire

Il est alors intéressant de voir à Ampitatafika, s'il existe une force de travail « cachée », déclarée comme non participante aux activités économiques, du seul fait qu'elle est scolarisée. Cette population est donc *a priori* mise à l'écart et absente dans les résultats de l'enquête si l'on s'en tient à la « situation d'emploi ». Qu'en est-il de l'effective participation des enfants avant quinze ans, âge auquel ils entrent en majorité en activité. Il est possible de vérifier ces résultats de manière à mettre en évidence une éventuelle sous-estimation de l'activité des enfants grâce au module relatif à la répartition des activités agricoles entre les membres du ménage. Il a été demandé – au chef de ménage – qui participaient au labour attelé, au labour manuel, aux semailles, au repiquage, au désherbage, au sarclage, aux récoltes et au battage selon qu'il s'agisse de la culture du riz ou de la production des *hanikotrana*.

problème
de
méthode

On remarque que plus de la moitié – 55,7 % – des enfants scolarisés au moment de l'enquête, ne participaient à aucune activité économique (Tableau n°46). En revanche, en raison de l'organisation du système scolaire, les cours à double vacation permettent à un peu moins d'un enfant sur trois – 28,3 % – de participer à moins de la moitié des activités agricoles du ménage soit en demi-journée en poursuivant ses études, soit durant les vacances scolaires.

M. de la...

Tableau n°46 Statut d'activité des individus de plus de 6 ans selon leur participation aux tâches agricoles du ménage⁵¹ – parmi les ménages exploitant des terres – (%)

	Participe à + de la ½ des tâches agricoles	Participe à - de la ½ des tâches agricoles	Ne participe pas aux tâches agricoles	Total	Effectifs
Occupé	85,4	10,2	4,4	100	3512
Sans activité	15,9	21,2	62,9	100	132
Femme/homme au foyer	51,4	29,4	19,3	100	109
Elève, étudiant	15,9	28,3	55,7	100	1944
Retraité	33,3	20,0	46,7	100	15
Handicapé, malade, pers. âgée	8,8	13,7	77,5	100	102
Ensemble	58,5	16,9	24,6	100	5814

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Même scolarisés, les enfants participent, en fonction du temps et de la force physique dont ils disposent, aux activités agricoles de leur famille. Les enfants de six à quinze ans participent davantage aux activités économiques lorsqu'ils ne fréquentent pas l'école. Dans le cas contraire, ils sont malgré tout près d'un tiers à aider pour récolter le maïs, les haricots, tubercules etc., et sont respectivement 15 et 17 % à participer au désherbage des rizières et/ou au battage du riz après la récolte (Figure annexe n°1 et Figure annexe n°2). La participation saisonnière aux activités économiques de la famille conduit donc à un taux d'absentéisme important durant la saison des récoltes ou la saison des pluies, ce qui peut influencer sur les redoublements ou augmenter les lacunes. « Ceux qui restent au village pour exploiter leurs champs, ne peuvent pas toujours payer des salariés ou des journaliers pour les aider dans les divers travaux agricoles. A défaut de la solidarité des membres adultes de la famille élargie, solidarité toujours proclamée, mais qui tend à devenir de plus en plus rare, leur recours est d'utiliser la main-d'œuvre de leurs enfants. Ceux-ci se trouvent ainsi obligés de manquer l'école pendant la période des travaux des champs, ou même d'abandonner leurs études pour assister les parents » (Ravalolomanga, *et al.*, 1994, p.228).

Par conséquent, cette population catégorisée comme inactive ne l'est pas dans les faits. L'enquête 4D, si l'on s'en tient au statut d'occupation des membres du ménage,

⁵¹ Labour attelé, labour manuel, semailles, repiquage, désherbage, sarclage, récolte, battage.

présente les mêmes limites que les enquêtes démographiques et les statistiques officielles en Afrique : elles font généralement ressortir un très faible taux d'activité des enfants de moins de quinze ans (Charmes, 1985).

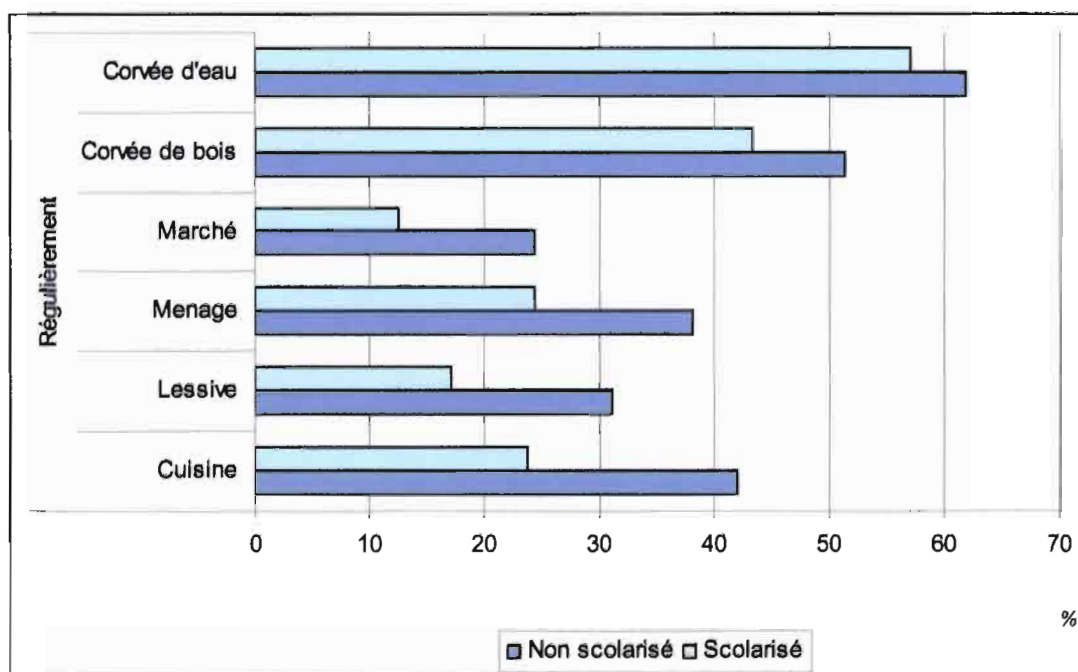
b - 2 La prise en charge des tâches domestiques

Pendant de très nombreuses années, les recherches en sociologie et en démographie n'ont pas pris en compte le travail domestique. Ce n'est qu'au début des années 1970 que le temps passé à effectuer les activités d'entretien du ménage – préparation des repas, nettoyage de la maison, des vêtements, de la vaisselle, ou encore corvées d'eau et de bois dans les pays en développement, etc. – a fait l'objet d'une attention spécifique, en particulier pour les femmes et les enfants – pour les pays occidentaux : Barrère-Maurisson (1992) et pour les pays du sud Cain (1977), Oppong (1988), Triki (2000), etc. Car ce temps occupé à l'entretien du foyer peut être une entrave à celui accordé aux activités productives et rémunératrices. Si les membres actifs du ménage doivent être présents pour garder les enfants, ou préparer les repas pour la famille par exemple, ils ne sont pas en mesure d'aller travailler sur l'exploitation familiale ou de répondre aux offres d'emploi journalier.

La main-d'œuvre infantile peut par conséquent les soulager de ces contraintes et ainsi leur permettre de diversifier leurs activités. Il semble que la scolarisation des enfants ait une influence sur leur implication dans les tâches domestiques de la maisonnée. Hormis pour les corvées d'eau et de bois auxquelles participent la plus grande majorité des enfants, la plupart des autres tâches domestiques – lessive, repas, marché, ménage – sont davantage prises en charge par les enfants non scolarisés que par les enfants qui vont à l'école.

Plus de la moitié – 56,8 % – (Figure n°14) des enfants scolarisés participent aux corvées d'eau. Sachant que 77,5 % (Tableau annexe n°45) des ménages doivent aller chercher l'eau à la rivière ou à la source, ce qui leur prend en moyenne environ neuf minutes, et ce plusieurs fois par jour – la moitié des ménages déclarent aller chercher l'eau plus 2,6 fois par jour – le moindre litre qu'un enfant peut porter n'est pas négligeable.

Figure n°14 Participation des enfants – de 6 à 15 ans – aux tâches domestiques du ménage selon qu'ils sont scolarisés ou non (n = 2182)*



Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

*Afin de faciliter la lecture de cette 0, nous avons regroupé les modalités de réponses « régulièrement » et « souvent » sous l'item « régulièrement ».

Les corvées de bois constituent l'une des principales charges des individus vivant en milieu rural. Le bois est nécessaire quotidiennement à la préparation des repas et permet de chauffer les maisons durant l'hiver car les températures peuvent baisser aux alentours de 0C° dans la région du Vakinankaratra. Ce combustible peut alors être acheté sous forme de charbon de bois ou en fagots, mais la plus grande majorité des ménages (79,6 %, Tableau annexe n°46) n'a pas les moyens d'acheter le bois qui lui est nécessaire et doit aller le couper ou le ramasser. Les réserves naturelles en bois étant de plus en plus réduites et les lieux d'approvisionnement de plus en plus éloignés des d'habitation, les villageois sont contraints de parcourir parfois plusieurs kilomètres, les enfants sont alors d'une aide précieuse. Il en est de même pour les autres tâches domestiques. Nous avons représenté dans la Figure n°14 les différentes tâches

domestiques effectuées ou non par les enfants de six à ¹⁵vingt ans, selon qu'ils sont scolarisés ou non.

3. Conclusion

La participation des enfants aux activités domestiques et productives est l'un des éléments de réponse et d'adaptation des familles à la situation d'incertitude et au besoin de diversification des sources de revenus. Comme dans d'autres pays d'Afrique Sub-saharienne (Guillaume, *et alii.*, 1997), les difficultés économiques dans les Hautes Terres de Madagascar ont conduit à recentrer la production agricole sur la main-d'œuvre familiale afin de limiter tant que cela est possible le recours à la main-d'œuvre salariée et aux charges qu'elle implique. Les ménages agricoles mettent au point des méthodes de production et des techniques qui leur permettent de survivre sur des parcelles exiguës afin de maximiser les rendements, malgré un très faible recours aux intrants. « Cette intensification résulte d'un investissement élevé en travail et non en capital, facteur qui fait cruellement défaut » (Bainville, *et alii.*, 2005, p.569). Cet investissement en travail ne doit pas représenter un coût pour le ménage (Tchayanov, 1990) mais au contraire un moyen de lutter contre les incertitudes. Les actifs doivent être disponibles à tout moment pour répondre à une offre de travail, en particulier dans ce contexte où les possibilités d'emplois non agricoles ou simplement extra-familiales sont localement restreintes.

Dans ce cas, à la suite de Marie-France Lange (1996), nous pouvons avancer que le travail des enfants est avant tout une obligation pour la survie des familles, bien qu'il soit aussi souvent présenté comme outil de formation ou de socialisation. « Le travail des enfants en Afrique a souvent été présenté comme un travail effectué au sein, ou à proximité de la sphère familiale, et exercé comme une initiation progressive (Bonnet, 1993). Mais sous l'effet de la crise il aurait tendance à se déplacer vers la sphère économique. Le travail des enfants fait partie intégrante des stratégies de subsistance des ménages. Il est une aide non négligeable pour nombre de ménages pauvres : "certaines familles ne pourraient survivre si, du jour au lendemain, elles étaient privées de cette main d'œuvre enfantine et des ressources qu'elle rapporte" (Marcoux, 1995) » (cité in Moguerou, 2002, p.1061).

Pourtant, si la possibilité était donnée aux parents d'envoyer les enfants à l'école plus longtemps, ces familles réaliseraient un peu mieux l'espoir qu'elles peuvent fonder sur

ces enfants. La complémentarité entre le travail et l'école a été analysée dans le cas du Mali par Marcoux (1997). Il met en évidence le rôle et la place des enfants dans le système économique de la famille pour montrer, comme nous l'avons fait à Ampitafika, que la mise au travail des enfants ne s'explique pas uniquement par les redoublements et échecs scolaires qui auraient pour seule conséquence l'abandon. Cette entrée progressive en activité se fait aussi par le transfert des parents vers leurs enfants de certaines tâches domestiques ou productives, pour permettre aux adultes de la famille d'exercer d'autres activités plus rémunératrices. Il existe donc une véritable opportunité pour tirer le meilleur parti d'une situation donnée, en utilisant les moyens qui existent. La scolarisation des enfants, même si ces derniers sortent massivement du système éducatif avant d'avoir atteint le secondaire, permet de minimiser les risques d'analphabétisme et ainsi d'optimiser les chances de trouver des emplois à l'extérieur de la zone rurale.

B - Organisation de la main-d'œuvre au sein du couple

En Afrique, tant au nord qu'au sud du Sahara, les relations entre les hommes et les femmes apparaissent le plus souvent inégalitaires dans l'accès à la scolarisation et aux soins de santé, les droits à l'héritage ou à l'accès à la terre, la gestion des ressources du foyer, la négociation et la prise de décisions au sein du couple, par exemple, mais aussi en matière d'emploi et d'accès à des activités rémunératrices. Catherine Goislard écrivait par exemple : « Dans les sociétés africaines, les communautés masculine et féminine constituent deux groupes fortement cloisonnés : la division du travail, l'exercice des responsabilités, le pouvoir de décision et l'accès aux moyens de production sont essentiellement fonction du genre » (Goislard, 1996, p.45). Ainsi :

⇒ La répartition des activités économiques entre hommes et femmes est le reflet des rapports sociaux de sexe dans une société, et/ou des inégalités qui peuvent apparaître dans différents domaines de la vie des individus : (Vignikin, 2001 ; Triki, 2001 ; Kouamé, 1999).

Traditionnellement, il est admis que l'accès à un travail est un indicateur essentiel du statut des femmes. « L'emploi des femmes peut contribuer à rehausser leur statut en leur permettant de créer leurs propres revenus et d'avoir plus de contrôle sur leur ressources » (Population Référence Bureau, 2002, p.7). Elles ont l'opportunité

d'aborder d'autres milieux que leur sphère domestique, elles accèdent à une ouverture sur le monde extérieur et ont l'occasion de nouer des relations avec des personnes en dehors de la famille. Dans ce cas, le travail est à l'origine d'une amélioration de leur statut social et de leur place au sein de la société. Dans le cas d'Ampitatafika, nous postulons à un sens de la causalité inverse :

⇒ Nous avançons l'hypothèse selon laquelle une relative égalité dans les rapports sociaux de sexe et un statut social pour les femmes au sein de la société relativement élevé va s'avérer être un élément déterminant dans l'accès à un emploi rémunérateur. Sans une complémentarité, une flexibilité et parfois même une interchangeabilité des rôles féminins et masculins, les actifs n'auraient pas la possibilité de travailler à l'extérieur de la sphère familiale voire à l'extérieur de la commune et, par conséquent, ne parviendraient pas à diversifier leurs activités comme ils le font.

Il est intéressant de voir de quelles manières sont réparties les activités économiques familiales et extra-familiales ainsi que les tâches domestiques entre les membres du couple et de voir dans un second temps, dans quelle mesure cette réalité actuelle est le résultat d'un processus d'élaboration, de construction et de déconstruction, au cours de l'histoire des images, des stéréotypes et des normes autour des relations entre hommes et femmes à Madagascar.

1. La répartition des activités

Les activités économiques et domestiques occupent la majeure partie du temps des individus et le partage des tâches entre les membres du ménage et, en particulier, entre les parents ou les adultes, traduit le plus souvent le rôle assigné aux individus. Le temps alloué entre les activités domestiques et productives est fortement marqué par les relations de genre. « La position défavorable des femmes sur le marché du travail peut s'expliquer par un conflit de rôles entre l'exercice d'une activité économique et les activités familiales (notamment la reproduction) qui leur incombent. [...] Dans bien des pays, les rôles sont clairement distingués au sein de l'union : la femme doit s'en tenir au rôle d'épouse et de mère et l'homme est censé assurer la sécurité économique du foyer en exerçant une activité économique » (Adjamagbo, *et alii.*, 2006, p.4).

Les rôles de femme, de mère et de travailleuse (Oppong, 1988) resteraient-ils incompatibles dans des situations d'incertitude ? Ou au contraire la conception

fonctionnaliste de la famille et du rôle des sexes serait-elle remise en question par la répartition sexuée des activités en situation d'insécurité alimentaire – en particulier de la théorie fonctionnaliste américaine (Pichet, 1987) ?

a. Les activités productives

On peut avancer que les activités économiques, agricoles ou non, des ménages reposent moins sur des logiques de genre, que sur des logiques d'optimisation des ressources familiales. La question est alors de voir de quelles manières les activités entre les sexes sont réparties et comment l'organisation de la force de travail au sein de la famille peut permettre une diversification ou non des activités.

a - 1 En Afrique sub-saharienne

Dans de nombreux pays en développement le pourcentage de femmes qui déclarent travailler est relativement faible. Par exemple au Malawi seules 26 % des femmes déclarent avoir un emploi, au Bangladesh ou au Pakistan elles ne sont respectivement que 16 et 17 % à travailler (Kishor, *et al.*, 1996). En revanche, plus de 79 % des femmes à Madagascar déclaraient travailler en 1997 et près de 80 % en 2003-2004 (DHS, 1998, p.28 ; DHS, 2005, p.41). Les chiffres nationaux montrent donc une forte implication des femmes malgaches dans les activités économiques du ménage, qu'elles soient formelles ou informelles. Les actifs vivant en milieu rural, sur l'ensemble de l'île, sont environ huit actifs sur dix à travailler dans l'agriculture. La participation des femmes aux activités productives du ménage au même titre que les hommes va à l'encontre de ce qui a été observé et décrit par Thérèse Locoh (1996 [a]) dans la plupart des zones rurales des pays africains ou encore par Meillassoux (1982) : « La femme [...] malgré la place dominante qu'elle occupe aussi bien dans l'agriculture parfois dans les travaux domestiques, n'est pas admise au statut de productrice. Etant soumise à des rapports de conjugalité qui priment ses rapports de filiation, le produit de son travail n'entre dans le circuit domestique que par le truchement d'un homme » (Meillassoux, 1982, p. 120). Dans ce cas, la femme n'existe socialement qu'à travers son statut de mère et d'épouse et donc de ses activités reproductives. Par activités reproductives, Meillassoux, comme nous dans la suite de ce chapitre, entend l'ensemble des tâches liées à l'entretien du ménage, ce qui exclut les activités économiques.

Shapiro (1990) a montré dans le cas de la République Démocratique du Congo que la diversification et la spécialisation des activités selon le sexe augmentaient avec le nombre de personnes dans un ménage. En milieu rural, le Sénégal comptait par exemple 9,5 personnes par ménage en 1997, la Guinée, 6,5 personnes en moyenne en 1999 et la Côte d'Ivoire, 6,6 personnes la même année (calculs effectués sur le site de STATcompiler⁵²). En Guinée Conakry par exemple, chaque membre du ménage est en charge d'un portefeuille de revenus spécifiques – apport du riz, de l'argent pour la scolarisation, la santé etc., – en fonction de son sexe et de la place qu'il occupe au sein de la famille. Cette répartition des obligations détermine par conséquent les activités des membres du groupe domestique. De manière générale et schématique, comme dans d'autres pays de la sous-région (Baumann, 1995), les femmes sont en charge des ingrédients pour préparer la sauce et des frais de santé des enfants. Elles sont donc contraintes de trouver des revenus financiers soit en vendant des produits agricoles, ou de la pêche, soit en faisant de l'artisanat etc. En revanche leur mari, le chef de ménage, peut ne pratiquer que la riziculture sans chercher d'autres activités rémunératrices puisqu'il n'est en charge que du riz, base aussi de l'alimentation comme à Madagascar. Il s'adonnera à des emplois contre rétribution ou aura recours au commerce s'il veut effectuer des aménagements dans leur demeure, investir dans du matériel agricole ou dans un bien de prestige. Ce type d'organisation est donc possible dans les cas où la main-d'œuvre disponible est relativement nombreuse, ce qui n'est pas le cas dans les groupes domestiques des Hautes Terres malgaches. A Madagascar, il n'existe pas, au sein des ménages une telle différenciation des tâches selon les obligations attribuées aux membres du ménage selon leur sexes et leur rôles dans la famille. Chacun se doit de participer aux activités productives et économiques du groupe en fonction de sa force physique, de sa formation ou de ses connaissances, de l'offre de travail disponible, etc. Toutefois, aucune tâche n'est spécifiquement réservée aux chefs de ménages, aux femmes ou aux enfants – bien que certaines activités soient davantage pratiquées par les femmes, d'autres par les hommes. Les ménages ne comptent qu'un seul portefeuille commun géré par les femmes.

52

http://www.measuredhs.com/statcompiler/start.cfm?action=new_table&userid=104098&usertabid=115686&CFID=528224&CFTOKEN=98684840

a - 2 La spécificité malgache

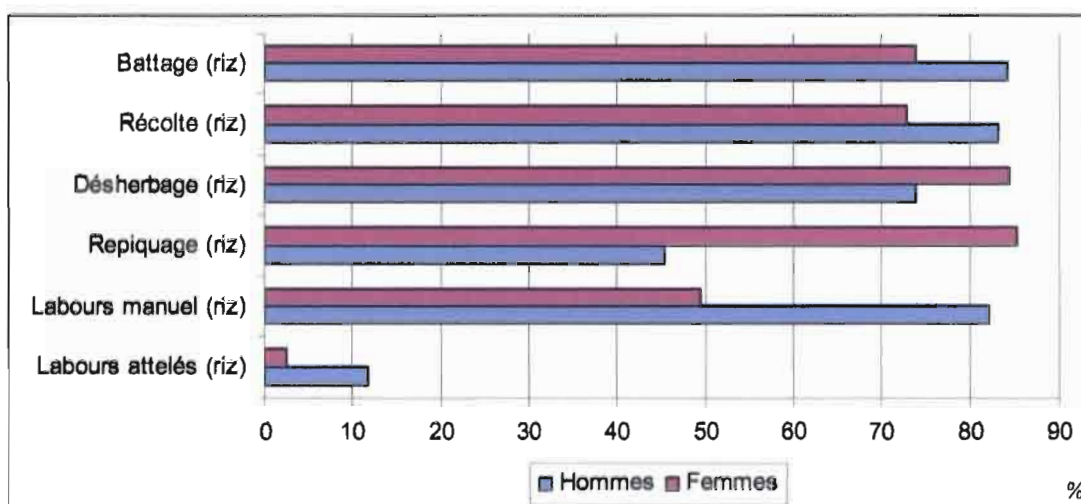
9. 1
22. 1
2. 1
A Ampitatafika, dans les exploitations de type familial, les femmes participent à la production au même titre que les hommes. Ce n'est pas « pour répondre à des besoins familiaux que la femme se porte conjoncturellement, accessoirement, secondairement sur le marché du travail » (Barrère-Maurisson, 1987). Parmi l'ensemble des individus recensés dans les neuf *fokontany* enquêtés d'Ampitatafika, 46 % des femmes (Tableau annexe n°47), soit 50 % de la population active (Tableau annexe n°48), avaient été déclarées par le chef de ménage comme occupées lors du recensement. Les femmes au foyer ou inactives représentent certes respectivement 97 % et 53 % de ces catégories (Tableau annexe n°48), mais elles ne représentent que 4,4 % de l'ensemble des femmes recensées. Par conséquent, les femmes rurales des Hauts Plateaux de Madagascar participent tout aussi activement à l'économie de leur famille que les hommes : près de 88 % des femmes et 92 % des hommes de plus de six ans non scolarisés, déclarent avoir une activité (Tableau annexe n°49).

Il existe une division du travail et également une complémentarité des tâches entre les deux sexes. Il est classiquement admis que les travaux demandant de la force comme les labours, le défrichage, le piétinage – activité consistant, après le labour et la mise en eau des parcelles en bas-fond, à casser les mottes de terre avec les pieds – ou la coupe, sont effectués par les hommes. Quant aux femmes, elles effectuent des travaux multiples, moins exigeants en force physique mais demandant beaucoup de temps et d'endurance. Si on prend l'exemple de la culture du riz, qui est une culture de première importance dans le secteur agricole, la division des tâches entre les deux sexes se présente de la façon suivante :

- Les hommes assurent la préparation de la terre à cultiver – labours, piétinage, etc. – et effectuent une partie de la moisson.
- Les femmes font le reste des travaux : triage des semences, ensemencement, transport des fumiers et des jeunes plants, repiquage, sarclage, une grande partie de la moisson, transport, transformation et stockage des grains.

La Figure n°15 vient confirmer cette tendance.

Figure n°15 Participation aux travaux agricoles pour la culture du riz selon le sexe (%) (n = 3553)

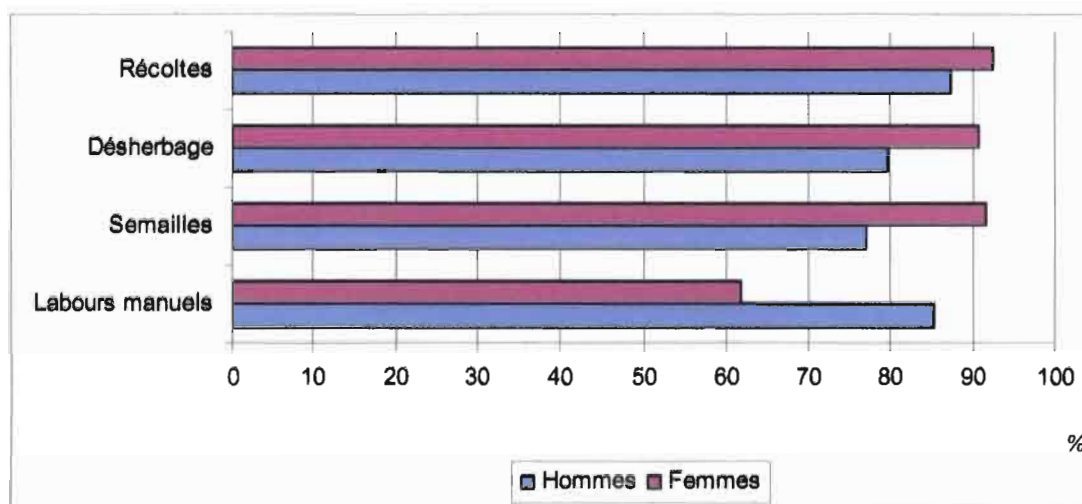


Sources : Enquête de Références, Programme 4D, nos calculs.

Les hommes actifs sont plus de 80 % (Figure n°15) à labourer les parcelles quand moins de la moitié des femmes participent à cette activité. On retrouve une tendance inverse pour les semailles et le repiquage du riz : les femmes pratiquent très majoritairement ces tâches quand les hommes actifs sont moins de la moitié à y participer. Les écarts sont moins importants entre la participation des hommes et des femmes aux autres tâches liées à la riziculture que sont le désherbage, la récolte et le battage du riz.

Pour les autres activités agricoles familiales, les cultures sur *tanety*, les femmes sont plus impliquées que les hommes (Figure n°16).

Figure n°16 Participant aux travaux agricoles pour les autres cultures en *tanety* ou de contre saison selon le sexe (%) (n = 3553)



Sources : Enquête de Références, Programme 4D, nos calculs.

Les deux figures précédentes (Figure n°15 et Figure n°16) permettent surtout de mettre en avant qu'il n'existe pas, dans les activités agricoles, qu'il s'agisse de la riziculture ou des autres types de cultures de contre saison, d'activité *exclusivement* féminine ou masculine. Près de la moitié des femmes actives déclarent participer aux labours manuels aussi bien des *tanety* que des rizières et les hommes sont 45 % à avoir déclaré participer aux semailles et au repiquage du riz. Le manque de main-d'œuvre familiale dans les exploitations en est très probablement la cause – rappelons que la moitié des ménages ne compte que 4,8 personnes dans la famille et qu'il y a 100 actifs pour 107 inactifs dans les villages enquêtés. Cela est en particulier le cas pour les foyers ne disposant pas de la trésorerie nécessaire pour faire appel à la main-d'œuvre salariée. En effet, lorsque les exploitants appellent des salariés agricoles pour labourer une parcelle entière ou pour la repiquer, ils font appel dans le premier cas à un groupe d'hommes, qui vont effectuer cette tâche plus rapidement que les femmes et, dans le second cas, à un groupe de femmes qui se montreront plus endurantes et plus habituées à ce genre d'activité.

Le recours aux journaliers pour les cultures de contre-saison ou en *tanety* est aussi peu fréquent. Dans la mesure où les activités ne doivent pas être effectuées comme la récolte du riz par exemple sur des laps de temps très courts, les hommes et leur conjointe

peuvent labourer, repiquer et récolter les produits ensemble, afin d'effectuer les tâches dans les temps voulus. Il s'agit dans ce cas d'une véritable entraide entre les conjoints sur les parcelles de la famille afin que les travaux soient faits dans les meilleurs délais.

Il est possible d'expliquer de manière biologique la relative répartition sexuée des tâches agricoles comme nous l'avons fait précédemment en attribuant aux hommes les activités demandant physiquement davantage de force par exemple. Cette explication peut être complétée par une interprétation d'ordre socio-historique ou socioculturelle. C'est ainsi que Jacqueline Ravelomanana explique que « [dans l'agriculture], les gestes et le travail de la femme ont une grande signification : la femme les accomplit d'une part à l'intérieur d'un cycle cosmique avec des interdits, d'autre part en une année de cycle temporel. La solidarité de la femme et de l'agriculture expliquent les activités agricoles strictement féminines. La femme malgache apporte le semis aux champs, c'est elle qui repique le riz, augmentant ainsi la fécondité des semences à son contact. Car elle est supposée marquée d'une puissance de fertilité et d'une puissante dose d'érotisme. La femme a une influence sympathique sur les semailles. On ne peut donc nier le caractère rituel des coutumes agraires et leur but est naturellement d'assurer une très bonne récolte. Les forces dont dépend cette dernière sont innombrables mais le rôle de la femme y est incontestable. Pourquoi la récolte est-elle une activité essentiellement réservée à la femme ? Les croyances anciennes tendent à établir des rapports favorables entre les êtres humains et les puissances manifestées dans la récolte » (Ravelomanana, 1996 p.44).

Dans les autres activités, même si certaines sont davantage réservées aux femmes, comme le commerce, l'éducation ou l'élevage, et d'autres aux hommes comme les transports ou les travaux de construction, il est nécessaire de solliciter toute la main-d'œuvre disponible dans la famille à certaines périodes de l'année – en particulier en période de soudure – ou du calendrier culturel, les hommes comme les femmes. C'est pourquoi les femmes pratiquent des activités que l'on pourrait qualifier de « masculines ».

En dehors des activités agricoles, d'autres exemples illustrent ces logiques familiales et non de genre, c'est le cas de l'extraction de pierres ou de différents minerais, activité pourtant particulièrement difficile. Parmi les 84 personnes qui ont déclaré travailler dans les carrières de granit de la commune d'Ampitatafika, près de la moitié sont des femmes. Elles y travaillent car elles habitent à proximité de ces lieux d'extraction et cela leur permet de diversifier leurs sources de revenus. Dans les trois quarts des cas, les femmes pratiquent cette activité avec un autre membre de leur famille, leur conjoint ou

un enfant. De même, si un ménage dispose de suffisamment de fond de départ et décide par exemple d'ouvrir un « épi-bar » – épicerie-bar –, l'ensemble des membres de la famille participera de près ou de loin à cette activité. Les uns auront en charge de préparer les soupes, beignets ou autres gâteaux, de faire les corvées d'eau ou de bois nécessaires à la préparation des repas, d'autres de faire le ravitaillement dans les grands marchés les plus proches, sans compter l'obligation de se relayer pour tenir le commerce toute la journée.

a - 3 Qui garde les enfants ?

Cette participation des hommes comme des femmes aux activités économiques agricoles et extra-agricoles est possible si les plus jeunes membres du ménage peuvent accompagner leurs parents sur leurs lieux de travail, ou s'ils sont gardés durant la journée de travail. On l'a vu, certains employeurs acceptent par exemple que les enfants de leurs journaliers accompagnent leurs parents dans les champs. Nous ne disposons pas de renseignements sur les modes de garde des enfants à Ampitatafika, mais au niveau national, en milieu rural, plus de la moitié des femmes qui travaillent ont au moins un enfant de moins de six ans dans leur foyer, qui demande une garde et de la vigilance. La plupart des emplois permettent aux femmes de garder elles-mêmes les plus jeunes afin de les surveiller. C'est le cas des femmes travaillant dans l'agriculture pour leur propre compte, ou dans le commerce. Ainsi, la plupart des mères ayant un enfant de moins de six ans veillent elles-mêmes sur leurs enfants.

Empêcher
emploi du
temps -

Tableau n°47 Personne qui prend soin de l'enfant pendant les heures de travail des femmes – parmi celles ayant un emploi et un enfant de moins de 6 ans – pour l'ensemble du milieu rural malgache en 1997 (%)

	%
Répondant	45,1
Mari, conjoint	4,3
Autre membre de la famille	19,9
Voisin	1,1
Ami	0,3
Domestique, nourrice	2,4
Enfant scolarisé	0,5
Garderie	0
Autre petite fille	18,3
Autre petit garçon	6,3
Ne travaille pas	1,0
Autre	0,7
Total	100
Effectifs	2290

Source : DHS 1997, nos calculs.

En revanche, lorsqu'elle ne peut pas s'occuper elle-même de ses enfants durant son travail, la femme le confie à un autre membre de la famille :

C'est moi et ma mère qui nous organisons pour garder mes enfants en fonction de celle qui travaille. C'est à dire que quand j'ai du travail à terminer, c'est elle qui garde mes enfants, et si par contre elle doit sortir alors c'est moi qui garde mes enfants. Mais si nous avons toutes les deux des contrats à terminer, alors là nous payons quelqu'un pour les garder, (Mme Rova, salariée agricole, 260 jours de salariat agricole⁵³).

C'est le cas d'une femme sur cinq.

Sinon, les femmes résidant dans les campagnes malgaches font appel à d'autres enfants pour veiller sur les plus petits : c'est le cas de près d'une femme active sur quatre, en particulier lorsqu'elle n'occupe pas un emploi à plein temps. Cette pratique est la

⁵³ Durant les 12 mois précédant l'enquête – entre octobre 2002 et octobre 2003.

conséquence d'un manque de moyens des familles rurales. Elles n'ont pas la possibilité pour la très grande majorité d'entre elles, de payer un service de garde pour leurs jeunes enfants et n'ont souvent d'autre choix que d'utiliser la main-d'œuvre enfantine, qu'elle soit scolarisée ou non.

Ce qui est valable pour la garde des enfants l'est aussi des autres activités domestiques. Si toutes les tâches domestiques incombent à une seule et même personne, en général la mère de famille, comment pourra-t-elle participer activement à la campagne de repiquage dans les rizières, période où l'offre d'emploi pour les femmes est la plus forte localement, si personne n'est susceptible de prendre le relais de ce qu'elle accomplit quotidiennement ?

b. Domestiques

Si les habitants des zones rurales malgaches arrivent à s'acquitter de leurs diverses tâches quotidiennes, c'est au prix de très longues journées de travail (PNUD, 2003). On sous-estime souvent le temps passé aux activités domestiques. Ce temps peut empiéter sur celui idéalement alloué aux activités de production en vue d'optimiser les revenus et réduire ainsi les risques d'insécurité alimentaire. Une étude menée en Afrique, dans différents pays et relayée par Boserup (1983) montre qu'avant même de faire cuire les aliments, les femmes passent en moyenne une heure à préparer le grain – riz, mil, sorgho, etc. – ou les tubercules à la base de l'alimentation. D'autres tâches comme la quête de l'eau et du bois de chauffe nécessaires à la cuisson des aliments, les soins aux personnes âgées et la surveillance des enfants, le nettoyage de la maison, la lessive, la vaisselle etc., peuvent doubler le temps prévu pour les travaux des champs (Boserup, 1983).

Ainsi, aux activités productives agricoles et aux activités d'appoint telles que le petit commerce, ou le salariat agricole, s'ajoutent pour les actifs et plus particulièrement pour les femmes, les tâches familiales. En effet, outre la fonction de procréation qu'elle doit assurer si elle tient à avoir un minimum de statut dans la société, le premier travail attendu de la femme concerne l'entretien du foyer et des membres de la famille. Ce travail comprend diverses tâches qui occupent une grande partie de son temps.

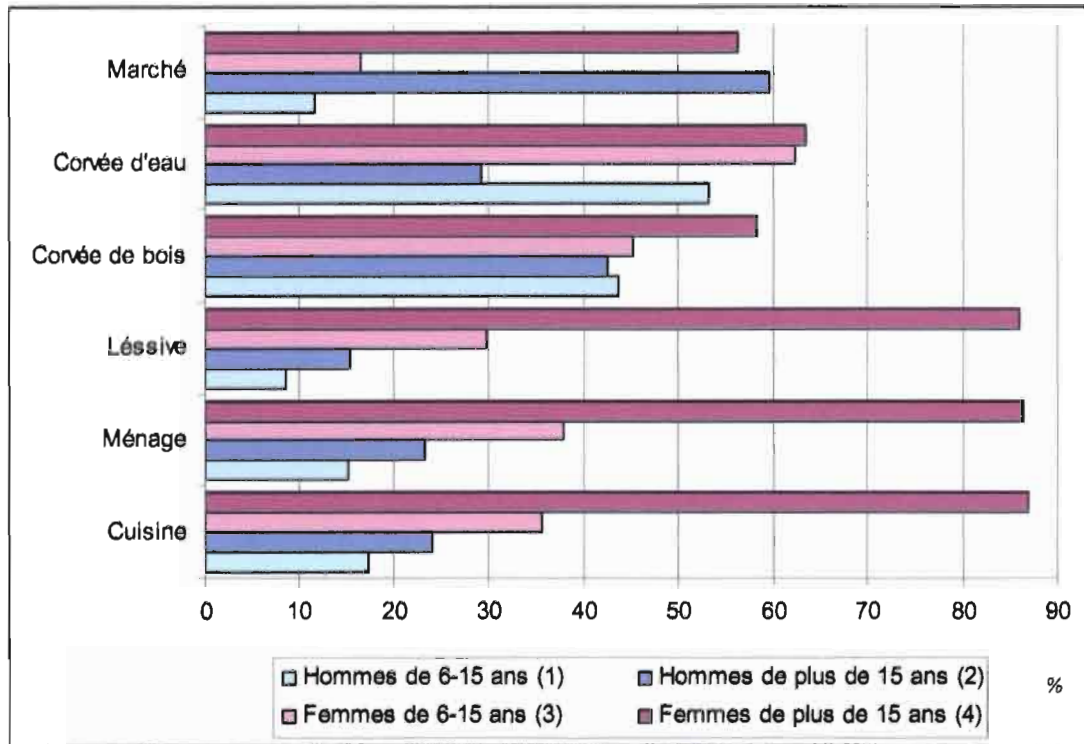
Betsileo
Kottak décrit dans les années 1980, la journée d'une paysanne betsileo – autre ethnie des Hauts Plateaux proches de Fianarantsoa, (0) – : « elle se lève entre cinq et six heures

le matin se lave, prépare le riz mou qui est servi entre six et sept heures avec du lait concentré ou du lait frais, du temps où il y avait encore des vaches à Ivato. Aux environs de sept heures, elle donne de la nourriture à la volaille... certaines femmes sortent du paddy de leur grenier et le mettent à sécher au soleil avant de le piler. A huit heures, certaines commencent à piler le paddy avec un mortier et un pilon en bois. D'autres s'activent dans leur jardin potager. Entre neuf et onze heures, les femmes préparent le repas du midi... Les Betsileo prennent leur repas principal vers midi. Ils ne retournent au travail qu'à deux heures. Après le repas, ils se rendent visite ou bavardent sur le pas de leur porte. En début d'après midi, les femmes tressent des nattes ou des paniers... plus tard, elles se regroupent devant quelques cases pour piler du riz. Vers quatre heures et demi ou plus tard, après qu'elles aient décortiqué le riz prévu pour le lendemain, les femmes rentrent les animaux de la basse-cour. A cinq heures, elles préparent le dîner... Les habitants d'Ivato dînent autour de six heures et demi. A huit heures, la plupart sont au lit » (cité in : Cabinet Ramaholohaso, 1992, p.202).

La journée de travail des femmes à Ampitatafika, si elle s'apparente à la description faite par cet anthropologue, est toutefois moins chargée. Grâce à la présence d'une décortiqueuse électrique dans le *fokontany* d'Ampitatafika, la quasi-totalité des ménages a recours à ce service afin de gagner du temps. En outre, les femmes ne sont pas seules à effectuer les diverses tâches domestiques. Elles reçoivent l'aide de leurs enfants mais aussi de leur conjoint.

Dans la plupart des pays d'Afrique, la cuisine, les corvées d'eau ou de bois, le ménage, les soins aux enfants sont quasi exclusivement réservés aux femmes et aux enfants (Oppong, 1988 ; Sandron, 2001). Dans certains pays, il serait inconcevable voire même déshonorant pour un homme adulte d'avoir à faire la lessive ou le ménage, l'entrée de la cuisine leur est parfois même « interdite » lorsque les femmes y sont en train de préparer les repas. A Madagascar, même si les travaux domestiques sont largement pris en charge par les femmes et les petites filles, il n'est pas rare de voir les hommes malgaches faire la cuisine ou la lessive, prendre soin des enfants, même en bas âge. L'Enquête à Ampitatafika révèle par exemple, qu'environ un homme sur cinq de plus de quinze ans pratique régulièrement la cuisine et le ménage et qu'ils sont, aux mêmes âges, plus de 40 % à participer aux corvées de bois et un peu moins d'un tiers à participer aux corvées d'eau et s'occuper régulièrement des enfants du ménage (Figure n°17).

Figure n°17 Participation aux activités domestiques des individus selon le sexe et la tranche d'âges (%)



Sources : Enquête de Références, Programme 4D, nos calculs.

(¹) (n = 1109) (²) (n = 1792) (³) (n = 1073) (⁴) (n = 1935)

A Ampitatafika, comme dans tous les pays et plus particulièrement en Afrique, la répartition des activités domestiques entre les hommes et les femmes semble se faire dès l'enfance. La nature et l'intensité de l'aide apportée par les enfants varient en fonction des sexes. Les petites filles comme leurs frères font l'apprentissage des techniques agricoles, artisanales ou commerciales mais elles sont initiées très jeunes aux activités que mènent leur mère. Dès six ans, les enfants participent aux tâches domestiques. Les petites filles sont initiées très tôt à leur futur rôle d'épouse et de mère. Les enfants scolarisés participent aussi nous l'avons vu, aux tâches du ménage grâce aux modes d'organisation des cours en primaire qui ne sont dispensés que sur des demi-journées. Sans épargner totalement les garçons des corvées du ménage, les filles sont beaucoup plus sollicitées que les garçons de moins de quinze ans. Elles sont par exemple deux

fois plus nombreuses à faire la cuisine ou le ménage et trois fois plus nombreuses que les garçons à aider à la lessive. Les garçons participent en plus grand nombre aux tâches domestiques, avant quinze ans et de moins en moins après cet âge. Environ un homme sur dix qui aidait dans certaines activités lorsqu'il était petit cesse de participer aux corvées d'eau, à la lessive ou au ménage une fois adulte, en particulier après trente-cinq ans, lorsque ~~que~~ ses enfants les plus âgés peuvent le remplacer pour ces tâches. Toutefois, même s'ils ne sont pas aussi nombreux que les femmes à participer aux activités domestiques, ils aident malgré tout en particulier aux corvées d'eau et de bois.

« Ma femme et moi, nous travaillons tous les deux, mais nous faisons les corvées et les activités domestiques toujours ensemble en rentrant à la maison le soir » (M. Andry, 20 ans, cultivateur).

La tradition malgache dans les Hautes Terres veut qu'après l'accouchement, les femmes ne doivent pas mettre les mains dans l'eau froide, sous peine de tomber malade et de ne pouvoir allaiter. Bien que la famille souvent proche géographiquement et les voisines aident les nouveaux parents, c'est le plus souvent le conjoint qui prend en charge les tâches domestiques du ménage :

« En rentrant à la maison après l'accouchement de ma femme à l'hôpital, c'était moi le premier responsable : il n'y avait personne d'autre que moi pour s'occuper de ma femme et de mon enfant. Je me levais tôt le matin, vers 5h, je faisais la lessive, je préparais tout... Il est vrai qu'il aurait dû quand même y avoir quelqu'un d'autre pour nous aider, mais les gens sont tous occupés par leur propre travail... et certains ont déjà fait beaucoup durant le séjour de ma femme à l'hôpital, on ne peut pas leur en vouloir » (M. Lova, 22 ans, cultivateur).

L'activité domestique la plus pratiquée par les hommes et qui ne concerne que 11,8 % des jeunes garçons et seulement 16,6 % des petites filles, est la fréquentation du ~~le~~ marché pour vendre ou acheter divers produits. Cette activité n'est pas réellement considérée comme une activité domestique au sens de « corvée » comme cela peut être le cas de la lessive, du ménage ou de la préparation des repas, mais davantage comme un moment de sociabilité. Lors des jours de marché, plus de la moitié des hommes et dans les mêmes proportions les femmes, retrouvent sur les places de marché d'Ampitatafika, de Masoandro ou encore d'Antanifotsy ou d'Ambohimandroso leurs voisins, amis ou membres de la famille. C'est alors l'occasion de se rencontrer, de

discuter et d'échanger des nouvelles. Les enfants n'ont par conséquent pas véritablement d'aide à leur apporter dans ce cas.

D'après les résultats de l'enquête Emploi du Temps 2001 (PNUD, 2003) en milieu rural, la journée de travail – en incluant les tâches domestiques – est de 7 heures et 31 minutes pour les femmes contre 6 heures et 38 minutes pour les hommes, soit un écart de 13 %. « Un tel écart est supérieur à celui qui s'observe dans les pays développés (10 % en France par exemple) mais inférieur à celui qui prévaut pour la plupart des pays en développement (20 % en Afrique du Sud, 46 % en milieu urbain au Bénin). Au regard de ces résultats les inégalités de genre sembleraient donc moins importantes à Madagascar » (PNUD, 2003, p.42).

Certes, comme partout ailleurs, à Madagascar le travail des femmes, dans sa conception large, est plus important en temps et en volume que celui des hommes quelle que soit la région (Droy, *et alii.*, 2001). Néanmoins, contrairement à d'autres pays du continent africain, la grande île se distingue par une implication des hommes non négligeable dans les tâches ménagères. La surcharge de tâches domestiques, comparativement aux hommes est certes un facteur limitant la mobilité des femmes dans des régions plus actives économiquement, néanmoins la reprise de certaines activités reproductives par leur conjoint, leur donne la possibilité de se consacrer à d'autres activités productives.

c. Conclusion

La répartition sexuée des activités, aussi bien productives que domestiques, en vigueur dans la plupart des pays d'Afrique, n'est pas aussi marquée à Madagascar. Les femmes pratiquent dans le cadre de l'exploitation familiale les mêmes activités que leur conjoint et inversement.

Dans les cas où des interdits sociaux tels que ceux existant en Guinée par exemple, viennent empêcher la participation des hommes aux tâches domestiques, les femmes se retrouvent alors seules en charge des corvées du ménage. Si tel était le cas à Ampitatafika, les mères ne parviendraient pas à pratiquer plusieurs activités afin de réduire les risques d'insécurité alimentaire. Elles seraient en outre amenées à utiliser bien plus la main-d'œuvre enfantine pour réaliser toutes les tâches domestiques et agricoles qui leur incombent malgré tout. En raison du manque de trésorerie, le recours à la main-d'œuvre salariée n'étant pas toujours possible, cela conduirait les parents à

mettre en place des stratégies de scolarisation en envoyant à l'école uniquement certains enfants du foyer, afin que les autres puissent relayer leurs parents dans les diverses tâches domestiques.

Si les membres actifs des ménages sont cantonnés à des activités sexuellement déterminées, en cas d'absence ou d'indisponibilité de la main-d'œuvre pour cause de maladie, de divorce ou de grossesse par exemple, qui peut prendre le relais du « titulaire » d'une tâche, qu'elle soit économique ou domestique ? On peut avancer que si les compétences et la répartition des tâches sont strictement cloisonnées en fonction du sexe, en cas de choc idiosyncratique, la vulnérabilité du ménage est des plus élevées. En effet, si seul l'homme chef de ménage est censé labourer ses parcelles, pour des raisons culturelles ou biologiques, en cas de maladie ou de déplacement les parcelles ne seront pas retournées, le ménage devra faire appel à une aide familiale, aide qu'il devra rendre ultérieurement, ou à une main-d'œuvre extérieure salariée. Donc même si des solutions existent, elles restent moins optimales que d'utiliser la main-d'œuvre intrafamiliale. En revanche, si les femmes peuvent faire les travaux des hommes et inversement, en cas de choc, le relais peut-être passé d'un membre du couple à l'autre. Cela permet alors de faire des économies de main-d'œuvre d'une part et d'autre part d'optimiser les revenus. Ce qui est d'ailleurs aussi le cas lorsque les enfants sont associés aux tâches quotidiennes de leur famille et ont été formés aux pratiques agricoles. Ils peuvent dans ce cas reprendre progressivement les activités de leurs parents ou aider à la diversification. Ainsi se fait la passation et la transmission de compétences dans le sens intergénérationnel mais aussi entre les sexes. En cas d'indisponibilité d'un des actifs de la famille, un autre peut reprendre la tâche qui lui incombait. Dans ce cas, on peut postuler à une complémentarité des membres de la famille dans le sens où une même tâche peut être commencée par une personne et terminée par une autre. La participation aux activités, aussi bien de la part des hommes que des femmes, témoigne d'une adaptabilité et d'une flexibilité des rôles traditionnellement féminins ou masculins.

La question est alors de savoir s'il s'agit réellement de la situation d'incertitude qui pousse les femmes à pratiquer des activités demandant une grande force physique et les hommes à participer aux corvées de leur foyer. Cette probabilité ne semble pas réellement pertinente car si tel était le cas, dans les situations de grande pauvreté que connaissent les zones rurales guinéennes, des crises économiques qui ont touché les Etats d'Afriques de l'Ouest depuis les années 1980, le conflit d'intérêt apparent entre les rôles de mère et de travailleuse n'aurait, comme à Madagascar, plus ou pas cours.

A Madagascar, l'explication est donc à trouver ailleurs.

2. *Origines et conséquences de la complémentarité*

Les origines de cette répartition des activités entre hommes et femmes tout à fait singulière pour un pays rattaché géographiquement à l'Afrique, est indiscutablement à chercher dans la notion sociologique du genre. En anglais, le terme *gender* permet de distinguer, au delà du sens grammatical du terme français, le sexe biologique d'un individu de son « genre culturel ». Cette définition culturelle permet d'introduire « une dimension sociale historiquement construite sur des distinctions selon le sexe » (Locoh, *et al.*, 1996 [b], p.1). L'origine des études des rapports sociaux de sexe prend ses sources dans l'évolution de l'approche féministe et en particulier dans les travaux des sociologues et historiens, le plus souvent anglo-saxons. La forte mobilisation d'historiens européens, a nourri la problématique du genre à partir des années 1980, en engageant une réflexion critique autour de l'histoire des femmes en Occident.

Nous ne poserons pas comme postulat historique de base que la division sexuelle du travail est à l'origine de la domination masculine, à l'instar des défenseurs de la thèse égalitariste (Singly, 1995), ni même, au vue de la répartition des tâches de la domination féminine. Nous nous intéresserons à l'histoire des hommes et des femmes au cours des siècles à Madagascar, comme un facteur explicatif important voire déterminant, dans les possibilités contemporaines de flexibilité des rôles.

a. Processus de construction au cours de l'histoire

Les relations entre hommes et femmes dépendent, dans toutes les sociétés, de plusieurs facteurs : politiques, institutionnels, économiques, sociaux, culturels, etc. Les systèmes de genre ne sont pas définis, déterminés ou pré-ordonnés, ils sont le résultat d'un long processus de construction et de transformation au cours de l'histoire, tels que les sociétés les ont progressivement inscrits dans leurs pratiques institutionnelles.

Le fait de voir aujourd'hui dans les campagnes malgaches des pères de familles porter les enfants ou les nouveau-nés enroulés dans des couvertures comme peuvent le faire les femmes, est aussi le résultat d'une structuration des rapports sociaux de sexe dans

l'évolution de la société malgache. Cette image transposée dans un contexte sexué africain provoquerait non seulement l'hilarité mais aussi le déshonneur de l'homme qui se plierait à cette pratique. Dans ce même contexte, il serait certainement inimaginable que la personne chargée de la sécurité dans la commune soit une femme. Ce qui est pourtant le cas à Ampitafika.

a - 1 Les femmes, personnages mythiques

Dans les légendes et les mythes fondateurs de Madagascar, on peut retrouver des contes de jeunes filles bravant la fureur de monstres, uniquement par goût du jeu ou de l'aventure, grâce à leur ingéniosité, leur courage et leur audace – qualificatifs qui par la suite vont s'appliquer aux hommes et non aux femmes dans la société malgache.

Des recherches datant de la seconde moitié du 20^{ème} siècle, s'accordent à dire que « l'eau, la terre, le ciel et la femme se trouvent au centre des valeurs fondamentales des *Vazimba* pour appréhender la nature et l'environnement, pour comprendre l'origine du monde et leurs relations avec Dieu, pour gérer leur organisation sociale » (PNUD, 2003, p.34). La vie repose alors sur la connaissance de la réalité et la perpétuation du monde végétal, animal et des êtres humains. Les *Vazimba*, ou les Ancêtres, étaient les premiers occupants de Madagascar. Aucun caractère somatique ou linguistique ne permettrait de les différencier des Malgaches actuels en dehors de leur type d'organisation sociale. « Dans les sources orales (mythes, contes, productions imaginaires) tout comme dans les modèles mentaux qu'elles véhiculent, les *Vazimba* se trouvent ainsi au cœur de la problématique entre l'histoire en tant que reconstruction du passé, d'une part, et la mythologie d'autre part » (Ravelomanana, 1996, p.36).

Avant le 16^{ème} siècle, la femme est identifiée à tous les éléments naturels et sociaux. « Au niveau des mythes, au niveau de la pratique rituelle et même de la conception du monde, de la philosophie cosmique, la femme entre dans le système religieux et son rôle est essentiel » (Ravelomanana, 1996, p.36). Contrairement à la conception biblique, voulant que la femme, Eve, surgisse de la terre ou soit issue de la côte de l'homme, ensuite transformée par Dieu, d'après les légendes malgaches, la femme serait d'origine divine, un don de Dieu, un présent céleste. Les femmes sont alors appelées Filles de Dieu – Andriambavilanitra –, littéralement, princesse céleste, venue des cieux. Les rois

– les *Mpanzaka* – possèderaient la vertu du *Hasina*⁵⁴ et seraient donc considérés comme des demi-dieux, grâce, soit au mariage, soit par le biais de la filiation avec leur mère – fille de Dieu. Les femmes jouent un rôle essentiel dans la continuité et la légitimation du pouvoir royal. « C'est à proprement parler, par leurs mères et par leurs femmes que les détenteurs du pouvoir politique vont se présenter idéologiquement comme les dépositaires d'une sacralité politique » (Ravelomanana, 1996, p.36).

La femme tient aussi une place très importante dans de nombreux contes et légendes à Madagascar. L'une d'entre elles rapporte qu'elle serait à l'origine de l'arrivée du riz sur la grande île. Cette céréale, est et a été depuis des siècles, la base de l'alimentation des Malgaches. Dans la mythologie, on présente alors le riz comme une nourriture sacrée, venue du ciel, destinée à l'origine uniquement aux Dieux, contrairement au maïs, manioc ou pommes de terre qui sont des aliments terrestres, destinés aux hommes. « Parmi les hauteurs de l'Ankaratra se trouve une montagne appelée Ambohitrakolahi⁵⁵, c'est là, d'après les ancêtres, que serait descendue, venant du ciel, la fille d'Andriamanitra (Dieu), apportant avec elle une poule et un coq rassasiés avec du paddy » (Callet, 1974, p.14-15). D'après l'idée de la fille de Dieu – et donc, d'une femme – et grâce à son ingéniosité, sa ruse et sa finesse d'esprit, le riz fut amené sur terre en récupérant le paddy dans le jabot du coq. On le planta, on en fit une première récolte, puis une seconde l'année suivante. Le riz se répandit dans les années qui suivirent sur toute l'île. Ainsi, « en ayant eu l'idée de faire manger des grains de riz non décortiqués à un coq et à une poule ou de gaver des oies [selon les versions de la légende, telle que celle de Jaovelo-Dzao Robert, 1996, p. 46-51], pour qu'ensuite les hommes puissent trouver les précieuses semences dans le jabot de ces volailles, la femme venue du ciel ou la fille de Dieu devient la première source de richesse. Elle a contribué, dans ces récits, à donner toutes formes de vie essentielles et indispensables au milieu naturel. Indifféremment, elle peut engendrer des enfants, ou faire produire les éléments nécessaires et vitaux au genre humain : tel le riz qui est la base de sa nourriture » (Ravelomanana, 1996, p.37).

⁵⁴ Dans le dictionnaire de Weber datant du 19^{ème} siècle, il s'agit de la « vertu intrinsèque qui rend une chose bonne et efficace dans son genre ». Cette définition sous-entend qu'un être ou une chose, quelle qu'elle soit, possède son *Hasina*. Le *Hasina* serait alors une notion analogique : la parole aurait son *hasina* – sa force de pénétration et de persuasion – ; un remède aurait aussi son *hasina* – sa vertu thérapeutique. Mais cette vertu appartient malgré tout plus particulièrement à certaines catégories d'être supérieurs, appartenant à l'au-delà : le *hasina* serait alors semblable à la sainteté – les êtres supérieurs : les saints, le sacré sont alors nommés *Masina*. La note qui précède est issue des cours d'Histoire des institutions précoloniales malgache, à la faculté de Droit d'Antananarivo, de Jacqueline Ravelomanana.

⁵⁵ *Ambohitra* – colline – ; *Kolahi* – aux/des coqs

En outre, la fonction sociale de reproduction, conférait aux femmes un statut imposant vis-à-vis des hommes. Elles étaient identifiées à tous « les éléments naturels indispensables à la vie, à la production et à la reproduction. La femme était synonyme de la vie » (Ravelomanana, 1996, p.34).

Ainsi, les femmes sont donc d'origines divines en tant qu'épouse ou fille de Dieu – *Vadiben-Janahary* et *Andriambavilanitra*. Elles sont à l'origine des Rois de Droit Divin et sont investies du caractère sacré du *Hasina* qui les rendent différentes des autres mortels. « Elles sont à l'origine du riz, et associées à tous les éléments indispensables à la vie, à la production, à la reproduction et à la régénération comme l'eau (*Ndiambavirano*) et le sel (*Andriambavinoro*) » (PNUD, 2003, p.35).

a - 2 Le 16^{ème} siècle, une période charnière

Avant la formation d'un Etat, il semble donc que les femmes aient eu une place très importante et que, excepté naturellement le rôle maternel, les rôles n'aient pas été spécifiquement féminins ou masculins. En revanche, à partir du 16^{ème} ou 17^{ème} siècle, le pouvoir masculin s'assoit dans la plupart des domaines de la vie familiale et socio-économique.

A cette époque, l'acquisition des terres à cultiver se fait principalement par conquête guerrière ou par défrichement de grands espaces forestiers. Ces terres cultivables, essentiellement des rizières, mises en valeur sous les règnes de grands rois entre 1530 et 1810, conduisent progressivement à l'instauration de la domination patriarcale dans les familles. « La référence aux terres, aux maisons et aux tombeaux des ancêtres paternels (*anaran-dray*) devient prédominante sur le plan socio-économique. La valorisation de la filiation masculine dans la transmission de l'héritage patrimonial s'affirme et s'impose. Le rôle et l'image de l'homme en tant que Chef de famille ainsi que la pratique de la polygamie sont solidement établis aux 17 et 18^{ème} siècle sur les Hautes Terres centrales et fortement institutionnalisés à travers les discours et les croyances royales » (PNUD, 2003, p.35).

Pour illustrer cela, nous pouvons par exemple relever quelques passages de l'Histoire des Rois – *Tantaranan'ny Andriana*. Une ordonnance royale sous le règne d'Andrianampoinimerina (1787-1810) spécifiait que les cas de divorce ne devaient pas arriver devant les instances royales ni même devant le *fokon'olona* car « seul le mari a la capacité de répudier » (Callet, 1974, p.603). Callet ajoute : « quant au mariage, on ne

peut admettre que deux personnes règnent à égalité. L'époux seul est le maître. Même le roi ne peut pas libérer une épouse si son maître ne la répudie pas » ou encore « dans le mariage, je ne veux pas que les deux commandent ; le mari seul est chef » (Callet, 1974, p.604). Par rapport aux biens, il établit une règle : « [...] les biens se partagent en trois parties quand le mariage est rompu : deux reviennent à l'homme, et une à la femme. [...] les hommes contribuent à opérer l'unité du pays et de l'Etat et ils s'en vont loin. Vous les femmes, vous restez à la maison pour y demeurer, vous ne partez pas. C'est pour cela que je fais trois parts de biens à la séparation et que j'en attribue deux aux hommes et une à la femme » (Callet, 1974, p.104).

Malgré l'affirmation du pouvoir des hommes au sein de la famille et l'instauration du pouvoir patrilinéaire, jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle, les femmes ont continué à jouer un rôle très important et principalement du point de vue politique. Les femmes restent détentrices du *Hasina*, permettant de légitimer le pouvoir royal. Elles seront nombreuses du 16^{ème} au 20^{ème} siècle à devenir reines, ou à marquer profondément la vie politique et socio-économique des différents royaumes de Madagascar, telles que Radama I et Radama II par exemple.

A la fin du 18^{ème} siècle, même si le statut et le rôle des femmes ont vu quelques changements depuis le 16^{ème} siècle, elles gardent malgré tout une place déterminante dans la société malgache, tant au niveau familial que politique. On peut alors affirmer qu'à l'arrivée des missionnaires catholiques et protestants au début du 19^{ème} siècle, la femme malgache occupe une place et un rôle bien supérieurs, plus valorisants, plus respectables, quelle que soit la sphère considérée, privée ou publique, en comparaison aux femmes européennes, françaises ou anglaises, qui sont, à cette même période, dans un état d'assujettissement par rapport aux hommes.

a - 3 L'image de la femme et la christianisation

Jusqu'à l'arrivée des missionnaires chrétiens les femmes malgaches avaient un rôle et un statut tout à fait respectables et respectés, certaines étant même considérées comme des demi-déeses. Les missionnaires ont alors introduit une image tout à fait étrangère à la société malgache, la notion de femme pécheresse, « à l'origine de toutes les souffrances humaines, la femme a toutes les raisons de se sentir inférieure et pour être traitée comme telle. Ce complexe de conception et de croyance devient progressivement la base de l'idéologie courante, selon laquelle l'infériorité féminine et la supériorité masculine sont naturelles, instaurées et consacrées par la volonté divine elle-même.

L'état subordonné de la femme sera généralisé dans ses relations avec l'homme dans tous les domaines de la vie : domestique, publique, professionnelle, etc. » (PNUD, 2003, p.35).

L'analyse qu'à menée Jaqueline Ravelomanana dans le début des années 1990 dans son *Histoire de l'Education des Jeunes filles malgaches du 16ème au milieu du 20ème siècle*, montre la volonté que les missionnaires ont eu d'éduquer les petites filles malgaches, selon une ligne très européenne et d'opérer des transformations sociales en formant de futures bonnes épouses et bonnes mères de famille. Parallèlement à cela, les missionnaires avaient aussi la volonté de restructurer la famille grâce à l'éducation des filles, jugées perverses et séductrices, plus faibles et plus dociles que les hommes.

La visée domestique se traduit par le contenu pédagogique et l'organisation de l'enseignement : filles et garçons sont séparés et le bagage culturel transmis est léger. Les sœurs catholiques et les femmes des pasteurs protestants, axent en priorité leur enseignement sur les travaux ménagers, la couture et le tricot et bien sûr l'enseignement religieux. En 1861, lorsque Madagascar s'ouvre vers les autres pays, les missionnaires anglais, norvégiens et français ouvrent des écoles, des *day-schools*, et des internats pour les élites urbaines, avec pour ambition de couper les jeunes filles de leur milieu familial. Rappelons que selon Callet, les tâches domestiques qui étaient enseignées aux jeunes filles des hautes classes sociales dans les internats, étaient, quelques moins d'un siècle auparavant, réservées aux femmes esclaves.

D'autres congrégations, comme les sœurs de Saint-Joseph de Cluny ouvrent des écoles pour des enfants provenant de milieux plus défavorisés et accueillent un très grand nombre d'élèves – 400 pour certaines. Les sœurs créent alors dans certains cas des ouvroirs pour financer les écoles et font appel à des élèves plus âgées pour s'occuper, éduquer une dizaine de fillettes plus jeunes pour pallier au nombre insuffisant de sœurs enseignantes. Cela a au moins eu l'avantage de former des maîtresses malgaches pour les campagnes.

On peut alors se demander si l'avenir de ces jeunes filles « éduquées » dans ces écoles-ouvroirs n'est pas davantage de devenir domestique pour les congrégations que des maîtresses ou de bonnes mères de famille.

Selon Labode et l'étude qu'il a menée sur les *day-schools* en Afrique du sud au début du 20^{ème} siècle, qui est tout aussi applicable à Madagascar à cette même période, le fait que les élèves des internats soient souvent responsables des travaux ménagers de l'institution, relève plus d'une rhétorique forgée en Angleterre que d'une volonté

concrète de former des domestiques. En revanche, ni les familles, ni les élèves ne semblent souhaiter une telle orientation pratique. En 1910, le missionnaire responsable de l'Institution St Agnès à Johannesburg note : « Les indigènes ont du mal à "accepter et approuver" le travail industriel pour leurs filles. Leur seule vision de l'éducation est un savoir livresque, et beaucoup de filles sont parties parce qu'elles n'aimaient pas faire le lavage, le ménage, etc. en plus du travail scolaire. Avec le temps, j'imagine qu'ils comprendront que, pour les femmes, d'autres formes d'éducation sont tout aussi importantes, sinon plus importantes, que le savoir scolaire ! » (Labode, 1993, p.137).

Ces religieuses missionnaires ont surtout souhaité christianiser les familles africaines en formant de futures épouses modèles, mais dans la pratique il n'est pas rare de trouver leurs anciennes élèves devenues domestiques pour les populations européennes.

L'arrivée des missionnaires et l'installation de la religion chrétienne, permirent quelques avancées sur les Droits légaux des femmes. Ainsi, la première reine chrétienne, Ranavalona II, promulgua le 29 mars 1881, dans un décret royal, sous le nom du « Code des 305 articles », une série de lois interdisant par exemple la polygamie, punissant l'adultère du mari et rendant la scolarisation obligatoire pour les filles comme pour les garçons.

Ainsi, même si la mise en place d'un Etat sous Andrianampoinimerina, ainsi que l'arrivée d'européens sur le sol malgache ont conduit à des changements, soit en faveur, soit au détriment des femmes, il n'en reste pas moins qu'à la fin de la période pré-coloniale, il existe encore des survivances de l'égalité entre hommes et femmes. Sur ce point, Madagascar n'est pas une spécificité en Afrique : « le rôle considérable des femmes dans la production économique et une situation socio-économique et idéologique concomitante se trouvait au cœur même de la nature de la société africaine d'avant le colonialisme. [...] Depuis lors, les femmes ont vu se détériorer leur autonomie et leur autorité traditionnelles » (Stamp, 1990, p.5).

a - 4 . De 1896 à 1960 : les femmes malgaches sous la colonisation

La politique coloniale à Madagascar a suivi en tous points les principes européens de suprématie de l'homme sur la femme, aussi bien au niveau physiologique, intellectuel et social que juridique et politique. Ainsi, l'équilibre entre les sexes le plus souvent recherché par les systèmes juridiques précoloniaux fut remis en question par l'administration coloniale. Bien que tous les malgaches, hommes ou femmes, soient

considérés comme des indigènes, des êtres inférieurs en tous points aux colons blancs, la place des femmes malgaches était encore plus dépréciée que celles des hommes.

Par exemple, seuls les hommes étaient soumis à l'impôt. Les femmes participaient quand même au travail de production qui permettait aux hommes de s'acquitter de leurs obligations devant l'administration coloniale. Dans la mesure où l'existence légale et la reconnaissance dans la communauté étaient conférées par le paiement de l'impôt, leurs activités n'étaient pas reconnues et leur statut même n'était pas pris en considération.

De plus, si l'administration coloniale française a mis en place des formations spécialisées pour les hommes, relativement diversifiées et de bon niveau, la formation des filles n'est pas une priorité et reste cantonnée aux tâches ménagères. Alors que les hommes voient de menus emplois tertiaires se créer pour eux tels que chauffeurs, facteurs ou plantons, « l'enseignement ménager a constitué la clé de voûte de toute la politique coloniale en matière d'éducation féminine. C'est à partir de cette époque que la division des tâches dans le travail de la domestication s'est basé sur le sexe alors qu'auparavant, elle était basée sur la Caste » (PNUD, 2003, p.40). Les chiffres très bas de la scolarisation chez les filles avant l'indépendance étaient dus aux quotas qui limitaient l'accès des filles à l'enseignement pendant la colonisation. A partir de 1960, l'éducation est théoriquement accessible à tous, garçons et filles.

a - 5 Qu'en est-il après l'indépendance ?

Au lendemain de l'Indépendance – le 26 juin 1960 –, l'égalité de tous les citoyens et toutes formes de discrimination entre les sexes ont été proscrites dans la Constitution datant de la même année. Les nouvelles lois furent érigées dans un esprit d'égalité entre les sexes, comme cela était le cas dans le droit précolonial.

Cependant, « les femmes avaient été tenues à l'écart des affaires communautaires sous le régime colonial : on n'allait pas leur confier brusquement les affaires de l'Etat. D'ailleurs les mouvements nationalistes qui allaient donner naissance aux partis politiques étaient eux-mêmes partis des syndicats, qui ne comportaient pratiquement pas de femmes puisque le secteur formel de l'emploi était réservé aux hommes. Il n'est donc pas étonnant que les premiers députés à l'Assemblée Nationale, chargés de voter les lois de la nouvelle République, aient tous été des hommes. La politique, dans sa version "moderne", était désormais un domaine typiquement masculin, où les femmes tenaient

une place décorative d'animatrices, en particulier dans les grandes manifestations des partis qui se succèdent au pouvoir » (Ministère de la population, de la condition féminine et de l'enfance, 2000, p.25).

Par exemple, l'égalité des filles et des garçons devant l'accès à la scolarisation en primaire, est un phénomène relativement récent. Jusque dans les années 1940-1950, la population de jeunes filles qui n'était pas envoyée à l'école était bien plus importante que les garçons : un peu plus d'une fille sur deux ne serait jamais scolarisée contre un garçon sur trois. « A Madagascar, les avancées enregistrées à partir du milieu des années 90 en matière d'accès à l'éducation ont largement bénéficié aux femmes, qui ont ainsi progressivement comblé leur retard par rapport aux hommes. Ainsi, en 1994, alors que 56,6 % des femmes âgées de 50 à 59 ans, contre 37,3 % des hommes de la même classe d'âge, n'ont jamais fréquenté l'école, ces proportions tombent respectivement à 23,0 % et 23,2 % chez les 10-19 ans. L'amélioration est encore plus nette en milieu rural où 61,4 % des femmes et 43,2 % des hommes âgés de 50 à 59 ans n'avaient jamais mis les pieds à l'école, alors que ces proportions se réduisent à 27,0 % et 27,5 % respectivement pour les filles et les garçons âgés de 10 à 19 ans » (PNUD, 2003, p.77-78). Le Ministère de la population, de la condition féminine et de l'enfance ajoute : « Jusqu'à nos jours cependant, la société garde les séquelles de la discrimination passée : à partir de 45 ans environ, les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à être analphabètes. Et il aura fallu 25 ans d'indépendance pour que le taux de scolarisation des filles parvienne au même niveau que celui des garçons » (Ministère de la population, de la condition féminine et de l'enfance, 2000, p.25).

Alors que les femmes avaient un rôle, un statut et une image ^{ux}égaux si ce n'est supérieurs à l'homme dans certains domaines avant la mise en place de l'État, de la christianisation et de la colonisation, ces différentes périodes historiques ont conduit à des relations de plus en plus inégalitaires. Les femmes malgaches ont donc été réduites, petit à petit, à un état de subordination par rapport à l'homme, qui a perduré et qu'il est maintenant bien difficile de combattre. « Cette situation inégalitaire s'est perpétuée et continue de perdurer par le fait même que c'est l'ensemble de la structure sociale qui sert à la fois de soubassement et d'instrument permettant aux disparités de se reproduire et de se renforcer. Ceci a lieu grâce à une multiplicité de mécanismes totalement imprégnés par les images et stéréotypes dévalorisant la femme et qui vont de la religion jusqu'aux systèmes éducatifs et politiques en passant par le système économique » (PNUD, 2003, p.40).

Toutefois, d'après certains indicateurs internationaux, l'amélioration du statut des femmes est malgré tout de plus en plus visible à Madagascar à travers les Indicateurs de Développement Humain (IDH) et plus particulièrement de l'Indice Sexospécifique de Développement Humain (ISDH). L'augmentation des taux de scolarisation des filles, l'augmentation du nombre de femmes participant à la vie économique du ménage et plus globalement du pays et, par conséquent, une plus grande autonomie des femmes, ont permis à la Grande Ile depuis quelques années, de gagner quelques rangs dans le classement des pays en fonction de ces indices. L'ISDH se fonde sur les mêmes variables que l'IDH, mais se concentre davantage sur les disparités sociologiques entre hommes et femmes dans les trois domaines :

- espérance de vie à la naissance des populations masculines et féminines ;
- taux d'alphabétisation des adultes femmes et hommes et taux de scolarisation combinés pour ces deux catégories ;
- part estimée des revenus du travail pour les femmes et les hommes, reflétant la maîtrise des ressources économiques des populations féminine et masculine

Plus ces disparités sont fortes en termes de développement humain de base, plus l'écart entre l'ISDH et l'IDH d'un même pays est important et *vice versa*.

Selon le Rapport Mondial de Développement Humain de 2003, Madagascar enregistre une différence de classement positive entre l'IDH et l'ISDH ce qui témoigne de l'absence de discrimination entre les hommes et femmes pour les trois composantes de l'IDH. L'écart hommes/femmes qui n'avait jamais été important à Madagascar depuis le début des années 1990, s'est encore réduit au cours des dernières années pour presque disparaître aujourd'hui.

« Ce résultat s'explique par la réduction des écarts en termes de scolarisation mais aussi en termes de revenus du travail. Alors même que les revenus estimés des femmes augmentaient beaucoup plus par rapport à ceux des hommes, (17 % contre 6 %), la part de femmes a augmenté dans la population active, de telle sorte que la part des femmes dans les revenus salariaux est passée de 40 à 42 %. *La réduction de l'écart entre les sexes en termes de revenus du travail, accompagnée de l'augmentation du niveau d'éducation représente 5 % de l'augmentation de l'ISDH entre 1999 et 2001* » (PNUD 2003, p.25). Ces résultats ont précisément pu être observés à un niveau microlocal dans la commune rurale d'Ampitatafika ; la répartition des tâches agricoles ou domestiques selon les sexes en témoigne.

Même si l'on ne dispose pas de données longitudinales permettant de constater l'évolution de la répartition des tâches entre hommes et femmes au cours des siècles derniers, les enquêtes actuelles montrent que la gestion du quotidien, en d'autres termes les activités domestiques, est relayée en de nombreuses occasions par les hommes. Ainsi, malgré les impacts de la colonisation et de la christianisation, les rôles et statuts des femmes à Madagascar n'ont pas été totalement remis en cause et une certaine égalité entre hommes et femmes reste de mise. Comment cela s'opère-t-il au sein du couple ? Si l'on assiste à une prise en charge d'une partie non négligeable des activités économiques, aussi bien familiales et qu'extra-familiales par les femmes, cela sous-entend un fort potentiel de négociation entre les membres du couple.

b. Les relations hommes-femmes aujourd'hui ?

L'égalité entre hommes et femmes postulée ci-avant et qui permet aux femmes d'avoir une place à part entière dans la vie économique de leur groupe domestique, se retrouve aussi au sein du couple et se manifeste de différentes manières : dans les prémices de la relation de couple tout d'abord et dans le choix du conjoint.

b - 1 Le choix du conjoint

Le mariage est un accord, une forme d'échange entre deux familles ou deux lignages ayant pour objectif de conserver voire d'élargir le patrimoine et le capital économique mais aussi social et symbolique (Adepoju, 1999 ; Vimard, 1993). Pour les familles, les stratégies matrimoniales visaient à « maximiser les profits et/ou à minimiser les coûts économiques et symboliques du mariage » (Bourdieu, 2002, p.176). Dans les sociétés rurales telles que celle d'Ampitatafika, alors que la terre est au centre de la vie économique, il était important, voire dans certains cas impératif, de ne pas morceler le patrimoine et lorsque cela était possible, de l'étendre et de l'enrichir. Dans ces circonstances, les intérêts ou les préférences des jeunes en âge de se marier étaient peu pris en compte, s'ils étaient même consultés. Cependant, depuis les années 1970, les modes de mise en union se sont transformés. Le mariage qui était auparavant « arrangé » par les familles, est désormais le reflet d'une individualisation des rapports de couples (Augustin, 1973), contrairement aux générations passées pour qui l'union était le résultat d'un processus de décision familial dont ils étaient la plupart du temps

exclus, qui plus est lorsqu'il s'agissait des filles. On peut aujourd'hui avancer que le mariage est devenu un « mariage d'amour » (Gastineau, 2005 ; Pavageau, 1981). « L'individualisation du choix du conjoint qui est donc de mise depuis plusieurs décennies se fait corrélativement à l'apparition et au développement de fréquentations amoureuses antérieures au mariage. Ces fréquentations sont devenues progressivement une période essentielle de la mise en union, période qui se doit d'échapper au contrôle familial » (Binet, 2005, p.14)

Les familles interviennent de moins en moins pour imposer un mari ou une femme à leur enfant. L'avis de la famille reste malgré tout important au moment du mariage. Si les parents sont contre une union, parce que le capital économique de la famille est plus élevé que le leur par exemple, craignant des conflits, ils encouragent leur fille ou leur fils à renoncer à ce mariage. Toutefois, il est de plus en plus rare que le conjoint soit imposé ou même proposé. Alors que les femmes âgées de 45-49 ans au moment de l'enquête étaient un peu plus de 15 % (Tableau n°48) à s'être vu proposer un mari par leur famille, pour les plus jeunes, celles de 15-19 ans, une femme sur cinq s'est mariée sans aucune intervention de sa famille, mais dans 71,6 % des cas, cette dernière a malgré tout été consultée.

Tableau n°48 Choix du premier conjoint de la femme selon le groupe d'âges (%)

Groupes d'âges	La famille a proposé le conjoint	La famille a seulement été concertée par la femme	La famille n'est pas intervenue	Total	Effectifs
15-19	8,0	71,6	20,5	100	88
20-24	5,5	76,3	18,2	100	253
25-29	9,6	76,1	14,3	100	230
30-34	9,2	72,7	18,1	100	249
35-39	14,4	70,7	15,0	100	167
40-44	10,1	72,5	17,4	100	149
45-49	15,7	73,6	10,7	100	121
Ensemble	9,9	73,7	16,4	100	1257

Sources : Enquête de Références, Programme 4D, nos calculs.

La très faible intervention des familles dans les mariages est aussi due à la forte endogamie villageoise. Dans 55,9 % des cas, les deux conjoints sont issus de la commune d'Ampitatafika (Tableau annexe n°50). Cela pourrait laisser penser que les

familles initient malgré tout le processus matrimonial mais d'après Binet (2007) « les stratégies matrimoniales explicites qui prévalaient encore au début du 20^{ème} siècle ont laissé place à un choix plus personnel, moins encadré par les familles. Ce changement n'est pas récent. [...] Plus qu'à une disparition du contrôle familial sur les unions, on assiste à une informalisation croissante de ces modalités. [...] La stratégie économique, qui était à l'origine des mariages arrangés et des mariages au sein de la famille, ne s'exprime plus que sous des formes négatives. Les projets de mariage entre jeunes de familles aux niveaux de vie trop différents sont généralement désapprouvés par les parents qui poussent les jeunes à abandonner le projet. Le patrimoine terrien est toujours un facteur important de choix du conjoint mais cette dimension est plus inconsciente que concrétisée objectivement. Les jeunes choisissent d'abord un époux ou une épouse qu'ils aiment et qui possèdent les qualités qu'ils attendent d'un homme ou d'une femme » (Binet, 2007, p.13).

Ainsi, les fréquentations amoureuses tout comme le choix du premier conjoint, pour les femmes au même titre que les hommes, sont les fruits de décisions personnelles. Les jeunes apparaissent comme de véritables acteurs dotés d'un pouvoir décisionnaire important. Aujourd'hui, cette liberté et ce pouvoir de négociation intergénérationnel se retrouvent ensuite au sein même du couple.

b - 2 Qui prend les décisions ?

Le pouvoir de négociation entre les membres d'un couple est très fortement interdépendant de la place et du statut qu'ils occupent. Par exemple, si la femme est cantonnée à un rôle reproductif et n'intervient pas ou peu dans la vie productive de son groupe domestique, son conjoint ne la consultera pas sur des sujets économiques. Il en sera de même si les activités économiques sont fortement compartimentées entre les sexes.

Les grandes décisions telles que le maintien de la scolarisation des enfants ou au contraire leur sortie du système éducatif, le nombre d'enfants souhaités sont, en règle générale, prises en commun.

« Oui, nous en avons discuté et nous avons décidé que nous aurions un enfant de plus, si Dieu le veut... » (Mme Marie, 25 ans, mariée)

Le mariage est vu comme permettant une amélioration des conditions de vie car il permet aux individus de partager les activités, les tâches domestiques et les tracas du quotidien avec leur conjoint(e). Dans les trois quarts des cas (Tableau annexe n°51), les hommes et les femmes discutent ensemble du nombre d'enfants qu'ils souhaitent avoir, ce qui, contrairement à leurs consœurs africaines confère aux femmes malgaches un pouvoir décisionnaire symboliquement fort. La femme n'est pas seulement, grâce à sa capacité reproductive, un moyen d'offrir une descendance à son conjoint, mais elle a une part de responsabilité forte dans son présent et de son futur, au même titre que son conjoint.

Le pouvoir de décision concernant l'utilisation des revenus de la femme est souvent considéré comme l'un des indicateurs de son statut. En effet, il permet de mesurer son niveau d'autonomie financière, mais aussi les rapports « d'égalité » qui peuvent exister entre les conjoints. Nous ne disposons pas de données spécifiques à Ampitafika à ce sujet, mais depuis quelques années, 1997 exactement à Madagascar, les enquêtes DHS permettent de savoir qui décide de l'utilisation et qui gère le revenu des femmes lorsqu'elles travaillent. Le Tableau n°49 montre que cela est variable selon le statut matrimonial des femmes et donc selon les différentes périodes de la vie.

Tableau n°49 Etat matrimonial des femmes qui gagnent de l'argent – parmi celles ayant travaillé au cours des 12 mois précédant l'enquête – selon la personne qui décide de l'utilisation de leurs revenus en 2003 pour l'ensemble de Madagascar (%)

	Enquêtée seule	Conjointement avec quelqu'un	Autre personne seule	Total	Effectifs
Célibataire	64,3	11,0	24,8	100	587
En union	32,4	57,3	10,2	100	2684
Plus en union	90,1	4,2	5,7	100	643
Ensemble	46,6	41,6	11,6	100	3914

Sources : DHS 2003-2004, nos calculs.

En fonction de leur âge et par conséquent des personnes avec lesquelles elles vivent, les femmes n'ont pas le même niveau d'implication dans la décision d'utiliser l'argent qu'elles gagnent. Les célibataires, qui en général vivent encore avec leurs parents – la décohabitation se faisant au moment du mariage – décident le plus souvent seules de l'utilisation de leurs revenus et, dans un quart des cas, avec une autre personne, un parent.

De même, les femmes en rupture d'union, décident seules dans 91,8 % des cas de la gestion de leur budget. A Madagascar, les femmes en rupture d'union ou veuves ne sont traditionnellement pas obligées d'être sous la responsabilité d'un homme, comme cela peut être le cas dans certains pays d'Afrique de l'Ouest dans la cas des mariages en lévirat. Près de 60 % d'entre elles sont chef de ménage et gèrent seules ou avec leurs enfants toutes les sphères de la vie économique ou domestique.

Dans le rapport final de l'EDS 2003-2004, il est noté : « A l'opposé, les femmes mariées sont celles qui ont le moins d'autonomie : 32 % décident seules, mais dans une proportion relativement élevée – 57 % –, ces femmes décident avec quelqu'un d'autre » (DHS, 2005, p.46). Que les femmes décident conjointement de l'utilisation de leur salaire avec, dans la majorité des cas on peut le supposer, leur conjoint, serait donc, d'après les auteurs du rapport final de l'EDS, une preuve d'un manque d'autonomie.

S'il ne s'agit pas d'indépendance et d'autonomie, on peut en revanche parler d'égalité entre les conjoints et d'une volonté de négociation entre les partenaires. Ce qui se vérifie au tableau suivant (Tableau n°50) si l'on regarde quelles sont les décisions prises par les femmes uniquement, et celles prises conjointement avec leur partenaire ou une autre personne.

Tableau n°50 Répartition des femmes en union selon la personne qui a « le dernier mot » en ce qui concerne certaines prises de décision en 2003 (%)

	Enq. seule	Avec le mari	Avec une autre pers.	Mari unique.	Autre pers unique	Pas de décision	Total	Effectifs
Soins de santé perso.	27,5	57,2	1,0	12,4	1,7	0,1	100	5140
Grands achats du ménage	13,9	68,2	1,1	14,9	1,8	0,2	100	5140
Achats quotidiens du ménage	61,4	30,3	7,0	5,8	1,8	0,1	100	5140
Visites à la famille ou aux proches	12,6	73,3	1,4	9,2	1,7	1,9	100	5140
Repas à préparer chaque jour	78,4	15,3	0,7	3,7	1,7	0,1	100	5140

Source : DHS, 2005, p.49.

La question au cours des enquêtes a été posée comme suit :

« Dans votre famille, qui a généralement le dernier mot dans les décisions suivantes ?

- vos propres soins de santé
- les achats de choses importantes dans le ménage
- les achats pour les besoins quotidiens du ménage
- les visites à la famille ou aux parents
- quelle nourriture sera préparée chaque jour»

Le but de cette question était « d'évaluer le rôle et le niveau d'implication des femmes dans la prise de décision dans le ménage » (DHS, 2005, p.49). Il en ressort, comme au tableau précédent, que la majorité des femmes prennent les grandes décisions – grands achats du ménage – 68,2 % –, soins de santé – 57,2 % –, visites à la famille ou aux parents – 73,3 % –, ce qui sous-entend un déplacement et donc des frais – avec leur conjoint dans la majorité des cas. En revanche pour les décisions quotidiennes, elles se chargent seules pour la plupart de décider des achats quotidiens du ménage – 61,4 % – et de quel plat préparer chaque jour – 78,4 % –, car cela ne nécessite pas forcément de discussion ou de négociation avec leur conjoint. Les femmes en union sont donc partie prenante dans les grandes décisions du ménage, ce qui, selon nous, témoigne davantage d'une égalité entre les sexes que d'une marque de dépendance vis-à-vis de leur conjoint contrairement à ce qui est avancé dans le rapport final de l'enquête démographique et de santé. Le nouveau volet des EDS concernant l'évaluation du statut de la femme, de son pouvoir de décision au sein du ménage et de son droit à disposer de l'argent gagné, permet, contrairement à ce que laisse entendre le rapport final paru en 2005, de mettre en avant une certaine égalité entre hommes et femmes.

Au Burkina Faso par exemple, en 2003, 89,2 % des femmes décident seules de leurs revenus (DHS, 2004, p.39). Si l'on s'en tient à ce que peuvent avancer les auteurs du rapport final de l'EDS 2003-2004 à Madagascar, cela confère donc aux femmes burkinabées une très grande autonomie. Pourtant, l'ISDH du Burkina ne place le pays qu'au 143^{ème} rang – contre 121^{ème} pour Madagascar. Le taux d'alphabétisation des femmes burkinabé est deux fois plus faible que celui des hommes et le revenu estimé du travail est lui aussi près de deux fois inférieur. Ces deux indicateurs étant des composantes essentielles à une plus grande autonomie, le statut des femmes dans ce pays ouest africain s'avère donc être moins bon et surtout les relations de genre plus inégalitaire qu'à Madagascar.

Qu'il s'agisse de l'allocation du revenu ou du nombre d'enfant souhaité, les conjointes ont leur part de responsabilité dans la prise de décision. Il en est de même pour les activités productives. Les femmes participent aussi activement aux décisions concernant l'exploitation agricole qu'à celles des activités extra-familiales. Comme les femmes interviennent dans les activités économiques de leur famille et, qui plus est, dans les mêmes activités que leur conjoint, sur les mêmes parcelles, il n'est pas surprenant que la décision d'employer ou non des salariés agricoles, l'investissement dans des intrants etc., soit prise en couple.

C - Conclusion

Au sein de toutes les sociétés, la répartition des rôles, des statuts, des occupations, etc. entre les hommes et les femmes dépendent en premier lieu de l'héritage du processus de formation et de transformation des images, des stéréotypes et des normes de conduite au cours de l'histoire. Sans que nous puissions parler d'une société totalement égalitaire, l'accès à la propriété, à la scolarisation, ainsi que les négociations au sein du couple, le choix du conjoint ou de la descendance etc., sont autant de domaines où la femme est présente, concernée, impliquée. Elle occupe une place, un rôle et un statut bien plus égalitaires que ceux accordés aux femmes ouest africaines par exemple. Les indicateurs standards mesurant les inégalités entre les hommes et les femmes – taux de scolarisation, taux d'occupation, partage des tâches domestiques etc. – montrent que la situation à Madagascar est meilleure que dans beaucoup d'autres pays africains, qu'elle est en progression mais aussi que des inégalités flagrantes subsistent comme dans le domaine des salaires par exemple.

Bien qu'il existe à Ampitatafika comme à Madagascar des domaines où les femmes ne sont pas l'égal de l'homme, tels que le montant des salaires dans le salariat agricole par exemple, nous avons pris le parti de mettre en avant les différents indicateurs montrant que les femmes occupent une place essentielle et comparable à celle des hommes dans la vie économique de leur foyer. De plus, ce positionnement a été influencé par le fait qu'à Ampitatafika, nous ne pouvons observer les mêmes résultats que ceux avancés dans le Rapport National de Développement Humain de 2003. Il est dit dans cet ouvrage traitant en particulier du « genre, développement humain et pauvreté que « dans la société malgache, l'homme est sans conteste le chef de famille, avec une conception du rôle de l'homme et de la femme impliquant une répartition très nette des tâches. La

norme veut que les biens productifs soient gérés par l'homme et que le couple vive dans le foyer masculin. Les femmes dépendent économiquement des hommes et se voient attribuer la responsabilité d'entretenir le foyer familial, sous l'autorité de l'homme. Le paysage éducatif ne peut être qu'influencé par cette donne. En particulier, le rôle assigné aux filles n'en fait pas une cible prioritaire en matière de scolarisation. Celles-ci sont prédestinées à rester au foyer, à exécuter des tâches domestiques et à s'occuper des enfants. De plus elles sont amenées à quitter la famille quand elles se marient, ce qui constitue un investissement peu rentable pour la famille d'origine. De ces faits, il est considéré plus avantageux de faire des dépenses en éducation en faveur des garçons que des filles » (PNUD, 2003, p. 83).

Cette constatation est peut-être valable au niveau national, mais pas à Ampitatafika. D'une part au vu des taux nets de scolarisation par sexe (Tableau n°45), les filles sont proportionnellement plus nombreuses à être inscrites à l'école, quel que soit le niveau. D'autre part, même si les tâches domestiques sont effectivement davantage prises en charge par les femmes, les hommes participent malgré tout à certaines d'entre elles lorsque cela est nécessaire, afin de libérer la main-d'œuvre féminine quand des opportunités d'emploi se présentent. Bien que le mariage soit virilocal et que les femmes dépendent de leur mari, elles sont malgré tout impliquées dans les choix et les décisions aussi bien dans la sphère productive que reproductive.

Contrairement à ce qu'a pu observer Marcoux (1995) où « l'organisation de la production qui permet d'assurer la subsistance des individus au Mali s'appuie principalement sur le groupe familial, où chacun des membres occupe un rôle spécifique en fonction de son âge et de son statut à l'intérieur du groupe », à Ampitatafika, les membres du ménage se complètent, échangent leurs rôles et font preuve d'une grande plasticité. Ce mode d'organisation a pour but principalement de répondre aux impératifs du calendrier agricole, mais aussi et surtout de libérer de la main-d'œuvre en vue de diversifier les activités et donc les sources de revenus. La pluriactivité au sein du ménage permet en outre de répondre aux besoins du marché du travail local, mais aussi à l'extérieur. Comme le souligne Reardon (1994), en milieu rural africain, on peut alors distinguer deux grands types de diversification : la diversification introvertie – orientée vers des activités locales hors exploitation agricole familiale – et une diversification extravertie – orientée en partie vers des activités en migration. Dans l'un et l'autre cas, dans certaines régions africaines, la place de l'agriculture dans les revenus des ruraux peut être si marginale que le milieu rural occupe d'abord une fonction d'accueil et une fonction de « filet de sécurité » (Bélières, *et alii.*, 2002).

Bélie?

CHAPITRE V - La mobilité comme complément ou supplément de revenus

La volonté de diversifier les sources de revenus grâce à des emplois et des activités économiques pratiquées à l'extérieur de la sphère familiale d'une part et hors de la zone géographique de résidence d'autre part, n'est pas un phénomène nouveau à Madagascar. Les unités de production qui vivent essentiellement de l'agriculture dans les zones rurales, à Madagascar ou dans d'autres pays en voie de développement, tentent de trouver des moyens de compléter leurs revenus par d'autres activités, là où des opportunités se présentent. Des activités ou des emplois rémunérateurs dans d'autres localités, en zones rurale ou urbaine, constituent alors l'offre inexistante dans leur village.

De là, nous pouvons formuler une hypothèse centrale pour l'ensemble de ce chapitre :

⇒ Les migrations des chefs de ménage et de leurs enfants constituent des compléments de revenus importants pour les ménages d'Ampitatafika. La diversification des activités à l'extérieur de la commune permet alors aussi de diversifier les sources de revenus et par là même de réduire les risques d'incertitude ou de pauvreté.

D'autres hypothèses corollaires peuvent en découler :

⇒ Comme la diversification des sources de revenus au niveau local, les revenus des emplois en migration peuvent répondre à deux stratégies différentes, suivant le niveau d'incertitude dans lequel subsistent les familles d'Ampitatafika :

⇒ soit les emplois en migration sont vus et employés de manière à répondre à une nécessité économique. Ils constituent en d'autres termes une véritable stratégie de survie dans une situation de grande vulnérabilité ;

⇒ soit les revenus générés en déplacement constituent un instrument opératoire dans une perspective de développement économique. Ils traduisent une volonté d'investir dans le court, moyen ou long terme, par exemple grâce à des revenus non agricoles pour l'exploitation agricole.

Toutefois, cette volonté que peuvent avoir les paysans de diversifier leurs activités est limitée et/ou dépendante de différents éléments, dont entre autres :

- le contexte socio-économique : fluctuation du marché du travail local, en dehors de la région de résidence, législation en matière d'emploi telle que les lois organisant le travail des enfants, etc. ;
- les caractéristiques socio-démographiques des individus : sexe, âge, nombre de personnes à charge, etc. ;
- les caractéristiques socio-économiques du ménage : main-d'œuvre disponible et nécessaire pour les activités familiales, réseaux sociaux de connaissances, etc.

La mobilité ou la capacité de partir ou d'envoyer un membre de la famille en migration ne concernent pas de la même façon tous les individus ni tous les groupes domestiques. La facilité, la propension et la volonté de migrer varient selon le sexe, l'âge, mais aussi la situation matrimoniale, le niveau d'instruction etc. Selon les caractéristiques des membres de l'unité de production, les individus ont plus ou moins de responsabilités domestiques, sont plus ou moins impliqués dans les travaux agricoles sur les terres du ménage, ou encore plus ou moins insérés sur le marché local de l'emploi salarié alors que d'autres rencontreront de plus grandes facilités à trouver du travail sur le marché de l'emploi urbain ou dans d'autres régions rurales.

Afin de voir dans quelle mesure ces hypothèses peuvent être infirmées ou confirmées, plusieurs questions doivent alors être soulevées. Selon les objectifs des migrants ou de leur famille :

- Quels sont les individus qui seront prioritairement envoyés en migration de travail ou qui seront les premiers volontaires au départ ?
- Quel est le calendrier de départ et/ou de retour ?
- Quels sont les déterminants des migrations ?
- Quelles sont les conséquences économiques et sociales des migrations aux niveaux individuel et familial ?

Nous avons, en fonction des données disponibles dans l'enquête de Référence 4D et de nos données qualitatives, orienté nos investigations vers la mobilité de travail des chefs de ménage et de leurs enfants.

D'un point de vue terminologique, il faut spécifier que par « enfants du chef de ménage », nous entendons les *descendants directs des chefs de ménage* sans limite d'âge. Le manuel de l'enquêteur, regroupant l'ensemble des consignes à respecter au cours de la passation des questionnaires de l'enquête de référence, stipule à ce sujet pour les modules portant sur la migration des enfants : « Il s'agit d'obtenir des renseignements sur les enfants du chef de ménage qui n'habitent pas la commune d'Ampitatafika au moment de l'enquête mais qui y ont habité auparavant. Les enfants dont les parents ne sont pas nés à Ampitatafika et qui n'y ont jamais séjourné ne sont pas concernés. On s'intéresse aux enfants du chef de ménage quels que soient leur âge et l'année de leur départ ; il peut s'agir de très jeunes enfants comme des enfants plus âgés partis depuis longtemps ». Lorsque nous parlerons des migrations des enfants dans cette partie, il ne s'agit pas uniquement des migrations des jeunes de moins de quatorze ans comme dans les autres chapitres, mais de tous les descendants de première génération des chefs de ménage interrogés dans les neuf fokontany de la commune rurale d'Ampitatafika.

Les données dont nous disposons permettent d'étudier certaines caractéristiques démographiques des jeunes migrants tels que le sexe et l'âge au moment du départ. Nous ne disposons pas de leur statut matrimonial ou de leur niveau scolaire lorsqu'ils ont quitté le foyer parental, à défaut, nous considérerons que certaines caractéristiques socio-géographiques telles que le niveau d'alphabétisation, l'âge au mariage, etc., – qui n'ont pas considérablement évolué depuis les premières vagues de départs des enfants,

dans les années 1980 – sont similaires à celles des habitants demeurant dans la commune d'Ampitatafika. / ?

La mobilité des chefs de ménage a été étudiée à partir des données d'émigration des villages enquêtés. Nous disposons de données portant sur leurs déplacements de courte durée – plus d'une nuit et moins d'un mois – et de moyenne durée – plus d'un mois et moins de six – au cours des douze mois précédant l'enquête, à savoir entre les mois d'octobre-novembre 2002 et octobre-novembre 2003 – en fonction de la date de passation du questionnaire. Afin de répondre aux hypothèses formulées précédemment, il aurait été intéressant d'effectuer une étude rétrospective de la place des migrations dans la formation du revenu familial. Malheureusement, aucune donnée rétrospective sur les sources de revenus et l'évolution des surfaces de terres cultivées, les investissements économiques, etc., n'est disponible pour effectuer un parallèle entre la formation du capital économique de la famille et l'histoire migratoire des chefs de ménage. A défaut, une analyse des déplacements récents, après le retour du chef de ménage a été menée au cours de l'année précédant l'enquête. Cela permettra de mettre en avant l'existence ou non de logiques et de stratégies économiques à court ou moyen termes, à un niveau davantage prospectif que rétrospectif.

Les déplacements de longue durée – plus de six mois – des chefs de ménage *au moment de l'enquête* auraient pu apporter des informations sur les stratégies de reversement des salaires à la famille restée au village par exemple. Toutefois, ces migrations de longue durée n'ont fait l'objet d'aucune question dans l'Enquête de Référence puisqu'ils étaient absents à cette période d'une part. D'autre part, ces chefs de ménage auraient pu malgré tout constituer un nouveau panel pour l'élaboration d'une enquête spécifique, mais leur représentativité sur l'ensemble des chefs de ménage a été estimée trop faible : seuls 5,8 % des ménages comptent à leur tête un représentant en union, mais absent au moment de l'enquête (cf. 0).

Nous nous sommes concentrés sur l'étude des déplacements temporaires des chefs de ménage, qui eux sont nettement plus nombreux. Afin de voir de quelles manières la mobilité des chefs de ménage peut s'inscrire dans une démarche de diversification des sources de revenus, plusieurs questions ont été abordées :

- Quelles sont les caractéristiques des migrations des chefs de ménage ? Concernent-elles aussi bien les hommes que les femmes chefs de ménage ? Pendant combien de temps les chefs de ménage partent-ils ? Pour quels motifs ? Où s'effectuent les déplacements ?

- A quelles logiques répondent les migrations des chefs de ménage ?
- D'un point de vue économique, comment les chefs de ménage parviennent-ils à combiner leurs activités familiales et leurs déplacements ?

A - La migration des chefs de ménage

Si nous avançons que la mobilité, à plus ou moins long terme d'une partie de la population d'Ampitatafika, est une des réponses au manque d'opportunités locales de travail et à la pénurie de terres, « ce système introduit un changement de résidence effectif, [...] mais par définition, il n'implique qu'une installation passagère des migrants, selon les besoins de l'économie d'accueil qui limitera au maximum les investissements d'infrastructure. De ce fait, les migrants sont principalement des personnes seules et la migration des dépendants (conjoint, enfants, etc.) est découragée » (Guilmoto, *et al.*, 2003, p.46).

1. *Caractéristiques des migrations des chefs de ménage*

Les déplacements des chefs de ménage varient principalement en fonction de la durée de migration et son but. Les migrations de travail à proprement parler concernent en particulier les chefs de ménage qui ont, entre autres, la possibilité de partir entre un et six mois consécutifs de leur domicile.

a. La durée des déplacements

Alors que près de 70 % (Tableau n°51) des chefs de ménage partent pour des périodes allant d'une nuit à un mois, considérées comme des déplacements « de courte durée », seuls 16 % des chefs de ménage partent sur des périodes de un à six mois, en migration de « moyenne durée » (Tableau n°51). « Du point de vue du migrant, la formule des migrations temporaires possède un certain attrait. Elle lui permet de conserver des liens

étroits avec son lieu d'origine, où réside le reste de sa famille » (Guilmoto, *et al.*, 2003, p.46-48).

Tableau n°51 Motifs de déplacement des chefs de ménage selon la durée de la migration (%)

	Courte durée (plus d'1 nuit, moins d'1 mois)	Moyenne durée (plus d'1 mois, moins de 6)
Etudes	0,2	0
Travail saisonnier temporaire	15,4	54,2
Chercher du travail	2,6	11,2
Conflit familial	0,3	0,8
Commerce	4,6	6,5
Ravitaillement, achat	2,5	0,4
Visite de la famille ou d'amis	47,1	16,5
Raisons de santé	3,3	4,2
Loisirs, vacances	0,8	1,9
Fêtes, cérémonies	18,8	2,3
Autres	4,2	1,9
Ne sait pas	0,2	0
Total	100	100
Effectifs	1120	260
Soit	69,1 % de l'ensemble des chefs de ménage	16,0 % de l'ensemble des chefs de ménage

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Les déplacements de courte durée s'effectuent dans des zones relativement proches d'Ampitatafika (Tableau annexe n°52). Alors que la proximité des lieux de déplacement facilite le retour régulier au village, ce qui explique la proportion plus élevée de migrations de courte durée et implique une gestion continue des différentes activités sociales ou économiques, les migrations de longue durée nécessitent une organisation différente. Ces absences prolongées supposent que les chefs de ménage aient au sein de leur foyer ou dans leur environnement familial proche, des personnes relais. Elles doivent se montrer capables de prendre en charge les responsabilités économiques, sociales et familiales du chef de ménage absent. Ces derniers doivent en outre disposer d'une main-d'œuvre suffisante pour effectuer les tâches et activités domestiques et économiques en leur absence. Si cette organisation familiale s'avère aussi nécessaire dans le cas des déplacements de courte durée, les déplacements de plusieurs mois

demandent une organisation plus solide. Toutefois, la faible représentation des chefs de ménage qui partent pour plusieurs mois vient relativiser les propos tenus dans le chapitre précédent. La flexibilité de la main-d'œuvre familiale est certes nécessaire pour permettre une pluriactivité localement, mais elle ne permet qu'à 16 % (Tableau n°51) des chefs de ménage de partir plusieurs mois. En outre, ces migrations demandent aussi des investissements pour le transport ou le trajet plus importants car elles s'effectuent dans près d'un tiers des cas en dehors de la province de Tananarive (Tableau annexe n°52). Cela peut alors fournir une explication au pourcentage relativement faible des migrations de moyenne durée comparativement à la mobilité sur de courtes périodes.

Les durées de déplacement des chefs de ménage dépendent en grande partie du motif pour lequel les individus quittent la commune. La moitié des déplacements de courte durée est consacrée à des visites à des membres de la famille ou à des amis. Seuls 15,4 % (Tableau n°51) des chefs de ménage qui sont partis pour moins d'un mois ont quitté leur domicile pour des causes économiques.

Lorsque les chefs de ménage partent pour plusieurs mois, ils sont plus de la moitié (Tableau n°51) à migrer pour occuper un emploi saisonnier temporaire et 11,2 % vont chercher un emploi rémunérateur à l'extérieur de la commune. Le processus de monétarisation de l'économie se diffuse rapidement et les besoins de revenus financiers sont de plus en plus prégnants pour compléter les faibles revenus familiaux en nature en raison de la médiocrité des rendements et permettre de répondre à l'offre en termes de santé, d'éducation, de transports, etc.

b. Les motifs de migration

Les causes de migration ont été regroupées en deux grandes catégories : la première regroupant des motifs liés directement aux activités économiques, la seconde à des causes plus sociales et familiales :

- Les motifs économiques regroupent les items : « travail saisonnier temporaire », « chercher du travail » et « commerce ». Lorsqu'il est mentionné que les migrations ont été réalisées pour des « motifs économiques » ou des « raisons économiques », nous entendons que l'objectif du départ était la recherche ou l'occupation d'un emploi à l'extérieur de la commune d'Ampitatafika. Même s'il existe des causes exogènes – telles que les aléas climatiques ayant entraîné des mauvaises récoltes,

des aléas économiques provoquant l'augmentation des prix des produits de première nécessité, l'offre d'emploi locale restreinte, etc. –, et des déterminants économiques familiaux – surface insuffisante de terres cultivables, manque de moyens financiers pour les besoins essentiels de la famille, etc. – qui influent sur la décision elle-même de quitter temporairement le village, les motifs économiques ne traduisent pas uniquement les effets de la conjoncture économique locale et/ou familiale en amont du départ. Les « motifs économiques » doivent être considérés comme la manifestation de l'objectif du déplacement lui-même, du but de la migration. Dans la suite de ce chapitre, ils regrouperont aussi les réponses obtenues aux items « chercher du travail, changement de travail » et « nouvelle affectation, mutation économique » à la question posée au chef de ménage : « Pourquoi votre fille/fils est-il/elle parti(e) ? ».

- Les motifs sociaux et/ou familiaux regroupent les items : conflit familial, visite à la famille ou à des amis, loisirs, vacances, fêtes et cérémonies.

En regroupant d'une part les motifs économiques et d'autre part les raisons sociales et familiales des déplacements selon leurs durées, il apparaît clairement que les migrations de moyenne durée ont essentiellement pour objectif d'obtenir des revenus monétaires nécessaires aux besoins élémentaires des familles. Près de 72 % (Tableau n°52) des déplacements allant de un à six mois, ont des objectifs économiques alors que la majorité des déplacements de moins d'un mois – 67,1 % – ont des causes davantage sociales et/ou familiales.

Tableau n°52 Motifs économique ou sociaux du déplacement des chefs de ménage selon la durée de la migration (%)

	Courte durée (plus d'1 nuit moins d'1 mois)	Moyenne durée (plus d'1 mois moins de 6)
Motifs économiques	22,6	71,9
Motifs sociaux et/ou familiaux	67,1	21,5
Autres	10,4	6,5
Total	100	100
Effectifs	1120	260

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Toutefois, les migrations des chefs de ménage ne concernent pas dans les mêmes proportions les hommes et les femmes. Les hommes représentent près de 80 % des migrants de courte durée et plus de 85 % de ceux de moyenne durée (Tableau n°53). Or,

les femmes seraient en mesure de trouver des emplois rémunérateurs à l'extérieur de la commune d'une part, et des emplois proposés en migration pourraient aussi bien être occupés par des femmes que par des hommes, c'est le cas des métiers dans le secteur du commerce et des services par exemple. Cependant, on assiste à une plus faible mobilité de la part des femmes chefs de ménage. Seul un migrant de courte durée sur cinq est une femme et ces dernières ne représentent que 13,8 % (Tableau n°53) des migrants de moyenne durée.

Tableau n°53 Motif du déplacement du chef de ménage en fonction de la durée de migration selon le sexe (%)

	Courte durée (plus d'une nuit moins d'un mois)			Moyenne durée (plus d'un mois moins de 6)		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Motifs économiques	26,9	5,0	22,6	79,0	27,8	71,9
Motifs social et/ou familial	62,6	85,1	67,1	14,3	66,7	21,5
Autres	10,2	10,0	10,2	6,7	5,6	6,5
NSP	0,2	0	0,2	100	100	100
Total	100	100	100	100	100	100
Effectifs	899	221	1120	224	36	260
Soit	80,3%	19,7%	100%	86,2%	13,8%	100%

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Lorsqu'une femme chef de ménage quitte la commune, quelle que soit la durée de son déplacement, elle part dans la majorité des cas pour des raisons familiales ou sociales : 85,1 % des femmes sont parties moins d'un mois pour rendre visite à de la famille ou à un ami en dehors de la commune ou encore pour assister à des fêtes ou des cérémonies ; elles ont été 66,7 % à partir entre un et six mois pour ces même raisons (Tableau n°53). Cette mobilité plus faible que celles des chefs de ménage masculins est due essentiellement à leur statut matrimonial. Lorsque les femmes sont chefs de ménage, elles vivent sans conjoint dans la majorité des cas – 67,9 % – (Tableau annexe n°53) : elles sont célibataires, veuves ou divorcées pour la plupart. Elles sont donc seules chargées de subvenir aux besoins de leur foyer. De plus, ces dernières sont plus du tiers (Tableau annexe n°54) à avoir en charge des enfants de moins de treize ans demandant une vigilance accrue et des enfants scolarisés, qui nécessitent des dépenses pour les frais d'écologie, engendrant des besoins financiers supplémentaires. Les femmes ont donc moins la possibilité de quitter leur famille pendant quelques mois pour rejoindre le milieu urbain par exemple et ainsi gagner un salaire supérieur à celui offert par le

salariat agricole sur le marché local de l'emploi. Cette absence de possibilité de transfert des activités et des responsabilités à d'autres membres adultes, limite donc leur potentiel de mobilité.

En revanche, les hommes chefs de ménage sont environ neuf fois plus exposés au risque de migrer pour chercher un emploi que les femmes chefs de ménage (Tableau annexe n°55). Cela s'explique aussi par leur statut matrimonial. Ils vivent dans plus de 90 % des cas avec leur conjointe (Tableau annexe n°53). Lorsque qu'ils ont l'opportunité de partir pour plusieurs mois, quelle que soit la cause de leur départ, ils peuvent confier leurs activités économiques et familiales à leur épouse. Les femmes suppléent alors leur conjoint, dans les tâches aussi bien domestiques qu'agricoles durant leurs absences. Elles peuvent non seulement s'occuper des enfants en bas âge, mais aussi prendre en charge le revenu du ménage en attendant celui de leur mari.

c. Les lieux de migrations

Si l'on étudie plus spécifiquement les migrations de travail, les lieux de destination sont dépendants, entre autres, de l'offre d'emploi des zones d'accueil. La capitale attire plus du tiers des migrations de travail de moyenne durée (Tableau n°54), alors que la ville d'Antsirabe, pourtant à une distance identique de celle qui sépare Ampitafika de Tananarive, ne compte que 5,4 % des migrants.

Tableau n°54 Lieu de déplacement des chefs de ménage partis pour des motifs économiques entre 1 et 6 mois, selon le motif de la migration (%)

	Motifs économiques	Autres motifs	Ensemble
Antsirabe	5,4	20,8	9,7
Tananarive	36,0	43,1	38,0
Dans la province de Tana (hors Tana et Antsirabe), milieu urbain	2,7	1,4	2,3
Hors de la province de Tana, milieu urbain	17,7	18,1	17,8
Dans la province de Tana, milieu rural	19,4	13,9	17,8
Hors de la province de Tana, milieu rural	18,8	2,8	14,3
Total	100	100	100
Effectifs	186	72	258 ⁵⁶

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

La palette des emplois possibles et disponibles est en effet plus importante à Tananarive que dans les autres villes de Madagascar. Selon le niveau de qualification du migrant, il peut occuper des emplois aussi variés que :

- Gargotier, Fabricant de beignets
- Epicier
- Vendeur de légumes, fruits...
- Boucher Chargeur de briquet
- Crieur de journaux
- Balayeur de rue
- Fabricant, réparateur de parapluie
- Conducteur de taxi-brousse
- Aide-chauffeur de taxi-brousse
- Maçon
- Peintre
- Menuisier, charpentier
- Ouvrier industrie textile
- Couturier, tailleur
- Lavandière
- Coiffeur
- Porteur
- Cordonnier
- Sécurité, gardien
- Domestique, cuisinier
- Etc.

⁵⁶ N = 258 et non 260. Nous avons exclu les 2 émigrants qui sont partis à l'étranger

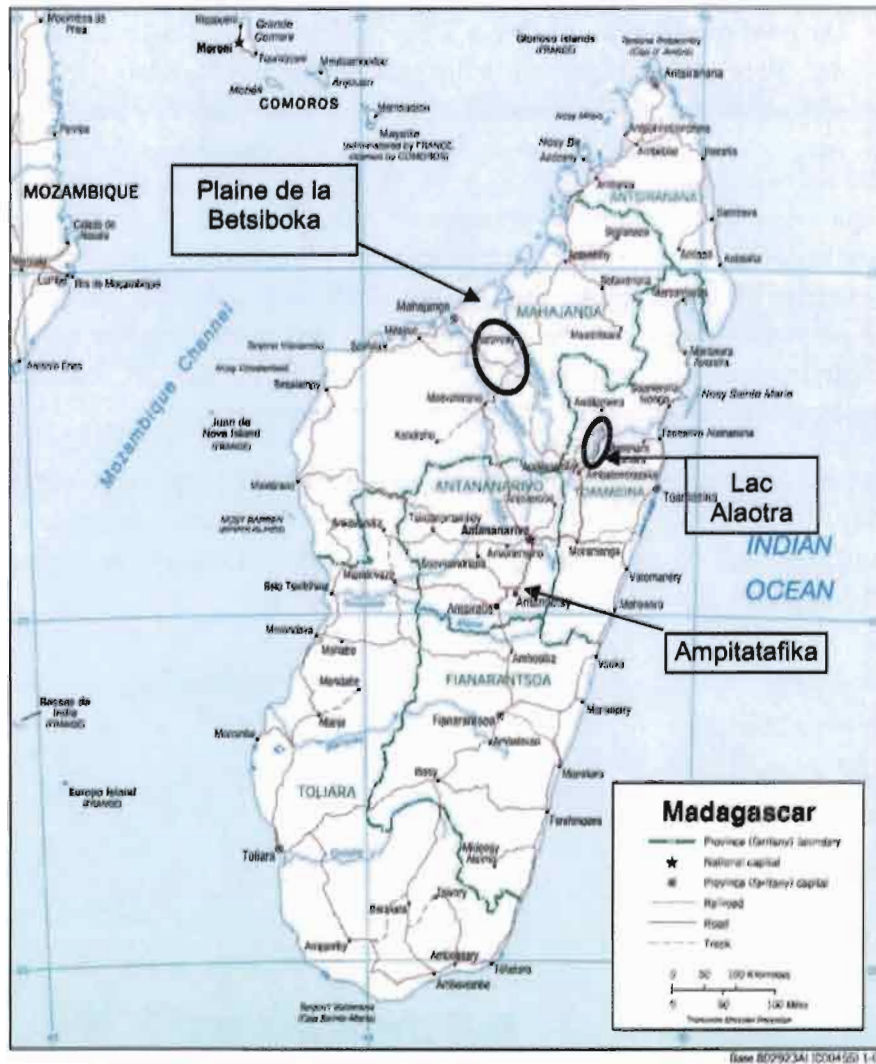
Le niveau d'alphabétisation joue un rôle important dans la probabilité qu'ont les individus de migrer.

Où peut-on aller lorsqu'on n'a pas d'instruction ? Même pour aller à Antsirabe par exemple, on n'ose pas prendre le taxi-brousse car on ne sait même pas lire son numéro... Or celui qui sait lire peut aller où il veut ! (Noro, 22 ans, salariée agricole, n'a jamais été scolarisée)

Les paysans qui savent lire et écrire et plus encore ceux qui ont eu l'opportunité d'être scolarisés jusqu'au collège, connaissent une probabilité plus élevée de partir chercher un emploi à l'extérieur de la commune que les individus analphabètes (Tableau annexe n°55). Ils ont pu acquérir une certaine autonomie leur procurant ainsi une plus grande assurance, contrairement aux acteurs économiques analphabètes, qui ressentent des appréhensions à quitter leur village et leur environnement connu.

Toutefois, un peu plus d'un tiers des migrations de travail s'effectue vers le milieu rural (Tableau n°54). Il s'agit dans la plupart des cas, d'emplois de salariat agricole dans les grands bassins rizicoles de Madagascar tels que le lac Alaotra ou la plaine de la Betsiboka (Figure n°18).

Figure n°18 Localisation des grandes régions rizicoles et pourvoyeuses d'emplois saisonniers en zone rurale



Source : http://www.lib.utexas.edu/maps/africa/madagascar_pol_2003.jpg

A Ampitatafika – comme dans beaucoup d'autres régions en développement dans le monde – les flux migratoires sont organisés en fonction de l'offre d'emploi dans les zones d'accueil.

Dans les grandes régions productrices de riz, les riziculteurs se trouvent dans l'obligation d'engager des salariés agricoles en raison de la rapidité avec laquelle la moisson doit être faite lorsque le riz est mûr. Ils font appel à des salariés agricoles temporaires extérieurs à la région car ils sont en nombre insuffisant localement pour assumer la totalité du travail. « D'un point de vue global, cet appel de travailleurs migrants est avant tout déterminé par un besoin conjoncturel de main-d'œuvre dans des secteurs donnés de l'économie de destination » (Guilmoto, *et al.*, 2003, p.46). Les candidats à la migration saisonnière ne sont pas sans connaître les conditions de travail difficiles qu'offrent les emplois agricoles au moment des récoltes. En outre, dans la mesure où la quasi-totalité des contrats saisonniers dans le secteur primaire est à la tâche, plus les salariés agricoles travaillent rapidement, plus la possibilité de multiplier les contrats leur est offerte et par là même augmenter et multiplier les salaires.

« Les travaux sont durs alors il faut des hommes bien portants, en forme, capable de supporter ce travail fatiguant et avec une certaine endurance » (Randria, salarié agricole saisonnier).

Dans le *fokontany* de Masoandro par exemple, en 2005, une dizaine de chefs de ménage de vingt-huit à quarante-cinq ans, issus du même lignage – frères, beaux-frères, oncles ou neveux – vivant tous dans le hameau d'Anosibe, ont rejoint des exploitations rizicoles à Ankazobe puis à Maevatanana au nord de la capitale, dans la plaine de la rivière Betsiboka pour participer aux campagnes de récoltes à partir de la mi-mars jusqu'au mois de juin.

Le mariage – un des motifs de migration les plus importants parmi les enfants des chefs de ménage, nous y reviendrons – d'une jeune fille du village de Masoandro avec un homme originaire d'Ankazobe a permis à un réseau de migration saisonnière de voir le jour. Depuis 2001, des parents de cette migrante « définitive » partent grâce à elle travailler dans le nord de l'île. Elle prépare avec son mari l'arrivée des saisonniers d'Ampitatafika et les recommande aux paysans qui ont besoin de main-d'œuvre agricole. En outre, « le marché du travail est socialement très segmenté, de sorte qu'employeurs et employés potentiels se rencontrent rarement de manière optimale : leurs relations sont plus souvent fondées sur des liens coutumiers [...] que sur des contrats de travail standardisés, courants dans les pays industrialisés » (Guilmoto, *et al.*, 2000, p.107). Sans l'intervention de cette femme née à Ampitatafika et partie vivre dans une autre région, les candidats à la migration saisonnière ne seraient certainement pas parvenus à trouver ces emplois à l'extérieur de la commune, qui plus est dans une région aussi éloignée.

2. Calendrier cultural et calendrier migratoire

Malgré la faible rentabilité des rendements agricoles dans la région d'Ampitatafika, les paysans préfèrent s'adonner en priorité à leurs activités agricoles familiales avant d'accepter ou de rechercher un emploi en migration. La mobilité de certains membres du ménage ne signifie pas pour autant l'abandon des activités économiques familiales.

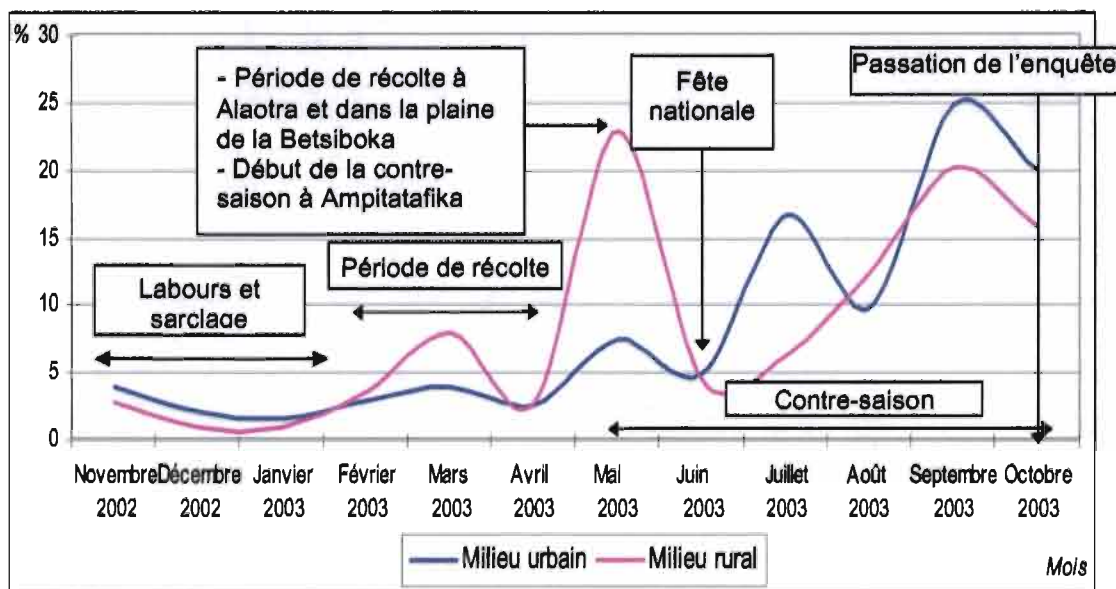
Les activités et les opportunités économiques varient au fil de l'année en suivant l'avancement du calendrier cultural. Les paysans qui possèdent des parcelles en rizière ou en *tanety*, lorsque la saison des labours, du repiquage ou des moissons arrive, s'adonnent en priorité à leurs propres travaux afin de s'assurer une relative sécurité alimentaire. La présence au village de la force de travail masculine est donc souhaitable durant les périodes de labours et le sarclage mécanique – réalisé à l'aide d'une sarceuse tirée par un ou deux zébus, contrairement au sarclage manuel, qui lui est effectué par les femmes –, entre les mois de novembre et février. La présence des hommes est aussi nécessaire au cours de la campagne de récolte du riz, qui a lieu à Ampitatafika entre les mois de février et avril, pouvant être avancée ou retardée de quelques semaines selon les variations pluviométriques annuelles et la mise en eau des parcelles. C'est seulement après, lorsque leurs activités familiales sont achevées ou en phase de l'être, qu'ils se rendent disponibles pour d'autres activités hors de la région.

a. Une juxtaposition des calendriers économiques

Les départs en migrations temporaires de travail des acteurs économiques d'Ampitatafika donnent lieu à des aménagements dans l'organisation de la main-d'œuvre familiale. Pour compenser la pénurie de main-d'œuvre occasionnée par le départ du chef de ménage, différents modes combinés de gestion des ressources interviennent : le recours à des moyens non monétisés avec la féminisation du travail agricole, la déscolarisation des enfants les plus âgés, l'appel à une main-d'œuvre « gratuite » selon les pratiques coutumières d'entraide malgaches ou encore le recrutement des travailleurs temporaires. Si ces alternatives sont bien évidemment utilisées comme nous l'avons vu précédemment, en la présence ou en l'absence des chefs de ménage, il apparaît que le calendrier de mobilité de ces derniers suit avant tout les impératifs du calendrier cultural local, tout en s'adaptant à l'offre de travail extérieure.

Ont été représentés sur la Figure n°19, sur les douze mois précédents l'enquête, les derniers déplacements des chefs de ménage uniquement pour des raisons économiques, sur une durée de plus d'une nuit et de moins de six mois. La période étudiée couvre donc les migrations des chefs de ménage qui ont eu lieu entre le mois de novembre 2002⁵⁷ et le mois d'octobre 2003. Aussi, parmi les 1131 chefs de ménage qui ont déclaré avoir effectué un déplacement temporaire durant cette période – soit 69,8 % de l'ensemble des chefs de ménage –, 320 ont-ils migré pour des raisons économiques – 28,3 % des derniers déplacements. Parmi eux, 35,7 % se sont rendus en milieu rural contre 64,3 % dans une ville (Tableau annexe n°56 et Tableau annexe n°57).

Figure n°19 Derniers déplacements temporaires des chefs de ménage pour des motifs économiques selon le milieu de migration en fonction du calendrier (N = 319)



Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

⁵⁷ La crise politique et économique qui a touché Madagascar en Février 2002 a pu avoir quelques influences sur les déplacements des chefs de ménage, mais nous ne disposons d'aucun moyen pour les contrôler. Toutefois, à travers les entretiens ou discussions informelles, il n'est pas apparu que les migrations aient été beaucoup plus nombreuses durant la « crise de 2002 », contrairement à la période de soudure 2004-2005 cf. Chapitre IV.

On observe sur le calendrier migratoire des derniers déplacements temporaires des chefs de ménage (Figure n°19), des « pics » de migrations, c'est-à-dire de nombreux départs à certaines périodes, inversement proportionnels à la demande de main-d'œuvre dans les champs à Ampitatafika. Une concentration des départs apparaît en mai, juillet et septembre. Ces mois correspondent aux périodes du calendrier culturel où les activités sont peu nombreuses et ne nécessitent pas d'être effectuées dans de brefs délais. Durant la contre saison, les bas-fonds et les tanety doivent être labourés pour y planter des *hanikotrana* ajoutés la préparation du *laoka* qui agrmente les repas et pour parer au manque de riz pendant de la période de soudure. Ces tâches ne sont pas aussi dépendantes du temps et du climat que l'est le riz au moment des récoltes par exemple. Les labours en *tanety* n'exigent pas une monopolisation rapide d'une main-d'œuvre nombreuse. Elles peuvent être faites par les femmes ou des salariés agricoles suivant les disponibilités financières des employeurs et non dans l'urgence.

On observe un ralentissement important des départs, en période de labours – en novembre et décembre – et au moment des récoltes – entre février et avril. Les déplacements en mars en milieu rural sont certainement le fait de paysans partant travailler dans leurs propres champs situés à l'extérieur de la commune, ou de paysans sans terre se rendant dans les plaines d'Antsirabe où les récoltes de riz coïncident plus ou moins avec celles d'Ampitatafika.

Les migrations des chefs de ménage répondent aussi à la demande de travail dans les différentes régions malgaches. Ils dirigent leurs déplacements en fonction des emplois offerts et de la main-d'œuvre nécessaire dans les différentes régions de l'île aussi bien en villes qu'en zone rurale. Les déplacements temporaires en milieu rural sont les plus nombreux en juin, mois durant lequel la récolte a lieu dans les grandes régions productrices de riz au nord de Madagascar – Alaotra et Maevatanana. Cette activité s'échelonnant sur plusieurs mois à travers la Grande île, selon les climats et l'exposition aux précipitations, les paysans d'Ampitatafika peuvent effectuer plusieurs campagnes de récoltes dans une même année culturale et ce, dans des régions différentes.

A partir du mois de juillet et jusqu'en septembre, le milieu urbain attire davantage de migrants saisonniers que les campagnes. Ces mois sont l'occasion pour les chefs de ménage de trouver d'autres emplois complémentaires en ville, alors que le milieu rural entre dans une saison d'hivernage, occasionnant une baisse de la demande de main-d'œuvre. Cela coïncide avec la nécessité d'obtenir des revenus extérieurs afin de prévenir la soudure à venir.

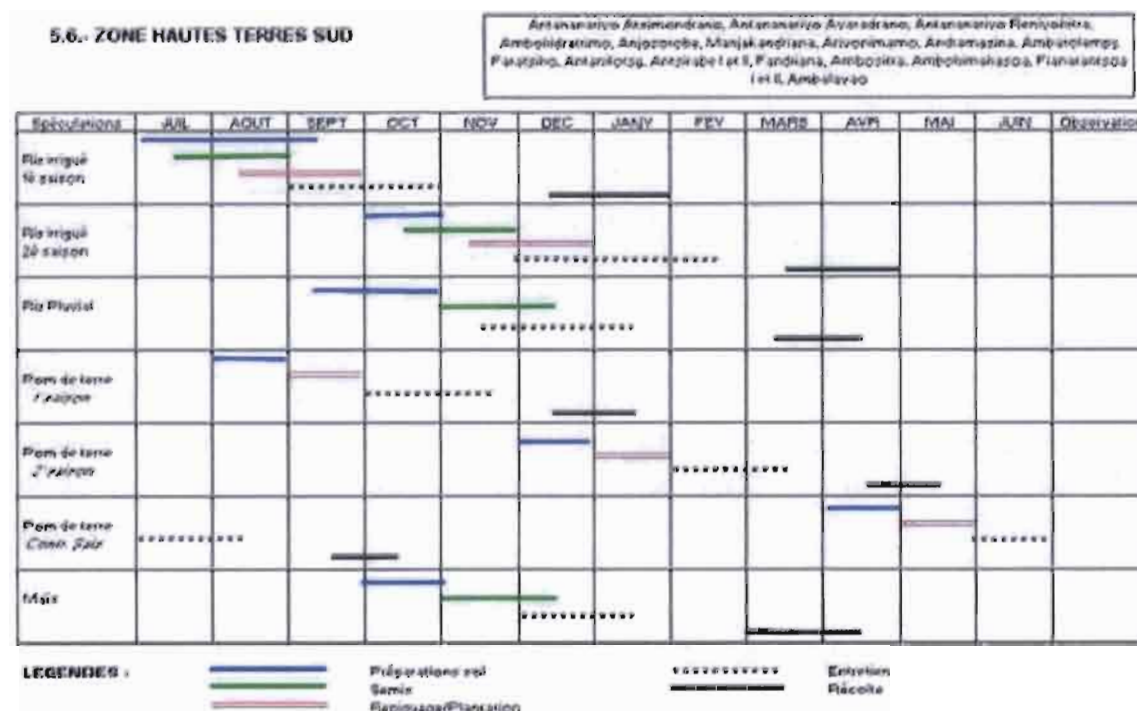
Les déplacements économiques suivent non seulement le calendrier culturel, mais répondent aussi à un calendrier « social ». Les périodes de fêtes, telles que celles de fin d'année – Noël et le nouvel an – ou la fête nationale marquant l'indépendance de Madagascar – le 26 juin –, sont des occasions qui retardent les départs en migrations de travail, voire qui permettent aux migrants de longue durée, les enfants des chefs de ménage en particulier, de venir rendre visite à leurs parents pour ces occasions. Il est important pour les malgaches de passer les fêtes en famille. Les déplacements des chefs de ménage au mois d'août sont avant tout consacrés à rendre visite à leurs amis et aux membres de leur famille résidant à l'extérieur de la commune. C'est aussi le mois durant lequel les *famadihana* sont les plus nombreux, nécessitant souvent un déplacement de quelques jours.

Ainsi, les emplois en migrations ne remplacent pas les activités économiques à Ampitatafika, mais les complètent. Les calendriers, celui des activités en migrations et le calendrier culturel au village ne se superposent pas, mais au contraire, ils se juxtaposent.

b. Discussions autour des calendriers de cultures

On pourrait reprocher à ce calendrier migratoire établi à Ampitatafika de ne pas totalement correspondre au calendrier culturel établi par deux ingénieurs agronomes du ministère de l'agriculture Rafaranivomihamina Yolande et François Régis Ralaifenomanana en juillet 2004, pour la région du sud des Hautes Terres malgaches.

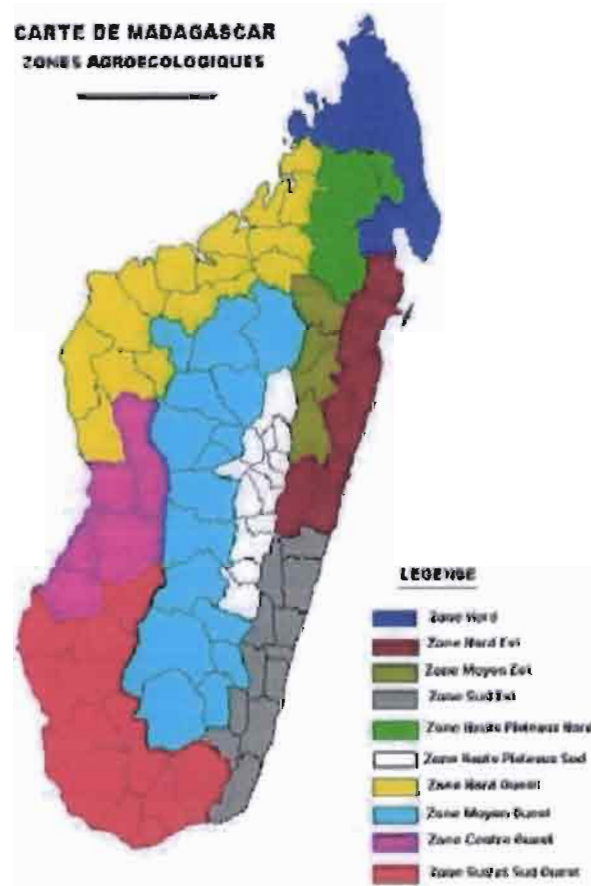
Figure n°20 Calendrier culturel du sud des Hautes Terres



Source : MAEP/DDP /Service des relations avec le secteur privé, juillet 2004

On observe sur la Figure n°20, que les mois propices au départ d'Ampitatafika – de juillet à octobre – correspondent à des mois où les travaux dans les champs sont nombreux et nécessitent une force de travail masculine importante. Toutefois, il faut signaler que ce calendrier censé couvrir la zone géographique des « Hautes Terres sud » représenté en blanc sur la Figure n°21 est très vaste. Elle comprend les sous-préfectures « d'Antananarivo Atsimondrano, Antananarivo Avaradrano, Antananarivo Renivohitra, Anjozorobe, Ambohidratrimo, Manjakandriana, Arivonimamo, Andramasina, Ambatolampy, Faratsiho, Antanifotsy, Antsirabe I et II, Fandriana, Ambositra, Ambohimahasoa, Fianarantsoa I et II, Ambalavao » (Figure n°21).

Figure n°21 Zones agro-écologiques



Source : MAEP/DDP /Service des relations avec le secteur privé, juillet 2004

Le calendrier culturel établi pour cette délimitation géographique ne révèle pas les décalages conséquents qui existent pourtant entre les régions les plus au nord et celles localisées au sud. Entre Anjozorobe, une des communes situées le plus au nord de cette zone et Fianarantsoa, à son extrême sud, plusieurs centaines de kilomètres séparent les communes, elles ne sont pas situées à la même altitude et connaissent des écarts de températures importants selon les saisons. Ce calendrier ne prend pas en compte les particularités microrégionales qu'il peut exister d'une commune à l'autre, voire même d'un versant de colline à l'autre à l'intérieur de la même commune. Bien que ce calendrier mentionne que les récoltes ont lieu en décembre et janvier, peu de paysans à

Ampitatafika peuvent récolter avant le mois de février voire le mois de mars. Les fluctuations de calendrier sont dues aussi à la disponibilité de l'eau, pour le riz irrigué, aux précipitations annuelles, etc.

En outre, au cours d'une mission d'expertise en agronomie réalisée dans les neuf *fokontany* de la zone d'enquête dans la commune d'Ampitatafika, Pierre Milleville met l'accent sur le potentiel d'adaptation des paysans, en termes de gestion du temps et d'organisation de leur calendrier cultural. « Une grande souplesse caractérise donc la gestion du calendrier cultural, puisque certaines cultures peuvent être conduites aussi bien en saison des pluies qu'en contre-saison, et qu'il est possible de moduler la longueur du cycle de certaines d'entre elles, en les récoltant plus ou moins tard en fonction des besoins vivriers ou monétaires, mais aussi du projet d'implantation d'autres cultures » (cf. Annexe 4).

3. *Migrer ? Une question de rentabilité !*

9 Les migrations représentent des coûts pour les familles et les individus eux-mêmes, elles se doivent donc d'être rentables. On revient alors ici aux théories marginalistes, où la migration de travail résulte d'un calcul coûts-bénéfices de la part des agents économiques.

a. Les coûts de la migration

Aucune
quantification

Les migrations engendrent en premier lieu un coût physique. Pour les paysans qui partent après leurs propres récoltes pour une nouvelle campagne de moisson de plusieurs mois vendre leur force de travail dans les grandes régions rizicoles, cela représente une fatigue importante. La fabrication de briques, les emplois dans le bâtiment ou les autres emplois dans le cadre des migrations temporaires de travail, ne sont pas, dans la plupart des cas, réalisés dans des conditions de vie, de logement ou d'hygiène favorables. Les logements offerts par les employeurs, les patrons de chantiers de construction ou d'exploitations agricoles par exemple, n'offrent qu'un confort rudimentaire pour le couchage, favorisant la promiscuité et le manque d'intimité. Comme l'avaient remarqué Guilmoto et Sandron dans d'autres régions de pays en développement, durant les saisons chaudes, il n'est pas rare de constater que des

migrants temporaires passent leurs nuits dehors, dormant sur leur chantier ou à côté de leur lieu de travail, sans aucun confort. « En général, les migrants n'ont pas les mêmes droits que la main-d'œuvre autochtone et se trouvent en conséquence particulièrement vulnérables : ils constituent un marché du travail séparé caractérisés par des salaires plus bas, des conditions de travail moins bonnes et une forte précarité de l'emploi » (Guilmoto, *et al.*, 2003, p.46). En outre, les migrations saisonnières s'effectuent le plus souvent dans le cadre du travail informel. Les employeurs ne déclarant pas leurs ouvriers, tâcherons ou salariés, ces derniers ne bénéficient d'aucune couverture sociale en cas de maladie ou d'un quelconque problème. Seules leurs connaissances, les membres de leur famille ou leurs amis présents sur leur lieu de migration sont en mesure de leur apporter une aide financière, matérielle ou sociale en cas de nécessité, si ces derniers en ont les moyens bien sûr.

Les coûts financiers ~~est~~ en second lieu à prendre en considération. Les déplacements nécessitent au préalable d'avoir pu thésauriser une certaine somme d'argent si le déplacement sur le lieu d'accueil n'est pas pris en charge par l'employeur ou si la personne qui a proposé l'emploi n'a pas envoyé l'argent nécessaire au transport comme le cas se présente parfois. Le départ d'un acteur économique demande aussi d'avoir anticipé financièrement l'absence du migrant, ici la personne censée être le pilier économique de la famille, le chef de ménage. Ce dernier doit s'être assuré que sa conjointe peut reprendre ses responsabilités de chef de ménage, a les moyens de subvenir aux besoins de leur famille durant la durée de leur séparation. Les travaux agricoles les plus urgents et les plus difficiles physiquement doivent être terminés, ou avoir été confiés à d'autres membres de la famille, s'il y en a, ou que cette famille soit en mesure de payer des salariés agricoles dans le cas contraire.

L'absence des chefs de ménage partis en déplacement représente un manque à gagner, qui, avant d'être compensé par le salaire qu'ils ramèneront à leur retour de migration, doit être compensé et accepté par leur famille. Cela peut par exemple se traduire par une salarisation inhabituelle des femmes pour gagner un revenu quotidien, tâche qui est en temps normal davantage allouée aux chefs de ménage, par une déscolarisation d'un enfant pour prendre en charge les tâches domestiques, par un abandon de la mise en culture de certaines parcelles en *tanety* par manque de main-d'œuvre, etc. Ces désagréments à court, moyen ou plus long terme ont été calculés par les chefs de ménage et leurs épouses, les côtés négatifs occasionnés par le départ d'un homme en migration sont considérés comme moindre, comparés aux bénéfices économiques qu'il pourra tirer de son emploi à l'extérieur de la commune.

b. Les critères de choix migratoires et optimisation des revenus

Quand un homme chargé de famille décide de partir travailler à l'extérieur de la commune pour des périodes de plus d'un mois, la migration se doit d'être rentable. Les paysans d'Ampitatafika s'adonnent alors à des calculs utilitaristes de coûts-bénéfices nécessaires, afin d'optimiser leurs revenus. Si leur absence s'avère moins profitable que les sacrifices qui leur en coûtent, ils préfèrent renoncer à l'offre de travail à l'extérieur. De même, si certaines destinations ou activités perdent de leur rentabilité avec le temps, les paysans vont favoriser d'autres types ou d'autres réseaux de migrations plus lucratifs.

Selon les autorités locales du village de Masoandro, environ 20 % des chefs de ménage partent chaque année pour les récoltes dans le nord de Madagascar, dans la plaine du Lac Alaotra. Ils allaient travailler environ un mois et demi, soit chez des producteurs indépendants, soit dans les exploitations de Magro[®], entreprise appartenant au chef d'Etat malgache, Marc Ravalomanana. Ils participaient en tant que journaliers ou tâcherons aux récoltes de riz afin de répondre à la forte demande de main-d'œuvre dans le grenier à riz de Madagascar. ^(A) Pourtant, à partir de 2001, pour une dizaine de paysans du hameau d'Anosibe, ce travail saisonnier leur est apparu moins rentable comparativement à des emplois identiques mais dans une autre région, la plaine de la Betsiboka.

Pour se rendre dans la région de l'Alaotra, région traditionnellement pourvoyeuse d'emplois et un des premiers bassins rizicoles de Madagascar, le transport est organisé par les employeurs et les autorités d'Ampitatafika, directement à partir de la place du village de Masoandro. Un ou parfois deux camions viennent chaque année les candidats au départ sur la place du marché du village pour les emmener sur les lieux de travail saisonnier. Dès 2001, les paysans d'Anosibe ont considéré que ce réseau de migration n'était plus suffisamment rentable pour différentes raisons. Les frais de transports, représentant plus de 40 % de leur salaire, étaient trop élevés comparativement au salaire restant – 175 000 Fmg. De plus, compte tenu de la difficulté du travail et du temps passé hors de chez eux, ils ont estimé qu'il était insuffisant. Pour la saison de récoltes dans la région d'Alaotra, les coûts de transport revenaient avant 2001 à 125 000 Fmg par personne, pour un salaire avoisinant les 300 000 Fmg pour deux mois de travail : le salaire était fixé à 150 000 Fmg par personne pour un hectare de rizière récolté. Or en deux mois, le temps de la campagne, un homme ne peut récolter que deux hectares de riz au maximum. Ils ont estimé à cette période, que les salaires

dans l'Alaotra, tout en étant plus avantageux et surtout plus stables que ceux offerts aux travailleurs journaliers à Ampitatafika, restaient malgré tout plus faibles que ceux octroyés aux salariés agricoles dans la plaine de la Betsiboka dans les régions d'Ankazobe et de Maevatanana.

Depuis 2002, les paysans d'Anosibe partent chaque année vers Ankazobe et Maevatanana. Le travail est réalisé en commun et ils se partagent le salaire à la fin de la campagne. Lors de la récolte de 2004 par exemple, les saisonniers ont gagné par personne environ 600 000 Fmg pour deux mois et demi de travail, soit près du double de ce qu'ils avaient gagné les années passées dans la plaine d'Ambatondrazaka – aux alentours du lac Alaotra. S'ils avaient pratiqué la même activité dans leur village en supposant qu'il y eut une offre constante de travail pour l'ensemble des travailleurs six jours dans la semaine, leurs revenus auraient été deux fois et demi inférieurs. Les repas du matin et du soir seraient restés à leur charge alors qu'en migration, même si les conditions sont rudimentaires, ils sont logés et nourris par leurs employeurs durant toute la période des récoltes. En outre, afin de rentabiliser au maximum leur déplacement et d'économiser le plus possible sur le montant de leur salaire, ils préferent effectuer le trajet jusqu'à Ankazobe en taxi brousse pour 30 000 Fmg, puis les 250 kilomètres qui les séparent de Maevatanana à pied afin de réduire les coûts à leur minimum. En partant à quatre heures du matin d'Ankazobe, ils arrivent à destination vers vingt heures. Ce parcours à pied de plus de seize heures leur permet d'économiser des frais de transports supplémentaires. Ils rentrent ensuite chez eux à la fin de leur travail en taxi brousse pour 40 000 Fmg. Ainsi, les frais de trajets ne représentent qu'un peu plus de 10 % de leur salaire final. Il arrive aussi que certains paysans fassent à pied la totalité du trajet vers les zones de grosses productions rizicoles où ils savent qu'ils pourront avoir accès à des emplois rémunérés journaliers ou à la tâche. « Les migrants ne dépensent sur place qu'une part très faible de leurs revenus, étant parfois entièrement pris en charge par leur employeur ou choisissant de minimiser les dépenses d'installation et de survie. [...] En dépit de conditions salariales parfois très médiocres, des montants significatifs d'épargne peuvent alors être dirigés vers la région d'origine par le biais des transferts ou d'économies accumulées. Privé de famille et de logement confortable, le migrant se donne naturellement pour but de rentrer au pays ou au village après avoir atteint ses objectifs matériels » (Guilmoto, *et al.*, 2003, p.48).

Ces emplois de salariés agricoles ont été proposés aux paysans d'Anosibe par la jeune émigrante issue du même village qu'eux. Après avoir comparé les salaires, les charges de transports et les conditions de travail, ils ont alors changé leurs habitudes migratoires afin d'optimiser leurs revenus. Les paysans ne disposant pas de réseaux de

connaissances adéquats, sont contraints de se contenter des offres d'emploi qui leur sont faites. Si certains chefs de ménage ont la possibilité de choisir entre différents emplois en migration afin d'optimiser leurs revenus, d'autres voient dans la migration la possibilité de minimiser les risques de pauvreté.

c. Les critères de choix migratoires et minimisation des risques de pauvreté

Pour les paysans sans terre et les familles les plus démunies qui ne peuvent assurer suffisamment des revenus agricoles de leur propre production, le salariat agricole local ou le travail en migrations sont quasiment les seules sources potentielles de revenus. En revanche, durant les périodes de soudure ou lorsque les activités agricoles sont faibles et, par conséquent, l'offre d'emploi local est rare, la migration apparaît comme une des solutions pour acheter les aliments nécessaires à la survie de la famille.

Pour certains groupes domestiques, la migration du chef de ménage constitue un véritable moyen de minimiser les risques d'extrême pauvreté. C'est le cas par exemple d'un chef de ménage parti au cours de la période de soudure 2003-2004 pour réduire les risques d'incertitude. En travaillant comme salarié agricole pour deux patrons, l'un de manière fixe et habituelle et l'autre de manière plus ponctuelle, il parvenait à gagner environ 50 000 Fmg par semaine. Il cumulait en une journée les deux emplois, travaillant pour l'un, de sept ou huit heures jusqu'à quinze heures, et partait ensuite sur les parcelles d'un second employeur jusqu'à vingt heures. Avec le ralentissement des activités agricoles et la période de soudure avançant, il n'a plus été certain de pouvoir additionner les emplois et de gagner cette somme nécessaire aux besoins alimentaires de base de sa famille – son épouse et ses quatre enfants – compte tenu du rendement quasi nul de son unique parcelle de maïs. Il a donc décidé de partir travailler comme briquetier dans la proche banlieue de Tananarive pour un salaire de 40 000 Fmg par semaine environ. Malgré la perte des 10 000 Fmg hebdomadaire, les éléments qui ont contribué à sa prise de décision, ont été la stabilité et la « sécurité de l'emploi » aussi relative qu'elle puisse être, contrairement aux emplois journaliers dans la région qui connaissaient une grande variabilité de l'offre. En décidant de quitter son foyer, il savait effectivement qu'il allait gagner un salaire moindre que s'il était resté travailler dans sa commune, mais il était malgré tout assuré d'avoir un emploi fixe et économisait ses propres dépenses de nourriture quotidienne dans la mesure où elles étaient prises en charge par son employeur.

La logique de cette migration de travail entre totalement dans une logique de minimisation des risques de pauvreté. Ne sachant s'il allait trouver un emploi chaque jour, il a préféré choisir un salaire inférieur mais assuré, au détriment d'un salaire peut-être plus élevé mais incertain car même son employeur habituel était susceptible de ne plus faire appel à lui du jour au lendemain. Il s'agit donc dans ce cas d'une des dernières alternatives qu'il avait pour nourrir sa femme et ses quatre enfants restés au village.

4. Conclusion

La migration des chefs de ménage entre donc dans une logique de diversification des activités et par conséquent des sources de revenus. Qu'elle réponde à une nécessité, une alternative incontournable en période de grandes difficultés économiques des ménages les plus vulnérables ou à une volonté de constituer une épargne de précaution en vue de réaliser des investissements, les déplacements des chefs de ménage sont dans une très grande majorité des cas temporaires. Les durées des déplacements ne sont pas identiques selon les motifs qui les déterminent. Les migrations de courtes durées sont davantage vouées à des causes familiales ou sociales, alors que les migrations de moyenne durée, plus d'un mois et jusqu'à six mois, sont consacrées avant tout à des activités économiques.

Au niveau microlocal, les migrations saisonnières des chefs de ménage visent à répondre au manque d'emploi salarial à certaines saisons, en particulier pendant l'hivernage, entre avril et octobre, et à l'offre de travail dans d'autres régions à d'autres périodes de l'année, en mai pour les récoltes de riz dans le nord, ou entre les mois de juillet et novembre pour des petits emplois informels dans les zones urbaines. Les migrations saisonnières visent en premier lieu à optimiser les sources de revenus des ménages. D'un point de vue économétrique, on peut considérer que les revenus des migrations saisonnières sont exogènes (Barham, *et al.*, 1998, p.308) car le départ en migration des chefs de ménage ne résulte pas d'un abandon des activités économiques et sociales familiales, mais au contraire, d'une juxtaposition des activités rémunératrices.

En outre, la combinaison du calendrier culturel local avec le calendrier de mobilité permetten aux paysans de réduire les risques structurels de production et de valorisation de la terre trop importants et ainsi d'optimiser leurs sources de revenus monétaires et agricoles. En effet, une absence de main-d'œuvre masculine durant les

périodes de grands travaux agricoles cantonnerait les femmes uniquement aux activités familiales et limiterait, par manque de temps, leur accès au marché du travail salarié. Soumises à une gestion en solitaire de l'exploitation, les femmes, le schéma serait identique pour les hommes, ne parviendraient certainement pas à optimiser les capacités productives de l'exploitation, aussi faibles soient elles, d'autant plus si elles ne disposent pas de moyen financier nécessaire à l'emploi de suffisamment de journaliers. La lourdeur des tâches agricoles les conduiraient peut-être à renoncer à cultiver certaines parcelles et les laisser à l'abandon. Par ailleurs, il est probable que les rendements agricoles ressortiraient également affectés par le processus migratoire si la main-d'œuvre masculine familiale venait à manquer. Les femmes, contraintes par le temps ou encore limitées par un manque de moyens humains ou financiers, seraient conduites à modifier le calendrier des activités agricoles en retardant les semis ou le repiquage par exemple, ou encore à procéder à une simplification des techniques culturales en cessant ou réduisant l'entretien des cultures. À cela s'ajouterait probablement un manque d'entretien des canaux d'irrigation qui, provoquant des obstructions, réduirait la capacité d'écoulement de l'eau sur les parcelles. Ainsi, une totale féminisation de l'agriculture qui serait le résultat direct de l'émigration de leur conjoint, contribuerait-elle à fragiliser les systèmes de production et la mise en valeur des terres.

Les chefs de ménage additionnent donc non seulement leurs salaires perçus en migration, mais aussi leurs revenus en nature, résultats de leurs activités agricoles dans leur région d'origine. Ils assurent alors une certaine sécurité alimentaire à leurs familles, leur permettent à court terme de répondre à des besoins en terme de santé ou de transport par exemple, et offrent la possibilité de rembourser les emprunts qu'ils ont pu contracter lors des périodes de soudure précédentes. Les revenus issus de la migration temporaire peuvent aussi être cumulés pour constituer une épargne qui permet de réduire les contraintes de liquidité et d'investir en capital humain ou en capital physique. Cela vient compenser les difficultés d'accès au crédit, qui représentent classiquement un des freins à la croissance et au développement des petites exploitations dans les régions à faibles revenus monétaires. Les paysans peuvent effectuer des investissements à moyen terme dans des intrants ou dans la constitution d'un petit cheptel par exemple, ou à plus long terme dans l'achat de matériel agricole ou encore la réfection de leur habitat.

Par conséquent, le lien entre migration et ressources ne s'établit pas seulement dans un mode unidirectionnel où les mauvaises conditions d'accès aux ressources induiraient le recours à la migration, mais aussi selon un mode interactionnel. Les migrations temporaires des chefs de ménage ne s'inscrivent pas dans une rupture avec les lieux

d'origine et la mobilité s'articule étroitement aux logiques de production agricoles de l'espace de départ. Il existe de véritables stratégies de mobilités en lien direct avec les modes de gestion des ressources et leurs mises en valeur.

B - La migration des descendants des chefs de ménage

Après avoir mis en évidence précédemment que les migrations temporaires des chefs de ménage permettaient aux familles de diversifier leurs sources de revenus, nous pouvons nous interroger sur l'incidence de la mobilité des autres membres de la famille. Qu'en est-il des migrations des autres membres de l'unité domestique ? Nous ne disposons pas de données relatives aux déplacements des femmes des chefs de ménage, ni sur l'ensemble des déplacements des autres résidents dans le groupe domestique au moment de l'enquête. Toutefois, traditionnellement, les femmes sont davantage en charge de l'éducation des enfants et, si elles participent activement aux activités économiques et sociales au niveau local, elles quittent moins fréquemment leur foyer sur de courtes périodes pour occuper des emplois à l'extérieur de la région, laissant cette responsabilité à leur conjoint. En outre, étant elles même chargées de reprendre les activités économiques et les responsabilités familiales en l'absence de leur époux, elles ne peuvent se permettre de quitter leur famille. En revanche, les migrations des enfants des chefs de ménage sont par contre bien plus nombreuses et généralisées dans la zone. Parmi l'ensemble des ménages recensés, 38,2 % (Tableau n°55) des familles comptent au moins un enfant migrant.

Tableau n°55 Nombre d'enfant émigrant par ménage (%)

	%
0	61,8
1	11,5
2	9,1
3	6,5
4	5,1
5 et +	6,0
Total	100
Effectifs	1621

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Le type de migration diffère de celui de leur père. Bien que les migrations saisonnières des enfants des chefs de ménage soient pratiquées dans cette zone, en raison des données disponibles, nous nous sommes ici intéressés aux enfants ayant quitté la commune pour aller vivre dans une autre localité au moins six mois avant la réalisation de l'enquête. Alors que les migrations des chefs de ménage s'inscrivent pour la plupart dans le court terme, les responsabilités familiales et agricoles les contraignant à des retours fréquents, la migration des enfants peut être vue comme définitive.

La question est alors de savoir si le départ en migration d'un ou de plusieurs enfants présente, comme celui de leur père, un intérêt économique pour leur famille d'origine ? Un des moyens de déterminer si les ménages tirent un intérêt financier du départ de leurs enfants, est d'observer les sources de revenus des familles avec au moins un enfant émigrant ou sans enfant ayant quitté la commune, sont différentes.

Tableau n°56 Première source de revenus des ménages selon qu'ils comptent ou non au moins un enfant en migration (%)

	Ménage avec enfant émigrant	Ménage sans enfant émigrant	Ensemble des ménages
Agriculture	18,1	17,0	17,4
Élevage	17,1	16,5	16,7
Artisanat	2,7	1,8	2,2
Commerce	10,8	13,7	12,6
Salariat agricole	19,7	25,8	23,5
Salariat secteur privé non agricole	8,4	18,4	14,6
Revenus de la fonction publique	3,7	1,8	2,5
Dons	18,4	4,6	9,9
Autres	0,6	0,5	0,6
NSP	0,2	0	0,1
Refus de répondre	0,2	0	0,1
Total	100	100	100
Effectifs	619	1002	1621

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Eu égard aux principales sources de revenus déclarées par les chefs de famille, selon qu'ils aient ou non des enfants en migration, il existe un lien entre le fait d'avoir au moins un enfant qui a quitté la commune et celui de déclarer que la première ou seconde source de revenus provient de *dons*. En effet, parmi les 10 % des familles qui déclarent que les *dons* constituent leur première source de revenus (Tableau annexe n°58), 72,3 % d'entre eux comptent au moins un enfant parti en migration hors de la commune (Tableau annexe n°59). Le lien entre l'émigration d'un enfant et le fait de déclarer que les dons constituent des sources importantes de revenus dans le ménage, se confirme aussi avec les secondes sources de revenus déclarés. Parmi les 7 % des ménages déclarant que le don représente pour eux la seconde source de revenus de leur famille – parmi les ménages ayant déclaré au moins deux sources de revenus –, 69,8 % compte un enfant en migration (Tableau annexe n°60 et Tableau annexe n°61).

On pourrait nous reprocher d'exclure de possibles dons entre voisins ou amis. Cependant, dans les régions où l'incertitude est omniprésente comme c'est le cas à Ampitafika, les dons monétaires entre voisins ou amis demeurent relativement rares. Même au sein de la famille élargie, en cas de nécessité monétaire ou d'urgence, les individus feront plus souvent appel à l'emprunt d'argent ou de nourriture : les trois

quarts des ménages ont au moins une fois eu recours à l'emprunt (Tableau annexe n°62). Ils contractent des emprunts en premier lieu auprès de membres de la famille dans plus de 70 % des cas – auprès de cousins, oncles, neveux, voire entre frères et sœurs – ou auprès d'un ami ou d'un voisin – 20,6 % (Tableau annexe n°63). Ils remboursent lorsqu'ils le peuvent, après la saison des pluies en général, autrement dit, après la récolte de riz.

Au sein d'un groupe domestique, entre ascendants et descendants d'une même famille, les enfants en âge de travailler apportent dans la plupart des cas une aide grâce à des dons en argent ou en nature. Cette aide est-elle plus importante si les enfants ont quitté la commune pour aller vivre ailleurs ou s'ils résident toujours avec leurs parents ? On peut ici supposer qu'en raison des faibles possibilités de diversifier les activités dans des secteurs extra-agricoles au niveau local, en particulier si le ménage ne possède pas un apport financier pour démarrer une nouvelle activité, l'aide que les enfants résidant auprès de leurs parents peuvent leur apporter, est avant tout la force de travail. Etant soumis aux mêmes aléas, les enfants seront par conséquent dépendants des mêmes sources d'incertitudes que leurs parents. En revanche, les enfants ayant émigré auront quant à eux probablement plus d'opportunités d'emploi, des revenus supérieurs et par là même la possibilité d'offrir une aide matérielle à leurs parents. On peut alors avancer que les enfants partis en migration participent de manière conséquente aux revenus de leurs parents. Plus que de constituer un appoint, pour un dixième des ménages enquêtés, les dons représentent leur plus importante source de revenus.

Si les migrations saisonnières et temporaires des chefs de ménage constituent des sources complémentaires aux revenus des familles à Ampitatafika, les transferts monétaires provenant de leurs enfants constituent, comme dans beaucoup d'autres pays en développement, des sources de revenus importantes pour leurs parents, voire capitales.

Dans un premier temps, il en découle une série de questions :

- Qui sont ces enfants qui partent de la commune ? Quelles sont leurs caractéristiques démographiques ?
- Pour quelles raisons émigrent-ils ? Quelles sont les caractéristiques des migrations en elles-mêmes ?
- Quels sont les motivations et les intérêts individuels qu'ils tirent de cette migration ?

Dans un second temps, nous chercherons à comprendre pourquoi, pour quelles raisons, les enfants continuent à participer, par le biais de dons financiers, aux revenus de leurs parents alors qu'ils les ont quittés, lorsqu'ils sont mariés, qu'ils ont construit leur propre foyer. On pourrait pourtant soumettre l'hypothèse suivante

⇒ Une fois acquis une totale indépendance vis-à-vis de leurs parents, la participation des enfants aux revenus familiaux serait de moins en moins régulière. Les émigrants cesseraient de pratiquer des transferts monétaires.

Or, il apparaît qu'ils continuent à participer activement aux revenus parentaux, même s'ils sont partis depuis de nombreuses années.

1. Caractéristiques des enfants émigrants et des migrations elles-mêmes

Pour un ménage, le fait de compter ou non un enfant parti en migration, dépend du cycle de vie du ménage. En effet, le confiage étant assez peu répandu dans cette région de Madagascar, lorsque les enfants partent en migration, ils ont en général atteint l'âge adulte.

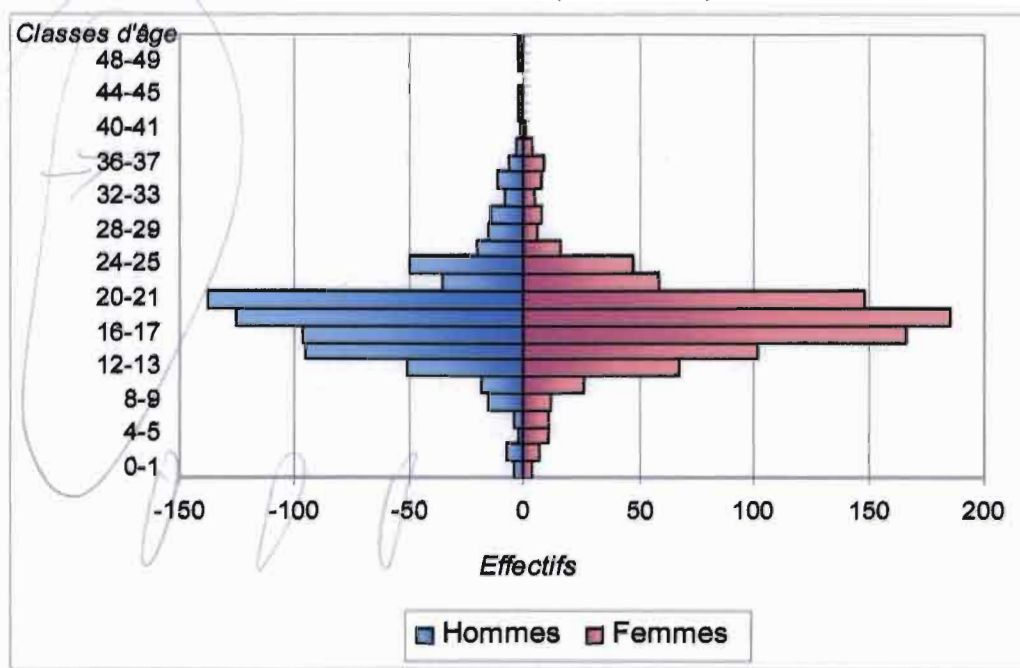
Alors que la migration des chefs de ménage était principalement temporaire, saisonnière, la migration de leurs enfants s'inscrit davantage dans le long terme. Si au début de leur histoire migratoire les jeunes partent, comme leur père, pour des emplois saisonniers ou occasionnels et pour des laps de temps relativement courts, après quelques séjours en dehors de leur village, après quelques contrats à l'extérieur, ils décident de s'installer, tant qu'ils peuvent trouver des emplois, sur leur lieu de migration. « Tout courant de migration temporaire, professionnelle ou scolaire, porte en germe une migration de travail durable dont la durée du séjour migratoire n'est plus limitée a priori. Le migrant n'est plus dépendant d'une relation contractuelle avec son employeur ou d'un permis de séjour de courte durée ; il est alors en mesure de changer d'emploi ou de faire changer la concurrence sur le marché du travail, ce qui peut éventuellement lui permettre de s'extraire du secteur le moins rémunéré. Cela encourage le migrant à s'établir durablement, d'autant que l'augmentation des revenus est étroitement associée à la durée de son séjour, ainsi qu'à sa mobilité professionnelle » (Guilmoto, *et al.*, 2003, p.48-49).

a. Les départs en fonction du sexe et de l'âge

L'émigration des jeunes filles représente 55,6 % de l'ensemble des départs d'enfants des chefs de ménage, contre 44,4 % pour les migrations des garçons.

La Figure n°22 représente la répartition par sexe et âge des enfants des chefs de ménage au moment de leur départ. Même si les individus ne sont pas tous déclarés à l'état civil et ne disposent donc pas d'acte de naissance justifiant d'une date précise, ils connaissent relativement bien leur âge et celui de leurs enfants, comparativement à certains habitants des zones rurales d'Afrique de l'Ouest par exemple. Toutefois, dans la mesure où les âges au départ en migration ont été demandés rétrospectivement aux chefs de ménage, parfois de nombreuses années après que les enfants aient quitté la commune, certains parents ont eu tendance à sur-déclarer le départ de leurs enfants aux « âges ronds » ou aux âges pairs. Afin d'éviter les classes creuses de neuf ans, quatorze ans, dix-neuf ans et les sur-déclarations à quinze, vingt ou vingt-cinq ans par exemple (Figure annexe n°4), un regroupement des individus par classe d'âge de deux ans a été effectué pour rendre cette pyramide plus lisible, tout en gardant un maximum de précisions dans ces déclarations.

Figure n°22 Pyramide des âges au départ de l'ensemble des enfants migrants, toutes causes confondues (N = 1633⁵⁸)



Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Cette pyramide des âges met en avant une émigration des jeunes filles plus forte que celle des hommes : les filles représentent 55,3 % des enfants migrants alors que les garçons sont légèrement moins nombreux (Figure n°22). Cette sur-représentation des filles est valable jusqu'à vingt-trois ans, âge à partir duquel les taux de masculinité sont fluctuants, tout en restant supérieur à 100. Cela traduit un départ aux âges avancés plus nombreux pour les hommes que pour les femmes. Les rapports de masculinité sont compris entre 106 hommes pour 100 femmes entre vingt-quatre et vingt-cinq ans et 250 hommes pour 100 femmes entre vingt-huit et vingt-neuf ans (Tableau annexe n°64). La question sera alors de savoir si on retrouve cette sur-représentation des filles parmi les émigrants, quel que soit le motif de migration.

Les deux extrémités étroites de la pyramide traduisent une plus faible émigration aux âges jeunes – avant dix ans – et après vingt-cinq ans. Entre dix et quinze ans, les départs

⁵⁸ Sur les 1726 enfants des chefs de ménage émigrants, ont été exclus de fait de la pyramide des âges les 93 individus dont l'âge au moment de leur départ n'est pas connu.

augmentent, jusqu'à atteindre leur maximum à dix-huit ans pour les filles et vingt ans pour les hommes. En revanche, les départs avant quinze ans et après vingt-cinq ans sont relativement rares. La période de départ des enfants correspond à leur cycle de vie. En effet, les enfants avant quatorze ans sont quasiment tous scolarisés. La tradition du confiage des enfants aux âges jeunes est relativement peu répandue dans les Hautes Terres. Toutefois, les enfants peuvent après avoir terminé leur scolarité en primaire, être envoyés chez un parent afin de lui venir en aide dans les tâches quotidiennes ou dans ses activités économiques. Avant cet âge, ils restent vivre avec leurs parents.

A partir de quatorze ans, ayant atteint les connaissances de base, la lecture, l'écriture et la maîtrise du calcul, les jeunes sont massivement déscolarisés (cf. Chapitre IV). Ils aident leurs parents dans l'exploitation agricole ou les activités économiques, vendent leur force de travail contre un salaire dans les exploitations voisines quand l'offre d'emploi le permet. A partir de cet âge, les départs en migration se font progressivement. Les enfants quittent leur famille en moyenne à 18,5 ans⁵⁹, la moitié d'entre eux partant avant 17,5 ans. Pour les garçons, les départs s'échelonnent en effet entre quatorze et vingt et un ans : 62,3 % de l'émigration masculine est concentrée à ces âges et plus globalement, 75,9 % des départs des enfants se concentrent entre quinze et vingt-neuf ans (Tableau annexe n°65).

Compte tenu des motifs d'émigration concernant avant tout les aspects professionnels et matrimoniaux, il n'est pas étonnant de constater que les âges de départ soient sur-représentés aux âges actifs.

Le pic de départ des jeunes filles – dix-huit ans – correspond à l'âge médian de l'entrée en union, plus précisément en corésidence, pour les femmes de vingt à quarante-neuf ans de la zone d'étude. La moitié des femmes interrogées résidant dans les neuf *fokontany* d'Ampitatafika, ont déclaré avoir débuté leur vie maritale à 18,7 ans. On peut alors supposer que les filles des chefs de ménage ont suivi ce calendrier. En effet, le mariage est la première raison de quitter sa famille pour presque la moitié des jeunes filles d'Ampitatafika – 47,8 % – (Tableau n°57), alors que les garçons partent le plus souvent pour des motifs économiques, comme leur père. Il apparaît donc que les motifs d'émigration sont différents selon le sexe des enfants.

⁵⁹ Ecart type = 6,1. Les calculs ont été effectués sur les âges déclarés par les chefs de ménage.

b. Motifs d'émigration des enfants

Les motifs de départ des enfants des chefs de ménage ont essentiellement des objectifs économiques⁶⁰ d'une part – dans 53,4 % des cas – et familiaux d'autre part – migrations pour le mariage 29,2 % et rapprochement familial 7,1 %. Le mariage est la deuxième cause – 29,3 % – (Tableau n°57) des départs des enfants des chefs de ménage, la première étant la recherche de travail – 53,4 %. Toutefois, les causes de migrations sont relativement différentes selon le sexe des individus.

Tableau n°57 Motif de migration des enfants émigrants selon le sexe (%)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Etudes	10,4	6,7	8,3
Mariage	6,0	47,8	29,2
Chercher du travail, changement de travail	75,1	36,1	53,4
Rapprochement familial	6,4	7,7	7,1
Autres	2,0	1,7	1,8
Ne sait pas	0,1	0	0,1
Total	100	100	100
Effectifs	767	958	1725

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Il apparaît clairement que la sur-représentation globale des filles dépend en premier lieu des causes de migrations. Le déséquilibre en faveur des filles, constaté sur la Figure n°22 (page 273) ne se retrouve pas dans tous les motifs de départ. Alors que les jeunes filles sont largement représentées dans la quasi-majorité des classes d'âges, hormis à huit ans et à partir de vingt-quatre ans, âges où les départs sont peu nombreux (Tableau annexe n°66), dans les migrations de mariage les taux de masculinité sont bien supérieurs à 100 en ce qui concerne les départs pour motifs économiques. Le rapport de masculinité des émigrants selon leur motif de départ, permet de voir par exemple que lorsque 100 femmes partent pour se marier, seuls dix hommes partent pour la même raison, tous âges confondus. Inversement, lorsque 100 femmes partent pour chercher du travail ou occuper un emploi à l'extérieur de la commune de résidence de leurs parents, les hommes sont 166,5 à émigrer pour cette raison.

⁶⁰ Ce terme de « raison » ou « d'objectif économique », dans le même sens que dans le chapitre précédent, concernent les motifs de déplacement des chefs de ménage.

Seuls les rapports de masculinité des émigrants partis pour des raisons économiques et pour se marier ont été représentés dans le Tableau n°58, dans la mesure où ils regroupent plus de 80 % des départs (Tableau n°57). Les autres causes de migration représentent dans chaque cas moins de 10 % des migrations. La répartition des âges, en classes de deux ans, a été conservée pour les mêmes raisons que précédemment, afin d'éviter les sur-déclarations des âges multiples de dix lors de l'enregistrement des réponses.

Tableau n°58 Rapport de masculinité par âge des enfants partis pour se marier ou pour trouver un emploi

Se marier				Chercher un emploi		
	Hommes	Femmes	Rapport de masculinité	Hommes	Femmes	Rapport de masculinité
6-7					1	0
8-9	1	1	100	3	4	75
10-11		2	0	7	12	58,3
12-13		1	0	33	43	76,7
14-15	3	25	12	61	54	113,0
16-17	3	97	3,1	68	48	141,7
18-19	7	132	5,3	109	45	242,2
20-21	14	97	14,4	113	46	245,7
22-23	5	37	13,5	31	18	172,2
24-25	6	24	25	42	20	210
26-27	1	4	25	19	11	172,7
28-29		3	0	15	3	500
30-31	2	4	50	10	4	250
32-33	1	3	33,3	7	2	350
34-35		3	0	11	4	275
36-37		5	0	6	4	150
38-39		1	0	3	3	100
40 et +	1			8		
NSP	2	19	10,5	30	24	125
Total	46	458	10,0	576	346	166,5

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Classiquement dans le cas des migrations de longue durée des hommes de moins de vingt-cinq ans, ils sont à leur départ pour la plus grande majorité célibataires et donc libres de tout engagement familial. « Historiquement les jeunes hommes adultes

célibataires sont majoritaires, étant socialement et géographiquement plus mobiles » (Guilmoto, *et al.*, 2003, p.46-48). Bien que l'Enquête de Référence 4D ne nous renseigne pas sur le statut matrimonial des migrants au moment de leur départ, l'âge à la première union des hommes à Ampitatafika peut nous permettre d'avancer que les jeunes émigrants sont, dans la majeure partie des cas, célibataires lors de leur départ. En effet, l'âge à la première union, pour les hommes résidant dans les fokontany enquêtés, est en moyenne de 23,1 ans⁶¹ (Gastineau, *et alii.*, 2005, p.21). Or, plus de 80 % des garçons ont été déclarés migrant avant cet âge. Cela nous permet donc d'avancer que les hommes qui quittent la commune sont majoritairement célibataires.

La sur-représentation des femmes dans les migrations en général est largement à nuancer si l'on tient compte des deux principaux motifs de l'émigration. Alors que les taux de masculinité parmi les migrants partis pour se marier ou pour retrouver leur conjoint varient entre 0 et seulement 33 hommes pour 100 femmes parties pour ce motif, les jeunes femmes ne sont que peu représentées comparativement aux hommes lorsqu'il s'agit de partir pour des raisons économiques. Bien qu'il y ait peu de départs jusqu'à 13 ans, ils sont plus nombreux parmi les filles que chez leurs frères. En revanche, à partir de cet âge, on peut compter entre 113 et 500 hommes migrants pour trouver un emploi, pour 100 femmes.

Les migrations de mariage représentent près de 30 % de l'ensemble des causes de départ, dont 90 % de jeunes filles (Tableau annexe n°67). La virilocalité du mariage dans les Hautes Terres, autrement dit, l'installation du nouveau foyer sur le lieu de résidence du conjoint, conduit souvent les jeunes filles à quitter leur village natal lorsqu'elles se marient avec un jeune homme natif d'une autre commune. Rappelons que pour qu'un enfant soit recensé au cours de l'enquête comme « migrant », il faut qu'il ait résidé dans le ménage enquêté, qu'il l'ait quitté depuis plus de six mois, et qu'il soit parti s'installer à l'extérieur de la commune d'Ampitatafika (cf. Définition des migrations du chef de ménage du manuel de l'enquêteur, Annexe 13). Néanmoins, même si 47,8 % des filles ont quitté la commune pour se marier (Tableau n°57), elles ne sont pas beaucoup éloignées géographiquement de leur village natal.

⁶¹ Calculs effectués grâce à la méthode Hajbal.

Tableau n°59 Lieu de destination des filles des chefs de ménage selon le motif de migration (%)

	Etudes	Mariage	Chercher du travail, changement de travail	Rapprochement familial	Autres	Ensemble
Antsirabe	12,5	8,1	1,4	0	25,0	5,6
Tananarive	65,6	30,3	66,8	47,3	62,5	47,7
Dans la province de Tana (hors Tana et Antsirabe) milieu urbain	3,1	3,3	1,4	1,4	6,3	2,5
Hors de la province de Tana, milieu urbain	4,7	7,0	16,8	14,9	0	10,8
Dans la province de Tana, milieu rural	14,1	46,6	5,5	25,7	6,3	27,3
Hors de la province de Tana, milieu rural	0	4,8	7,2	10,8	0	5,7
Etranger	0	0	0,9	0	0	0,3
Total	100	100	100	100	100	100
Effectifs	64	459	346	74	16	959

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Le fait que près de la moitié des filles des chefs de ménage soient installées avec leur conjoint en milieu rural, dans la province même de Tananarive, témoigne d'une certaine endogamie géographique. Elles partent dans la majorité des cas dans un *fokontany* proche, voire limitrophe à celui de leurs parents. Parmi les jeunes filles qui ont quitté la commune d'Ampitatafika pour rejoindre leur mari, 46,6 % d'entre elles sont parties dans un autre village de la province de Tananarive (Tableau n°59), probablement dans un village proche de leur village de naissance. De même, dans plus de 80 % des cas, les départs des jeunes filles s'inscrivent dans une émigration de proximité. Elles ne sont que 16,9 % à quitter leur village pour se rendre à l'extérieur de la province de Tananarive.

Une étude approfondie portant sur les processus matrimoniaux a été menée dans la même zone d'enquête (Gastineau, 2004). Il a été démontré que les parents et, plus généralement les familles, interviennent rarement dans le choix du conjoint de leurs enfants. Ainsi, les jeunes filles peuvent choisir elles-mêmes leur futur mari sur des critères non économiques et plus sentimentaux. Elles ne sont pas tenues, pour des questions d'héritage et de conservation du patrimoine familial, de se marier avec un

cousin par exemple, comme c'est le cas dans d'autres sociétés paysannes. Cela réduit donc le phénomène d'endogamie géographique. Néanmoins, les rencontres entre les jeunes célibataires en âge de se marier se font dans la plupart des cas dans leur village de résidence ou dans les *fokontany* voisins. Elles sont toutefois près d'un tiers – 30,3 % – (Tableau n°59) à être parties pour s'installer après leur mariage dans la capitale marquant ainsi le déclin de l'endogamie de résidence. Ces femmes ont, soit suivi leur conjoint alors que celui-ci avait trouvé un emploi à Tananarive, soit rencontré leur futur mari au cours d'un déplacement, dans la capitale ou ailleurs.

Le statut des femmes engendré par les migrations de mariage, peut apparaître comme un facteur limitant de leur autonomie décrite précédemment (cf. Chapitre IV). Agnès Adjamagbo a avancé par exemple qu'en milieu rural ivoirien : « dans cette zone à dominante patrilinéaire et où la modalité résidentielle du mariage est virilocale, la femme mariée est considérée, au sein de l'unité domestique dans laquelle elle vit et travaille, comme une étrangère de passage, amenée à rejoindre son groupe d'origine à la mort de son mari. Ce statut lui confère peu de droits dans son village d'alliance, où elle reste très en marge des prises de décisions communautaires, notamment en ce qui concerne la gestion du foncier. Son rôle se résume ainsi à la production d'enfants et de nourriture pour assurer la survie et la reproduction du lignage de son mari, ainsi qu'à l'aide à la conduite de l'exploitation de celui-ci. Les terres qu'elle cultive appartiennent à son mari ou à sa belle famille, qui lui concèdent un droit d'usage » (Adjamagbo, 1997, p.285). La recherche d'un emploi à l'extérieur du village ne concerne pas que les garçons. La participation accrue des femmes aux activités productives ainsi que le départ d'une jeune fille pour trouver ou occuper un emploi hors de sa commune et, particulièrement hors de la sphère familiale – même si la migration reste inscrite dans le cadre de réseaux connus et contrôlés –, témoignent malgré tout une nouvelle fois d'une autonomie supérieure à celle accordée aux femmes ouest africaines pour qui une migration active et autonome à l'extérieur de la sphère familiale est particulièrement rare.

Les nécessités financières et le contexte économique local conduisent un peu plus d'un tiers des femmes à partir de leur foyer familial à la recherche d'un emploi. Quelles sont alors les motivations de ces femmes, mais aussi et surtout les motivations des jeunes hommes actifs à quitter leur famille, leurs amis, le village où ils ont grandi pour aller vivre et travailler ailleurs ?

Encadré n°7 Note méthodologique : la migration de travail

D'un point de vue méthodologique, il nous semble ici important de recentrer nos propos sur l'émigration des enfants des chefs de ménage, influencés par d'autres motifs que le mariage, à savoir pour des raisons économiques en premier lieu, la poursuite de la scolarité et le regroupement familial en second lieu – bien que ces deux derniers motifs ne concernent que 15 % des émigrants. Dans le cas d'une émigration pour les trois motifs précédemment cités, la mobilité peut être considérée comme un véritable vecteur nécessaire à l'accomplissement d'un objectif – obtenir un emploi, continuer ses études etc. Sans un changement de résidence, les écoliers ne peuvent poursuivre leurs études après le collège par manque d'infrastructures scolaires à Ampitatafika et les jeunes actifs, confrontés quotidiennement à la difficulté de trouver des emplois rémunérateurs, n'auront pas la possibilité de trouver des emplois plus stables et mieux rémunérés que le salariat agricole. La migration est alors une condition *sine qua non* à la réalisation de leur projet.

En revanche, le départ du foyer parental pour se marier s'inscrit dans une autre démarche. Dans ce cas, ce n'est pas le changement de lieu d'habitation qui va permettre de parvenir à l'objectif fixé, à savoir se marier, c'est le changement de statut matrimonial qui va conduire les individus à changer de lieu d'habitation. La mobilité ne va pas en elle-même entraîner un changement de statut social ou économique, c'est au contraire le changement de statut socio-démographique qui va les conduire à migrer. En d'autres termes, dans le cas des migrations de travail, c'est la variable démographique – la migration – qui permet un changement de statut socio-économique, alors que pour les migrations de mariage, c'est la variable socio-démographique – le mariage – qui va engendrer ce changement et non la migration. La mobilité peut donc dans ce cas être considérée comme une conséquence d'un changement de statut socio-démographique, contrairement à la migration de travail qui elle, est un élément essentiel d'une évolution future, réelle ou espérée.

c. Garçons et filles, des causes de migration différentielles

La principale variable différenciant les migrations des jeunes filles de celles des garçons n'est pas l'âge au moment du départ ou le lieu de migration, mais bien le motif qui a pu motiver le départ. De ce motif de départ dépend ensuite la répartition des migrants selon leur sexe, les hommes migrants pour des raisons plus économiques alors que leurs sœurs quittent la commune en majeure partie pour se marier.

Les causes des migrations vont aussi avoir une influence sur les lieux où les jeunes partent vivre : les femmes partant dans plus de 80 % des cas dans une ville ou un village de la province de Tananarive, alors qu'un quart des garçons partiront au-delà des frontières de leur province natale (Tableau n°59 et Tableau annexe n°68). Outre le motif de migration, ce qui détermine aussi l'importance des flux migratoires dans certaines régions, ce sont les réseaux familiaux ou les réseaux de connaissances, constitués récemment ou de longue date. L'existence de ces réseaux microlocaux privilégie les départs vers une région ou une ville. La répartition des lieux de migration en fonction des *fokontany* de départ le montre bien.

Tableau n°60 Lieux de destination des enfants émigrants partis pour des causes économiques selon leur *fokontany* d'origine (%)

	Amboa lefoka	Ambohit sarabe	Ambonian drefana	Amorona	fkt Amp tatafika	Mananeti vohitra	Masoandro	Tsaraho nenana	Tsimabe harona	Ens.
Antsirabe	5,2	3,4	0	0	1,9	4,4	2,7	3,1	1,0	2,4
Tananarive	55,8	57,5	66,7	65,6	60,5	77,8	67,2	78,6	31,3	58,0
Dans prov. de Tana (hors Tana et Antsirabe), milieu urbain	5,2	0	3,3	0	4,3	0	0,5	0	1,5	1,7
Dans prov. de Tana, milieu rural	5,2	9,2	3,3	21,9	8,6	6,7	13,4	8,2	9,0	9,6
Hors prov. de Tana, milieu urbain	24,7	23,0	10,0	6,3	16,7	2,2	8,1	4,1	41,8	19,1
Hors prov. de Tana, milieu rural	3,9	6,9	16,7	6,3	8,0	8,9	8,1	6,1	15,4	9,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	77	87	30	32	162	45	186	98	201	918 ⁶²

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Le Tableau n°60 permet de mettre en avant l'existence de pôles d'attraction pour certains *fokontany* dans des zones ou une région spécifique de la Grande île en particulier lorsque les individus partent pour des raisons économiques. La capitale attire, quel que soit le village de départ, une très grande majorité d'émigrants en raison de sa proximité géographique d'une part, mais surtout des opportunités d'emplois qu'elle peut leur offrir dans tous les secteurs d'activités d'autre part. De nombreuses industries et zones franches sont implantées dans la capitale et les possibilités commerciales y sont nombreuses. Qu'il s'agisse d'emplois fixes ou plus précaires, les capitales attirent systématiquement beaucoup d'émigrants, tout comme les villes portuaires où l'activité économique est plus dynamique que d'autres centres urbains à l'image d'Antsirabe qui ne regroupe que 2,4 % (Tableau n°60) d'enfants nés à Ampitatafika. Alors que 4,1 % des enfants nés à Tsarahonenana et 2,2 % de ceux nés à Mananetivohitra sont partis

⁶² Sur 922 enfants des chefs de ménage ayant migré pour chercher un emploi, quatre – un homme et trois femmes – sont partis à l'étranger. Nous ne les avons pas représentés dans ce tableau.

travailler dans une ville hors de la province de Tananarive, plus de 40 % des enfants de Tsimabeharona ont rallié une ville en dehors de leur province d'origine. Les enfants de ce dernier village sont partis dans seulement un tiers des cas environ dans la capitale, alors que Tananarive attire plus des trois quarts des émigrants de Mananetivohitra et de Tsarahonenana.

Les réseaux reposent sur des connaissances, sur les membres de la famille, proche ou élargie, ou encore sur des voisins partis s'installer en ville ou dans d'autres régions depuis plusieurs années voire plusieurs décennies. Ces connaissances sont alors sollicitées quel que soit le sens de l'appel. Soit les membres de la diaspora font appel à leurs connaissances restées au village lorsqu'ils souhaitent employer des jeunes afin de les former ou de les aider dans leurs activités par exemple. Soit à l'inverse, lorsqu'un jeune souhaite quitter le milieu rural pour trouver un emploi ailleurs, il mobilise son réseau de connaissances, ou celui de ses parents, en signalant qu'il serait intéressé par un emploi à l'extérieur de la région. « Les investissements relationnels se traduisent pour l'agent africain par une multiplication de ce que Ndione appelle des « tiroirs » dont il use en fonction de l'évolution de sa situation et de ses besoins » (Zaoual, 1996, p.38). Cet auteur compare les réseaux de connaissances, religieux, ethniques ou dans notre cas, familiaux et de voisinages, à des tiroirs. Ces tiroirs peuvent être ouverts en cas de problème financier, de santé, mais aussi pour répondre à une offre d'emploi ou à l'inverse à l'accueil d'un candidat à la migration. Cela sous-entend que les individus aient « rangé » des relations dans ces tiroirs, autrement dit, qu'ils aient entretenus leurs réseaux de connaissances au fil des années par le biais de visites, d'invitations à des fêtes ou des cérémonies par exemple. En cas de besoin et selon ce besoin, ils ouvrent ainsi leurs tiroirs, en sollicitant la famille restée en milieu rural par exemple afin qu'elle libère une partie de la main-d'œuvre pour venir les aider dans leur travail, ce que font les membres de la diaspora d'Ampitatafika qui ont créé par exemple un commerce à Tananarive ou ailleurs à Madagascar.

Alors que nous avons montré que les femmes et les hommes portaient nombreux aux âges actifs pour des raisons quelque peu différentes, la question est désormais de comprendre quels sont leurs motivations et leurs impératifs.

2. Les motivations économiques

Avant d'aborder les intérêts économiques que les familles peuvent tirer de l'émigration d'un ou plusieurs de leurs enfants, il est intéressant de voir, sur le plan individuel, quelles sont les raisons pour lesquelles les enfants des chefs de ménage acceptent ou cherchent à partir de leur village. L'émigration leur permet-elle d'acquérir des avantages, des bénéfices économiques ou sociaux auxquels ils n'auraient pas accès à Ampitatafika ? Ou au contraire, partent-ils uniquement pour se soustraire à l'incertitude qui sévit dans leur campagne natale probablement plus qu'ailleurs selon eux ? Alors que la culture malgache et les traditions *merina* encouragent les individus à vivre et cultiver la terre de leurs ancêtres, quelles sont les motivations des jeunes actifs d'Ampitatafika à quitter leur région natale ?

La mobilité de travail d'un enfant, qu'il s'agisse d'une fille ou d'un fils d'un chef de ménage, peut être le fruit de la volonté du jeune lui-même ou celle de ses parents. Un jeune homme peut être désireux de gagner un salaire, d'avoir des expériences différentes de celles qui peuvent lui être offertes dans son village natal, de se former un capital financier dans l'objectif de se marier, d'investir dans une activité économique, d'aider ses parents. Les migrations de travail en particulier pour les plus jeunes enfants, peuvent aussi être le résultat d'une volonté ou d'une obligation parentale. C'est le cas par exemple des familles qui n'ont pas les revenus suffisants pour faire vivre correctement, les loger, les nourrir, les soigner etc., l'ensemble de leurs membres (cf. Chapitre III).

Si l'on veut comprendre les intérêts que les enfants des chefs de ménage peuvent tirer de l'émigration au niveau personnel, il paraît important que le changement de résidence apparaisse comme une variable déterminante et nécessaire à l'aboutissement d'un projet social ou professionnel et non comme une conséquence d'un autre phénomène. Près de la moitié des départs des jeunes adultes d'Ampitatafika répond à un objectif économique (Tableau n°57, page 275). Par conséquent, les jeunes quittent la région pour les mêmes raisons qui poussent leur père à partir quelques mois dans l'année. Les motivations de départs, sont-elles identiques à celles qui engagent les chefs de famille à aller travailler dans d'autres régions ?

Le contexte économique de la zone de départ – saturation de l'espace cultivable, manque de terres arables, marché de l'emploi salarié peu dynamique et restreint, etc. – peut jouer un rôle crucial dans les décisions des individus à partir vivre ailleurs. Lorsque

les opportunités économiques et le niveau de vie sont, ou apparaissent aux acteurs, meilleurs hors de leur sphère géographique, ils sont tentés de partir. Cette réalité est la conséquence de deux phénomènes distincts. « Les déplacements humains se font souvent des milieux défavorisés vers d'autres mieux lotis... Cette constatation a orienté plusieurs modèles sur la base du principe *d'attraction – répulsion*, qui s'attachent à établir, suivant divers critères de niveau de vie exprimés en termes économiques (différence de revenu, degré de monétarisation, nombre d'opportunité d'emploi, etc.), une classification des flux d'origine entre les régions d'origine et les régions d'accueil » (Domenach, *et al.*, 1995, p.29).

Il semble ici tout à fait pertinent, dans le cas des migrations de travail des jeunes, de voir quels sont les éléments répulsifs, les raisons pour lesquelles les individus souhaitent quitter leur région d'origine, ce qui les pousse à partir – *push* – parallèlement à cela, ce qui les attire dans « l'ailleurs », les éléments attractifs – *pull* – et les conduit à aller s'installer en ville pour la plupart.

a. Les facteurs répulsifs

Les circonstances qui poussent les jeunes à partir dans tous les pays en développement, quelle que soit leur zone de départ et quel que soit le pays considéré, dépendent d'un ensemble de facteurs insérés dans des systèmes organisationnels particuliers : systèmes familiaux, coutumiers, institutionnels, etc. Ces systèmes témoignent de l'existence d'un contexte social, économique et agricole spécifique, endogène et dépendent de leur zone géographique mais aussi des traditions encore en vigueur, des usages locaux, ainsi que de la place que les individus occupent au sein de leur famille ou que leur famille occupe au sein de la société. Ce contexte, ou plus précisément ce complexe socio-agraire, pour reprendre le terme de Chauveau (2005), laisse une autonomie et des marges de manœuvre aux jeunes ruraux toutes relatives par rapport aux opportunités économiques existantes localement. « La position des jeunes ruraux dans la dynamique du changement agraire est très variable. Elle ne peut se définir que par rapport à un champ de forces composite, que l'on pourrait résumer par la notion de "complexe socio-agraire" local. Ce complexe est structuré par les relations familiales, les conditions d'accès des jeunes aux ressources foncières, [...] les conditions de valorisation de leur travail et les effets induits sur ces différents facteurs par la mobilité des individus » (Chauveau, 2005, p. 23-24).

a - 1 La terre, un véritable enjeu

Dans les zones rurales des Hauts Plateaux malgaches, la principale occupation et source de revenus en nature et parfois monétaire, est l'agriculture. D'un point de vue économique, la variable susceptible d'avoir un effet sur une hypothétique émigration des jeunes actifs est en lien direct avec les activités et la productivité agricole. Divers facteurs rendent en effet le contexte agraire déterminant dans les comportements sociaux et socio-démographiques des individus. La pression démographique sur les terres engendre un certain nombre d'effets, non sans conséquences sur les individus et particulièrement sur les jeunes actifs, célibataires, souhaitant construire leur propre foyer.

Sans faire un panorama complet des répercussions des problèmes fonciers, il est possible de relever quelques dimensions des changements agraires qui se mettent en place progressivement et qui ont des impacts potentiels sur des relations intrafamiliales. Les surfaces cultivées par famille se restreignent de génération en génération en raison du système d'héritage encore en vigueur. De plus, les rendements agricoles diminuent entre autres par manque d'intrants, mais aussi en raison des problèmes d'ensablement, d'inondation ou au contraire de sécheresse selon les années et l'emplacement des parcelles.

Dans les sociétés traditionnelles agricoles malgaches, la terre, son système d'héritage, ses techniques de mise en valeur, etc., deviennent alors au centre des enjeux des populations. Mais lorsqu'un ménage ne dispose pas de suffisamment de terres pour faire vivre sa famille, pourtant un des rares biens dont il dispose, quel héritage peut-il léguer à ses enfants ?

La pression foncière change la donne au sein du complexe socio-agraire et des rapports intrafamiliaux. Alors qu'il y a encore deux ou trois générations, les paysans d'Ampitatafika, après leur mariage, héritaient d'une partie des terres de leurs parents, pouvant vivre et faire vivre leur famille de leur seule production quasiment, cela n'est souvent plus possible aujourd'hui et le sera de moins en moins dans le futur. Dans d'autres pays en développement du continent africain, d'autres éléments interviennent pour desserrer le contexte socio-agraire tels que « le caractère pérenne et capitalistique des cultures de plantation au Ghana et en Côte d'Ivoire, [...] la concurrence entre l'agriculture familiale et les activités extractives au Ghana, en Sierra Leone, et au Liberia [...], l'intensité des innovations ou des reconversions agraires dans les anciennes zones de frontière agricole dans le Centre du Ghana et dans le Centre-Ouest

ivoirien » (Chauveau, 2005, p.25). En revanche, dans les Hautes Terres de Madagascar, l'émigration semble être une des solutions les plus rapides et efficaces pour éviter les conflits potentiels ainsi que pour trouver des sources de revenus et des emplois (Tiffen, *et al.*, 1994).

« Schématiquement, face à une situation environnementale qui se dégrade lentement, la mise en place de cette forme de régulation [équilibre entre population et ressources] par la migration se déroule en deux séquences. La première où la migration apparaît comme une solution transitoire à une situation dégradée : des familles, des individus partent avec l'espoir de revenir dès que la situation normale sera rétablie, et la seconde où devant le maintien ou l'aggravation des difficultés, soit la migration se transforme en un véritable exode, et il ne s'agit plus de régulation, soit se met en place progressivement un processus migratoire organisé et géré par la société, qui trouve là un moyen de résistance à la dégradation de ses conditions de vie » (Domenach, *et al.*, 1995, p.114-115). Dans la zone d'étude, la migration revêt aux yeux de certains jeunes une forme de situation transitoire. Même s'ils souhaitent après avoir gagné un peu d'argent à l'extérieur, revenir s'établir définitivement auprès de leurs parents sur la terre de leurs ancêtres, la migration leur permet auparavant de se constituer une réserve de trésorerie qu'ils ne pourraient pas avoir en restant dans leur commune natale. Toutefois, si au moment de leur départ leurs parents ne disposent plus de capital foncier à leur léguer, il est fort peu probable que ces jeunes puissent revenir vivre dans cette zone. Leurs parents n'auront pas plus de terre à leur donner et le manque de dynamisme économique dans la région ne leur permettra pas de réaliser d'autres investissements.

a - 2 Le départ des cadets

De façon plus pragmatique, la migration semble être au contraire, non une forme massive d'exode rural, mais d'avantage un mode de gestion des tensions démographiques. L'émigration de certains membres de la famille apparaît comme une forme de « désajustement » structurel de l'usage des ressources agro-foncières par rapport aux besoins de la population. A un niveau non plus méso mais individuel, on pourrait imaginer qu'à Ampitatafika, le manque de terres engendre des tensions familiales au moment de l'héritage. Au cours des entretiens réalisés par Mustapha Omrane, il apparaît que les tensions entre les membres de la famille restreinte sont rares, mais néanmoins redoutées. Les tensions intrafamiliales ne seraient donc pas responsables du départ de certains membres de la famille.

Les données statistiques vont permettre d'éclairer le processus d'héritage et de remettre quelque peu en question le partage soit disant égalitaire ou en tous cas normé entre les différents enfants. Les cadets connaissent quatre fois plus de chance de quitter Ampitatafika pour des raisons économiques que leurs frères aînés (Tableau annexe n°69).

Cette réalité a probablement pour cause le manque de terre cultivable restante, lorsqu'ils atteignent l'âge adulte. Au fur et à mesure que les enfants grandissent, lorsqu'ils se marient, leurs parents leur lèguent des parcelles, afin qu'ils puissent subvenir aux besoins de leur propre foyer. Les terres sont attribuées de façon temporaire entre les enfants lorsqu'ils en émettent le besoin. Ces partages officiels ont lieu avant d'effectuer le partage définitif lorsque les parents ne sont plus en âge d'exploiter eux-mêmes leurs parcelles et décident de les céder définitivement. Les aînés, les premiers arrivés sur le marché de l'héritage foncier, bénéficient ou même choisissent dans certains cas les parcelles familiales les plus proches ou les plus productives. Par conséquent, les parcelles restantes pour les cadets sont particulièrement restreintes, éloignées ou encore improductives en raison de problèmes d'ensablement, d'inondations précoces ou au contraire tardives. Afin d'éviter d'éventuelles tensions intrafamiliales en soulevant des problèmes fonciers, qui cristallisent l'ensemble du complexe socio-agraire, les plus jeunes préfèrent partir. Dans une volonté affichée de vouloir maintenir un consensus entre les différents membres de la famille, entre les enfants et leurs parents d'une part, et entre les enfants entre eux d'autre part, les cadets font le choix de quitter la commune et de partir s'installer dans des régions économiquement plus attractives, dans la plupart des cas dans une région urbaine. Cela leur évite ainsi d'avoir à demander lors de la distribution du patrimoine foncier une part plus importante, risquant de créer un conflit, un contentieux avec les autres membres de la fratrie, et/ou d'affronter un refus de la part de leurs parents.

L'émigration peut aussi constituer un mode d'accès à la terre. Le départ des cadets peut tout à fait s'inscrire dans une « stratégie d'attente » face aux perspectives d'héritage. En effet, dans les Hautes Terres, comme dans les vallées andines, « l'héritage intervient très tard dans le cycle de vie des individus. La règle coutumière voudrait que l'on lègue un lopin de terre, à part égale entre filles et garçons, au moment du mariage. Toutefois, les risques toujours plus forts d'émiettement foncier incitent les familles à retarder le moment de la transmission (elle intervient souvent lors du décès de l'un des deux parents). Pour les jeunes générations qui veulent fonder un foyer, la migration intervient alors comme un passage obligé avant de pouvoir accéder à la terre qui leur revient » (Cortes, 2002, p.95).

a - 3 L'offre d'emploi pour les femmes

Alors que la saturation de l'espace cultivable est à l'origine dans la majorité des cas des départs des jeunes actifs masculins, les femmes quant à elles sont confrontées à la faiblesse des salaires qui leur sont versés dans le cadre du salariat agricole local. La journée de travail d'une femme, quelle que soit la tâche qu'elle accomplit, repiquage, sarclage manuel ou désherbage des parcelles, est rémunéré 3 500 Fmg lorsque les hommes perçoivent 5 000 Fmg pour une même durée de travail. Le salaire journalier des femmes couvre le prix d'un kilogramme de riz en période normale, sans permettre d'acheter les condiments pour la préparation du *laoka*. En revanche en période de soudure, le prix du kilogramme de riz pouvant atteindre plus de 6 000 Fmg, si la femme ne dispose pas d'autres revenus parallèles grâce à un conjoint, un enfant ou une autre source de revenus, elle ne parvient pas à nourrir sa famille avec son seul salaire. Ajoutons que l'offre d'emploi et le marché du travail pour les femmes à Ampitatafika n'est pas plus étendu que celui des hommes : seules 8,3 % des femmes pratiquent une activité hors secteur primaire (Tableau annexe n°70).

a - 4 Les périodes de *push*

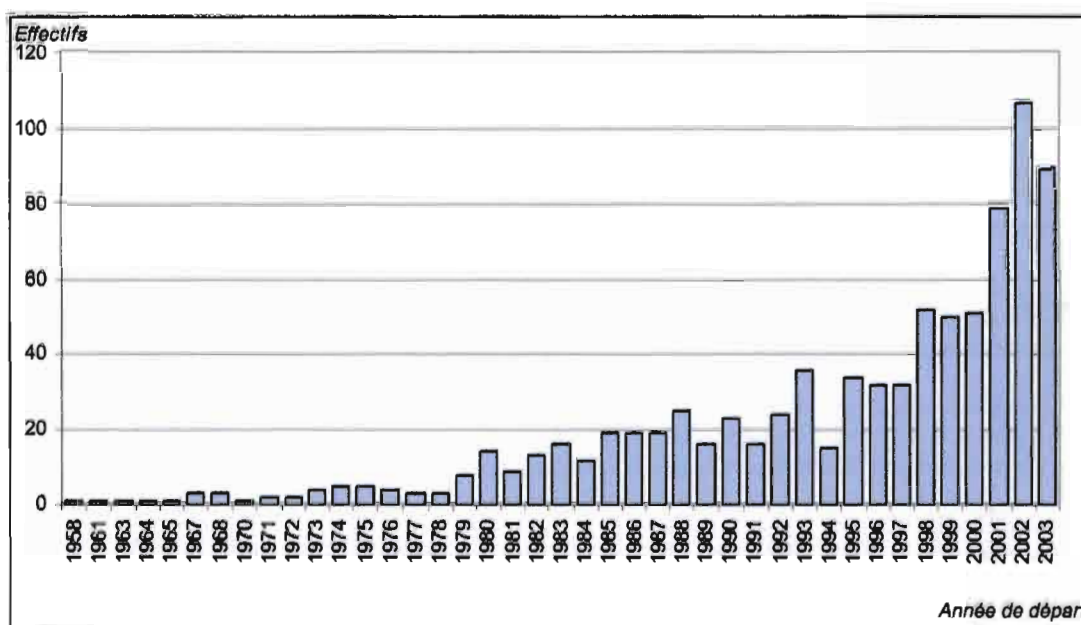
Les facteurs déterminants de l'émigration soit vers les centres urbains, soit vers les autres régions rurales du pays sont directement liés aux mauvaises conditions d'accès et d'usage des ressources naturelles dans les villages d'origine. Il existe une rupture des équilibres agro-écologiques – érosion ou épuisement des sols –, des aléas climatiques – sécheresse, inondation, invasion d'acridiens – et de manière plus prégnante encore, l'insuffisance des ressources foncières. Ainsi, la propension à migrer pour les jeunes est étroitement corrélée au manque de terres et d'emplois dans leur lieu d'origine.

Ce constat statique de l'émigration des enfants des chefs de ménage dans l'objectif de pallier le manque de disponibilité foncière, demanderait d'être mis en perspective dynamique afin de savoir si cette pratique est récente et donc directement en lien avec la saturation de l'espace productif agricole. Ou si au contraire, la mobilité des enfants remonte à plusieurs décennies et s'inscrit dans une tradition migratoire. Le nombre d'enfants partant chaque année peut permettre de répondre à cette question.

On observe que les départs en migration des jeunes pour des motifs économiques se sont considérablement accrus depuis les cinq, voire les dix années précédant l'enquête

(Figure n°23). Cela viendrait donc corroborer nos précédents propos, montrant que les départs en migration de la dernière génération ont été bien plus nombreux que dans les générations antérieures.

Figure n°23 Effectifs des enfants des chefs de ménage émigrants pour des motifs économiques selon leur année de départ



Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs

Trois grands paliers de départs semblent apparaître sur cette figure. Jusqu'à la fin des années 1970, les départs pour des raisons économiques ont été très peu nombreux dans les neuf *fokontany* de la zone d'enquête. En revanche, le phénomène a connu une accélération progressive à partir de la fin des années 1980, jusqu'à atteindre sa valeur maximale en 2002. Nous aurions aussi pu faire l'hypothèse que les départs en migration étaient corrélés avec les années de crise politique ou économique que Madagascar a pu connaître dans les dernières décennies. Il apparaît que les années de crise de 1991 et 1994 qui ont connu respectivement une crise politique et le passage d'un cyclone dévastateur, enregistrent moins de départs que les années qui les encadrent, alors qu'en 1998, où le pays a subi une invasion de criquets et 2002 – nouvelle crise politique – les départs ont été plus nombreux. Nous ne saurions expliquer ces différences.

La période de peuplement de la zone remontant à cinq générations environ selon les familles, on peut supposer que jusqu'à la génération passée, les cadets pouvaient encore vivre de la production des parcelles héritées de leurs parents. En revanche, depuis les années 1990, les surfaces cultivables restantes sont insuffisantes ou dans le cas contraire, improductives. Bien que l'évolution de la monétarisation soit difficile à dater, on peut aussi supposer que les besoins croissants en termes de revenus monétaires aient aussi eu des influences sur la décision des jeunes de quitter leur région natale pour aller s'installer dans des zones où l'offre d'emploi est supérieure.

Des facteurs plus psychologiques entrent aussi en ligne de compte. Sans entrer plus dans les détails, nous ne pouvons sous-estimer le fait que pour certains individus, « l'espace est construit comme étant trop "petit", "fermé", "uniforme" ; l'expérience de l'altérité ou de la différence semble impossible pour ces locuteurs qui se présentent comme insatisfaits de leur lieu d'origine. Se profile alors le désir de vivre l'expérience de la ville que les représentations des locuteurs associent à un espace d'ouverture, de différence. Bref, ce lieu incarne tout ce que l'espace d'origine ne peut apporter » (Gourcy, 2005, p.85).

Le contexte économique peu favorable aux jeunes est certes une raison importante à leur décision de partir de la région. Toutefois, s'ils n'avaient d'autres motivations, ou s'il n'y avait pas de facteurs attractifs économiquement dans les autres régions, ils chercheraient certainement des solutions différentes pour ne pas quitter leur village.

b. Des facteurs économiques attractifs

Une des causes de l'exode rural, à Ampitatafika comme dans beaucoup d'autres cas lorsque les habitants de la zone de départ connaissent de grandes difficultés économiques, est la recherche d'un mieux être et une amélioration des conditions de vie. « L'attrait d'une aisance matérielle, qui est le fait d'une situation réelle, ou parfois mythique, vers des niveaux de vie supérieurs pour les migrants potentiels... Il s'agit là de travailleurs pouvant prétendre à des conditions de vie et de rémunération bien meilleures pour une même activité exercée dans un autre pays [...] » (Domenach *et al.*, 1995, p.105). Dans le discours des émigrants de passage ou de retour, la migration n'est pas considérée comme une fin en soit. Ils se disent moins soumis à l'attraction de la capitale et des autres villes du pays, qu'à une réelle volonté et nécessité de « gagner de l'argent ». L'objectif déclaré est l'accès à des emplois mieux rémunérés que ceux offerts

dans leur région pour pouvoir revenir vivre dans leur village dans de meilleures conditions, après avoir constitué un petit pécule pour pouvoir s'installer et se marier. D'autres circonstances les amènent à partir lorsque l'occasion se présente : les périodes où l'incertitude et les risques d'insécurité alimentaire sont forts.

b - 1 L'attrait d'un revenu supérieur

L'attrait déclaré de la migration est donc clairement l'intérêt économique. Depuis Adam Smith, il est admis que les individus cherchent à vivre dans les régions où de meilleures opportunités d'emplois se présentent. Mais les emplois en migration nécessitent dans certains cas une formation ou des connaissances spécifiques que les jeunes n'ont pas forcément. « Todaro, en étudiant l'exode rural en Afrique, a été parmi les premiers à poser comme hypothèse que dans les milieux ruraux, tout migrant potentiel décide de migrer en ville ou non, en se fixant implicitement comme objectif la maximisation du revenu qu'il espère obtenir. C'est la combinaison de deux variables : la disparité du revenu effectif entre la ville et la campagne d'une part, la probabilité d'obtenir un emploi urbain d'autre part qui déterminerait le rythme, l'ampleur et la nature de l'exode rural » Domenach, *et al.*, 1995, p.30).

Les jeunes femmes trouvent des opportunités économiques principalement dans des emplois de vendeuse, de commerce et services (Tableau n°61). Marchand ambulant, gargotier, fabricant de beignets, épicier, vendeur de brèdes, de légumes, de fruits, de poissons, etc., sont autant de métiers dans le secteur commercial qu'elles peuvent pratiquer. Environ un tiers des jeunes femmes parties pour chercher un emploi travaillaient au moment de l'enquête comme domestique, dans la capitale (Tableau annexe n°71).

Mie
nde
che
|
Todaro

Tableau n°61 Activité pratiquée au moment de l'enquête par les émigrants partis pour des raisons économiques selon le sexe (%)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Administration, santé, éducation	1,4	1,4	1,4
Secteur primaire	17,2	8,7	14,0
Commerces et services	48,3	61,6	53,3
Transports	9,7	0,6	6,3
Construction	5,7	0	3,6
Extraction minière	0,3	0,6	0,4
Industrie textile	4,0	10,7	6,5
Transformation de matières premières	3,1	2,3	2,8
Inactif	1,0	8,1	3,7
Autres	7,1	4,9	6,3
NSP	2,1	1,2	1,7
Total	100	100	100
Effectifs	576	346	922

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs

D'autres types d'emploi s'offrent aux jeunes femmes dans les banlieues périphériques de la capitale, dans les usines de zones franches. Malgré les difficultés des conditions de travail, la pénibilité des tâches demandées, ainsi que le traitement réputé sévère des employés, ces emplois attirent environ 10 % des femmes en raison du montant des salaires. Si elles restaient salariées agricoles dans leur village d'origine, elles gagneraient, au mieux, 77 000 Fmg par mois, en supposant qu'elles trouvent un emploi quotidien pour les cinq jours de la semaine durant un mois, ce qui est loin d'être systématique, en particulier durant les saisons creuses ou les périodes de soudure. En revanche, en travaillant dans les usines des zones franches, elles peuvent espérer gagner environ le SMIC malgache, à savoir 197 000 Fmg par mois. Avec un salaire plus de deux fois supérieur aux opportunités offertes à Ampitatafika, les emplois en usine leur garantissent une certaine stabilité, une assurance de gagner mois après mois le même revenu, sans avoir à subir une quelconque dépendance du climat ou du contexte économique local, comme c'est le cas dans les activités agricoles en milieu rural.

Bien que la majeure partie des paysans d'Ampitatafika sachent lire et écrire – 70 % des habitants de plus de treize ans des *fokontany* enquêtés savent lire et écrire, (Tableau annexe n°72) –, leur niveau scolaire, demeurant relativement bas, ne leur permet pas d'occuper des emplois à responsabilités qui nécessitent d'avantage de connaissances. Lorsqu'ils partent pour des motifs économiques, les garçons s'établissent en premier

lieu dans la capitale, riche bassin d'emploi – 50,1 % (Tableau annexe n°73) –, tout comme les jeunes filles – 66,8 % (Tableau annexe n°73). Comme on a pu le remarquer au Kenya, « aujourd'hui, ce n'est plus seulement les emplois salariés qui incitent à la migration, mais aussi l'emploi informel. On a longtemps cru que ce dernier n'était que peu rémunéré, et qu'il ne pouvait être lui-même un facteur motivant la migration. Depuis quelques années cependant, on s'est rendu compte que les revenus du secteur informel peuvent être parfois beaucoup plus élevés que ceux des secteurs formels privés ou publics » (Golaz, 1997, p.54). En raison du manque d'infrastructures scolaires locales et de centre de formations au niveau local, les jeunes ne disposent pas d'autre formation que celle du maniement de l'*angady*. Aussi, dans leur zone d'accueil, les jeunes actifs occupent-ils des emplois informels dans le secteur de la construction, mais surtout dans le secteur des services et du commerce, voire même le petit commerce.

Le manque de formation est progressivement compensé en arrivant dans la zone d'accueil. Selon les cas, soit les jeunes sont rapidement formés lorsqu'il s'agit d'emplois de manœuvre, de vendeurs, etc., afin qu'ils puissent répondre aux besoins de l'employeur dans les plus brefs délais. Soit ils apprennent graduellement les différentes étapes d'un métier comme c'est le cas des chauffeurs de taxi collectif ou de taxi brousse, qui ont été receveur au début – la personne qui reçoit l'argent lorsque les usagers montent dans le taxi collectif –, puis ont appris la mécanique avant de devenir réellement chauffeur.

Les flux migratoires dépendent des différentiels de salaire entre la zone de départ, Ampitatafika, et la zone d'arrivée, les bassins d'emplois. Cet énoncé rejoint le principe de l'économie néo-classique, d'ailleurs largement critiquée sur le fait, entre autres, qu'elle présuppose que le marché du travail est organisé sur la base d'une concurrence parfaite. Notons que dans le cas précis des flux migratoires en provenance d'Ampitatafika, l'information permettant de faire le calcul en termes de différentiel de salaire entre la zone de départ et celle d'arrivée, sans être totale et parfaite, est rendue possible grâce à l'existence de réseaux familiaux et sociaux. Ces réseaux font circuler et répercutent les informations et se chargent dans certains cas d'organiser les migrations elles-mêmes. C'est ainsi que l'amélioration des conditions de vie dans la capitale malgache entre 1995 et 2001 et l'augmentation du revenu est une information relayée dans les campagnes (Guénard, 2004).

Ces observations confirment que le « fonctionnement économique informel est parfaitement compatible avec la théorie classique et néo-classique de la maximisation de l'intérêt. Le migrant qui a constitué une épargne et qui va s'en servir pour renforcer

l'efficacité de sa force de travail – création d'un commerce ou achat d'une terre en faire-valoir direct – va s'appuyer sur des mécanismes tels que les réseaux de solidarité familiale, communautaires ou ethniques qui relèvent parfaitement d'une logique utilitaire. En revanche ce qui change, c'est que le concept d'*homo oeconomicus* n'a pas de pertinence : les comportements purement individuels entrent dans des logiques collectives » (Charbit, 2006, p.12). Ces logiques collectives se traduisent alors de différentes manières. Elles impliquent d'une part les attentes des parents en matière de transferts financiers engendrés par l'émigration de leurs enfants et, d'autre part, le soutien que ces derniers espèrent de leur environnement social et de leurs réseaux familiaux.

b - 2 Sambava, un exemple de réseau

Selon les *fokontany*, des réseaux migratoires se constituent, créant des lieux d'émigration privilégiés parfois dans des secteurs d'emploi spécifiques.

Contrairement à certains jeunes émigrants ouest africain qui partent « à l'aventure », qui tentent le tout pour le tout afin de rallier des régions plus attractives que la leur économiquement, les jeunes d'Ampitatafika ne cherchent pas activement à partir, ils ne font pas eux-mêmes les démarches pour trouver des emplois ailleurs. La migration est en elle-même une prise de risque, où ils se mettent dans une situation de possible exclusion du groupe dans lequel ils vont arriver, des situations d'incertitude quant à leurs futures conditions de vie, parfois difficiles à imaginer. Même si certains sont volontaires au départ et se disent « prêts », ils attendent que l'opportunité se présente. Dans tous les cas, la possibilité de partir travailler en dehors de la commune vient de l'extérieur. Une sœur mariée dans une autre région, un fils parti travailler ailleurs, un oncle, un ancien voisin immigré en ville depuis plusieurs années, sont autant de personnes susceptibles de proposer un emploi à celles restées au village. « Le rôle central de la famille en tant que filière d'émigration, et cela, quel que soit le lieu de destination, est facilement compréhensible. [...] La famille offre un refuge, facilite l'accueil l'installation et l'intégration sur le nouveau lieu de résidence » (Petit, 1998, p.140-141).

Sans détailler l'ensemble des réseaux migratoires qui peuvent exister dans les villages de la commune, nous ne présenterons ici qu'un exemple. Bien qu'il n'apparaisse pas réellement d'un point de vue statistique, une des destinations de migration pour les jeunes hommes actifs de Masoandro et d'Amorona est la ville de Sambava, dans la

province de Diégo Suarez. Des émigrants de longue date, une dizaine d'anciens habitants de Masoandro, partis s'installer dans la capitale ou à Sambava, ont créé des réseaux de revente de produits chinois, vêtements, sacs, bibelots, des « chinoiseries », selon l'expression consacrée dans cette région. Lorsqu'ils sont de passage à Ampitatafika, leur village natal, ils en profitent pour recruter des jeunes pour les accompagner dans le nord de l'île et les aider dans leurs activités commerciales. C'est ainsi que depuis une petite dizaine d'années, une trentaine de garçons de dix-huit à vingt-cinq ans partent depuis quelques années dans la région de Sambava à des périodes différentes et pour des durées plus ou moins longues. Ces jeunes, pour qui l'activité se réduit à aider leurs parents sur leur exploitation ou à répondre ponctuellement à l'offre d'emploi journalier dans leur village ou dans les villages alentours, voient dans cette proposition de travail à l'extérieur un moyen efficace de gagner de l'argent.

Le salaire est fixé en général à 10 % du montant des ventes des chinoiseries, soit un revenu mensuel compris entre 250 000 et 600 000 Fmg en fonction des bénéfices réalisés. Les plus hauts revenus sont obtenus en période de vente de la vanille, principale culture de rente dans cette région, lorsque les exploitants locaux ont obtenus les revenus de leur plantation. Le logement et la nourriture sont pris en charge par l'employeur, permettant ainsi aux jeunes de jouir totalement de leur revenu. Parmi les plus jeunes, certains ne perçoivent, lorsqu'ils sont en migration, qu'une partie de leur salaire, le reste étant reversé à leurs parents, soit pour l'économiser, soit pour leur apporter un complément de revenus. Les plus âgés, ceux qui ont acquis davantage d'indépendance au cours de leurs expériences migratoires, ne transmettent pas l'information concernant leurs revenus à leur famille. Ils font alors parvenir des sommes d'argent, à la demande de leurs parents, selon ce qu'ils estiment être en mesure de donner.

La durée de migration est variable et dépend des ventes effectuées par leur patron. En période de soudure ou de récession économique, leurs patrons ne réalisent pas assez de chiffre d'affaires pour les garder comme employés. Cela a été le cas durant la période de soudure de 2004-2005 par exemple. A cette période, l'importante augmentation des prix du riz et des produits de première nécessité ainsi que l'augmentation du prix des carburants ont eu des conséquences dans toutes les régions de Madagascar (cf. chapitre suivant), sans compter la baisse du cours de la vanille qui a occasionné une diminution importante du pouvoir d'achat de beaucoup d'habitants. Ces différents facteurs exogènes n'ont pas favorisé le commerce de cette région. Dans ces circonstances, les jeunes vendeurs repartent à Masoandro en attendant une amélioration de la conjoncture économique.

Toutefois, l'importance des facteurs économiques ne doit pas cacher d'autres raisons d'être tenté d'aller vivre dans une autre région. Comme Yves Charbit (2006), nous pouvons nous demander si l'émigration n'est motivée que par des mobiles économiques. « Puisque contrairement au commerce des objets, la migration implique que celui qui offre le bien "force de travail" se déplace, la question est de savoir s'il s'agit d'un calcul purement économique, en termes de maximisation de son intérêt et comment ce calcul peut être mis en équation et selon quel modèle ? Si non, et si par conséquent d'autres facteurs entrent en considération, quels sont-ils ? » (Charbit, 2006, p.14)

3. Les motivations sociales

Considérer qu'il existe des facteurs, autres qu'économiques, qui conduisent les individus à quitter leur famille, leur région natale, constitue un contre-pied de nombre d'études sur le sujet. « La plupart des modèles statistiques, qui servent de référence à l'analyse migratoire, et qu'affectionnent les Anglo-Saxons⁶³ notamment, utilisent les hypothèses fondées principalement sur des comportements et des choix individuels dans la perspective de profits économiques, qui seraient pris en toute indépendance sociale. Ils font ainsi l'impasse sur les facteurs sociaux de la migration et le poids des réseaux qui se sont structurés au fil du temps » (Domenach, *et al.*, 1995, p.80). Nous souhaitons dans cette partie éviter cet écueil.

Un peu
léger de
se référer
à un modèle
sans se
poser la
question

Dans leur discours, les jeunes d'Ampitatafika qui ont déjà effectué un ou plusieurs séjours de longue durée en migration ne mettent pas directement en avant les effets « dérivés » de la migration que peuvent être le prestige ou l'accession à des modes de vie occidentaux. La décision de partir est fondée sur des réflexions et des considérations purement économiques.

« J'ai hésité une quinzaine de jours avant d'accepter la proposition de mon oncle de partir avec lui à Sambava pour faire du commerce. Et puis finalement, le salaire m'a décidé, sans cela, je ne serais pas parti. Ce

⁶³ Certaines publications, parmi d'autres, reviennent plus souvent dans la littérature sur cette question : G. Ranis et J. Frei, 1961.- A theory of economic development, *American Economic Review*, vol.51, p.533-565 ; M.P. Todaro, 1989.- Economic Development in the Third World, Longman, 4ème éd. ; O. Stark, 1991.- The Migration of Labour, Cambridge, Basil Blackwell.

n'est pas la peine de partir si c'est pour vivre dans les mêmes conditions qu'ici : si c'est pour avoir le même salaire, autant rester chez soi. Si le revenu est le même cela n'a pas de sens de partir si l'on a pas d'objectif » (Héry, jeune migrant de 18 ans, de retour temporaire au village).

Pour les jeunes, la décision de partir de chez eux, de quitter leur famille, leur cercle d'amis et de connaissances et leur environnement, n'est pas toujours aisé. Bien que les conditions de vie soient difficiles chez eux, que leurs parents manquent de moyens et qu'il soit difficile de trouver du travail dans la région, la migration ouvre les portes de l'incertitude. Où vais-je vivre ? Quelles vont être les conditions de vie ? Vais-je manger à ma faim ? Comment vont se passer les relations avec mes employeurs ?... Sont autant de questions que les « primo-migrants » peuvent se poser avant le départ. Elles résument plus globalement le fait de savoir s'ils vont être en mesure de s'habituer à leur nouvelle vie. Les premières fois où les jeunes se voient proposer des emplois en ville par exemple, ils hésitent parfois quelques jours avant d'accepter. Leur choix est malgré tout facilité soit parce qu'ils connaissent des personnes sur leur lieu d'accueil, des membres de la diaspora d'Ampitatafika, soit parce qu'ils ne partent pas seuls. Le nombre de comigrants peut atteindre vingt-cinq personnes chaque année dans le cas des déplacements vers la ville de Sambava par exemple. Ils savent qu'ils ne seront pas seuls dans une nouvelle ville ou une nouvelle région, où les habitudes, les coutumes et même la langue sont différentes des leurs dans le cas des villes côtières.

En revanche, il arrive aussi que les candidats à la migration soient motivés, outre le côté financier qu'offre l'émigration, par des aspects aventureux, la découverte de nouvelles régions. La volonté et la possibilité de découvrir d'autres régions de leur pays, l'attrait « touristique » de cette expérience sont évoquées. Nous ne sommes donc plus ici dans un objectif purement économique. D'autres éléments entrent en ligne de compte : la découverte, le tourisme, les voyages, l'aventure restant dans les limites de réseaux de connaissances institués et connus. La théorie la plus communément répandue, à cet égard, est celle des « lumières de la ville » : les habitants des zones rurales seraient attirés en milieu urbain par les splendeurs que la ville déploie, par le luxe qu'elle offre, en fait, par la modernité qu'elle incarne, ou tout simplement, par les meilleures conditions de vie qu'elle permet. Deniel (1967) a montré il y a déjà plusieurs décennies, pour les migrations vers Abidjan, tous les canaux par lesquels est diffusée une image fastueuse de la ville – affiches, journaux, radio, télévision, école, etc. –, qui contribue aussi à entretenir l'immigration rurale. Aujourd'hui et, dans le cas particulier des habitants d'Ampitatafika, qui, rappelons le, ne se situe qu'à quatre-vingt-dix kilomètres

de la capitale, les lumières de la ville ne représentent plus toujours cette image d'opulence et d'eldorado. Les jeunes sont souvent déjà allés à Tananarive avec leurs parents, ils connaissent les potentialités mais aussi les côtés négatifs de la capitale. En revanche, la volonté de découvrir les autres régions de la grande île a encouragé près d'un tiers des garçons et une fille sur cinq, à partir travailler à l'extérieur de la province de Tananarive (Tableau annexe n°73).

Après quelque temps passés loin de chez eux, les jeunes migrants, de retour ou de passage, ne cherchent pas particulièrement à impressionner par leurs attitudes et leurs comportements les jeunes restés au village. Contrairement à certains migrants ouest africains (Petit, 1998), leur discours reste très lucide. Classiquement, lorsque des migrants de retour parlent de leur expérience hors du cercle familial, amical ou villageois, ils ont tendance à présenter les côtés positifs de leur expérience, en masquant les points négatifs et les difficultés auxquelles ils ont été confrontés telles que la promiscuité dans les logements, l'économie informelle, les différences culturelles entre les hauts plateaux et les côtes, etc. Pourtant, à Ampitafika, les jeunes émigrants de retour ou de passage dans leur village n'hésitent pas à aborder avec leurs camarades les difficultés auxquelles ils ont été confrontés, et les points négatifs de la vie « ailleurs », tant sur le plan économique que social. Ils ne se cachent pas des raisons pour lesquelles ils préféreraient la vie dans leur région, chez eux. L'attache au village des ancêtres est forte, ils souhaiteraient par la suite vivre là où se trouve le tombeau familial. Ils estiment que la vie est plus facile d'un point de vue social dans les Hautes Terres, dans leur village natal.

« Même si on gagne plus d'argent en ville, la vie y est différente. Les relations entre les gens sont différentes aussi. En ville, il faut tout acheter, alors qu'ici, on peut manger les fruits de notre travail. Par contre, l'argent que l'on peut gagner ici est insuffisant, alors je compte travailler à l'extérieur jusqu'à ce que je trouve un meilleur emploi. J'espère trouver une femme au village ou dans les environs, mais pas à Sambava, car c'est trop loin, les coutumes sont différentes et il se peut qu'elle ne se plaise pas du tout ici non plus. Et moi, je ne sais pas vivre la vie des côtiers. Je pense donc revenir m'installer ici lorsque je serai marié » (Toky, jeune migrant de bientôt 19 ans, de retour temporaire au village).

Pourtant, par leurs comportements ostentatoires, impliquant une certaine réussite, ils peuvent incarner une certaine prospérité et mettre en avant les aspects attractifs et

positifs de la migration. Ils projettent aux yeux de leurs camarades une image avantageuse qui cache les côtés négatifs de la vie urbaine. Ces migrants, tant par leurs comportements de « nouveaux riches » que par leurs attitudes, tendent à entretenir le mythe de la ville comme paradis économique, où l'on peut toujours réussir, s'élever socialement, ce qui est impossible à faire au village.

Il existe par exemple une différence de comportement sur la place du village le jour de marché, entre les quelques jeunes gens qui reviennent de migration, même de moyenne durée – certains n'étaient partis que quatre mois – et les autres jeunes du même âge qui n'avaient pas quitté le village. D'un point de vue vestimentaire tout d'abord : comme l'un de nos interlocuteurs l'a fait lui même remarquer, les migrants de retour ne sont pas habillés de fripes trouées et n'ont pas superposé, comme cela se fait très souvent dans cette région, plusieurs épaisseurs de vêtements (pantalons, short, tee-shirt, chemise, gilet etc.). Ils portent des jeans larges comme cela est la mode en ville et des chemises ou des tee-shirts. Les migrants de retour se retrouvent entre eux, rient plus fort et paraissent plus à l'aise que les autres. L'un d'entre eux a reconnu qu'ils avaient changé, que la migration leur permettait d'avoir une meilleure réputation auprès de leurs amis, mais aussi auprès des filles.

« Lorsqu'on revient au village on a meilleure réputation auprès des copains car ils ne nous voient pas régulièrement. On est un peu différent au retour, à travers nos effets vestimentaires par exemple. Les amis qui sont restés au village nous envient. Nous avons aussi meilleure réputation auprès des filles car c'est comme si nous étions nouveau à leurs yeux » (Toky, jeune migrant de bientôt 19 ans, de retour temporaire au village).

Même si les jeunes émigrants s'en défendent, ils tirent de la migration d'autres intérêts que les simples gains économiques. Ce prestige potentiel entre alors dans les processus de décision et la volonté de partir qui a été mise en avant par les théories psychoculturalistes. Pour Mumpasi Lututala (1999), ces théories s'intéressent aux facteurs individuels et contextuels qui favorisent le mûrissement de la décision de migrer. Il se préoccupe de la représentation idéologique ou mythique que les individus ont des différents espaces dans lesquels ils migrent. Il s'intéresse à la représentation de la ville et de la campagne. Il insiste sur l'idée que la migration vers la ville permet, aux yeux des migrants et de leur famille, d'accéder aux valeurs occidentales et au modernisme et, par-là même, au prestige aux yeux des leurs ou des camarades restés au village. Contrairement à une approche basée sur la rationalité économique qui fait du migrant un

individu simplement calculateur, « je migre là où je gagne plus », et dont l'unique motivation serait l'appât du gain financier, il existe d'autres motivations sous-jacentes, non déclarées.

Le gain n'est donc pas simplement d'ordre financier, il peut être d'ordre culturel, social, etc. L'émigration permet aux jeunes de s'affirmer, à distance, vis-à-vis de leurs parents ou de leurs collatéraux. Cela rejoint alors les théories de la *relative deprivation* qui met en avant la perception qu'un individu peut avoir de sa position sociale relative par rapport aux autres membres de sa société ou de son groupe de référence. « Si la comparaison avec d'autres individus du même groupe de référence génère un sentiment de manque relatif, la *relative deprivation*, la propension à migrer sera plus forte, et l'objectif du migrant sera que les gains attendus de la migration réduisent cette inégalité perçue » (Charbit, 2006, p.13).

Cela reprend ce que Stark (1980) avait souligné en expliquant que les individus sont engagés en permanence dans des comparaisons de revenus interpersonnels avec les membres de leur groupe de référence. Ces comparaisons génèrent des coûts ou des bénéfices psychologiques qui entraînent une conscience de soi plus ou moins positive ou négative. Une personne peut migrer d'une localité à une autre pour changer sa position sociale dans un même groupe de référence, ou encore changer son propre groupe de référence. En général, une personne qui a une conscience de soi relativement faible par rapport aux autres membres de son groupe de référence, a de plus grandes motivations à partir qu'une personne qui a une bonne vision d'elle-même au sein de son propre environnement. La migration lui permettra alors de réduire les inégalités perçues. Cela peut, non plus d'un point de vue économique, mais d'un point de vue de la perception de soi et d'un sentiment de manque relatif, expliquer pourquoi ce sont prioritairement les cadets des fratries qui migrent plutôt que les aînés. La migration permet de sortir du secteur agricole, activité difficile et peu gratifiante vis-à-vis de leurs proches, afin au contraire de valoriser leur travail et un savoir faire dans un autre domaine.

L'expérience migratoire leur permet d'acquérir une autonomie par rapport à leurs parents, autonomie financière d'une part, car ils n'envoient pas la totalité de leurs revenus et ne les déclarent d'ailleurs pas toujours. Une autonomie décisionnelle d'autre part, leur permettant de faire ce dont ils ont envie, d'avoir une marge de manœuvre bien supérieure à celle qu'ils auraient dans leur village, où chacun de leurs faits et gestes sont surveillés par les membres de la communauté, sans avoir la crainte de supporter de possibles sanctions. Comme cela peut être par exemple le cas lors des fréquentations

amoureuses. Leur départ en migration permet aussi de valoriser leur place au sein de la fratrie et de se soustraire aux relations hiérarchiques qui peuvent exister entre cadet et aîné.

Pour conclure, les conséquences du départ d'Ampitatafika des jeunes acteurs économiques doivent d'être prises en compte. Si les enfants des chefs de ménage tirent des avantages économiques et sociaux de leur départ en migration de travail, il arrive parfois que les conséquences soient moins positives pour leur famille. « L'émigration des forces vives du pays n'est pas sans conséquences. Ils appartiennent en majorité au sexe mâle et à des groupes d'âge plutôt jeunes dont la capacité de travail est élevée ; même dans le cas de surpopulations relatives, cela constitue un facteur de rupture des équilibres socio-démographiques et des systèmes de production traditionnels qui méritent d'être considérés » (Domenach, *et al.* 1995, p.64). Ce que Domenach et Picouet ont constaté à l'échelle d'un pays peut tout à fait l'être à un niveau microlocal. Un manque de main-d'œuvre a été constaté à Ampitatafika : plus de la moitié des ménages qui comptent au moins un enfant émigrant déclarent que le manque de main-d'œuvre est pour eux un facteur contraignant dans leurs activités agricoles (Tableau annexe n°74). Ainsi, les migrations de longue durée des enfants des chefs de ménage peuvent représenter un frein à une bonne exploitation des terres de leurs parents.

Toutefois, les jeunes actifs en âge de fonder une famille ou qui en ont l'objectif à court ou moyen terme, ne peuvent le concevoir sans disposer de sources de revenus. Or, les opportunités économiques et la saturation de l'espace cultivable à Ampitatafika ne leur laissent que peu de choix : ils sont contraints d'aller chercher des revenus à l'extérieur. Les intérêts entre parents et enfants peuvent dans ce cas diverger : les activités des parents nécessitent une force de travail importante sur l'exploitation familiale, alors que leurs enfants, eux, souhaitent avoir non seulement un pécule en vue de se marier, mais aussi entretenir par la suite leur nouveau foyer. Si les familles déclarent souffrir d'un manque de main-d'œuvre, ne tirent-elles aucun bénéfice de la migration de leurs enfants ? Sont-elles réellement perdantes économiquement en raison du départ d'un ou plusieurs enfants en migration ?

Cela ne semble pas être le cas puisque, nous l'avons annoncé en début de chapitre, près d'un ménage sur cinq comptant un enfant émigrant, vit en premier lieu des transferts monétaires. La migration d'un ou plusieurs membres de la famille apporte des avantages économiques. Que les enfants émigrants participent aux revenus de leurs parents nous ramène à la question posée précédemment : pour quelles raisons les enfants continuent-ils à aider financièrement leurs parents, même lorsqu'ils sont partis

depuis plus de dix ou vingt ans ? (Tableau annexe n°75). D'un point de vue strictement rationnel, au sens orthodoxe du terme, le don d'argent à la famille ne constitue pas un véritable investissement pouvant ouvrir sur des intérêts financiers à moyen ou long terme, mais vient davantage répondre à des besoins urgents. Quelles sont alors les motivations des émigrants à entretenir financièrement leur famille ? Sont-elles d'ordre purement économique ? Ou sont-elles déterminées par d'autres intérêts ?

4. *Les raisons et objectifs des transferts monétaires*

Dans le cadre des transferts monétaires opérés par les enfants, un des corollaires est de savoir s'il s'agit véritablement de don, sachant que le propre du don est d'être gratuit et sans intérêt, ou d'une forme d'échange, ce qui implique alors l'existence d'une contrepartie. S'il s'avère que les transferts financiers des enfants émigrants à destination de leurs parents entrent dans une logique purement altruiste sans rien attendre en échange, le comportement économique des enfants échapperait alors à toute logique économiquement rationnelle. Que cette tradition traduise des comportements économiquement rationnels ou non, sur quels principes reposent-ils ? Quels sont les éléments structurants des dons ?

a. Qu'entend-on par « don » ?

Considérer le don au sens de Malinowski (1989), qui le définit comme « l'acte par lequel une personne donne un objet ou rend un service sans rien attendre ni recevoir en retour » (Malinowski, 1989, p.239), semble peu pertinent, voire même conduit à douter que cela soit réellement possible, quels que soient le contexte et le don en question. Car comme l'économiste classique, nous serions tentés de dire que derrière la notion de don se cache des mobiles intéressés, une recherche d'intérêts, individuels ou familiaux, et ainsi faire glisser le concept de don vers celui d'échange. Ce que Mauss (1960) ne contredit pas si l'on en croit simplement par le titre de son ouvrage de référence sur le don : *Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*. Il situe lui-même la pratique du don dans une perspective d'échange, le don n'étant en lui-même qu'une forme particulière d'un processus plus large d'échange précisément. Si l'on considère que par l'intermédiaire des dons que les enfants font à leurs parents, ils

attendent une certaine forme de réciprocité de leur part, il s'agit donc d'échange qui représente en effet « l'acte par lequel deux personnes se livrent mutuellement des objets équivalents » (Morfaux, 1980, p.93). Mais les parents sont-ils en mesure, dans le contexte économique local d'incertitude actuel et les conditions de vie à Ampitatafika de rendre des objets de valeur identique ? Cela est fort peu probable.

Il apparaît que les enfants en envoyant de l'argent à leurs parents ne sont pas à l'origine de ce processus d'échange. En réalité, les transferts d'argent réalisés par les enfants à leur famille sont effectués en réponse aux investissements que cette dernière a pu faire pour eux. L'éducation, les frais de scolarisation, la monopolisation des réseaux de connaissances, etc., sont autant d'investissements et donc de dons, que les parents ont fait pour leur descendant au cours des premières années de leur vie. Les cadeaux ou l'argent offerts par la suite par les émigrants n'est alors qu'une contrepartie, un contre don, une forme de réciprocité dans le cadre institutionnel de la famille. Tester l'équivalence des échanges dans le cas qui nous préoccupe peut s'avérer difficile voire impossible, mais ce qui est important de spécifier, avant même de savoir quel investissement est supérieur à l'autre, est surtout la force de cet échange en lui même.

Cet échange, l'éducation contre un soutien financier postérieur, n'entre pas dans un processus marchand d'échange de biens. « La mise en rapport des parties suit une ligne de force qui est tracée par des arrangements culturels désignant par avance des partenaires possibles. Les relations de parenté, la tradition, les successions, les rites funéraires, etc., ne laissent pas l'appariement au hasard, et surtout, inscrivent la plupart des relations dans la durée » (Cordonnier, 1985, p.163). Les enfants sont plus ou moins contraints d'effectuer ces transferts à leurs parents, même si cette obligation n'est pas formulée comme telle.

b. Système de Droits et Obligations

Les actions économiques des individus, quelles qu'elles soient, sont issues d'un processus de choix et de décisions reposant sur des délibérations complexes. Par exemple, le fait de réaliser des transferts relève de plusieurs implications pour l'émigrant. Soit cela l'oblige à travailler davantage afin d'obtenir un surplus de revenu qui peut être cédé à la famille d'origine, soit de faire le choix de se priver d'une partie de son revenu. Du point de vue des jeunes actifs émigrés, le fait de devoir participer aux revenus de leur famille traduit l'enclassement de leurs propres activités économiques

dans la sphère sociale et, plus précisément, dans la sphère familiale. Cela peut s'apparenter à considérer les actions économiques des émigrants comme en partie déterminées par leur « capital social », cher à Pierre Bourdieu. S'ils n'avaient pas à participer et à entretenir ce capital social et, plus précisément ce capital familial, ils pourraient orienter leurs activités ou l'allocation de leurs revenus différemment en privilégiant d'autres investissements avec cet argent par exemple.

Mahieu (1995) décline cette notion de capital social en Afrique par un ensemble de Droits et d'Obligations qui s'impose aux individus et qui apparaît inhérent au système communautaire et, plus spécifiquement dans notre cas, aux relations familiales. « La communauté représente pour chaque individu le réseau de droits et obligations qu'il entretient avec d'autres individus. Ces derniers appartiennent à des générations, des familles, des groupes professionnels, etc. Ainsi s'établit la carte individuelle de droits et obligations qui est trans-groupe et constitue la communauté potentielle. Cette communauté est syncrétique ; elle repose concrètement sur plusieurs fondements d'ordre politique (par exemple en fonction de la classe d'âge), économique, religieux » (Mahieu, 1995, p.121). Ce système de droits et d'obligations repose sur un ensemble de règles qui coordonnent les relations interindividuelles. En cela, le système d'organisation africain rejoint un thème d'étude en économie contemporaine : la théorie des conventions. Les règles implicites qui s'imposent aux individus et régissent leurs rapports, leurs droits et leurs obligations présentent les caractéristiques de la théorie des conventions exposée par Batifoulie et Larquier :

- « L'arbitraire. La convention est arbitraire au sens où il existe d'autres possibilités pour se coordonner. Le fait de ne pas avoir conscience d'adopter une solution particulière suspend l'explication des raisons d'agir quand la coordination est réussie.
- Le vague de la définition. Même si l'on peut parfois en donner une énonciation explicite, il n'existe pas de formulation officielle, ou consacrée, de la convention. La connaissance éventuelle de son histoire est sans effet sur son application.
- L'absence de menace explicite de sanctions. La convention n'a pas besoin d'être soutenue par des menaces explicites de sanctions en cas de non respect, mais l'existence d'une menace implicite de sanction est envisageable » (Batifoulie, *et al.*, 2001, p.13).

Les droits et obligations en Afrique, système qui participe à l'organisation des relations familiales, sont constitués de multiples conventions. Ils servent à créer et entretenir les liens et les relations familiales, entre les individus, entre les zones d'émigration et leur

diaspora. Ils s'apparentent en cela aux systèmes de don et contre-don ou d'échange décrits par Mauss (1960) ou Godelier (1996).

Comme dans le cadre des échanges décrits par Mauss (1960), il n'existe pas de lois écrites, censées régir les rapports sociaux de manière juridique, hiérarchisées et institutionnalisées, comme une règle de droit peut le faire. Les droits et obligations décrits par Mahieu (1995) par exemple, ne sont pas synonymes de rapports obligatoires entre de supposés « gouvernés » qui auraient des obligations, envers de supposés « gouvernants » qui exigeraient des droits, et ce, au sein d'un même espace politique et social. D'ailleurs, selon les déclarations des chefs de ménage, seuls les trois quarts des émigrants procèdent à des transferts monétaires. Les droits et obligations, dont il est question ici, regroupent l'ensemble des accords implicites entre les émigrants et leur famille d'origine et correspondent en cela au second point de la définition des conventions de Batifoulier et Larquier. Il s'agit de codes de conduites coutumiers au sens anthropologique du terme, à la différence des lois écrites, dictées par une autorité politique ou institutionnelle. Ce sont des engagements mutuels et unilatéraux.

c. Organisation du système des droits et obligations

Les conventions qui organisent les relations suivant le système de droits et obligations décrit par Mahieu (1995), se traduisent de manière schématique par un engagement pris par un individu A auprès d'un individu B. En d'autres termes, cela reviendrait à dire que A répond à des obligations envers B, qui lui ouvriront des droits le moment venu.

Dans les relations intergénérationnelles en Afrique (Meignel, 1998, p.19), et Madagascar ne fait pas exception, les obligations se traduisent le plus souvent par un devoir de prise en charge, de solidarité, de reversement d'une partie des ressources au profit des plus nécessiteux. Les obligations peuvent se décliner de différentes façons, aussi bien dans le sens jeune-vieux, que l'inverse. La norme sociale, en raison de l'absence ou du dysfonctionnement des systèmes de retraite dans les pays en développement, oblige le plus souvent une prise en charge des membres âgés de la famille lorsqu'ils cessent leurs activités économiques et ne peuvent subvenir seuls à leurs besoins. Ce système de solidarité oblige donc les individus à assumer financièrement les personnes nécessiteuses. Ainsi les ménages urbains par exemple se doivent d'accueillir et d'héberger, pour des périodes indéterminées, les membres de la famille, ou les ressortissants issus de leur village d'origine. Cette même logique les

oblige, tout comme les paysans producteurs, à réaliser des transferts financiers ou de biens en nature, à la famille, aux membres des réseaux d'appartenance ou à la communauté.

Les obligations sociales apparaissent comme des stratégies d'anticipation qui ouvrent des droits dans un futur plus ou moins proche. Il s'agit alors à certains égards d'une logique de don – les Obligations – ouvrant sur une dette – les Droits. « Les partenaires d'un système de don sont dans un état de dette, positif ou négatif. Si c'est un état positif, cela signifie que chacun considère devoir beaucoup aux autres » (Godbout, 2000, p.158). Dans une logique de gestion des intérêts individuels ou familiaux, si une personne a répondu à ses obligations sociales durant des années, elle se situe donc dans un système de don positif. Elle est en droit d'attendre une compensation, une aide, un soutien quel qu'il soit, en cas de nécessité en particulier « dans le contexte fondamental d'incertitude des économies africaines » (Meignel, 1998, p.22). Les individus ou les groupes de personnes, par leur participation aux normes communautaires, s'inscrivent dans des processus de prévention à court, moyen ou long terme selon les cas. Cela apparaît alors comme un système de prêts à taux d'intérêt implicite.

Ce système s'applique aux relations parents-enfants. Dans les milieux défavorisés ou dans les zones rurales, lorsque des parents ont les moyens et choisissent de payer des frais de scolarisation à leurs enfants, c'est souvent dans l'espoir qu'ils obtiennent une formation leur permettant à terme d'avoir une activité professionnelle bien rémunérée. « Les familles valorisent également le futur lointain et ont donc une vision à long terme, se sacrifiant pour leurs enfants » (Hugon, *et al.*, 1995, p.57). On peut traduire cela comme un investissement à long terme de la part des familles. Les parents espèrent être à leur tour pris en charge lorsqu'ils seront vieux et ne seront plus en mesure de travailler suffisamment pour subvenir à leurs besoins. La volonté d'appréhender une réalité sociale des dépenses éducatives d'un point de vue économique a été mise en avant par Gary Becker (Becker, *et al.*, 1973 ; Becker, *et al.*, 1976). Ainsi, le financement de la scolarisation des enfants est considéré comme un véritable investissement dans du « capital humain » plus que dans du capital relationnel cette fois.

A l'inverse, à travers leurs cotisations aux revenus familiaux, les enfants sont aussi en droit d'attendre des compensations de la part de leurs parents en cas de difficultés économiques ou sociales. Par exemple, si un émigrant résidant en milieu urbain envoie régulièrement de l'argent à des membres de sa famille restés vivre dans son village d'origine, ou accueille des enfants de ses collatéraux en confiage, il est en « droit » d'espérer que sa famille lui vienne en aide financièrement en cas de besoin. Cette aide

peut être apportée sous forme de transfert d'argent, d'une partie des récoltes, ou d'un accueil potentiel. Cela peut se produire si une fille du chef de ménage se sépare de son conjoint ou divorce. Si elle ne dispose pas de terres ou de revenus suffisants, elle peut décider de retourner vivre chez ses parents.

Cela sous-entend donc que les échanges, les dons, autrement dit les droits et obligations, ne sont donc pas clos entre les enfants et leurs parents avec les transferts monétaires que ces derniers reçoivent. Le contrat ne semble jamais prendre fin.

5. Conclusion

Se demander pourquoi les enfants des chefs de ménage continuent à faire des dons à leur famille après de longues années de décohabitation revient finalement à se poser une question au cœur de l'économie contemporaine : pourquoi les individus coopèrent-ils ? Comment les individus acceptent-ils de coopérer alors qu'ils poursuivent parfois des intérêts différents ? Ces interrogations occupent la question centrale ou apparaissent en filigrane chez de nombreux auteurs tels que Cordonnier (1997), Hirshleifer (1985), Mahieu (1995), Godbout (2000), etc.

A l'instar de la première caractéristique de la convention, bien qu'il s'agisse de règles implicites, ces systèmes de fonctionnement communautaire s'avèrent coercitifs d'un point de vue holiste. « L'individu durkheimien est à la fois *obligé*, puisqu'il est tenu de satisfaire certaines exigences qui lui sont imposées du dehors, et *autonome*, puisque c'est lui qui interprète lesdites obligations. On peut donc parler d'une contrainte intériorisée ; l'individu ne défère pas à la règle seulement par peur du gendarme, mais par respect pour la loi. L'intériorisation de la contrainte est elle-même le produit du processus de socialisation. C'est l'éducation morale qui, selon Durkheim, rend la contrainte sociale efficace ; c'est dans la mesure où nous avons été convenablement socialisés qu'au lieu de nous rebeller contre les obligations imposées du dehors, nous allons pour ainsi dire au devant d'elles, comme si entre elle et nous il existait une correspondance, un parallélisme » (Boudon, *et al.*, 1982, p.108). Les modes de fonctionnements, de relations, les obligations, créés par les règles implicites en usage dans un réseau s'imposent aux individus comme de véritables contraintes inhérentes à leur groupe social, à leur famille. Les systèmes de droits et obligations relèvent d'un caractère normatif, résultat d'une construction temporelle, intériorisée par les individus qui en sont plus ou moins conscients.

Il reste alors à comprendre de quelles manières la troisième caractéristique des conventions décrite par Batifoulier et Larquier s'impose aux acteurs. Si ces derniers ont les moyens de répondre aux obligations de prise en charge, de don, d'échange qui s'imposent à eux comme des contraintes, à priori rien ne les oblige légalement à coopérer. La sanction sociale en cas de manquement à la règle est souvent plus dure qu'une sanction pénale.

Dans la mesure où les conventions censées régir les relations entre les membres d'un groupe ne sont pas rassemblées par un ensemble de lois explicites, écrites et immuables, elles pourraient ne pas s'imposer aux individus comme des contraintes. Rappelons qu'un quart des émigrants n'envoie pas d'argent à leurs parents (Tableau annexe n°75). Chaque système ayant ses dissidents, les enfants pourraient par exemple choisir massivement de ne pas se plier aux obligations de participer aux revenus de leurs parents. Le caractère apparemment non obligatoire légalement n'exclut en rien de possibles sanctions, ce qui confirme la concordance avec le troisième point de la théorie des conventions.

En cas de manquement à la règle, soit en matière d'obligation en ne participant pas aux revenus familiaux par exemple, soit en matière de droit en refusant d'accueillir une fille qui s'est séparée ou qui a divorcée, autre exemple, les individus se voient condamnés d'une manière ou d'une autre et exclus du groupe familial pour une durée plus ou moins longue. « Pour reprendre l'expression de Gluckman (1965), il existe un "stress" de la loi tribale qui porte plus sur l'obligation que sur le droit. La crainte de l'obligation vient de ce que la communauté appartient non seulement à un monde réel, mais aussi à des mondes imaginaires. Tout manquement à l'obligation communautaire amène un individu à s'exposer à des mondes de conséquences. Ceux-ci associent différents types de sanctions, qui sont des événements incertains ayant trait à la sorcellerie, la psychologie, l'assistance économique. Les conséquences psychologiques (perdre la face par ex.) ne sont pas les moindres comme le note Turbull (1962) et jouent un rôle aussi important que la sanction physique (la courte maladie) ou les sanctions économiques (absence d'assistance en cas d'exclusion par exemple, ou les jeunes "rejetés dans la rue" » (Mahieu, 1995, p.123-124). Dans *La grande transformation*, Polanyi (1983) soulignait qu'en négligeant le code admis de l'honneur et de la générosité, les individus se coupent de la communauté et deviennent des parias. Ainsi, un enfant qui n'entretient pas les liens familiaux en rendant visite et en aidant financièrement ses parents, autrement dit, qui ne répond pas aux obligations définies tacitement, se voit non seulement privé de leur soutien, mais aussi sanctionné. C'est entre autre la raison pour

9
Batifoulier

Batifoulier

laquelle, même les filles parties pour se marier participent aussi aux revenus de leur famille d'origine.

Les relations entre les membres d'un réseau de connaissances dépendent donc de nombreuses conventions implicites mais non moins coercitives. Si les acteurs peuvent être vus comme passifs, face à ces conventions et ces modes de fonctionnements, ils doivent néanmoins se montrer actifs dans l'entretien des réseaux. La création et la gestion d'un capital relationnel nécessitent des investissements divers à plus ou moins long terme. Le transfert monétaire en est un.

Dans une société en grande partie dépendante des revenus de la terre, dans un contexte de saturation de l'espace cultivable et d'incertitude quant aux récoltes, la migration apparaît comme un moyen de régulation de possibles tensions sur le foncier. En outre, « Face aux déséquilibres "population-ressources", dont les raisons peuvent être multiples (croissance démographique, épuisement des ressources, etc.), les sociétés disposent de différents moyens d'adaptation. [...] Seule la migration, par sa rapidité d'exécution et ses effets immédiats (diminution des effectifs) peut empêcher ou réduire le recours à des moyens plus dramatiques. [...] De tous temps, la migration, et dans un sens plus large la mobilité, a été une "soupape de sûreté" des tensions démographiques » (Domenach, *et al.*, 1995, p.113).

Si la migration d'un enfant sous-entend pour sa famille une opportunité de profits grâce à l'espoir de recevoir des transferts monétaires et matériels, son départ constitue des investissements préalables importants. Sa scolarisation et l'entretien d'un capital relationnel durant des années qui permet non seulement au candidat à la migration de partir, mais aussi de s'insérer dans sa zone de migration par exemple, ont nécessité une contribution de la part de ses parents. Un calcul coût-bénéfice de la migration est fait des deux côtés : les règles entre le migrant et sa famille reposent sur des accords tacites. « L'entourage qui a supporté les coûts d'éducation, et de formation en capital humain du migrant, attend de celui-ci qu'il lui envoie une part de ses revenus. En contrepartie, le migrant attend de sa famille une aide à l'installation, ainsi qu'une aide au retour si la migration n'obtient pas la réussite escomptée » (Guilmoto, *et al.*, 2000, p.115).

Les transferts monétaires effectués par les émigrants permettent une amélioration des conditions de vie de leurs parents par le biais de l'augmentation de leurs revenus. Ces transferts de fonds peuvent aussi engendrer un accroissement de la productivité agricole comme l'a soulevé Stark (1980). Ils contribuent à la réduction des risques d'insécurité

alimentaire, en facilitant un accès aux ressources nécessaires à l'achat de semences, d'intrants, à la location de matériel ou à l'emploi de journaliers.

L'impact des transferts des migrations a été aussi étudié, sur le plan international, dans la région de Kayes au Mali par Flore Gubert (2002). Bien qu'elle ait montré qu'en « apportant un soutien à la consommation en cas de besoin, les transferts des migrants contribuent très largement à améliorer le sort des ménages qui en bénéficient » (Gubert, 2003, p.6), elle a aussi avancé que les transferts « provoquaient l'apparition d'un phénomène d'aléa moral ». Elle explique alors que les revenus de transferts entraînaient, auprès des familles des émigrants, une baisse de la participation aux activités de production agricole des membres actifs du ménage. Elle conclut donc à un « gaspillage de capital ». Nous pouvons discuter et apporter des nuances à ce constat aussi bien à Ampitatafika que dans les autres pays en développement concernés par une relative dépendance, ou en tous cas, une attente de la manne de transferts.

D'une part, ce constat n'est pas aisément quantifiable en règle générale dans l'ensemble des pays ou des régions de départ en raison du manque de données empiriques, nous ne sommes d'ailleurs pas en mesure de le faire à Ampitatafika par manque de données adéquates. D'autre part, la productivité des ménages qui perçoivent des revenus de transfert ne diminue pas en raison d'un affaiblissement des activités économiques, mais du fait de la réduction des espaces cultivables et de l'ensemble des difficultés économiques conjoncturelles et structurelles. Les revenus de transfert dont bénéficient les parents servent alors à réduire les risques d'insécurité alimentaire, voire à limiter les disettes en période de soudure.

Ainsi, les revenus de transferts réduisent les risques de vulnérabilité. Les familles des émigrants profitent d'un relatif affaiblissement de l'incertitude et d'une relative satisfaction de leurs besoins. Comme le remarque Guilmoto et Sandron, « la satisfaction des besoins humains essentiels n'est pas un préalable au développement, elle *est* le développement. La santé, l'éducation, l'environnement ou la démocratie deviennent alors des variables sur lesquelles on peut raisonner en termes de développement humain, social ou durable. Selon cette optique, certaines dépenses considérées comme non productives dans les comptabilités classiques se transforment au contraire en investissements en capital humain. Et ces investissements sont en général à long terme » (Guilmoto, *et al.*, 2003, p.127).

CHAPITRE VI - La « crise du riz » :

un cas d'étude

Durant la période de soudure 2003-2004, le prix du riz a augmenté de façon normale, avec une variation des prix de l'ordre de 50 % dans les grandes régions productrices de l'Ile. Mais le cours du riz n'est pas descendu après la récolte, il a même continué à progresser de façon soutenue. L'augmentation des prix a été par conséquent de 150 % durant la période de soudure suivante, en fin 2004 et début 2005 (Minten, *et al.*, 2005). Le prix du riz local – *vary gasy*, *makalioka*, *tsipala*⁶⁴ ou riz pluvial – comme le riz importé, a alors dépassé la barre historique des 5 000 Fmg le kilogramme durant cette période. Nous tenterons de mettre en évidence au cours de ce chapitre les interactions dynamiques entre les différents aléas et chocs avérés, la prise de décision anticipée et l'efficacité des réponses apportées par les paysans en période d'incertitude particulièrement forte.

⁶⁴ Différentes variétés de riz malgache.

A - Les origines et les manifestations de la crise du riz de 2004-2005

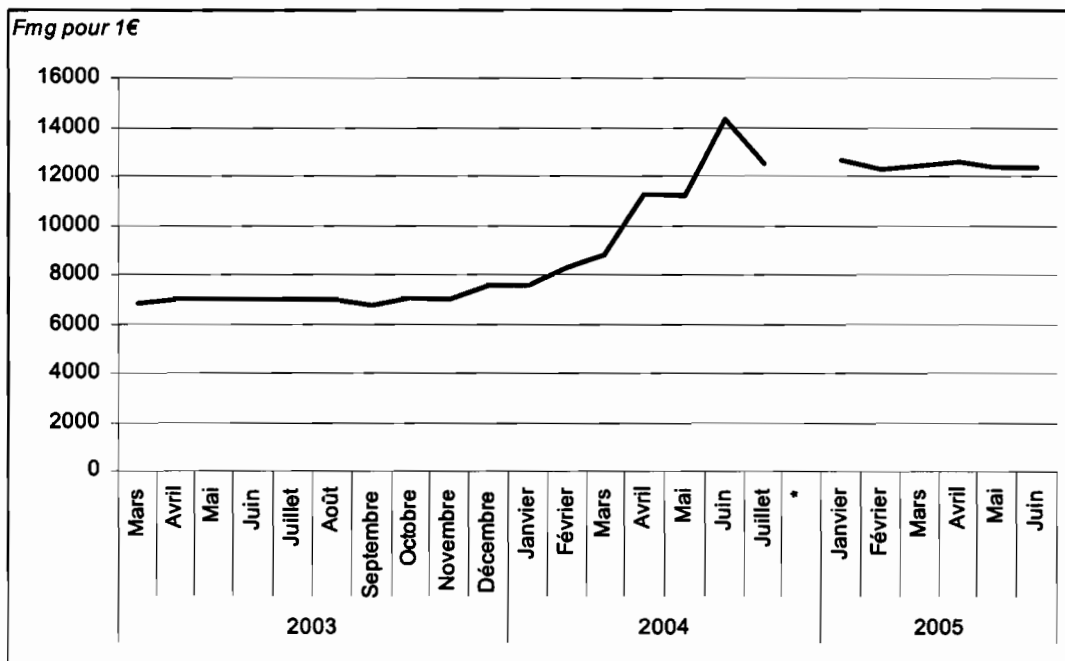
Les causes de la crise sont une conjonction de plusieurs facteurs, internes et externes. « Les origines de la crise résident dans la dépréciation brutale du Franc Malgache (sans doute inévitable, mais précipitée par les mesures de détaxation de septembre 2003), entre la fin 2003 et la mi 2004, et la conjonction de prix internationaux élevés du riz, de fortes augmentations des prix du pétrole et des coûts de fret maritime et de transport terrestre » (Laroche, 2005, p.2).

1. *Une crise nationale*

Le prix du riz sur le marché international a effectivement connu une nette augmentation en raison de la réduction des stocks mondiaux. Le riz thaïlandais long grain à 25 % de brisure par exemple, était vendu sur la scène internationale à 176 dollars américains la tonne fob⁶⁵ (US\$/tFob) en moyenne en 2003, 225 US\$/tFob en juillet 2004 et jusqu'à atteindre 271 US\$/tFob début février 2005 (Oziriz, 2005). Cette hausse des prix du riz a été d'autant plus forte à Madagascar du fait de la dépréciation de la monnaie. L'unité d'échange monétaire, le Franc Malgache – puis l'Ariary depuis le 1er janvier 2005 – a connu d'importantes fluctuations entre les mois de décembre 2003 et mars 2004. La monnaie s'est vu diviser par plus de deux (Figure n°24).

⁶⁵ Se dit d'une transaction commerciale maritime dans laquelle le prix convenu comprend les frais que supporte la marchandise jusqu'à son chargement sur le navire désigné par l'acquéreur.

Figure n°24 Fluctuation du Franc malgache par rapport à l'Euro entre mars 2003 et juin 2005 (en Fmg)



Sources : Banque centrale de Madagascar

* Absence d'information

Cette dépréciation de la monnaie malgache a certes joué un rôle sur l'augmentation du prix du riz sur les marchés malgaches, mais elle n'est pas le seul facteur.

Alors que la récolte de 2004 prévoyait d'être relativement bonne, Madagascar a été victime de deux aléas climatiques importants : deux cyclones sont passés sur la Grande Ile à un mois d'écart. A l'exception du Lac Alaotra, toutes les grandes zones productrices, les greniers à riz du pays, ont été fortement touchées. Plus de 150 000 hectares de rizières ont été touchés, ce qui a occasionné une perte des récoltes estimée à 250 000 tonnes de riz blanc. La conséquence de ces deux cyclones tropicaux a été la réduction des stocks de riz disponibles sur les marchés urbains mais aussi dans les zones sinistrées. Il faut en outre ajouter une cause politique au maintien des prix élevés du riz : « Face à un arbitrage des opérateurs largement en défaveur du riz importé les premiers mois de 2004, l'Etat a mis en place une politique des prix en subventionnant

de fait l'importation de riz et administrant son prix de vente (700 Ariary) largement au dessous du prix de parité import (entre 800 et 900 Ariary). Cette mesure, à caractère social, a contribué aux distorsions économiques sur le marché du riz (maintien des prix intérieurs à un niveau élevé) par les mécanismes de désincitation à l'importation et d'incitation au stockage qui ont accru progressivement la pénurie de riz sur le marché intérieur » (Dabat, 2005, p.2).

Tous ces facteurs et aléas, politiques, climatiques, économiques etc., ont donc contribué à une très forte augmentation des prix des produits de première nécessité jusqu'à aboutir à une véritable « crise du riz ». Cette crise s'est manifestée dans l'ensemble de la Grande Ile par une pénurie de riz à certains moments ainsi que par une hausse des prix des produits de première nécessité relativement importante sur le marché de détail.

Quels ont été les effets de cette crise à Ampitatafika ?

2. A Ampitatafika, entre crise récurrente et choc climatique ponctuel

Les causes et les conséquences, bien que dépendantes des facteurs nationaux du dysfonctionnement économique, en premier lieu l'augmentation des prix des produits de première nécessité et en particulier du riz, se sont manifestées de manière plus ou moins marquées dans la zone. A Ampitatafika, région où les échanges sont en cours de monétarisation, et où les acteurs économiques cherchent avant tout à parvenir à l'autosubsistance céréalière, les facteurs essentiels de cette crise ont été les effets du passage des deux cyclones sur la production locale.

Le premier cyclone, Elita, est passé à plusieurs reprises sur Madagascar entre le 26 janvier et le 2 février 2005, mais il n'a eu de conséquences à Ampitatafika uniquement que le 29 janvier. Il était accompagné de vents moyennement forts, 40 kilomètres à l'heure environ, mais surtout de pluies très abondantes qui ont entraîné des inondations importantes. Ces vents ont occasionné peu de dommages contrairement à ceux accompagnant le passage de Gafilo, « Cyclone Tropical Très Intense » (CTTI), (cf. 0). Ce second cyclone, présent à Madagascar entre le 7 et le 12 mars, a entraîné dans son sillage de la grêle et des vents violents compris entre 70 et 80 kilomètres à l'heure dans la région d'Ampitatafika les 7 et 8 mars 2004. Le cœur de ces deux perturbations tropicales est passé bien plus au nord et au sud de l'île, mais elles ont malgré tout occasionné de nombreux dégâts. Les fortes pluies ont provoqué des inondations, noyant

certaines rizières et les vents violents ont couché les épis ou soufflé les grains de riz. A cette période de l'année, dans la plupart des plaines du Vakinankaratra, les épis de riz étaient déjà constitués et, parfois même, prêts à être récoltés.

Ces phénomènes climatiques ont donc eu de graves conséquences sur les ressources agricoles pour la plupart des paysans de la région. Après leur passage, ce qui pouvait rester de la récolte de mars avril 2004 a donné des résultats bien inférieurs à ceux de l'année précédente. Toutefois, dans la mesure où les vents et les inondations n'ont pas touché l'intégralité des plaines de la commune, grâce à l'éparpillement des parcelles sur le territoire local, la plupart des ménages ont malgré tout pu récolter une partie de leur production. Les familles qui ont perdu une grande partie de leurs récoltes restent relativement nombreuses.

« Selon le cours des produits actuellement, la perte occasionnée par les cyclones s'élève environ à 500 000 Fmg. Après les cyclones et la grêle, nous n'avons pu récolter que deux sacs de riz en 2004, mais d'habitude, les années passées, on pouvait récolter largement six ou sept sacs de paddy » (Mme Henriette, chef de ménage, Masoandro).

La perte moyenne de la production de riz en 2004 comparativement à la récolte de 2003, à superficie égale, avoisine les 25 %, pour l'échantillon des ménages enquêtés en décembre 2005.

Tableau n°62 Comparaison de la production rizicole 2004 par rapport à 2003 (Effectifs)

	Effectifs
Inférieure de 75% à 100% en 2004	4
Inférieure de 50% à 75% en 2004	11
Inférieure de 25 à 49% en 2004	25
Inférieure de 0 à 24% en 2004	12
Identique en 2003 et en 2004	13
Meilleure pro. en 2004 qu'en 2003	11
<i>Total</i>	<i>76</i>

Source : Enquête CVMPS, 2004, nos calculs

On peut alors supposer que si le centre des perturbations cycloniques était passé dans la région d'Ampitatafika, ils auraient totalement ravagé les cultures mais aussi les infrastructures comme cela a été le cas dans le nord, le nord-est, le nord-ouest ainsi que le sud ouest et le sud (0). Néanmoins, ces perturbations étaient sous l'influence de masses nuageuses denses accompagnées de pluies abondantes et de vents violents.

Le choc en lui-même et les conséquences de ce choc n'ont pas été synchrones. Après les intempéries de février et mars 2004, les effets réels de ces chocs climatiques ne se sont fait sentir que bien des mois après, à partir du début de la période de soudure, vers les mois de septembre octobre 2004, et de manière encore plus accrue au cours des mois suivants : décembre 2004, janvier 2005, février etc., jusqu'aux récoltes de mars-avril 2005.

Dans les pays en développement et, particulièrement dans les pays sub-sahariens, le premier type de choc, avant même les risques climatiques, est un aléa récurrent : la période de soudure. Alors que certains économistes s'accordent à dire que Madagascar est proche d'atteindre son seuil d'autosuffisance alimentaire (Dabat, 2005), voire pour certains d'avancer que la Grande Ile pourrait devenir exportatrice de riz vers l'Afrique de l'est ou l'Europe (Laroche, 2005), dans les zones rurales où les familles exploitent moins de vingt-cinq ares par unité de production, le seuil d'autosubsistance en riz est loin d'être atteint. Plus le seuil d'autosuffisance alimentaire est loin, plus la période de soudure est longue et difficile.

La période de soudure appartenant au cycle lié à la production / consommation débute, selon les régions, à différents moments de l'année en fonction du calendrier des

principales cultures. Dans la région d'Ambovombe, dans le sud de la Grande Ile par exemple, la période de soudure se situe approximativement entre septembre et décembre. Dans le Vakinankaratra, la période de soudure débute en général vers le mois de novembre ou décembre pour se terminer en février ou mars après la récolte du riz. La durée de la soudure varie aussi en fonction des familles, selon les années, et l'abondance des récoltes précédentes. Dans la région d'Antsirabe, la durée moyenne est estimée à trois mois et demi (ROR, 2006), alors que dans certaines régions du sud de Madagascar, elle peut sévir plus de huit mois dans l'année. En règle générale (Rasolofo, *et al.*, [non daté]), les ménages gardent environ la moitié de leur production pour leur consommation familiale et pour les prochaines semences. Ils vendent l'autre moitié afin de se procurer des ressources monétaires. Pour les ménages les plus vulnérables, elle peut débuter beaucoup plus tôt dans l'année, lorsque les réserves de nourriture sont épuisées. Les ménages sont entre 40 et 93 % selon les régions à acheter ou emprunter leurs aliments de base (Rasolofo, *et al.* [non daté]). Plus les groupes domestiques disposent d'un périmètre cultivable restreint, plus la part de leur production alimentaire qu'ils doivent vendre pour se procurer des ressources monétaires est importante. Et par conséquent, plus précoce est la période de soudure.

Bien que les périodes de soudure soient cycliques et donc prévisibles, leur intensité peut malgré tout varier. Le choc saisonnier de 2004-2005 a été accentué par le choc covariant climatique quelques mois auparavant. La période de soudure 2004-2005 s'est avérée beaucoup plus précoce et donc plus longue et difficile que les années « habituelles », en raison principalement du passage des deux cyclones tropicaux.

La conséquence la plus prégnante dans l'ensemble des villages de la commune d'Ampitatafika a été un épuisement des réserves de riz plus précoce que l'année précédente. Sur les 76 personnes interrogées, 69 ont déclaré au moment de l'enquête, à savoir entre le 14 et le 18 décembre 2004 (Tableau annexe n°76), que leur famille ne disposait plus de réserve de riz. Pour près de 70 % des ménages enquêtés en décembre 2004, les stocks de riz ont été épuisés deux à trois mois plus tôt qu'en 2003 (Tableau n°63).

Tableau n°63 Date d'épuisement des réserves en riz des ménages en 2003 par rapport à 2004 (Effectifs)

	Effectifs
Réserves 2004 épuisées plus tôt qu'en 2003	48
Réserves 2004 épuisées plus tard qu'en 2003	10
Réserves épuisées durant le même mois	10
<i>Total</i>	<i>68*</i>

Source : Enquête CVMPS, 2004, nos calculs.

* 7 ménages n'avaient pas épuisé leurs réserves lors de la passation du questionnaire en décembre 2004 et 1 ménage n'a pas connu de rupture de stock en 2003.

Lors de l'enquête, mi-décembre 2004, soixante ménages sur les soixante-seize enquêtés étaient dans l'obligation d'acheter du riz (Tableau annexe n°77). Les familles qui disposaient encore d'un stock de riz en période de soudure étaient celles qui avaient un petit capital financier et qui ont pu en acheter en grande quantité, la plupart du temps chez leurs voisins, juste après la récolte en mars 2004, alors que les prix étaient relativement bas. Cela a donc permis aux familles les plus riches, les commerçants dans le cas du *fokontany* d'Ampitatafika, de revendre une partie de ces stocks au double de sa valeur initiale, au moment de la soudure. C'est ici la description d'un phénomène cyclique très fréquemment observé dans les pays en développement : un enrichissement des familles les moins dépendantes des facteurs d'incertitude aux dépens des familles les plus démunies.

Pour la moitié des ménages enquêtés, le recours à l'achat du riz s'est fait avant même le mois de juillet (Tableau n°64). Lors des années « normales », les stocks perdurent encore à ces périodes de l'année.

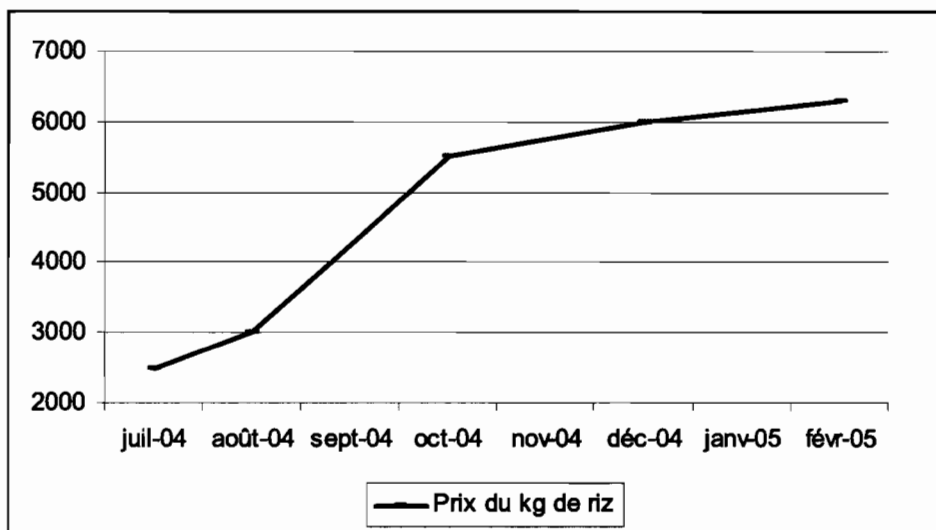
Tableau n°64 Mois au cours duquel les ménages ont commencé à acheter du riz en 2004

	Effectifs
Mars	1
Avril	1
Mai	6
Juin	8
Juillet	10
Août	9
Septembre	11
Octobre	12
Novembre	5
Décembre	7
Non concerné	6
Total	70

Source : Enquête CVMPS, 2004, nos calculs.

Au niveau du marché du riz, les faibles rendements obtenus après les chocs climatiques ont eu pour effet de créer une forte demande dès le mois de juillet, date à laquelle le prix a commencé à augmenter. La confrontation avec l'offre relativement faible sur le marché local a engendré une forte hausse du prix du riz en quelques mois. Le prix du kilo a doublé entre les mois de juillet et la fin de l'année 2004, passant de 3 000 Fmg à 6 000 Fmg le kilogramme début décembre 2004 et 6 300 Fmg en février 2005 (Figure n°25).

Figure n°25 Evolution du prix du riz entre juillet 2004 et février 2005 dans le fokontany d'Ampitatafika



Source : Enquête CVMPS, 2004, nos calculs.

En moyenne, le prix du riz est monté à 1 500 Fmg le *kapaoka*, soit 5 250 Fmg le kilogramme. Pour une famille de cinq personnes par exemple, cela représente une dépense de plus de 12 000 Fmg par jour uniquement pour l'achat du riz, alors que le salaire d'un ouvrier agricole est, rappelons le, compris entre 5 000 Fmg par jour pour les hommes et 3 500 Fmg pour les femmes. Le prix du *kapaoka* de riz a aussi varié au cours de la période de soudure en fonction de la situation géographique du village. Plus le lieu de vente se trouvait éloigné des lieux d'habitation, plus le prix augmentait : à Mananetivohitra ou à Amboniandrefana il est monté à 2000 Fmg le *kapaoka*, soit 7 000 Fmg le kilogramme.

En plus des mauvais rendements obtenus en 2004, des paysans ont été amené à vendre une partie de leur production aussitôt la récolte à savoir entre les mois de février et avril 2004, lorsque la quantité de riz sur le marché était importante, et donc, à des prix très bas, dans le seul but de rembourser leurs dettes. Les motifs des emprunts sont divers. « Les ménages les plus pauvres ont emprunté pendant la période de soudure et se trouvent contraints de vendre leur production afin de rembourser leurs créanciers. Ils doivent ensuite racheter du riz pour leur alimentation lorsque les stocks sont épuisés » (Robillard, 1998, p.33).

Le réseau social et familial constitue souvent le seul mécanisme d'assurance en cas de besoin urgent ou en cas de choc idiosyncratique. Les ménages contractent donc des emprunts, monétaires ou non, pour subvenir à leur besoins, en particulier en période de soudure. Ces emprunts peuvent être contractés à taux nul ou à taux usuraire, mais ils doivent être remboursés dans tous les cas et, dans la plupart des cas, après la nouvelle récolte grâce à la vente d'une partie de la production de riz.

Un autre motif de décapitalisation de la production de riz juste après la récolte, est le devoir de s'acquitter des obligations sociales. Il s'agit pour les habitants des Hautes Terres, durant l'hiver, entre juin et août, d'organiser, tous les sept ans environ, les cérémonies de *famadihana*. Pour les familles organisant cette fête traditionnelle en hommage à leurs ancêtres, le besoin d'argent est aussi important. A cette occasion, une part importante de la récolte est ponctionnée afin d'être vendue et consommée. Ainsi, en mars 2004, alors que les moissons avaient déjà été mauvaises, les paysans ont malgré tout dû rembourser les emprunts et répondre à leurs obligations sociales, bien que ces dernières ont été moins nombreuses en raison des difficultés économiques des habitants de la zone, durant la période de soudure d'octobre 2003 à février 2004. Cela a encore réduit leur stock et en particulier la part destinée à l'autoconsommation. « Cependant, les ménages les plus pauvres doivent monétiser l'ensemble de leur production (à bas prix) pour pouvoir acheter les produits de première nécessité et ne peuvent se permettre de stocker. Ils rachèteront d'ailleurs quelques mois plus tard, en l'occurrence durant la période de soudure, à un prix beaucoup plus élevé une partie de leur production pour pouvoir se nourrir » (Rasolofo, *et al.*, [non daté], p.8).

3. La crise comme révélateur des stratégies

La période de soudure, doublée des conséquences de la crise du riz au niveau national et de la perte d'environ un quart des récoltes en moyenne pour les ménages d'Ampitatafika, constitue pour nous un véritable cas d'étude. En effet, nous avons tout au long des chapitres précédents, exposé les stratégies des groupes domestiques afin d'optimiser leurs chances de gain dans le but de minimiser les risques d'insécurité alimentaire en cas de survenance d'un choc. Nous avons posé comme hypothèse au début de ce travail que ces stratégies avaient pour but de répondre aux situations d'incertitudes chroniques, mais aussi de prévenir d'éventuels chocs idiosyncratiques ou covariants. L'intérêt est désormais de voir si les moyens de minimisation des risques et d'optimisation des gains mis en place par les ménages sont opérants et efficaces aussi

bien en amont d'un choc qu'en période de crise, en aval. Il nous revient alors de comprendre de quelle manière les paysans ont fait face aux difficultés économiques durant cette période de soudure particulière. On peut alors se poser différentes questions :

- Les paysans sont-ils parvenus à mettre des mécanismes de prévention en marche ?
- Les mécanismes de prévention, avant même que ne survienne la crise, ont-ils été efficaces ?
- Ou au contraire n'ont-ils eu recours qu'à des solutions *a posteriori* ?
- Ont-ils eu recours à de nouvelles stratégies pour répondre à l'insécurité alimentaire avérée ?
- En quoi ces mécanismes ont-ils consisté ?

Même si la période de soudure fait partie de l'ordre normal des choses au même titre que les irrégularités pluviométriques pour les résidents des zones rurales, la perception du risque constitue un élément important dans les comportements économiques des paysans. En effet, la prise en compte des conséquences des chocs conditionne la nature et l'efficacité des réponses et des modes de prévention mis en œuvre par les acteurs économiques.

Dans ce contexte particulièrement difficile, les ménages ont adopté différentes stratégies, selon le capital financier dont ils disposaient avant la soudure et après l'épuisement de leur stock, selon la main-d'œuvre disponible, selon l'offre locale d'emploi et à l'extérieur de la commune. Lorsqu'ils possédaient quelques économies, certains ont mis en culture des parcelles restées en jachère depuis plusieurs années, d'autres ont été dans l'obligation de changer leurs habitudes alimentaires, certains allant jusqu'à réduire les quantités de nourriture voire le nombre de repas par jour. Dans tous les cas, les moyens mis en œuvre dans les conjonctures de crise ne sont pas radicalement différents de ceux qui ont cours dans des conjonctures plus stables.

B - En amont, la diversification

La diversification des activités rendue possible grâce à une organisation de la main-d'œuvre au sein des unités de production et de reproduction basée sur la flexibilité, est profondément ancrée dans les modes de vie des acteurs économiques de milieu rural. L'enquête au moment de la crise du riz met en avant le fait que les familles ont intensifié leurs stratégies de diversification. Par exemple, quinze des soixante-seize personnes interrogées disent avoir ajouté à leurs occupations habituelles, une nouvelle activité de type commercial ou artisanal : réparation de vélos, maçonnerie, gardiennage, fabrication et vente de briques etc.

1. Des cultures

La diversification ne s'est pas faite qu'au niveau des activités économiques. Les ménages agricoles se sont employés, après la perte d'une partie de leur production, dès le début de la contre-saison, à mettre en culture des parcelles en jachère et à diversifier tant qu'ils en ont eu les moyens, les différentes spéculations.

Les paysans, dès le mois de mars-avril 2004, après les récoltes, ont conjecturé la précocité et la difficulté de la période de soudure suivante. La première réponse aux problèmes qui allaient se poser à eux quelques mois plus tard, a été l'anticipation de l'épuisement des stocks relativement tôt en mettant en valeur des parcelles laissées en friche depuis plusieurs années. De nombreux hectares ont été cultivés dès septembre 2004, afin de planter des *hanikotrana*⁶⁶. Notre présence sur le terrain à cette période nous a permis de constater de visu que des pans de collines entiers restés en jachère jusque là ont été mis en valeur dès le début de la saison d'hivernage. Parmi l'ensemble des représentants des ménages enquêtés en décembre 2004, près de 90 % ont déclaré avoir modifié leurs pratiques agricoles afin de prévenir la crise en devenir. Environ la moitié des exploitants ont mis en culture du riz pluvial sur des parcelles en *tanety*. Ces

⁶⁶ Légumes ou tubercules tels que manioc, patate douce, pomme de terre, haricots verts, brèdes, etc.

parcelles non irriguées étaient auparavant réservées à la culture de maïs ou de patates douces, ou laissées en friche les années précédentes.

Une autre stratégie a été de mettre davantage d'*hanikotrana* en culture pour remplacer les pertes en riz. Ils ont alors diversifié leurs productions en cultivant du maïs et des pommes de terre principalement, mais aussi des patates douces, des haricots ou en intensifiant leurs cultures s'ils récoltaient déjà ce type de produits. « La location ou l'achat de nouvelles parcelles ne sont envisagées que par cinq paysans sur soixante-seize. La pénurie de la terre et sa transmission familiale ne facilitent guère l'accès à de nouvelles parcelles pour les petits exploitants » (Binet, *et alii.*, 2005, p.9). Produire plus de légumes ou de tubercules a été possible en mettant de nouvelles terres en activités mais aussi en plantant, sur la même parcelle, des plans de maïs et de haricots ou encore des patates douces entre les plans de tabac à chiquer. « La diversification variétale au sein d'associations culturelles complexes, parfois cultivée dans un même champ constitue souvent un moyen efficace de diviser les risques de mauvaise récolte » (Cambrézy, *et al.*, 2003, p.98). Les conséquences sur les rendements de chacune des productions ne sont pas ou peu prises en compte par les paysans eux mêmes par manque de connaissances dans la plupart des cas. L'essentiel pour les acteurs économiques ruraux est de mettre en culture toutes les terres exploitables. Toutefois, les paysans sont en attente et en demande de formation sur les techniques agricoles et aussi sur les engrais et les semences améliorées. Cela traduit une prise de conscience de la part des paysans « de l'efficacité de ces facteurs de production pour un meilleur rendement, qui se fait davantage ressentir en période de crise » (Binet, *et alii.*, 2005, p.10).

2. De l'intérêt de diversifier les sources de revenus

Notons cependant que la diversification ou l'intensification des cultures en *tanety* a été possible en amont du choc, en premier lieu pour les paysans qui disposaient d'actifs économiques ou pour ceux qui avaient pu optimiser leurs revenus grâce à la participation à différentes activités rémunératrices. Car pour diversifier les cultures sur l'exploitation familiale, il faut certes que les paysans disposent de surfaces cultivables suffisantes, mais aussi qu'ils aient les moyens financiers nécessaires pour les mettre en valeur. Car le capital foncier en *tanety* ou en plaine ne suffit pas à anticiper la période de soudure si l'on ne dispose pas de réserves de trésorerie issues d'activités extra-familiales.

a. Des migrations préventives

La migration temporaire du chef de ménage est comme on l'a vu un moyen d'obtenir des sources complémentaires de revenus pour les groupes domestiques. Il apparaît que cette pratique a fortement augmenté après le passage des cyclones tropicaux. Selon les autorités locales en charge de délivrer les « passeports » – papier administratif nécessaire à l'obtention d'un emploi à l'extérieur de son *fokontany* de domiciliation – près d'un quart des chefs de ménage de la zone est parti, en ville le plus souvent, afin de trouver un emploi avant et durant la période de soudure 2004-2005. Il existe différents réseaux de migration selon les *fokontany*.

Les villes côtières de Tamatave et Majunga, où l'activité portuaire est importante, ont attiré de nombreux migrants des campagnes des Hauts Plateaux. Les autres capitales de région sont loin d'être aussi attractives, même si des activités portuaires y sont aussi développées. En effet, les villes de Diégo ou de Fort Dauphin sont très difficilement accessibles, en particulier en saison des pluies, où plusieurs jours de taxi brousse sont nécessaires pour y parvenir, sans compter des frais de transport souvent prohibitifs. En revanche, huit heures suffisent pour rejoindre la capitale Betsimisaraka⁶⁷ – Tamatave – et le port Majunga est accessible en dix heures de trajet. Ces deux villes ont donc attiré en majorité des hommes, travaillant comme dockers, au chargement ou au déchargement des navires de marchandises. Environ soixante hommes et femmes de Tsarahonenana sont partis en novembre et décembre 2004 pour la cueillette des mangues dans la province de Majunga. D'autres sont partis dans cette même province afin de vendre des cordes récupérées à Tamatave, ramenées à Amboalefoka pour être tressées à nouveau et réexpédiées sur la côte nord-ouest.

La capitale a aussi attiré de nombreux chefs de ménage désireux de trouver un emploi rémunéré afin d'avoir la possibilité financière de développer leurs cultures au cours de la saison de pré-crise, soit avant le début de la période de soudure, ou après, afin de subvenir aux besoins fondamentaux de leur famille. L'accès à Tananarive est facilité par sa proximité : il suffit aux habitants de la commune d'Ampitatafika de deux heures de taxi brousse pour s'y rendre pour un coût de 15 000 Fmg. Les hommes d'Amorona par

⁶⁷ Nom de l'ethnie majoritaire dans cette région.

exemple, ont participé en grand nombre, d'après les autorités locales, aux récoltes de riz dans la plaine de Tananarive. Des activités de tireur de pousse-pousse, charpentier, etc. sont aussi très pratiquées par les paysans nouvellement arrivés dans la capitale. Des réseaux de femmes partant travailler dans les zones franches se sont aussi constitués il y a quelques années déjà. Certaines résidentes d'Ampitatafika ont alors profité de ces réseaux afin d'anticiper elles aussi, les mois plus difficiles qui allaient suivre.

Si la migration des individus n'est pas exceptionnelle dans cette région, l'ampleur du phénomène pendant la période de soudure 2004-2005 a été moins exacerbé dans la commune. Contrairement aux autres années, les hommes sont partis plus tôt : auparavant, ils partaient en migration temporaire ou saisonnière après les récoltes, au mois de mai. Mais cette année, afin de prévenir les difficultés économiques auxquelles ils allaient être confrontés dès le mois de septembre ou octobre avec l'épuisement des réserves de riz, ils ont quitté en plus grand nombre leur village, avant même les récoltes qu'ils savaient être mauvaises. Le processus de prévention s'est donc accéléré à la fois dans le temps, mais aussi dans le mode opératoire.

Alors qu'en général, dans la région d'Ampitatafika les chefs de ménage partent avec un objectif précis, pour effectuer un travail qu'ils connaissent, à la demande ou sur les recommandations d'une personne extérieure, le processus de départ à quelque peu changé à l'approche de la période de crise. Des chefs de ménage sont partis « à l'aventure », sans autre but que celui de gagner de l'argent. Après avoir trouvé une activité rémunératrice, certains sont revenus dans leur village afin de proposer un nouvel emploi aux autres hommes de leur *fokontany*, des voisins, amis ou membres de leur famille. Cela a été le cas pour les hommes partis construire des charpentes dans la capitale. La crise du riz a alors permis la création de nouveaux réseaux de migration, plus ou moins pérennes selon les cas et les activités.

Ce mode de diversification des activités à l'extérieur de la commune a donc permis aux familles d'Ampitatafika de dégager des profits qu'ils n'auraient jamais pu obtenir en restant dans leur village. La migration a alors été employée le plus souvent à titre préventif dans un réel but d'optimiser, dans un premier temps, les chances d'augmenter les revenus et dans un second temps, de réduire les risques d'insécurité alimentaire grâce à l'investissement d'une partie des salaires dans la mise en valeur des parcelles.

b. De possibles investissements

Ces fonds monétaires recueillis tout au long de l'année ont pu servir à mettre progressivement en valeur des parcelles, en vue d'obtenir des aliments, légumes ou tubercules, pour passer la période de soudure et réduire les risques d'insécurité alimentaire. Il faut donc disposer de suffisamment de moyens financiers pour pouvoir investir à des périodes différentes – au moment du labour, puis lors de la saison du repiquage ou de la plantation des légumes, en d'autres termes, tout au long du cycle cultural – pour payer la main-d'œuvre salariée, les semences et les engrais nécessaires.

Dans le cas précis de l'année 2004, une main-d'œuvre extra-familiale a en effet été nécessaire dès les mois d'hivernage, entre juin et août, pour mettre en culture les parcelles en *tanety* laissées habituellement en friche. Lorsque les parcelles sont grandes ou nombreuses, les membres actifs ou les enfants en âge de venir en aide à leurs parents, ne peuvent seuls labourer, piétiner⁶⁸, repiquer ou planter et récolter. Il a donc été nécessaire pour les paysans de faire appel à de la main-d'œuvre extérieure. Cela a créé une offre d'emploi importante à cette période, nous y reviendrons.

Les semences constituent aussi une dépense supplémentaire à laquelle les ménages pluriactifs ont pu faire face s'ils avaient des économies financières. Les paysans, lorsqu'ils en ont les moyens, gardent, d'une année sur l'autre, une partie de la récolte qui sert aux futures semences. Cela a été le cas de quarante-neuf familles sur les soixante-seize interrogées en décembre 2004 (Tableau annexe n°78). Toutefois, cela ne s'avère pas systématiquement possible. Lorsque les ressources alimentaires viennent à manquer, les familles utilisent alors ces stocks pour se nourrir : vingt-six ménages (Tableau annexe n°78) de la zone ont été contraints de puiser dans leurs réserves de semences pour leurs besoins quotidiens. La vente du stock initialement prévu pour l'ensemencement des parcelles est en revanche beaucoup plus rare à Ampitatafika car cela ne concernait qu'une seule famille en décembre 2004. Ajoutons que certaines semences ne peuvent être gardées d'une année à l'autre et doivent par conséquent être achetées, telles que les patates douces, les pommes de terres ou le riz en *tanety* par exemple. Les paysans ont donc là aussi besoin de liquidités pour mettre en culture leurs parcelles.

⁶⁸ Activité consistant à écraser à l'aide de bœufs les mottes de terre fraîchement retournées après avoir inondé la parcelle.

Enfin, pour obtenir de meilleurs rendements sur des terres qui n'ont pas toujours fait l'objet de jachères et qui, au fil des années, se sont appauvries, les paysans doivent utiliser des engrais naturels – fumier de zébu, herbes, etc. – ou chimiques achetés chez les épiciers locaux. S'ils ne possèdent pas eux-mêmes de bétail pour leur fournir les engrais naturels ou de moyens pour les acheter, ils ne peuvent espérer obtenir de bons rendements. Ils risquent alors d'investir beaucoup en main-d'œuvre et semences, pour n'obtenir que des résultats médiocres car les terres n'auront pas été enrichies comme elles auraient pu l'être et comme cela était nécessaire.

Les paysans qui ne disposent pas de surfaces cultivables suffisantes et/ou pas des moyens financiers nécessaires pour les mettre en valeur, ne peuvent donc pas mettre en culture de nouvelles terres ou obtenir des rendements leur permettant d'éviter les situations d'insécurité alimentaire trop forte durant la soudure. On peut supposer qu'il s'agit ici des ménages disposant de peu de capitaux et qui n'ont pas accès à la pluriactivité : les ménages monoactifs agricoles. Leurs récoltes, de riz ou d'*hanikotrana* ne leur permettent pas de couvrir la période de soudure. Néanmoins, on a pu voir que ces ménages ne représentaient en 2003 que 15 % sur l'ensemble des familles recensées dans l'enquête de référence. Après le passage des cyclones tropicaux et l'augmentation des prix des denrées alimentaires, comment ces ménages ont-ils fait face à la crise s'ils n'ont pas cherché des revenus complémentaires ? On peut supposer qu'après les événements climatiques et en prévision des conséquences de ce choc quelques mois plus tard, les acteurs économiques ont intensifié leurs stratégies de diversification des activités afin d'obtenir des revenus monétaires plus importants ou plus réguliers. Or le pouvoir d'achat des paysans locaux baissant progressivement avec l'avancement de la période de soudure, les activités commerciales ne se sont pas développées. En outre, dans la région, à l'exception du salariat agricole, les secteurs susceptibles de créer des emplois rémunérés sont comme on l'a vu relativement rares. Le recours au salariat agricole pour de nouveaux actifs ou l'intensification du travail salarié se sont alors développés.

C - Le salariat agricole en période de crise

A la fin de l'année 2004, dans le contexte économique déjà décrit, le salariat agricole a joué un rôle important dans l'absorption de la main-d'œuvre en demande de travail.

1. Un équilibre précaire entre l'offre et la demande de travail

Que cette main-d'œuvre soit coutumière du travail journalier ou non, les paysans en situation de très forte précarité ont eu massivement recours à cette activité journalière rémunératrice. Les stratégies préventives de la crise, encourageant les paysans les moins démunis à mettre en culture les parcelles restées en friche, ont contribué à créer une offre de travail, en particulier masculine, sur les parcelles en *tanety*. En outre, les mois de novembre et décembre sont habituellement pourvoyeurs de travail salarié pour les femmes afin d'effectuer le repiquage du riz dans les plaines et les bas-fonds. Par conséquent, l'offre de travail journalier a fortement augmenté dès le mois de septembre et s'est maintenu jusqu'aux abords de décembre.

Les demandeurs d'emploi ont ainsi pu trouver les revenus indispensables à leur survie. Jusqu'en septembre-octobre 2004, la demande de travail des salariés agricoles était moins pressante qu'en période de soudure. Comme en temps normal, hors crise, les paysans qui ont besoin de main-d'œuvre agricole, se déplacent au domicile de leurs voisins ou sur la place du marché, lieu de rencontres entre employés et employeurs potentiels, pour demander les services des salariés.

Les salariés agricoles, habitués à vendre leur force de travail chez des voisins ont intensifié cette pratique. Cela leur a ainsi permis de réduire les risques d'insécurité alimentaire quelques mois après, en période de soudure. On a aussi pu voir arriver sur le marché du travail salarié une main-d'œuvre inhabituelle de femmes qui n'avaient jusqu'alors pas coutume de vendre leur force de travail contre rémunération. Elles faisaient davantage partie des actives qui cultivaient les terres familiales ou restaient avec leurs jeunes enfants. Toutefois, les femmes ne sont pas les seules à avoir eu recours à cette activité. Parmi les 76 personnes interrogées en décembre 2004 lors de l'enquête CVMPS, 28 ont déclaré que le salariat agricole était une des « nouvelles solutions pour leur permettre de se procurer des revenus » afin de pouvoir acheter du riz.

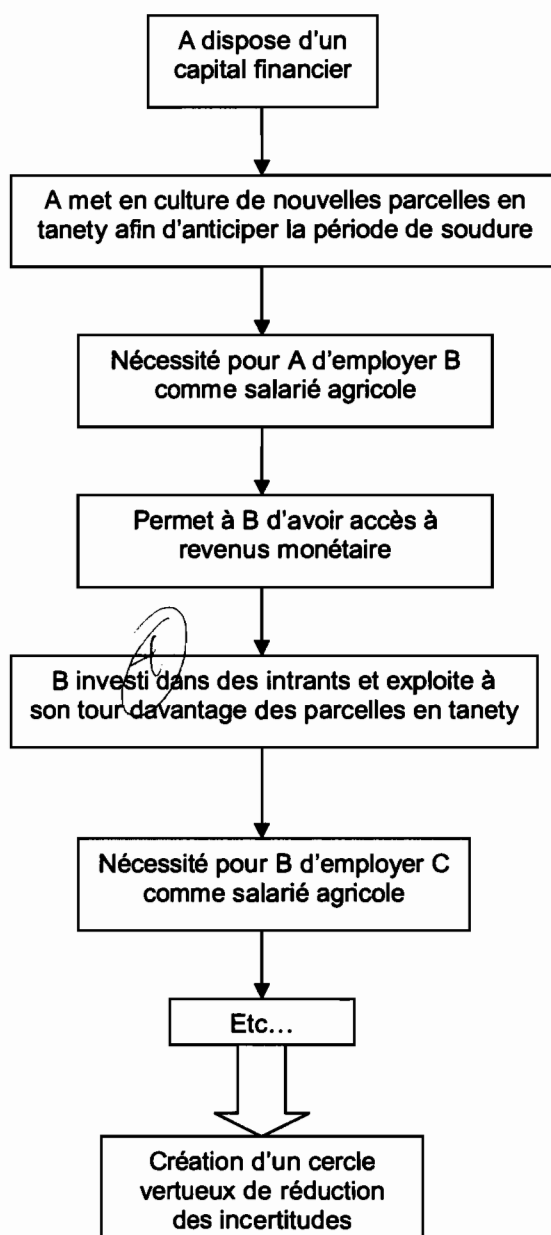
ou d'autres denrées alimentaires. La concurrence entre salariés se crée, entre les jeunes gens disposant de la force physique nécessaire aux durs travaux des champs et les personnes plus âgées pour qui certaines tâches sont parfois difficiles à accomplir. Cela expliquerait pourquoi les chefs de ménage d'un certain âge, qui n'ont plus la capacité physique, sollicitent de plus en plus leurs enfants pour travailler comme salarié agricole. Le chef quartier ajoute :

« Pour ceux qui n'ont pas l'habitude de travailler comme salarié agricole et qui n'ont pas de patron habituel, ils se groupent sur la place du marché, et c'est là qu'ils attendent la demande des patrons, et dans ce cas, c'est le patron qui choisit son ou ses employés. Ce ne sont pas les salariés agricoles qui décident qui va partir travailler. Les patrons choisissent en général les plus forts mais il arrive aussi que si un patron voit une vieille femme de 60 ans par exemple, qui attend au marché pour travailler, il ait pitié et il peut aussi l'embaucher pour certains travaux moins difficiles » (un représentant des autorités locales de la zone d'étude).

Néanmoins, il arrive que des employeurs préfèrent aussi engager des personnes plus âgées estimant qu'elles ont davantage d'expérience et de sérieux que les jeunes.

Tant que l'offre de travail dans les champs s'est maintenue, l'équilibre entre la demande et l'offre de main-d'œuvre est resté relativement stable. Cet équilibre a pu donner lieu à un cercle vertueux. En effet, les ménages disposant de fond monétaire avant la période de soudure ont, comme on l'a vu, diversifié et intensifié leurs productions agricoles. Ils ont par conséquent eu besoin de main-d'œuvre salariée. Les salariés agricoles bénéficiant de l'offre d'emploi ont eux aussi pu dégager des revenus investis en partie dans des intrants. Ils ont donc pu à leur tour mettre en valeur davantage de terres.

Figure n°26 Schéma d'un cercle vertueux de réduction des incertitudes



Cet équilibre et ce processus de réduction des incertitudes pour les paysans ne disposant pas de capital financier ou foncier de départ, ont rapidement été stoppés. Dès la fin du mois de décembre 2004, l'offre d'emploi s'est réduite. Les employeurs occasionnels qui avaient embauché des salariés agricoles ont eux aussi été victimes de l'augmentation du coût de la vie. Ils n'ont pas eu les moyens de continuer à les payer. Quant aux employeurs qui avaient l'habitude d'embaucher de nombreux salariés pour exploiter leurs parcelles, ils ont eux aussi souffert de cette crise et ont limité le nombre de leurs journaliers, laissant une offre de main-d'œuvre bien supérieure à l'offre d'emploi. Un grand nombre de paysans se sont donc retrouvés, fin décembre 2004, sans travail et, par conséquent, sans source de revenus.

Les paysans correspondant au schéma précédent, ceux qui ont pu réinvestir une partie de leurs revenus dans des activités lucratives en mettant eux aussi des parcelles en culture ou en achetant des animaux par exemple, ont pu bénéficier des fruits de leurs investissements, si faibles soient-ils, lorsque les conditions de vie se sont durcies à partir de décembre. Pour les paysans qui ne sont pas parvenus à investir en raison au départ d'une absence de capital foncier, ou d'un rapport de dépendance trop élevé au sein même dans leur famille – s'ils étaient seuls à travailler pour nourrir un nombre important d'enfant par exemple, comme cela peut se produire dans les ménages monoparentaux – la baisse de l'offre d'emploi à la fin de la période des grands travaux a eu des conséquences particulièrement négatives.

2. Les effets négatifs du salariat agricole

En période de crise, les acteurs économiques qui ne disposent pas de suffisamment de terres et/ou de moyens pour les exploiter et qui ont recours au salariat agricole pour pouvoir subvenir aux besoins alimentaires de leurs familles se soumettent à une forte dépendance du marché de l'emploi. En effet, si les paysans vendent leur force de travail afin de se procurer des revenus nécessaires à la survie familiale, cela ne leur laisse par conséquent que peu de temps pour se consacrer à leurs propres cultures, les entretenir ou les diversifier. Dans le cas où les revenus du salariat journalier suffisent à peine à acheter la nourriture quotidienne, on peut supposer qu'ils n'ont plus les moyens d'acheter les semences et les engrais nécessaires.

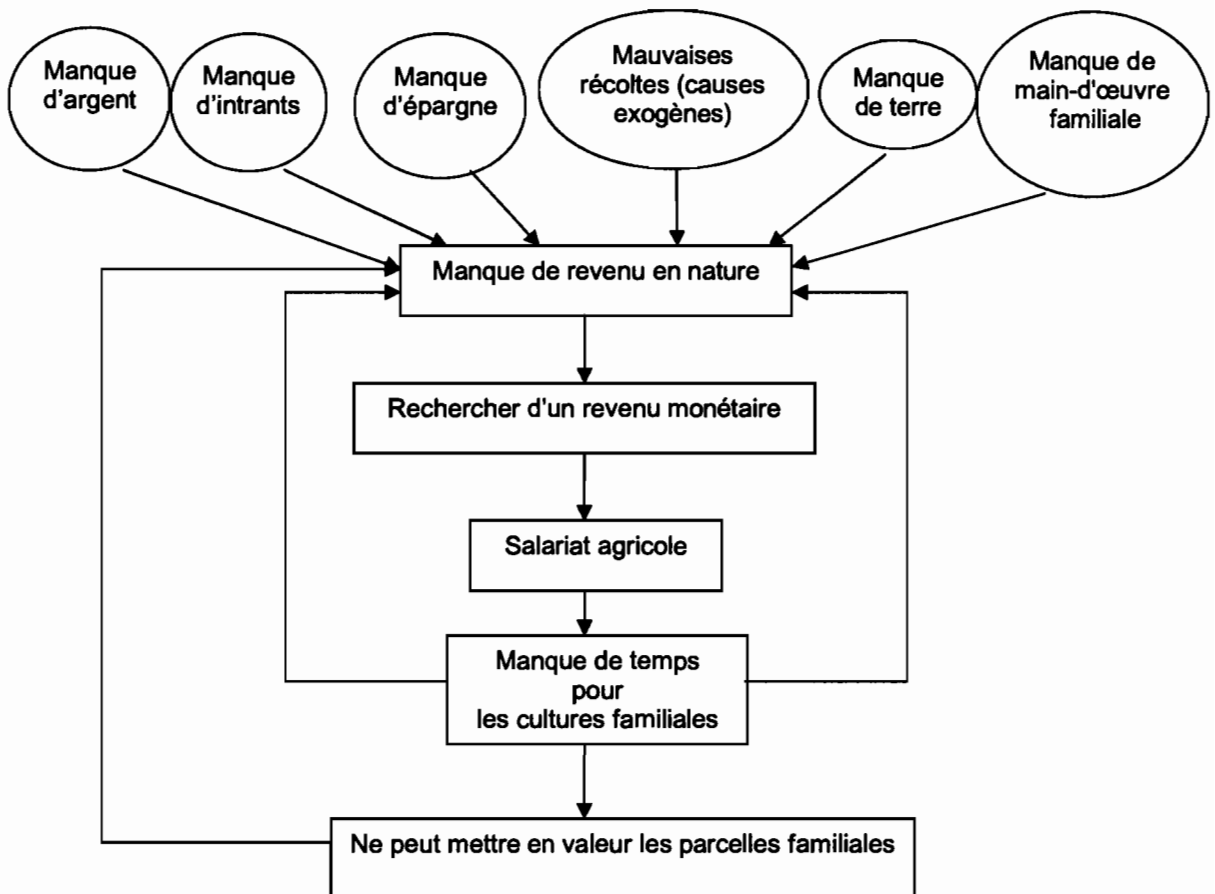
C'est alors que des stratégies d'intensification du travail salarial se sont développées dans la région. Un des représentants des autorités locales a expliqué qu'il arrivait que

les salariés agricoles cherchent à faire « un deuxième service » en période de soudure, autrement dit, cumuler deux journées de salariat agricole en une seule journée. Les horaires de travail journalier sont en général les mêmes chez tous les employeurs. Les travailleurs commencent le matin vers 7 heures et terminent vers 15 heures, heure à laquelle ils rentrent chez eux pour s'occuper de leur famille ou de leur exploitation. Toutefois, en cas de « *manque* », ils repartent à 15 heures en quête d'un nouvel employeur, afin de doubler leur salaire de la journée. Un chef quartier nous dit à ce sujet :

« Il y a des salariés qui arrivent à faire deux services dans une journée pour gagner plus d'argent. C'est le cas surtout de ceux qui ont déjà un patron habituel et qui cherchent un autre employeur. C'était déjà le cas les années passées avant l'augmentation des prix fin 2004, mais cette pratique est de plus en plus courante depuis cette année » (Un représentant des autorités locales de la zone d'étude).

Lorsque la demande de main-d'œuvre vient à baisser sur le marché de l'emploi local, ils ne disposent plus d'aucune source de revenu. Le salariat agricole peut conduire les paysans à entrer dans un cercle non plus vertueux mais un cercle vicieux.

Figure n°27 Schéma d'un cercle vicieux du salariat agricole



Afin de réduire le risque pour les paysans sans actifs économiques de tomber dans ce type de cercle vicieux, une « campagne de sensibilisation » a été menée dans leur *fokontany* par les représentants des autorités locales. Le message qui leur était adressé au cours de réunions publiques ou d'entretiens individuels était clair : privilégier la mise en valeur des parcelles familiales et ne consacrer que deux jours dans la semaine au salariat agricole. Les journaliers ont conscience qu'il serait préférable de privilégier le travail sur leurs propres parcelles et de ne s'adonner que ponctuellement au salariat agricole. Cela leur permettrait d'une part d'assurer un revenu en nature, des aliments

dont ils ont besoin pour se nourrir une partie de l'année et, d'autre part, d'avoir des revenus financiers pour l'achat des produits de première nécessité, engrais ou autres. Cette solution devrait aussi leur permettre de ne pas être dépendant du marché de l'emploi. Toutefois, cela n'est possible que s'ils disposent de surfaces cultivables suffisantes et si leur cultures n'ont pas trop souffert des intempéries ou sont irriguées comme il se doit, ce qui est loin d'être le cas le plus courant.

Au niveau individuel, si les pluriactifs agricoles, ne parviennent pas à diversifier d'une autre manière leurs activités, ou au niveau familial, si les revenus du ménage, en nature et monétaire, ne proviennent pas de différentes sources, les familles seront donc totalement dépendantes, non seulement des aléas climatiques sur les récoltes déjà faibles – addition des rendements médiocres sur de très faibles surfaces – mais aussi de l'offre et de la demande du marché du travail au niveau local. Le salariat agricole est avant tout un emploi journalier, saisonnier et par conséquent très précaire. « Cette prolétarianisation de la main-d'œuvre est en réalité pour beaucoup de travailleurs une sous-prolétarianisation puisqu'ils ne peuvent pas s'intégrer d'une façon stable dans le marché de l'emploi. C'est précisément parce que leurs employeurs n'ont pas besoin d'eux en permanence, qu'ils les expulsent et ne font appel à leurs services qu'aux périodes chargées du travail agricole » (Bret, 1997, p.159). En effet, le processus même de production dans ce secteur est caractérisé par la discontinuité dans les besoins en force de travail aussi bien dans le temps que dans l'espace. Les salariés agricoles des ménages peu dotés en capital foncier sont beaucoup plus dépendants du marché du travail que ceux ayant de plus grandes surfaces cultivables.

« Si les membres de la famille ne s'organisent pas entre le salariat et les travaux sur leurs propres terres, le salariat peut nuire à la production familiale. Si on pratique toujours le salariat agricole et qu'on abandonne sa propre production, et si par malheur on tombe malade, on ne peut plus travailler. Alors on n'aura plus rien à manger vu qu'il n'y aura plus aucune production. On regrette beaucoup de ne pas avoir cultivé nos champs ». (Mme Rova, 34 ans, salariée agricole, 260 jours de salariat agricole⁶⁹)

Si les paysans abandonnent progressivement le travail sur leurs propres parcelles par manque de temps ou de moyens, ou pire encore s'ils sont amenés à décapitaliser leur patrimoine foncier, ils seront totalement dépendants de leur revenu de salarié. Or, en cas

⁶⁹ Durant les 12 mois précédents l'enquête de référence – entre octobre 2002 et octobre 2003.

d'augmentation du nombre de personnes vendant leur force de travail, comme cela s'est produit durant la période de soudure 2003-2004, augmentant par conséquent la concurrence entre les salariés agricoles à la recherche d'un emploi, s'ils ne disposent d'aucun revenu agricole familial ou que d'autres personnes de la famille ne peuvent pas prendre le relais, le risque de disette voire de famine est très élevé. Il est donc indispensable que les paysans ayant recours au salariat agricole n'en soient pas dépendants afin de ne pas être condamnés à vivre « au jour la journée ». C'est pourtant le constat que nous avons pu faire chez certains paysans à la fin de la période de soudure en 2004-2005.

Dans ces cas précis, nous pouvons avancer que les stratégies de prévention au niveau local n'ont pas été efficaces ou les ménages n'ont peut-être pas eu les moyens de les mettre en place suffisamment tôt. Ils ont alors été contraints de recourir à des modes de gestion de la crise *a posteriori*.

D - Des solutions *a posteriori*

Les stratégies mises en place par les ménages ruraux à la suite des deux cyclones en amont de la période de soudure, n'ont dans la majorité des cas, pas été suffisantes pour les familles d'Ampitatafika. Elles ont dû recourir à d'autres solutions pour faire face non seulement à la pénurie de riz dans les greniers familiaux, mais aussi à la très forte augmentation des prix des produits de première nécessité sur le marché. Les moyens de lutter contre l'insécurité alimentaire *a priori* et *a posteriori* du choc peuvent aussi se compléter.

1. Une adaptation des habitudes alimentaires

Classiquement, durant les périodes de soudure, les prix de l'ensemble des denrées alimentaires augmentent et les seuls prix qui connaissent une baisse sont les prix relatifs au manioc et au maïs comparativement à celui du riz. « C'est pourquoi, les *hanikotrana* sont en partie substitués au riz et permettent de réguler la hausse des prix alimentaires notamment en période de soudure. On observe ainsi, en moyenne, une réduction de la

consommation de riz et une hausse de la consommation de manioc, de patate douce et de maïs » (Binet, *et alii.*, 2005, p.6).

En 2004, tous les prix ont augmenté : le riz comme les *hanikotrana*. Les prix de l'aliment de base de la population malgache, on l'a vu, ont considérablement augmenté tout au long de l'année 2004. Le prix relatif des légumes s'est nettement accru comparativement à l'année passée, et ce, dès le mois d'octobre :

- Le manioc, vendu habituellement à Ampitatafika environ 1 000 Fmg le kilogramme, se trouvait sur les marchés en décembre 2004, à 2 500 Fmg le kilogramme.
- Le prix du maïs est monté à 4 500 Fmg le kilogramme en décembre 2004, ou 1 500 Fmg le *kapaoka*, alors qu'il est à 2 500 Fmg le kilogramme en temps normal.
- Le prix du kilogramme de pommes de terre a lui aussi été multiplié par trois en passant de 500 Fmg en août, à 1500 Fmg en octobre 2004. Toutefois, cet aliment coûtait aux paysans au moment de l'enquête quatre fois moins cher au kilogramme que le riz à la même époque.

Alors que le riz est traditionnellement la base de l'alimentation des malgaches, durant la période de crise qu'a connu Madagascar, les paysans d'Ampitatafika ont eu tendance à remplacer le riz par des *hanikotrana*.

« Le riz est devenu un aliment de complément et n'est plus un aliment de base » (Un épicier de Masoandro)

Les paysans ont adapté leurs habitudes alimentaires non seulement à leur pouvoir d'achat, mais aussi à la disponibilité des produits dans les champs et sur les marchés.

En raison des prix prohibitifs du riz au fur et à mesure de l'avancement de la période de soudure, la plupart des habitants de la région d'Ampitatafika, n'ayant que très peu de moyens pour acheter le riz nécessaire aux besoins alimentaires des membres de leur famille, ont donc été contraints de changer leurs habitudes. A partir d'octobre 2004, les paysans ont diminué leur consommation de riz journalière d'un tiers par rapport à décembre 2003 : dans certaines familles, le riz a été supprimé le midi et remplacé par des *hanikotrana*. En décembre 2004, seul 33 ménages sur les 76 enquêtés mangeaient du riz à chaque repas, mais en général en plus petite quantité qu'auparavant (Tableau n°65).

Tableau n°65 Nombre de *kapaoka* achetés par personne et par jour en 2004 par rapport à 2003

	Effectifs
Inférieur à ½	18
Entre ½ et 1	27
1 et plus	25
Non concerné	6
<i>Total</i>	70

Source : Enquête CVMPS, 2004

Les quantités de riz achetées et consommées par jour et par personne (Tableau n°65) sont inférieures en 2004 à la période de soudure de 2003-2004 pour 45 ménages sur les 70. Cela ne représente que le tiers des quantités de riz achetées les années précédentes. Ajoutons que 19 personnes interrogées déclarent se procurer du riz par un autre moyen que l'achat : parmi eux, 17 ne travaillent plus contre un salaire mais contre des *kapaoka* de riz, quant aux deux autres personnes interrogées, elles se fournissent en riz grâce au troc ou sont bénéficiaires de dons.

Comme dans la plupart des pays d'Afrique pour qui « le maïs et le manioc jouent un rôle très important en cas de pénurie » (Cambrézy, *et al.*, 2003, p.99), les habitants de la commune accompagnent le riz d'*hanikotrana* en quantité de plus en plus importante. Le substitut au riz, le moins cher et donc le plus consommé en décembre 2004, était la pomme de terre. Elle a été remplacée dans les mois qui ont suivi par le maïs en janvier, puis par la patate douce et plus tard le manioc en février. Les paysans se nourrissent donc au rythme des saisons, selon ce qu'ils peuvent récolter ou trouver au prix le plus bas sur les marchés. On constate donc une évolution, un changement des habitudes alimentaires chez les personnes interrogées, dus à l'augmentation du prix de la plupart des aliments. En plus des restrictions en nourriture, les familles ont été contraintes, faute de moyens financiers, à réduire leurs achats de produits de première nécessité. Ils ont déclaré au cours de l'enquête du mois de décembre, acheter moins de bougies ou de savon par exemple. D'après les épiciers rencontrés à cette période, les clients étaient moins nombreux, ils achetaient moins souvent et en moins grande quantité. Les frais de santé ou de scolarité ont eux aussi été mis en marge des préoccupations les plus urgentes par les ménages les plus démunis.

Ces restrictions alimentaires ne sont que passagères : « Diminution de la consommation de riz, cuisson à la manière douce moins dépensière de paddy, plus grande place des

tubercules, on retrouve une certaine convergence des comportements. S'ils semblent gagner en importance, ils ont en commun d'être temporaires. Ces régimes prennent fin dès que la situation permet de revenir à une consommation normale : du riz à chaque repas, doux le matin, sec le midi et le soir » (Rakoto Ramiarantsoa, 1995, p.228).

2. La décapitalisation

Les mécanismes d'assurances de l'état providence étant absents dans ces zones rurales où le travail indépendant et informel est généralisé, en cas de choc, la constitution d'une épargne de précaution et la présence de réseaux sociaux sont les deux principales sources de secours.

a. Des mécanismes d'entraide inopérants en période de crise

En cas de mauvaise récolte, donc de rentrées monétaires quasi-nulles, le ménage peut intensifier ses autres activités rémunératrices telles que le salariat agricole on l'a vu, et/ou avoir recours à son réseau social à travers les transferts monétaires des enfants principalement. Toutefois, malgré l'importance des revenus de transferts dans les revenus globaux des ménages, il est apparu au cours de l'enquête CVMPS de décembre 2004, que les familles avaient reçu relativement peu d'aide de la part de leurs proches : cinq ménages seulement ont bénéficié de transferts de fonds de la part de leurs enfants en migration à Tananarive. Bien que les transferts monétaires et non monétaires constituent de véritables mécanismes de solidarité en cas de choc, l'efficacité de ces stratégies de mobilisation du capital social et familial dépend largement du type de choc lui-même. En temps normal, les enfants partis en migration peuvent venir en aide à leurs parents en période de soudure dans la mesure où ils sont soumis à d'autres aléas et sont moins dépendants des stocks de nourriture que leurs parents. Les plus démunis peuvent solliciter leur famille ou leurs voisins en contractant des emprunts à taux nul. Cependant, ces mécanismes d'entraide ne sont plus efficaces en cas de choc covariant de grande ampleur. Lorsqu'un aléa vient toucher la totalité du réseau familial ou social du ménage, quels que soient le capital économique et le lieu de résidence des membres du réseau, ils ne seront plus en mesure de répondre aux sollicitations et aux demandes d'aide ou de crédit. Dans les ménages enquêtés, l'emprunt intrafamilial est peu répandu

car la quasi-totalité de la population a été touchée par la crise et l'entraide n'a pas été possible, chacun essayant de composer au mieux pour subvenir au simple besoin alimentaire de sa propre famille. En outre, même en cas de difficultés accrues, les paysans ont préféré réduire les rations alimentaires, déscolariser les enfants mais éviter de contracter des emprunts dans la crainte de ne pouvoir rembourser. Etant donné l'incertitude quant à la durée de la crise, chacun préfère se suffire à lui-même pour ne pas entrer dans une situation de dépendance irrémédiable qui risquerait de se solder par la cession de la terre, considérée comme la source de richesse.

En cas de crise de plus grande ampleur encore, comme cela a été le cas fin 2004 début 2005, les ménages ont malgré tout été contraints de décapitaliser. Cette décapitalisation concerne les deux seuls biens quasiment possédés par les groupes domestiques : les animaux et leur patrimoine foncier.

b. La vente des actifs familiaux

Pour faire face à l'augmentation des dépenses, les ménages d'Ampitatafika ont eu recours à un « déstockage patrimonial progressif » (Cambrézy, *et al.*, 2003, p.99). Ils ont d'abord vendu une partie ou la totalité de leur cheptel : 26 des 75 personnes enquêtées ont vendu une partie de leur élevage, d'abord leurs volailles puis dans un second temps les zébus. L'élevage a réellement joué son rôle d'épargne. Les animaux ont été vendus pour répondre à l'augmentation des prix et aux besoins urgents d'argent, laissant les ménages sans épargne. Par conséquent, pour ceux disposant de très peu de marge de manœuvre dans cette situation de post-choc, l'ultime solution pour nourrir leur famille a été la décapitalisation d'un bien normalement inaliénable, la terre.

Les transactions foncières ont par conséquent constitué une autre réponse à l'augmentation du coût de la vie durant la période de soudure 2004-2005. Dans le *fokontany* d'Amorona par exemple, quatre actes de vente ont été enregistrés entre mi-novembre 2004 et mi-janvier 2005, ce qui est nettement supérieur au nombre habituel qui ne dépasse pas une vente, quand elles ne sont pas nulles.

Le contexte de crise a fait considérablement chuter les prix. Une petite parcelle en *tanety* nécessitant « six hommes pour le labour »⁷⁰, soit environ une surface de 4,5 ares, a été vendue en décembre 2004, 200 000 Fmg alors que quelques mois auparavant elle aurait été vendue 600 000 Fmg. Cette baisse est directement liée à la crise qu'a connu le pays : les acheteurs savaient que dans le contexte économique d'alors, les vendeurs n'étaient pas en position de refuser leur proposition et ils en ont profité pour tirer les prix vers le bas. D'une part les vendeurs avaient un besoin urgent de revenus financiers et d'autre part, les acheteurs potentiels, en cette période de crise, étaient peu nombreux et la concurrence quasi inexistante. Les acheteurs ont négocié par conséquent à leur avantage en faisant baisser considérablement les prix. La vente de parcelles a été pour certains un choix, pour d'autres une solution de réponse à la crise. Les motifs de mise en vente des parcelles ont été divers selon les besoins des paysans et surtout selon leur « niveau de pauvreté ».

La vente d'une parcelle peut constituer pour les moins nécessiteux, une stratégie à moyen terme visant à obtenir de l'argent afin de le réinvestir. Dans ce cas, le paysan se séparera très certainement d'une parcelle peu productive ou située dans un périmètre inondable. Cette solution est alors choisie dans le but d'obtenir un petit capital monétaire qui sera ensuite réinvesti afin d'acheter des semences ou des engrais, de mettre en valeur des parcelles en *tanety* et ainsi diversifier les cultures et augmenter les rendements pour anticiper la période de soudure. Dans ce cas, les parcelles vendues sont des terres acquises quelques mois ou années auparavant. Les ruraux ne se séparent donc pas de leur capital familial ou de la terre de leurs ancêtres. L'achat et la vente de terres sont alors un moyen pour ces paysans de réaliser des investissements différents selon la conjoncture économique. Il ne s'agit pas dans ce cas d'une logique post choc, mais bien d'un moyen d'optimisation des ressources en amont d'une crise potentielle.

En revanche, d'autres paysans, les plus démunis, se sont vus dans l'obligation de céder les parcelles reçues en héritage, afin d'acheter de la nourriture pour leur famille. La transaction est dans ce cas une réponse en aval du choc, choisie a posteriori, en dernier recours. Le patrimoine foncier représente une véritable valeur sociale et culturelle pour les malgaches. Il s'agit d'un don des ancêtres qu'il est *fady* de vendre à un étranger de la famille car c'est une perte du patrimoine familial (Omrane, 2007). Donc même en cas de besoin urgent de revenus monétaires pour faire face à un choc, pour soigner un membre malade de la famille par exemple ou dans le cas présent pour faire face à une

⁷⁰ Unité de mesure locale signifiant que six hommes sont nécessaires pour labourer cette parcelle dans la journée. Les surfaces en bas-fond sont estimées en nombre de femmes nécessaires pour repiquer une parcelle de rizière.

crise d'ampleur nationale, la vente d'une parcelle se fera en priorité à un membre de la famille, même éloignée, mais très rarement à un étranger du lignage. Cette pratique a pour but de racheter peut-être un jour la parcelle si l'occasion se présente, ce qui serait impossible si la terre était vendue à un étranger. « [Plusieurs auteurs] montrent que dans différentes régions de Madagascar, les gens vendent leurs terres seulement dans des cas extrêmes ou de force majeure, par exemple pour faire face à des dépenses funéraires / enterrement et autres cérémonies / événements familiaux, nourriture, ou remboursement de dettes » (Minten, *et al.*, 2003). Ce phénomène est typique des ventes de terre dans la plupart des pays en développement (Platteau, 1996).

Pour conclure, on relèvera ici l'existence de deux logiques antagonistes. D'une part on constate que les ménages qui sont parvenus à dégager quelques surplus monétaires avant la crise peuvent acquérir des parcelles supplémentaires afin d'étendre leur capital et ainsi optimiser les revenus des prochaines récoltes. D'autre part, les plus pauvres ont tenté de réduire à très court terme les risques de famine en se séparant de leur premier et certainement seul actif, dans le but de pouvoir nourrir leur famille. La terre représente pour eux une, si ce n'est leur seule richesse économique mais aussi sociale. S'ils ne parviennent pas à trouver d'autres solutions pour subvenir à leurs besoins en cas de crise, ils sont contraints de se séparer de leur capital foncier. Un mécanisme de paupérisation est alors enclenché : ils entrent un peu plus dans un cercle vicieux. Ils sont économiquement davantage fragilisés et de plus en plus dépendants des fluctuations du marché du travail agricole. Ils sont alors confrontés à une situation de vulnérabilité extrême. Ils ne possèdent pas suffisamment de terres et de revenus agricoles pour subvenir à leurs besoins, ils sont contraints de vendre le seul capital dont ils ont hérité, la terre et, par conséquent, ne disposent plus l'année suivante que de leur force de travail et de celle des membres de leur famille.

La mobilisation de toute la main-d'œuvre disponible dans la famille est, on l'a vu, une des stratégies mises en place par les ménages en temps normal. En amont des chocs éventuels, l'utilisation de la main-d'œuvre féminine et enfantine, permet pour le ménage d'optimiser les chances de diversifier les sources de revenus. La main-d'œuvre féminine a effectivement été mobilisée au cours de la soudure afin d'intégrer le marché du travail salarié dans la région, qu'en est-il de la main-d'œuvre enfantine ? Dans cette région où les taux de scolarisation sont particulièrement élevés, les enfants ont-ils été mis davantage à contribution ? Cela a-t-il eu des répercussions sur leur parcours scolaire ? Et enfin, de quelles manières les enfants ont-ils pu apporter de l'aide à leur famille dans cette situation de très forte incertitude.

E - Une scolarisation de plus en plus incertaine pour les enfants

L'influence négative des crises et des chocs économiques sur l'entrée ou le maintien à l'école, la déscolarisation ou le niveau d'étude atteint par les enfants à plusieurs fois été mise en avant dans la littérature depuis la fin des années 1990 : Jakoby et Skoufias (1997) en Inde, Jensen (2000) en Côte d'Ivoire, Sawada (2003) au Pakistan ou plus récemment encore Beegle, Dehejia et Gatti (2006) en Tanzanie. A Madagascar, Randrianarison et Minten (2003) ont pu remarquer qu'au moment de la crise politique de février 2002, les conséquences sur la scolarité des enfants avaient été relativement négatives : les taux d'échec et de redoublement à l'examen du CEPE avaient augmenté, ainsi que les taux d'abandon. Ces phénomènes sont avant tout les conséquences de l'absentéisme des enfants en période de crise. Cette baisse de l'assiduité des enfants à l'école varie non seulement dans les causes, mais aussi dans l'implication du phénomène dans le temps. L'absentéisme des enfants répond à des logiques familiales différentes.

1. « Ventre affamé n'a pas d'oreille »

Avec l'évolution de la période de soudure dans le temps, entre fin 2004 et début 2005, les greniers se sont vidés et l'offre de travail salarié s'est réduite. Les difficultés pour les parents à nourrir correctement tous les membres de leur famille ont augmenté. La diminution des rations et les changements des habitudes alimentaires ont entraîné des conséquences néfastes sur la fréquentation scolaire. Les enfants arrivaient souvent le ventre vide le matin à l'école, certains ne buvant qu'un verre d'eau, d'autres mangeant un peu de maïs ou de patate. En fin de matinée, les plus jeunes s'endormaient vers onze heures tandis que les enseignants ne parvenaient plus à garder l'attention des plus grands. Certains instituteurs n'ont pas cherché à garder l'attention de leurs élèves : ils attendaient simplement la fin de la matinée sans terminer leur leçon.

En plus des mauvaises conditions d'enseignement, les taux d'absentéisme ont connu une nette augmentation au cours de la soudure 2004-2005. Entre 10 et 30 % des élèves n'ont pas fréquenté régulièrement les bancs de l'école. L'absentéisme a concerné tous les enfants : grands et petits, filles et garçons, sans distinction. Ces enfants sont issus des familles les plus pauvres, celles ayant le moins de terres et le plus souvent, vendant leur force de travail. Que les parents partent chercher un emploi ou aillent travailler comme salarié agricole, les enfants ont été nombreux à rester chez eux : leurs parents craignaient qu'en partant à l'école le ventre vide les enfants s'évanouissent sur le chemin.

2. « L'absentéisme du vendredi »

Selon la formule consacrée dans les villages et en particulier à Masoandro au cours du mois de janvier 2005, « l'absentéisme du vendredi » est une preuve de la nécessité pour les actifs d'avoir recours à l'aide de la main-d'œuvre enfantine. Le salariat agricole n'a pas cours le dimanche ni parfois même le samedi dans cette région. Par conséquent, pour les ménages ne disposant plus de stock de nourriture, les salaires gagnés le vendredi par l'ensemble des acteurs économiques de la famille devaient permettre de couvrir la totalité des dépenses en nourriture pour les deux derniers jours de la semaine. C'est la raison pour laquelle tous les membres du groupe domestique à cette période étaient sollicités. Les enfants, dans la plupart des cas des jeunes garçons des classes de cours élémentaire et cours moyen, ont été mis à contribution pour trouver un emploi rémunérateur le vendredi. Même s'ils étaient payés 1 000 ou parfois 2 000 Fmg de moins qu'un adulte, le faible salaire qu'ils pouvaient apporter à leur famille était indispensable. Ils ont alors effectué de menus travaux pour des paysans voisins, ils gardaient les bœufs ou surveillaient les cultures.

Avec le souci de ne pas totalement les déscolariser, les parents ont malgré tout été contraints de compter sur la participation active de la force de travail de leurs enfants.

3. Absences saisonnières ou définitives ?

Certains parents ont pu maintenir la scolarisation de leurs enfants, malgré quelques jours d'absence lorsqu'ils n'avaient pas suffisamment mangé ou lorsque leur force de travail était nécessaire à la survie du groupe. Cela n'a pas été le cas pour toutes les familles : des enfants ont été contraints d'abandonner les bancs de l'école.

Si les abandons en cours d'année arrivent parfois, aussi bien en primaire qu'au collège, à partir du début du mois d'octobre 2004, un nombre important d'enfants a quitté les bancs d'écoles.

Encadré n°8 Note méthodologique : distinction entre le nombre d'enfants absents de celui des enfants déscolarisés début 2005

Nous ne disposons pas du nombre exact d'enfants ayant abandonné l'école au mois de janvier 2005 ou à l'issue de la période de soudure, dans la mesure où lors de notre présence sur le terrain, les enseignants eux-mêmes ne pouvaient se prononcer sur ceux qui n'étaient que temporairement absents, sans pouvoir véritablement identifier les enfants qui avaient véritablement abandonné leur scolarité. Seul l'instituteur de Tsimabeharona a pu nous avancer que vingt-quatre élèves sur 298 enfants inscrits à l'école primaire de ce *fokontany* avaient abandonné les bancs de l'école avant notre passage.

Le sexe des enfants, leur âge, le nombre de frères et sœurs, leur niveau scolaire ou encore le fait qu'ils aient déjà redoublé, ne semblent pas être des variables déterminantes à leur sortie du système scolaire. Néanmoins, les personnels enseignants ont remarqué que c'était davantage les aînés qui arrêtaient, soit pour s'occuper de leurs frères et sœurs, soit pour aider leurs parents dans les activités agricoles ou pour trouver du travail rémunéré. Les causes d'abandon au cours de cette période sont, d'après les instituteurs que nous avons pu rencontrer, en relation directe avec l'augmentation exceptionnelle du coût de la vie. En règle générale, comme Randrianarison et Minten

(2003), les instituteurs soulignent la corrélation qui existe entre les périodes de crise et les vagues de déscolarisation des enfants dans les écoles de la région. Ils rejoignent en cela Bahri *et al.* (2006) : « Cette cause première est à relier conjoncturellement aux crises de toutes sortes (politiques, économiques, environnementales, sanitaires, etc.) qu'ont connues de nombreux pays, notamment en Afrique. Ces crises se sont accompagnées de la paupérisation croissante des couches les plus défavorisées de la population, souvent accentuées par les plans d'ajustement structurel ; cette pauvreté a accru la vulnérabilité sociale et a conduit à des stratégies de survie, dont fait partie la mise au travail des enfants, cela d'autant plus que le chômage et le sous-emploi des adultes nécessitaient de trouver des compléments de revenu » (Bahri, *et al.*, 2006, p.506).

Par conséquent, ce qui a déterminé la déscolarisation d'un nombre plus ou moins important d'enfants est le niveau de pauvreté des parents. Comme en période « hors-crise », les familles cherchent à poursuivre la scolarisation de leurs enfants le plus longtemps possible. Durant la période de soudure, ce phénomène s'est poursuivi. Lorsque les parents pouvaient nourrir correctement leurs enfants, ces derniers rejoignaient les bancs de l'école. Lorsqu'il s'est avéré que les enfants étaient plus « utiles » sur le marché du travail qu'à l'école, ils ont intégré la sphère économique. « L'enseignement est très développé à Madagascar, comparé à celui de pays à revenus comparables ou même supérieurs ; la plupart des parents ont été scolarisés et vivent comme une déchéance l'analphabétisme de leur progéniture. Certes, ils ne peuvent la scolariser que si la gratuité leur est assurée, mais il ne faudrait pas sous-estimer que le seul fait de laisser aller un enfant à l'école, compte tenu du manque à gagner que représente la perte de l'appoint supplémentaire, si minime soit-il, fournit par son travail » (Ravalolomanga, *et al.*, 1994, p.224).

Cela répond alors au précepte utilitariste du simple calcul « coût-bénéfice ». Ce calcul peut s'avérer être en faveur de l'école lorsque les parents ne rencontrent que de faibles difficultés économiques. Ils choisissent d'investir à long terme dans l'éducation de leurs enfants en espérant que ces derniers puissent trouver des emplois rémunérateurs. Toutefois, lorsqu'ils traversent une période de grandes difficultés financières, cette stratégie à long terme est supplantée par la nécessité à très court terme de se nourrir et de nourrir les autres membres de la fratrie. Dans ce cas précis, l'éducation n'apparaît plus comme une priorité ni un impératif, mais comme la monopolisation d'une main-d'œuvre qui est bien plus indispensable sur le marché du travail. Dans ces circonstances, l'aide que les enfants peuvent apporter dans le revenu global du foyer en période de

crise, si faibles soient les montants ou la hauteur de leur contribution, leur participation à la sphère productive reste néanmoins significative.

Le marché du travail des enfants en milieu rural, à l'extérieur de la sphère familiale est particulièrement réduit. A l'exception de quelques emplois de gardien de zébus, de corvées d'eau dans le centre d'Ampitatafika, ou encore de nourrice, les travaux susceptibles d'être effectués par des enfants de dix ou douze ans ne nécessitant véritablement de la force, sont très peu nombreux localement. En outre, les employeurs potentiels de la région n'ont pas ou plus les moyens financiers d'embaucher de la main-d'œuvre, même à faible salaire, en raison de l'augmentation du coût de la vie durant la crise. Par conséquent, les enfants constituent, tant qu'ils restent dans leur village, une force de travail, si minime soit elle, non productive, dormante.

On a pu voir que dans les situations d'incertitude, toute la main-d'œuvre potentiellement active devait être mobilisée. On peut alors émettre les hypothèses suivantes :

⇒ Dans la situation d'incertitude croissante avec le temps quant aux moyens de trouver des revenus permettant de se procurer les ressources alimentaires, le marché du travail local étant quasi inexistant, les paysans ont pu eux-mêmes chercher pour leurs enfants des emplois rémunérés à l'extérieur de la région, afin non seulement que ces derniers puissent être nourris correctement, mais aussi qu'ils leur viennent en aide en participant activement aux revenus économiques de leur famille.

⇒ Dans une région où la scolarisation des enfants est très importante aux yeux des parents, le départ en migration de travail pour les plus jeunes a été l'ultime issue pour réduire les difficultés à nourrir tous les membres de la famille. Les parents n'ont eu recours à cette solution qu'en dernier ressort, après avoir épuisé tous les autres moyens pour subvenir aux besoins fondamentaux.

F - Les migrations enfantines : une bouche en moins, un salaire en plus

A partir du mois d'octobre 2004, un phénomène d'une toute nouvelle ampleur s'est répandu dans la commune : de plus en plus d'enfants, garçons et filles, âgés de dix à quatorze ans, sont partis pour travailler dans les villes, principalement dans la capitale, mais aussi à Tamatave et à Majunga. Les emplois proposés dans les centres urbains sont ceux de domestiques encore appelés emplois de « petites bonnes ». Contrairement à d'autres pays tels que la Tunisie (Gastineau, 2003) ou l'Inde (Varel, 2002) par exemple, où seul les filles partent vers les centres urbains pour y occuper des emplois de domestiques, à Madagascar, les places de « petites bonnes » ou de nourrices ne sont pas réservées aux petites filles. Les garçons sont le plus souvent embauchés pour surveiller les jeunes enfants, alors que les petites filles sont davantage employées pour les travaux domestiques tels que la préparation des repas, la lessive et le ménage. Certains enfants sont aussi employés pour aider dans des activités de restauration dans les gargotes ou petits restaurants malgaches de rue, les *hotely*, ou leur commerce. Comme pour la part d'enfants déscolarisés ou absents dans les écoles au cours de la période de crise, nous ne disposons pas de chiffres précis sur le nombre de jeunes émigrants et ne pouvons effectuer d'étude quantitative sur ce sujet (cf. Annexe 10). Toutefois, les informations issues d'entretiens semi-directifs auprès d'informateurs privilégiés tels que des instituteurs, des personnes représentantes de l'autorité locale, ainsi que des parents de jeunes émigrants, nous permettent de dégager un certain nombre d'informations. Elles peuvent ainsi montrer que le départ des plus jeunes constitue une réponse à la crise pour les ménages les plus fortement touchés par l'augmentation des prix ainsi que par la chute de l'offre d'emploi sur le marché du travail local. On pourra alors répondre à différentes questions à ce sujet :

- En quoi le départ vers les centres urbains de jeunes enfants en migration pour travailler constitue une solution en dernier recours pour les familles les plus vulnérables ?
- Comment le processus de migration des jeunes enfants est-il organisé ?

- Selon les parents, quelles conséquences la migration va-t-elle avoir sur leurs enfants ?
- Qui a repris les activités et les responsabilités des enfants au sein de la famille après leur départ ?
- Le départ en migration est-il réellement un gain pour les parents ?

1. Le processus opérationnel des départs en migration

Contrairement à l'hypothèse précédemment formulée, le départ en migration d'un enfant n'a pas été une volonté spécifique des familles, cela n'a pas fait l'objet d'une mise en œuvre stratégique ou d'un processus de départ organisé et volontairement mis en place. Comme pour la migration des adultes (Chapitre V), les habitants d'Ampitatafika n'ont pas eux-mêmes cherché des emplois pour leurs enfants à l'extérieur de la commune. Même si certains ont pu envisager cette éventualité pour répondre à leurs très grandes difficultés économiques jusqu'à la récolte 2005, ils n'ont ou n'auraient fait aucune démarche pour que cela se concrétise. Dans certains cas, ils ont repoussé l'échéance du départ de leur fils ou de leur fille parce qu'ils souhaitaient trouver d'autres solutions aux problèmes économiques auxquels ils étaient soumis, sans avoir à recourir à une déscolarisation définitive et à la séparation de leurs enfants. Dans d'autres cas, les familles ne disposaient pas forcément de réseaux sociaux de connaissances susceptibles de fournir des opportunités d'emplois à l'extérieur. Alors que dans d'autres pays en développement, pour les ethnies Diakanké de Guinée Conakry par exemple, la condition *sine qua non* pour migrer est d'avoir un capital financier, pour les habitants d'Ampitatafika, la mobilité n'est possible que s'ils disposent d'un réseau social de connaissances, dans le cas contraire, les chances sont réduites. Avoir un frère, une sœur ou un membre de la famille éloignée dans une autre région est le principal vecteur pour trouver des activités économiques en dehors de la commune, et ce, aussi bien pour les adultes que pour les enfants. Malgré tout, la mobilité de travail des jeunes enfants et donc leur participation financière à l'économie de la famille a été possible à l'extérieur de la commune, non par un réseau de connaissances directs, mais les propositions d'emploi sont parvenues de façons détournées, grâce à des réseaux indirects.

a. Intervention d'un réseau social indirect

La migration de travail des enfants se distingue nettement de celle des chefs de ménage ou de leurs enfants d'âge adulte. Pour les adultes en général, les migrations sont organisées le plus souvent grâce à des réseaux sociaux de connaissances. Les propositions d'emplois à l'extérieur de la commune sont destinées à une personne ou une famille en particulier, le travailleur est ciblé, choisi par un frère, un oncle ou un autre membre de la famille. En revanche, les offres d'emplois en ville destinées à la main-d'œuvre enfantine ne sont pas faites directement à une famille spécifique pour un enfant en particulier. Des anciens habitants d'Ampitatafika de retour temporairement au village pour des fêtes traditionnelles ou simplement pour rendre visite à leur famille se sont présentés comme de véritables employeurs potentiels. Avant de repartir pour Tananarive, Tamatave ou encore Majunga, ils ont profité de leur passage au village pour chercher de la main-d'œuvre susceptible de leur apporter une aide dans les activités domestiques ou économiques. Ils se sont renseignés auprès des membres de leur famille, auprès de leurs voisins, etc., pour savoir s'ils connaissaient un enfant capable et volontaire pour venir travailler pour eux en ville.

Soit un des enfants de la famille a souhaité lui-même se porter candidat au départ : l'enfant voyait dans ce départ la possibilité de quitter l'école à laquelle il n'était pas réellement assidu et aussi la possibilité d'avoir des repas plus copieux que ceux que ses parents étaient en mesure de lui donner. Soit les habitants de la commune d'Ampitatafika ont recommandé aux employeurs en quête de main-d'œuvre enfantine de faire leur offre dans les hameaux où les paysans étaient en proie à de grandes difficultés économiques. En effet, les ménages les plus durement touchés par la crise, étaient déjà sujets à déscolariser leurs enfants car ils ne parvenaient plus à les nourrir. Ils ont aussi été les premiers à les laisser partir en ville pour travailler.

Dans tous les cas, les enfants sont partis chez des personnes connues : dans le premier cas de figure chez des personnes de la famille proche et, dans le second, des personnes originaires des hameaux voisins, ou de la famille éloignée. Même dans une situation économique catastrophique, il n'aurait pas semblé acceptable et possible pour les parents des jeunes migrants de laisser partir leurs enfants chez « des inconnus ». La connaissance de l'employeur permet *a priori* d'avoir certaines garanties sur les futures conditions de vie de leurs enfants, sans pour autant exclure totalement de possibles mauvais traitements. De plus, en connaissant le patron de leurs enfants, les parents estiment aussi que le paiement des salaires est plus sûr, cette seconde raison apparaît

non plus comme une marque d'affection et de protection des parents, mais comme une précaution porteuse aussi d'intérêts économiques.

Comme l'avaient remarqué Ravalolomanga et Schlemmer en 1994, il n'existe pas à Ampitatafika de réel réseau de départ organisé : « ce que nous voulons souligner [...], c'est qu'il n'existait pas encore, au moment où nous avons fait notre enquête, de réseau organisé de recrutement qui se donnerait pour activité économique de jouer de ce "marché" afin de réaliser ses propres bénéfices. Ceci ne veut évidemment pas dire qu'il n'y ait pas de gens qui profitent de la situation et du rapport de forces en leur faveur » (Ravalolomanga, *et al.*, 1994, p.219).

L'intérêt pour les anciens habitants d'Ampitatafika de venir chercher la main-d'œuvre enfantine dans leur village d'origine est double. D'une part ils recherchent une « main-d'œuvre bon marché ». La main-d'œuvre en ville ne manque certes pas, mais les tarifs que demandent les parents dans les centres urbains sont nettement supérieurs à ceux des jeunes ruraux qu'ils peuvent négocier avec leurs parents. D'autre part, les patrons pensent disposer d'une main-d'œuvre plus « docile » et facile à former. Les jeunes enfants de brousse ne sont pas forcément habitués à travailler comme leur employeur le souhaite. Ce dernier pourra alors lui apprendre à faire certaines tâches comme il le souhaite : la cuisine, les tâches d'entretien d'un foyer, etc. Ces patrons souhaitent par conséquent recruter de très jeunes enfants, entre dix et quatorze ans, aussi bien fille que garçon, pour leur inculquer leurs propres façons de faire.

b. Une décision parfois douloureuse

Le départ en migration des jeunes enfants n'étant pas particulièrement souhaité par les parents et non planifié, ces derniers ont pris en compte cette possibilité lorsqu'elle s'est offerte à eux.

Le laps de temps qui a été nécessaire aux parents pour laisser partir leurs enfants est dans tous les cas révélateur de leur grande vulnérabilité. Pour les familles concernées, lorsque la proposition d'emploi pour les enfants est arrivée au début de la période de soudure, les parents pensaient encore pouvoir trouver d'autres solutions, certains ont donc refusé de laisser partir leur fille ou leur fils. Les parents souhaitent que leurs enfants restent scolarisés le plus longtemps possible et qu'ils puissent par la suite exploiter la terre de leurs ancêtres et en vivre. Cependant, lorsque la famille a été

confrontée à des difficultés économiques plus fortes de jour en jour, avec la baisse de l'offre d'emploi salarié, le départ d'un enfant a dans ce cas été envisageable voire pour certains inéluctable. Ils souhaitent avant tout que leurs enfants mangent à leur faim, or durant cette fin d'année 2004, cela était de moins en moins le cas. Par conséquent, les difficultés à subvenir à tous les besoins des membres de la famille augmentant avec le temps, les parents se sont résignés à laisser partir leurs enfants après parfois plus d'un mois de réflexion. L'arrêt de la scolarité de l'enfant et son départ en migration ont été accepté lorsque les parents ont épuisé toutes les autres chances de gagner un revenu localement et que les difficultés économiques ont été de plus en plus prégnantes.

« J'ai réfléchi environ un mois avant de laisser partir mes enfants. J'avais tellement de difficultés à subvenir à leurs besoins et à payer les frais d'écolage, que j'ai accepté. Eux aussi étaient d'accord compte tenu de notre situation » (Mme Marinette, veuve, mère de 3 enfants migrants et deux enfants présents).

Pour cette mère de famille vivant seule avec quatre enfants de quatorze, treize, douze et sept ans, lorsque l'opportunité d'envoyer ses deux plus grands enfants s'est présentée, la réponse a tout d'abord été négative. La mère ne voulait pas se séparer d'eux et n'était pas rassurée sur les conditions dans lesquelles ils allaient vivre. Elle avait pris soin de demander l'avis de son fils aîné, parti au même âge et dans les mêmes conditions de nombreuses années auparavant. Personne n'était favorable à ces départs : ni les enfants concernés, ni leur frère aîné, ni leur mère. La période de soudure avançant, les réserves et les opportunités de trouver du salariat agricole pour la mère s'amenuisant, les enfants comme leur mère ont finalement accepté.

Dans d'autres cas, pour les ménages les plus durement touchés par la crise, dès que l'occasion s'est présentée à eux, ils ont accepté. La décision s'est parfois prise dans la journée et le départ a fait suite le lendemain ou dans les jours qui ont suivi. En général, il s'agit d'une décision collégiale dans la mesure où les parents et les enfants discutent ensemble de cette opportunité. L'avis de personnes extérieures au groupe domestique en revanche n'est pas sollicité. Ils redoutent certainement de recueillir des avis négatifs. « En réponse peut-être aux critiques et insinuations des voisins, ils [les parents des enfants migrants] soulignent la facilité de la vie que mènent leurs filles [et dans le cas présent aussi leurs fils] en comparaison de celles qui, restées au village, vont besogner aux champs, où leur teint ne peut que s'assombrir, et où les rencontres avec les jeunes gens sont toujours possibles... bref, ils insistent sur la valeur ajoutée que représente cette expérience sur le marché matrimonial » (Varrel, 2002, p.361). En outre, lorsque

des amis ou voisins donnent malgré tout leur avis, ils encouragent les parents à laisser partir leurs enfants en ville afin d'avoir une meilleure alimentation, ou en tout cas, une alimentation suffisante. Cela est aussi certainement dû au fait qu'il n'est pas rare que plusieurs enfants d'un même hameau, plus touchés que les autres par une grande pauvreté, soient envoyés en ville pour travailler. Dans ce cas, il n'est pas étonnant que les voisins ou les personnes les plus proches des parents n'aient pas un avis négatif sur cette décision.

Cette précipitation dans la prise de décision quant au départ d'un enfant marque certes l'existence de possibles négociations entre les parents ou entre les parents et leurs enfants, mais cela témoigne surtout d'une solution trouvée dans l'urgence qui va permettre de soulager les parents mais aussi les enfants de nombreuses difficultés. Les enfants espèrent avoir accès à de meilleures conditions de vie en ville.

« C'est le frère de mon mari qui habite à Tamatave qui a amené le petit. Il se plaignait toujours quand il était avec nous d'avoir faim à la sortie de l'école, d'avoir toujours mal au ventre parce qu'il n'avait pas assez à manger, et lorsque son oncle est passé chez nous, le petit en a profité pour lui dire qu'il voulait partir avec lui étant donné qu'il ne voulait plus aller à l'école ».

Les parents ont souvent déclaré au cours des entretiens que les enfants avaient eux-mêmes pris la décision de partir. « L'enfant au travail, devant les problèmes économiques de ses parents, assume donc très tôt sa responsabilité comme membre actif de la maisonnée. Sans attendre les vieux jours de ses parents, l'adolescent se trouve obligé de soulager les difficultés de sa famille par le fruit de son labeur. Jeune, il se comporte comme un véritable adulte, surtout quand il s'agit de venir en aide à ses parents et à ses jeunes collatéraux » (Ravalolomanga, *et al.*, 1994, p.231). Les enfants sont conscients des difficultés que leurs parents ont pour subvenir à leurs besoins. Certains demandent à partir, alors que d'autres au contraire, paraissent avoir plus d'appréhension du futur qui leur est proposé.

Quand on cherche à savoir si les enfants étaient d'accord pour partir, les parents répondent qu'ils étaient « prêts » à partir. On peut supposer par ce terme que ce sont les parents, n'ayant trouvé d'autre solution pour réduire les coûts de la nourriture et gagner de l'argent, qui ont pris la décision d'envoyer leurs enfants travailler en ville, sans que ces derniers ne soient réellement consentants dans un premier temps. Après des explications et des arguments plus ou moins persuasifs, ils ont accepté ce qui de toute

façon leur était plus ou moins imposé. « Leur départ n'est possible que grâce à tout un travail de négociations pratiques et symboliques, et à une organisation puissamment structurée et réticulée, qui rendent acceptable cette activité » (Varrel, 2002, p.359).

Le départ d'un ou de deux enfants dans certains ménages a donc permis aux parents, non seulement d'obtenir une source de revenus supplémentaires pour acheter des produits de première nécessité, des semences ou de mettre en valeur certaines parcelles, mais cela leur a aussi permis d'avoir une ou deux bouches en moins à nourrir et donc d'augmenter les rations alimentaires des enfants restant vivre avec eux. Le bénéfice immédiat a été double.

2. Des motivations rationnelles

En effet, lorsque les enfants partent travailler dans la capitale ou les grandes villes côtières de l'île, leur travail est rémunéré financièrement. Cela crée une source de revenu non négligeable pour les familles. Les salaires varient en fonction de l'activité et de l'âge de l'enfant en augmentant dans le temps. Un jeune garçon de dix ou douze ans qui travaille comme nourrice dans la capitale peut obtenir un salaire mensuel de 40 000 ou 60 000 Fmg, alors qu'une jeune fille de treize ou quatorze ans employée comme domestique à Antananarivo ou Toamasina, peut gagner 100 000 Fmg par mois⁷¹. Le salaire est intégralement remis aux parents par l'intermédiaire d'une connaissance ou d'un membre de la famille de l'employeur faisant les aller-retour entre le village d'origine et la ville. Le versement du salaire des enfants est très rarement à date fixe et la fréquence peut varier en fonction de l'éloignement de la ville où est parti l'enfant. Si l'occasion ne se présente pas pour les employeurs d'envoyer une personne au village, la famille peut voir passer plusieurs mois avant de recevoir ce salaire. Les employeurs donnent donc de manière systématique une avance sur salaire. Entre la moitié d'un mois de rémunération, lorsque l'enfant part à Antananarivo, dans la mesure où les salaires sont acheminés plus facilement et parfois un mois et demi ou deux mois de salaire lorsqu'il part jusqu'à Majunga par exemple, en raison de l'éloignement et de la difficulté de faire parvenir les sommes d'argent.

⁷¹ Le salaire d'un salarié agricole pour un mois – 28 jours de travail – peut s'élever à 140 000 Fmg.

3. La migration de travail d'un enfant, l'ultime solution

Le dénominateur commun de tous les ménages qui ont envoyé un enfant en migration de travail est la difficulté à nourrir suffisamment ses membres. Il s'agit dans tous les cas de familles qui ne possédaient pas de capital foncier ou de capital économique pour les mettre en valeur et faire face à la période de soudure inhabituelle de 2004. Le capital social leur a aussi fait défaut dans la mesure où elles n'ont pu bénéficier d'aucun revenu de transfert ni de connaissances susceptibles de les aider à trouver des emplois à l'extérieur de la commune. Par conséquent, il était devenu de plus en plus difficile de faire face aux besoins journaliers. La demande de main-d'œuvre sur le marché du salariat agricole n'étant pas régulière dans la région et la concurrence de plus en plus présente, ces familles les plus vulnérables, sans aucun autre filet de sécurité, se sont alors retrouvées dans une impasse.

Les ménages ne disposent pas tous de réseaux sociaux de connaissances susceptibles d'offrir des emplois en ville ou dans d'autres zones rurales plus dynamiques économiquement, ou d'effectuer des transferts d'argent en cas de nécessité, en particulier si leurs membres sont eux aussi victimes de la crise. En outre, toutes les familles n'ont pas une main-d'œuvre suffisante. Si la main-d'œuvre adulte est insuffisante pour qu'un parent ou un aîné puisse se dégager de ses responsabilités et de ses obligations productives, domestiques et familiales, afin d'effectuer des migrations temporaires de travail, il ne reste alors que la main-d'œuvre enfantine. C'est le cas en particulier des familles monoparentales, qui sont dans la majorité des cas dirigées par des femmes. Lorsque qu'une femme se retrouve chef de famille, suite au décès de son mari – 43,3 % – ou à une séparation – 19,9 % –, avec les enfants, elle est seule à assumer toutes les charges du foyer : les tâches domestiques, la garde des enfants, l'exploitation des parcelles. Il lui revient surtout la responsabilité de nourrir tous les membres de sa famille. Les jeunes enfants, même s'ils aident dans les corvées domestiques et participent régulièrement aux travaux des champs, ne suffisent pas à fournir la main-d'œuvre nécessaire pour l'exploitation des parcelles.

Ainsi, durant les périodes de soudure ou les périodes de crise, lorsque la production agricole familiale est insuffisante pour subvenir aux besoins de tous, que le marché de l'emploi local n'offre aucune ouverture, les seuls candidats possibles et susceptibles de quitter leur famille pour plus ou moins longtemps, ne sont plus des hommes adultes mais les enfants les plus âgés du ménage.

On peut avancer que le départ d'un enfant peut aussi entraîner des effets négatifs dans l'organisation de la main-d'œuvre de son groupe domestique. Le travail que le jeune émigrant effectuait et la force de travail qu'il pouvait apporter lorsqu'il était présent dans sa famille peuvent entraîner de nouvelles difficultés. Si le jeune garçon ou la jeune fille était en charge de ses cadets lorsque ses parents partaient travailler pour la journée, ou s'il s'acquittait de nombreuses tâches domestiques, son départ crée un déficit de main-d'œuvre. Il en est de même s'il apportait une aide dans les travaux des champs. Mais au vu des entretiens réalisés auprès des parents des enfants partis pour travailler en ville au cours de cette période de soudure exceptionnelle, les familles déclarent tirer de la migration de leurs enfants plus d'avantages que d'inconvénients. Selon eux, le départ d'un ou de plusieurs de leurs enfants n'a pas eu de répercussions négatives sur l'organisation économique ou domestique du ménage. Les enfants, avant de quitter leur foyer étaient souvent chargés des corvées de bois, d'eau, d'aller chercher de l'herbe pour les bêtes, de préparer les repas, etc. Ces tâches ont été reprises par leurs cadets, ou par leurs parents lorsque les frères et sœurs étaient trop jeunes.

Le départ d'un ou de plusieurs enfants représente alors une solution : du départ et du salaire de l'enfant émigrant dépend la survie du reste de sa famille.

G - Conclusion

Cette période de soudure exceptionnelle en raison des aléas climatiques et des chocs économiques et politiques nationaux constitue donc un analyseur privilégié pour l'étude de la vulnérabilité réelle des groupes familiaux pour mettre en exergue leur capacité à faire face aux crises dans un contexte à la base fortement marqué par l'incertitudes.

La combinaison d'actions différentes dans des espaces temporels variés revêt une importance particulière dans la lutte contre l'insécurité alimentaire saisonnière. Ainsi, des achats anticipés permettront de repousser la fin d'utilisation des greniers de plusieurs mois ; de plus, à quantité équivalente, ils seront moins onéreux, compte tenu de l'évolution saisonnière des termes de l'échange

Pour conclure, toutes actions de résilience ou palliatives à la crise permettent certes aux unités de production de s'adapter à court terme aux fluctuations des prix des produits de première nécessité ou à une baisse des rendements. Cependant, ces différentes stratégies

vont progressivement entraîner une fragilité croissante des ménages face à des chocs idiosyncratiques ou covariants futurs. « Les stratégies de repli sont relativement limitées compte tenu de la faiblesse et de l'instabilité des revenus, les ménages ruraux sont vulnérables. Ils résistent donc difficilement à des chocs de grandes ampleurs (climatiques ou macroéconomiques) » (Binet, *et alii.*, 2005, p.7).

On a pu observer que s'il existe bien une modulation temporelle des réponses possibles, par l'intermédiaire de l'intensification, au cœur de la crise, des stratégies mises en place en amont, pour les plus vulnérables, il arrive qu'elles aboutissent par le déstockage patrimonial des terres et des cheptels.

« Au-delà de ce que l'on peut apprendre sur les alternatives et parades développées par les communautés villageoises et les familles pour faire face à l'insécurité alimentaire transitoire (i.e. à le gérer et à l'anticiper éventuellement) dans un environnement incertain et instable, étudier la soudure, c'est se situer au cœur de la société, là où se tisse et se déconstruit le lien social des plus vulnérables et la résilience des plus pauvres dans des sociétés encore fortement communautaires » (Janin, 2003, p13).

La dernière question que nous pouvons alors soulever dans ce travail, est de savoir jusqu'où les acteurs économiques pourront faire preuve de résilience dans le futur. En d'autres termes, quelles seront leurs capacités à réagir aux risques divers face à la récurrence des chocs et à l'incertitude croissante quant à leurs moyens de subsistance ? Jusqu'à quand les mécanismes qui ont été enclenchés depuis le passage des cyclones jusqu'à la soudure sont-ils être efficaces ? Quelles sont les limites de leur adaptabilité ? Existe-t-il un seuil au delà duquel les familles ne parviendront plus à limiter les risques et sombreront dans des crises chronique d'insécurité alimentaire ?

CONCLUSION : Chronique d'une rupture annoncée

La diminution des rendements de riz en 2004 en raison de la succession de deux aléas climatiques sur la Grande Ile, conjuguée à la hausse de l'ensemble des prix au niveau national à la fin de cette même année, ont eu pour conséquences des changements significatifs dans les conditions de vie des ménages ruraux. On a pu voir à travers le dernier chapitre consacré à la crise du riz de 2004-2005, qu'une partie des ménages avaient dépassé la période de disette sans pour autant tomber dans la famine, en déployant des mécanismes de prévention et d'atténuation du choc. Toutefois, cette période d'incertitude particulièrement forte quant à la sécurité alimentaire n'est pas un phénomène conjoncturel isolé, mais au contraire, un élément structurel du calendrier des ménages. Seules les caractéristiques objectives de la soudure ou plus globalement du choc, son occurrence et sa durée, évoluent dans le temps, d'une année à l'autre ou d'un choc à l'autre. Par conséquent, les différentes crises, ou plus globalement les chocs dans des situations d'incertitude ainsi que leurs conséquences apparaissent progressivement comme un nouveau paradigme dans les régions en développement.

Traditionnellement, les épisodes de soudure alimentaire, au même titre par ailleurs que les autres aléas climatiques, économiques ou sociaux, font partie intégrante des cycles annuels de production-consommation des paysans malgaches. Même si ces périodes d'insécurité alimentaire plus fortes ne sont pas une fatalité insurmontable, on ne peut qu'être frappé par la récurrence de cette situation de pénurie alimentaire (Gado, 1993). La puissance et la durée des conséquences d'un choc sont fonction des conditions conjoncturelles dans lesquelles se sont déroulés les chocs précédents. Si les paysans ont rencontré des difficultés économiques particulièrement accrues, telles que celles qui se sont imposées à eux au cours de la soudure 2004-2005 par exemple, tout porte à croire qu'ils ont mis en marche tous les mécanismes possibles de prévention et de réponse *a posteriori* afin de réduire l'incertitude journalière quant à la satisfaction des besoins alimentaires. Par conséquent, lors de la survenance d'un nouveau choc tel que la maladie, le décès d'un membre du groupe, un nouvel aléa climatique, ou la récurrence de la soudure suivante, la résilience sera d'autant plus difficile et la vulnérabilité forte. « A tel point qu'une disette marquée, suivie d'une "bonne" année agricole aura moins de conséquences en termes de vulnérabilité qu'une succession d'années agricoles médiocres obérant toute possibilité de reconstitution des stocks et des patrimoines (outil, cheptel, épargne) » (Janin, 2003, p.6).

Par conséquent, les agricultures familiales ainsi que les portefeuilles de réponses à l'incertitude chronique des habitants des Hautes Terres s'affaiblissent chaque fois davantage après un choc. Les ménages voient croître leur vulnérabilité après une période de crise, quelle qu'elle soit, et se révèlent progressivement incapables de remettre en place des mécanismes de résilience afin d'assurer des revenus nets suffisants pour permettre des investissements. On voit alors apparaître la création d'une spirale régressive dans la plupart des cas, où les familles s'enlisent dans la pauvreté voire l'extrême pauvreté. « L'amenuisement des dotations familiales présente un risque important pour la survie alimentaire du ménage si les actifs ne parviennent pas à les reconstituer en prévision de disettes futures ou d'imprévus sociaux fréquents » (Cambrézy, *et al.*, 2003, p.99). La question est alors de savoir quel processus peut, à court, moyen ou long terme, enrayer ce cercle vicieux ? A travers l'évolution temporelle d'une organisation familiale marquée par des chocs récurrents et une incertitude générale, quel cheminement peut-on prévoir ou pressentir pour l'avenir des populations rurales des Hautes Terres ? Par-delà l'ensemble des facteurs d'instabilité et d'incertitude, quelles sont les tendances lourdes que l'on peut dégager pour l'avenir, tant d'un point de vue économique que social ou encore démographique ? Quelles sont les capacités de résilience des ménages malgaches aujourd'hui et à l'avenir ?

Cette spirale descendante de paupérisation et d'acuité de la vulnérabilité dans une perspective dynamique pourrait nous amener à rejoindre les thèses de la « destruction créatrice ». Selon cette acception, les périodes de crise que traverse une population sont fécondes pour la création et l'apparition de nouveaux comportements. Selon Grou (1986), « la crise économique est le processus de destruction d'un ensemble cohérent de structures économiques, sachant qu'en même temps se déroule un processus d'émergence d'un nouvel ensemble de structures qui caractérise la nouvelle séquence économique » (Grou, 1986, p.51). Ainsi, lorsque l'organisation économique d'une communauté quelle qu'elle soit – famille, communauté villageoise, Etat, etc. – atteint ses limites de production, en l'occurrence à Ampitatafika, les limites étant une réduction des surfaces arables disponibles par famille, doublée d'une faible productivité agricole dans une économie pourtant essentiellement dépendante et tournée vers l'agriculture, on assiste à la désagrégation de l'ensemble cohérent des structures que cette organisation économique pouvait former. « Vont alors commencer à apparaître les structures – résultant à l'origine de nouvelles techniques – qui permettront de dépasser les limites atteintes par le précédent système. Destruction et apparition d'ensembles économiques sont les deux composantes principales de la crise économique. Les deux processus se produisent en même temps. Les nouvelles formes de production caractérisant un meilleur niveau de productivité se mettent en place » (Grou, 1986, p.51-52). Dans le cas qui nous occupe, on peut alors transposer ces propos en avançant que la pression démographique sur les ressources agricoles et les mécanismes de production des biens alimentaires et monétaires conduiraient à l'innovation des techniques ou à la création de nouvelles activités.

Si l'on reprend les éléments de réponses à la crise que nous avons développés précédemment, nous pouvons mettre en avant deux types de réponses. D'une part des solutions de gestion superficielle des risques, sans prise en compte des incidences à moyen ou long terme, solutions sont loin de refléter des comportements novateurs. C'est le cas par exemple des migrations saisonnières des chefs de ménage, de la décapitalisation des biens familiaux, de l'ajustement des rations alimentaires ou encore de la compression des achats des produits de première nécessité. D'autre part, nous pouvons relever l'existence et/ou la mise en place de stratégies plus pérennes depuis quelques années. Cela nous pousse aujourd'hui à nous interroger sur les effets de ces stratégies dans le temps, sur leurs influences plus ou moins négatives quant aux conséquences sociales et économiques sur la société paysanne ainsi que sur leur efficacité à répondre à l'augmentation des besoins économiques des familles.

1. Des modes de résilience à l'épreuve du temps et de la société

Il existe, pour la population rurale, une véritable volonté de diversifier ses activités à l'extérieur du secteur agricole. « Pour ce qui concerne les ressources socio-économiques, l'ambition des acteurs et des ménages est de les améliorer en volume, de les stabiliser dans la durée et d'en faciliter la mobilisation » (Courade 2001[b], p.125).

Dans l'avenir, les paysans souhaitent multiplier leurs potentialités de revenus soit en les investissant dans l'élevage, ce qu'ils faisaient déjà de manière extensive et ponctuelle pour les bovins ou porcins, soit en ajoutant à leur portefeuille d'activités des emplois qui ne sont pas tributaires des aléas climatiques et qui permettent d'accroître substantiellement leurs revenus monétaires. Toutefois, différentes barrières se dressent devant ces volontés : le manque de capital économique pour acquérir des animaux est le premier. En outre, la majorité des paysans étant privée d'un niveau d'études et de formation nécessaire pour occuper des emplois salariés rémunérateurs, il leur sera d'autant plus difficile d'avoir accès à des activités extra-agricoles, sans compter que les secteurs d'emplois non agricoles sont particulièrement limités localement. Il est fort peu probable qu'Ampitatafika, à l'instar d'Ilakaka – un village champignon sur la route nationale n°7 qui a vu le jour il y a quelques années suite à la découverte d'un gisement de saphirs – profite de la découverte d'une activité nouvelle exceptionnelle et inattendue.

En plus de cette ambition de développer leurs activités à d'autres secteurs plus porteurs que l'agriculture, les paysans ont déjà modifié les types de cultures pratiquées sur leurs parcelles après la survenance des aléas climatiques de février et mars 2004, en privilégiant les cultures vivrières, la pomme de terre principalement, au détriment de celle du tabac par exemple. Nombreux sont les paysans qui souhaitent aussi améliorer leurs rendements agricoles en général, particulièrement en riz, grâce à l'utilisation d'engrais ou de semences améliorées. Ils ont parfaitement conscience qu'en « milieu rural, la connaissance et les aptitudes à gérer au mieux la fertilité des terres, l'application des intrants, l'utilisation des outils disponibles (choix des engrais, application temporellement adaptée de doses nécessaires et suffisantes, utilisation optimale des outils) commandent les revenus que l'on peut attendre de l'exploitation à terme » (Courade, *et al.*, 2001[b], p.126). Cette volonté se heurte à différents problèmes qui vont de la difficulté à se procurer des produits phytosanitaires et chimiques, en passant par la crainte des paysans eux-mêmes de changer leurs habitudes de cultures. En effet, « les acteurs auront tendance à renouveler des conduites éprouvées d'autant plus

que l'environnement leur apparaît instable et incertain, et la gestion prudente des ressources rares ou non renouvelables distinguera celui qui sait anticiper par rapport à ceux qui fonctionnent au jour le jour » (Courade, 2001[a], p.33).

Par conséquent, « ces deux stratégies d'adaptation au risque, diversification des productions et augmentation de la part relative des cultures vivrières, limitent la capacité des producteurs à tirer profit de la spécialisation, les cantonnant dans des activités à faible rendement » (Binet, *et alii.*, 2005, p.11). Que les acteurs économiques ruraux souhaitent diversifier leurs activités rémunératrices tout comme leurs productions agricoles, ne serait ce pas un « vœu pieux », une volonté que chacun sait difficile à réaliser, voire même pour certains irréalisable ?

A l'inverse de ces volontés de diversification probablement inapplicables et inadaptables dans la conjoncture actuelle des campagnes malgaches, le salariat agricole journalier s'est avéré être le principal pourvoyeur d'emploi au cours de la période de soudure précédemment décrite. Nous ne reviendrons pas sur l'importance pour les paysans de garder d'autres activités économiques parallèlement à cet emploi, mais souhaitons ici insister sur les conséquences sociales dans le long terme de cette pratique au sein de la communauté villageoise.

La montée du salariat agricole a occasionné de nombreux changements dans l'organisation communautaire du travail dans les campagnes des Hautes Terres. Le salariat agricole est venu supplanter la pratique traditionnelle du *valin-tanana*.

2. Le salariat agricole comme outil de survie ou d'enrichissement ?

L'organisation sociale du travail reposait jusqu'à une dizaine ou une vingtaine d'années sur la pratique traditionnelle de « l'entraide communautaire ». Cette pratique, en malgache le *valin-tanana* « les mains qui se répondent », ou le *findramana* venant de *mindrana* « prêter ou emprunter », consiste en un échange de travail entre voisins, amis ou membres de la famille, pour les travaux agricoles demandant une main-d'œuvre importante. L'entraide agricole permet donc de solliciter pour une journée entière, plusieurs hommes ou femmes, selon les tâches, afin d'aider à réaliser les travaux dans un laps de temps très court. Lors des réformes, déjà sous le règne d'Andrianampoinimerina au début du 19^{ème} siècle, le *valin-tanana* était un mode d'organisation sociale du travail très utilisé voire encouragé par les dirigeants du pays

(Andrianzafy, 2004). Ce principe d'échange de main-d'œuvre était un véritable système créant des liens sociaux de clientèle. Un paysan faisant appel au *valin-tanana* devait rendre le travail fourni.

Le refus d'apporter, de recevoir ou de rendre l'aide menait auparavant à la rupture des liens sociaux, entre demandeurs et pourvoyeurs d'aide, donnant naissance à un acteur marqué comme « déviant », en marge de la société et de l'organisation sociale paysanne. A Madagascar comme dans d'autres pays en Afrique (Chauveau, *et al.*, 1983), il s'agissait en effet d'un échange de travail, mais aussi un échange de politesse, de respect, de rites, une manière d'entretenir le *famadihana*. De plus, il s'agissait d'un échange à court et à long terme. Echange ponctuel d'une part, car un paysan ne pouvait pas faire appel à une personne plusieurs fois de suite dans le cadre du *valin-tanana*. Une fois que le premier demandeur avait rendu l'aide, le contrat entre les deux paysans était clos. Echange à long terme d'autre part car tant que l'aide n'avait pas été rendue, la dette perdurait. Ce système d'organisation du travail agricole créait donc une obligation mutuelle qui maintenait durablement les relations entre les individus. L'entraide agricole laissait derrière elle une relation privilégiée entre deux paysans, voire entre une personne et une communauté. Comme le spécifie Mauss (1997), le don d'une journée de travail est dans ce cas avant tout fondé sur des valeurs immatérielles telles que le prestige, la popularité, la fidélité, la loyauté ou l'amitié.

Depuis les mauvaises récoltes de 1985-1986 et plus récemment encore depuis la crise politique nationale de 2002, le *valin-tanana* a connu quelques changements. « Le travail ne peut plus garder les formes traditionnelles, ni être organisé comme dans un pays industrialisé. Il prend des formes spécifiques par une série d'adaptations successives. Les responsables [...] se trouvent constamment "obligés de créer". Cette création continue est bien la manifestation d'une dynamique culturelle et un support à l'émergence d'une forme de culture novatrice » (Chombart de Lauwe, 1990, p.14).

Après la vente de la récolte, la vente de leur force de travail contre rémunération est la solution la plus ancienne dans les zones rurales des Hautes Terres pour se procurer de l'argent (Charmes, 1973). Les chocs exogènes récurrents ont joué négativement sur le niveau de vie des paysans et par conséquent, sur leurs modes d'organisation du travail au sein de la famille et de la communauté. Les paysans abandonnent progressivement l'entraide pour offrir leurs services contre un salaire en raison « *des difficultés de la vie* » c'est-à-dire de l'augmentation des besoins monétaires due à l'augmentation des prix des produits de première nécessité. Le salariat agricole n'est pas un phénomène

récent dans la région, cependant le fait qu'on y ait recours fréquemment voire exclusivement dans les exploitations agricoles les plus riches est nouveau.

La société s'atomisant, les règles de réciprocité ne sont plus aussi prégnantes, les repas qui étaient très onéreux en raison des plats et des boissons servis à cette occasion ne sont plus aussi festifs et les paysans ne font plus appel aux mêmes personnes pour venir travailler sur leurs terres. Désormais, le *valin-tanana* est pratiqué la plupart du temps par les ménages les plus pauvres ou uniquement à des périodes très précises du calendrier culturel.

Si au cours des journées de *valin-tanana* le travailleur bénéficie d'un repas copieux, « *c'est la famille qui subit le manque à gagner* ». La nécessité de plus en plus grande de gagner un salaire est la principale raison qui a conduit les acteurs économiques à vendre leur force de travail sur le marché de l'emploi salarié et à abandonner progressivement la forme traditionnelle d'organisation du travail. La rétribution dans le cadre du *valin-tanana* qui consiste à offrir un repas copieux ne permet pas aujourd'hui au paysan de se procurer un revenu de plus en plus nécessaire pour les besoins de l'ensemble de sa famille. Les paysans ne peuvent donc plus se permettre de travailler sans contrepartie financière s'ils veulent subvenir aux besoins fondamentaux de leur famille. Ainsi, les paysans les plus démunis, s'ils n'ont pas eux-mêmes besoin de main-d'œuvre extérieure, en refusant de répondre au *valin-tanana*, minimisent les pertes de temps et de revenus : les journées consacrées à l'entraide les empêchent de travailler sur leurs propres terres ou d'avoir des activités rémunératrices. De plus, les paysans n'ont pas toujours besoin de faire appel à l'entraide. Lorsqu'ils possèdent de petites surfaces cultivables, ils parviennent à réaliser leurs travaux agricoles seuls. Lorsqu'ils n'ont pas les moyens de payer le repas que la tradition exige, ils refusent alors les sollicitations de leur voisins ou amis lorsque ces derniers ont besoin de main-d'œuvre, sans que les conséquences sociales de ce refus ne les conduisent au banc de la société comme cela était le cas auparavant. De plus, s'ils acceptaient, ils perdraient une journée de travail.

D'après le constat de Bonnemaison en 1976, « l'entraide perd ainsi progressivement son caractère communautaire. Elle "s'atomise", lorsqu'elle consent à s'exercer au niveau de deux ou trois cultivateurs, souvent voisins, et seulement pour la durée des labours. Ailleurs, chez les jeunes ou les plus pauvres, elle tend à devenir une équipe de salariés qu'on achète de l'extérieur. [...] Le salariat, et d'une façon plus générale le rôle prédominant joué par l'argent, règle de plus en plus les relations de travail au sein de la société villageoise » (Bonnemaison, 1976, p.56).

L'abandon progressif d'une forme d'entraide communautaire, au profit d'une forme plus anonyme d'organisation du travail, n'est pas pour autant synonyme de diminution des liens sociaux et des solidarités. Néanmoins, il témoigne d'une évolution : « [...] le type de rapport entre paysans pauvres et riches tend à se modifier avec célérité : l'entraide en effet, est de plus en plus menacée par le développement du salariat » (Raison, 1948, Tome1, p.565). Même si les plus gros employeurs de main-d'œuvre agricole tentent de répondre à la demande de travail des journaliers, lorsque ces derniers ont un besoin urgent de revenus, les rapports de pouvoir et les différences de classes sociales se dessinent. Une certaine forme de solidarité verticale paraît malgré tout persister : les plus « aisés » tentent de venir en aide aux plus démunis en les engageant pour la journée. D'autres formes d'entraide peuvent aussi être observées. Des solidarités plus horizontales concernent davantage des personnes de même niveau social : des actifs de différentes familles qui rencontrent et partagent les mêmes difficultés économiques, vont encore avoir recours à l'entraide agricole en allégeant néanmoins le système passé des obligations.

Par les termes de solidarité horizontale ou verticale, il n'est pas ici question d'une solidarité entre des générations différentes, mais bien de solidarité interclasse – verticale – et intra-classe – horizontale. Cela nous ramène au passage progressif des solidarités de type mécanique à celui de type organique observé par un des pères de la sociologie, Durkheim dans *La division du travail social* (Durkheim, 2004). La première forme de solidarité caractérise les sociétés dites de type « archaïque » selon Durkheim, où il existe une grande cohésion entre les individus, où ils sont semblables les uns aux autres, ont tous les même potentialités et les même difficultés économiques, où ils partagent les mêmes sentiments et obéissent aux mêmes croyances, aux mêmes valeurs. C'est la similitude qui crée la solidarité : tous les paysans il y a encore deux générations, possédaient des surfaces de terre cultivables suffisantes pour nourrir leur famille. Leurs niveaux de vie, de revenus et de besoins étaient similaires. Les solidarités dites « organiques », caractéristiques des sociétés occidentales contemporaines, résultent au contraire de la différenciation des individus, de leurs niveaux et de leurs potentialités économiques plus ou moins importantes. Dans ce cas, les individus sont liés les uns aux autres parce qu'ils exercent des rôles et des fonctions complémentaires à l'intérieur du système social.

On voit malgré tout apparaître une classe de plus en plus importante, au fil des chocs subis dans la région, d'ouvriers agricoles prolétarisés. Les paysans sans terre, enchaînés au cercle vicieux de la paupérisation, vivent auprès d'une petite minorité de paysans à la tête d'unités de production de plus en plus importantes et riches qui ont le plus souvent

accès à des revenus issus d'activités extra-agricoles. Cela crée un contraste social qui risque de devenir de plus en plus flagrant avec le temps. On peut donc s'attendre à voir s'ouvrir un éventail de niveaux de vie fort différents. Un premier type de rupture sociale est donc enclenché depuis déjà plusieurs années. Si la destruction créatrice de cette société de type traditionnelle a permis aujourd'hui à quelques paysans d'optimiser leurs gains afin d'avoir accès à différents types d'innovations, ouvrant ainsi la voie à un cycle d'enrichissement à moyen terme, qu'advient-il des paysans sans terre, soumis aux seules lois du marché de l'offre et de la demande d'emploi journalier à moyen et long terme ?

3. L'émigration des enfants comme outil de régulation démographique

Le salariat agricole n'est pas l'unique facteur de résilience qui peut entraîner des conséquences néfastes pour les paysans. Alors que le travail rémunéré entraîne des changements au sein de la communauté villageoise, entre les différentes unités de production, et ce, en fonction du patrimoine possédé, l'émigration des enfants peut elle aussi faire considérablement évoluer les rapports sociaux, au sein de la communauté, on l'a vu précédemment avec le retour temporaire des émigrants, mais aussi et surtout dans les rapports de pouvoir au sein même des familles.

Le départ de la zone des plus jeunes n'est pas un phénomène nouveau. Depuis de nombreuses années, « intuitivement, mais aussi concrètement, ils [les paysans] comprennent que la richesse dépend de moins en moins de la terre, et de plus en plus de l'éducation, de la mobilité » (Petit, *et al.*, 2004, p.226). Les parents investissent tant qu'ils en ont les moyens dans la scolarisation de leurs enfants afin de leur apporter le capital éducatif minimum. Lorsqu'ils atteignent l'âge adulte, les cadets de la fratrie sont amenés à quitter leur village.

Le départ des enfants des chefs de ménage est inéluctable en raison des potentialités économiques de plus en plus limitées à Ampitatafika, dues à la fois à la saturation de l'espace foncier et aussi à la récurrence des chocs qui viennent amoindrir les ressources des unités de production. Hors période de crise, les jeunes restent avec leur famille jusqu'à l'âge adulte. En période d'insuffisance des revenus, l'âge du départ est avancé de plusieurs années. Si d'autres solutions alternatives ne sont plus possibles, la seule main-d'œuvre disponible pour un départ est celle des enfants plus jeunes. Ces départs ne sont alors pas choisis par les acteurs eux-mêmes et, contrairement à la mobilité des

descendants adultes des chefs de ménage qui s'inscrit entre autres dans un projet personnel, qui répond à une volonté individuelle, lorsqu'il s'agit de jeunes enfants, la mobilité est passive, subie. En outre, si la migration des adultes, des chefs de ménage ou de leurs enfants adultes, est planifiée, les offres d'emplois sont comparées au niveau du salaire et de la pénibilité du travail etc., la migration de travail pour les enfants doit être associée à une réponse d'urgence. Si les familles ne parviennent pas à faire face aux chocs et aux aléas divers d'une autre façon qu'en ayant recours à l'émigration des enfants encore scolarisés, reste à savoir si les « bons » taux de scolarisation en primaire ne vont pas pâtir de l'augmentation des départs des jeunes enfants en migration ?

Les migrations de jeunes enfants survenues pendant la période de soudure 2004-2005, doivent-elles être considérées comme une réponse temporaire et exceptionnelle à une situation de crise ? Ou au contraire ces départs précoces tendront-ils à devenir une pratique courante ?

Même si les parents souhaitent que les très jeunes enfants partis travailler en ville reviennent vivre au village, il est probable que ces derniers préfèrent s'investir dans des réseaux sociaux et des emplois en milieu urbain qui leur garantiront des revenus supérieurs à ceux des terres de leurs ancêtres. Ces départs laissent alors présager des changements de plus en plus prégnants dans les rapports intergénérationnels au sein même des familles. En partant, les jeunes acquièrent une autonomie vis-à-vis de leurs aînés. Tant que les enfants dépendent de l'héritage de leurs parents pour survivre localement, les moyens de contrôle des parents sur les enfants sont puissants. Les parents peuvent intervenir sur le calendrier du mariage ou sur le choix du conjoint de leurs enfants avec comme moyen de pression, la terre qu'ils se verront octroyer au moment du mariage. En revanche, en s'affranchissant des liens et de la dépendance à la terre, les enfants s'affranchissent du même fait du pouvoir de leurs pères.

Au niveau social, nous sommes alors en présence d'une double rupture : non seulement les rapports de pouvoirs intergénérationnels sont en pleine mutation, mais aussi les obligations individuelles quant aux valeurs et traditions ancestrales. Alors qu'il allait de l'honneur d'un paysan de travailler et de mettre en valeur la terre de ses ancêtres, la pression sur le foncier est aujourd'hui telle, que les jeunes partis vivre dans les centres urbains ou dans d'autres régions peuvent de moins en moins nourrir l'espoir de revenir vivre sur la terre de leurs ancêtres. Ces migrations constituent alors une véritable transition vers un abandon total de l'agriculture pour une large majorité des migrants.

Il est nécessaire de s'interroger sur le véritable rôle économique de la migration infantine aujourd'hui mais aussi à l'avenir. Le revenu supplémentaire apporté par la main-d'œuvre infantile émigrante permet certes d'acheter des produits de première nécessité, d'améliorer les repas des cadets, etc., et donc de minimiser les risques quotidiens d'insuffisance alimentaire, aussi bien pour le jeune émigrant que pour les membres de sa famille. Contrairement aux migrations saisonnières des hommes, les revenus des enfants en migration ne permettent pas de réaliser de réels investissements économiques à long terme. « Ces fonds sont rarement consacrés à des investissements profitables au développement ; de fait, les investissements des émigrés dans leur région d'origine ne sont pas directement productifs leurs préoccupations principales étaient plutôt le logement et le bien-être de la famille. De plus, les pays d'origine ne disposent pas toujours, loin s'en faut, de garanties sûres de valorisations des investissements, et n'offrent que rarement des avantages spécifiques pour les investissements de leurs ressortissants émigrés, voire même privilégient les investisseurs étrangers » (Domenach, *et al.*, 1995, p.62-63).

En outre, le départ de chaque enfant est synonyme de perte de main-d'œuvre au niveau local. Or il n'est pas certain du tout que les revenus du travail des petits à l'extérieur de la commune et encore moins les revenus de transfert des émigrants adultes parviennent à compenser le déficit de force de travail au sein de la famille.

D'un point de vue démographique, on pourrait alors avancer que les familles ont intérêt à ne pas limiter le nombre de leurs enfants et à maintenir une fécondité élevée dans l'avenir. Avec une descendance nombreuse, en espaçant les départs des enfants de quelques années, les parents ne souffriraient pas de la pénurie de main-d'œuvre pour les activités agricoles familiales, ils bénéficieraient d'un réservoir à la fois de force de travail local mais aussi d'une assurance contre les crises ou la vieillesse grâce aux transferts monétaires des différents émigrants. Dans ce cas, la migration des enfants constituerait une stratégie d'ajustement immédiat en fonction des disponibilités économiques de leurs parents, en réduisant le nombre de bouches à nourrir lorsque la pression sur les ressources deviendrait trop forte. L'émigration consiste alors à « adapter la taille du noyau résident du ménage aux ressources disponibles en transférant – par les biais des émigrations – certains membres vers les secteurs urbains » (Vignikin, 2000, p.111). En d'autres termes, il ne serait pas rationnel pour les familles de réduire leur descendance dans la mesure où « la migration se substitue à la solution du contrôle des naissances... » (Locoh, 1988, p.470), comme le préconisent malgré tout les promoteurs de la planification familiale et autres institutions internationales.

4. *Les théories boserupiennes à l'épreuve d'un malthusianisme de pauvreté*

Encore aujourd'hui, lorsqu'un jeune couple se marie, on lui souhaite traditionnellement d'avoir sept filles et sept garçons. Toutefois, cette descendance souhaitée et encore si nombreuse à Ampitatafika – l'Indice Synthétique de Fécondité s'élevait à 7,3 enfants par femme en 2000 ; 6,8 en 2001 et 6,7 en 2002 – est-elle vouée à rester forte ou va-t-elle confirmer la baisse que l'on voit apparaître depuis 2000 et ainsi connaître, comme les autres dimensions sociales et économiques, des changements importants au cours des années à venir ?

Tout comme les autres domaines où des innovations permettraient de réduire les risques d'insécurité alimentaire, l'adoption de nouveaux comportements démographiques, et donc d'une plus faible fécondité, pourrait représenter pour les ménages les plus vulnérables des risques supplémentaires auxquels ils ne souhaitent évidemment pas s'exposer. Ainsi, les ménages les plus démunis, tendent à minimiser l'incertitude en adoptant des comportements dont la variabilité des conséquences est connue, à travers « les pratiques traditionnelles de ces groupes pauvres » (Schnaiberg, 1972, p.517). Différents auteurs ayant travaillé dans les régions d'Afrique de l'Est d'abord (Boserup, 1985) puis en Amérique Latine (Cosio-Zavala, 1994, 1995) ont utilisé le paradigme de la crise ou de la pauvreté comme un facteur potentiel de la baisse de la fécondité. Cela a permis de mettre en exergue que « les couches sociales défavorisées [...] gardent la plupart des attitudes démographiques traditionnelles, mais [...] la fécondité baisse sous l'influence d'un malthusianisme induit par les conditions de vie précaires et une offre abondante de moyen de contraceptifs » (Cosio-Zavala, 1995, p.401). Par conséquent, la baisse des revenus agricoles et monétaires entraînerait une chute de la fécondité. Différents facteurs favorables et parfois nécessaires à des changements en matière de fécondité doivent malgré tout être relevés. Premièrement, l'augmentation de la vulnérabilité due à la récurrence des crises et à l'amenuisement du capital foncier familial, peut constituer un des facteurs économiques non négligeables dans des choix de descendance plus restreints. Deuxièmement, d'un point de vue sanitaire et social, l'implantation d'un centre de santé de base depuis 1958 dans la commune, ainsi que les mouvements religieux locaux abondant dans le sens des politiques de réduction des naissances, ne font qu'encourager une limitation des naissances dans les zones rurales. Un troisièmement facteur est la proximité de la capitale qui a connu une forte baisse de son ISF – d'après les EDS, l'ISF dans la capitale a chuté de 3,2 enfants par femme en 1992 à 2,7 en 2002-2003 – sans compter l'accès à la scolarisation qui constitue aussi un élément déterminant dans les choix démographiques. Toutes les conditions seraient

réunies pour un changement démographique important au cours des années à venir. « Si la transition de la fécondité intervient ou s'accélère en période de difficultés, ce sont les mutations antérieures en matière d'instruction, de santé et de rapports sociaux qui permettent cette évolution, où la crise ne joue qu'un rôle déclencheur et accélérateur d'une évolution des mentalités dont les fondements sont plus anciens » (Vimard, 1998, p.94).

Ce ne sont là que des suppositions sous-entendant un fort déterminisme économique (Lesthaeghe, 1989) que nous avançons à ce stade de notre recherche. Car cette analyse a permis de montrer que les aléas conduisent à des situations de très fortes incertitudes. Les crises récurrentes, en tant que phénomènes nécessitant une perpétuelle adaptation aux modes de productions économiques et de reproduction sociale, sont multidimensionnelles et concernent toutes les structures de la société. Elles induisent par conséquent une multiplication, une diversification et un durcissement des contraintes qui s'exercent sur les individus, les familles et les communautés. Dans les zones rurales des Hautes Terres de Madagascar, une fois que tous les espaces cultivables vont être systématiquement mis en valeur, une fois que les enfants adultes et même les plus jeunes seront partis, que les petites filles et les petits garçons restés dans la famille seront déscolarisés pour aider aux activités familiales, quelles seront les autres solutions possibles pour les familles d'Ampitatafika ? Les crises récurrentes conduiront-elles les paysans à opter pour de nouveaux comportements sociaux, économiques et démographiques ?

Bibliographie

Afristat, 1999.- « Concepts et indicateurs du travail et du secteur informel », in *Série Méthode* n°2, 65 p.

Adepoju Aderanti, 1999.- *La famille africaine: politiques démographiques et développement*, éd. Karthala, Paris, 318p.

Adjamagbo Agnès, 1997.- « Crise et changements de comportement de fécondité et de planification familiale en milieu rural ivoirien », in Cosio-Zavala Maria-Eugenia (éd.) *Poverty, Fertility and Family Planning*, CICRED, Paris, pp.255-292.

Adjamagbo Agnès, Antoine Philippe, Beguy Donatien, Dial Fatou Binetou, 2006.- *Comment les femmes concilient-elles mariage et travail à Dakar et à Lomé ?*, Document de travail DT/2006-04, DIAL, IRD, AFD, Paris, 18p.

Disponible sur [29.03.2007] :

http://www.dial.prd.fr/dial_publications/PDF/Doc_travail/2006-04.pdf

Adriamanalina Beby Sehen, Mercier-Bouvier Monique, 2006.- « Le riz à Madagascar », in *Synthèse technique, Mission économique*, Ambassade de France, MINEFI-DGTPE, Tananarive, 3p.

Disponible sur [06.12.2006] :

<http://www.ubifrance.fr/download/download.asp?cleautonomy=2278082>

Aghajanian Akbor, 1979.- “Family Economy and Economic Contribution of Children in Iran : an Overview”, in *Journal of South Asian and the Middle Eastern Studies*, vol.3, n°1, pp.20-31.

Albaladejo Christophe, Petrantonio Marcela, Duvernoy Isabelle, Dominguez Carolline, 1995.- « La question foncière dans l'évolution et les perspectives de la petite agriculture en Argentine », in Banc-Pamard Chantal, Cambrezy Luc, *Terre, Terroir, territoire, les tensions foncières*, Orstom, Centre d'Etudes Africaines, éd. Orstom, coll. Colloques et Séminaires, Paris, pp.225-255.

Althabe Gérard, 1968.- « La circulation monétaire dans un village Betsimisaraka », *Terre Malgache Tany Malagasy*, n°3, pp.35-46.

Alwang Jeffrey, Siegel Paul B., Jørgensen Steen L., 2001.- "Vulnerability : A view from different disciplines", in *Social Protection Discussion Paper Series*, n° 0115, La Banque mondiale, Washington D.C., 46p.

Disponible sur [06.12.2006] :

<http://siteresources.worldbank.org/SOCIALPROTECTION/Resources/SP-Discussion-papers/Social-Risk-Management-DP/0115.pdf>

Andrianjafy-Andrianmanindrisoa Emmanuelle, 2004.- *Economie populaire, territoires et développement à Madagascar : les dimensions historiques, économiques et socioculturelles du fokonolona, Études de cas : la commune rurale de Masindray et la commune urbaine d'Anosibe*, Thèse de doctorat en sciences sociales, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-neuve, 307p.

Arrow Kenneth J. 1984.- *The economics of information*, Belknap Press, Cambridge, 284p.

Augustins Georges, 1973.- *Parenté, résidence et régime foncier dans un village d'Imamo (Hauts plateaux de Madagascar)*, Université Paris X – Nanterre, Thèse de 3^{ème} cycle en ethnologie, Paris, 283p.

Bahri Ahmed, Gendreau Francis, 2006.- « Le travail des enfants dans le contexte institutionnel africain », in Antoine Philippe (coord.), *Enfants d'aujourd'hui : diversité des contextes : pluralité des parcours*, Colloque international de Dakar 2002, AIDELF, Paris, pp.497-512.

Bainville Sébastien, Mena Rolando, Rasse-Mercat Elisabeth, Touzard Isabelle, 2005.- « La pauvreté des exploitations familiales nicaraguayennes : retard technique ou manque de terre ? », in *Revue Tiers-Monde*, Tome XLVI, n°183, pp.559-580.

Banque Mondiale, 2000-2001.- *Rapport sur le Développement dans le monde, Combattre contre la pauvreté*, Edition Eska, 382p

Bardon Rémi (dir.), 1997.- *Acte du séminaire sur le secteur informel et la politique économique en Afrique Subsaharienne*, Eurostat, Overseas Development administration, Banque Mondiale, Bureau International du Travail, Ministère français de la Coopération, Orstom, Afristat, Bamako, 211 p.

Bardon Rémi, 1998.- « Traitement des activités des petites entreprises en milieu urbain et rural », chapitre n°8, in *Rapport du cours sur les « comptes nationaux »*, Centre de Munich pour la Statistique Économique Environnementale et Sociale, Munich, p 93-100.

Barham Bradford, Boucher Stephen, 1998.- « Migration, remittances, and inequality : estimating the net effects of migration on income distribution », in *Journal of Development Economics*, vol. 55, pp.307-331.

Barrère-Maurisson Marie-Agnès, 1987.- « Structures économiques et structures familiales : émergence et construction d'une relation », in *L'année sociologique*, n°37, pp.67-91.

Barrère-Maurisson, Marie-Agnès, 1992.- *La division familiale du travail*, PUF, Paris, 251p.

Batifoulier Philippe, Larquier (de) Guillemette, 2001.- « De la convention et de ses usages », in Batifoulier Philippe (éd.) *Théorie des conventions*, Economica, Paris, pp.9-31.

Baumann Eveline, 1995.- « A chacun son bas de laine : le comportement d'épargne en milieu rural pêcheur du Delta central du Niger », in (dir.) Jean-Michel Servet, *Epargne et liens sociaux Études comparées d'informalités financières*, Cahier finance ethnique confiance, Paris pp.201-230.

Bazin-Tardieu Danielle, 1975.- *Femmes du Mali : Image, réaction et changement*, éd. Lemaéac, Ottawa, 259p.

Becker Gary, Lewis Gregg H., 1973.- "On the Interaction between the Quantity and Quality of Children", in *The Journal of Political Economy*, vol. 81, pp.279-288.

Becker, Gary S. Tomes Nigel, 1976.- "Child Endowments and the Quantity and Quality of Children", in *Journal of Political Economy*, vol.84, pp.143-162.

Becker Gary, 1996.- *Accounting for taste*, Harvard, University Press, Cambridge, 292p.

Beegle Kathleen, Dehejia Rajeev H., Gatti Roberta, 2006.- "Child labor and agricultural shocks", in *Journal of Development Economics* (à paraître).

Bélières Jean-François, Bosc Pierre-Marie, Faure Guy, Fournier Stéphane, Losch Bruno, 2002.- « Quel avenir pour les agricultures familiales d'Afrique de l'Ouest dans un contexte libéralisé ? », in *Dossier Zones arides*, n°113, International Institute for Environment and development, Londres, 46p.

Disponible sur [15.12.2006] :

http://www.poptel.org.uk/iied/docs/drylands/dry_ip113fr.pdf

Bernstein Henry, 1992.- "Agrarian structures and change : Sub-Saharan Africa" in Bernstein Henry, Crow Ben, Johnson Hazel., (éds.) *Rural livelihoods : crises and responses*, Oxford University Press, Oxford, pp.65-82.

Binet Jacques, 1970.- *Psychologie économique africaine*, éd. Payot, Paris, 334p.

Binet Clotilde, Briet Anne-Pascaline, Gastineau Bénédicte, Gastineau Pascal, Omrane Mustapha, 2005.- « Conditions de vie des ménages dans la commune rurale d'Ampitafika en période de soudure. Conséquences de la hausse du prix du riz sur les pratiques agricoles et la formation du revenu (décembre 2004-février 2005) », in *Travaux et Documents*, n°1, Programme 4D, Institut Catholique de Madagascar et Institut de Recherche pour le Développement, Tananarive, 18p.

Disponible sur [19.03.2007] :

<http://www.ird.mg/4d/documents/TravauxDocuments1.pdf>

Binet Clotilde, 2005.- « Fréquentations adolescentes et entrée en union dans une commune rurale des Hautes Terres malgaches » in *Travaux et Documents*, n°7, Programme 4D, Institut Catholique de Madagascar et Institut de Recherche pour le Développement, Tananarive, 18p.

Prochainement disponible sur :

http://www.ird.mg/4d/publications_travaux&docs.htm

Binet Clotilde, 2007.- « Mariage et stratégie économique » in *Travaux et Documents*, n°12, Programme 4D, Institut Catholique de Madagascar et Institut de Recherche pour le Développement, Tananarive, 16p.

Prochainement disponible sur :

http://www.ird.mg/4d/publications_travaux&docs.htm

Blanc-Pamard Chantal, Rakoto Ramiarantsoa Hervé, 2000.- *Le terroir et son double, Tsarahonenana 1966-1992*, éd. IRD, coll. A travers champs, Paris, 254p.

Bonnemaison Joël, 1976.- « Tsarahonenana. Des riziculteurs de montagne dans l'Ankaratra », in *Atlas des structures agraires à Madagascar*, éd. ORSTOM, Paris-Lahaie, Mouton, 97p.

Boserup Esther, 1970.- *Evolution agraire et pression démographique*, Flammarion, Paris, 218p.

Boserup Esther, 1985.- "Economic and Demographic Interrelationships in sub-Saharan Africa", in *Population and Development Review*, vol.11, n°3, pp.383-397.

Boserup Esther, (1st ed. 1965) 1993.- *The conditions of agricultural growth*, Esrthscan publication, London, 124p.

Boudon Raymond, Bourricaud François, 1982.- *Dictionnaire critique de la sociologie*, PUF, Paris, 651p.

Boudon Raymond, 2002 [a].- « Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique ? », in *Sociologie et Sociétés*, Volume 34, n°1, éd. Les Presses Universitaires de Montréal, Montréal, p.9-30.

Boudon Raymond, 2002 [b].- *Raison, bonnes raisons*, PUF, coll. Philosophe en sciences sociales, Paris, 184p.

Bourdieu Pierre, 2002.- *Le bal des célibataires : crise de la société paysanne en Béarn*, éd. du Seuil, Paris, 266p.

Bret Bernard, 1997.- « L'Amérique latine : de la réforme agraire à l'agro-industrie », in (éds) Jacqueline Bonnamour, *Agricultures et campagnes dans le monde*, Dossier des Images Economiques du Monde, dossier n°20, SEDES, pp.139-162.

Cabinet Ramaholohaso, 1992.- *Femmes malgaches et développement : pour une société plus viable*, Cabinet Ramaholohaso et Mission de coopération et d'action culturelle française à Madagascar, 335p.

Cain Mead T., 1977.- "The Economic Activities of Children in a Village in Bangladesh", in *Population and Development Review*, vol.3 n°3, pp.201-227.

Callet, Réverand Père, 1974.- *Histoire des rois / Tantaran'ny Andriana*, Edition Librairies de Madagascar, Tome 1, Tananarive, 688p.

Cambrézy Luc, Janin Pierre, 2003.- « Le risque alimentaire en Afrique ». In Veyret Yvette, (dir.), *Les Risques*, éd. Sedes, coll. Dossiers des images économiques du monde (Diem), Chapitre 5, Paris pp.88-103.

Castel Robert, 1995.- *Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, éd. Gallimard, coll. Folio essais, 813p.

Charbit Yves, 2006.- *Transferts, retours et développement, données, concepts et problématiques*, Paris, Working Paper, 23p.

Charveriat Céline, 2000.- « Les risques liés aux catastrophes naturelles : le cas de l'Amérique latine et des Caraïbes », in *La revue internationale et stratégique*, n°39, Paris, pp.84-92.

Charmes Jacques, 1973.- « La monographie villageoise comme démarche totalisante : application à la paysannerie des hauts plateaux malgaches », in *Revue Tiers-Monde*, n°55, pp.639-652.

Charmes Jacques, 1985.- *La jeunesse et le secteur non structuré*, Cahier de l'Orstom, série Sciences Humaine, vol.21, n°2-3, pp. 295-304.

Chauveau Jean-Pierre, Richard Jacques, 1983.- *Bodiba en Côte d'Ivoire : du territoire à l'Etat : petite production paysanne et salariat agricole dans un village gban*, éd. ORSTOM, Paris, 119p.

Chauveau Jean-Pierre, 2005.- « Introduction thématique : Les jeunes ruraux à la croisée des chemins », in *Afrique contemporaine, Afrique et développement*, n°2, pp.15-35.

Chazan-Gillig Suzanne, Haidaraly Dera, 2006.- « La question foncière sur la côte ouest malgache au nord de la région du Menabe, zone traditionnelle de migrations venant des différentes régions de Madagascar », in *Colloque international "Les frontières de la question foncière"*, Montpellier, 9p.

Disponible sur [15.12.2006] :

http://www.mpl.ird.fr/colloque_foncier/Communications/PDF/Chazan.pdf

Chérel-Robson Milaso, Minten Bart, 2003.- « Risques, production agricole et pauvreté à Madagascar », in *Conférence "Agriculture et Pauvreté"*, 20 mars, FOFIFA, Cornell University, Programme ILO, Tananarive, 9p.

Disponible sur [15.12.2006] :

http://www.fivims.net/documents/Madagascar/Policy%20Briefs/SICIAV_Brief_2.pdf

Chombart de Lauwe Paul Henry, 1990.- « Développement économique et dynamiques culturelles en Afrique », in *Les cahiers du GEMDEV*, GEMDEV, n°17, Paris, pp.11-20.

Cordonnier Laurent, 1997.- *Coopération et réciprocité*, éd. PUF, Coll. Sociologie, Paris, 209 p.

Cortes Geneviève, 2002.- « L'accès aux ressources foncières, enjeu de l'émigration rurale andine. Essai de lecture systématique à partir de l'exemple bolivien », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol.18, n°2, pp.83-104.

Cosio-Zavala Maria Eugenia, 1995.- « Inégalités économiques et sociales et transitions de la fécondité en Amérique Latine », in *Transitions démographiques et sociétés*, chaire Quételet 1992, Institut de Démographie, Université Catholique de Louvain, éd. Academia/I'Harmattan, Louvain-la-Neuve, pp.401-414.

Courade Georges, 2001[a].- « Paupérisation et inégalités d'accès aux ressources », in Chauvreau Jean-Pierre, Courade Georges, Coussy Jean, Le Pape Marc, Lévy Marc, Winter Gérard (dir.), *Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralité des normes et jeux d'acteurs*, éd. Karthala, coll. Économies et sociétés, Paris, pp.26-40.

Courade Georges, Suremain (de) Charles-Édouard, 2001[b].- « Inégalités, vulnérabilité et résilience : les voies étroites d'un nouveau contrat social en Afrique subsaharienne », in Chauveau Jean-Pierre, Courade Georges, Coussy Jean, Le Pape Marc, Lévy Marc, Winter Gérard (dir.), *Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralité des normes et jeux d'acteurs*, éd. Karthala, coll. Économies et sociétés, Paris, pp.119-133.

Crozier Michel, Friedberg Erhard, 1977.- *L'acteur et le système*, éd. Seuil, Paris, 493p.

Cusin François, Benamouzig Daniel, 2004.- *Economie et sociologie*, PUF, coll. Quadrige, Paris, 493p.

Dabat Marie-Hélène, 2000.- *Diagnostic et perspectives de la filière riz à Madagascar*, draft 1, UPDR, FAO, CIRAD, République de Madagascar, Ministère de l'agriculture, Tananarive, 89p.

Dabat Marie-Hélène, Razafinmandimby Simon, Bouteau Boris, 2004.- « Atouts et perspectives de la riziculture péri-urbaine à Antananarivo, Madagascar », in *Cahier d'études et de recherches francophones Agricultures*, vol. 13, n°1, pp.99-109

Dabat Marie Hélène, 2005.- *Le prix du riz : facteur de richesse ou de pauvreté ? Diagnostic du marché du riz à Madagascar en 2004 et début 2005 : commercialisation, importation et distribution*, Rapport d'expertise pour la Banque Mondiale, Version finale, mai, Tananarive, 50p.

Deleigne Marie-Christine, Miauton Florence, 2001.- « Education et pauvreté à Madagascar : une problématique à réviser », in colloque "La pauvreté à Madagascar, état des lieux, facteurs explicatifs et politiques de réduction", 5-7 Février, Tananarive, 21p.

Version provisoire disponible sur [02.03.2007] :

http://www.dial.prd.fr/dial_evenements/conf_scientifique/seminaire_pauvrete_mada/pdf/papiers/Deleigne_Miauton.PDF

Deleigne Marie Christine, Kail Bénédicte, 2004.- « Obligation scolaire et gratuité de l'école : le droit à l'éducation et ses ambiguïtés dans les écoles rurales à Madagascar » (version provisoire) in *Colloque international : Le droit à l'éducation quelles effectivités au sud et au nord ?*, AFEC, FASAF, UEPA, UERD, IEDH, IRD, GRETAf, 9-12 mars, Ouagadougou, 18p.

Disponible sur [26.02.2007] :

<http://afecinfo.free.fr/ouaga/communications/Ouaga039Deleigne-Kail.pdf>

Demeulenaere Pierre, 1996.- *Homo oeconomicus*, PUF, Paris, 288p.

DHS, Macro International Inc., 1994.- *Enquête Nationale Démographique et Sanitaire 1992, Rapport final*, République de Madagascar, Centre National de Recherche sur l'Environnement, Ministère de la Recherche Appliquée au Développement, Calverton, Tananarive, 248p.

DHS, Macro International Inc., 1998.- *Enquête Démographique et de Santé 1997, Rapport final*, République de Madagascar, Direction de la Démographie et des Statistiques Sociales, INSTAT, Calverton, Tananarive, 264p.

DHS, ORC Macro, 2004.- *Enquête Démographique et de Santé. Burkina Faso 2003*, Institut National de la Statistique et de la Démographie, Ministère de l'Économie et du Développement, Calverton, Ouagadougou, 349p.

DHS, ORC Macro, 2005.- *Enquête Démographique et de Santé. Madagascar, 2003-2004, Rapport final*, République de Madagascar, Ministère de l'Economie des Finances et du Budget, INSTAT, Calverton, Tananarive, 442p.

Diarra Sékou Oumar, Lange Marie-France, 2000.-« Travail et école en milieu rural sahélien » in *Colloque international : Repenser l'enfance. Le défi des enfants travailleurs aux sciences sociales*, IRD, AGIDS, CRC, 15-17 novembre, Amsterdam, 19p.

Diarra Sékou Oumar, Diakité Y., Konaté Mamadou Kani, Lange Marie- France, 2001.- « Le Mali », in Pilon Marc et Yaro Yacouba (dir), *La demande d'éducation en Afrique. État des connaissances et perspectives de recherche*, chapitre 8, UEPA/UAPS, Dakar, pp.151-159.

Doka Marthe, Monimart Marie, 2004.- « Pression foncière et nouvelles normes d'accès à la terre : vers une déféminisation de l'agriculture au sud Niger », in *Dossier Zones arides*, n°128, International Institute for Environment and development, mars, Londres, 18p.

Disponible sur [15.12.2006] :

<http://www.iied.org/pubs/pdf/full/9331FIIED.pdf>

Domenach Hervé, Picouet Michel, 1995.- *Les migrations*, éd. PUF, coll. Que sais-je ?, Paris, 127p.

Dorosh Paul, Hagglade Steven, Rajemison Harivelo, Ralantoariolona Bodo, Simler Kenneth, 1998.- *Structures et facteurs déterminants de la pauvreté*, Cornell Food and Nutrition Program, INSTAT, Tananarive, 97p.

Drèze Jacques H. 1987.- *Essays on economic decisions under uncertainty*, Cambridge University Press, Cambridge, 424p.

Droy Isabelle, Dubois Jean-Luc, Rasolofo Patrick, Andrianjaka Nirina Haja, 2001.- *Femmes et pauvreté en milieu rural : analyse des inégalités sexuées à partir des observatoires ruraux de Madagascar*, Document de travail, 22p.

Disponible sur [02.03.2007] :

http://www.dial.prd.fr/dial_evenements/conf_scientifique/seminaire_pauvrete_mada/pdf/papiers/Droy_Dubois_Rasalofo_Andrianjaka.PDF

Droy Isabelle, Rasolofo Patrick, Robillard Anne-Sophie, 2004.- *Le réseau des observatoires ruraux à Madagascar : quel apport pour le suivi-évaluation de la politique de lutte contre la pauvreté ?*, Note pour le Réseau Impact, 6p

Dubois-Maury Jocelyne, Chaline Claude 2005.- « La vulnérabilité des espaces urbains aux catastrophes naturelles », in *Problèmes politique et sociaux*, n° 908, p.24-26.

Durkheim Emile, (1^{ère} éd. 1893) 2004.- *La division du travail social*, PUF, 6^{ème} édition, 2004, 460p.

Elloumi Mohamed (dir), 1996.- *Politiques agricoles et stratégies paysannes au Maghreb et en Méditerranée occidentale*, Alif/IRMC, Recherches sur le Maghreb Contemporain, Tunis, 519p.

Elster Jon, 1995.- « Rationalité et normes sociales : un modèle pluridisciplinaire », in Gérard-Varet Louis-André, Passeron Jean-Claude (éds) *Le modèle et l'enquête. Les usages du principe de rationalité dans les sciences sociales*, éd. de l'ÉHESS, Paris, pp.139-148.

Enquête sur les marchés ruraux, 2005.- *Rapport Principal*, INSTAT, MEFB, République de Madagascar, 140p.

Enquêtes Prioritaires auprès des Ménages 1999, 2000.- *Rapport principal*, INSTAT, Banque Mondiale, Tananarive, 191p.

Enquête Périodique auprès des Ménages 2005, 2006.- *Rapport principal*, Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, USAID, INSTAT, Juin, Tananarive, 235p.

FNUAP, 2004.- *Bilan commun de pays* (Common Country Analysis) : Madagascar, Tananarive, 41p.

Gado Boureima Alpha, 1993.- *Une histoire des famines au Sahel. Étude des grandes crises alimentaires, (XIXe-XXe siècle)*, éd. L'Harmattan, Paris, 201p.

Gastineau Bénédicte, 2003.- « Les facteurs de la déscolarisation en milieu rural tunisien. L'exemple de la Kroumirie et d'El Faouar », in (dir) Cosio-Zavala Maria Eugénia, Marcoux Richard, Pilon Marc, Quesnel André, *Éducation, famille et dynamiques démographiques*, CICRED, Paris, pp. 103-123.

Gastineau Bénédicte, Rakontondrafara Charles, Sandron Frédéric (dir.), 2004.- Enquête Référence octobre 2003, *Présentation des premiers résultats*, Antananarivo, 91p.

Gastineau Bénédicte, 2004.- « Devenir parents en milieu rural malgache. Evolution dans la province d'Antananarivo », in Revue Tiers monde, n°182, avril 2005, PUF, Paris, pp.307-327.

Gérard Etienne 1995.- *Jeux et enjeux scolaires au Mali. Le poids des stratégies éducatives des populations dans le fonctionnement et l'évolution de l'école publique*, Cahier sciences humaines, n°31, vol. 3, pp595-615.

Gide Charles, Rist Charles, 1959 (7^{ème} éd.).- *Histoire des doctrines économiques*, éd. Sirey, Paris, 903p.

Godebout Jacques T., 2000.- *Le don, la dette et l'identité, homo donator versus homo æconomicus*, éd. La Découverte, coll. M.A.U.S.S, Paris, 190p.

Godelier Maurice, (1^{ère} éd. 1957) 1974.- « Présentation », in Polanyi Karl, Arensberg Conrad éd. *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Larousse, Paris, pp.2-14.

Godelier Maurice, 1996.- *L'énigme du don*, éd. Fayard, Paris, 315p.

Goislard Catherine, 1996.- « Les femmes en quête de droits sur la terre, l'exemple de la zone sahélienne » in (éd.) Locoh Thérèse, Labourie-Racapé Annie, Tichit Christine, *Genre et développement, des pistes à suivre*, Documents et manuels du CEPED n°5, Chapitre 4, Paris, pp.45-56.

Gondard-Delcroix, Claire Rousseau Sophie, 2004.- « Vulnérabilité et stratégies durables de Gestion des risques : Une étude appliquée aux ménages ruraux de Madagascar », in *Développement Durable et Territoires*, Dossier 3, Paris, 25p.

Mis en ligne le : 20 février 2004

<http://developpementdurable.revues.org/document1143.html>

Gondard-Delcroix Claire, 2005.- *Dynamiques de la pauvreté en milieu rural malgache*, Document de travail, Centre d'Economie du Développement, IFREDE, GRES, Université de Bordeaux IV, Bordeaux, 33p.

Disponible sur [20.02.2007] :

<http://ced.u-bordeaux4.fr/ceddt111.pdf>

Gourcy (de) Contance, 2005.- *L'autonomie dans la migration, réflexion autour d'une énigme*, éd. L'Harmattan, coll. Logiques sociales, Paris, 347p.

Granovetter Mark, 1985.- "Economic action and social structures : The problem of embeddedness", in *American Journal of Sociology*, Vol. 19, n°3, Chicago, pp.481-510.

Grou Pierre, 1986.- « Les crises comme mode d'installation des séquences économiques », in *Les cahiers du GEMDEV*, Fernand Braudel Center, GEMDEV, n°6, Paris, pp.28-59.

Gubert Flore, 2002.- "Do Migrants Insure Those Who Stay Behind. Evidence from the Kayes Area (Western Mali)", in *Oxford Development Studies*, vol.30, n°3, pp.267-287.

Gubert Flore, 2003.- « L'impact de l'émigration sur les pays d'origine : état de la recherche », in *Dialogue, la lettre d'information de DIAL*, n°19, Juin, 9p.

Guénard Charlotte, 2004.- « Revenus sur le cycle de vie et inégalités entre générations : une analyse sur des données biographiques malgaches » in *Cahiers québécois de démographie*, vol.33, n°2, Montréal, pp.201-238.

Guerrien Bernard, 1991.- *L'économie néo-classique*, La Découverte, coll. Repères, Paris, 127p.

Gueye Bara, Toulmin Camilla, 2003.- « Transformations de l'agriculture ouest africaine et rôle des exploitations familiales », in *Dossier Zones arides*, n°123, International Institute for Environment and development, Londres, 96p.

Disponible sur [06.12.2006]

<http://www.iied.org/pubs/pdf/full/9316FIIED.pdf>

Guillaume Agnès, Vimard Patrice, Fassassi Raïmi, N'Guessan Koffi, 1997.- « La circulation des enfants en Côte d'Ivoire : solidarité familiale et redistribution de la main d'œuvre », in Contamin Bernard *et al.*, (éds.) *Le modèle ivoirien en question : crises, ajustements et recompositions*, Karthala-Orstom, Paris, pp. 573-590.

Guilmoto Z. Christophe, Sandron Frédéric, 2000.- « La dynamique interne des réseaux migratoires dans les pays en développement », in *Population*, vol.55 n°1, Paris, pp.105-136.

Heitzmann Karin, Canagarajah R. Sudhashan, Siegel Paul B. 2001.- "Guidelines for Assessing the Sources of Risk and Vulnerability", in *Social Protection Discussion Paper Series*, n° 0218, Social Protection Unit, Human Development Network, The World Bank June, Washington D.C, 60p.

Disponible sur [15.12.2006]

<http://siteresources.worldbank.org/SOCIALPROTECTION/Resources/SP-Discussion-papers/Social-Risk-Management-DP/0218.pdf>

Hirshleifer Jack, 1985.- "The Expanding Domain of Economics", in *American Economic Review*, vol.75, n°6, p.53-68.

Hirshleifer Jack, Riley John G., 1992.- *The analytics of uncertainty and information*, University of California, Cambridge University Press, Cambridge, 465p.

Houlder J.A., Noyer M.H., 1960.- *Ohabolana ou proverbes malgaches*, éd. Imprimerie Luthérienne, Tananarive, 216p.

Hugon Philippe, 1968.- *Analyse du sous développement en Afrique noire, l'exemple de l'économie du Cameroun*, PUF, Paris, 327p.

Hugon Philippe, 1993.- *L'économie de l'Afrique*, La Découverte, Paris, 123p.

Hugon Philippe, 1995.- « Robinson ou Vendredi ? La rationalité économique en Afrique », in *Sciences Humaines*, n°47, février, pp.10-13.

ILO, 2002.- *Every Child Counts. New Global Estimates of Child Labour*, Geneva, 58p.

INSTAT, 2006.- *Enquête Périodique auprès des Ménages 2004 – Rapport Principal*, MEFB, Union Européenne, INSTAT, Tananarive, 190p.

Institut de Statistiques de l'UNESCO, 2004.- *Recueil de Données Mondiales sur l'Education, statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*, Montréal, 155p.

Jacoby Hanan G., Skoufias Emmanuel, 1997.- "Risk, financial markets and human capital in a developing country", in *Review of Economic Studies*, vol.64, pp.311-335.

Janin Pierre 2003.- « Soudure alimentaire et gestion sociétale des risques en zone sahélienne (Burkina Faso) » in *Quatrième Conférence Africaine sur la Population "Population et pauvreté en Afrique : réagir aux défis du XXI^e siècle"*, Session 13, 8-12 décembre 2003, Tunis, 17p.

Disponible sur [22.03.2007] :

http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_6/Attente/010033692.pdf

Jaovelo-Dzao Robert, 1996.- *Mythes, rites et transes à Madagascar*, éd. Ambozontany/Karthala, Paris, Tananarive, p.46-51.

Jensen Robert, 2000.- "Agricultural volatility and investments in children", in *American Economic Review Papers and Proceedings*, vol.90, n°2, pp.399-404.

Kishor Sunita, Neitzel Katherine, 1996.- *Status of Women: Indicators for Twenty-five Countries*, Demographic and Health Surveys, Comparative Studies n°21, Calverton, 113p.

Kouamé Aka, 1999.- *Education et emploi des femmes à Abidjan*, L'Harmattan, Paris, 288p.

Kouwonou Raymond Kodjovi, 2006.- « Travail domestique des enfants et fréquentation scolaire au Togo : quelles interactions ? », in Antoine Philippe (coord.), *Enfants d'aujourd'hui : diversité des contextes : pluralité des parcours*, Colloque international de Dakar 2002, AIDELF, Paris, pp.974-987.

Labode Modupe, 1993.- "From Heathen Kraal to Christian Home : Anglican Mission Education and African Christian Girls, 1850-1900", in Bowie, F., Kirkwood, D. and Ardener, S. *Women and Missions : Past and Present. Anthropological and Historical Perceptions*, Berg, Oxford, pp.126-144.

Laroche Claude, 2005.- « Crise du riz, une opportunité pour rebondir », in *Colloque scientifique "Changements induits dans les campagnes malgaches par l'évolution des prix des produits agricoles"*, FOFIFA / SCAC, 6-7 décembre 2005, Tananarive, 7p.

Disponible sur [18.03.2007] :
<http://iarivo.cirad.fr/doc/colloques/5002/112.pdf>

Laulanié (de) S. J. Henri, 2003.- *Le riz à Madagascar, un développement en dialogue avec les paysans*, éd. Ambozontany, éd. Karthala, Paris, 288p.

Ledoux Bruno, 1995.- *Les catastrophes naturelles en France*, éd. Payot, Paris, 455p.

Léry Alain, Vimard Patrice, 2001.- « Population et développement : les principaux enjeux cinq ans après la conférence du Caire », in *Les Documents et Manuels du CEPED n°12*, CEPED, Paris, 220p.

Locoh Thérèse, 1988.- « Structures familiales et changements sociaux », in (dir.) Tabutin Dominique, *Population et Sociétés en Afrique au Sud du Sahara*, éd. l'Harmattan, Paris, pp.441-478.

Locoh Thérèse, 1996.- « Changements des rôles masculins et féminins dans la crise : la révolution silencieuse », in (dir.) Coussy Jean, Vallin Jacques, *Crise et population en Afrique. Crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*, Les Etudes du CEPED, n°13, Centre français sur la population et le développement, Paris, pp.446-469.

Locoh Thérèse, Tichit Christine 1996.- « Introduction », in Locoh Thérèse, Labouré-Racapé Annie, Tichit Christine *Genre et développement, des pistes à suivre* Document et manuel du CEPED n°5, EHESS-INED-INSEE-ORSTOM-Université Paris VI, Paris, pp.1-8.

Loyd Cynthia B., Blanc Ann K., 1996.- "Children's Schooling in sub-Saharan Africa: The Role of Fathers, Mothers, and Others", in *Population and Development Review*, Vol. 22, n° 2, pp. 265-298.

MAEP, 2006.- *Résultats du recensement agricole*, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Rapport, Tananarive, 55 p.

Mbong Mbong Luc, 2001.- « Activité des petites entreprises, secteurs informel », chapitre 16, in *Comptes Nationaux, rapport du stage K-58*, Centre de Munich pour la Statistique Économique Environnementale et Sociale, Munich, p. 177-185.

Disponible sur [20.02.2007] :

<http://www.inwent.org/imperia/md/content/bereich4-intranet/abteilung4-06/k58.pdf>

Mahieu François-Régis, 1995.- « Les stratégies individuelles face à la pauvreté : Côte d'Ivoire versus Burundi », in Hugon Philippe, Pourcet Guy Quiers-Valette Suzanne (dir.) *L'Afrique des incertitudes*, PUF, Chapitre 3, Paris, pp.118-141.

Maiga-Touré Aminata, 2001.- *Scolarisation des Filles dans Quatre Pays de l'Afrique Francophone : Le Rôle de la Communauté*, Banque Mondiale, Document de travail n°168.

Disponible sur [26.02.2007] :

<http://www.worldbank.org/afr/findings/french/ffind168.htm>

Malinowski Bronislaw, (1^{ère} éd. 1922), 1989.- *Les argonautes du Pacifique occidental*, éd. Gallimard, Paris, 606p.

Marcoux Richard, 1995.- « Fréquentation scolaire et structure démographique des ménages en milieu urbain au Mali », in *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 31, N°3, pp.655-674.

Marcoux Richard, 1997.- « Le travail, un jeu d'enfant ? A propos de la contribution des enfants à la subsistance des ménages au Mali », in dir. Pilon Marc, Locoh Thérèse, Vignikin Emilien, Vimard Patrice, *Ménages et familles en Afrique : Approche des dynamiques contemporaines*, Chapitre 10, éd. CEPED, Paris, coll. Les Etudes du CEPED, n°15, pp. 209-221.

Marcoux Richard, Gueye Mahamadou, Konaté Mamadou Kani, 2006.- « Environnement familial, itinéraires scolaires et travail des enfants au Mali », in Antoine Philippe (coord.), *Enfants d'aujourd'hui : diversité des contextes : pluralité des parcours*, Colloque international de Dakar 2002, AIDELF, Paris, pp.961-973.

Mauss Marcel (1^{ère} éd.1923-1924), 1960.- « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », in Mauss Marcel, *Sociologie et anthropologie*, PUF, Paris, pp.145-279.

Meignel Stéphane, 1998.- « Comportement humain et rationalités dans les pays en développement », *Document de travail* n°30, Centre d'économie du développement Université Montesquieu-Bordeaux IV – France, 32p.

Disponible sur [06.12.2006]
<http://ced.u-bordeaux4.fr/ceddt30.pdf>

Meillassoux Claude, 1982.- *Femmes, greniers et capitaux*, éd. Maspero, Paris 250p.

Méndez del Villar Patricio, Février 2005.- *Osiriz*, Rapport mensuel du marché mondial du riz, n° de Février, 2p.

Téléchargeable sur [14.03.2006]
<http://www.arroz.agr.br/site/interarroz/osiriz.php>

Mendras Henri, 1995 (2^{ème} éd.).- *La société paysanne*, (1^{ère} éd. 1976) éd. Gallimard, coll. Folio histoire, Paris, 368p.

Milleville Pierre, 19 avril – 2 mai 2005, « Perception de l'environnement et attitude des paysans malgaches face aux projets de développement rural » *Rapport de mission d'appui au programme PRIPODE*, Tananarive, 10 p.

Ministère de la population, de la condition féminine et de l'enfance, 2000.- *Politique nationale de promotion de la femme, pour un développement équilibré homme-femme*, République de Madagascar, octobre, Tananarive, 89p.

Minten Bart, Razafindraibe Rolland, 2003 [a].- « Relations terres agricoles - pauvreté à Madagascar », in *Conférence "Agriculture et Pauvreté"*, FOFIFA, Cornell University, Programme ILO, 20 mars, Tananarive, 8p.

Disponible sur [19.03.2007] :
<http://www.ilo.cornell.edu/polbrief/03conv/pb1-5.pdf>

Minten Bart, Randrianarisoa Jean-Claude 2003 [b].- « Accessibilité et utilisation des engrais chimiques à Madagascar », in *Conférence "Agriculture et Pauvreté"*, FOFIFA, Cornell University, Programme ILO, 20 mars, Tananarive, 6p.

Disponible sur [15.12.2006]

<http://www.ilo.cornell.edu/polbrief/03conv/pb1-1.pdf>

Minten Bart, Randrianarison Lalaina, 2003 [c].- « La main-d'œuvre agricole à Madagascar », eds. Minten Bart *et al.*, in *Agriculture, pauvreté rurale et politiques économiques à Madagascar*, USAID, FOFIFA, INSTAT, Cornell University, Programme ILO, Tananarive, pp.16-19.

Disponible sur [05.02.2007] :

<http://www.ilo.cornell.edu/images/th1.4.pdf>

Minten Bart, Stifel David, Randrianarison Lalaina, 2003 [d].- « Eloignement, routes, agriculture et pauvreté », in *Conférence "Agriculture et Pauvreté"*, FOFIFA, Cornell University, Programme ILO, 20 mars, Tananarive, 5p.

Disponible sur [20.02.2007] :

<http://www.ilo.cornell.edu/polbrief/03conv/pb3-3.pdf>

Minten Bart, Ralison Eliane, 2005.- *Prices and Welfare Dynamics in Rural Madagascar*, Working paper, Tananarive, 16p.

Moffet Denis, 1988.- « Axiome de rationalité et contexte d'incertitude » in (dir.) Dionne Georges *Incertain et information*, éd. Economica, coll. Société canadienne de science économique, Paris, pp. 58-73.

Moguerou Laure, 2006.- « L'enfance à Dakar Itinéraires négociés entre "investissement" et "productivité immédiate" », in Antoine Philippe (coord.), *Enfants d'aujourd'hui : diversité des contextes : pluralité des parcours*, Colloque international de Dakar 2002, AIDELF, Paris,, pp.1051-1065.

Morfaux Louis-Marie, 1980.- *Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines*, éd. Armand Colin, Paris, 391p.

Murton John, 1999.- "Population Growth and poverty in Machakos District, Kenya, in *The Geographical Journal*, vol.165, pp.37-46.

National Bureau Of Economic Research, 1974.- « Economics of the family : marriage, children and human capital », in *Report of two Conference, 1972 – 1973*, Population Council, (ed.) Theodore W. Schultz, The University of Chicago press, Chicago, London, 584 p.

Nouschi André, 1991.- « Observations sur le Prolétariat en Algérie », in, Coquery-Vidrovitch Catherine (éd.), *Sociétés paysannes du Tiers Monde*, Laboratoire Connaissance du Tiers-monde de l'Université Paris VII, éd. l'Harmattan, Paris, pp.125-136.

Myers William E., (éd.), 1992.- *Protéger les enfants au travail*, UNICEF, New York, 219 p.

OIT, 1973.- *Convention concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi*, (Convention 138).

OIT, 1999.- *Convention sur les pires formes de travail des enfants*, Convention 182 adoptée par la Conférence générale de l'OIT le 17 juin 1999.

Omrane Mustapha, 2007.- « Le foncier à Ampitatafika : situation, enjeux et perspectives », *Travaux et Documents*, n°17, Programme 4D, Institut Catholique de Madagascar et Institut de Recherche pour le Développement, Tananarive, 20p.

Prochainement disponible sur :

http://www.ird.mg/4d/publications_travaux&docs.htm

OMS, 2005.- *Stratégie de coopération de l'OMS avec les pays, Madagascar 2004-2007*, 68p.

UNESCO, 2002.- *Education for All. Is the World on Track?* EFA Global Monitoring Report, Paris, 203p.

ONU, 1959.- *Déclaration des droits de l'enfant*, Résolution 1386 (XIV) de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 20 novembre 1959.

ONU, 1989.- *Convention relative aux droits de l'enfant*, Résolution 44/25 de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 20 novembre 1989.

Oppong Christine, 1988.- « Les femmes africaines : des épouses des mères et des travailleuses » in (dir) Tabutin Dominique, *Population et société en Afrique au sud du Sahara*, Chapitre 15, éd. L'Harmattan, Paris, pp.421-440.

Paternostro M. Stefano, Razafindravonona Jean, Stifel David, 2001.- *Changes in poverty in Madagascar: 1993-1999*, World Bank Africa Region, Working Paper Series, No. 19. Washington, DC., 41p.

Disponible sur [20.02.2007] :

<http://www.worldbank.org/afr/wps/wp19/1.pdf>

Pavageau Jean, 1974.- *Hervé, jeune paysan malgache. Biographie d'un jeune paysan, habitant un village de la partie orientale des Hautes Terres de Madagascar*, Centre d'Ethnologie et de Psychologie, Ecole Pratique des Hautes Etudes, 215p.

Pelerin Emilie, Ramboarison Rivo, 2006.- *Expérience récente de Madagascar et du Programme National Foncier, Etude de cas national*, FAO, MAEP, International Land Coalition, Tananarive, 59p.

Disponible sur [12.04.2007] :

http://www.foncier.gov.mg/docs/EtudeDeCasNationalMadagascar_final_fev2006.doc

Petit Véronique, 1998.- *Migrations et société Dogon*, éd. L'Harmattan, coll. Population, Paris, 198p.

Petit Véronique, Robert (Des) Marie-Laetitia, 2004.- *Entre résistance et changement : la planification familiale en milieu rural sénégalais*, éd. L'Harmattan, Coll. Population, Paris, 239p.

Piché Victor, 1987.- « La démographie sociale au Québec, un premier bilan », in *Sociologie et sociétés*, Vol.19, n°1, pp.9-23.

Picouet Michel, Sghaier Mongi, Genin Didier, 2004.- *Environnement et sociétés rurales en mutation. Approches alternatives*, Institut des régions arides, IRA, éd. Scientifiques de l'IRD, coll. Latitudes Paris, 392 p.

Platteau Jean-Pierre, 1996.- "The evolutionary role of land rights as applied to Sub-Saharan Africa : A critical assessment", *Development and Change*, vol. n°27, La Haye, pp.29-86.

Plociniczak Sébastien, 2004.- « Création de petites entreprises, réseaux sociaux et capital social local des entrepreneurs, enseignement d'une enquête », in *The 4th Congress on Proximity Economics: Proximity, Networks and Co-ordination*, IDEP, LEST, GREDAM, Marseille, 17-18 juin, 43p.

Adresse non disponible au [15.12.2006]
139.124.177.94/proxim/viewabstract.php?id=94

PNUD, 2003.- « Genre développement humain et pauvreté » in, *Rapport National de Développement Humain, Madagascar 2003*, PNUD Madagascar, 176p. Annexes 73p.

PNUD, 2005.- *Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté*, Mise à jour, Repoblikan'i Madagasikara, Tananarive, 92p.

Poncelet Marc, 1994.- *Une utopie post-tiersmondiste, la dimension culturelle du développement*, éd. L'Harmattan, Paris, 365p.

Population Référence Bureau, 2002.- *Les femmes de notre monde*, Measure communication, Washington DC, 15p.

Disponible sur [29.03.2007] :
http://www.prb.org/pdf05/WomenOfWorld05_FR.pdf

Polanyi Karl, (1^{ère} éd.1944) 1983.- *La grande transformation, aux origines politiques et économiques de notre temps*, éd. Gallimard, Paris, 419p.

Polanyi Karl, Arensberg Conrad M., Pearson Harry W., 1975.- « Place de l'économie dans les sociétés », in Polanyi Karl, Arensberg Conrad M., Godelier Maurice, Rivière Claude, *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, éd. Larousse, chapitre 12, Paris, pp.235-237.

Programme des Nations Unies Pour le Développement, 1996.- « Le secteur informel », in *Analyse thématique*, Enquête prioritaire auprès des ménages 1993, Ministère de l'économie et de la promotion des investissements, Institut National de la Statistique, Banque Mondiale, Madagascar, 24 p.

Quinet Catherine, 1994.- « Herbert Simon et la rationalité », in *Revue Française d'Economie*, Paris, pp133-181.

Raison Jean-Pierre, 1948.- *Les Hautes Terres de Madagascar*, éd. ORSTOM, coll. Karthala, Paris, Tome 1 : 51p. Tome 2 : 605p.

Rakoto Ramiarantsoa Hervé, 1995.- *Chair de la terre, œil de l'eau... Paysannerie et recomposition des campagnes en Imerina (Madagascar)*, éd. de l'ORSTOM, coll. à travers champs, Paris, 370p.

Randrianarisoa Jean-Claude, 2003.- « Déterminants de la productivité agricole pour les petites et grandes exploitations agricoles, cas des Hautes Terres de Madagascar », in *Conférence "Agriculture et Pauvreté"*, FOFIFA, Cornell, Programm ILO, Tananarive, 20 mars, 6p.

Disponible sur [20.02.2007] :

<http://www.ilo.cornell.edu/polbrief/03conv/pb2-3.pdf>

Randrianarison Lalaina, 2003.- « Revenus extra-agricoles des ménages ruraux et pauvreté à Madagascar », in *Conférence "Agriculture et Pauvreté"*, FOFIFA, Cornell University, Programme ILO, Tananarive, 20 mars, 5p.

Disponible sur [20.02.2007] :

<http://www.ilo.cornell.edu/polbrief/03conv/pb3-1.pdf>

Rasolofo Patrick, Joseph Anne, [non daté].- *Sécurité alimentaire et pauvreté. Un zoom sur les observatoires ruraux de la région de Tuléar et de Fianarantsoa*, Réseau des Observatoires ruraux, Cellule de sécurité alimentaire de l'Union Européenne à Madagascar, Résal Madagascar, Tananarive, 23p.

Disponible sur [08.03.2006]

<http://ced.u-bordeaux4.fr/SDRASOLOFO.pdf>

Ratsimbazafy C., 1995.- « Dimension culturelle de la gestion », in *Communication au colloque international INSCAE*, Antananarivo, 29-31 mai 1995.

Ravelomanana Randrianjafinimanana Jaqueline, 1996.- *Histoire de l'Education des Jeunes filles malgaches du 16ème au milieu du 20ème siècle*, éd. ANTISO/Imarivolantira, n°37-38, Tananarive, p.27-46.

Ravololomanga Bodo, Schlemmer Bernard, 1994.- « De l'enfant richesse à l'enfant fardeau : l'enfant au travail à Madagascar et sa place dans l'imaginaire social », in *LABOUR, Capital and society*, vol.27, n°2, pp.216-232.

Ravololomanga Bodo, Schlemmer Bernard, 1996.- « Une mise au travail "inexploitée" - la situation transitoire de Madagascar », in (éd.) Schlemmer Bernard, *L'enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarianisation*, Karthala-Orstom, Paris, pp.459-474.

Razafimanantena Tiaray, 2003.- *L'inflation à Madagascar : situation et tendance*, Policy Brief, INSTAT, Direction générale des statistiques des manages, République de Madagascar, 4p.

Disponible sur [15.12.2006]

http://www.instat.mg/pdf/inflation_03.pdf

Réseau des Observatoires Ruraux (ROR), 2006.- *Fiches signalétiques 2001 à 2005*, MAEP-UPDR, SAHA, EPR-PADR, FIFAMANOR, FIDA, INSTAT, UE, Tananarive, 35p.

Robillard Anne-Sophie, 1998.- « L'offre de riz des ménages agricoles malgaches – étude économétrique à partir d'enquêtes transversales », in *Document de travail*, Université Paris Sorbonne, DIAL, 48p.

Rodgers Garry, Standing G, 1981.- « Le rôle économique des enfants dans les pays à faible revenu », in *Revue internationale du travail*, vol.120, n°1, pp.35-55.

Sandron Frédéric, 2001.- « L'activité des femmes dans l'économie familiale » in *Dynamiques familiales et innovations socio-démographiques, Étude de cas dans un pays du sud*, éd. L'Harmattan, coll. Population, Paris, pp.209-226.

Schnaiberg Allan, David Reed, 1972.- "Risk, Uncertainty and Family Formation : The Social Context of Poverty Groups", in *Population Studies*, vol. 28, n° 3, pp. 513-533.

Schultz, Theodore William, 1963.- *The economic value of education*, Columbia university press, London, New York, 92p.

Schultz, Theodore William, 1972.- *Education and productivity*, National center for productivity and quality working life, National commission on productivity 10p.

Sen Amartya K., 1977.- "Rational Fools : A Critique of the Behavioral Foundations of Economic Theory", in *Philosophy and Public Affairs*, Princeton University Press, vol. 6, Princeton, N.J, pp.317-344.

Sen Amartya K., 1981.- *Poverty and famines : an essay on Entitlement and Deprivation*, Clarendon Press, Oxford, 257p.

Sen Amartya, K. 1985.- *Commodities and capabilities*, Amsterdam, Oxford : North-Holland, 130p

Shapiro David, 1990.- « Farm size, household size and composition, and women's contribution to agricultural Production : evidence from Zaire », in *The journal of development studies*, vol. 27, n°1, pp. 1-21.

Simon Herbert Alexander, 1976.- *Administrative Behavior, a study of decision-making processes in administrative organization*, Free Press, New York, 364p.

Singly (de) François, 1995.- « La tension entre le populisme et le misérabilisme dans les recherches sur le genre », in : Ephesia L., *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, éd. La Découverte, coll. Recherches, Paris pp.115-120.

Stamp Patricia, 1990.- *La technologie, le rôle des sexes et le pouvoir en Afrique*, CRDI, Ottawa, 213p.

Stark Oded, 1980.- « On the role of urban-to-rural remittances in rural development », *Journal of Development Studies*, n°16.

Stifel David C., Minten Bart, Dorosh Paul, 2003.- *Costs and Agricultural Productivity : Implications of Isolation for Rural Poverty in Madagascar*, MSSD Discussion Paper n°56, International Food Policy Research Institute, Washington, D.C., 41p.

Disponible sur [15.12.2006]

http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=449220

Stifel David, Randrianarisoa Jean-Claude, 2004.- « Rice Prices, Agricultural Input Subsidies, Transactions Costs and Seasonality : A Multi-Market Model Approach to Poverty and Social Impact Analysis for Madagascar », in *Mimeo*, World Bank, 65p.

Disponible sur [29.01.2007]

http://ww2.lafayette.edu/~stifeld/papers/stifel_randrianarisoa_mada_mm_Jan04.pdf

Sawada Yasuyuki, 2003.- « Income risks, gender and human capital investment in a developing country », in *CIRJE Working Paper F-98*, The University of Tokyo, 40p.

Disponible sur [07.05.2007]

<http://www.e.u-tokyo.ac.jp/cirje/research/dp/2003/2003cf198.pdf>

Swedberg Richard, 1997.- « Vers une nouvelle sociologie économique, bilan et perspectives », in *Cahiers internationaux de sociologie*, éd. du Seuil, vol.CIII, Paris, pp.237-263.

Tchayanov Alexandre V., (1ère éd. 1926) 1990.- *L'organisation de l'économie paysanne*, Librairie du Regard, éd. Maison des sciences de l'homme, Paris, 344p.

Teyssier André, Raharisoa Henri, Ravelomanantsoa Zo, 2006.- « La réforme foncière de Madagascar ou le pari de la compétence locale », in *Symposium international : Les frontières de la question foncière*, 17-19 mai, Montpellier, 20p.

Disponible sur [15.12.2006]

http://www.mpl.ird.fr/colloque_foncier/Communications/PDF/Teyssier.pdf

Tiffen Mary, Mortimore Michael, Gichuki Francis, 1994.- *More people, Less erosion: environmental recovery in Kenya*, Chichester publ., Wiley cop., New York, 311p.

Tilly Louise A., Scott Joan W., 2002.- *Les femmes, le travail et la famille*, éd. Paillot et Rivage, (1^{ère} éd. 1978), Paris, 390p.

Tray (de) Dennis, 1983.- « Children's Work Activities in Malaysia », in *Population and Development Review*, vol.9, n°3, pp.437-455.

Triki Souad, 2000.- *Budget temps des ménages ruraux, et travail invisible des femmes rurales en Tunisie*, Crédif, Tunisie, 192 p.

Triki Souad, 2001.- « Travail invisible des femmes rurales et budget temps des ménages ruraux en Tunisie », in *Colloque international Genre, population et développement en Afrique*, Session IV, Genre activité économique et environnement, UEPA/UAPS, INED, ENSEA, IFORD, 16 au 21 juillet 2001, Abidjan, 26p.

Varrel Aurélie, 2002.- « Itinéraire du travail domestique en Inde : les filles d'Erayiur », in *Revue Tiers Monde*, PUF, Tome 43, n°170, pp.353-371.

Vignikin Kokou, 2000.- « Déséquilibre agricole et comportements démographiques des ménages », in Pilon Marc, Guillaume Agnès (éds), *Maîtrise de la fécondité et planification familiale au Sud*, éd. IRD Editions, Colloques et séminaires, Paris, pp.111-125.

Vignikin Kokou, 2001.- « Pouvoir de décision et contrôle des ressources, selon le sexe et l'âge » in *Colloque international Genre, population et développement en Afrique*, Session IV, Genre activité économique et environnement, UEPA/UAPS, INED, ENSEA, IFORD, 16 au 21 juillet 2001, Abidjan, 8p.

Vimard Patrice, 1993.- « Modernité et pluralités familiales en Afrique de l'Ouest », in *Revue Tiers Monde*, n°133, pp.89-115.

Weber Max, 1971.- *Economie et sociétés, les catégories de la sociologie*, éd. Plon Pocket, coll. Agora, Paris, 411p.

World Bank, 2004.- Madagascar, Note on Rice Prices, 13p.

Yúnez-Naude Antonio., Taylor J. Edward, 2001.- « The Determinants of Nonfarm Activities and Incomes of Rural Households in Mexico, with Emphasis on Education », in *World Development*, vol.29, n°3, pp.561-572.

RESUME

Les individus et les ménages malgaches de Hautes Terres évoluent dans un contexte économique, politique et environnemental soumis à des aléas négatifs : risques environnementaux, climatiques, démographiques, économiques, politiques etc. Les comportements économiquement rationnels sont emprunts par ces aléas divers qui risquent à tout moment de faire basculer les familles dans des situations de forte vulnérabilité. Ce travail procède à une analyse des différentes stratégies que les paysans peuvent mettre en place pour répondre au risque quasi-constant d'insécurité alimentaire. Dans une économie rurale, la diversification des activités agricoles d'une part, mais aussi à l'extérieur du secteur primaire d'autre part, est une condition importante à la réduction des risques d'incertitude. Toutefois, cette diversification des activités au sein des ménages n'est rendue possible que grâce à une organisation spécifique des membres de la famille. Lorsque le marché du travail au niveau local ne permet plus aux acteurs économiques de s'adonner à la pluriactivité, la migration apparaît comme une issue quasi-obligatoire, soit de manière temporaire et saisonnière, soit de façon définitive, en particulier pour les jeunes générations. La dernière partie de cette étude sera consacrée à montrer de quelle manière les stratégies mises en places en amont d'un choc sont intensifiées en cas de crise et quelle sont les nouvelles stratégies développées *a posteriori*.

Mots-clés : Madagascar, petite paysannerie, incertitude, risque, diversification des activités, migration, scolarisation, crise du riz.

ABSTRACT

Individuals and Madagascan households from the "Hautes Terres" live in a context exposed to negative hazards such as political, environmental, economic, demographic and climatic risks. The rational economic behaviours are impacted by those hazards which may push certain families into a vulnerable state at anytime.

This thesis analyses the different strategies peasants can use to respond to the risk of shortage of food supply. In a rural economy, the diversification of agricultural activities on the one hand, but also outside the primary sector on the other hand plays an important part in the reduction of such uncertainties. However, this diversification within the household is only made possible through a specific organization of its members. When the local job market does not allow the economic actors to diversify their activities, migration appears as the only solution. This appears to happen either in a temporary or seasonal way or in a permanent manner for the younger generations. The last part of this study aims to focus not only on how strategies put in place before a crisis are increased during crisis but also on the new strategies developed afterwards.

Key-Word: Madagascar, small farmers, uncertainty, risk, diversification of agricultural activities, migration, schooling, crisis, shortage of food supply.

UNIVERSITE PARIS 5 – RENE DESCARTES
U.F.R. DE SCIENCES SOCIALES – SORBONNE

THESE

Pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITE PARIS 5
Discipline : Démographie
Présentée et soutenue publiquement le 4 Juillet 2007 par

Anne-Pascaline BRIET

**PETITE PAYSANNERIE ET INCERTITUDES
DANS LES HAUTES TERRES MALGACHES**

Sous la direction de Monsieur le Professeur Yves CHARBIT

TOME II : ANNEXES

JURY

M. Yves CHARBIT
M. Jacques CHARMES
Mme Maria Eugenia COSIO-ZAVALA
M. Jeannot RAMIARAMANANA
M. Frédéric SANDRON

Liste des annexes

Annexe 1.	Lexique	1
Annexe 2.	Tableaux Annexes	4
Annexe 3.	Echelle de la hiérarchie des besoins selon Maslow	58
Annexe 4.	Rapport de mission agronomique de Pierre Milleville.....	60
Annexe 5.	Le secteur informel	74
Annexe 6.	Carte de la répartition ethnique à Madagascar	78
Annexe 7. de ménage	Note méthodologique sur les déplacements de longue durée des chefs	79
Annexe 8.	Les cyclones tropicaux à Ampitatafika en 2004.....	82
Annexe 9.	Les différentes sources de données sur la population.....	84
Annexe 10.	Méthodologie.....	93
Annexe 11.	Grilles d'entretiens semi-directifs	100
Annexe 12.	Enquête CVMPS	127
Annexe 13.	Programme 4D : Manuel de l'enquêteur	135
Annexe 14.	Questionnaire de l'Enquête de Référence 4D.....	161

Annexe 1 Lexique

Anaran-dray	Traduit littéralement par le « nom du père », il s'agit d'un concept fondamental de la parenté par le patrimoine dans les régions du centre de Madagascar, qui implique pour les descendants le devoir impérieux de remplacer leur père et de prendre soin de la terre ancestrale.
Angady	Bêche de jet, composé d'une lame de fer et d'un manche en bois, dont la longueur total moyenne est de 1,9 à 2 m (dans le Vakinankaratra, la longueur de la lame atteint 40cm) ; c'est l'outil de travail du paysan des hautes terres malgaches.
Brèdes	Différentes feuilles utilisée dans la préparation du laoka telles que des épinards, du cresson, du chou chinois, des "brèdes mafana", etc.
Fady	Ce qui tabou
Famadihana	Cérémonie coutumière d'exhumation des morts
Faritany	Province, première circonscription administrative la plus grande. Madagascar compte six Faritany : Tananarive, Fianarantsoa, Tamatave, Diego Suarez, Majunga, Tuléar, Fort Dauphin. La Grande Île comprend 22 régions naturelles. Ampitatafika appartient à la région du Vakinankaratra
Fihavanana	Littéralement, le fait d'être parents. Le terme évoque des relations sociales harmonieuses, fondées sur le respect et la compréhension mutuelle.
Fivondronona	Seconde circonscription administrative après le Faritany. Ampitatafika appartient au Fivondronona d'Antanifotsy. Ancienne circonscription coloniale
Fokon'olona ou fokonolona	Communauté villageoise (à l'origine de même ascendance). Le terme est généralisé à l'ensemble de Madagascar
Fokontany	Circonscription territoriale la plus petite (troisième après le

	Faritany, le fivondrona). Cette circonscription administrative n'est plus en vigueur depuis 1975, la fin de la Seconde République malgache, mais elle est toujours utilisée. Peut correspondre à un village.
Hanikotrana	Légumes ou tubercules tels que manioc, patate douce, pomme de terre, haricots verts, brèdes, etc.
Kapaoka	Unité de mesure constituée par une boîte de lait concentré qui correspond à environ 300g de riz blanchi. Un kilogramme de riz blanc représente 3,5 kapaoka
Laoka	Préparation culinaire, sauce. Ce qui accompagne le riz.
Masi-mandidy	Personne qui est totalement libre de transmettre ses biens comme il le veut
Merina	Nom donné à l'ethnie des Hautes Terres
Mpiasa	Employé, salariés. Ils se différencient par leur spécialité professionnelle
Sarakantsaha	Salariés agricoles dans la région d'Ampitatafika
Valin-tanana	Entraide traditionnelle agricole

Annexe 2 Tableaux Annexes

Tableau annexe n°1	Répartition des ménages possédant un véhicule motorisé selon leur fokontany de résidence (en % du total).....	9
Tableau annexe n°2	Répartition des chefs de ménage selon le sexe (%).....	9
Tableau annexe n°3	Lien de parenté des individus recensés dans les ménages (%) et statut matrimonial des enfants présents dans les ménages	10
Tableau annexe n°4	Répartition des « autres membres » du ménage selon leur lien de parenté avec le chef de ménage (%)	10
Tableau annexe n°5	Pourcentage de ménages vivant avec des autres parents. Nombre d'autres parents (%)	11
Tableau annexe n°6	Statut d'activité des individus de plus de 6 ans non scolarisés selon le sexe (%)	11
Tableau annexe n°7	Statut d'activité des individus appartenant à des ménages agricoles selon le sexe (%)	12
Tableau annexe n°8	Pourcentage de la population active pratiquant une seconde activité économique (%)	12
Tableau annexe n°9	Répartition de la population active selon le secteur d'activité économique (2ème activité) (%).....	12
Tableau annexe n°10	Nombre total de parcelles exploitées par fokontany selon le mode de calcul.....	13
Tableau annexe n°11	Moyenne, médiane et écart type du nombre de parcelles et des surfaces cultivées selon que les exploitants aient toutes ou aucune de leurs parcelles titrées.....	14

Tableau annexe n°12	Calculs des rendements de riz par tête à Ampitatafika selon 3 sources de données (Ampitatafika, Nationale, ROR).....	14
Tableau annexe n°13	Statistiques descriptive sur la production de riz variables par tercile de superficie de rizières cultivées dans les Hautes Terres de Madagascar en 2000 (563 parcelles)	16
Tableau annexe n°14	Répartition des monoactifs selon qu'ils pratiquent ou non le salariat agricole (% du total).....	17
Tableau annexe n°15	Age moyen et médian des actifs selon qu'ils sont mono ou polyactifs	17
Tableau annexe n°16	Pourcentage des pluriactifs selon qu'ils pratiquent leurs activités dans des secteurs économiques identiques ou différents.....	17
Tableau annexe n°17	Pourcentage des pluriactifs selon qu'ils appartiennent à des secteurs économiques identiques ou différents (avant recodage des salariés agricoles).....	18
Tableau annexe n°18	Répartition des actifs selon qu'ils pratiquent une ou deux activités et selon le secteur de ces activités (avant insertion des salariés agricoles) (%)	18
Tableau annexe n°19	Détails des différentes activités extra-agricoles	19
Tableau annexe n°20	Répartition des pluriactifs polysectoriels ou unisectoriels, selon le domaine de la première activité qu'ils exercent (% du total).....	20
Tableau annexe n°21	Seconde activité pratiquée par les pluriactifs extra-agricoles (%).....	20
Tableau annexe n°22	Répartition des ménages selon qu'ils pratiquent ou non l'élevage (%).....	21
Tableau annexe n°23	Nombre d'animaux d'espèces différentes élevés par les ménages pratiquant au moins une forme d'élevage (%).....	21
Tableau annexe n°24	Répartition des actifs pratiquant une activité primaire et l'élevage selon leur lien de parenté avec le chef de ménage et le sexe (% du total)	21
Tableau annexe n°25	Répartition des pluriactifs primaires selon la seconde activité (%).....	22
Tableau annexe n°26	Seconde activité pratiquée par l'ensemble des pluriactifs (%)	22

Tableau annexe n°27	Répartition des actifs selon qu'ils pratiquent ou non le salariat agricole (%) 23
Tableau annexe n°28	Répartition par sexe des salariés agricoles (%) 23
Tableau annexe n°29	Age moyen et médian des salariés agricoles et des non salariés agricoles 23
Tableau annexe n°30	Répartition des ménages actifs avec ou sans salarié agricole selon qu'ils emploient ou non des salariés agricoles (%) 24
Tableau annexe n°31	Répartition des ménages monoactifs primaires selon l'activité pratiquée (%) 24
Tableau annexe n°32	Répartition des actifs d'Amboniandrefana en fonction du nombre et du secteur d'activité des actifs, selon la seconde activité pratiquée (Effectif) 24
Tableau annexe n°33	Type d'activités pratiquées par l'ensemble des membres du ménage selon le niveau de scolarité atteint par les chefs de ménage (%) 25
Tableau annexe n°34	Odds ratio des ménages de compter au moins un actif extra-agricole selon son fokontany de résidence, le nombre de personnes résidant dans son foyer, le niveau scolaire du chef de ménage et la superficie des terres exploitées 26
Tableau annexe n°35	Répartition des ménages monoactifs primaires ayant déclaré l'agriculture comme première source de revenu, selon la seconde source de revenus (%) 27
Tableau annexe n°36	Répartition des ménages selon qu'ils perçoivent ou non des revenus de transfert (%) 27
Tableau annexe n°37	Répartition des ménages qui perçoivent ou non des revenus de transferts selon que les actifs pratiquent la mono ou pluriactivité uni ou polysectorielle de ses membres (%) 27
Tableau annexe n°38	Répartition des exploitations agricoles ayant entendu parler de la culture en ligne, selon qu'elle la pratique ou non (%) 28
Tableau annexe n°39	Possession et utilisation d'une herse dans les exploitations agricoles (%) 28
Tableau annexe n°40	Répartition des ménages agricoles selon qu'ils possèdent ou non une charrette, une charrue, une herse, une houe rotative (%) 29

Tableau annexe n°41	Descriptif des niveaux, classes et cycles d'étude selon les âges	29
Tableau annexe n°42	Taux nets et bruts des filles et garçons d'Ampitatafika, au niveau secondaire – premier et second cycle.....	30
Tableau annexe n°43	Répartition des enfants scolarisés en maternelle en fonction du sexe selon leur âge (effectifs).....	30
Tableau annexe n°44	Type d'activité des enfants de 5-17 ans en Ouganda (%)	30
Tableau annexe n°45	Répartition des ménages selon le lieu d'approvisionnement en eau (%).....	33
Tableau annexe n°46	Répartition des ménages selon le type de combustible utilisé (%).....	33
Tableau annexe n°47	Répartition des hommes et des femmes recensés à Ampitatafika selon leur statut d'occupation (% colonne)	34
Tableau annexe n°48	Répartition des hommes et des femmes recensée à Ampitatafika selon leur statut d'occupation (% ligne)	34
Tableau annexe n°49	Répartition des hommes et des femmes de plus de 6 ans non scolarisés recensée à Ampitatafika selon leur statut d'occupation (% colonne).....	35
Tableau annexe n°50	Répartition des couples selon le lieu de naissance des conjoints (%)	35
Tableau annexe n°51	Répartition des hommes et des femmes en union ou ayant été en union selon qu'ils ont ou non discuté avec leur conjoint du nombre d'enfant souhaité (%).....	36
Tableau annexe n°52	Lieux de migration des chefs de ménage selon la durée (tous motifs confondus) (%)	36
Tableau annexe n°53	Statut matrimonial des chefs de ménage selon le sexe.	37
Tableau annexe n°54	Nombre d'enfant de moins de 13 ans ou scolarisé de plus de 13 ans selon le statut matrimonial des femmes chefs de ménage (%).....	37
Tableau annexe n°55	Risque relatif pour un chef de ménage d'avoir migré au cours 12 mois précédant l'enquête (Migration pour chercher un emploi).....	38

Tableau annexe n°56	Motif de migration des derniers déplacements des chefs de ménage partis entre novembre 2002 et octobre 2003 (%)	39
Tableau annexe n°57	Milieu de destination des derniers déplacements des chefs de ménage partis pour des motifs économiques entre novembre 2002 et octobre 2003 (%)	40
Tableau annexe n°58	Répartition des ménages avec ou sans enfant migrant selon leur première source de revenus (% colonne)	42
Tableau annexe n°59	Répartition des ménages avec ou sans enfant migrant selon leur première source de revenus (% ligne)	42
Tableau annexe n°60	Répartition des ménages avec ou sans enfant migrant selon leur seconde source de revenu (%)	43
Tableau annexe n°61	Répartition des secondes sources de revenus selon que les ménages comptent ou non au moins un enfant en migration ou non (%)	43
Tableau annexe n°62	Répartition des ménages selon la fréquence de recours au crédit	44
Tableau annexe n°63	Répartition des ménages ayant eu recours une ou plusieurs fois au crédit selon la personne ou l'organisme sollicité (%)	44
Tableau annexe n°64	Rapport de masculinité par âge des enfants émigrants	46
Tableau annexe n°65	Répartition des enfants émigrants en fonction de leur sexe selon l'âge auquel ils sont partis (%)	47
Tableau annexe n°66	Répartition des enfants émigrants en fonction de leur sexe selon l'âge (au moment du départ) auquel ils ont quitté la commune d'Ampitatafika (%)	49
Tableau annexe n°67	Répartition des enfants émigrants en fonction de leur sexe selon les causes de départ (%)	50
Tableau annexe n°68	Motifs de migration des fils des chefs de ménage selon le lieu de migration (%)	50
Tableau annexe n°69	Risque relatif pour un individu – enfant du chef de ménage - d'avoir migré (migration pour chercher un emploi)	51
Tableau annexe n°70	Première activité déclarée des femmes de plus de 6 ans occupées (%)	52

Tableau annexe n°71	Activité pratiquée par les enfants émigrants résidant à Tananarive au moment de l'enquête, selon le sexe (%)	52
Tableau annexe n°72	Répartition des individus de 13 ans ou plus, selon qu'ils savent lire et écrire ou non.....	54
Tableau annexe n°73	Répartition des enfants émigrants partis pour des raisons économiques en fonction de leur sexe selon le lieu d'émigration (%).....	54
Tableau annexe n°74	Répartition des ménages avec ou sans enfant émigrant selon le manque de main-d'œuvre sur l'exploitation agricole	55
Tableau annexe n°75	Répartition des enfants des chefs de ménage émigrants qui transfèrent ou non de l'argent à leur famille selon la durée de leur migration (%)	55
Tableau annexe n°76	Répartition des ménages selon qu'ils disposent encore ou non de réserve de riz en décembre 2004 (effectifs).....	56
Tableau annexe n°77	Répartition des ménages selon qu'ils sont ou non dans l'obligation d'acheter du riz en décembre 2004 (effectifs).....	56
Tableau annexe n°78	Répartition des ménages selon qu'ils ont consommé, vendu ou conservé leurs semences en décembre 2004 (effectifs).....	56

Tableau annexe n°1 Répartition des ménages possédant un véhicule motorisé selon leur *fokontany* de résidence (en % du total)

	Possède un véhicule motorisé	Ne possède pas de véhicule motorisé	Ensemble
Amboalefoka	0,0	4,9	4,9
Ambohitarabe	0,1	10,0	10,1
Amboniandrefana	0,0	5,4	5,4
Amorona Fierenana	0,0	3,5	3,5
fkt Ampitafika	1,2	17,6	18,8
Mananetivohitra	0,0	4,4	4,4
Masoandro	0,6	21,9	22,5
Tsarahonenana	0,0	17,1	17,1
Tsimabeharona	0,2	13,1	13,4
Total	2,1	97,9	100
<i>Effectifs</i>	34	1587	1621

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°2 Répartition des chefs de ménage selon le sexe (%)

Sexe	%
Homme	78,1
Femme	21,9
Total	100
<i>Effectifs</i>	1621

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°3 Lien de parenté des individus recensés dans les ménages (%) et statut matrimonial des enfants présents dans les ménages

Lien de parenté avec le chef de ménage	%
Chef de ménage	20,7
Conjoint	15,5
Enfant	54,2
DONT	
Enfant marié ou en union	2,5
Enfant célibataire ou séparé	97,5
Autres parents	9,6
Total	100
Effectifs	7820

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°4 Répartition des « autres membres » du ménage selon leur lien de parenté avec le chef de ménage (%)

Lien avec le chef de ménage	%
Bru, gendre du chef de ménage	6,7
Sœur, frère du chef de ménage	5,9
Belle-sœur, beau-frère du chef de ménage	1,6
Mère, père du chef de ménage	8,0
Petit-enfant du chef de ménage	58,2
Autre lien de parenté	14,4
Aucun lien de parenté	5,2
Total	100
Effectifs	748

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°5 Pourcentage de ménages vivant avec des autres parents. Nombre d'autres parents (%)

Pourcentage de ménages vivant avec X autres parents	%
0	76,5
1	12,3
2	5,4
3	2,8
4	1,3
5	0,8
6	0,7
7	0,1
8	0,1
Total	100
Effectifs	1621

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°6 Statut d'activité des individus de plus de 6 ans non scolarisés selon le sexe (%)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Occupé	92,5	88,0	90,2
Sans activité	3,6	3,2	3,3
Femme/homme au foyer	0,5	5,4	3,0
Retraité	0,6	0,2	0,4
Handicapé, malade, personne âgée	2,9	3,2	3,0
Total	100	100	100
Effectifs	1885	2056	3941

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°7 Statut d'activité des individus appartenant à des ménages agricoles selon le sexe (%)

	Homme	Femme	Ensemble
Occupé	60,3	60,5	60,4
Sans activité	2,3	2,2	2,3
Femme/homme au foyer	0,3	3,4	1,9
Elève, étudiant	35,2	31,8	33,4
Retraité	0,4	0,2	0,3
Handicapé, malade, personne âgée	1,5	2,0	1,8
Total	100	100	100
Effectifs	2855	2959	5814

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°8 Pourcentage de la population active pratiquant une seconde activité économique (%)

Activité secondaire	%
Oui	39,1
Non	60,9
Total	100
Effectifs	3553

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°9 Répartition de la population active selon le secteur d'activité économique (2^{ème} activité) (%)

Secteur de la seconde activité	%
Primaire	20,2
Commerce et autres services	12,2
Carrier	1,9
Autres	4,7
Ne pratique pas de seconde activité économique	60,9
Total	100
Effectifs	3553

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°10 Nombre total de parcelles exploitées par fokontany selon le mode de calcul

Fokontany	Somme des parcelles acquises par héritage+achetées+louées+métayage sur l'ensemble du fokontany (A)	Somme des parcelles exploitées en plaine+en tanety sur l'ensemble du fokontany (B)	Différence du nombre de parcelles déclarée par ménage (B-A)
Amboalefoka	512	529	17
Ambohitarabe	1950	1939	-11
Amboniandrefana	881	887	6
Amorona Fierenana	709	815	106
fkt Ampitatafika	2084	3312	1228
Mananetivohitra	643	665	22
Masoandro	3695	3790	95
Tsarahonenana	1955	2039	84
Tsimabeharona	2010	2054	44
Total	14439	16030	1591

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

On observe une différence significative dans certains *fokontany*, en particulier à Ampitatafika, si l'on calcule la somme des parcelles possédées par l'ensemble des ménages d'un *fokontany*, en effectuant la somme des parcelles, selon leur mode d'acquisition ou de faire valoir (achat+héritage+location+métayage⁷²), ou selon leur localisation (*tanety*+plaine⁷³). Cette différence est due à une erreur soit de déclaration, soit de collecte de données. Il est alors difficile de savoir si la somme des parcelles en plaine et en *tanety* est supérieure à la somme obtenue en additionnant les différentes parcelles selon leur mode de faire valoir relève d'une sous déclaration du nombre de parcelles, ou si certains chefs de ménage n'ont comptés dans les parcelles en *tanety* et en plaine uniquement les parcelles qui étaient exploitées au moment de l'enquête (la question leur étant posée juste avant (question n°F1)).

Pour l'ensemble de nos calculs et analyses, nous avons choisi de prendre la seconde colonne : nombre de parcelles en plaine ajouté au nombre de parcelles en *tanety*, dans la mesure où ces chiffres ont servi à calculer les superficies exploitées par ménage.

⁷² Questions F7 à F10 du questionnaire

⁷³ Questions F5 et F6 du questionnaire.

Tableau annexe n°11 Moyenne, médiane et écart type du nombre de parcelles et des surfaces cultivées selon que les exploitants aient toutes ou aucune de leurs parcelles titrées

	100% des parcelles titrées		Aucune parcelle titrée	
	Nombre de parcelles exploitées	Surfaces (ares)	Nombre de parcelles exploitées	Surfaces (ares)
Moyenne	8,6	41	8,9	43
Médiane	7	25	8	23
Ecart type	4,8	55	6,2	72

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°12 Calculs des rendements de riz par tête à Ampitatafika selon 3 sources de données (Ampitatafika, Nationale, ROR)

	Ampitatafika*	National**	ROR***
Rendement de paddy à l'hectare (kg/ha)	2000	2500	2826
Equivalent en riz décortiqué (kg/ha) (1)	1500	1875	2119,5
Rendement proportionnel à la superficie médiane à Ampitatafika par ménage (kg/ménage) (2)	375	468,8	529,9
Equivalent par tête (kg/personne)(3)	77,8	97,3	109,9

Sources : * Notes de terrain ; ** Adriamanalina, Mercier-Bouvier, 2006 ; *** ROR, 2006

(1) : 1 kilo de paddy = 0.75 kilo de riz cargo

(2) : superficie médiane des parcelles possédées par ménage agricole = 0,25 hectare

(3) : nombre moyen de personnes par ménage à Ampitatafika = 4,82

Nous ne disposons pas de chiffre exact des rendements de riz à l'hectare ou par ménage pour les villages d'Ampitatafika, toutefois, nous en avons fait quelques estimations. En effet, les paysans estiment que les rendements de paddy à Ampitatafika ne dépassent pas deux tonnes par hectare alors que la production moyenne au niveau national est de deux tonnes et demie. En outre, nous disposons de données recueillies par le biais des observatoires ruraux dans les communes de Faravohitra et d'Androkavato, deux

communes du Vakinankaratra situées respectivement à 26 et 33 kilomètres d'Ampitatafika⁷⁴.

Si l'on tient compte de la perte du poids une fois le riz décortiqué – un kilo de paddy donne 750 grammes de riz cargo, le riz cargo étant le riz complet, les grains ont été pilés mais non blanchis – et de la surface médiane – 25 ares (Tableau annexe n°11) – de terre exploitée par ménage à Ampitatafika – la surface moyenne des exploitations étant moins significative que la médiane en raison de quelques grosses exploitations qui tirent la moyenne vers le haut –, on peut alors estimer, selon les différentes sources, la production en riz par personne des ménages enquêtés entre 77,8 et 109,9 kilos par personne et par an.

⁷⁴ En partant du fait que les conditions climatiques, la qualité des sols, les techniques culturales, les superficies rizicoles possédées par ménage etc. on suppose, sans toutefois en avoir une totale certitude que les rendements sont à peu près identiques à Ampitatafika.

Tableau annexe n°13 Statistiques descriptive sur la production de riz variables
par tercile de superficie de rizières cultivées dans les Hautes Terres de Madagascar en
2000 (563 parcelles)

Variables	Unités	Echan.	Ecart type	Tercile		
				Petite	Moyenne	Grande
Variables dépendantes						
Quantité produite	Kg de riz	1009	997	352	820	2012
Superficie et rendements						
Superficie de rizières	Are / ménage	44,82	47,64	8,60	30,33	95,55
Rendements	Kg/are (w)	22,52	15,16	45,99	25,28	19,4
Variables facteurs de production						
MO familiale	HJ/are (w)	0,99	1,38	3,39	1,20	0,70
MO salariée	HJ/are (w)	1,04	1,12	2,66	1,27	0,80
MO enfant	HJ/are (w)	1,14	0,32	0,34	0,13	0,12
Nombre de zébus	Unité	2,53	2,99	1,15	2,21	3,77
Utilisation d'engrais	Dummy (1=oui)	0,10	0,30	0,12	0,10	0,09
Dose engrais minéraux	Kg/are (w)	0,08	0,34	0,12	0,09	0,07
Jeunes plans	Dummy (1=oui)	0,06	0,24	0,07	0,06	0,06
Région Vakinankaratra	Dummy (1=oui)	0,56	0,50	0,72	0,54	0,11
Autres variables intéressantes						
Taille du ménage	Nombre	6,7	2,9	6,02	6,43	7,42
MO fam. pour le sarclage	Jour/are	4,4	7,6	0,68	0,27	0,18
MO sal. pour le sarclage	Jour/are	3,6	6,4	0,42	0,23	0,15
MO fam. pour le repiquage	Jour/are	2,1	2,7	0,37	0,13	0,08
MO sal. pour le repiquage	Jour/are	3,7	4,7	0,48	0,21	0,16
Gestion de l'eau	Jour/are	1,2	2,5	0,21	0,06	0,05

Sources : Agricultural Production Survey, Programme Ilo, Hautes-Terres de Madagascar, Juin 2000, in
Randrianarisoa, 2003, p.6

MO = Main-d'œuvre

(w) Moyenne pondérée par la superficie des parcelles

Tableau annexe n°14 Répartition des monoactifs selon qu'ils pratiquent ou non le salariat agricole (% du total)

1ère activité	Pratique le salariat agricole	Ne pratique pas le salariat agricole	Ensemble
Primaire	32,8	56,3	89,1
Administration, santé, éducation	0	1,5	1,5
salariat agricole	1,2	0	1,2
Commerce et autres services	0,4	6,3	6,7
Carrier	0	0,1	0,1
Autres	0,1	1,3	1,4
Total	34,4	65,6	100
Effectifs	745	1419	2164

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°15 Age moyen et médian des actifs selon qu'ils sont mono ou polyactifs

Age	Deux activités	Une seule activité	Ensemble
Moyen	35,3	35,7	35,5
Médian	29,8	33,2	32,2

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°16 Pourcentage des pluriactifs selon qu'ils pratiquent leurs activités dans des secteurs économiques identiques ou différents

Secteurs d'activité	%
Différents	40,5
Identiques	59,5
Total	100
Effectifs	2108

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°17 Pourcentage des pluriactifs selon qu'ils appartiennent à des secteurs économiques identiques ou différents (avant recodage des salariés agricoles)

Secteurs d'activité	%
Différents	60,7
Identiques	39,3
Total	100
Effectifs	1388

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°18 Répartition des actifs selon qu'ils pratiquent une ou deux activités et selon le secteur de ces activités (avant insertion des salariés agricoles) (%)

Nombre d'activité pratiquée par secteur	%
Monoactif primaire	55,0
Pluriactif primaire	14,9
Pluriactif polysectoriel	23,2
Pluriactifs extra primaire	0,9
Monoactif extra primaire	5,9
Total	100
Effectifs	3553

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°19 Détails des différentes activités extra-agricoles

Détail des activités
Personnel administratif
Instituteur de l'EPP
Enseignant du CEG
Instituteur d'école privée
Enseignant
Médecin
Infirmière
Assistants médicaux
Matrone
Vétérinaire
Fripier
Vendeur, fabricant de produits artisanaux (chapeaux, paniers, nattes...)
Coiffeur
Cordonnier
Sécurité, gardien
Domestique, cuisinier
Courtier (intermédiaire pour vente/achat)
Conducteur (taxi-brousse, poids lourd)
Aide – chauffeur (taxi-brousse, poids lourd)
Gérant (propriétaire du véhicule)
Agents postaux
Briquetier, potier...
Charbonnier
Tresseur, vannerie, fileur
Forgeron, zingueur, ferblantier
Maçon
Ménisier, charpentier, ébéniste, sculpteur
Tâcheron
Mécanicien automobile
Dépanneur (radio, bicyclette,.....)
Marchand ambulant (fruits, bonbons, troc.....)
Gargotier, Fabriquant de beignet
Epicier
Vendeur de brèdes, légumes, fruits, poissons....
Boucher
Collecteur
Vendeur de vin et de raisin
Couturier, tailleur, Lessiveuse, repasseuse

Tableau annexe n°20 Répartition des pluriactifs polysectoriels ou unisectoriels, selon le domaine de la première activité qu'ils exercent (% du total)

Première activité	Polysectoriel	Unisectoriel	Ensemble
Agriculteur	29,6	54,8	84,3
Eleveur	0,1	2,1	2,3
Salarié agricole	0,6	1,9	2,5
Administration et fonction publique	0,3	0	0,3
Education	0,6	0	0,6
Commerce alimentaire	3,2	0,1	3,3
Autres commerces et services	0,7	0,1	0,8
Transformation et construction	1,9	0,1	2,1
Réparateur	0,1	0	0,1
Transport	1,2	0,1	1,3
Carrier	0,6	0	0,6
Industrie textile	0,2	0	0,3
Autres	1,3	0,2	1,5
Total	40,5	59,5	100
Effectifs	853	1255	2108

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°21 Seconde activité pratiquée par les pluriactifs extra-agricoles (%)

Seconde activité	%
Agriculteur	75,2
Eleveur	0,9
Salarié agricole	10,4
Administration et fonction publique	0,4
Commerce alimentaire	1,7
Autres commerces et services	1,7
Réparateur	0,9
Transformation et construction	3,5
Industrie textile	1,3
Autres	3,9
Total	100
Effectifs	230

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°22 Répartition des ménages selon qu'ils pratiquent ou non l'élevage (%)

Pratique l'élevage	%
Oui	84,5
Non	15,5
Total	100
Effectifs	1621

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°23 Nombre d'animaux d'espèces différentes élevés par les ménages pratiquant au moins une forme d'élevage (%)

Nombre	%
1	3,4
2	39,3
3	35,1
4	16,6
5	5,1
6	0,5
Total	100
Effectifs	1369

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°24 Répartition des actifs pratiquant une activité primaire et l'élevage selon leur lien de parenté avec le chef de ménage et le sexe (% du total)

Lien de parenté avec le chef de ménage	Homme	Femme	Ensemble
Chef de ménage	28,1	16,0	44,2
Conjoint	0,4	37,2	37,7
Enfant du chef de ménage	7,8	5,6	13,4
Autre parent	1,7	3,0	4,8
Total	38,1	61,9	100
Effectifs	88	143	231

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°25 Répartition des pluriactifs primaires selon la seconde activité (%)

Seconde activité primaire	%
Agriculteur	6,0
Eleveur	18,6
Salarié agricole	75,3
Total	100
Effectifs	1240

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°26 Seconde activité pratiquée par l'ensemble des pluriactifs (%)

Seconde activité	%
Agriculteur	11,8
Eleveur	11,1
Salarié agricole	45,4
Administration et fonction publique	0,2
Commerce alimentaire	9,0
Autres commerces et services	2,3
Transformation et construction	8,2
Location et service	0,1
Réparateur	0,5
Transport	0,5
Carrier	3,3
Industrie textile	1,1
Autres	6,5
Total	100
Effectifs	2108

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°27 Répartition des actifs selon qu'ils pratiquent ou non le salariat agricole (%)

Pratique le salariat agricole	%
Oui	39,7
Non	60,3
Total	100
<i>Effectif</i>	3553

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°28 Répartition par sexe des salariés agricoles (%)

Sexe des salariés agricoles	%
Hommes	52,5
Femmes	47,5
Total	100
<i>Effectifs</i>	1412

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°29 Age moyen et médian des salariés agricoles et des non salariés agricoles

Age	Salariés agricoles	Non salariés agricoles	Ensemble
Moyen	34,8	28,7	41,9
Médian	32,5	32,2	31,8

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°30 Répartition des ménages actifs avec ou sans salarié agricole selon qu'ils emploient ou non des salariés agricoles (%)

Le ménage emploi des salariés agricoles	Ménage avec au moins 1 salarié agricole	Ménage sans salarié agricole	Ensemble
Oui	50,2	74,9	61,3
Non	49,5	21,3	36,9
N'exploite pas de terre	0,2	3,9	1,9
Total	100	100	100
Effectifs	886	720	1606

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°31 Répartition des ménages monoactifs primaires selon l'activité pratiquée (%)

	%
Agriculteur	98,2
Eleveur	0,9
Salarié agricole	0,9
Total	100
Effectifs	225

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°32 Répartition des actifs d'Amboniandrefana en fonction du nombre et du secteur d'activité des actifs, selon la seconde activité pratiquée (Effectif)

Seconde activité	Monoactifs primaires	Pluriactifs primaires	Pluriactifs polysectoriels	Ensemble
Agriculteur			3	3
Salarié agricole		29	3	32
Commerce alimentaire			3	3
Transformation et construction			17	17
Carrier			4	4
Autres			15	15
Pas de seconde activité	8	4	2	14
Total	8	33	47	88

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°33 Type d'activités pratiquées par l'ensemble des membres du ménage selon le niveau de scolarité atteint par les chefs de ménage (%)

	Aucun	Primaire	Secondaire et plus	Ensemble
Monoactivité primaire pour l'ensemble des actifs	14,3	13,9	13,9	14,0
Pluriactivité primaire	57,3	38,0	17,3	38,4
Pluriactivité polysectorielle	27,4	47,7	63,2	46,2
Monoactivité extra-primaire	0,9	0,4	5,6	1,4
Total	100	100	100	100
Effectifs	321	1019	266	1606

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs

Khi² significatif au seuil de tolérance de 1 % et 6 ddl.

Tableau annexe n°34 Odds ratio des ménages de compter au moins un actif extra-agricole selon son *fokontany* de résidence, le nombre de personnes résidant dans son foyer, le niveau scolaire du chef de ménage et la superficie des terres exploitées

	Odds ratio
<i>Fokontany de résidence</i>	
(Amboalefoka)	Ref.
Ambohitsarabe	1,154
Amboniandrefana	2,611***
Amorona Fierenana	3,212***
<i>fkt</i> Ampitatafika	3,728***
Mananetivohitra	0,896
Masoandro	2,529***
Tsarahonenana	1,459
Tsimabeharona	1,351
<i>Nombre de personnes</i>	
([0;4])	Ref.
[5;8]	1,416***
[9 et +]	1,940**
<i>Niveau scolaire atteint</i>	
(Aucun)	Ref.
Primaire (11ème - 7ème)	1,720***
Collège et plus	0,610***
<i>Superficie des terres exploitées</i>	
([0;1,525])	
[1,525;2,600[	0,997
[2,600;5,000[	1,021
[5,000]	1,600***

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

*** p significatif à 1 %

** p significatif à 5 %

Tableau annexe n°35 Répartition des ménages monoactifs primaires ayant déclaré l'agriculture comme première source de revenu, selon la seconde source de revenus (%)

Seconde source de revenus	Nature	%
<i>Pas d'autre source de revenue</i>		28,8
<i>Une seconde source de revenu</i>		71,2
Nature de la seconde source de revenu	Elevage	54,8
	Salariat agricole	1,4
	Salariat privé non agricole	1,4
	Don et transferts	13,7
Total		100
Effectifs		73

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°36 Répartition des ménages selon qu'ils perçoivent ou non des revenus de transfert (%)

	%
Non	80,7
Oui	19,3
Total	100
Effectifs	1621

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°37 Répartition des ménages qui perçoivent ou non des revenus de transferts selon que les actifs pratiquent la mono ou pluriactivité uni ou polysectorielle de ses membres (%)

	Non	Oui	Total	Effectifs
Monoactivité primaire	64,9	35,1	100	225
Pluriactivité primaire	84,6	15,4	100	617
Pluriactivité polysectorielle	83,7	16,3	100	742
Monoactivité extra primaire	81,8	18,2	100	22
Inactifs	86,7	13,3	100	15
Ensemble	81,38	18,62	100	1621

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°38 Répartition des exploitations agricoles ayant entendu parler de la culture en ligne, selon qu'elle la pratique ou non (%)

Pratique la culture en ligne	%
Oui	82,3
Non	17,7
Total	100
Effectifs	1546

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°39 Possession et utilisation d'une herse dans les exploitations agricoles (%)

	%
<i>Possède une herse</i>	
Oui	15,6
Non	84,4
Total	100
<i>Le ménage à recours à la location ou au prêt</i>	
Oui, location	12,3
Oui, emprunt	51
Oui, les deux	2,3
Non	34,4
Total	100
Effectifs	1578

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°40 Répartition des ménages agricoles selon qu'ils possèdent ou non une charrette, une charrue, une herse, une houe rotative (%)

Le ménage possède :	Oui	Non	Total	Effectifs
Charrette	13,5	86,5	100	1578
Charrue	5,0	95,0	100	1578
Herse	15,6	84,4	100	1578
Houe rotative	25,7	74,3	100	1578

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°41 Descriptif des niveaux, classes et cycles d'étude selon les âges

Cycle	Age	Classe	Equivalent en France
<i>Primaire</i>			
	6	11ème (CP1)	CP
	7	10ème (CP2)	CE1
	8	9ème (CE)	CE2
	9	8ème (CM1)	CM1
	10	7ème (CM2)	CM2
Examen : CEPE = Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires			
<i>Secondaire Premier cycle (Collège)</i>			
	11	6ème	
	12	5ème	
	13	4ème	
	14	3ème	
Examen : BEPC = Certificat d'Etude de Premier Cycle			
<i>Secondaire deuxième cycle (Lycée)</i>			
	15	Seconde	
	16	Première	
	17	Terminale	
Examen : Baccalauréat			

Sources : Indications personnelles

Tableau annexe n°42 Taux nets et bruts des filles et garçons d'Ampitatafika, au niveau secondaire – premier et second cycle

	Garçons	Filles	Ensemble
TNS des 11-17 ans	12,7	13,2	12,9
TBS des 11-17 ans	15,5	14,4	14,9
Effectifs des 11-17 ans	569	536	1105

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°43 Répartition des enfants scolarisés en maternelle en fonction du sexe selon leur âge (effectifs)

Age	Garçons	Filles	Ensemble
6	13	7	20
7	7	11	18
8	3	5	8
9	2	2	4
10	3	5	8
11	0	2	2
Total	28	32	60

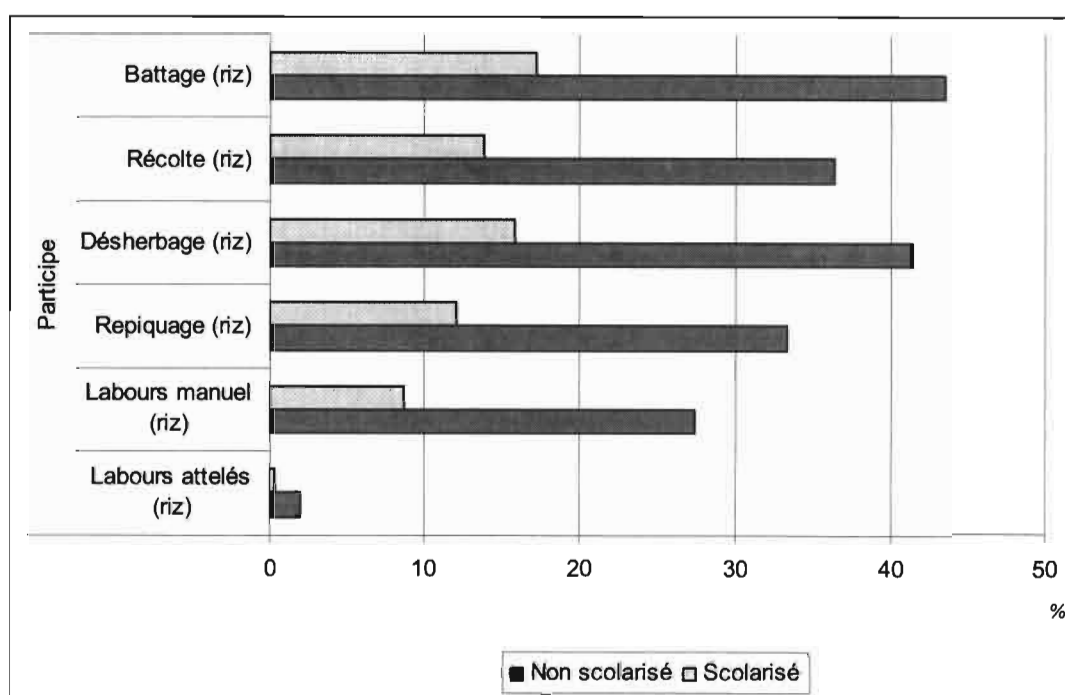
Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°44 Type d'activité des enfants de 5-17 ans en Ouganda (%)

	Scolarisé	Non scolarisé
Tâches domestiques	70,7	89,3
Travail dans le ménage	22,6	44,0
Travail chez un employeur	3,8	4,4

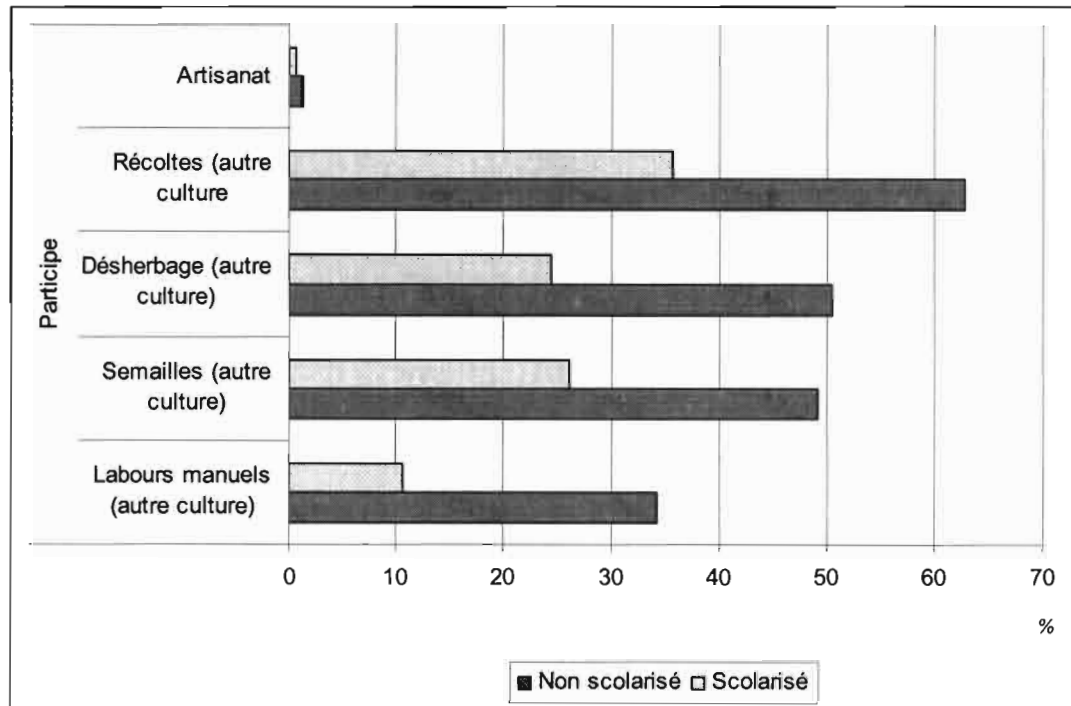
Sources : DHS, in Bahri et al., 2006, p.505

Figure annexe n°1 Participation des enfants de 6 à 15 ans, scolarisés et non scolarisés aux activités rizicoles de la famille (n = 2182)



Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Figure annexe n°2 Participation des enfants de 6 à 15 ans, scolarisés et non scolarisés aux activités agricoles de la famille (autres que la riziculture) (n = 2182)



Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°45 Répartition des ménages selon le lieu d'approvisionnement en eau (%)

	%
Robinet intérieur ou extérieur privé	0,1
Pompe publique	1,4
Puits	21,2
Vendeur d'eau	0,1
Cours d'eau, source, mare	77,3
Total	100
Effectifs	1621

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°46 Répartition des ménages selon le type de combustible utilisé (%)

	%
Pétrole	0,2
Charbon de bois acheté	7,3
Charbon de bois produit par le ménage	0,4
Bois acheté	12,5
Bois ramassé par le ménage	79,5
Autres	0,1
Total	100
Effectifs	1621

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°47 Répartition des hommes et des femmes recensés à Ampitatafika selon leur statut d'occupation (% colonne)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Occupé	44,9	45,9	45,4
Sans activité	1,9	2,1	2,0
Femme / Homme au foyer	0,1	2,3	1,2
Elève, étudiant	26,2	24,2	25,2
Retraité	0,3	0,1	0,2
Handicapé, malade, personne âgée	1,4	1,7	1,5
Non concerné (enfants de moins de 6 ans)	25,2	23,7	24,4
Total	100	100	100
Effectifs	3879	3941	7820

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°48 Répartition des hommes et des femmes recensée à Ampitatafika selon leur statut d'occupation (% ligne)

	Hommes	Femmes	Total	Effectifs
Occupé	49,1	50,9	100	3553
Sans activité	46,8	53,2	100	156
Femme / Homme au foyer	3,2	96,8	100	95
Elève, étudiant	51,6	48,4	100	1968
Retraité	70,6	29,4	100	17
Handicapé, malade, personne âgée	45,0	55,0	100	120
Non concerné (enfants de moins de 6 ans)	51,2	48,8	100	1911
Ensemble	49,6	50,4	100	7820

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°49 Répartition des hommes et des femmes de plus de 6 ans non scolarisés recensée à Ampitatafika selon leur statut d'occupation (% colonne)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Occupé	92,5	88,0	90,2
Sans activité	3,9	4,0	4,0
Femme / Homme au foyer	0,2	4,5	2,4
Retraité	0,6	0,2	0,4
Handicapé, malade, personne âgée	2,9	3,2	3,0
Total	100	100	100
Effectifs	1885	2056	3941

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°50 Répartition des couples selon le lieu de naissance des conjoints (%)

	%
Les deux conjoints sont nés dans la commune	55,9
Un des conjoints est né hors de la commune	39,3
Dont : homme originaire d'Ampitatafika	30,6
femme originaire d'Ampitatafika	8,6
Les deux conjoints sont nés hors de la commune	4,8
Total	100
Effectifs	1169

Sources : Enquête de Références, Programme 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°51 Répartition des hommes et des femmes en union ou ayant été en union selon qu'ils ont ou non discuté avec leur conjoint du nombre d'enfant souhaité (%)

	Hommes	Femmes
Oui	76,3	74,1
Non	23,7	25,9
Total	100	100
Effectifs	782*	1071**

Sources : Enquête de Références, Programme 4D, nos calculs.

* Hommes chef de ménage en union au moment de l'enquête

** Femmes âgées de 15-49 ans au moment de l'enquête ayant été au moins une fois en union au cours de leur vie

Tableau annexe n°52 Lieux de migration des chefs de ménage selon la durée (tous motifs confondus) (%)

	Courte durée (plus d'1 nuit moins d'1 mois)	Moyenne durée (plus d'1 mois moins de 6)
Antsirabe	12,6	9,6
Tananarive	43,2	37,7
Dans la province de Tana (hors Tana et Antsirabe), milieu urbain	2,7	2,3
Dans la province de Tana, milieu rural	31,9	17,7
Hors de la province de Tana, milieu urbain	5,8	17,7
Hors de la province de Tana, milieu rural	3,3	14,2
Etranger	0,3	0,4
Ne sait pas	0,3	0,4
Total	100	100
Effectifs	1120	260

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs

Tableau annexe n°53 Statut matrimonial des chefs de ménage selon le sexe.

	Hommes	Femmes	Ensemble
Célibataire, n'a jamais été en union	0,5	2,8	1,0
Célibataire mais a déjà été en union	0,1	1,7	0,4
En union libre	10,0	3,1	8,5
Marié(e) légalement	55,8	20,8	48,1
Marié(e) coutumièrement	27,3	8,2	23,1
Veuf(ve)	4,9	43,4	13,3
Divorcé(e)	0,4	2,8	0,9
Séparé(e)	1,2	17,2	4,7
Total	100	100	100
Effectifs	1266	355	1621

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°54 Nombre d'enfant de moins de 13 ans ou scolarisé de plus de 13 ans selon le statut matrimonial des femmes chefs de ménage (%)

	0	1 ou plus	Ensemble
Célibataire	3,4	4,9	4,5
En union	13,6	38,2	32,1
Divorcée, séparée, veuve	83,0	56,9	63,4
Total	100	100	100
Effectifs	88	267	355

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°55 Risque relatif pour un chef de ménage d'avoir migré au cours 12 mois précédant l'enquête (Migration pour chercher un emploi)

ODDS RATIO	
Sexe du chef de ménage	
(Femme)	Ref.
Homme	9,706***
Village de résidence	
(Amboniandrefana)	Ref.
Tsimabeharona	0,640
Tsarahonena	0,399**
Masoandro	0,788
Mananetvohitra	0,638
Fkt Ampitatafika	0,776
Amorona	0,626
Ambohitarabe	0,727
Amboalefoka	0,632
Niveau d'Etudes	
(Secondaire ou supérieur)	Ref.
Aucun	0,493**
Primaire	1,069
Alphabétisation	
(Ne pas savoir lire)	Ref.
Savoir lire	1,629***

*** significatif à 0,001

** significatif à 0,005

Sources : Sources : Enquête de Référence 4D, calculs Bénédicte Gastineau.

Tableau annexe n°56 Motif de migration des derniers déplacements des chefs de ménage partis entre novembre 2002 et octobre 2003 (%)

	Motif économique	Autres motifs	Ensemble
Novembre 2002	3,4	1,2	1,9
Décembre 2002	1,6	1,1	1,2
Janvier 2003	1,3	1,7	1,6
Février 2003	3,1	3,8	3,6
Mars 2003	5,3	3,5	4,0
Avril 2003	2,5	2,1	2,2
Mai 2003	12,8	4,2	6,6
Juin 2003	4,7	6,9	6,3
Juillet 2003	12,8	13,1	13,0
Août 2003	10,6	24,7	20,7
Septembre 2003	23,4	22,7	22,9
Octobre 2003	18,4	15,0	16,0
Total	100	100	100
Effectifs	320	811	1131
Soit	28,3	71,7	100

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

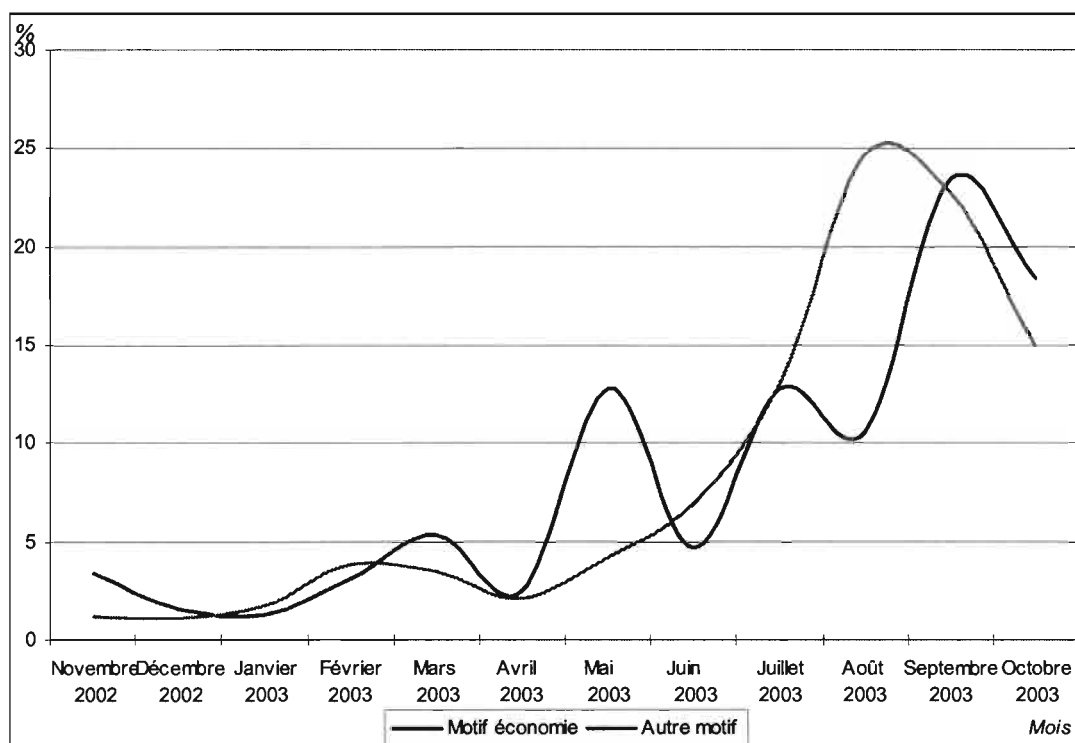
Tableau annexe n°57 Milieu de destination des derniers déplacements des chefs de ménage partis pour des motifs économiques entre novembre 2002 et octobre 2003 (%)

	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
Novembre 2002	3,9	2,6	3,4
Décembre 2002	2,0	0,9	1,6
Janvier 2003	1,5	0,9	1,3
Février 2003	2,9	3,5	3,1
Mars 2003	3,9	7,9	5,3
Avril 2003	2,4	2,6	2,5
Mai 2003	7,3	22,8	12,9
Juin 2003	4,9	4,4	4,7
Juillet 2003	16,6	6,1	12,9
Août 2003	9,8	12,3	10,7
Septembre 2003	24,9	20,2	23,2
Octobre 2003	20,0	15,8	18,5
Total	100	100	100
Effectifs	205	114	319 ⁷⁵
Soit	64,3	35,7	100

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

⁷⁵ N = 319 et non 320 car un individu ne se souvenait plus du lieu de son dernier déplacement.

Figure annexe n°3 Répartition des derniers déplacements temporaires des chefs de ménage selon le motif de déplacement en fonction du calendrier (N = 1131)



Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°58 Répartition des ménages avec ou sans enfant migrant selon leur première source de revenus (% colonne)

	Ménage avec enfant migrant	Ménage sans enfant migrant	Ensemble
Agriculture	18,1	17,0	17,4
Elevage	17,1	16,5	16,7
Artisanat	2,7	1,8	2,2
Commerce	10,8	13,7	12,6
Salariat agricole	19,7	25,8	23,5
Salariat secteur privé non agricole	8,4	18,4	14,6
Revenus de la fonction publique	3,7	1,8	2,5
Dons	18,4	4,6	9,9
Autres	0,6	0,5	0,6
NSP	0,2	0	0,1
Refus de répondre	0,2	0	0,1
Total	100	100	100
Effectifs	619	1002	1621

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°59 Répartition des ménages avec ou sans enfant migrant selon leur première source de revenus (% ligne)

	Ménage avec enfant migrant	Ménage sans enfant migrant	Total	Effectifs
Agriculture	39,7	60,3	100	282
Elevage	39,1	60,9	100	271
Artisanat	48,6	51,4	100	35
Commerce	32,8	67,2	100	204
Salariat agricole	32,0	68,0	100	381
Salariat secteur privé non agricole	22,0	78,0	100	236
Revenus de la fonction publique	56,1	43,9	100	41
Dons	71,3	28,8	100	160
Autres	44,4	55,6	100	9
NSP	100,0	0,0	100	1
Refus de répondre	100,0	0,0	100	1
Ensemble	38,2	61,8	100	1621

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Khi² significatif au seuil de tolérance de 5 % et 10 ddl.

Tableau annexe n°60 Répartition des ménages avec ou sans enfant migrant selon leur seconde source de revenu (%)

	Ménage avec enfant migrant	Ménage sans enfant migrant	Ensemble
Agriculture	26,2	29,0	27,9
Elevage	32,5	30,0	30,9
Artisanat	1,7	1,4	1,5
Commerce	3,4	9,2	7,0
Salariat agricole	17,5	18,4	18,0
Salariat secteur privé non agricole	4,4	7,1	6,0
Revenus de la fonction publique	0,8	0,6	0,7
Don	12,7	3,4	7,0
Autres	0,4	0,9	0,7
NSP	0,2	0,0	0,1
Refus de répondre	0,2	0,0	0,1
Total	100	100	100
Effectifs	526	848	1374

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Khi² significatif au seuil de tolérance de 5 % et 11 ddl.

Tableau annexe n°61 Répartition des secondes sources de revenus selon que les ménages comptent ou non au moins un enfant en migration ou non (%)

	Ménage avec enfant migrant	Ménage sans enfant migrant	Total	Effectifs
Agriculture	35,9	64,1	100	384
Elevage	40,2	59,8	100	425
Artisanat	42,9	57,1	100	21
Commerce	18,8	81,3	100	96
Salariat agricole	37,1	62,9	100	248
Salariat secteur privé non agricole	27,7	72,3	100	83
Revenus de la fonction publique	44,4	55,6	100	9
Don	69,8	30,2	100	96
Autres	20,0	80,0	100	10
NSP	100	0	100	1
Refus de répondre	100	0	100	1
Ensemble	38,3	61,7	100	1374

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Khi² significatif au seuil de tolérance de 5 % et 11 ddl.

Tableau annexe n°62 Répartition des ménages selon la fréquence de recours au crédit

	%
Une fois	8,5
Plusieurs fois	67,1
Jamais	24,4
Total	100
<i>Effectifs</i>	1621

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

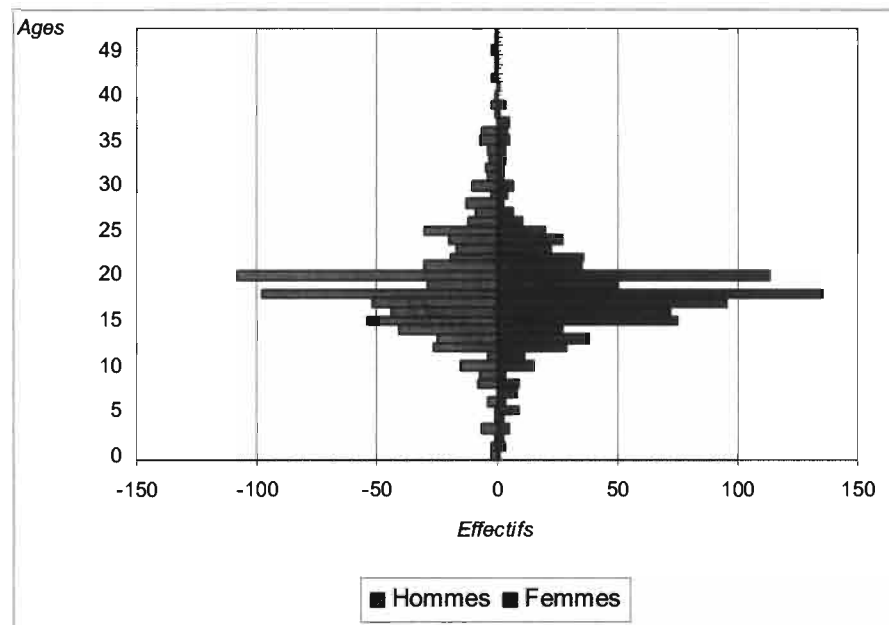
Tableau annexe n°63 Répartition des ménages ayant eu recours une ou plusieurs fois au crédit selon la personne ou l'organisme sollicité (%)

	Une fois	Plusieurs fois	Ensemble
Un membre de la famille	77,5	72,3	72,9
Un usurier	0	0,3	0,2
Un ami, un voisin	12,3	21,6	20,6
CECAM	0	0,3	0,2
Association culturelle	0	0,4	0,3
Banque	6,5	0,3	1,0
Autres	3,6	4,7	4,6
Ne sait pas	0	0,2	0,2
Total	100	100	100
<i>Effectifs</i>	138	1087	1225

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Khi² significatif à un seuil de tolérance de 5 % à 16ddl

Figure annexe n°4 Pyramide des âges au départ de l'ensemble des enfants migrants, toutes causes confondues (N = 1633)



Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs

Tableau annexe n°64 Rapport de masculinité par âge des enfants émigrants

	Hommes	Femmes	Taux de masculinité
0-1	4	4	100
2-3	7	7	100
4-5	2	11	18,2
6-7	4	11	36,4
8-9	15	12	125
10-11	19	26	73,1
12-13	51	67	76,1
14-15	95	102	93,1
16-17	96	166	57,8
18-19	126	186	67,7
20-21	138	148	93,2
22-23	36	58	62,1
24-25	50	47	106,4
26-27	21	16	131,3
28-29	15	6	250
30-31	14	8	175
32-33	8	5	160
34-35	11	8	137,5
36-37	6	9	66,7
38-39	3	4	75,0
40 ans et +	9	1	900,0
Ne sait pas	37	56	66,1
Total	767	958	80,1

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°65 Répartition des enfants émigrants en fonction de leur sexe selon l'âge auquel ils sont partis (%)

	Hommes	Femmes	Ensemble
0	0,3	0,1	0,2
1	0,3	0,3	0,3
2	0,1	0,2	0,2
3	0,8	0,5	0,6
4	0,1	0,2	0,2
5	0,1	0,9	0,6
6	0,5	0,3	0,4
7	0,0	0,8	0,5
8	1,0	0,9	1,0
9	0,9	0,3	0,6
10	2,0	1,6	1,7
11	0,5	1,1	0,9
12	3,4	3,0	3,2
13	3,3	4,0	3,7
14	5,3	2,8	3,9
15	7,0	7,8	7,5
16	5,7	7,5	6,7
17	6,8	9,8	8,5
18	12,6	14,2	13,5
19	3,8	5,2	4,6
20	14,1	11,8	12,8
21	3,9	3,7	3,8
22	2,5	3,8	3,2
23	2,2	2,3	2,3
24	2,6	2,	2,7
25	3,9	2,	2,9
26	1,6	1,0	1,3
27	1,2	0,6	0,9
28	1,7	0,2	0,9
29	0,3	0,4	0,3
30	1,3	0,6	0,9
31	0,5	0,2	0,3
32	0,7	0,2	0,4
33	0,4	0,3	0,3
34	0,5	0,3	0,4
35	0,9	0,5	0,7

Annexe 2 : Tableaux annexes

36	0,8	0,4	0,6
37	0	0,5	0,3
38	0,1	0,1	0,1
39	0,3	0,3	0,3
40	0,1	0	0,1
41	0	0,1	0,1
42	0,3	0	0,1
44	0,1	0	0,1
45	0,1	0	0,1
49	0,3	0	0,1
50	0,1	0	0,1
51	0,1	0	0,1
Ne sait pas	4,8	5,8	5,4
Total	100	100	100
<i>Effectifs</i>	767	958	1725

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs

Tableau annexe n°66 Répartition des enfants émigrants en fonction de leur sexe selon l'âge (au moment du départ) auquel ils ont quitté la commune d'Ampitatafika (%)

Ages	Hommes	Femmes	Total	Effectifs
0-1	50	50	100	8
2-3	50	50	100	14
4-5	15,4	84,6	100	13
6-7	26,7	73,3	100	15
8-9	55,6	44,4	100	27
10-11	42,2	57,8	100	45
12-13	43,2	56,8	100	118
14-15	48,2	51,8	100	197
16-17	36,6	63,4	100	262
18-19	40,4	59,6	100	312
20-21	48,3	51,7	100	286
22-23	38,3	61,7	100	94
24-25	51,5	48,5	100	97
26-27	56,8	43,2	100	37
28-29	71,4	28,6	100	21
30-31	63,6	36,4	100	22
32-33	61,5	38,5	100	13
34-35	57,9	42,1	100	19
36-37	40	60	100	15
38-39	42,9	57,1	100	7
40 ans et +	90	10	100	10
Ne sait pas	39,8	60,2	100	93
Ensemble	44,5	55,5	100	1725

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°67 Répartition des enfants émigrants en fonction de leur sexe selon les causes de départ (%)

	Hommes	Femmes	Total	Effectifs
Etudes	55,6	44,4	100	144
Mariage	9,1	90,9	100	505
Chercher du travail, changement de travail	62,5	37,5	100	922
Rapprochement familial	39,8	60,2	100	123
Autres	48,4	51,6	100	31
Ne sait pas	100,0	0	100	1
Ensemble	44,4	55,6	100	1726

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Khi² significatif au seuil de tolérance de 5 % et 10 ddl.

Tableau annexe n°68 Motifs de migration des fils des chefs de ménage selon le lieu de migration (%)

	Etudes	Mariage	Chercher du travail, changement de travail	Rapprochement familial	Autres	NSP	Ensemble
Antsirabe	17,5	15,2	3,0	0	20,0	0	5,3
Tananarive	46,3	34,8	52,3	40,8	66,7	0	50,1
Dans la province de Tana (hors Tana et Antsirabe), milieu urbain	3,8	2,2	1,9	0	0	0	2,0
Hors de la province de Tana, milieu urbain	12,5	2,2	20,3	14,3	0	0	15,4
Dans la province de Tana, milieu rural	16,3	41,3	12,0	30,6	13,3	100	17,7
Hors de la province de Tana, milieu rural	3,8	4,3	10,4	14,3	0	0	9,4
Etranger	0	0	0,2	0	0	0	0,1
Total	100	100	100	100	100	100	100
Effectifs	80	46	575	49	15	1	767

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Khi² significatif au seuil de tolérance de 5 % et 30 ddl.

Tableau annexe n°69 Risque relatif pour un individu – enfant du chef de ménage
- d'avoir migré (migration pour chercher un emploi)

	ODDS RATIO
Sexe du chef de ménage	
(Homme)	Réf.
Fille	0,697**
Village de résidence	
(Tsimabeharona)	Réf.
Amboalefoka	1,302
Ambohitsarabe	1,353
Amboniandrefana	1,763
Amorona Fierenana	1,961
fkt Ampitatafika	1,460
Mananetivohitra	1,079
Masoandro	2,156***
Tsarahonenana	1,446
Position dans la fratrie	
(Ni cadet ni aîné)	Réf.
Aîné	0,884
Cadet	4,641**

*** significatif à 0,001

** significatif à 0,005

Sources : Enquête de Référence 4D, calculs de Bénédicte Gastineau.

Tableau annexe n°70 Première activité déclarée des femmes de plus de 6 ans occupées (%)

	%
Administration et fonction publique	0,1
Santé	0,2
Education	1,3
Agriculteur	86,4
Eleveur	3,0
Salarié agricole	2,3
Commerce alimentaire	3,9
Autres commerces et services	1,0
Carrier	0,3
Industrie textile	0,8
Transformation et construction	0,1
Transport	0,1
Autres	0,6
Total	100
Effectifs	1810

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°71 Activité pratiquée par les enfants émigrants résidant à Tananarive au moment de l'enquête, selon le sexe (%)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Membre de l'exécutif et des corps législatifs	0	0,4	0,2
Personnel administratif	0,7	0	0,4
Instituteur de l'EPP	0	0,4	0,2
Enseignant du CEG	0	0,4	0,2
Enseignant	0,3	0	0,2
Infirmière	0	0,4	0,2
Agriculteur	3,0	3,6	3,3
Eleveur	0,3	0,4	0,4
Salarié agricole	1,3	0	0,8
Carriers (granit, oxyde de fer)	0,7	0,4	0,6
Mécanicien automobile	1,3	0	0,8
Dépanneur (radio, bicyclette,.....)	1,0	0	0,6
Marchand ambulant (fruits, bonbons, troc.....)	10,4	9,4	10,0
Gargotier, fabricant de beignets	9,1	10,3	9,6

Annexe 2 : Tableaux annexes

Epicier	1,7	2,7	2,1
Vendeur de brèdes, légumes, fruits, poissons....	9,8	3,1	6,9
Boucher	1,3	0	0,8
Boulangier	0,7	0	0,4
Fripier	3,0	3,1	3,1
Crieur de journaux	0,7	0	0,4
Vendeur, fabricant de produits artisanaux (chapeaux, paniers, nattes...)	1,0	0	0,6
Coiffeur	0,3	0,4	0,4
Porteur	1,7	0,0	1,0
Cordonnier	0,7	0,4	0,6
Sécurité, gardien	1,3	0,4	1,0
Domestique, cuisinier	7,1	31,3	17,5
Courtier (intermédiaire pour vente/achat)	1,7	0,4	1,2
Conducteur (taxi-brousse, poids lourd)	4,7	0	2,7
Aide-chauffeur (taxi-brousse, poids lourd)	3,4	0	1,9
Gérant (propriétaire du véhicule)	0,7	0	0,4
Tireur de pousse-pousse	1,3	0	0,8
Briquettier, potier...	0,3	0,4	0,4
Charbonnier	2,0	0	1,2
Tresseur, vannerie, fileur	0,3	2,2	1,2
Forgeron, zingueur, ferblantier	0,3	0	0,2
Maçon	3,0	0	1,7
Peintre	0,7	0	0,4
Menuisier, charpentier, ébéniste, sculpteur	4,4	0	2,5
Tâcheron	0,3	0	0,2
Ouvrier industrie textile	4,7	7,1	5,8
Couturier, tailleur, Lessiveuse, repasseur	2,4	6,7	4,2
Elève, étudiant	0,3	0	0,2
Retraité	0,3	0	0,2
Femme ou homme au foyer	0	9,8	4,2
Chômeur	0	0,9	0,4
Refus de répondre	8,8	3,6	6,5
Ne sait pas	2,7	1,3	2,1
Total	100	100	100
Effectif	297	224	521

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°72 Répartition des individus de 13 ans ou plus, selon qu'ils savent lire et écrire ou non

	Sait lire	Sait écrire
Oui	70,9	70,2
Non	29,1	29,8
Total	100	100
Effectifs	4212	4212

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Tableau annexe n°73 Répartition des enfants émigrants partis pour des raisons économiques en fonction de leur sexe selon le lieu d'émigration (%)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Antsirabe	3,0	1,4	2,4
Tananarive	52,3	66,8	57,7
Dans la province de Tana (hors Tana et Antsirabe), milieu urbain	1,9	1,4	1,7
Dans la province de Tananarive, milieu rural	12,0	5,5	9,5
Hors de la province de Tananarive, milieu urbain	20,3	16,8	19,0
Hors de la province de Tananarive, milieu rural	10,4	7,2	9,2
Etranger	0,2	0,9	0,4
Total	100	100	100
Effectifs	576	346	922

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs

Tableau annexe n°74 Répartition des ménages avec ou sans enfant émigrant selon le manque de main-d'œuvre sur l'exploitation agricole

	Ménage avec au moins un enfant émigrant	Ménage sans enfant émigrant	Ensemble
Le manque de main-d'œuvre est une contrainte sur l'exploitation agricole	52,0	46,1	48,4
Le manque de main-d'œuvre n'est pas une contrainte sur l'exploitation agricole	44,7	51,6	49,0
Non concernés	3,2	2,3	2,7
Total	100	100	100
Effectifs	619	1002	1621

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs

Tableau annexe n°75 Répartition des enfants des chefs de ménage émigrants qui transfèrent ou non de l'argent à leur famille selon la durée de leur migration (%)

	Transfert de l'argent	Ne transfère pas d'argent	Total
Moins d'un an	62,1	37,9	100
1-4 ans	72,1	27,9	100
5-9 ans	71,6	28,4	100
10-14 ans	80,1	19,9	100
15-19 ans	76,9	23,1	100
20 ans et +	83,0	17,0	100
Ne sait pas	82,6	17,4	100
Total	74,5	25,5	100
Effectifs	1285	440	1725

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs

Tableau annexe n°76 Répartition des ménages selon qu'ils disposent encore ou non de réserve de riz en décembre 2004 (effectifs)

	Effectifs
Oui	7
Non	69
<i>Total</i>	<i>76</i>

Source : Enquête CVMPS, 2004, nos calculs.

Tableau annexe n°77 Répartition des ménages selon qu'ils sont ou non dans l'obligation d'acheter du riz en décembre 2004 (effectifs)

	Effectifs
Oui	70
Non	6
<i>Total</i>	<i>76</i>

Source : Enquête CVMPS, 2004, nos calculs.

Tableau annexe n°78 Répartition des ménages selon qu'ils ont consommé, vendu ou conservé leurs semences en décembre 2004 (effectifs)

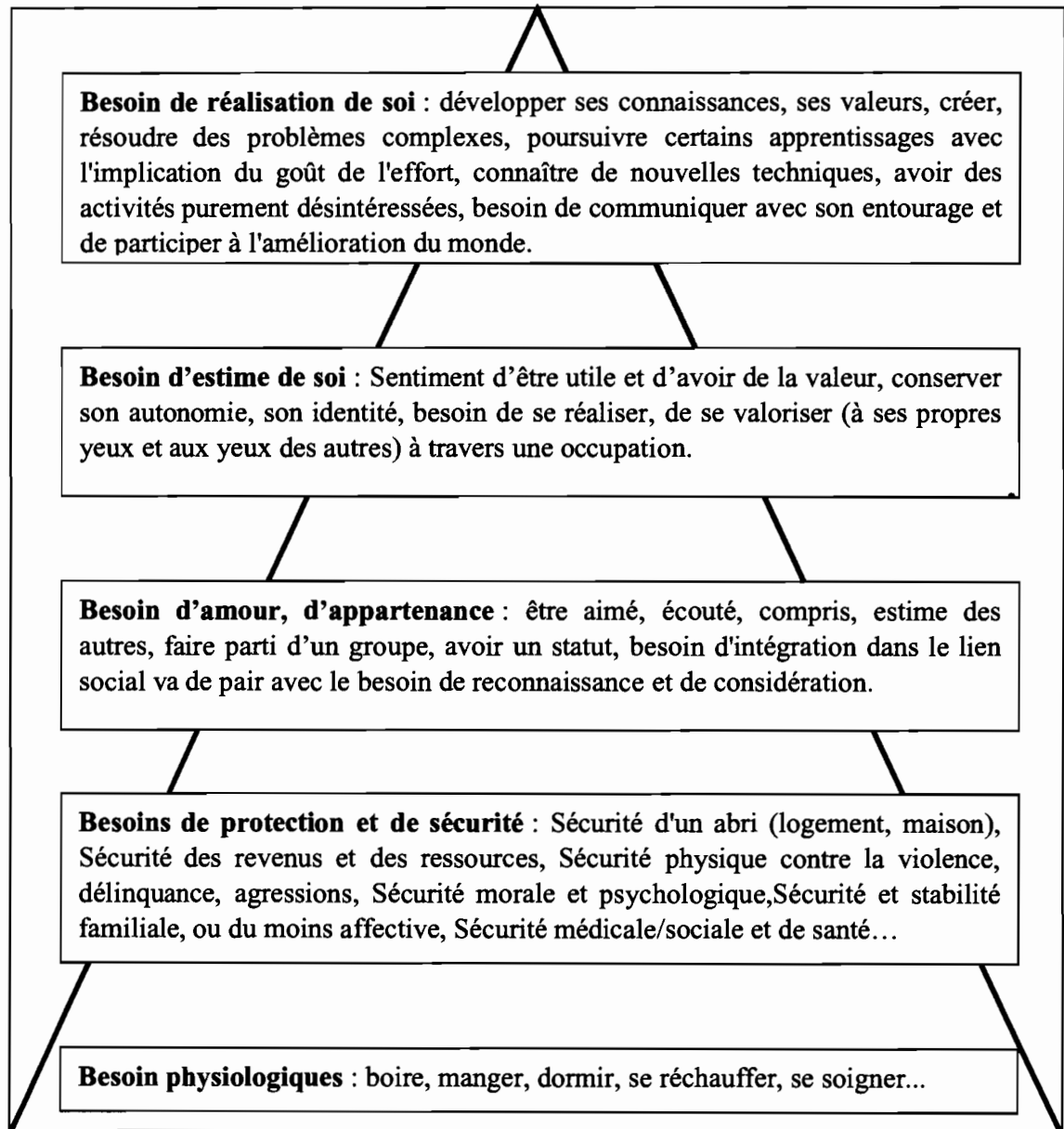
	Effectifs
Semences Vendues	1
Semences Consommées	26
Semences Conservées	49
<i>Total</i>	<i>76</i>

Source : Enquête CVMPS, 2004, nos calculs.

Annexe 3 Echelle de la hiérarchie des besoins selon Maslow

La pyramide des besoins est une théorie élaborée à partir des observations réalisées dans les années 1940 par le psychologue Abraham Maslow sur la motivation. L'article où Maslow expose sa théorie de la motivation, *A Theory of Human Motivation*, est paru en 1943. Il ne représente pas cette hiérarchie sous la forme d'une pyramide, mais cette représentation s'est imposée pour sa commodité.

La pyramide est constituée de cinq niveaux. Nous recherchons d'abord selon Maslow à satisfaire chaque besoin d'un niveau donné avant de penser aux besoins situés au niveau immédiatement supérieur de la pyramide. Sans surprise, on recherche par exemple à satisfaire les besoins physiologiques avant les besoins de sécurité : c'est pour cela que dans une situation où notre survie serait en jeu, nous sommes prêts à prendre des risques, etc.



Annexe 4 Rapport de mission

agronomique de Pierre Milleville⁷⁶

« Perception de l'environnement et attitude des paysans malgaches face aux projets de développement rural », 19 avril – 2 mai 2005

Cette mission d'appui a été réalisée à la demande des responsables du programme PRIPODE, afin de contribuer à l'avancement des recherches sur sa composante agro-environnementale. Ce programme s'inscrit dans le cadre plus général du Programme 4D « Dynamique démographique et développement durable dans les Hautes Terres malgaches ». Il est conduit en partenariat entre l'Institut Catholique de Madagascar (ICM), le Ministère de la Population, l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques (ESSA), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et l'Université Paris-V (Laboratoire Popinter).

Déroulement de la mission :

- - 19 avril : réunions préparatoires à l'ICM, avec Frédéric Sandron (démographe IRD, responsable du Programme 4D), Charles Rakotondrafara (responsable du programme PRIPODE) et différents membres de l'équipe de recherche.
- - 20 au 28 avril : travaux de terrain (observations et enquêtes) dans la Commune d'Ampitatafika (90 km au sud d'Tananarive), avec Mmes Holy Ranaivoarisoa (doctorante et enseignante ESSA), Nirinjaka Ramasinjatovo (doctorante socio-démographe), Tahiry Rabeandriamaro (technicienne de recherche 4D), Frédéric Sandron et Ndranto Andrianasolo (étudiant ESSA).

⁷⁶ Cette annexe est issue du rapport de mission rédigé par Pierre Milleville lui-même. Nous n'y avons apporté aucune modification.

- - 29 avril : réunion de synthèse à l'ICM.

Je tiens à remercier très sincèrement les membres du programme pour l'intérêt qu'ils ont accordé à ce travail conjoint, leur disponibilité et la sympathie qu'ils m'ont manifestée.

N.B. : Ce compte-rendu ne revient pas sur tous les points abordés au cours de la mission, qui a eu pour objectif premier de procéder, en équipe, à des observations et interprétations croisées de l'agriculture locale.

1– Grands traits de l'agriculture locale

Comme dans la plupart des situations agraires des Hautes Terres de Madagascar, les paysages de la commune d'Ampitatafika associent des collines partiellement cultivées et boisées (*tanety*) à des zones dépressionnaires (plaines alluviales, vallées latérales plus ou moins pentues et encaissées) principalement consacrées à la riziculture. La rivière Onive, qui traverse le territoire communal sur une dizaine de kilomètres, constitue un axe organisateur de ces paysages et un facteur essentiel de différenciation des modes de mise en valeur du milieu. A cet égard, les 9 *fokontany* retenus par le programme manifestent de forts contrastes.

1.1 – Mise en valeur des *tanety*

L'observation succincte des paysages agraires montre que les cultures pluviales occupent des positions diverses et une fraction très variable des superficies de *tanety*, et qu'elles reposent sur des aménagements de versants plus ou moins élaborés. Certains *fokontany* apparaissent plus saturés que d'autres, mais des différences s'expriment aussi au sein d'un *fokontany* donné. Tous les versants, compte tenu de leur pente et de leur substrat, ne se prêtent pas de manière identique à la mise en culture, et certains manifestent des signes patents d'érosion hydrique pouvant conduire, comme à Mananetivohitra, à l'abandon de sites de culture. Par ailleurs, les ratios de surface disponible par habitant peuvent assez largement varier d'un *fokontany* à un autre.

L'aménagement d'un versant consiste à créer des ruptures de pente sous forme de terrasses étagées à faible pente, voire sub-horizontales. La terre est rejetée du bas vers le haut, chaque terrasse surplombant la terrasse inférieure par un talus enherbé à pente raide. Un fossé collecte en bas de ce talus l'eau de ruissellement, la canalise de part et d'autre de la terrasse, puis vers le bas de la pente grâce à des rigoles qui ceignent l'ensemble des terrasses successives. L'efficacité de l'aménagement réside dans sa

capacité à limiter au plus juste le ruissellement et l'érosion. La largeur de chaque terrasse se doit d'être d'autant plus faible que la pente générale du versant est forte. Les risques de ruissellement et d'érosion sont également fonction de l'état de la surface du sol, lui-même dépendant du type de travail du sol réalisé.

Si l'usage de la charrue attelée se répand peu à peu, le labour à l'angady reste la technique la plus pratiquée, et considérée en outre de qualité supérieure (plus grande profondeur de travail, meilleur enfouissement de la matière organique). Le matériel de culture attelé peut se prêter entre agriculteurs, mais son adoption à grande échelle se heurte au prix d'acquisition d'une paire de bœufs de trait, que ne justifierait d'ailleurs souvent pas la faiblesse des surfaces cultivées par un ménage.

Les principales cultures pratiquées sont celles du manioc, du maïs, du haricot (souvent associé au maïs), de la patate douce, de la pomme de terre, du taro. S'y ajoutent parfois (mais il s'agit alors de spécificités locales) le tabac, des plantes maraîchères et des arbres fruitiers (kaki, passiflore, vigne, goyave,...). Une mention spéciale doit être accordée au riz pluvial, dont la culture (variétés préconisées par le FOFIFA) serait pratiquée dans la commune depuis seulement trois années. Sa diffusion rapide témoigne à l'évidence de l'insuffisance de la production de riz irrigué.

Un point essentiel concerne l'importance des cultures de contre-saison sur *tanety*. Le manioc, qui peut être récolté entre 6 et 18 mois, permet de maintenir la culture pendant l'alternance saison des pluies – saison sèche. D'autres cultures peuvent être implantées plus spécifiquement après la récolte de la culture pluviale. C'est particulièrement le cas de la patate douce, qui en avril 2005 était activement bouturée sur les *tanety*, profitant ainsi d'une fin de saison des pluies tardive. Mais des parcelles de maïs, de taro, de tabac, étaient elles aussi alors implantées. Une grande souplesse caractérise donc la gestion du calendrier cultural, puisque certaines cultures peuvent être conduites aussi bien en saison des pluies qu'en contre-saison, et qu'il est possible de moduler la longueur du cycle de certaines d'entre elles, en les récoltant plus ou moins tard en fonction des besoins vivriers ou monétaires, mais aussi du projet d'implantation d'autres cultures. Les caractéristiques pédo-climatiques des Hautes Terres (réserve en eau encore disponible par les plantes dans des sols profonds, existence de pluies limitées durant la saison sèche, hygrométrie élevée, faible demande évaporative en altitude durant la période fraîche) expliquent qu'il soit possible de pratiquer certaines productions en saison sèche sans apport d'eau complémentaire. De telles possibilités sont mises à profit par des agriculteurs ne disposant que de faibles surfaces, et qui

peuvent aussi ainsi répartir sur une plus longue période l'investissement en travail, et donc mieux le valoriser.

L'entretien de la fertilité constitue une préoccupation pour tous les agriculteurs. Bien que chacun en connaisse l'intérêt, l'engrais chimique reste très cher, et les conditions de son accès en temps opportun sont incertaines. C'est donc essentiellement la fumure organique qui est mise à contribution. Si la fabrication du compost apparaît encore très marginale, l'enfouissement des herbes (engrais vert) lors du labour est couramment pratiqué, et le fumier est considéré comme la ressource rare dont il faut tirer le meilleur profit. A ce titre, la production de fumier constitue à n'en pas douter une des fonctions prioritaires de l'élevage. La faiblesse numérique du cheptel bovin rend néanmoins très insuffisantes les disponibilités en fumier, qu'il s'agit de répartir au mieux entre les différentes cultures de *tanety* et des terres irriguées.

La jachère constitue un bon indicateur du degré de saturation foncière à l'échelle de la communauté et de l'exploitation agricole familiale. Plusieurs interlocuteurs mentionnent qu'il serait souhaitable de faire succéder 4 à 5 ans de culture à 3 ans environ de jachère. Si quelques uns semblent encore pouvoir le faire, la jachère ne représente aujourd'hui pour la plupart des agriculteurs qu'une courte période (un an, voire moins) d'interruption de la mise en culture d'une parcelle. Il est à ce titre remarquable que ces paysans parlent de la jachère dans les mêmes termes qu'un agronome définit cette pratique (état d'un terrain entre la récolte d'une culture et l'implantation de la culture suivante), qualifiant ainsi de jachère des périodes d'« abandon » de quelques mois seulement. On notera que les agriculteurs justifient le plus souvent l'existence de jachères de longue durée, non comme une pratique d'entretien périodique de la fertilité, mais comme l'abandon temporaire de terres devenues improductives car surexploitées ou mal exploitées.

1.2 – Culture irriguée et gestion de l'eau

La riziculture irriguée est pratiquée dans des situations très diverses, notamment en termes d'accès à l'eau et de sa maîtrise. Il en résulte une pluralité de conditions locales correspondant à des atouts et contraintes différenciés. Une typologie des situations rizicoles apparaît de ce fait nécessaire à la compréhension des modes de fonctionnement et des performances de la riziculture. On peut en proposer les critères principaux suivants :

- la période de mise en eau de la rizièrre, qui conditionne directement la date du repiquage ;

- les conditions d'implantation du riz, le semis direct pouvant, en cas de mise en eau trop tardive ou insuffisante de la rizière, représenter un substitut au repiquage ;
- le risque d'inondation (maximum en janvier et février), lié aux conditions de mise en eau et à la position topographique de la rizière, mais aussi à la date de repiquage puisqu'une implantation précoce du riz permet de limiter les baisses de rendement causées par l'inondation ;
- le risque d'ensablement ;
- la possibilité (ou non) de pratiquer une culture de contre-saison, liée pour partie à la date du repiquage (rappelons que l'altitude des Hautes Terres n'autorise pas la double culture de riz, en raison des basses températures hivernales) ;
- la possibilité (ou non) de tirer profit, pour la fertilisation des rizières, d'alluvions fines charriées par l'Onive, soit par dépôt naturel après inondation, soit par prélèvement dans les canaux d'irrigation lors de leur curage.

Compte tenu de ces critères, plusieurs grands types de situations rizicoles peuvent être distingués :

- Type A : plaine de l'Onive, en aval du barrage (*fokontany* concernés : Masoandro, Tsarahonenana, Amboniandrefana).

A1 - Proximité du barrage : risques importants d'inondation (d'autant plus que les rizières sont en position basse), liés à l'engorgement de l'exutoire d'Andriamamovoka et à la remontée des eaux qui en résulte lors des épisodes de fortes pluies, notamment cycloniques. Ces inondations peuvent durer plusieurs semaines et entraîner l'abandon de nombreuses rizières en cours de végétation, voire la décision de ne plus pratiquer la riziculture là où les risques sont les plus forts. Ces situations justifient un repiquage très précoce, afin que le riz achève son cycle avant l'inondation, ou au moins qu'il soit suffisamment développé à cette période. Elles bénéficient d'apports annuels d'alluvions, auxquels les agriculteurs accordent le plus grand prix. Les berges, difficilement aménageables, sont souvent réservées aux pépinières de riz et/ou à des cultures de contre-saison.

A2 - Eloignement du barrage : les rizières éloignées du barrage en aval sont pénalisées par des disponibilités en eau insuffisantes, tout particulièrement en début de saison culturale, en raison du mauvais calibrage et du compactage défectueux des canaux principaux imputables à la réhabilitation des ouvrages en 1993. Les risques d'inondation, de même origine que dans le cas précédent, s'en trouvent accentués, en

raison de l'impossibilité de repiquer précocement le riz. Il conviendrait d'identifier précisément les zones concernées par ce problème (distance du barrage et position topographique des rizières), qui justifierait sans doute une reprise des travaux de réhabilitation.

- Type B : Plaine de l'Onive, amont du barrage (*fokontany* concernés : Amorona Fierenana, Ampitatafika).

Les rizières situées en position haute sont peu affectées par les risques d'inondation et d'ensablement, contrairement à celles de la partie basse de la vallée. Ces risques peuvent être liés à des épisodes pluviométriques exceptionnels (le niveau de l'eau dépassant alors celui du barrage), ainsi qu'à une gestion mal adaptée de l'ouvrage aux conditions de l'amont, pouvant aboutir à un stockage excessif et prolongé de l'eau. Il semble que de nombreuses rizières aient ainsi été abandonnées en amont du barrage, et reconverties pour partie en pépinières et cultures de contre-saison.

- Type C : Plaines d'affluents de l'Onive (*fokontany* concernés : Tsimahabeharona, Mananetivohitra, Amboalefoka).

Dans ces plaines souvent étroites, les risques d'inondation et d'ensablement peuvent être élevés. Si l'effet de la gestion du barrage est souvent évoqué, il est manifeste que le déboisement et la mise en culture des *tanety* (cultures pluviales et rizières de versants) en constituent une cause majeure. L'érosion a en effet entraîné en fonds de vallées de grandes quantités de matériaux grossiers, rehaussant le lit des rivières et accentuant ainsi les risques d'inondation et de rupture de diguettes lors des épisodes de crue. Là aussi, des rizières ont dû être abandonnées, et souvent reconverties (parfois presque totalement comme à Amboalefoka) en cultures de contre-saison. Les agriculteurs sont conscients de cette dégradation, et considèrent qu'il serait nécessaire de procéder à des travaux d'entretien, voire de réaménagement, des cours d'eau et des canaux d'irrigation (curage, empierrement des berges, consolidation des diguettes, rectification du tracé de la rivière).

- Type D : Rizières alimentées par sources.

Des sites de ce type, appelés *lohasaha*, existent dans la plupart des *fokontany*. Les rizières se succèdent sur les versants, le long de petites vallées pentues, à partir de sources réalimentées chaque année par les pluies. En bas de toposéquence, la pente s'atténue au raccordement avec la plaine alluviale. La ressource en eau est en principe garantie. Les risques d'inondation sont exclus, et ceux d'ensablement des rizières

limités, sous réserve d'une exploitation non anarchique des *tanety* environnants. La mise en eau des rizières et le repiquage sont tardifs, conduisant à des récoltes en avril et mai. Les rizières localisées en aval souffrent plus particulièrement du manque d'eau en début de cycle. Elles sont de ce fait repiquées les plus tard, ou traitées en semis direct sur un sol humecté par les pluies, avant la période de mise en eau. Certaines années, ces rizières basses peuvent être abandonnées.

- Type E : Rizières de versants, alimentées par de petits barrages « traditionnels ».

Elles sont localisées dans des sites alimentés en eau d'irrigation par des canaux partant de petits ouvrages de retenue et de prises d'eau situés en amont sur de petits cours d'eau. Elles traduisent un indéniable effort d'aménagement des terres de *tanety* et d'extension du domaine rizicultivable. Mais les superficies qui leur sont consacrées restent limitées, et les possibilités d'extension futures sans doute modestes.

La diversité des types de riziculture irriguée résulte de l'adaptation à l'hétérogénéité des ressources en eau. Leur coexistence sur des espaces restreints est source de sécurisation pour les agriculteurs qui peuvent ainsi disperser les risques et étaler dans le temps les dépenses en travail.

L'impression dominante qui s'en dégage est néanmoins celle d'une maîtrise imparfaite des conditions d'accès à l'eau et de sa valorisation. Sur ce plan, des améliorations techniques substantielles sont envisageables. En termes de conduite des systèmes de culture rizicole, des marges de progrès existent également. Le repiquage en ligne apparaît quasi généralisé, permettant le sarclage à la houe rotative, donc une économie en travail et une meilleure efficacité du contrôle de l'enherbement. Il est par contre étonnant (mais il faudrait le vérifier) que ces agriculteurs semblent n'utiliser qu'un matériel végétal assez homogène sur les plans phénologique et agronomique, les critères de différenciation variétale concernant plutôt des paramètres de consommation et de marché (taille, forme et couleur du grain). Si tel est bien le cas, il serait probablement judicieux de mettre à la disposition des agriculteurs une plus grande diversité variétale, tout particulièrement en matière de longueur de cycle, adaptée à celle des conditions de culture. Par ailleurs, l'entretien de la fertilité dans les rizières reste insuffisant, bien que chacun en reconnaisse l'intérêt. Les différentes ressources fertilisantes (fumier, alluvions fines, engrais chimiques, plus rarement compost) sont certes mises à contribution dans la mesure des disponibilités de chacun, mais ces apports sont limités, et effectués le plus souvent lors de l'implantation de la culture de contre-saison (pompe de terre dans la plupart des cas) lorsqu'elle est pratiquée, avec l'espoir qu'un arrière effet se manifesterait sur le riz. Bien que ne disposant d'aucun élément sérieux

d'évaluation des rendements en riz, on peut penser qu'ils se situent en moyenne à des niveaux assez médiocres, et qu'ils pourraient être substantiellement accrus.

Un autre point marquant concerne la place occupée, sur les terres irriguées, par les cultures de contre-saison. La pomme de terre y tient une place prépondérante⁷⁷, symétrique à celle de la patate douce sur les terres de *tanety*. Les surfaces qui lui sont consacrées sont en expansion. La possibilité de pratiquer cette culture dépend du stock d'eau présent dans le sol (donc des conditions de mise en eau de la rizière, mais aussi de la date de récolte du riz, donc de celle de son repiquage). Il faut souligner que la culture de pomme de terre est coûteuse (semences, engrais, produits phytosanitaires), contraignant nombre d'agriculteurs à vendre dès la récolte (donc au cours le plus faible) une partie de leur production de riz. Rappelons que la culture de contre-saison peut être également réalisée sur des sites spécifiques, non cultivés en riz durant la saison des pluies (il ne s'agit donc plus dans ce cas de « double culture »). A cet égard, on signalera l'existence d'une culture de décrue particulière, dans la plaine inondée de l'Onibe en amont du village d'Ampitatafika : d'anciens méandres recoupés de la rivière, qui restent en eau en début de saison sèche, ceinturent des îlots parfaitement plans, alors exondés et mis en culture de façon intensive (taro, maïs, cultures maraîchères) après le retrait de l'inondation et le dépôt d'alluvions. On y rencontre même de véritables cultures fourragères (avoine récolté en vert, navet,...) associées à des unités d'élevage laitier.

1.3 – Exploitation des ressources ligneuses

La quasi totalité des ligneux est aujourd'hui représentée par des espèces introduites : mimosa, eucalyptus et pin. Ce dernier est en fait peu présent, sauf en quelques sites (notamment près des sources, car il réclamerait un sol plus frais que l'eucalyptus). Le mimosa, espèce envahissante présente sur la plupart des *tanety*, qui était par le passé activement exploité, a été depuis une cinquantaine d'années progressivement supplanté par l'eucalyptus. Celui-ci manifeste une vitesse de croissance bien supérieure, et peut être conduit par recépages successifs (en jouant sur le nombre de brins conservés et la périodicité des coupes) pour fournir du bois de chauffe ou du bois d'œuvre. L'état des peuplements indique que la fonction bois d'énergie prédomine largement (avec des coupes tous les 3 à 4 ans, donc très rapprochées), seules certaines plantations peu étendues apparaissant préservées d'une coupe précoce et destinées à leur exploitation par les menuisiers locaux.

⁷⁷ La pomme de terre est également cultivée en *tanety* durant la saison des pluies, une partie de cette production étant d'ailleurs réservée à la production de semences pour la culture de contre-saison en zone irriguée.

Les quelques entretiens conduits sur ce thème indiquent que les surfaces en eucalyptus progresseraient⁷⁸, mais qu'elles restent néanmoins insuffisantes, au niveau de la commune, pour assurer les besoins énergétiques. De nombreux ménages sont ainsi contraints d'acheter une partie de leur bois de chauffe, produit sur place ou en provenance d'autres zones de production. Les plantations de jeunes plants semés en pépinières sont nombreuses, et prouvent le souci manifesté par les habitants d'assurer leur autosubsistance en bois de chauffe. Certains estiment même que cette production peut représenter un intérêt économique du même ordre que les cultures commerciales. Une telle dynamique est encourageante, d'autant que les interlocuteurs invoquent aussi, sinon explicitement le bénéfice environnemental de ces plantations, au moins les dégradations (amplification des phénomènes érosifs) causées par la déforestation. Il faut souligner que de vastes espaces de *tanety*, inaptes à la mise en culture (sols dégradés ou squelettiques, affleurements rocheux) sont déjà en partie valorisés par les plantations d'eucalyptus, et que leur extension y est sans doute encore possible.

La question du statut foncier des boisements mériterait d'être approfondie. On peut en effet estimer que l'insécurité foncière représente un obstacle à la mise en place de nouvelles plantations, compte tenu du risque de se voir contester ultérieurement un droit sur ces terres. L'immatriculation foncière apparaît de ce fait aussi justifiée pour les plantations d'arbres que pour les parcelles cultivées. On notera en outre que les statuts domaniaux vs privés des terres de *tanety* (ainsi que la réalité des droits qui s'y appliquent) semblent assez confus pour de nombreux interlocuteurs.

2 – Fonctionnement et diversité des systèmes de production

Les exploitations agricoles familiales, loin de se conformer à un modèle standardisé, témoignent d'une forte diversité quant à leur structure et leur fonctionnement. Les agriculteurs n'exercent en effet pas leur activité dans des contextes homogènes, ne disposent pas des mêmes moyens et des mêmes atouts, ne subissent pas au même degré les diverses contraintes (naturelles, économiques et sociales).

Le fonctionnement des exploitations agricoles doit par ailleurs être abordé en tenant compte des « cycles domestiques ». On peut estimer schématiquement que chacune

⁷⁸ Dans son intéressant mémoire de DEA, Sitraka Rakotoson estime pour sa part que la surface boisée de la commune diminuerait. Il serait utile de trancher cette question. A noter que, sur ce sujet, l'interprétation des photographies aériennes et des scènes satellites ne va pas de soi, ne serait-ce que parce que coexistent des peuplements arborés plus ou moins lâches et diffus avec de véritables parcelles plantées à fortes densités.

passer par trois stades successifs. Le premier correspond à des dotations foncières récemment héritées des parents, à une force de travail familial limitée au jeune couple, et à des capacités d'investissement réduites. A partir d'une quinzaine d'années, les enfants, jusque-là scolarisés pour la plupart, constituent une main d'œuvre régulièrement mobilisable, tandis que les disponibilités en terre ont pu s'accroître à l'occasion d'héritages ou de transactions diverses. L'exploitation atteint alors sa capacité productive maximale. Plus tard, lorsque les enfants à leur tour se marient, le ménage voit sa force de travail diminuer, tout comme ses terres exploitables, dont une partie est transmise à la génération suivante. L'âge du chef de ménage constitue évidemment un bon critère du stade de l'exploitation agricole à un moment déterminé.

L'enquête exhaustive réalisée sur les 1621 ménages des 9 *fokontany* permet de procéder à une typologie⁷⁹ reposant sur quelques critères structurels susceptibles d'influer sur le fonctionnement des unités de production, en évitant de trop fortes redondances entre variables. Il conviendrait ensuite d'examiner comment se répartissent l'ensemble des ménages selon ces critères, et d'en retenir 4 à 8 types bien discriminés. Le choix d'un échantillon de 30 à 50 ménages pourra alors être effectué, soit par tirage au sort direct sur les listes de ménages classés par type, soit en introduisant un critère complémentaire qui pourrait être le *fokontany* de rattachement. Il pourrait en effet se justifier de n'effectuer l'étude ultérieure que sur certains *fokontany*, choisis en fonction de leurs caractéristiques essentielles (telles que le degré de saturation foncière, la position par rapport au barrage et les types de riziculture représentées), afin de limiter les coûts et la durée de cette étude.

Les principaux critères de typologie pourraient être les suivants :

- âge du chef de ménage
- nombre d'actifs du ménage
- salariat agricole (demande ou offre de main d'œuvre salariée)
- superficie exploitée (nombre de parcelles irriguées et en *tanety*)
- présence/absence de bovins
- possession (ou non) d'une charrue

⁷⁹ Le travail portant sur la typologie et le fonctionnement des exploitations agricoles fera l'objet du mémoire de fin d'étude ESSA de Ndranto Andrianasolo, sous la direction de Mme Holy Ranaivoarisoa et de Frédéric Sandron.

- pratique (ou non) d'une production « atypique » (élevage laitier, arboriculture fruitière, pisciculture,...)
- exploitation (ou non) d'une parcelle d'eucalyptus

L'enquête sur les exploitations retenues à l'issue de la typologie devrait avoir pour principaux objectifs de:

- préciser et compléter les données structurelles recueillies dans l'enquête de référence
- reconstituer les étapes de l'unité de production, en relation avec celle du ménage
- localiser les différentes parcelles cultivées, leur statut foncier et leurs aménagements
- rendre compte de l'assolement (répartition des surfaces consacrées aux différentes cultures), en relevant parcelle par parcelle les calendriers de culture depuis l'année précédente, afin de prendre la mesure de l'importance des cultures de contre-saison et d'estimer pour les secteurs irrigués et pluviaux un indice d'intensité cultural
- reconstituer les principales successions culturales pratiquées sur une période de 5 ans environ, en précisant la durée et la périodicité de la jachère
- identifier les itinéraires techniques pratiqués sur les différentes parcelles (ou les groupes de parcelles)
- préciser les pratiques d'entretien de la fertilité, en essayant d'obtenir des renseignements sur la nature, les dates, la périodicité et la quantité des apports (engrais chimique, fumier, compost)
- évaluer les productions et rendements des différentes parcelles depuis l'année précédente
- apprécier les activités d'élevage (types, pratiques d'alimentation, production et valorisation du fumier, productivité)
- évaluer les pratiques d'exploitation du bois de chauffe, le degré de couverture des besoins, l'attitude vis-à-vis du renouvellement des ressources ligneuses
- effectuer une analyse économique succincte de la dernière campagne agricole
- expliciter dans toute la mesure du possible les raisons des décisions et pratiques des agriculteurs

- recueillir leurs perceptions sur l'environnement, le contexte (économique, social, institutionnel) dans lequel ils exercent leur activité, afin de dégager les principales contraintes ressenties
- essayer de caractériser l'attitude de chaque agriculteur vis-à-vis des changements et des innovations

Ces différents thèmes (ainsi que d'autres qui pourraient se révéler pertinents) doivent faire l'objet d'un canevas d'entretien qui ne peut se limiter à l'enregistrement de données chiffrées dans des cases pré-établies. Il s'agit en effet, concernant des enquêtes conduites sur un nombre de cas réduit, d'essayer d'établir des relations de causalité et de dépendance entre des faits relevant de différentes catégories. La question du pourquoi est de ce fait aussi importante que celle du comment.

Une telle enquête mériterait d'être introduite par une caractérisation à grands traits des systèmes agraires des 9 *fokontany*. Il serait en particulier utile de rassembler à cette échelle des informations concernant le peuplement, l'analyse paysagique, l'appréciation du degré de saturation de l'espace exploitable, les signes éventuels de dégradation du milieu, les grands types d'exploitation du milieu, la présence des aménagements, les principaux atouts et contraintes perceptibles.

3 – Quelques commentaires

3.1 - Souplesse et caractère adaptatif des comportements :

Dans un contexte de maîtrise imparfaite des conditions de milieu, les agriculteurs limitent les risques en tirant parti de situations contrastées et en diversifiant leurs ressources et leurs activités (diversité des types de rizières et de cultures, complémentarité rizières/*tanety*, élevage, autres activités telles que le salariat,...).

3.2 – Une intensité culturelle élevée, substitut à l'intensification :

Malgré la faiblesse des terres disponibles, les systèmes de culture pratiqués ne sont pas caractérisés par un niveau élevé d'intensification. En revanche, avec l'importance que tiennent les cultures de contre-saison, tant en *tanety* que dans le secteur irrigué, la durée d'occupation du sol par les cultures au long de l'année est élevée. Tout se passe donc comme si les agriculteurs, face à la limitation de l'espace agricole utile, cherchaient à accroître leurs productions en saturant les capacités de culture de leurs terres et en répartissant au mieux leur travail au cours du temps. Il conviendrait de prendre la réelle

mesure de ce phénomène. Pour cette raison, il est possible que l'enquête de référence ait quelque peu sous-estimé les surfaces réellement exploitées.

3.3 - La difficile gestion de la trésorerie :

Pour la plupart des acteurs, l'urgence prime, tant pour satisfaire les besoins vitaux non différables (alimentaires, énergétiques,...) que pour investir dans la mise en place d'une culture (cas souvent évoqué du coût de la culture de pomme de terre). Dans ces conditions, le risque est grand de s'engager dans un processus de décapitalisation et d'endettement, tandis que les investissements productifs à long terme (tel que l'achat de bovins) apparaissent hors de portée de la grande majorité des ménages. Il n'est pas étonnant que la force de travail s'impose alors comme la principale ressource à vendre. Certains exemples montrent l'intérêt que représentent les activités productives permettant des rentrées de liquidités régulières, voire quasi quotidiennes (élevage laitier, production fruitière telle que la passiflore, pisciculture,...).

3.4 - Changements et innovations :

Les contraintes de diverse nature qui pèsent sur les agriculteurs de la commune d'Ampitatafika ne constituent pas un obstacle insurmontable à la manifestation de changements significatifs et d'initiatives innovantes. Même s'ils ne sont le fait que d'une partie des producteurs, certains changements peuvent être considérés comme des acquis sociaux, en ce sens que leur pertinence est reconnue et peu contestée, et qu'ils concernent potentiellement la plupart des exploitations agricoles. C'est par exemple le cas de la mécanisation des façons culturales, du recours aux engrais chimiques, de l'expansion de la culture de pomme de terre, de l'introduction récente du riz pluvial. D'autres résultent plutôt d'initiatives individuelles qui, bien que probantes, diffusent peu ou lentement, probablement parce qu'elles supposent de fortes disponibilités financières ou qu'elles représentent une prise de risque jugée excessive. On peut ainsi citer la création de petits ateliers de production laitière (innovation promise en voie de développement pour des ménages peu éloignés du point de collecte de lait d'Ampitatafika), celle de bassins de pisciculture, la culture de plantes fourragères, la spécialisation en arboriculture fruitière. Quelques entretiens donnent à penser que la mise en œuvre de telles innovations, pour atteindre une taille significative, s'appuie préférentiellement sur des réseaux familiaux rapprochés (le ménage du père et ceux de plusieurs de ses enfants par exemple). Il est tout à fait encourageant de constater que des processus de changement sont en cours, et ce malgré l'absence de projets et d'intervenants spécifiques. Nombre d'agriculteurs de la commune d'Ampitatafika manifestent une capacité indéniable à tirer parti d'opportunités et à créer des innovations.

3.5 – La question controversée des aménagements hydrauliques :

Le barrage de Masoandro a été construit en 1958-59. Le réseau a été réhabilité en 1993, puis à nouveau en 1998. Cet ouvrage a permis de pratiquer la riziculture dans la plaine alluviale de l'Onive, cultivée auparavant en maïs, manioc, pomme de terre, arachide. Il a donc transformé profondément les modes de mise en valeur de la plaine. Mais ces aménagements se sont révélés imparfaits, et la gestion du barrage est jugée défectueuse par de nombreux agriculteurs. Cette question ne rend personne indifférent et conduit à des points de vue péremptaires et contradictoires. En aval du barrage, certains profitent régulièrement des aménagements hydrauliques en raison de l'emplacement favorable de leurs rizières, alors que d'autres souffrent chroniquement d'un manque d'eau et que d'autres enfin subissent des inondations fréquentes et prolongées. En amont, la plupart des agriculteurs se plaignent des risques d'inondations imputés à la mauvaise gestion de l'ouvrage, les contraignant à abandonner certains sites rizicoles. L'association des usagers de l'eau (AUE) a perdu plus de la moitié de ses membres, mécontents des services fournis. En l'état actuel, il serait souhaitable qu'une évaluation technique (hydraulique et agronomique) soit entreprise sur le fonctionnement et les effets de ces aménagements.

Annexe 5 Le secteur informel

Les activités du secteur informel concernent selon les définitions les plus courantes, une myriade d'activités économiques hétéroclites à faible rendement qui n'exigeant aucune formation préalable.

Le terme « secteur informel » fait sa première apparition dans un document officiel, dans le rapport d'une mission générale sur l'emploi au Kenya entreprise par le BIT en 1972. L'une des principales conclusions de la mission fut que, dans un pays en développement comme le Kenya, le principal problème d'emploi n'était pas le chômage mais l'existence d'un grand nombre de « pauvres qui travaillent », dont beaucoup trimaient dans la production de biens et de services, mais dont les activités n'étaient pas reconnues, enregistrées, protégées ou régulées par les autorités publiques. Ce phénomène fut désigné dans le rapport comme le « secteur informel », et expliqué par l'incapacité des autres secteurs de l'économie – agriculture ou autres activités rurales d'une part, et industrie et services modernes d'autre part – à fournir les opportunités d'emploi ou de revenu adéquates pour une force de travail en croissance rapide.

L'observation du secteur informel est avant tout macro-économique et les investigations sur ce secteur dans les pays africains visent deux objectifs principaux :

- estimer l'emploi en zone urbaine en marge du secteur formel, public ou privé
- estimer l'activité économique des unités productives de ce secteur, afin de l'intégrer dans les comptes nationaux et de réévaluer l'estimation du PIB et des principaux agrégats.

Le premier de ces deux objectifs est sans doute le plus ancien, puisqu'il inspire les premiers travaux sur cette question au début des années soixante-dix. Il est l'objet d'une attention constante du BIT au cours de ces deux dernières décennies. Le second objectif est apparu semble-t-il dès le début des années quatre-vingt, et il est explicitement pris en

compte dans la quatrième révision du Système de Comptabilité Nationale (SCN 1993) des Nations Unies.

Il s'agit d'un sujet controversé dans la mesure où l'on peut observer le secteur informel de différents points de vue. Il peut être considéré de manière positive comme fournissant de l'emploi et des revenus à des millions de personnes qui autrement n'auraient pas de moyens de survie dans les zones urbaines mais aussi dans les campagnes. Il peut être vu négativement comme un pan entier de l'emploi et des travailleurs qui échappent à toute régulation et protection. Il peut être idéalisé comme un vivier d'entrepreneurs qui pourrait prospérer si seulement ils n'étaient pas entravés par un système réglementaire et bureaucratique inutile. Il peut tout aussi bien être condamné car il représente une vaste zone de relégation, de pauvreté, de conditions insalubres, de travail dangereux, d'illégalité et d'utilisation du travail des enfants. Enfin, il peut être simplement ignoré.

Les définitions du secteur informel sont très nombreuses et reposent le plus souvent sur l'association de multiples critères. Cependant, ces définitions se réfèrent essentiellement à deux notions majeures :

- le caractère non organisé des unités informelles, c'est-à-dire en simplifiant : petite taille, équipements rudimentaires, absence de comptabilité, confusion du patrimoine personnel de l'entrepreneur avec le patrimoine de l'entreprise, etc.
- l'informalité de ces unités, c'est-à-dire leur situation en marge de la régulation publique, qui se traduit par leur non enregistrement auprès des principales administrations (les impôts, l'organisme de sécurité sociale, les Chambres de commerce ou des métiers, etc.).

Le secteur informel est constitué d'unités économiques produisant des biens et services en vue de créer principalement des emplois et des revenus. Travaillant à petite échelle, les acteurs économiques concernés répondent à différentes critères : un faible niveau d'organisation et une faible division entre travail et capital, des relations de travail recouvrant étroitement les relations de parenté, personnelles, sociales, des relations souvent occasionnelles plutôt que permanentes, contractuelles et garanties. Ce sont des entreprises individuelles dont les actifs, les dépenses et les engagements sont difficilement dissociables de ceux du ménage de leurs propriétaires. Pour autant, ces entreprises ne visent pas forcément et délibérément à se soustraire aux obligations légales, et sont distinctes de l'économie dite souterraine.

La définition utilisée par le SCN en 1993 retient comme unité de référence, l'unité de production. Ainsi le secteur informel d'un pays est un ensemble d'unités de production hétérogènes. Il est possible de procéder à des regroupements plus homogènes des unités de production, en se basant sur des critères tels que le lieu de travail, le type d'activité économique. Les unités de production peuvent être localisées tant en zone urbaine qu'en zone rurale.

La définition de la production du secteur informel dérive naturellement de la définition générale de la production donnée par le SCN (1993) (Mbong Mbong, 2001) qui en détermine le domaine comme comprenant :

- « la production de tous les biens et services individuels ou collectifs fournis ou destinés à être fournis à des unités autres que leur producteur, y compris les biens et services utilisés pour la production de ces biens et services » ;
- « la production pour compte propre de tous les biens conservés par leurs producteurs pour leur propre consommation finale ou pour leur propre formation brute de capital fixe » ;
- « la production pour compte propre des services de logements occupés par leurs propriétaires et des services domestiques et personnels produits grâce à l'emploi du personnel domestique rémunéré ».

Les services domestiques et personnels produits par les ménages pour leur propre consommation finale, à savoir la production non marchande, sont exclus du champ de la production mesurée dans les comptes nationaux (SCN 1993, § 6.19). En effet, selon la quinzième Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST), les entreprises individuelles qui produisent des biens et services destinés exclusivement à l'autoconsommation finale ou à l'autoformation de capital fixe (par exemple : l'autoconsommation des ressources agricoles, la construction de son logement, etc.) devraient être exclues du secteur informel, une exception pouvant être faite pour les ménages qui emploient des travailleurs domestiques rémunérés.

Cette recommandation a été fondée sur deux considérations.

- Premièrement, les unités qui exercent des activités de production exclusivement non marchandes diffèrent dans leurs objectifs et comportements économiques des entreprises du secteur informel, qui sont habituellement réalisées pour assurer sa propre subsistance ou obtenir un revenu complémentaire par la production de biens

et services à vendre à des tiers; elles ne devraient donc pas être englobées dans le même concept.

- Deuxièmement, il a été jugé beaucoup trop difficile de déterminer la valeur des biens produits pour l'autoconsommation finale à moins que les mêmes unités produisent aussi certains de leurs biens pour les vendre à des tiers.

Sur le plan conceptuel rien ne s'oppose à l'inclusion, dans le champ du secteur informel, des entreprises individuelles engagées dans des activités agricoles ou apparentées. Cependant, pour des raisons pratiques de collecte de données, la quinzième CIST a recommandé de les exclure du champ d'investigation des enquêtes sur le secteur informel et de les mesurer séparément. La raison en est que beaucoup de pays en développement ont un large secteur agricole principalement composé de petites entreprises individuelles non enregistrées. Leur inclusion conduirait à une expansion considérable des opérations des enquêtes sur le secteur informel et à un accroissement substantiel de leurs coûts. De plus, nombre de pays ont déjà établi un système de recensements et d'enquêtes agricoles dont le champ d'investigation est souvent étendu aux entreprises individuelles engagées dans des activités agricoles ou apparentées, ou peut facilement être étendu ainsi. Ces sources de données paraissent mieux adaptées que les enquêtes sur le secteur informel pour répondre aux exigences particulières de la mesure des activités agricoles et apparentées en termes de concepts, de définitions, de classifications, de contenu de l'enquête, d'élaboration du questionnaire, de périodes de référence, de bases et de procédures de sondage, d'organisation du travail sur le terrain, etc. Rappelons ici que la plupart des enquêtes menées pour évaluer l'importance du secteur informel l'ont été en milieu urbain et non dans les zones rurales (cf. enquête 1-2-3 sur l'emploi et le secteur informel à Madagascar du projet MADIO – Madagascar, DIAL, INSTAT, ORSTOM).

Dans le cas de notre étude, qui ne correspond pas aux attentes de la comptabilité nationale, il semble donc logique de considérer les productions agricoles familiales (destinée à la vente ou à l'autoconsommation) comme ne faisant pas partie du secteur informel, contrairement aux autres activités salariées ou aux micro entreprises créées localement si elles correspondent aux critères de définition générale de ce secteur (« comme un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales

plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme » 15^{ème} CIST).

Madagascar



Annexe 7 Note méthodologique sur les déplacements de longue durée des chefs de ménage

Les questionnaires étant censés être remplis par le chef de ménage, les déplacements de longue durée au moment de l'enquête n'ont pu faire l'objet, de fait, d'aucune question ni module spécifique. Toutefois, il a été possible d'évaluer le nombre d'hommes chefs de ménage en migration de longue durée au moment de l'enquête en calculant le nombre de femmes chefs de ménage se déclarant en union, mais ne recensant pas de conjoint à leur domicile. Selon la taille moyenne des ménages – 4,82 personnes par ménages – leur composition – dans une large majorité de type nucléaire –, et la co-résidence des conjoints quasi-systématique dans cette région, nous pouvons en déduire que lorsqu'un conjoint n'a pas été recensé dans un ménage, cela traduisait une mobilité à l'extérieure de la commune depuis plus de six mois. Lors de la passation des questionnaires auprès des chefs de ménage, le manuel de l'enquêteur spécifiait « *Un ménage est un groupe de personne avec ou sans lien de parenté, vivant sous le même toit depuis 6 mois au moins et prenant leurs repas ensemble. On considère que les nouveau-nés et les nouveaux-mariés font partie du ménage, même s'ils ont résidé moins de 6 mois car en général ils vont rester plus de 6 mois dans le ménage* ». Aussi, était

exclu les personnes qui ne n'avaient pas résidé pas dans le ménages depuis six mois ou plus.

Aussi, lorsque les femmes en union se déclaraient chefs de ménage (N = 114), soit elles recensaient leur mari résidant dans le ménage (55 conjoints masculins ont été recensés) mais non disponible au moment du passage de l'enquêteur, soit elle ne le déclarait pas résidant dans le ménage (59 femmes chefs de ménage se sont déclarées chefs de ménage mais n'ont pas déclaré de conjoint résidant avec elle depuis au moins 6 mois).

Calculs du nombre et pourcentage de chefs de ménage hommes et femmes vivant sans leur conjoint (calculs effectués à partir

Nombre de femme chef de ménage en union vivant sans son conjoint	114-55	=	59
Nombre d'homme chef de ménage en union vivant sans sa conjointe	1177-1161	=	16
Nombre de chef de ménage vivant sans conjoint	16+59	=	75
% de femme chef de ménage en union vivant sans son conjoint parmi l'ensemble des femmes chef de ménage en union	59*100/114	=	51,75
% d'homme chef de ménage en union vivant sans son conjoint parmi l'ensemble des hommes chef de ménage en union	16*100/1177	=	1,36
% de ménage dont le chef de ménage en union vit sans son conjoint	75*100/1291	=	5,8
% des ménages dont le chef de ménage vit sans son conjoint parmi l'ensemble des ménages	75*100/1621	=	4,62

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Les déplacements de plus de six mois des chefs de ménage vivant en union au moment de l'enquête ne concernent qu'une très faible part de la population masculine et encore plus féminine. En effet :

- Parmi les 114 femmes chefs de ménage en union (soit 32,3 % des femmes chefs de ménage), 59 ne déclarent pas de conjoint vivant avec elle, donc pas de co-résidence. Soit 51,75% des femmes chefs de ménage en union ne résident pas avec leur conjoint.
- Parmi les 1177 hommes chefs de ménage en union (soit 93 % des hommes chefs de ménage), 16 ne déclarent pas de conjointe vivant avec lui, donc pas de co-résidence. Soit 1,36 % des hommes chefs de ménage en union ne résident pas avec leur conjointe.
- Toutefois, parmi les 1291 ménages dont le chef de ménage se déclare en union,

seuls 75 chefs de ménage vivent sans conjoint au moment de l'enquête, soit 5,8 % des chefs de ménage se déclarant en union, et seulement 4,62 % de l'ensemble des 1620 ménages interrogés.

Effectifs des chefs de ménage et de leurs conjoints selon le sexe

	Chefs de ménage			Conjoints		
	Homme	Femme	Nombre total	Homme	Femme	Nombre total
Homme chef de ménage en union	1177		1177			
Femme chef de ménage en union		114	114			
Homme conjoint				55		55
Femme conjointe					1161	1161
Pas en Union	89	241	330			
<i>Total</i>	1266	355	1621	55	1161	1216

Sources : Enquête de Référence 4D, nos calculs.

Femmes chefs de ménage vivant sans conjoint (Cf. données du 0) :

$$(241+59) * 100 / 355 = 84,5\%$$

Avec : 241 = Nombre de femmes chefs de ménage célibataires, veuves, divorcées, séparées

$$59 = (114 - 55) \text{ Femmes chefs de ménage en union vivant sans leur conjoint}$$

Hommes chefs de ménage vivant avec leur conjointe :

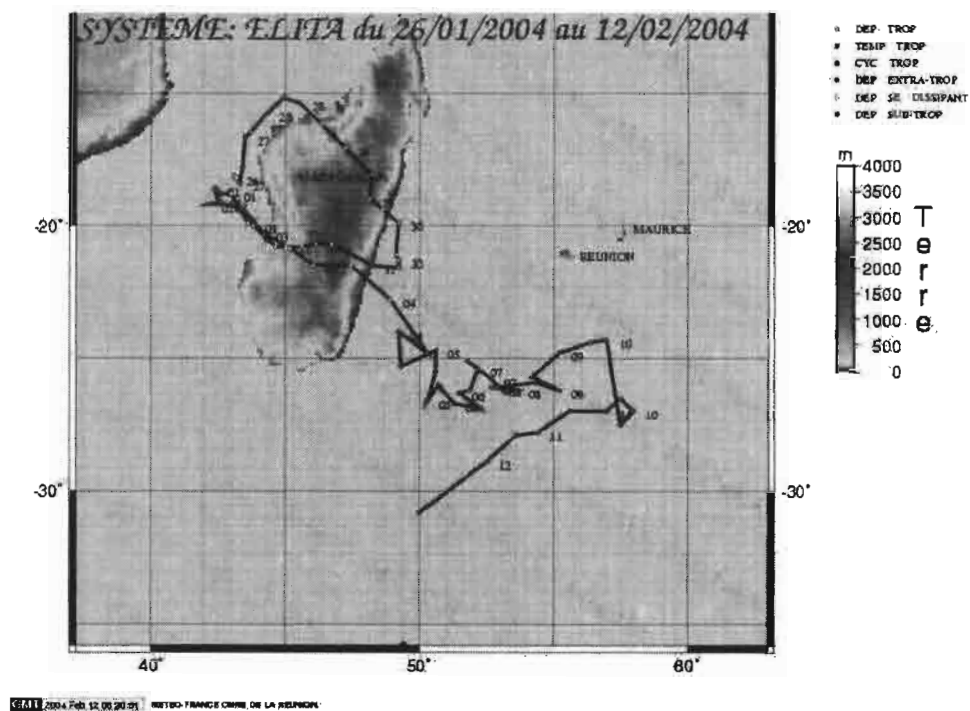
$$(Cf. données du 0) : (1177-16)*100 / 1266 = 91,7 \%$$

Avec : 1177 = Nombre d'hommes chefs de ménage en union libre ou marié

$$16 = (1177 - 1161) \text{ Hommes chefs de ménage vivant sans leur conjointe}$$

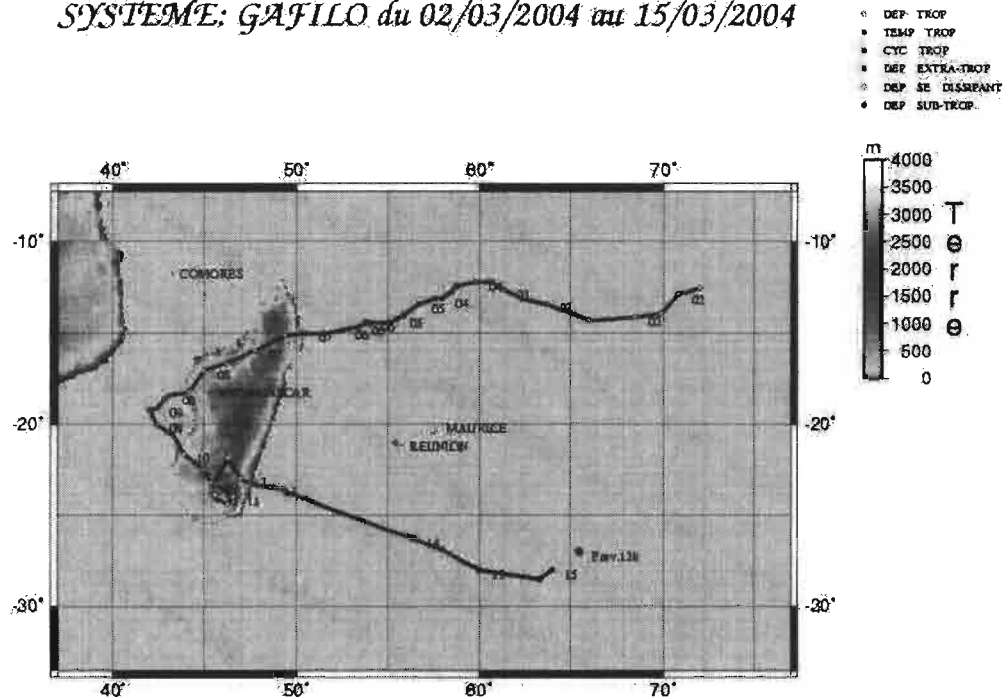
Annexe 8 Les cyclones tropicaux à

Ampitatafika en 2004



Sources : <http://www.cyclonextreme.com/cyclonereunionsysysaison04Elita.htm>

SYSTEME: GAFILO du 02/03/2004 au 15/03/2004



15/03/2004 Mar 15 15:22:20 METEO-FRANCE DES DE LA REUNION

Sources : <http://www.cyclonextreme.com/cyclonereunionsys saison04Gafilo.htm>

Annexe 9 Les différentes sources de données sur la population

Nous n'avons pas recensé l'intégralité des enquêtes démographiques existantes à Madagascar, mais détaillées uniquement certaines d'en elles.

Les recensements

Les sources de données démographiques les plus complètes au niveau d'un pays sont généralement les Recensements Généraux sur la Population et l'Habitat (RGPH)⁸⁰. Dans beaucoup de pays africains, les premiers dénombrements de population ont été réalisés pendant la colonisation. Ainsi à Madagascar, c'est en 1900, qu'est réalisé le premier recensement de la population sur l'initiative du Général Gallieni. Ensuite, un dénombrement a eu lieu tous les ans jusqu'en 1966. Ces recensements rudimentaires au début se sont améliorés au fur et à mesure et le premier recensement « moderne » de Madagascar date de 1975, le second et dernier recensement remonte à 1993.

Les recommandations au niveau international préconisent que les recensements soient réalisés tous les dix ans afin d'avoir une connaissance fine et régulière de l'évolution des populations. Ces connaissances sont très utiles pour éclairer les décisions politiques. Cependant, les opérations de collecte et l'analyse des données s'avèrent lourdes et particulièrement onéreuses pour les Etats. Aussi, les pays en développement n'ont-ils souvent pas les moyens de faire des recensements à intervalles réguliers, même s'ils bénéficient d'aide financière, institutionnelle et technique de la part d'organismes internationaux tels que le FNUAP, l'USAID ou le Census Bureau.

⁸⁰ Les questionnaires des recensements les plus récents dans le monde sont disponibles à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/>

D'un pays à l'autre, le nombre de recensements varie considérablement : ainsi si Madagascar ou Djibouti n'ont fait qu'un recensement entre 1950 et 1995, durant la même période, le Mozambique, le Kenya et l'Egypte ont en ont réalisé quatre. Les données collectées peuvent aussi être différentes mais généralement elles concernent avant tout les caractéristiques des logements et des individus (document 1).

Les résultats du RGPH servent notamment de base de sondage pour les enquêtes statistiques non exhaustives qui nécessitent la constitution d'un échantillon. C'est le cas par exemple des enquêtes menées par la Banque Mondiale, telles que les enquêtes Enquête Intégrale avec module Budget et Consommation (EIBC) menées en Guinée Conakry ou l'Enquête Prioritaire auprès des Ménages (EPM) menées à Madagascar⁸¹.

Les Enquêtes Prioritaires auprès des Ménages

Ces enquêtes, encore appelées Enquêtes Périodiques ou Permanentes auprès des Ménages ont été menées à Madagascar en 1993, 1997, 2000 et 2001 et 2004 auprès de plusieurs milliers de ménages (entre 4 000 ou 5 000 ménages selon les années).

Elles constituent une des rares sources de données temporelles, représentatives au niveau national et provincial. Ces enquêtes fournissent des données complètes sur la démographie, le logement, la santé, l'éducation, les conditions d'exploitation des entreprises agricoles et non agricoles, les revenus et la consommation des ménages. Elles s'attachent donc à collecter des renseignements multithèmes sur les conditions de vie des ménages malgaches. «Les EPM sont devenues un instrument indispensable pour la formulation de stratégies et pour le suivi de la lutte contre la pauvreté à Madagascar. Elles sont essentielles pour des analyses micro-économiques sur des aspects d'incitation et de distribution, et ainsi, à l'analyse de la plupart des questions de politique économique. De plus, elles sont particulièrement adaptées pour le calcul de certains indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Les EPM ont permis d'identifier les caractéristiques des pauvres et d'éclairer les décisions de politique économique » (INSTAT, 2006).

Ce type d'enquête porte donc en premier lieu sur l'évaluation de la pauvreté des ménages. L'indicateur de pauvreté choisi depuis les premières EPM est basé sur la consommation courante agrégée des ménages. Cet indice entend la consommation

⁸¹ Une liste des enquêtes sur la pauvreté menées par la Banque Mondiale est disponible à l'adresse suivante : <http://www4.worldbank.org/afr/poverty/databank/default.cfm>

alimentaire, non alimentaire et la consommation de services au cours des douze mois précédent le passage de l'enquêteur. Cette méthode est considérée comme « complète » car elle provient de données objectives et elle répond à la comparabilité internationale.

« On ne peut cependant restreindre la définition de la pauvreté à ces seules dimensions économiques. Pour une raison simple, c'est qu'on remarque, sur la base d'enquêtes récentes, qu'en Afrique rurale et dans nombre de pays en développement, les populations sont beaucoup plus sensibles à la "pauvreté sociale" qui résulte de l'absence d'enfants ou de parents, de la présence de conflits et des risques d'exclusion du village, ou de la communauté d'appartenance. Ce besoin de liens sociaux pour se sentir riche montre que la pauvreté est multidimensionnelle : elle résulte, certes, d'une insuffisance de ressources mais elle se traduit aussi par une précarité des conditions de vie, par des risques d'exclusion sociale et des aspects proprement psychologiques liés à sa propre perception de la pauvreté » (Valtriani P., 1993 cité in Léry *et al.*, 2001, p.126). Avant l'enquête 2004, seule la dimension monétaire et humaine de la pauvreté était prise en compte dans les EPM. Les autres aspects de la pauvreté telles que la précarité, la dimension psychologique, culturelle et sociale n'étaient pas saisis. Actuellement, les recommandations de la Banque Mondiale préconise de prendre en compte l'ensemble des dimensions de la pauvreté (Banque Mondiale, 2000-2001). Dans la dernière EPM menée à Madagascar en 2004, des questions portant sur l'opinion des ménages sur leur propre bien-être et leur perception de la situation socioéconomique de leur pays ont été posées. Mais il reste difficile d'aborder dans ce type d'enquête nationale les autres dimensions de la pauvreté comme que cela peut être fait dans les enquêtes plus spécifiques et plus localisées telles que les observatoires ruraux ou des monographies.

Tableau 1 : Un exemple des données fournies par les Enquêtes Prioritaires Ménages à Madagascar : Proportion de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté par province et milieu de résidence en 2004

% de la pop. en dessous du seuil de pauvreté	Urbain	Rural
Tananarive	39,2	68,2
Fianarantsoa	78,4	87,5
Tamatave	63,7	80,8
Majunga	54,3	79
Tuléar	60,5	75,5
Diégo Suarez	36,7	71,7

Source : EPM, 2004

D'autres données statistiques sur la population sont collectées dans les pays en développement, non pas dans le but d'évaluer précisément l'évolution du nombre de leurs habitants, mais dans l'objectif d'obtenir un panorama des conditions de vie et de santé des individus. Une des principales sources de données actuellement disponibles dans les pays en développement sont les Enquêtes de Démographie et de Santé (EDS).

Les Enquêtes Démographiques et de Santé

Les EDS intéressent tout particulièrement les démographes et les acteurs travaillant dans les domaines de la santé et du développement. Les EDS sont en majeure partie financées par l'Agence américaine pour le Développement International (USAID) pour fournir des données et des analyses sur les questions de population, de santé et de nutrition des femmes et des enfants dans des pays en voie de développement. Ces enquêtes ont repris les problématiques et objectifs des enquêtes mondiales de fécondité (World Fertility Survey) et des enquêtes de prévalence contraceptives (Contraceptive Prevalence Surveys) menées dans les pays du Sud au cours des années 1970 et 1980.

Ainsi, plus de deux cents Enquêtes Démographiques et de Santé ont été réalisées dans des pays en développement, et en particulier en Afrique Sub-saharienne depuis le milieu des années 1980. Plus de 100 enquêtes ont été menées dans trente-cinq pays d'Afrique noire. Les premières EDS ont vu le jour au Sénégal et au Libéria en 1986, puis en 1987 au Mali et au Mexique. Alors que certains pays tels que le Botswana, le Burundi ou le Pakistan

n'ont fait l'objet que d'une seule enquête dans les années 1980, en raison de problèmes politiques et économiques, d'autres pays comme le Sénégal, la Bolivie, l'Indonésie ont vu ces enquêtes se répéter cinq fois, à intervalles plus ou moins réguliers.

Trois EDS ont déjà été réalisées à Madagascar par la Direction de la Démographie et des Statistiques Sociales de l'INSTAT. Les informations sont collectées auprès d'un échantillon représentatif de la population au niveau du pays. Ces enquêtes offrent différents avantages : une richesse d'informations en matière de démographie et de santé d'une part et la possibilité de comparaison des résultats et des tendances avec d'autres pays en développement d'autre part.

Elles regroupent des informations sur les caractéristiques de ménages, des hommes et des femmes enquêtées, la fécondité, les préférences en matière de descendance, la planification familiale, la santé des mères et des enfants, la mortalité des enfants et la mortalité maternelle, le VIH/SIDA, les IST, etc.

Les enquêtes EDS contiennent en premier lieu un module sur les caractéristiques du ménage et de ses individus qui permettent d'établir un panorama socio-économique de la population considérée. Ces caractéristiques regroupent :

- des informations sur la composition du ménage, le nombre de personnes par ménage ;
- des informations démographiques de base telles que le sexe et l'âge des membres du ménage, leur situation matrimoniale, leur lien avec le chef de ménage, le lieu de résidence, leur niveau d'étude et parfois leur religion et leur ethnie ;
- le niveau scolaire atteint par les différents membres du ménage ;
- des données concernant le logement (type de sol, disponibilité de l'électricité, les biens durables tels que la radio, la télévision, le réfrigérateur, la bicyclette, la voiture et le téléphone).

Le niveau de vie des ménages est des caractéristiques économiques qui interviennent sur la santé des femmes et de leurs enfants. Depuis 2003, les bases de données des EDS fournissent une variable synthétique distinguant les ménages en cinq niveaux de richesses, en « quintiles de bien-être ». Ces niveaux de bien-être classent les ménages grâce à un indicateur composite calculé en fonction de différents critères (biens d'équipement possédés, nature du sol de leur logement, type de toilettes, accès à l'eau potable, etc.). Il permet de croiser les conditions de vie des ménages avec les caractéristiques des individus ou avec les comportements démographiques.

Dans les EDS les plus récentes, de nouveaux modules ont été introduits. Tout d'abord, une attention de plus en plus grande est accordée au statut des femmes et aux discriminations liées au genre. Des questions sont posées sur les prises de décision au sein du couple, la polygamie, les violences domestiques, l'excision, etc. Cette source de données permet de disposer d'indicateurs de l'autonomie des femmes dans un grand nombre de pays. Différents aspects du statut des femmes aussi divers que les mutilations génitales féminines, la gestion des revenus personnels ou des ressources du ménage, les violences conjugales, la perception des relations conjugales sont pris en compte. Ensuite, de plus en plus de pays disposent de données sur les hommes : dans les dernières enquêtes, les hommes ont été interrogés sur leur fécondité, leur pratique contraceptive, leurs comportements sexuels.

Tableau 2 : Quelques indicateurs fournis par les EDS à Madagascar

	1992	1997	2003
Proportion de femmes (15-49 ans) n'ayant jamais fréquenté l'école (%)	19,6	21,2	22,4
Proportion de femmes (15-49 ans) ayant accès aux journaux, à la télévision et à la radio (%)	6,0	7,5	11,5
Indice Synthétique de Fécondité (ISF)	6,1	6,0	5,2
Proportion des filles de 15-19 qui ont commencé leur vie génésique (%)	29,0	35,7	34,0
Proportion des femmes en union qui utilisent une méthode contraception contraceptive (%)	16,7	19,4	27,1
Age médian au premier mariage des femmes (25-49 ans)	18,2	18,5	19,1
Age médian à la première relation sexuelle des femmes (25-49 ans)	16,7	16,9	17,5

Enfin, des enquêtes de prévalence sur les IST, le Sida, le tétanos et d'autres maladies sont menées conjointement avec les enquêtes démographiques. Ainsi dans l'EDS 2003 de Madagascar, des tests de dépistage de prévalence de la syphilis ont été effectués auprès de 2 555 femmes de 15 à 49 ans et 2 339 hommes de 15 à 59 ans. De même, des tests permettant de mesurer l'immunité contre le tétanos et la rougeole ont été faits auprès de 2561 femmes et 1649 enfants de moins de 5 ans.

Les questionnaires des EDS évoluent en fonction des nouveaux contextes socio-économiques et sanitaires, ainsi que les méthodes d'analyse de ces données. Par exemple, à partir des enquêtes de démographie et de santé, des analyses ont été menées sur l'impact de la zone d'habitation des ménages sur leurs comportements en matière de santé en croisant des données de EDS et des Systèmes d'Information Géographiques

(SIG). Ces analyses spatiales améliorent ainsi la connaissance sur l'emplacement des infrastructures des services de santé et la proximité des voies de communications terrestres, fluviales, ferroviaires etc. Ces informations peuvent alors permettre l'amélioration des campagnes d'interventions pour la planification familiale, pour évaluer la corrélation entre les anémies et les épidémies de paludisme chez les enfants en Afrique occidentale, et pour analyser les effets de l'environnement sur la mortalité infantile ou infanto juvénile.

Les Enquêtes de Démographie et de Santé ont pour principal intérêt la standardisation. Elles sont menées dans plus de soixante-dix pays en développement dans les cinq continents. Les méthodes d'échantillonnage des populations enquêtées, les modules de base et le processus d'administration des questionnaires étant identiques, il est possible réaliser des comparaisons entre les pays. On peut par exemple comparer les niveaux de fécondité des pays d'Afrique de l'Est par milieu de résidence des femmes (tableau 3), par niveau d'instruction, par âge, etc.

Tableau 3 : Indice synthétique de fécondité par milieu de résidence, en Afrique de l'Est (pays disposant d'une EDS récente)

	Urbain	Rural	Ensemble
Érythrée (2002)	3,5	5,7	4,8
Éthiopie (2000)	3	6	5,5
Kenya (2003)	3,3	5,4	4,9
Madagascar (2003/2004)	3,7	5,7	5,2
Malawi (2000)	4,5	6,7	6,3
Mozambique (2003)	4,4	6,1	5,5
Ouganda (2000/2001)	4	7,4	6,9
Rwanda (2000)	5,2	5,9	5,8
Zambie (2001/02)	4,3	6,9	5,9

Sources : Stata compiler, <http://www.statcompiler.com/statcompiler/index.cfm>

Des enquêtes locales : les observatoires de population et les enquêtes ponctuelles

Les observatoires de population sont un moyen de collecter des données démographiques, économiques ou sociales sur une population et un espace restreints. L'une des spécificités d'un observatoire est de collecter des données avec des enquêtes à passages répétés. Il fournit généralement un suivi de population.

Les observatoires ruraux à Madagascar

Ces observatoires, aujourd'hui au nombre de quinze, ont vu le jour en 1995 et ont été mis en place par le projet de recherche *Madio* (Madagascar, Dial-INSTAT-Orstom). Ils constituent une des sources d'information sur la pauvreté et les inégalités économiques des ménages en milieu rural malgache les plus complètes. « L'objectif affiché à l'époque était d'illustrer certaines problématiques particulières du milieu rural malgache : la riziculture pour le grenier à riz de Marovoay, les cultures de rente pour Antalaha, la polyculture pour Antsirabe, et les problèmes liés à la sécheresse et à la pêche pour le littoral de la région de Tuléar. Le niveau d'observation est le ménage. Un minimum de 500 ménages est nécessaire par observatoire, repartis sur plusieurs villages (5 villages en moyenne) ou hameaux. La sélection des sites d'enquêtes se fait par choix raisonné. Un dénombrement des ménages permettant de prendre en compte les changements de population d'une année sur l'autre (ménages qui ont déménagé ou sont nouvellement installés) est effectué au début de chaque campagne d'enquête. Cette méthode a permis la construction d'un panel de ménages suivis depuis plusieurs années, ce qui permet de réaliser certaines analyses, en particulier sur la pauvreté, par exemple, identifier les conditions d'entrée ou de sortie de la pauvreté de tel ou tel groupe. Par ailleurs, sur chaque site d'enquête, les prix à la consommation des principaux produits sont suivis et des enquêtes communautaires (équipements, services publics, etc.) sont réalisées. [...] Les observatoires permettent donc de faire des « zooms » sur des questions spécifiques du milieu rural, ce qui permet de d'identifier les logiques propres de différents systèmes ruraux et leur évolution dans le temps. La méthodologie commune aux différents observatoires permet de comparer les indicateurs et d'adapter les politiques publiques : par exemple, les taux de scolarisation des observatoires du Sud sont trois fois plus bas que sur les autres observatoires, ce qui peut orienter d'éventuelles actions ».

Ces observatoires régionaux sont un dispositif pour mener des enquêtes pointues sur des questions spécifiquement attachées au milieu rural. Les données ainsi collectées permettent d'étudier les conditions de vie, les différentes stratégies sociales, économiques, individuelles ou communautaires mises en place par les familles rurales et leur évolution dans le temps. La méthodologie adoptée permet de comparer les données de tous les observatoires. Des indicateurs communs à tous les sites enquêtés sont donc créés après chaque passage d'enquête. Toutefois, selon les observatoires, les analyses mettent l'accent sur des thématiques différentes selon le contexte : les risques liés aux climats, les risques liés à la fluctuation des prix des produits sur les marchés

internationaux dans les régions où les cultures d'exportation sont prédominantes, les risques liées aux problèmes fonciers de saturation de l'espace cultivable, etc.

Annexe 10 Méthodologie

L'Enquête de Référence 4D :

Le questionnaire socio-démographique de l'Enquête de Référence a été réalisé collégalement par l'ensemble de l'équipe du Programme 4D. Chaque membre, en fonction de son sujet de recherche et de ses attentes en termes de données quantitatives a soumis à l'ensemble de l'équipe des questions qui lui semblaient importantes et utiles pour son travail. C'est la raison pour laquelle, en plus des modules classiques d'une enquête démographique, tels que la répartition des individus au sein du ménage, les conditions d'habitat, l'histoire nuptiale ou féconde des femmes ou encore les données migratoires, on peut trouver des modules plus spécifiques portant sur l'environnement, sur la perception de la pauvreté ou encore sur les réseaux sociaux.

Le contact avec les populations et les conditions de passation des questionnaires

Les questionnaires ont été administrés aux chefs de ménage, ou en cas d'absence, à leur conjoint(e). Dans la majorité des cas, des rendez-vous étaient pris la veille par les chefs quartier, selon le secteur dans le *fokontany*, et surtout, selon la disponibilité des habitants. Sans cette prise de rendez-vous préalable, la probabilité de trouver les paysans aurait été particulièrement faible. Les paysans partent dès sept heures pour travailler dans leurs champs ou pour des employeurs, et ne reviennent qu'à quinze ou seize heures. Les enquêteurs se sont donc « pliés » aux disponibilités des habitants.

Les habitants d'Ampitatafika avaient au auparavant été sensibilisés à ce projet d'enquête, non seulement par les autorités locales, mais aussi par les membres du programme, en particulier les chercheurs de l'IRD qui étaient venus faire de nombreuses missions avant cette enquête. En outre, en juillet et août 2003, un marquage GPS a été effectué, également avec l'aide des chefs quartier, par Madame Tahiry Rabeandriamaro, assistante de recherche du Programme 4D, avec un recensement des noms des chefs de ménage. Ces coordonnées GPS nous ont ensuite permis de spécialiser certains résultats. Ces premières présences sur le terrain ont permis à la plupart des habitants de la commune d'être plus réceptifs à nos demandes.

Les enquêteurs

Les questionnaires ont été administrés en octobre – novembre 2003 par 26 enquêteurs malgaches, dont 22 étaient issues de l'école du Service Social de Tananarive. Cette enquête a été pour eux l'occasion de valider leur stage de fin de seconde année d'étude. Les enquêteurs ont été encadrés sur le terrain par quatre superviseurs français, doctorants du Programme 4D, dont j'ai fait partie, et trois superviseurs malgaches ayant auparavant travaillé sur des enquêtes de l'INSTAT. L'enquête a été coordonnée par Bénédicte Gastineau, chercheur à l'IRD et membre du Programme 4D en affectation à Madagascar, tant au niveau logistique que scientifique.

La répartition des enquêteurs s'est faite par *fokontany* en fonction du nombre d'habitants évalué au préalable grâce au RGPH et de la surface du *fokontany*. Les enquêteurs étaient accueillis par groupe de quatre pour les petits *fokontany* ou six pour celui de Masoandro ou Tsarahonenana par exemple, et logés par des familles sur place. Cela leur a permis d'être mieux intégrés à la communauté villageoise, et de réduire les temps de transport qui auraient pu, dans les villages les plus éloignés de la route, être relativement long. La surreprésentation des jeunes filles parmi les enquêteurs – parmi les vingt-six enquêteurs, trois seulement étaient des hommes –, a permis que tous les questionnaires destinés aux femmes, soient menés par des enquêtrices. En effet, les questions relatives à la contraception, aux préférences en matière de fécondité ou encore à l'histoire matrimoniale auraient pu faire l'objet de biais de réponse si elles avaient été posées par des hommes.

La qualité des données recueillies

La supervision des questionnaires au fur et à mesure de la collecte a permis de limiter au maximum les incohérences, les oublis de modules ou de questions etc. Lorsqu'une question n'était pas renseignée ou la réponse illogique après différents recoupements de variables, les enquêteurs retournaient voir l'intéressé afin de compléter les renseignements manquants.

Contrairement à d'autres pays africains, pour ne citer que la Guinée Conakry où j'ai eu l'occasion d'effectuer ce type d'enquête, à Madagascar et dans la commune d'Ampitatafika, l'âge des individus est en général bien connu bien qu'ils n'aient pas, pour une très grande majorité d'entre eux, été déclarés sur les listes d'état civil.

Les biais évoqués plus haut sont malgré tout apparus au cours de cette recherche, et ce, pour plusieurs raisons. D'une l'enquête était commanditée par des européens – l'image

et la représentation des chercheurs occidentaux dans les pays en développement n'est pas un sujet nouveau parmi les anthropologues et sociologues - et d'autre part, parce que les enquêteurs étaient en très grande majorité des étudiants originaires de Tananarive, et donc, aux yeux des paysans, susceptibles de porter des jugements négatifs sur leurs pratiques ou modes de vie. L'exemple du nombre d'enfants scolarisés en est certainement une bonne illustration. Comme nous l'évoquons dans le chapitre IV (page 187), le nombre d'enfants scolarisés a été sur-déclaré par les chefs de ménage au cours de l'Enquête de Référence, probablement par peur d'un jugement de la part de l'enquêteur qui lui est encore en cours de scolarisation.

Toute enquête, quelle qu'elle soit, est hypothétiquement soumise à des biais. Un autre exemple peut être évoqué ici à titre d'illustration. Les réponses concernant la perception de la pauvreté ont dans certains villages été biaisées suite à des rumeurs circulant sur la possibilité que les ménages les plus pauvres soient envoyés dans des régions de Madagascar moins densément peuplées. Cette migration forcée aurait eu pour but qu'ils puissent disposer de plus de terres arables et souffrent moins du manque de revenus agricoles. Mais dans un pays où le territoire et l'exploitation de la terre des ancêtres est un des principes fondamentaux de la culture, les paysans ont parfois répondu qu'ils étaient pleinement satisfaits de leurs conditions de vie, de la qualité de l'eau qu'ils buvaient, etc. Il s'agit donc de limites dont il faut être conscient au cours du traitement des résultats d'une enquête, qu'elle soit quantitative ou qualitative.

Nous souhaitons ici attirer l'attention sur un autre problème de données auquel nous avons été confrontés au cours de nos entretiens.

La migration des jeunes enfants en période de crise

Notre volonté de mieux connaître les stratégies mises en place par les ménages au cours de la période de soudure 2004-2005 nous a conduit à réaliser des entretiens auprès d'instituteurs, mais aussi de parents de jeunes émigrants (cf. grille d'entretien Annexe 11).

Nous avons donc effectué sept entretiens auprès des instituteurs et douze auprès des représentants des autorités locales. Les informations se sont avérées rapidement récurrentes dans les motivations des départs et les processus migratoires. Toutefois, le nombre exact de jeunes émigrants n'a pas pu être déterminé précisément. Une enquête quantitative sur un large échantillon nous aurait permis d'obtenir des chiffres certainement plus fiables, mais cela n'a pas été possible en termes de coûts et de temps.

Au cours de la période de soudure 2004-2005, parmi cinq *fokontany* de la commune d'Ampitatafika – Amorona, *fokontany* Ampitatafika, Masoandro, Tsarahonenana et Tsimabeharona –, les responsables administratifs locaux ont déclaré avoir dénombré environ 90 enfants de dix ou douze ans, partis à Antananarivo ou Tamatave, pour travailler comme employé de maison. Mener des entretiens sur l'émigration des jeunes enfants a pu constituer un biais, favorisant dans certains cas des sous-déclarations, dans d'autres, des sur-déclarations du nombre d'enfants réellement partis en migration de travail. Aucun dénombrement précis n'a été effectué officiellement car leur départ ne nécessite aucune formalité administrative. Contrairement aux adultes, les enfants n'ont en effet pas besoin de passeport⁸² pour se faire embaucher. Selon les différentes informations formelles et informelles que nous avons pu recueillir dans les mêmes villages, il est possible d'avancer que les chiffres déclarés par les autorités locales ou les enseignants ont été surestimés. Ce phénomène ne concerne pas l'ensemble des *fokontany* dans les mêmes proportions si l'on s'en tient aux déclarations des autorités locales. Dans le *fokontany* d'Amorona par exemple, près d'un tiers des enfants de sept à quatorze ans serait parti, selon ces mêmes autorités, pour travailler comme employé de maison dans la capitale. Cela ne toucherait en revanche que 8,5 % des enfants de la même classe d'âge de Tsimabeharona et 5 % de ceux de Tsarahonenana. Des entretiens semi-directifs ont donc été réalisés afin de mieux cerner ce phénomène et ses conséquences.

Cette étude portant sur « le travail des enfants en migration » aurait pu susciter de nombreux refus de la part des habitants d'Ampitatafika. Même si les paysans ne connaissent pas exactement les termes de la loi, sachant que l'école est obligatoire, que le travail des enfants est interdit, et par conséquent, que les parents des migrants ainsi que leurs employeurs sont dans l'illégalité (Encadré n°1), les familles qui ont eu recours à la migration d'un enfant auraient pu réagir négativement face aux questions posées, ou encore maquiller la réalité du phénomène.

Seule une femme âgée a refusé de participer à un entretien en disant qu'elle n'était pas concernée par ce sujet, que son fils avait quitté son foyer pour aller vivre chez son oncle et non pour y travailler et gagner un salaire. D'autres personnes ont accepté de répondre, mais en masquant probablement une partie de la réalité. Une mère a, par exemple, expliqué que son fils âgé de douze ans, n'était pas parti pour travailler, mais chez un oncle afin d'y être soigné pour une hernie. Il est très improbable qu'en période de soudure, alors que les difficultés économiques s'imposent à tous les ménages, tant en

⁸² Document administratif délivré par le chef du *fokontany* permettant de trouver un emploi hors de sa commune de résidence.

ville qu'en milieu rural, en raison de l'augmentation du coût de la vie, un membre de la famille ait accepté le coût d'une personne supplémentaire dans son foyer sans contre partie. Par conséquent, un enfant, même malade, ne reste pas sans aucune activité, mais apporte une aide au ménage dans lequel il vit. Il peut être chargé de la garde des enfants en bas âge, ou encore de surveiller les bœufs aux pâturages, des tâches ne nécessitant pas un effort physique important, mais qui doit certainement libérer une autre personne plus valide et ainsi décharger sa famille d'accueil d'une partie du travail. Même si ses propres parents ne reçoivent pas de salaire, tout porte à croire que ce départ correspond aux mêmes motivations que pour les autres parents.

Encadré n°1 : Le droit des enfants et le travail

La convention internationale des Droits de l'enfant de l'ONU datant de 1989 a été ratifiée le 19 mars 1991 par le parlement malgache. Ainsi, l'Etat malgache a proclamé à cette occasion son adhésion, sa volonté d'appliquer le texte de la convention en mettant en conformité ses lois afin de protéger les enfants contre l'exploitation économique et tout travail susceptible de compromettre l'éducation ou de nuire à leur santé ou leur bien-être.

L'article 32 de cette convention spécifie :

« 1. Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

2. Les États parties prennent des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives pour assurer l'application du présent article. À cette fin, et compte tenu des dispositions pertinentes des autres instruments internationaux, les États parties, en particulier :

a) Fixent un âge minimum ou des âges minimums d'admission à l'emploi ;

b) Prévoient une réglementation appropriée des horaires de travail et des conditions d'emploi ;

c) Prévoient des peines ou autres sanctions appropriées pour assurer l'application effective du présent article »⁸³.

Le Code du Travail malgache définit un enfant comme toute personne âgée de moins de 18 ans, et établit l'âge minimum légal pour l'emploi à 14 ans. Ce Code du Travail interdit en même temps aux personnes de moins de 18 ans de travailler la nuit et de travailler dans des sites où il existe un danger imminent pour la santé, la sécurité ou la morale. Rappelons que la constitution malgache prévoit la gratuité de l'éducation publique pour tous les enfants et l'obligation de l'enseignement primaire jusqu'à l'âge de 14 ans.

Le Gouvernement malgache applique les lois sur le droit des enfants dans le secteur économique formel à travers les inspecteurs du Ministère de la Fonction Publique, mais l'application dans le secteur informel, beaucoup plus grand, demeure un sérieux problème.

Les entretiens semi-directifs

Les grilles d'entretiens, à l'inverse de l'Enquête de Référence, ne sont pas communes à l'ensemble des membres du programme, mais ont été construites de manière individuelle selon les thèmes et les intérêts scientifiques de chacun. Afin de faciliter la passation et le déroulement des entretiens, ils ont été faits par les assistantes de recherche du programme, sans la présence du chercheur ou du doctorant. L'avantage de cette méthode est de permettre une plus grande aisance pour la personne interviewée d'une part, de gagner du temps d'autre part, mais surtout de donner de la cohérence dans l'enchaînement des idées évoquées par cette dernière. Toutefois, ce mode opératoire limite les relances possibles et ne permet pas au chercheur d'explorer des pistes inattendues au cours des entretiens formels. Cette carence a été dans ce cas comblée lors des entretiens informels avec la population.

Les entretiens ont été traduits par les assistantes de recherches qui les ont menés. Ces entretiens n'avaient pas pour vocation de donner lieu à une véritable analyse de discours

⁸³ <http://www.droitsenfant.com/cide.htm>

ou de contenu. Ils avaient comme objectifs d'obtenir des informations sur différents sujets et ont permis d'illustrer nos différents propos dans notre travail.

Le choix des personnes enquêtées s'est fait différemment selon les sujets abordés :

Les salariés agricoles : nous souhaitions interroger autant de femmes que d'hommes – dix femmes et onze hommes – qui avaient vendu leur force de travail plus de 200 jours au cours de l'année précédant l'enquête. Aucune distinction d'âge ou de lieux de résidence n'était retenue.

Les patrons de salariés agricoles : la consigne était d'interviewer des paysans ayant employé plus de 250 jours de salariat agricole au cours de l'année précédant l'enquête.

L'ensemble des chefs quartiers a été interviewé en février 2005 au sujet de l'évolution des conditions de vie des familles suite à l'insécurité alimentaire croissante. Il nous est alors apparu que la déscolarisation des enfants était un phénomène croissant dans la région depuis plusieurs mois, tout comme la migration des jeunes enfants pour travailler comme « petite bonne » dans les villes. Suite à ces informations, nous avons donc décidé de rencontrer l'ensemble des instituteurs des *fokontany* de la zone ainsi que les parents des jeunes enfants et quelques familles de migrants saisonniers ou de migrants de retour. Les personnes susceptibles de répondre à ces derniers entretiens nous ont été conseillées par les chefs quartiers qui avaient une très bonne connaissance des déplacements des adultes ou des enfants de leur village.

Annexe 11 Grilles d'entretiens semi-directifs

Grille d'entretien destinée aux patrons de salariés agricoles

Cycle de vie

Les parents de l'interviewée :

- Lorsque vous avez quitté le domicile de vos parents pour vous marier, quelles étaient leurs activités économiques ?
- Combien de parcelles ou quelle surface de terre possédaient-ils avant le mariage de leurs enfants (son mariage ainsi que celui de ses frères et sœurs)
- A quel moment se fait le partage des terres dans votre famille ? (Au décès du père ? de la mère ? au mariage des enfants ?)
- Combien de frères et sœurs avez-vous ?
- De combien de terre avez-vous hérité ? Quelle surface ou combien de parcelle ?
- Avez-vous hérité plus ou moins que ses frères et sœurs ?
- Pourquoi ?

Activités économiques

Demander à l'interviewé de décrire les différentes activités qu'il a fait au cours de sa vie (agriculture, travail salarié, briques....).

- A partir de quel âge avez-vous commencé à aider vos parents dans les champs ?
- Le mariage a-t-il changé quelque chose dans vos activités économiques ?
- Pourquoi ?
- A Partir de quand, de quel âge avez-vous commencé à employer des salariés agricoles ?
- Etait-ce avant ou après votre mariage ou après un événement familial ?
- Est-ce après un changement ou une événement économique (migration d'un enfant, changement d'activité de la conjointe, achat, héritage, dons de nouvelles terres ?)
- Pourquoi ?
- Pourquoi ne l'avez-vous pas fait plus tôt au cours de votre vie ?
- Avez-vous, certaines années, employé moins ou pas de salariés agricoles ?
- Pourquoi ?
- Cela a-t-il duré plusieurs années de suite ?

Travail et famille

Travail familial ou travail salarié

- Quelles sont les travaux agricoles que vous faites vous-même (ou un ou plusieurs membre(s) de votre famille) et ceux que vous confiez à des salariés agricoles ?
- Pourquoi réalisez-vous certains travaux vous-même (ou quelqu'un de votre famille) ?
- Pourquoi en confiez-vous à des salariés agricoles ?
- A quelle saison ou pour quelle activité employez-vous le plus de salariés ?
- Pourquoi
- Restez-vous à côté des salariés agricoles lorsqu'ils travaillent sur vos parcelles ? ou confiez vous cette tâche à un autre membre de votre famille ?
- Pourquoi ?
- Si non, que faites vous pendant le temps où vous ne travaillez pas sur vos parcelles avec vos salariés agricoles ?
- Cela vous permet-il de pratiquer d'autres activités économiques que vous ne faisiez pas avant ?
- Vous arrive-t-il de prendre l'angady avec vos salariés agricoles ?
- Cela est-il bien vu par les salariés agricoles ?
- Cela est-il bien vu par les autres villageois ?

Organisation de la main-d'œuvre

Comment s'organisent l'offre et l'emploi de main-d'œuvre ?

- Pour quelles raisons avez-vous décidé d'employer des salariés agricoles pour la première fois ?
- Pouvez vous me raconter comment se sont passés les premiers contacts avec votre **premier** employé ?
- Comment avez-vous choisi le premier salarié agricole qui est venu travailler chez vous ?
- **Désormais**, est-ce vous qui vous déplacez pour demander les services d'un ou plusieurs salariés ?
- Comment s'effectue le choix des salariés ?
- Sur quels critères (âge, sexe, voisin, ami...) ?
- Est-ce sur la proximité entre les lieux d'habitation des salariés agricoles de vos parcelles ?
- Qui sont ces salariés agricoles ? des personnes de votre famille ? des voisins, des amis ?
- Changez-vous régulièrement d'employés ?
- Pourquoi ?
- Au contraire employez-vous toujours les mêmes personnes ?
- Pourquoi ?
- Comment s'effectue le choix d'une personne ou d'une autre personne à l'intérieur d'un ménage ?
- Préférez-vous employer le père de famille ou plutôt son fils ? Une mère plutôt que sa fille ?
- Préférez-vous employer plutôt des jeunes
- Pourquoi ?
- Préférez-vous employer plutôt des personnes plus âgées ?
- Pourquoi ?
- Demandez-vous les services d'une personne en particulier dans le ménage ou laissez-vous le choix aux individus ou au chef de ménage de désigner une personne pour venir travailler comme salarié agricole sur vos parcelles ?
- Est-ce le salarié qui vient vous trouver ?
- Acceptez-vous toujours la demande de travail des personnes qui viennent vous en demander ?
- Quelles sont les raisons qui vous poussent à accepter la demande d'emploi d'un salarié agricole plutôt qu'un autre ?

Rapports employeur/employé

Les questions suivantes portent sur les personnes qui viennent le plus régulièrement travailler chez lui à l'heure actuelle ou dernièrement :

- Quels rapports entretenez-vous avec vos salariés agricoles ?
- Existe-t-il parfois des conflits entre vous ?
- Pourquoi ? quels en sont les origines ou les motifs de mésentente ?

De manière plus générale :

- Existe-t-il un contrat formel entre employeur et salariés agricoles ?
- Quelles sont les règles qui s'imposent à chacune des parties ?
- Pour le travail journalier ?
- Pour le travail à la parcelle ?
- Existe-t-il des règles (légales ou tacites) qui organisent les rapports entre employeurs et employés ?
- Lesquelles ?
- Que pensez-vous de ces règles ? Sont-elles fondées ?
- Ces règles sont-elles justes ?
- L'employeur peut-il licencier un ouvrier agricole ?
- Pour quelles raisons ?
- Un salarié peut-il partir avant la fin du travail à accomplir ?
- Un salarié peut-il refuser la demande de travail d'un employeur ?
- Pourquoi ?
- Cela vous est-il déjà arrivé ?
- Les conflits entre salariés agricoles et employeurs sont-ils courant ?

Activité : entraide et salariat

- Pour quelles raisons décide-t-on d'employer des salariés agricoles et non de faire appel à l'entraide ?
- Pour quelles raisons décide-t-on d'avoir recours à l'entraide et non de faire au salariat agricole ?
- A quel moment, quelle période, pour quels travaux fait-on appel au salariat agricole ou à l'entraide ?
- Pourquoi ne pas avoir fait appel à la main-d'œuvre familiale (de son propre foyer) ?
- Pourquoi ne pas avoir fait appel à la main-d'œuvre familiale (de la famille éloignée) ?
- Fournissez-vous le repas de midi aux personnes qui viennent pratiquer **l'entraide** chez vous ?
- Si oui, de quoi est-il composé ?
- Fournissez-vous le repas de midi aux personnes qui viennent pratiquer de **salariat agricole** chez vous ?
- Si oui, de quoi est-il composé ?

- Quel type de main-d'œuvre vous coûte le plus cher : est-ce l'entraide ou bien le salariat agricole ?
- Pourquoi pratiquez-vous les deux dans ce cas ?
- Lorsque vous pratiquez vous-même l'entraide, vous est-il possible de ne pas rendre l'aide ? Existe-t-il d'autres modes de compensations de travail ?
- Qui sont les personnes à qui vous demandez de l'aide ?
- Qui sont les personnes que vous allez aider ?
- S'agit-il de vos plus proches voisins, des membres de votre famille (frères, sœurs, parents cousins...) ?
- Pourquoi pratique-t-il l'entraide avec ses personnes et non le salariat ?

- Vous arrive-t-il à vous ou à un autre membre de votre famille d'aller travailler comme salarié agricole ?
- A quelle période ?
- Pour quels travaux ?
- Pourquoi ?
- Qui dans votre famille, décide d'employer des salariés (lui ? son épouse ?, son fils...) ?
- Employez-vous des personnes (ou un membre de sa famille) chez qui vous allez travailler ou chez qui vous irez travailler en tant que salarié à votre tour ?

Salariat et salaire

- Comment est fixé la rémunération des salariés agricoles ?
- Par qui (lui, sa femme, les autres patrons, les salariés agricoles eux-mêmes) ?
- Combien payez-vous vos ouvriers agricoles pour la journée ?
- Le salaire est-il différent selon que les ouvriers agricoles travaillent à la journée ou à la parcelle ?
- Pourquoi ?
- Comment fixez-vous le salaire des salariés agricoles qui travaillent à la parcelle ?
- D'où vient l'argent servant à payer les employés agricoles ?
- Vous arrive-t-il de payer vos salariés agricoles en nature ?
- Est-ce plus économique pour vous ou cela vous coûte-t-il plus cher ?

Salariat et perception

- Selon vous, quel événement peut conduire une personne à vendre sa force de travail ?
- Estimez-vous que les salariés agricoles sont payés correctement ?

- Certaines personnes disent que le salariat agricole est un signe de pauvreté... qu'en pensez-vous ?
- A votre connaissance, dans les autres régions agricoles, les femmes travaillent-elles en tant que salariées agricoles ?
- Pourquoi ?
- Depuis quand, à votre connaissance, les paysans vendent (contre un salaire en argent) leur main-d'œuvre chez d'autres paysans ?
- Quels sont les avantages et les inconvénients à travailler comme salarié agricole ?
- Quels sont les avantages et les inconvénients d'employer des salariés agricoles ?
- Le salariat d'un ou plusieurs membres d'une famille influence-t-il la scolarisation des enfants ? De quelle manière ?

Guide d'entretien destiné aux salariées agricoles

Cycle de vie et travail salarié

Les parents de l'interviewée :

- Lorsque vous avez quitté le domicile de vos parents pour vous marier, quelles étaient leurs activités économiques ?
- Vos parents sont-ils encore en vie ?
- si le père est vivant :** Quelles sont leurs activités économiques ?
- Ont-ils pratiqué le salariat agricole au cours de leur vie ?
- A quelles périodes de leur vie ?
- Pour quelles raisons ?
- Possèdent-ils de la terre ?
- Combien avez-vous de frères et sœurs ?
- Avez-vous, vous et vos frères et sœurs, reçu des terres au moment de votre mariage ?
- Si oui, quelle surface ?
- Si oui racontez moi comment s'est fait le partage des terres entre vous et vos frères et sœurs ?
- L'un l'aîné a-t-il reçu une plus grande parcelle, les femmes ont-elles reçu les mêmes parts que les hommes ?
- si le père est décédé :** Quelles étaient leurs dernières activités économiques ?
- Pratiquaient-ils ou ont-ils pratiqué le salariat agricole au cours de leur vie ?
- A quelles périodes de leur vie ?
- Pour quelles raisons ?
- Possédaient-ils des terres ?
- Combien avez-vous de frères et sœurs ?
- Avez-vous, vous et vos frères et sœurs, reçu des terres en héritage ?
- Si oui quelle surface ?
- Pouvez vous m'expliquer comment s'est déroulé la transmission des biens de vos parents ?

La scolarisation de l'interviewée

Si l'interviewée est allée à l'école

- Pour quelles raisons a-t-elle cessé de fréquenter l'école ?
- Est-ce pour des raisons économiques, sur la décision de ses parents, ou est-ce une décision individuelle ?
- Aurait-elle aimé continuer ? Pourquoi ?
- Pense-t-elle que poursuivre ses études permet d'accéder à des emplois plus rémunérateurs ? Pourquoi ?
- Pense-t-elle que sa vie aurait été différente si elle avait continué ses études jusqu'au (collège, lycée, supérieur, selon le niveau où elle s'est arrêtée) ? Pourquoi ?
- Voir si l'interviewée accorde une importance à la scolarisation, s'il s'agit pour elle d'un déterminant des conditions de vie et de travail pour la vie adulte.

Si l'interviewée n'est pas allée à l'école

- Pour quelles raisons n'a-t-elle pas fréquenté l'école ?
 - Est-ce pour des raisons économiques, parce que l'école était trop loin de chez ses parents, parce que ses parents avaient besoins d'elle pour d'autres activités, parce qu'ils n'en voyaient pas l'utilité... ?
 - Aurait-elle aimé aller à l'école lorsqu'elle était petite ? Pourquoi ?
 - Quelle image avait-elle de l'école ? Qu'est-ce que cela représentait pour elle ?
 - Regrette-t-elle à l'heure actuelle de ne pas y être allée ? Pourquoi ?
 - Est-ce un handicap de ne pas y avoir été ?
 - En particulier si elle ne sait ni lire ni écrire.
 - Pense-t-elle que d'aller à l'école permet d'accéder à des emplois plus rémunérateurs ? Pourquoi ?
 - Pense-t-elle que sa vie aurait été différente si elle avait été à l'école ?
- Voir si l'interviewée accorde une importance à la scolarisation, s'il s'agit pour elle d'un déterminant des conditions de vie et de travail pour la vie adulte.

Nuptialité, fécondité et travail salarial...

Mariage et travail

- Son mariage a-t-il changé quelque chose dans ses activités économiques ? Pourquoi ?
Cela a pu lui permettre de diversifier ses activités, ou au contraire elle a pu être contrainte à en abandonner certaines pour en avoir d'autres...
- Estime-t-elle que son mariage a amélioré ses conditions d'existence ? De travail ?

Fécondité et travail

- Pourquoi travaillait-elle après sa première grossesse et non après la seconde grosses ?
- Pourquoi n'a-t-elle pas travaillé entre la première et la deuxième grossesse alors qu'elle a travaillé entre le deuxième et la troisième ?
- Elle était malade, il n'y avait personne pour s'occuper de ses enfants...
- Si elle a travaillé avant la naissance d'un enfant : Combien de temps avant d'accoucher cesse-t-elle de travailler ? Pourquoi ?
- Si elle a travaillé après la naissance d'un enfant : Combien de temps après l'accouchement a-t-elle repris son travail ? Pourquoi ?

Périodes de travail

- Pourquoi est-elle restée une longue période sans travailler ?
- Pourquoi a-t-elle toujours travaillé ?
- Pourquoi cela fait-il peu de temps qu'elle vent sa force de travail et qu'elle ne le faisait pas avant ?

Travail salarié et famille

Salariat et tâches domestiques

- Pendant les périodes durant lesquelles elle vend sa force de travail, qui s'occupe des tâches domestiques de la maisonnée ?

- Pourquoi la répartition des tâches est-elle faite ainsi ?
- Qui s'occupe des enfants pendant les heures de travail ?
- Les donnait-elle à garder à une voisine, une sœur, une amie ? Les a-t-elle confié à la garderie ?
- Est-ce facile de faire garder ses enfants pendant les heures de travail ?
- Est-ce une bonne chose de faire garder ses enfants pendant les heures de travail ?
- Préférez-vous les emmener avec vous ?
- Le salariat d'un ou plusieurs membres d'une famille influence-t-il la scolarisation des enfants ? De quelle manière ?

On a alors comme hypothèse que les enfants reprennent une partie des activités des parents que ces derniers n'ont plus le temps de faire. Les enfants seraient alors contraints de quitter l'école très tôt.

Au contraire, on peut imaginer que les parents ont plus de moyens financiers pour leur payer leurs études et que les enfants sont scolarisés plus longtemps.

Premier emploi comme salariée agricole

- Pouvez vous me raconter comment se sont passés les premiers contacts avec votre premier employeur ?
- Etiez-vous contente de travailler contre un salaire ?
- Etiez-vous contente de travailler pour un patron ?
- Gardez-vous un bon souvenir de ce premier emploi de salarié ?
- Comment s'organisent l'offre et l'emploi de main-d'œuvre ?
- Pouvez vous me raconter comment se sont passés les premiers contacts avec votre dernier employeur ?
- Est-ce l'employeur qui se déplace pour demander les services d'un salarié ?
- Est-ce le salarié qui va trouver ses voisins, amis ou les propriétaires qui ont le plus de terre pour leur proposer ses services ?

1^{er} cas...

- L'employeur demande-t-il les services d'une personne en particulier dans le ménage ou laisse-t-il le choix aux individus ou au chef de ménage de désigner une personne ?
- Est-ce une décision collective ? Individuelle ?
- Demander de raconter comment se passent les négociations, à quelles périodes de la journée, quelles sont les personnes présentes, la décision est-elle prise d'un commun accord ou au contraire découle-t-elle de longues négociations ?

2^{ème} cas...

- Pourquoi fait-on appel à vous en particulier et non à votre conjoint dans certains cas ?
- Pourquoi fait-on appel à votre conjoint et non à vous dans d'autres cas ?
- Certaines activités : sont trop difficiles pour certaines personnes trop âgées, demandent beaucoup de main-d'œuvre sur une courte période ou sont réservées aux femmes...

Travail salarié et travail familial

- Comment s'organisent les membres de la famille entre le travail à fournir sur leurs propres terres et le travail salarial ?

Pendant que certains travaillent comme salariés, d'autres cultivent les terres de la famille, ou au contraire tous se retrouvent en fin de journée sur les parcelles familiales pour des travaux collectifs. On peut supposer que les membres de la famille se relaient dans l'année et selon les tâches agricoles, ou au contraire que tous les membres de la famille travaillent sur la même période.

- Le salariat nuit-il à la production familiale ? Pourquoi ?

Rapports employeur/employé

Les questions suivantes portent sur son principal emploi actuellement ou de son dernier emploi

- Chez qui l'interviewée travaille-t-elle ?
- Un ami, un voisin, un membre de la famille... voir s'ils ont un rôle particulier au sein de la communauté (chef fokontany, instituteur, commerçant...)
- Depuis combien de temps travaille-t-elle chez cet employeur ?
- Quels rapports l'interviewé entretient-il avec lui ? Pourquoi ?
- Très bons rapports, rapports conflictuels

Les questions suivantes portent sur les rapports entre employés/employeurs en règle générale.

- Existe-t-il un contrat formel entre l'employeur et l'interviewé ?
- Contrat signé, contrat oral devant témoin, pas de contrat...
- Quelles sont les règles qui s'imposent à chacune des parties ?
- L'employeur peut-il licencier un ouvrier agricole ?

- Un salarié peut-il partir avant la fin du travail à accomplir ?
- Cela lui est-il déjà arrivé ?
- Un salarié peut-il refuser la demande de travail d'un employeur ? Pourquoi ?
- Cela arrive-t-il souvent ? Est-ce que cela est déjà arrivé à l'interviewée ?
- Existe-t-il des règles (légales ou tacites) qui organisent les rapports entre employeurs et employés ? lesquelles ?
- Par exemple l'interdiction de venir travailler avec ses enfants en bas âge.
- Que pense l'interviewée de ces règles ? Sont-elles fondées ?
- Et-elle en accord avec le système, pense-t-elle que ces règles sont justes ?

Activité : entraide et salariat

- Lui arrive-t-il d'aller travailler chez des voisins ou amis sans être payée ? Pourquoi ?
- Voir s'il existe une entraide agricole.
- Quel est alors le mode de compensation à son travail ?
- Est-ce qu'on attend qu'ils viennent travailler en retour sur nos propres champs, ou qu'ils viennent aider à d'autres travaux particuliers.
- Existe-t-il d'autres formes de rétribution que le salaire en argent ?
- Troc, du travail contre le sakafo...
- Qui sont les personnes qu'elle va aider ?
- S'agit-il de ses plus proches voisins, des membres de sa famille éloignée.
- Pourquoi pratique-t-elle l'entraide avec ses personnes et non le salariat
- Est-ce en raison d'un statut particulier (niveau hiérarchique supérieur, chef fokontany, instituteur etc...) ou s'il s'agit d'un membre éloigné de sa famille, car c'est fady de payer un parent...
- Arrive-t-il qu'elle-même ou un membre de sa famille fasse appel à l'aide d'autres paysans ?
- Dans ce cas, pourquoi ne pas avoir recours à l'entraide.
- La famille de l'interviewée fait-elle appel à son tour à des salariés agricoles à certaines périodes ? Pourquoi ?
- Qui dans sa famille, décide d'employer des salariés (elle, son mari, son fils...) ?
- L'interviewée (ou un membre de sa famille) emploie-t-elle des personnes chez qui elle est allée travailler ou chez qui elle ira travailler en tant que salarié à son tour ?
- Comment cela est-il organisé ?
- Qui sont les personnes qu'elle emploie ?
- S'agit-il de ses plus proches voisins, des membres de sa famille éloignée.
- Pourquoi emploie-t-elle du personnel salarié et ne fait-elle pas appel à l'entraide ?
- Est-ce pour des tâches particulières ?
- Comment les paye-t-elle ?

- D'où vient l'argent servant à payer les employés agricoles ?
- Imposent-elles les mêmes règles à ses salariés que ses patrons lui imposent ? Pourquoi ?

Salariat et salaire

- Combien est-elle payée pour son travail ?
- Est-elle payée uniquement en argent ? ou en nature ?
- A quelle fréquence est-elle payée ? (chaque jour, chaque semaine, à la fin de sa tâche).
- A qui revient l'argent qu'elle gagne ?
- A elle ? A son Mari ? A un pot commun ?
- L'argent de son salaire est-il partagé ?
- A quoi est destiné l'argent de son salaire ?
- La décision de vendre sa force de travail répond-elle à un besoin urgent ? ou est-ce en prévision d'un achat ou d'un besoin futur ?
- Tous les membres d'une famille travaillent-ils pour les mêmes raisons ? Dans le même but ?

Les femmes peuvent travailler pour acheter la nourriture alors que les hommes travailleront pour faire des travaux dans la maison.

Salariat et perception

- Quel événement peut conduire une personne à vendre sa force de travail ?
Décès d'un parent, mauvaise récolte, achat de matériel agricole, réfection de la maison...
 - Estime-t-elle que les salariés agricoles sont payés correctement ?
Savoir si elle est contente de sa situation ou si elle la subit.
 - Certaines personnes disent que le salariat agricole est un signe de pauvreté... quelles est son avis à ce propos ? qu'en pense-t-elle ?
 - A sa connaissance, dans les autres régions agricoles, les femmes travaillent-elles en tant que salariées agricoles ? Pourquoi ?
 - Depuis quand, à sa connaissance, les paysans vendent (contre un salaire en argent) leur main-d'œuvre chez d'autres paysans ?
- Voir si le salariat est une transformation de l'entraide agricole ou si cela a toujours été.
Voir c'est un phénomène récent ou non.
Quels sont les avantages et les inconvénients à travailler comme salarié agricole ?

Guide d'entretien : personnes ressources : représentants des autorités locales

En tant que chef quartier (maire, secrétaire de mairie) de ce fokontany, vous êtes une personne importante et vous devez très bien connaître les problèmes des habitants de ce fokontany. Voilà pourquoi je souhaiterais vous poser quelques questions sur leurs conditions de vie ainsi que les difficultés auxquels sont confrontés les habitants du fokontany ou de la commune depuis le début de la crise du riz (début du mois d'octobre).

Depuis le début de la crise du riz

- Avez-vous remarqué des changements dans les activités économiques des habitants depuis le début de la crise du riz ?
- Quels sont-ils ?
- Ces changements concernent-ils tout le monde ?
- Qui cela concerne-t-il ? (Les personnes d'un seul village, les hommes, les femmes, les jeunes, ceux qui ont le plus de terre, le moins de terre... ?)
- Peut-on, d'après vous, parler de « stratégie » des habitants pour répondre à cette crise ?
- Si oui, est-ce davantage une stratégie individuelle, ou une stratégie de tous les membres du ménage ?
- Si non, que font les individus pour pouvoir se procurer la nourriture ou le revenu nécessaire aux besoins journalier ?
- Certaines personnes sont-elles parties en ville (Tana, Antsirabe, autre) pour trouver de nouvelles sources de revenu ?
- Avez-vous remarqué que depuis la crise du riz, certains parents ont retiré leurs enfants de l'école pour travailler et les aider à subvenir aux besoins de la famille ?
- Dans ce cas, que font leurs enfants ?
- Ont-ils repris une partie des activités dans les champs de leurs parents ?
- Les plus grands travaillent-ils comme salariés agricoles ?
- Pensez-vous que certaines personnes de la commune se soient enrichies au détriment des autres habitants avec cette augmentation du prix du riz ?
- Pourquoi ?
- Par quel moyen ?
- Si oui, qui sont ces personnes ? (Les personnes d'un seul village, les hommes, les femmes, les jeunes, ceux qui ont le plus de terre, le moins de terre... ?)

Au mois de décembre, nous avons réalisé une petite enquête auprès des habitants de certains fokontany pour savoir de quelles manières ils faisaient face à la récente crise du riz. Beaucoup nous ont répondu qu'ils travaillaient de plus en plus comme salariés agricoles.

- Il y aurait donc plus de personnes demandant à travailler comme salariés agricoles. Est-ce aussi votre impression ?
- Le nombre de patron augmente-t-il aussi selon vous ?
- Si oui, comment expliquer vous cette augmentation ?
- Qui emploie ces nouveaux salariés agricoles ? (Les personnes d'un seul village, les hommes, les femmes, les jeunes, ceux qui ont le plus de terre, le moins de terre... ?)
- D'où vient l'argent servant à payer les employés agricoles en général ?
- Comment les employeurs font-ils pour répondre à l'offre croissante de main-d'œuvre ?
- Pensez-vous que l'augmentation du nombre de salariés agricoles va entraîner une concurrence entre eux ?
- Si oui, quels sont ceux qui auront le plus de chance d'être employé ?

- S'il n'y a pas plus de patron ou de personnes qui emploient des salariés agricoles, chez qui ces personnes qui nous ont déclaré que le salariat agricole était une nouvelle activité, vendent-elles leur force de travail d'après vous ?

- Les habitants du fokontany vont-ils travailler comme salariés agricoles dans d'autres fokontany ?
- Si oui, lesquels ?
- Pourquoi ? (plus de terres disponibles, pas d'inondation... ?)
- Certains habitants du fokontany sont-ils partis travailler comme salariés agricoles dans d'autres régions agricoles (plaine d'Antsirabe, lac Alaotra, autre) ?

Activités des femmes depuis la crise du riz

- Les activités économiques des femmes ont-elles changé depuis le début de cette crise ?
- Etaient-elles nombreuses à travailler hors de l'exploitation familiale il y a quelques mois ?
- Sont-elles plus ou moins nombreuses aujourd'hui ?
- Pourquoi ?
- Etaient-t-elles nombreuses à travailler en tant que salarié agricole avant la crise du riz ?
- Sont-elles plus ou moins nombreuses aujourd'hui ?
- Pourquoi ?

A propos de l'entraide agricole

- La crise du riz a-t-elle eu des répercussions sur l'entraide agricole ?
- L'entraide agricole est-elle plus ou moins pratiquée que le salariat agricole désormais ?
- Pourquoi ?
- Qui pratique toujours l'entraide agricole ? (Les personnes d'un seul village, les hommes, les femmes, les jeunes, ceux qui ont le plus de terre, le moins de terre... ?)
- Pourquoi ?
- Qui pratique davantage le salariat agricole ? (Les personnes d'un seul village, les hommes, les femmes, les jeunes, ceux qui ont le plus de terre, le moins de terre... ?)
- Pourquoi ?
- Pensez-vous que le salariat agricole soit en train de remplacer l'entraide agricole ?
- Pensez vous que cela soit une bonne chose ?
- Pourquoi ?

Niveau de vie des habitants du fokontany

- Que pensez vous du niveau de vie des habitants de votre fokontany ?
- Est-il meilleur ou moins bon que celui des autres fokontany de la commune ?
- Pourquoi selon vous ?
- Quelles en sont les raisons ?
- Pensez vous que les habitants de votre fokontany sont plus touchés par la crise du riz que dans les autres fokontany ?
- Pourquoi ?

Guide d'entretien : personnes ressources : Instituteurs

En tant qu'instituteur dans ce fokontany, vous êtes une personne importante et vous devez très bien connaître les problèmes des habitants de ce fokontany. Voilà pourquoi je souhaiterais vous poser quelques questions sur leurs conditions de vie ainsi que les difficultés auxquels sont confrontés les habitants du fokontany ou de la commune depuis le début de la crise du riz (début du mois d'octobre), mais surtout, savoir si cette crise a eu des répercussions sur la scolarisation des enfants.

Déscolarisation et absentéisme

- Avez-vous remarqué une déscolarisation (arrêt total ou absentéisme de plus en plus fréquent) des enfants dans votre classe/école depuis le début de la crise du riz ?

Si non, bien insister pour savoir si tous les enfants continuent à fréquenter l'école comme l'an passé, et passer au deuxième paragraphe

- Certains enfants de votre classe/école ont-ils cessé complètement de venir en cours ?
- Qui sont les enfants qui ne viennent plus ? (les enfants des plus hautes ou des plus petites classes ? les enfants de la garderie ? les enfants les plus vieux ? les enfants des familles les plus pauvres ? autre...)
- Pourquoi ?
- L'absentéisme est-il plus fréquent depuis le début de la crise du riz ?
- Oui, et ce sont les plus grand qui sont souvent absent
- Qui sont les enfants qui sont très souvent absents ? (les enfants des plus hautes ou des plus petites classes ? les enfants de la garderie ? les enfants les plus vieux ? les enfants des familles les plus pauvres ? autre...)
- Pourquoi ?
- Les enfants qui avaient déjà redoublé de nombreuses fois ont-ils été plus nombreux à ne plus (ou moins souvent) venir à l'école ?
- Est-ce les filles ou les garçons qui sont les plus absents ou qui ont quitté l'école en plus grand nombre ?
- Pourquoi d'après vous ?
- Les raisons d'avoir quitté l'école ou d'être très souvent absents, sont-elles différentes selon qu'il s'agisse des filles ou des garçons ?
- S'ils ont quitté l'école ou s'ils viennent moins, d'après vous, est-ce de leur propre initiative, ou est-ce à la demande de leurs parents ?
- Pourquoi ?
- Est-ce d'après vous une « stratégie » de la part des parents que de retirer leurs enfants de l'école ?

- Pourquoi ?
- Ces parents ont-ils conscience des répercussions que cela aura sur la vie future de leurs enfants ?
- Pensez-vous qu'après la récolte, ces enfants reviendront à l'école ?
- Pourquoi ?
- Que font maintenant ces enfants qui ne viennent plus à l'école ou qui viennent moins souvent ?
- Savez-vous si certains de vos élèves travaillent désormais comme salariés agricoles pour aider leurs parents ?

Pour les enfants qui n'ont pas cessé de fréquenter l'école :

- Qui sont les enfants qui sont toujours venus à l'école ? (les enfants des plus hautes ou des plus petites classes ? les enfants de la garderie ? les enfants les plus vieux ? les enfants des familles les plus pauvres ? autre...)
- Pourquoi ?
- Quelle(s) activité(s) économique(s) font leurs parents ?
- Tous les parents n'ont pas été confrontés à l'augmentation du prix du riz et des PPN de la même manière ?
- Pourquoi ?
- De quelle manière les parents ont pu faire face à l'augmentation du prix du riz et des PPN ?
- Comment expliquez-vous que certains enfants aient continué à venir à l'école et d'autres non ?
- Qu'est ce qui différencie les enfants qui ont continué à venir en cours de ceux qui ont arrêté l'école ?
- Certains parents ont donc été plus touchés que d'autre par cette crise du riz ?
- Pourquoi, comment, expliquez-vous cela ?

Le sakafo et l'école

- Avez-vous remarqué, depuis le début de la crise du riz, que les enfants mangent moins ou différemment par rapport à avant ?
- S'ils apportent leur sakafo à l'école, la composition de leur sakafo a-t-elle changé ?
- De quoi était composé le sakafo avant ?
- De quoi est-il composé maintenant ?
- Y a-t-il des conséquences sur leur travail scolaire ?

Crise du riz et activités économiques des parents

- Avez-vous remarqué des changements dans les activités économiques des parents de vos élèves depuis le début de la crise du riz ?
- Quels sont-ils ?
- Ces changements concernent-ils tout le monde ?
- Qui cela concerne-t-il ? (Les personnes d'un seul village, les hommes, les femmes, les jeunes, ceux qui ont le plus de terre, le moins de terre... ?)
- Certains parents de vos élèves sont-ils partis en ville (Tana, Antsirabe, autre) pour trouver de nouvelles sources de revenu ?
- Peut-on, d'après vous, parler de « stratégie » des habitants pour répondre à cette crise ?
- Avez-vous d'autres problèmes à part de ceux que nous avons parlé tout à l'heure ?

Les questions suivantes concernent le salariat agricole, voyez si l'enquêté a une opinion et des idées sur le sujet, sinon, n'insistez pas et .

Au mois de décembre, nous avons réalisé une petite enquête auprès des habitants de certains fokontany pour savoir de quelles manières ils faisaient face à la récente crise du riz. Beaucoup nous ont répondu qu'ils travaillaient de plus en plus comme salariés agricoles.

- Il y aurait donc plus de personnes demandant à travailler comme salariés agricoles. Est-ce aussi votre impression ?
- Le nombre de patron augmente-t-il aussi selon vous ?
- Si oui, comment expliquer vous cette augmentation ?
- Qui emploie ces nouveaux salariés agricoles ? (Les personnes d'un seul village, les hommes, les femmes, les jeunes, ceux qui ont le plus de terre, le moins de terre... ?)
- D'où vient l'argent servant à payer les employés agricoles en général ?
- Comment les employeurs font-ils pour répondre à l'offre croissante de main-d'œuvre ?
- Pensez-vous que l'augmentation du nombre de salariés agricoles va entraîner une concurrence entre eux ?
- Si oui, quels sont ceux qui auront le plus de chance d'être employé ?
- S'il n'y a pas plus de patron ou de personnes qui emploient des salariés agricoles, chez qui ces personnes qui nous ont déclaré que le salariat agricole était une nouvelle activité, vendent-elles leur force de travail d'après vous ?
- Les habitants du fokontany vont-ils travailler comme salariés agricoles dans d'autres fokontany ?
- Si oui, lesquels ?
- Pourquoi ? (plus de terres disponibles, pas d'inondation... ?)

- Certains habitants du fokontany sont-ils partis travailler comme salariés agricoles dans d'autres régions agricoles (plaine d'Antsirabe, lac Alaotra, autre) ?

Guide d'entretien : famille d'un chef de ménage migrant

Présentation de la famille

- Combien y a-t-il de personnes qui vivent avec vous ?
- Quelles sont vos activités économiques ?
-
- Depuis quand votre conjoint est-il parti ?
- Où est-il parti ?
- Pour quelles raisons est-il parti ?
- Que fait-il à ... ?
- Avait-il déjà fait cette activité ou est-ce la première fois ?
- Est-ce la première fois qu'il part travailler si loin ?
- Part-il plusieurs fois par an ?
- Si oui :
- Part-il toujours au même endroit ?
- Part-il toujours à la même période ?
- Est-ce toujours pour faire la même activité ou non ?

Avant le départ

- Comment avez-vous entendu parler de cette possibilité de départ ?
- Qui vous en a parlé ?
- Est-ce votre conjoint qui a cherché à partir à... ou quelqu'un est-il venu le lui proposer ?
- Pourquoi ?
- Pourquoi a-t-il décidé d'aller à... et non ailleurs ?
- Comment cela s'est-il décidé ? (rapidement, c'était un projet de longue date...)
- Combien de temps avez-vous réfléchi pour décider de ce départ ?
- En avez-vous discuté avec quelqu'un de votre entourage ?
- Avec qui en avez-vous discuté ? (personnes, des amis, des voisins, la famille, des personnes qui étaient déjà parties ?
- Etiez-vous d'accord avec cette décision de partir ?
- Votre conjoint était-il content ou non de partir ?

Le départ

- Avec qui est-il parti ?
- Est-il parti seul ou avec des gens du village, combien ?
- Quelqu'un est-il venu le chercher ?
- Si oui, qui ? Une personne de la famille, un ami, un voisin ?

Lieux et personnes chez qui le conjoint travaille

- Votre conjoint connaissait-il les personnes chez qui il allait vivre ?
- Si non :
- Y a-t-il quelqu'un de votre entourage, de qui le connaît ?
- Qui (des amis, des voisins, de la famille) ?
- Comment l'a-t-il connu ?
- Si oui :
- Comment connaissait-il ces personnes ?
- S'agit-il d'anciens habitants de votre village ?
- Si oui
- Depuis quand sont-ils partis vivre à ... ?
- Pourquoi ont-ils décidé d'aller vivre à ... ?
- Ont-ils toujours de la famille ici ?
- Des terres ici ? si oui, qui exploite ces terres ?
- Que font-ils comme activité à ... ?

Lieux et personnes chez qui le conjoint vit

- Savez-vous chez qui votre conjoint est logé à ... ?
 - Qui est-ce ? (des amis, des voisins, de la famille, d'anciens habitants du village ?) ?
- Si oui :
- Comment connaissez-vous ou connaît-il ces personnes ?
 - S'agit-il d'anciens habitants de votre village ?
- Si oui
- Depuis quand sont-ils partis vivre à ... ?
 - Pourquoi ont-ils décidé d'aller vivre à ... ?
 - Ont-ils toujours de la famille ici ?
 - Des terres ici ? si oui, qui exploite ces terres ?
 - Que font-ils comme activité à ... ?

Ses activités

- Quelles sont ses activités à ... ?

- A-t-il des obligations particulières ?
 - Combien est-il payé ?
 - A-t-il déjà reçu une partie de son salaire ?
- si oui,
- Combien ?
 - Vous a-t-il fait parvenir de l'argent depuis qu'il est parti ?
 - De quelle manière ? par un intermédiaire ? s'est-il déplacé pour vous l'apporter ?
 - Quand reçoit-il son salaire (à la fin du mois, à son retour...)
 - Garde-t-il une partie de son salaire ou vous fait-il parvenir l'intégralité de ce qu'il gagne ?

Conséquences

- Quelles activités économiques faisait-il avant son départ ?
- Qui l'a remplacé dans ses activités ?
- Employez-vous des salariés agricoles pour faire le travail qu'il ne fait pas sur vos terres ?
- Pensez vous que cela soit une bonne chose que votre conjoint soit parti à ... ?
- Pour lui ?
- Quels sont les avantages ?
- Quels sont les inconvénients ?
- Pour vous ?
- Quels sont les avantages ?
- Quels sont les inconvénients ?
- Pensez-vous que cela aura des conséquences sur l'avenir de votre famille ?
- Pourquoi ?
- Avez-vous été obligée de changer vos activités économiques ?
- Faites vous certaines tâches que vous ne faisiez pas avant ?
- Ou au contraire avez-vous cessé de faire certaines tâches maintenant que votre conjoint est parti ?
- Son départ a-t-il créé des problèmes dans votre famille ?
- Pourquoi
-
- Combien avez-vous d'enfants ?
- Quel âge ont-ils ?
- Sont-ils scolarisés ?
- Si oui, en quelle classe sont-ils ?
- Si non, que font-ils ?
- Ont-ils été scolarisés ?
- Pourquoi ont-ils arrêté d'aller à l'école ?

- Les enfants ont-ils repris une part des activités (économie ou domestiques) de votre conjoint ?

Le futur

- Quand pensez-vous qu'il va rentrer ?
- Souhaitez-vous qu'il rentre au moment de la récolte ?
- Avez-vous des nouvelles régulièrement ?
- Par quel moyen ?
- A quelle régularité ?
- Etes-vous allé lui rendre visite depuis qu'il est parti à... ?
- Combien de fois ?
- La période de soudure est-elle plus difficile pour vous cette année que les autres années ?
- Pourquoi ?
- Est-ce la raison pour laquelle votre conjoint est parti travailler à ... ?
- Auriez-vous préféré trouver une autre solution pour éviter son départ ?

- En cas crise comme celle du riz à l'heure actuelle, à qui pouvez-vous faire appel en cas de besoins ? (amis, famille, voisin, autre) ?
- Selon vous, cette crise a-t-elle contribué à développer les liens de solidarité et d'entraide entre les individus ?

Si oui :

- Comment cela se manifeste-il ?
- Entre qui ?

Si non :

Pourquoi ?

Guide d'entretien : parents de jeune migrant(e)

Présentation de la famille

- Combien y a-t-il de personnes qui vivent avec vous ?
- Quelles sont vos activités économiques ?
- Combien avez-vous d'enfants ?
- Combien avez-vous d'enfants vivant dans le ménage ?
- Quel âge ont-ils ?
- Sont-ils scolarisés ?
- Si oui, en quelle classe sont-ils ?
- Si non, que font-ils ?

- Combien avez-vous d'enfants qui ne vivent pas avec vous ?
- Quel âge a/ont-il(s) ?
- Est-ce des filles ou des garçons ?
- Quel est leur rang dans la fratrie ?
- S'agit-il de(s) enfant(s) d'un même mariage (même père même mère) ?
- Depuis quand votre enfant est-il parti ?
- Où est-il parti ? (précisez le quartier si la personne le connaît)
- Que fait-il à ... ?

Avant le départ

La scolarisation

- Était-il scolarisé ?
- En quelle classe ?
- Était-il bon à l'école ?
- Avait-il redoublé ?
- Que disaient les instituteurs de votre enfant ?
- Aimait-il l'école ?
- S'il n'était pas scolarisé : pourquoi ?
- Que faisait-il ?

La décision du départ

- Comment avez-vous entendu parler de cette possibilité de départ ?

- Qui vous en a parlé ?
- Est-ce vous qui avez cherché à envoyer votre enfant à... ou quelqu'un est-il venu vous le proposer ?
- Pourquoi avez-vous décidé d'envoyer votre enfant à ... ?
- N'avez-vous pas eu d'autres solutions ?
- Comment cela s'est-il décidé ? (rapidement, c'était un projet de longue date...)
- Combien de temps avez-vous réfléchi pour décider de ce départ ?
- Avec qui en avez-vous discuté ? (personnes, des amis, des voisins, la famille, des parents d'enfants qui étaient déjà partis ?
- Les deux parents étaient-ils d'accord sur ce départ ?

- Quel était l'état d'esprit de l'enfant au moment du départ ?
- Était-il content ou non de partir ?
- Connaissait-il les personnes chez qui il allait vivre ?
- Quelles étaient ses activités dans la maison ?
- Qui a repris ses activités dans la maison ?
- Pensez-vous que cela soit une bonne chose que votre enfant soit parti à ... ?
- Pour lui ?
- Pour vous ?
- Pensez-vous que cela aura des conséquences sur son avenir ?
- Pourquoi ?

Le départ

- Avec qui est-il parti ?
- Est-ce vous qui l'avez accompagné ?
- Quelqu'un est-il venu le chercher ?
- Si oui, qui ? Une personne de la famille, un ami, un voisin ?

Les personnes chez qui il travaille

- Connaissez-vous les personnes chez qui votre enfant est parti ?

Si non :

- Y a-t-il quelqu'un de votre entourage qui le connaît ?
- Qui ?
- Comment l'a-t-il connu ?

Si oui :

- Comment connaissez-vous ces personnes ?
- S'agit-il d'anciens habitants de votre village ?

Si oui :

- Depuis quand sont-ils partis vivre à ... ?
- Pourquoi ont-ils décidé d'aller vivre à ... ?
- Ont-ils toujours de la famille ici ?
- Des terres ici ? si oui, qui exploite ces terres ?
- Que font-ils comme activité à ... ?
- Ont-ils des enfants ? Combien ? Quel âge ont-ils ?

Ses activités

- Quelles sont ses activités à ... ?
- A-t-il des obligations particulières ?
- Combien est-il payé ?
- Avez-vous déjà reçu une partie de son salaire ? si oui, combien ?
- Quand recevez-vous son salaire (à la fin du mois, à son retour...)
- Garde-t-il une partie de son salaire ?

Le futur

- Quand pensez-vous qu'il va rentrer ?
- Souhaitez-vous qu'il rentre au moment de la récolte ?
- Avez-vous des nouvelles régulièrement ?
- Par quel moyen ?
- A quelle régularité ?
- Etes-vous allé lui rendre visite depuis qu'il est parti à ... ?
- Combien de fois ?

- Que disent vos voisins, amis, membres de votre famille du fait que votre enfant soit parti travailler en ville ?
- Est-ce bien vu par votre entourage ?
- Y a-t-il plus d'emploi pour les petites filles ou les petits garçons ?

Annexe 12 Enquête CVMPS

ENQUETE NUMERO :

DATE :

A - Identification du ménage

1. Numéro de ménage 4D
2. Fokontany de résidence _____
3. Nom de la personne interrogée _____
4. Sexe de la personne interrogée
☐ Féminin ☐ Masculin
5. Age de la personne interrogée ans
6. Lien de parenté de la personne interrogée avec le chef de ménage

B – Composition du ménage

7. Nombre de membres résidents

8. Ages des membres du ménage

1	2	3	4	5	6	7

8	9	10	11	12	13	14

C – Production de riz

9. Quelle quantité de riz avez-vous produit lors de la dernière récolte (janvier-février 2004) ?
(quantité de riz dont l'enquêté dispose hors achat et don).

10. Quelle quantité de riz aviez-vous produit la récolte précédente (janvier-février 2003) ?

11. La superficie exploitée en riz pour la dernière récolte était-elle la même que celle exploitée pour la récolte précédente ?
☐ Oui

☐ Non → Précisez (vente de terres, achat de terres, défrichage, jachère...)

D - Vente de la production de riz

Dernière récolte Janvier – février 2004	Récolte précédente Janvier – février 2003
12. Avez-vous vendu une partie de votre récolte ? ☐ Oui ☐ Non → Question 14. Quelle part de votre récolte avez-vous vendue ?	13. Avez-vous vendu une partie de votre récolte ? ☐ Oui ☐ Non → Question 15. Quelle part de votre récolte avez-vous vendue ?
16. Quand avez-vous vendu votre riz ? Début : Fin :	17. Quand avez-vous vendu votre riz ? Début : Fin :

Annexe 12 : Enquête CVMPS

Dernière récolte Janvier – février 2004	Récolte précédente Janvier – février 2003
18. A quel prix avez-vous vendu votre riz ?	19. A quel prix avez-vous vendu votre riz ?
20. Pourquoi avez-vous vendu une partie ou la totalité de votre récolte ?	21. Pourquoi avez-vous vendu une partie ou la totalité de votre récolte ?
22. A qui l'avez-vous vendue ?	24. A qui l'avez-vous vendue ?
23. Où l'avez-vous vendue ?	25. Où l'avez-vous vendue ?

26. Avez-vous vendu différemment votre récolte 2003 et votre récolte 2004 ? (une part plus ou moins importante, vente plus ou moins tardive, prix plus ou moins élevé) ?

27. Cette année, avez-vous vendu ou consommé les semences ?

- ☐ Les semences ont été vendues
- ☐ Les semences ont été consommées
- ☐ Ni l'un ni l'autre

E – Réserves de riz au moment de l'enquête

28. Avez-vous encore des réserves de riz que vous avez produit ?

- ☐ Oui → Quantité : _____
- ☐ Non → Depuis quelle date vos réserves sont-elles épuisées ?

29. L'année passée (récolte 2003), à quelle date vos réserves se sont-elles terminées ?

F – Achat de riz

30. Achetez-vous du riz actuellement ?

- ☐ Oui → Depuis quelle date : _____
 - Fréquence et quantité : _____
 - Avez-vous des difficultés à trouver du riz / à vous approvisionner ?
 - ☐ Oui
 - ☐ Non
 - Par rapport à l'année passée, vos dépenses (en argent) pour l'achat du riz ont-elles augmenté ?
 - ☐ Oui → Comment faites-vous face aux besoins d'argent supplémentaires liés à l'augmentation du prix du riz ? Où vous procurez-vous l'argent supplémentaire pour acheter le riz ? (Prêt, vente d'un animal, d'une parcelle, migration, salariat supplémentaire...)

- ☐ Non
- ☐ Non

31. Vous procurez-vous du riz autrement que par l'achat ou par vos réserves personnelles ?

- ☐ Oui
 - ☐ Travail contre riz (salariat agricole payé en riz)
 - ☐ Don : précisez de qui vient le don _____
 - ☐ Troc : précisez ce qui est troqué contre le riz et avec qui ce troc est réalisé

 - ☐ Autre : _____

☐ Non

G – Alimentation

32. Actuellement, pour nourrir tous les membres résidant dans votre ménage (listés précédemment) combien de Kapoaka de riz faites vous cuire par jour ?

33. Nombre de repas que vous avez fait hier ?

□

34. Composition des repas

	Petit déjeuner	Déjeuner	Dîner	Autre (préciser)
<i>Composition du repas</i>				

Préciser : quantité de riz en Kapoaka et composition du Loaka

35. L'année passée, à la même période, combien de repas par jour faisiez-vous ?

□

36. A la même période, l'année passée, consommez-vous pour votre alimentation plus, moins ou autant de riz ?

☐ Plus de riz → cette année, Par quoi avez-vous remplacé le riz dans votre alimentation ?
(manioc, pomme de terre... précisez si c'est acheté ou produit par l'enquête).

☐ Moins de riz

☐ Autant de riz

☐ Ne sait pas

H - Conséquences sur les pratiques agricoles

37. A cause de la hausse des prix du riz, avez-vous changé quelque chose à vos pratiques agricoles ? Avez-vous cultivé plus, moins de terres ? Avez-vous mis en culture de nouvelles terres ? Avez-vous modifié vos types de culture (remplacer le tabac par du manioc ou tout autre plante comestible...) Précisez

38. La hausse du prix du riz va-t-elle changer quelque chose à vos activités agricoles et plus largement vos activités économiques futures ?

par exemple

- vous allez défricher de nouvelles terres.
- Vous allez cultiver plus / moins de superficie en riz
- vous aller partir en migration saisonnière pour trouver de l'argent.
- vous allez envoyer un membre de votre famille en migration ?
- votre conjoint va être obligé de pratiquer une autre activité (salarial agricole, briques....)
- vous allez demander à vos enfants de participer ou de plus participer aux activités familiales ?

Annexe 13 Programme 4D : Manuel de l'enquêteur

Présentation du projet et déroulement de l'enquête

L'enquête « Dynamique démographique et développement durable » (4D) a pour objectif de connaître les conditions de vie, les comportements démographiques et les pratiques agricoles des ménages de 9 *fokontany* de la commune d'Ampitatafika. Elle se présente en 8 modules et 1679 ménages devront être interrogés.

Les enquêteurs travailleront par binôme. Ils auront à leur charge un certain nombre de ménages à visiter. Ce nombre peut varier d'un binôme à l'autre en fonction de la dispersion géographique des ménages. Les enquêteurs disposeront d'une liste des ménages à visiter. Cette liste a été réalisée en juillet 2003, elle est donc très récente et elle comporte de façon exhaustive tous les ménages de la zone étudiée.

Pour chaque ménage, il y a quatre types de questionnaires :

- 1-Les modules pour le chef de ménage (modules 1 à 5)
- 2-Le module 6 pour les femmes de 15-49 ans n'ayant jamais été en union
- 3-Le module 7 pour les femmes de 15 à 49 ans ayant déjà été en union
- 4-Le module 8 pour le conjoint du chef de ménage

Listes des modules

- Module 1 – Composition du ménage et activités
- Module 2 – Réseaux sociaux et fécondité du chef de ménage
- Module 3 – Conditions de vie du chef de ménage
- Module 4 – Environnement : perception et attitudes
- Module 5 – Migration

Module 6 – Entrée en vie féconde des femmes célibataires de 15-49 ans (âge révolu) n'ayant jamais été en union

Module 7– Nuptialité et fécondité des femmes de 15-49 ans (âge révolu) ayant déjà été en union

Module 8 – Conditions de vie du conjoint du chef de ménage

La durée de l'enquête sera approximativement de deux mois : du 23 septembre au 31 novembre 2003.

Travail de l'enquêteur

En tant qu'enquêteur, vous êtes l'élément important de l'enquête. La qualité de l'enquête et des données collectées dépend beaucoup du soin que vous apporterez à votre travail. Ce manuel fournit les instructions pour remplir les questionnaires. Vous devez suivre ces instructions et vous y référer le plus souvent possible.

Les superviseurs organisent votre travail et assurent la liaison entre vous et les responsables du programme. Ils peuvent assister à vos entretiens ou lorsque cela s'avère nécessaire vous demander de voir de nouveau les enquêtés.

Les superviseurs déterminent l'organisation du travail de l'équipe en fonction du calendrier établi. Vous devez donc les tenir au courant de toutes vos activités. Ils évaluent la qualité de votre travail, de votre comportement et de votre assiduité.

L'enquêteur doit avoir les attitudes suivantes :

- faire une bonne impression ;
- respecter les coutumes et usages des habitants des localités visitées ;
- respecter les horaires de rendez-vous. En cas d'empêchement ou de retard, l'enquêteur doit prévenir le ménage ;
- ne rien promettre aux enquêtés.

Au cours de l'entretien, vous devez avoir une position absolument neutre en posant les questions. Ne jamais par votre expression ou le ton de votre voix donner l'impression à l'enquêté que vous approuvez ou désapprouvez les réponses.

Les modalités de réponse sur les questions posées ne doivent pas être lues par l'enquêteur sauf indications contraires sur le questionnaire. Dans les cas où vous ne devez pas citer les items, il faut laisser à l'enquêté le soin de répondre librement aux questions ; par la suite il revient à l'enquêteur de situer la réponse par rapport aux modalités de réponse proposées. En cas d'hésitation ou de moment de réflexion de la part des enquêtés, l'enquêteur doit leur laisser le temps de réfléchir. L'enquêteur peut aider l'enquêté à répondre mais ne doit surtout pas poser des questions tendancieuses.

Vous devez user de tact avec les enquêtés lorsqu'ils hésitent à donner une réponse. C'est parfois l'occasion de rappeler la confidentialité de l'enquête.

A la fin de chaque entrevue, il faut vérifier que chaque module du questionnaire a été rempli correctement et lisiblement.

En cas de problèmes, vous devez informer votre superviseur.

Clause de confidentialité

Conformément à la loi 68-003 du 18 juin 1968, toutes informations recueillies pendant l'enquête devront rester totalement anonyme. L'enquêteur ne devra pas divulguer les informations relatives aux individus et aux ménages.

Les questionnaires

Mode de remplissage du questionnaire

- Le questionnaire ne doit être rempli qu'avec un crayon papier.
- Pour chaque question, entourez la/les modalité(s) citée(s) par l'enquêté et rapportez ensuite le code correspondant dans les petits bacs de codage.
- Les cases doivent être remplies en alignant les chiffres à droite.
- Dans la mesure du possible, essayez toujours de cibler la réponse dans les modalités proposées. Utilisez la modalité « autre » si la réponse de l'enquêté sort de la définition des propositions. A chaque fois que vous entourez une modalité *autre*, vous devez préciser la réponse en clair.

Si l'enquêté n'est pas concerné par la question, codez « NC »

Si l'enquêté refuse de répondre, codez « RR »

Si l'enquêté ne sait pas répondre à la question, codez « SP »

Module 1 : Composition du ménage et activités

A - Identification du ménage

A1- Ménage appartenant à la liste pré-établie

Avant de commencer l'enquête, vérifiez que le ménage appartient à la liste qui vous a été remise.

- Si le ménage est sur la liste, entourez *1-oui* et reportez le numéro de ménage sur la ligne suivante.
- Si le ménage n'est pas sur la liste, entourez *2-non* et laissez la case Numéro d'identification du ménage vide. Notez avec beaucoup de précaution et en majuscules le nom, prénom du chef de ménage. Quand vous donnerez le questionnaire à votre superviseur, informez-le que le ménage n'avait pas été recensé, il lui attribuera un numéro.

A2- Fokontany de résidence

Indiquez le numéro du fokontany dans lequel réside le ménage interrogé.

A3-Numéro du logement

Cette question sera renseignée par le superviseur, ne rien mettre dans les cases.

B - Caractéristiques du logement

B1- Statut d'occupation

3-Logé à titre gratuit : hébergement gratuit, hébergé par l'employeur, par la famille. Par exemple, un fils avec sa famille (qui a un ménage indépendant) qui loge à l'étage d'une maison dont ses parents sont propriétaires, est logé à titre gratuit.

B2- Nombre de pièces

Il s'agit de savoir si le ménage dispose de pièces indépendantes pour la cuisine, la salle de bain et la chambre à coucher. Le nombre de pièces total demandé comprend aussi les autres types de pièces (salon...). Si le ménage n'occupe qu'une seule pièce, mettre 1 pour la modalité chambre à coucher et 0 pour les autres modalités.

B4- Mode d'évacuation des ordures

Le compost est un mélange de débris organiques, de matières calcaires, de terre, utilisé comme engrais. Entourez la modalité *4-Fosse à compost* quand le ménage dispose d'une fosse où il jette ses déchets pour faire de l'engrais pour son activité agricole.

B6-Type de mur

Il s'agit du type des murs extérieurs de la maison et non pas celui des cloisons.

B7-Type de plancher

Se référer à ce que l'on voit. Par exemple, si le sol en terre est recouvert de vinyle, entourer la modalité *3-Plancher en ciment, béton, carrelage, vinyle*.

En revanche, si le sol est recouvert seulement d'une natte ou d'un tapis, entourez la modalité qui correspond au sol sous la natte ou le tapis.

B8-Type de niveau

RDC : Rez-de-chaussée

B9-Source d'éclairage

Si le ménage utilise plusieurs types d'éclairage, choisissez celui qui est le plus utilisé. Si le ménage utilise plusieurs modes d'éclairage dans les mêmes proportions, on choisit le plus confortable (les modalités ont été classées de la plus confortable à la moins confortable).

B10- Approvisionnement en eau

Si le ménage utilise plusieurs sources d'approvisionnement, choisissez celle qui est la plus utilisée.

B11- Corvées d'eau

Précisez le nombre de corvées d'eau utile au ménage au cours d'une semaine. Précisez le temps nécessaire pour une corvée complète : l'aller- retour et l'approvisionnement.

B12- Combustible

Si le ménage utilise plusieurs types de combustible, choisissez celui qui est le plus utilisé. Si le ménage utilise plusieurs combustibles dans les mêmes proportions, on choisit le plus confortable (les modalités ont été classées de la plus confortable à la moins confortable).

B13 à B20- Biens possédés par le ménage

On prend en compte tous les équipements en état de marche ou facilement réparables possédés par le ménage ou mis à sa disposition.

Ne pas entourer *1-Oui*, *2-Non*, mais reportez directement dans chaque case 1 ou 2.

C- Composition du ménage

DEFINITION DU MENAGE

Un ménage est un groupe de personne avec ou sans lien de parenté, vivant sous le même toit depuis 6 mois au moins et prenant leurs repas ensemble. On considère que les nouveau-nés et les nouveaux-mariés font partie du ménage, même s'ils ont résidé moins de 6 mois car en général ils vont rester plus de 6 mois dans le ménage. Un ménage peut comprendre plusieurs familles. Par exemple, un fils marié peut cohabiter avec ses parents, s'ils partagent les repas, les deux familles ne constituent qu'un ménage. Le chef de ménage est la personne qui est reconnue comme telle par l'ensemble des membres du ménage.

Chaque colonne correspond à un individu résident dans le ménage. Ce questionnaire permet d'enquêter directement 14 personnes. Au cas où vous enquêteriez un ménage de plus de 14 individus, il suffit d'ajouter un intercalaire numéroté à partir de 15.

C1- N° d'ordre

Veillez respecter l'ordre indiqué ci-dessous pour lister les individus dans le ménage.

- Il est conseillé d'attribuer le numéro 1 au chef de ménage,
 - le numéro 2 au conjoint du chef de ménage,
 - les numéros suivants à leurs enfants,
 - viennent ensuite les autres familles selon le principe suivant : chef de famille, conjoint, enfants,
 - on termine par les autres personnes.
- Reportez sous le numéro d'ordre le prénom de chaque individu. Cette information permet de vous faciliter l'enquête.

C4-Age révolu

Age révolu : dernier anniversaire fêté.

C6-Lieu de naissance

Lieu de résidence des parents au moment de la naissance.

C7-Année de première résidence dans le fokontany

- Soit l'année de première installation de l'individu dans le *fokontany* s'il est né dans un autre *fokontany* (les parents résidaient hors du fokontany lors de la naissance),
- Soit son année de naissance, si ses parents résidaient dans le *fokontany* au moment de sa naissance.

Les questions C8 à D24 ne sont posées que pour les individus ayant 6 ans et plus (âge révolu)

C8- Situation matrimoniale

On demande la situation matrimoniale au moment de l'enquête même si un changement est prévu dans les jours qui viennent.

- *1-Célibataire, n'a jamais été en union.* On considère qu'il y a union lorsqu'un couple réside 3 mois ou plus ensemble.
- *2-Célibataire, mais a déjà été en union libre.* Un individu qui n'a jamais été marié légalement mais qui a déjà été en union (vécu au moins 3 mois en couple soit en union libre soit marié coutumièrement) et qui au moment de l'enquête ne vit pas en couple.
- *3-En union libre.* Individu vivant en couple au moment de l'enquête, sans mariage coutumier ni légal.
- *4-Marié légalement.* Mariage contracté à la mairie.
- *5-Marié coutumièrement.* Mariage coutumier sans mariage légal. Si un couple est marié coutumièrement puis légalement, reprenez la modalité *4-Marié légalement*.

C11- Niveau d'études atteint

On demande le niveau scolaire atteint par l'enquêté, c'est-à-dire la dernière classe fréquentée. Les années d'école maternelle, préscolaire, ne sont pas prises en compte (C11=0).

Définition de l'activité

« *L'activité a pour objet de produire des biens et des services, marchands ou non, moyennant un salaire ou un traitement, en espèce ou en nature (emploi salarié), ou en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial (emploi non salarié)* »

C12 – Situation vis-à-vis de l'emploi

Ce terme désigne l'insertion d'un individu sur le marché du travail. Cette question permet de classer la population en âge de travailler (6 ans révolus) en six grandes catégories :

- *1-Occupé* : exerce une activité professionnelle (régulière et à laquelle elle consacre la majeure partie de son temps lors des jours ouvrables), rémunérée (emploi salarié) ou rémunératrice (emploi non salarié) durant les 7 derniers jours.
- *2-Sans activité* : qui n'a pas d'activité et qui est en quête d'un emploi (l'individu peut avoir déjà travaillé et perdu son emploi ou être en quête de son premier emploi).
- *3-Homme ou femme au foyer* : s'occupe exclusivement des travaux ménagers de son propre ménage. Ne pas confondre cette rubrique avec l'employé de maison, qui fournit ses services en tant que ménagère, jardinier, gardien ou cuisinier, en contrepartie d'un salaire et qui aura donc le statut *Occupé*.
- *4-Elève, étudiant* : consacre la plus grande partie de son temps aux études.
- *5-Retraité* : ayant déjà travaillé, mais qui n'exerce plus d'activité économique et reçoit une pension de l'Etat ou de tout autre organisme.

- *6-Handicapé, malade, personne âgée* : présentant une incapacité à travailler. En raison de son âge avancé ou d'un handicap, physique ou mental, l'individu n'exerce aucune activité. Les personnes âgées non retraitées entrent dans cette catégorie.
- *7-Autres*

Si l'individu n'a pas d'activité (a répondu autre chose que 1), il n'y a pas lieu de lui poser les questions C13 à C16. Passez en question C17

C13- Activité principale

L'activité principale est définie comme l'activité occupant la majeure partie du temps d'un individu. Cette activité peut être salariée ou non.

C14- Statut d'activité principale

Celui qui exerce une activité professionnelle peut être classé selon sa situation dans la profession. Cette classification cherche à savoir si la personne est :

- *1-Patron* : c'est le propriétaire de l'entreprise (agricole ou non agricole) et qui emploie au moins un salarié permanent.
- *2-Indépendant* : l'individu travaille pour son propre compte, sa propre entreprise et n'emploie aucun salarié. Cette catégorie inclut le propriétaire d'une entreprise agricole ou non agricole appartenant à un ménage et n'employant aucun salarié permanent.
- *3-Salarié permanent* : il exécute un travail pour un employeur pour une rémunération en argent ou en nature. Il est lié à son patron par un contrat de travail de longue durée ou à durée indéterminée.
- *4- Salarié temporaire* : il exécute un travail pour un employeur pour une rémunération en argent ou en nature. Il ne travaille que pour une période limitée selon la durée de la prestation demandée ; cette catégorie englobe les travailleurs journaliers.
- *5-Aide familial* : il aide un membre de sa famille ou de son ménage dans son entreprise sans percevoir de rémunération ; par exemple, les enfants et les femmes qui travaillent sur l'exploitation agricole familiale sans percevoir de salaire.
- *6-Autre* : apprentis, stagiaires...

Pour éviter la confusion entre patron et indépendant, il faut demander à l'enquêté s'il emploie ou non des salariés pour son activité agricole, artisanale ou autre. S'il a employé au moins un salarié permanent au cours des 12 derniers mois, il est classé comme patron, dans le cas contraire, il est indépendant.

C15- Autre activité

Il s'agit de savoir si l'individu a une activité secondaire. L'activité secondaire est une activité complémentaire qui peut apporter un complément de revenu. Elle peut être salarié ou non. Par exemple, un instituteur peut aussi avoir une petite exploitation agricole : son activité principale est instituteur, son activité secondaire agriculteur.

D- Activités de tous les individus membre dans le ménage de 6 ans et plus

Il n'est question ici que des activités menées dans le cadre de l'exploitation familiale.

Reportez dans le même ordre tous les prénoms des individus de 6 ans et plus (âge révolus) inscrits dans les colonnes du tableau C (composition du ménage) dans la case prénom (tous deux doivent être identiques). Inscrire le numéro d'ordre de chaque individu correspondant au tableau C. Puis, pour chaque individu codez 1 ou 2 sur les différentes activités en lignes qui le concernent.

Pour les activités agricoles, il s'agit ici des activités sur l'exploitation familiale. Si le ménage ne cultive pas de riz ou d'autres cultures, barrez les lignes correspondantes (D1 à D6 et/ou D7 à D10). Idem pour l'élevage bovin, porcin, ovin (D20-D21).

E - Activités agricoles

E1- Exploitez-vous des terres

Un ménage peut exploiter des terres qu'il ne possède pas et inversement il peut posséder des terres qu'il n'exploite pas.

E2- Possédez-vous des terres

Si l'enquête n'exploite pas des terres et n'en possède aucune, on passe à la question G1 concernant l'élevage.

E3-Superficie de terres possédées

Vous notez en clair la réponse de l'enquête en distinguant quantité et unité. Par exemple :

F2-Superficie de terres exploitées <i>En clair</i>	Quantité 40	Unité <i>Femmes pour le repiquage sur 1 jour</i>	_ _ _ , _ _ _ ha
F2-Superficie de terres exploitées <i>En clair</i>	Quantité 12	Unité <i>Kapoaka de semence de carottes semés</i>	_ _ _ , _ _ _ ha

La case grisée à droite n'est pas à remplir, les superviseurs feront la conversion.

E4- Qui exploite vos terres

Un métayer est une personne qui exploite des terres sous bail agricole selon lequel l'exploitant partage une partie des récoltes avec le propriétaire. Le locataire est une personne qui verse une redevance, mensuelle, trimestrielle, annuelle... au propriétaire.

Cocher 4-*Usufruit* lorsque le propriétaire a donné à quelqu'un le droit d'utiliser ses terres sans contrepartie tout en restant le propriétaire.

F - Caractéristiques de l'exploitation agricole et pratiques agricoles

Cette partie est réservée à ceux qui exploitent des terres.

F2- Superficie totale de l'exploitation

Voir consignes de la question E3.

F3-F4- Nombre de parcelles achetées/vendues

Savoir si le ménage a procédé à un achat ou vente de parcelles au cours des 12 derniers mois. Si le ménage n'a pas vendu (pas acheté) de parcelle, codez 00.

F7- Nombre de parcelles obtenues par héritage

Inclut les parcelles obtenues par don (par exemple à l'occasion du mariage).

F18- Recours à un ou plusieurs salariés agricoles

Pour différentes tâches agricoles, le ménage peut avoir recours au service de salariés autres que les membres du ménage. Les renseignements concernent les 12 derniers mois.

Demander tout d'abord au CM pour quelles activités il a employé des salariés puis lui faire préciser le nombre de personnes et le nombre de jours travaillés. Ce qui nous intéresse c'est la colonne « total » : la somme des jours/homme. Si les salariés sont tous embauchés le même nombre de jours, la troisième colonne est la multiplication des deux premières (exemple : 2 salariés pendant 10 jours = 20 jours). Si les salariés ne sont pas tous embauchés le même nombre de jours, faites le calcul pour la troisième colonne (exemple : un salarié pendant 5 jours et un pendant 12 jours = 17 jours).

Vous pouvez ne remplir que les deux premières colonnes ou que la dernière colonne si l'enquête est capable de vous donner l'information.

F42 à F53-Techniques agricoles

Proposer les modalités en ligne pour répondre à chaque question en colonne (Q1 à Q5), codez selon les codes proposés en bas du tableau.

F54 à F64- Type de spéculation

Pour la rubrique autre remplir de la façon suivante :

	1-En produisez-vous ?	2-En vendez-vous ?	3-Lieu de la vente	4- Moment propice à la vente
Spéculation	1-Oui 2-Non → <i>passer à la ligne suivante</i>	1-Oui 2-Non → <i>passer à la ligne suivante</i>	1-Sur la route 2-Via un collecteur 3-Au marché du <i>ft</i> 4-Autre marché 5-Autre	1-Période de soudure 2-Au moment de la récolte 3-Selon les besoins
F64-Autres	Pêche 1 Abricot 1	1 2	1 	2

G - Elevage**G2 à G13- Effectifs et production**

Ce tableau concerne tous types d'élevage pratiqués par le ménage, au moment de l'enquête. Il s'agit de savoir s'il y a une part destinée à l'autoconsommation (autoconsommation régulière qui ne se limite pas seulement aux cas de force majeure : maladie du bétail, accident...) et à la commercialisation. Les cases grisées ne sont pas à remplir.

H - Revenu agricole dans le revenu total**H1 à H8- Revenu agricole dans le revenu total**

Numérotez les trois sources principales de revenus du ménage de la plus importante à la moins importante. La période de référence reste les 12 derniers mois.

I - Associations et organisations**I2- Appartenance à une association/organisation**

Demandez si au moins l'un des membres du ménage est adhérent d'une association/organisation (association agricole, usagers de l'eau, épargne crédit, parents d'élèves ou FRAM, religieuse, sportive, politique etc.) et mentionnez l'année de la première adhésion. Un même individu peut faire partie de plusieurs associations et plusieurs membres d'un même ménage peuvent adhérer à la même association.

J - Recours au crédit

J3- Le prêteur

CECAM est une association mutuelle d'épargne et de crédit.

J4- Somme emprunté

Alignez les chiffres à droite en millier de FMG.

J6- Somme emprunté

Alignez les chiffres à droite en millier de FMG.

J8- Destination du crédit

Parmi plusieurs réponses possibles, choisissez la modalité qui a utilisé la majorité du crédit.

Module 2 : Réseaux sociaux et fécondité du chef de ménage

K- Réseaux sociaux du chef de ménage

K1- Combien avez-vous de voisins

Nombre de familles (avec ou sans lien de parenté) qui habitent à proximité du ménage. Il s'agit ici de la perception du voisinage du chef de ménage. C'est lui et non pas l'enquêteur qui doit déterminer jusqu'où va son voisinage et donc qui sont ses voisins.

K2- Combien avez-vous d'amis

Personne sans lien de parenté.

K3- En cas de besoin, qui iriez-vous solliciter

Personnes susceptibles d'aider le ménage parmi les voisins, les amis, la famille...

K10 à K14- Événements auxquels l'enquêté a assisté

Codez chaque question de la colonne en citant un à un les différents événements en ligne.

L - Fécondité du chef de ménage

Cette partie du module 2 ne s'adresse qu'aux chefs de ménage masculins.

L1- Nombre d'enfants nés vivants

On compte tous les enfants biologiques (non adoptés), même issus de différentes unions du chef de ménage.

L2- Nombres d'enfants encore en vie

Nombre d'enfants en vie parmi ceux mentionnés à la question précédente.

L5- Nombre d'enfants souhaités

Mentionnez le nombre d'enfants souhaités pour ceux qui n'en ont pas et le nombre d'enfants souhaités en plus pour ceux qui en ont déjà.

Module 3, Module 8: Conditions de vie

Ce module s'intéresse surtout à la perception qu'a l'enquêté de ses conditions de vie. Il comprend des questions sensibles sur la pauvreté et sur les revenus. Posez les questions telles quelles, n'influencez pas les réponses, restez neutre.

M - Situation individuelle

M1- Etes-vous satisfait de la vie que vous menez

Question très large, concerne l'ensemble des secteurs de la vie de l'individu.

M4- A quel endroit situez-vous le niveau de vie de votre famille

L'enquêté peut situer la position relative sur le graphique (c'est l'enquêteur qui note) ou bien donner un chiffre de 1 à 10. C'est vous qui décidez le mode de recueil de l'information.

M5- Vous vous en sortez...

Question très large, concerne surtout les aspects financiers, l'achat de biens de première nécessité.

M21 à M29- A quelle fréquence vous procurez-vous...

Ne pas citer les items. Demandez à l'enquêté la fréquence de l'achat puis remplissez la case.

N - Situation relative

N1 à N4- Niveau de vie comparatif

Ne pas citer les items

O - Les causes de la pauvreté

O1- Pourquoi certains individus sont-ils plus pauvres que d'autres

La question est générale, elle s'intéresse aux causes initiales de la pauvreté telles qu'elles sont perçues par l'enquêté. Si l'enquêté n'a pas de réponse, vous pouvez lui suggérer quelques pistes générales (exemple : à cause d'autres gens, à cause d'eux-mêmes, à cause de l'Etat...) puis vous recentrer sur les items.

O2- Les principaux signes de la pauvreté

La question est générale, elle s'intéresse aux signes visibles de la pauvreté tels qu'ils sont perçus par l'enquêté.

O3 à O12- Propositions

Citer les propositions et les items.

P- La lutte contre la pauvreté

P2 à P4- Domaines et actions de lutte contre la pauvreté

La question P2 concerne le domaine national, la question P3 l'individu, la question P4 l'ensemble du fokontany. Insistez bien sur ces changements de niveau à chaque question, afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté pour l'enquêté.

P5- Comment jugez-vous vos relations avec la population du fokontany

Question très générale, n'entrez pas dans les détails.

P6 à P11- La distance...

Citer les items « très loin, loin, proche, très proche ». Cette question est entièrement basée sur la perception. C'est l'enquêté seul qui doit répondre, il n'est pas question de demander à combien de mètres ou à combien d'heures de marche se situe l'eau ou l'école. Même si l'école est objectivement plus proche que le centre de santé et que l'enquêté répond respectivement « loin » et « proche », n'intervenez pas et inscrivez sa réponse.

Module 4 : Environnement : perception et attitudes

R - Sensibilisation aux problèmes d'environnement

R4 à R6- Plan d'action environnemental (PAE)

Information : Plan d'action environnemental (PAE) ou Politique nationale pour l'environnement (PNE). Il s'agit de la politique générale du gouvernement malgache mise en place depuis 1991 qui vise 1) à mettre en place des structures d'appui, de mise en œuvre et de coordination dans le domaine de l'environnement 2) à réaliser des opérations de terrain en termes de conservation et de restauration de l'environnement. Cette politique est coordonnée par l'Office national pour l'environnement (ONE) et le Ministère de l'environnement.

S - Fertilité des sols, rendement et ensablement

S1 à S5- Qualité, rendement, ensablement

Ces questions sont de l'ordre de la perception de l'enquêté. Posez les questions telles quelles, n'influencez pas ses réponses, restez neutres.

V - Responsabilités

V1 à V5- Les acteurs

Posez les questions en ligne.

W - Gestion des conflits liés aux ressources naturelles

Il est important que la personne enquêtée exprime ses propres avis sur ces questions sans être influencée.

W2 et W4- Nature du conflit

Ecrivez en clair les réponses données par les enquêtés (exemples : litige sur la possession de terre, utilisation abusive de la rivière...).

Attention : même si l'enquêté les cite, ne notez pas les noms des personnes en conflit pour raison de confidentialité des enquêtes mais restez plus vagues. Par exemple, *certains habitants du fokontany X avec certaines habitants du fokontany Y* à

*propos de... Les paysans près du barrage avec les paysans qui sont loin du barrage
parce que... La commune avec certains exploitants agricoles du fokontany X...*

Module 5 : Migration

Y - Migration du chef de ménage.

Définition : Une migration est un changement de résidence de plus de six mois. Il s'agit d'un déplacement de longue durée.

Prenons un exemple : le chef de ménage est né en 1960 à Ampitatafika. Il quitte ses parents à 18 ans (en janvier 1978) pour faire une formation professionnelle à Tananarive. Il revient à Ampitatafika en février 1979 où il devient forgeron. Il se marie en 1980. En 1982, naît son fils aîné. En mars 1983, il part avec sa famille à Antsirabe pour chercher du travail. En décembre 1985, son père décède, il hérite de ses terres, il rentre donc à Ampitatafika avec sa famille pour les exploiter. En janvier 1990, il s'installe à Tananarive chez son frère, son frère est malade, il a besoin de lui pour l'aider à continuer son activité de commerçant. Son frère se rétablit vite, le chef de ménage rentre à Ampitatafika en mai 1990.

Voir le questionnaire rempli page suivante.

Y10- Pour quelles raisons êtes-vous parti

Codez 2- *Mariage* si l'enquêté est allé rejoindre son conjoint à l'occasion de leur mariage (installation).

Codez 7-*Rapprochement familial* si l'enquêté va rejoindre un parent, un enfant...

Y11- Parents ou amis sur le lieu de destination

Il s'agit ici de parents ou d'amis suffisamment proches pour pouvoir aider à l'installation de la personne enquêtée.

Y13- Intention de déménager

Le déménagement consiste à quitter le *fokontany* plus de six mois.

AA - Déplacements temporaires du chef de ménage

Définition : Les déplacements temporaires regroupent les déplacements de courte durée (*plus d'une nuit et moins d'un mois à l'extérieur de la commune d'Ampitatafika*) et les déplacements de moyenne durée (*plus d'un mois et moins de six mois à l'extérieur de la commune d'Ampitatafika*).

AA1 à AA4- Séjours de courte durée

On interroge le chef de ménage sur ses déplacements de courte durée, c'est-à-dire quand il a passé *plus d'une nuit et moins d'un mois à l'extérieur de la commune d'Ampitatafika*.

AA5 à AA8- Séjours de moyenne durée

On interroge le chef de ménage sur ses déplacements de moyenne durée, c'est-à-dire quand il a passé *plus d'un mois et moins de six mois à l'extérieur de la commune d'Ampitatafika*.

AA9- Dernier déplacement temporaire

Il s'agit de savoir de quand date le dernier déplacement temporaire (entre un jour et six mois), quelque soit l'année où le chef de ménage a fait ce déplacement. La première question que vous devez poser est donc : *quand avez-vous passé la dernière fois plus d'une nuit en dehors de la commune d'Ampitatafika ?*

AA13- Voyage/trajet le plus lointain

Concerne le voyage/trajet effectué depuis la majorité du chef de ménage à partir d'Ampitatafika.

Inscrivez le nom de la commune et non pas celui du village ou de la province. Ajoutez le nom du pays si le voyage le plus long a été réalisé à l'étranger.

AB- Migration des enfants

Il s'agit d'obtenir des renseignements sur les enfants du chef de ménage qui n'habitent pas la commune d'Ampitatafika au moment de l'enquête mais qui y ont habité auparavant. Les enfants dont les parents ne sont pas nés à Ampitatafika et qui n'y ont jamais séjourné ne sont pas concernés.

On s'intéresse aux enfants du chef de ménage quels que soient leur âge et l'année de leur départ ; il peut s'agir de très jeunes enfants comme des enfants plus âgés partis depuis longtemps.

Module 6 : Entrée en vie féconde des femmes célibataires de 15-49 ans
(nées entre 1954 et 1988 inclus)
qui n'ont jamais été en union

On interroge toutes les femmes de 15 à 49 ans qui n'ont jamais été en union (ni union libre ni mariage coutumier ni mariage civil). Ces femmes sont nées entre 1954 et 1988. Elles doivent répondre personnellement.

AC1-

Le numéro d'ordre est celui que vous avez attribué à la femme dans le tableau C-Composition du ménage

Ce module exige beaucoup de tact venant des enquêtrices sur la manière de poser les questions pour rassurer et mettre en confiance les personnes enquêtées. Il faut laisser l'enquêtée répondre librement, sans l'influencer. En cas d'hésitation ou de longue réflexion lors d'une question sensible, vous pouvez intervenir en rappelant la confidentialité de l'enquête.

Module 7: Nuptialité et fécondité des femmes de 15-49 ans
(nées entre 1954 et 1988 inclus)
ayant été au moins une fois en union

Toutes les femmes ayant entre 15 et 49 ans, résidant dans le ménage, ayant été au moins une fois en union (rappelons qu'une union = 3 mois de résidence commune) doivent répondre chacune personnellement aux questions.

AE1- Numéro d'ordre de la femme

Le numéro d'ordre est celui attribué à la femme dans le tableau C- Composition du ménage

AF- Historique des unions

Chaque colonne correspond à une union.

AF3- Type d'union

Plusieurs combinaisons sont possibles selon l'histoire de la femme.

- Si la femme a d'abord vécu en union libre puis s'est mariée légalement, on code

|_1_| |_3_| |_|

- Si la femme ne s'est jamais mariée, on code |_1_| |_|_|

- Si le couple s'est marié légalement sans vivre en union libre, on code |_3_|

|_|_|

Si le couple a vécu en union libre, puis s'est marié coutumièrement et enfin légalement, on code : |_1_| |_2_| |_3_|

-

AF4- En quelle année vous êtes-vous rencontrés

La date de est celle à laquelle les deux conjoints se sont rencontrés pour la première fois. Ils ont pu se rencontrer bien avant de vivre ensemble.

Exemple : en 1986, l'enquêtée a vécu 6 mois avec un homme, Jean-René, elle le connaissait depuis 15 ans, c'est un voisin. Ils ne se sont pas mariés et se sont séparés après 9 mois de vie commune. En 1990, elle rencontre lors d'une fête, Daniel. L'année suivante, ils vivent ensemble chez les parents de Daniel. En 1991, ils ont un premier enfant, puis un second en 1993. En 1995, ils font un mariage coutumier et en 1998, un mariage civil. En 2000, Daniel décède.

Voir page suivante, le questionnaire rempli

AG- Descendance actuelle et histoire des maternités

AG2 à AG5- Enfants

Il s'agit des enfants biologiques de la femme.

AG6- Nombre de grossesses

On cherche à connaître le nombre de grossesses de la femme y compris celles qui n'ont pas pu évoluer à terme.

Une colonne correspond à une grossesse. Remplissez colonne par colonne.

AG13- Type de naissance

En cas de naissance multiple, remplissez une colonne par enfant.

AG16- Par qui avez-vous été assistée lors de l'accouchement

Notez qui était présent au moment de l'accouchement : les personnes qui ont aidés la femme (matrone, médecin) mais aussi ceux qui étaient présents.

AH- Projet d'agrandissement de la famille

AH1- Souhaitez-vous avoir d'autres enfants

Mentionnez le nombre d'enfants souhaités pour ceux qui n'en ont pas et le nombre d'enfants souhaités en plus pour ceux qui en ont déjà.

AI- Histoire contraceptive

AI- Méthodes contraceptives

Citez une à une les méthodes et compléter la colonne « lieu d'approvisionnement » uniquement si la femme a déjà utilisé la méthode.

Information : les méthodes contraceptives peuvent être classées en 3 groupes :

Méthodes modernes

Pilule : les femmes peuvent prendre une pilule pour éviter de tomber enceinte.

Stérilet ou dispositif Intra-Utérin (DIU) : les femmes peuvent avoir un stérilet que le médecin leur place dans l'utérus.

Injection : une injection faite à une femme par un médecin ou un infirmier pour éviter de tomber enceinte pendant plusieurs mois.

Préservatif : les hommes peuvent mettre un préservatif (capote) pendant les rapports sexuels.

Crème, ovule, gel, diaphragme : les femmes peuvent se mettre à l'intérieur de l'utérus un diaphragme, du gel, de la crème ou une ovule avant d'avoir des rapports sexuels.

Stérilisation, ligature des trompes : les femmes peuvent subir une opération pour ne plus avoir d'enfants.

Méthodes naturelles

Coït interrompu et retrait : les hommes se retirent avant l'éjaculation (l'arrivée de la semence).

Méthode du calendrier : les couples peuvent éviter d'avoir des rapports sexuels à certains jours du cycle pendant lesquels la femme est la plus susceptible de tomber enceinte.

Méthodes populaires

Décoction de plantes : infusion ou préparation à partir de plantes qui sont utilisées pour éviter que la femme ne tombe enceinte

AJ- Les femmes qui utilisent une contraception au moment de l'enquête

Ce module est réservé aux femmes qui utilisent une méthode contraceptive au moment de l'enquête.

AJ2- Pourquoi l'utilisez-vous

Citer les deux réponses possibles

AK- Croyances et rumeurs concernant la contraception

Les avis sont très partagés concernant l'utilisation de la méthode contraceptive moderne, c'est ce qu'on veut savoir dans cette partie « croyance et rumeurs ». Attention à ne pas influencer les réponses, posez les questions de manière la plus neutre possible.

AL- Allaitement

Destiné aux femmes qui ont un ou plusieurs enfants d'âge inférieur à 36 mois.

AL-4 Allaitement exclusif

On parle d'allaitement exclusif quand l'enfant est nourri uniquement au sein, sans autre nourriture.

Observations concernant l'enquête

Notez la durée de l'enquête.

Notez ici tout renseignement utile ayant trait à la qualité de l'information recueillie pendant l'enquête (personne enquêtée non coopérative, événement particulier ayant

perturbé le déroulement de l'enquête etc.). Si l'enquête s'est déroulée normalement, notez RAS.

Annexe 14 Questionnaire de l'Enquête de

Référence 4D

Programme 4D
Enquête « Dynamique démographique et développement durable
dans les Hautes Terres malgaches » 2003

MODULE 1 – COMPOSITION DU MENAGE ET ACTIVITES

Numéro de l'équipe.....| | |
 Nom et prénom du superviseur.....
 Date de l'interview (jour, mois).....| | | | | 2003

A - Identification du ménage

A1-Ménage appartenant à la liste pré-établie.....| |
 1-Oui 2-Non → ne pas mettre de numéro d'identification de ménage
 N° identification du ménage| | | | |

Nom et prénom du chef de ménage.....

A2-Fokontany de résidence.....| |

A3-Numéro du logement.....| | | | |

B - Caractéristiques du logement

B1-Statut d'occupation	B2-Nombre de pièces	B3-Toilettes	B4-Mode d'évacuation des ordures
1-Propriétaire 2-Locataire 3-Logé à titre gratuit 4-Autre 	Cuisine Salle de bain Chambre Total pièces	1-Toilette avec chasse d'eau 2-Latrines creusées individuelles 3-Latrines creusées communes 4-Dans la nature 5-Autre 	1-Jetées par le ménage 2-Brûlées par le ménage 3-Enterrées par le ménage 4-Fosse à compost 5-Autre

B5-Type de toit	B6-Type de mur	B7-Type de plancher	B8-Type de niveau
1-Tôle 2-Chaume 3-Tuile 4-Autre 	1-Brique cuite 2-Terre battue 3-Brique non cuite ou terre 4-Autre 	1-Plancher naturel (terre, sable) 2-Plancher en bois 3-Plancher en ciment, béton, carrelage, vinyle 4-Autre 	Nombre de niveaux dans la maison Si plusieurs niveaux : 1-Le ménage occupe le RDC 2-Le ménage occupe un étage 3-Le ménage occupe plusieurs niveaux

B9-Source d'éclairage	B10-Approvisionnement en eau	B11-Corvées d'eau	B12-Combustible (cuisine, chauffage)
1-Electricité 2-Pétrole lampant 3-Bougie 4-Aucun 5-Autre 	1-Robinet intérieur ou extérieur privé 2- Pompe publique 3- Puits 4-Vendeur d'eau 5- Cours d'eau, source, mare 6-Autre 	Nombre de corvées d'eau par semaine Temps pour une corvée .. minutes	1-Pétrole 2-Charbon de bois acheté 3-Charbon de bois produit par le ménage 4-Bois acheté 5-Bois ramassé par le ménage 6-Autre

Biens possédés par le ménage			
		1-Oui	2-Non
B13-Lit 	B14-Table 	B15-Chaise 	B16-Radio
B17-Télévision 	B18-Machine à coudre 	B19-Bicyclette 	B20-Véhicule (voiture, moto...)

C – Composition du ménage

C1-N° ordre		01	02	03	04	05	06	07
Prénom								
C2-Lien de parenté	<i>Codes lien de parenté</i>	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
C3-Sexe	1-Masculin 2-Féminin	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
C4-Age révolu		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
C5-Année de naissance		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
C6-Lieu de naissance	<i>Codes lieu de naissance</i>	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
C7-Année de première résidence dans le <i>fokontany</i>		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Pour tous les individus de 6 ans et plus (6 ans révolus)

C8-Situation matrimoniale	<i>Codes situation matrimoniale</i>	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
C9-Savez-vous lire ?	1-Oui 2-Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
C10-Savez-vous écrire ?	1-Oui 2-Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
C11-Niveau d'études atteint	0-Aucun 1-Primaire (1 ^{ère} - 7 ^{ème}) 2-Collège (6 ^{ème} - 3 ^{ème}) 3-Lycée (2 ^{nde} - Terminale) 4-Supérieur	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

<i>Codes lien de parenté</i> 1-Chef de ménage 2-Conjoint(e) du CM 3-Enfant du CM 4-Bru, gendre du CM 5-Sœur, frère du CM 6-Belle-sœur, beau-frère du CM 7-Mère, père du CM 8-Petit-enfant du CM 9-Autre lien de parenté 10-Aucun lien de parenté	<i>Codes lieu de naissance</i> 1-Amboalefoka 2-Ambohitsarabe 3-Amboniandrefana 4-Amorona Fierenana 5- <i>fkt</i> Ampitatafika 6-Mananetivohitra 7-Masoandro 8-Tsarahonenana 9-Tsimabeharona 10-Dans un autre <i>fkt</i> de la commune 11-Dans la province de Tananarive 12-Hors de la province de Tananarive 13-Etranger	<i>Codes situation matrimoniale</i> 1-Célibataire, n'a jamais été en union 2-Célibataire mais a déjà été en union 3-En union libre 4-Marié(e) légalement 5-Marié(e) coutumièrement 6-Veu(f)ve 7-Divorcé(e) 8-Séparé(e)

Pour tous les individus de 6 ans et plus (6 ans révolus)

C1-N° ordre		01	02	03	04	05	06	07
C12-Situation d'emploi Si C12 = 2, 3, 4, 5, 6, 7 passer en C17	Codes situation d'emploi	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
C13-Quelle est votre activité principale ?	En clair puis voir liste de codes type d'activité	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
C14-Statut d'activité principale	Codes statut d'activité	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
C15-Au cours des 3 derniers mois, avez-vous exercé une seconde activité ?	En clair puis voir liste de codes type d'activité	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
C16-Statut d'activité secondaire	Codes statut d'activité	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
C17-Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été salarié agricole ?	1-Oui 2-Non → passer en D1 ↓ Nombre de jours ↓ Lieu de travail Codes lieu de travail	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Codes situation d'emploi 1-Occupé 2-Sans activité 3-Femme/homme au foyer 4-Elève, étudiant 5-Retraité 6-Handicapé, malade, personne âgée 7-Autre	Codes statut d'activité 1-Patron 2-Indépendant 3-Salarié permanent 4-Salarié temporaire 5-Aide familial 6-Autre	Codes lieu de travail 1-Amboalefoka 2-Ambohitsarabe 3-Amboniandrefana 4-Amorona Fierenana 5-Ampitatafika 6-Mananetivohitra Masoandro	8-Tsarahonenana 9-Tsimabeharona 10-Dans un autre <i>skt</i> de la commune 11-Dans la province de Tananarive 12-Hors de la province de Tananarive 13-Etranger

C1-N° ordre		08	09	10	11	12	13	14
Prénom								
C2-Lien de parenté	<i>Codes lien de parenté</i>	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
C3-Sexe	1-Masculin 2-Féminin	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
C4-Age révolu		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
C5-Année de naissance		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
C6-Lieu de naissance	<i>Codes lieu de naissance</i>	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
C7-Année de première résidence dans le <i>fokontany</i>		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Pour tous les individus de 6 ans et plus (6 ans révolus)

C8-Situation matrimoniale	<i>Codes situation matrimoniale</i>	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
C9-Savez-vous lire ?	1-Oui 2-Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
C10-Savez-vous écrire ?	1-Oui 2-Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
C11-Niveau d'études atteint	0-Aucun 1-Primaire (1 ^{ère} - 7 ^{ème}) 2-Collège (6 ^{ème} - 3 ^{ème}) 3-Lycée (2 ^{nde} - Terminale) 4-Supérieur	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

<i>Codes lien de parenté</i> 1-Chef de ménage 2-Conjoint(e) du CM 3-Enfant du CM 4-Bru, gendre du CM 5-Sœur, frère du CM	6-Belle-sœur, beau-frère du CM 7-Mère, père du CM 8-Petit-enfant du CM 9-Autre lien de parenté 10-Aucun lien de parenté	<i>Codes lieu de naissance</i> 1-Amboalefoka 2-Ambohitarabe 3-Amboniandrefana 4-Amorona Fierenana 5- <i>fkt</i> Ampitatafika 6-Mananetivohitra 7-Masoandro	8-Tsarahonenana 9-Tsimabeharona 10-Dans un autre <i>fkt</i> de la commune 11-Dans la province de Tananarive 12-Hors de la province de Tananarive 13-Etranger	<i>Codes situation matrimoniale</i> 1-Célibataire, n'a jamais été en union 2-Célibataire mais a déjà été en union 3-En union libre 4-Marié(e) légalement 5-Marié(e) coutumièrement 6-Veu(x) 7-Divorcé(e) 8-Séparé(e)

Pour tous les individus de 6 ans et plus (6 ans révolus)

C1-N° ordre		08	09	10	11	12	13	14
C12-Situation d'emploi Si C12 = 2, 3, 4, 5, 6, 7 passer en C17	Codes situation d'emploi							
C13-Quelle est votre activité principale ?	En clair puis voir liste de codes type d'activité							
C14-Statut d'activité principale	Codes statut d'activité							
C15-Au cours des 3 derniers mois, avez-vous exercé une seconde activité ?	En clair puis voir liste de codes type d'activité							
C16-Statut d'activité secondaire	Codes statut d'activité							
C17-Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été salarié agricole ?	1-Oui 2-Non → passer en D1 ↓ Nombre de jours ↓ Lieu de travail Codes lieu de travail	 	 	 	 	 	 	

Codes situation d'emploi 1-Occupé 2-Sans activité 3-Femme/homme au foyer 4-Elève, étudiant 5-Retraité 6-Handicapé, malade, personne âgée 7-Autre	Codes statut d'activité 1-Patron 2-Indépendant 3-Salarié permanent 4-Salarié temporaire 5-Aide familial 6-Autre	Codes lieu de travail 1-Amboalefoka 2-Ambohitsarabe 3-Amboniandrefana 4-Amorona Fierenana 5-Ampitatafika 6-Mananetivohitra 7-Masoandro	8-Tsarahonenana 9-Tsimabeharona 10-Dans un autre fkt de la commune 11-Dans la province de Tananarive 12-Hors de la province de Tananarive 13-Etranger

D - Activités de tous les individus de 6 ans et plus (âge révolu)

Rappel : il s'agit ici des activités dans le cadre de l'exploitation familiale. Si le ménage ne pratique pas la culture du riz, les autres cultures ou l'élevage, barrez les lignes correspondantes

Activités pratiquées au cours des 12 derniers mois
Codes 1-Activité pratiquée 2-Activité non pratiquée

	Prénom					
	Numéro d'ordre dans le ménage (reporter C1)	☐	☐	☐	☐	☐
Culture du riz	D1-Labour attelé	☐	☐	☐	☐	☐
	D2-Labour manuel	☐	☐	☐	☐	☐
	D3-Semailles, repiquage	☐	☐	☐	☐	☐
	D4-Désherbage, sarclage	☐	☐	☐	☐	☐
	D5-Récolte (couper le riz)	☐	☐	☐	☐	☐
	D6-Battage du riz	☐	☐	☐	☐	☐
Autres cultures	D7-Labour manuel	☐	☐	☐	☐	☐
	D8-Semailles	☐	☐	☐	☐	☐
	D9-Désherbage, sarclage	☐	☐	☐	☐	☐
	D10-Récolte	☐	☐	☐	☐	☐
Artisanat	D11-Activités artisanales, économiques ou non (tissage des nattes, vannerie, chapeaux, couture...)	☐	☐	☐	☐	☐

	Codes	1- Régulièrement	2-Souvent	3-Exceptionnellement	4-Jamais	
Travaux domestiques	D12-Cuisine	☐	☐	☐	☐	☐
	D13-Lessive	☐	☐	☐	☐	☐
	D14-Entretien de la maison	☐	☐	☐	☐	☐
	D15-Ravitaillement, marché	☐	☐	☐	☐	☐
	D16-Corvées de bois	☐	☐	☐	☐	☐
	D17-Corvées d'eau	☐	☐	☐	☐	☐
	D18-Soins des enfants (habiller, nourrir)	☐	☐	☐	☐	☐
Petit élevage	D19-Elevage de volailles	☐	☐	☐	☐	☐
Elevage bovin, porcin, ovin	D20-Soins, traite	☐	☐	☐	☐	☐
	D21-Pâturage	☐	☐	☐	☐	☐

D - Activités de tous les individus de 6 ans et plus (âge révolu)

Rappel : il s'agit ici des activités dans le cadre de l'exploitation familiale. Si le ménage ne pratique pas la culture du riz, les autres cultures ou l'élevage, barrez les lignes correspondantes

Activités pratiquées au cours des 12 derniers mois
Codes 1-Activité pratiquée 2-Activité non pratiquée

	Prénom						
	Numéro d'ordre dans le ménage (reporter C1)						
Culture du riz	D1-Labour attelé						
	D2-Labour manuel						
	D3-Semailles, repiquage						
	D4-Désherbage, sarclage						
	D5-Récolte (couper le riz)						
	D6-Battage du riz						
Autres cultures	D7-Labour manuel						
	D8-Semailles						
	D9-Désherbage, sarclage						
	D10-Récolte						
Artisanat	D11-Activités artisanales, économiques ou non (tissage des nattes, vannerie, chapeaux, couture...)						

	Codes	1- Régulièrement	2-Souvent	3-Exceptionnellement	4-Jamais		
Travaux domestiques	D12-Cuisine						
	D13-Lessive						
	D14-Entretien de la maison						
	D15-Ravitaillement, marché						
	D16-Corvées de bois						
	D17-Corvées d'eau						
	D18-Soins des enfants (habiller, nourrir)						
Petit élevage	D19-Elevage de volailles						
Elevage bovin, porcin, ovine	D20-Soins, traite						
	D21-Pâturage						

E- Activités agricoles

E1-Exploitez-vous des terres ? 1-Oui → <i>passer en F1</i> 2-Non			☐
E2-Possédez-vous des terres ? 1-Oui 2-Non → <i>passer en G1</i>			☐
E3-Superficie de terres possédées <i>En clair</i>	Quantité	Unité	, ha
E4-Qui exploite vos terres ? 1-Un membre de la famille 4-Usufruit 2-Un métayer 5-Autre 3-Un locataire <i>Passer en G1</i>			☐

F - Caractéristiques de l'exploitation agricole et pratiques agricoles

F1-Nombre de parcelles exploitées			
F2-Superficie de terres exploitées <i>En clair</i>	Quantité	Unité	, ha
F3-Au cours des 12 derniers mois, nombre de parcelles achetées			
F4-Au cours des 12 derniers mois, nombre de parcelles vendues			
F5-Nombre de parcelles en <i>tanety</i>			
F6-Nombre de parcelles en plaine			
F7-Nombre de parcelles obtenues par héritage			
F8-Nombre de parcelles acquises par achat			
F9-Nombre de parcelles louées			
F10-Nombre de parcelles exploitées en métayage			
F11-Combien de titres fonciers possédez-vous ?			
F12-Combien de parcelles sont irriguées ? (canaux d'irrigation,...)			
F13-Combien de parcelles sont aménagées contre l'érosion ?			
F14-Combien de parcelles sont aménagées contre l'ensablement ?			

	1-Charrette	2-Charrue	3-Herse	4-Houe rotative
F15-Possédez vous une... ? 1-Oui 2-Non → <i>passer en F17</i>	☐	☐	☐	☐
F16-Proposez-vous ce matériel à la location ou le prêtez-vous ? 1-Oui, location 2-Oui, prêt 3-Oui, les deux 4-Non	☐	☐	☐	☐
F17-Avez-vous recours à la location ou à l'emprunt de ce matériel ? 1-Oui, location 2-Oui, emprunt 3-Oui, les deux 4-Non	☐	☐	☐	☐

F18-Au cours des 12 derniers mois, avez-vous eu recours à un ou plusieurs salariés agricoles ?

.....|

1-Oui 2-Non → passer en F29

Activités	Tâches	Nombre de personnes	Nombre de jours	Total
Culture du riz	F19-Labour attelé			
	F20-Labour manuel			
	F21-Semailles, repiquage			
	F22-Désherbage, sarclage			
	F23-Récolte (couper le riz)			
	F24-Battage du riz			
Autres cultures	F25-Labour manuel			
	F26-Semailles			
	F27-Désherbage, sarclage			
	F28-Récolte			

Je vais vous citer une série de faits, dites-moi s'ils sont ou non une contrainte à votre activité agricole :

	1-Oui	2-Non
F29-Evénements climatiques (sécheresse, grêle, cyclone...)		
F30-Maladie des cultures		
F31-Manque de terre		
F32-Manque d'engrais		
F33-Terres peu fertiles		
F34-Ensablement des rizières		
F35-Problèmes d'irrigation		
F36-Manque de matériel agricole		
F37-Manque de bœufs de trait		
F38-Manque de main-d'œuvre		
F39-Accès aux financements (crédits...) insuffisant		
F40-Litiges fonciers		
F41-Coût des vaccinations		

	Q1-Avez-vous entendu parler de cette technique ?	Q2-Comment avez-vous entendu parler de cette technique ?	Q3-Pratiquez- vous cette technique ?		Q4-Pourquoi avez-vous utilisé cette technique ?	Q5-Pourquoi n'utilisez-vous pas cette technique ?
	1-Oui 2-Non→ <i>passer à la ligne suivante</i>	<i>Codes Q2</i>	1-Oui ↓ <i>Passer en Q4</i>	2-Non ↓ <i>Passer en Q5</i>	<i>Codes Q4</i>	<i>Codes Q5</i>
F42-Epandage de fumier	☐	☐	☐	☐	☐	☐
F43-Epandage d'engrais chimiques	☐	☐	☐	☐	☐	☐
F44-Compostage	☐	☐	☐	☐	☐	☐
F45-Semences améliorées	☐	☐	☐	☐	☐	☐
F46-Rotation des cultures	☐	☐	☐	☐	☐	☐
F47-Culture en lignes	☐	☐	☐	☐	☐	☐
F48-Zéro labour	☐	☐	☐	☐	☐	☐
F49-Jachère	☐	☐	☐	☐	☐	☐
F50-Produits phytosanitaires	☐	☐	☐	☐	☐	☐
F51-Techniques pépinières	☐	☐	☐	☐	☐	☐
F52-Haie vive ou brise-vent	☐	☐	☐	☐	☐	☐
F53-Diguette anti- érosive ou digue de retenue	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Ne pas citer les modalités de réponse

Codes connaissance technique (Q2)

1-Membre de la famille	6-Association
2-Voisin, ami	7-Imitation, habitude
3-Agent de vulgarisation, agent de l'élevage, vétérinaire	8-Expérience personnelle
4-ONG, projet	9-Autre
5-Radio, presse, télévision	

Codes utilisation (Q4)

1-Amélioration des rendements	4-Protection des plants	7-Protection des champs et maison
2-Diminution de la déforestation	5-Délimitation des champs	8-Recommandation d'un projet
3-Diminution de l'érosion	6-Fertilisation du sol	9-Autre

Codes non utilisation (Q5)

1-Trop chère	8-Manque de main-d'œuvre	14-Manque de temps
2-Non appropriée	9-Manque de semences	15-Manque de terre
3-Absence de jachère	10-Manque de plants	16-Autre technique utilisée
4-Manque de matériel	11-Manque d'engrais	17-Autre
5-Manque d'encadrement	12-Manque de connaissances spécifiques	
6-Manque d'eau	13-Manque de bétail	
7-Manque d'intérêt		

Spéculation	1-En produisez-vous ?	2-En vendez-vous ?	3-Lieu de la vente	4- Moment propice à la vente
	1-Oui 2-Non → <i>passer à la ligne suivante</i>	1-Oui 2-Non → <i>passer à la ligne suivante</i>	1-Sur la route 2-Via un collecteur 3-Au marché du <i>ft</i> 4-Autre marché 5-Autre	1-Période de soudure 2-Au moment de la récolte 3-Selon les besoins
F54-Paddy	☐	☐	☐	☐
F55-Maïs	☐	☐	☐	☐
F56-Manioc	☐	☐	☐	☐
F57-Patate douce	☐	☐	☐	☐
F58-Pom. de terre	☐	☐	☐	☐
F59-Haricot	☐	☐	☐	☐
F60-Vigne	☐	☐	☐	☐
F61-Tabac	☐	☐	☐	☐
F62-Kaki	☐	☐	☐	☐
F63-Ananas	☐	☐	☐	☐
F64-Autres	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐

G – Elevage

G1-Pratiquez-vous l'élevage (bovin, ovin, caprin, porcin, volaille) ?☐

1-Oui 2-Non → *passer en G16*

	Au moment de l'enquête		Production actuelle pour l'autoconsommation ou la commercialisation	
	1-Effectifs	2-Vacciné ?	3-Autoconsommation ?	4-Commercialisation ?
		1-Oui 2-Non	1-Oui 2-Non	1-Oui 2-Non
G2-Vaches laitières	☐	☐	<i>Lait</i> ☐ <i>Viande</i> ☐	<i>Lait</i> ☐ <i>Viande</i> ☐
G3-Bœufs de trait	☐	☐		<i>Viande</i> ☐
G4-Bœufs de fosse	☐	☐		<i>Viande</i> ☐
G5-Vaches races locales	☐	☐	<i>Lait</i> ☐ <i>Viande</i> ☐	<i>Lait</i> ☐ <i>Viande</i> ☐
G6-Taureaux	☐	☐		<i>Viande</i> ☐
G7-Poules pondeuses	☐	☐	<i>Œufs</i> ☐ <i>Viande</i> ☐	<i>Œufs</i> ☐ <i>Viande</i> ☐
G8-Poulets	☐	☐	☐	☐
G9-Autres volailles	☐	☐	☐	☐
G10-Moutons, chèvres	☐	☐	☐	☐
G11-Porcs	☐	☐	☐	☐
G12-Lapins	☐		☐	☐
G13-Chevaux	☐	☐		

G14-Achetez-vous des aliments pour le bétail ?.....|_|
1-Oui 2-Non

G15-Cultivez-vous du fourrage pour le bétail ?.....|_|
1-Oui 2-Non

G16-Pratiquez-vous la pisciculture (élevage de poissons) ?|_|
1-Oui 2-Non

H - Revenu agricole dans le revenu total

Pour les 12 mois passés, quelles ont été les 3 principales sources de revenus du ménage ?

Hiérarchiser les sources de revenus de la plus importante à la moins importante

Revenus monétaires procurés par l'activité	Hiérarchie	Revenu annuel du ménage par activité
H1-Agriculture	_	_ _ _ _ (en milliers FMG)
H2-Elevage	_	_ _ _ _ (en milliers FMG)
H3-Artisanat	_	_ _ _ _ (en milliers FMG)
H4-Commerce	_	_ _ _ _ (en milliers FMG)
H5-Salariat agricole	_	_ _ _ _ (en milliers FMG)
H6-Salariat secteur privé non agricole	_	_ _ _ _ (en milliers FMG)
H7-Revenu de la fonction publique	_	_ _ _ _ (en milliers FMG)
H8-Autre	_	_ _ _ _ (en milliers FMG)

I – Associations et organisations

I1-Religion du CM.....|_|
1-Catholique 2-Protestant FLM (luthérien) 3-Protestant anglican 4-Autre

I2-Vous-même ou un membre de votre ménage est-il membre d'une organisation ou association ?
(association agricole, usagers de l'eau, épargne crédit, parents d'élèves ou FRAM, religieuse, sportive, politique, etc.)|_|
1-Oui 2-Non → *passer en J1*

	I2-Précisez le nom de l'association	I3-Membre(s) du ménage adhérent à cette association ? <i>Codes lien de parenté</i>	I4-Année de la première adhésion
1-Association n°1		Individu 1 _ Individu 2 _	Individu 1 _ _ _ _ _ Individu 2 _ _ _ _ _
2-Association n°2		Individu 1 _ Individu 2 _	Individu 1 _ _ _ _ _ Individu 2 _ _ _ _ _
3-Association n°3		Individu 1 _ Individu 2 _	Individu 1 _ _ _ _ _ Individu 2 _ _ _ _ _

Codes lien de parenté:

1-Chef de ménage	5-Sœur, frère du CM	9-Autre lien de parenté
2-Conjoint(e) du CM	6-Belle-sœur, beau-frère du CM	10-Aucun lien de parenté
3-Enfant du CM	7-Mère, père du CM	
4-Bru, gendre du CM	8-Petit-enfant du CM	

J - Recours au crédit

	A propos du dernier crédit...				
J1-Avez-vous déjà eu recours au crédit ?	J2-Date de l'emprunt	J3-Le prêteur	J4-Somme empruntée	J5-Durée de l'emprunt	J6-Somme à rembourser
1-Une seule fois 2-Plusieurs fois 3-Jamais → <i>fin du module 1</i> _	Date de l'emprunt (mois, année) _ _ _ _	1-Un membre de la famille 2-Un usurier 3-Un ami, un voisin 4-CECAM 5-Association culturelle 6-Banque 7-Autre _	_ _ _ (1000 FMG)	_ _ _ (en jours)	_ _ _ (1000 FMG)

J7-Remboursement	J8-Destination du crédit	J9-Difficultés pour rembourser
1-En argent 2-En nature 3-En travail 4-N'a pas encore remboursé 5-Autre <i>2 réponses possibles</i> _ _	1-Acheter des biens de consommation courante 2-Maladie 3-Rentrée scolaire 4-Acheter des semences, des engrais 5-Acheter une parcelle, un boeuf 6-Réparation de la maison, du tombeau 7-Fête et cérémonie 8-Autre _	1-Aucune difficulté 2-A dû vendre du bétail 3-A dû vendre du terrain, parcelle 4-A fait un autre crédit 5-N'a pas pu / ne peut pas rembourser 6-Autre _

MODULE 2 – RESEAUX SOCIAUX ET FECONDITE DU CHEF DE MENAGE

K – Réseaux sociaux du chef de ménage

K1-Combien avez-vous de voisins ? (<i>compter en nombre de familles</i>)	_ _
K2-Combien avez-vous d'amis ? (sans lien de parenté)	_ _
K3-En cas de besoin, qui iriez-vous solliciter pour vous aider ? <i>Codes réseaux</i> <i>Deux réponses possibles. Hiérarchiser de la plus importante à la moins importante.</i>	_ _ _ _
K4-Si vous tombiez malade, qui pourrait vous remplacer pour le travail agricole ? <i>Codes réseaux</i>	_ _
K5-Au cours des 12 derniers mois, vous est-il arrivé d'aider quelqu'un ? Par exemple pour son activité agricole, pour réparer sa maison... (entraide sans rémunération) 1-Oui 2-Non → <i>passer en K7</i>	_
K6-Qui avez-vous aidé le plus souvent au cours des 12 derniers mois ? <i>Codes réseaux</i> <i>Deux réponses possibles. Hiérarchiser de la plus importante à la moins importante.</i>	_ _ _ _
K7-Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été aidé par quelqu'un ? Par exemple pour votre activité agricole, pour réparer votre maison... (entraide sans rémunération) 1-Oui 2-Non → <i>passer en K9</i>	_
K8-Qui vous a aidé le plus souvent au cours des 12 derniers mois ? <i>Codes réseaux</i> <i>Deux réponses possibles. Hiérarchiser de la plus importante à la moins importante.</i>	_ _ _ _
K9-Comment faites-vous face à un besoin important d'argent (pour une cérémonie, des soins médicaux, ou tout autre événement exceptionnel...) ? <i>Deux réponses possibles</i> 1-J'emprunte de l'argent à un membre de la famille 2-J'emprunte de l'argent à un ami, un voisin 3-J'emprunte de l'argent à un usurier 4-J'emprunte de l'argent à une banque ou à un autre organisme de crédit 5-Je vends un animal (zébu, vache, volaille) 6-Je vends du terrain 7-J'utilise mon épargne 8-Autre	_ _

Codes réseaux

0-Personne	6-Mon beau-père, ma belle-mère
1-Mon conjoint	7-Mon frère, ma sœur
2-Ma (mes) fille(s)	8-Un(e) ami(e) (sans lien de parenté)
3-Mon (mes) fils	9-Autre parent
4-Un(e) voisin(e)	10-Autre
5-Mon père, ma mère	

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous assisté à un(e)...

Evénement	Nombre d'événements <i>Si 0, passer à la ligne suivante</i>	Lieu du dernier événement 1-Dans le <i>ftt</i> de résidence 2-Dans un autre <i>ftt</i> de la commune 3-Hors de la commune	Par qui avez-vous été invité/prévenu ? 1-Par un membre de la famille 2-Par un voisin sans lien de parenté 3-Par un ami 4-Autre
K10-Mariage			
K11-Enterrement			
K12-Circoncision			
K13-Exhumation			
K14-Autre			

K15-Si vous deviez résider à Tananarive pour quelques jours, connaissez-vous quelqu'un qui pourrait vous héberger ?.....
1-Oui 2-Non

K16-Si vous deviez résider à Antsirabe pour quelques jours, connaissez-vous quelqu'un qui pourrait vous héberger ?.....
1-Oui 2-Non

K17-Si tous vos enfants partaient vivre loin de vous, envisageriez-vous de les suivre ?.....
1-Oui 2-Non

K18-A quelle fréquence vous rendez-vous au marché d'Ambohimandroso ?
1-Toutes les semaines 4-Au moins une fois par an
2-Au moins une fois par mois 5-Moins d'une fois par an, jamais
3-Au moins une fois par semestre

K19-A quelle fréquence vous rendez-vous au marché d'Antanifosty ?
1-Toutes les semaines 4-Au moins une fois par an
2-Au moins une fois par mois 5-Moins d'une fois par an, jamais
3-Au moins une fois par semestre

L – Fécondité du chef de ménage

A remplir par le chef de ménage uniquement si le chef de ménage est un homme

L1-Nombre d'enfants nés vivants.....

L2-Nombre d'enfants encore en vie.....

L3-Avez-vous déjà entendu parler de planification familiale, de contraception ?
1-Oui 2-Non → *fin du module 2*

L4-Qui vous a en parlé la première fois ?.....

Ne pas citer les items

1-Une partenaire, une conjointe	7-Un tradipraticien
2-Votre père	8-Une matrone
3-Votre mère	9-La radio, la télévision, la presse
4-Un autre membre de la famille	10-Un instituteur, un professeur
5-Un médecin, un infirmier	11-Une ONG, une association
6-Un(e) ami(e)	12-Autre

Si l'enquête n'est pas en union au moment de l'enquête, fin du module 2

L5-Combien d'enfants souhaitez-vous avoir / en plus de ceux que vous avez déjà / ?.....|_|

L6-Avez-vous discuté du nombre d'enfants que vous souhaitez avec votre conjointe ?|_|
1-Oui 2-Non

L7-Avez-vous déjà utilisé une méthode contraceptive (avec votre femme ou lors d'une union précédente, toutes méthodes confondues) ?|_|
1-Oui 2-Non

L8-Actuellement, utilisez-vous avec votre femme une méthode contraceptive (méthode moderne, naturelle ou populaire) ?.....|_|
1-Oui→ **fin du module 2** 2-Non

L9-Pourquoi n'utilisez-vous pas de méthode contraceptive ?.....|_|
Ne pas citer les items |_|

Deux réponses possibles

1-Femme enceinte

2-Pas de relation sexuelle

3-Je suis contre la planification familiale (PF)

4-Je ne suis pas contre la PF mais je ne veux pas limiter le nombre de mes enfants pour l'instant

5-Femme stérile, ménopausée, homme stérile

6-Pour des raisons de santé

7-Trop chère, n'est pas accessible

8-Ma femme ne veut pas que nous utilisions la planification familiale

9-Autre

L10-Accepteriez-vous que votre conjointe se rende dans un centre de planification familiale, chez un médecin, dans un centre de santé pour être informée sur la contraception ?|_|
1-Oui 2-Non

L11-Accepteriez-vous que votre conjointe se rende dans un centre de planification familiale, chez un médecin, dans un centre de santé pour utiliser une méthode contraceptive ?|_|
1-Oui 2-Non

MODULE 3 – CONDITIONS DE VIE

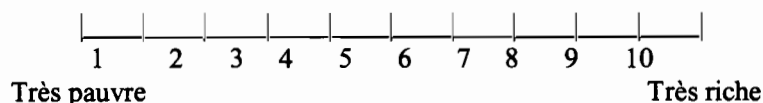
M - Situation individuelle

M1-De manière générale, êtes-vous satisfait de la vie que vous menez ?.....|_|
 1-Très satisfait 2-Assez satisfait 3-Pas très satisfait 4-Pas satisfait du tout

M2-Selon vous, les gens de ce *fokontany* sont :|_|
 1-Riches 2-Ni riches ni pauvres 3-Pauvres 4-Très pauvres

M3-Vous-même, considérez-vous que vous êtes :|_|
 1-Riche 2-Ni riche ni pauvre 3-Pauvre 4-Très pauvre

M4-Sur cette échelle, à quel endroit situez-vous le niveau de vie de votre famille ?
 Mettre une croix ou donner un chiffre de 1 à 10



M5-Vous vous en sortez :|_|
 1-Facilement 2- Assez facilement 3-Difficilement 4-Très difficilement

Etes-vous satisfait de...	Très satisfait	Assez satisfait	Pas très satisfait	Pas satisfait du tout
<i>Cocher la case</i>				
M6-La scolarisation des enfants				
M7-Du centre de santé				
M8-Votre maison				
M9-Votre environnement				
M10-Votre niveau de vie				
M11-La qualité de l'eau que vous buvez				
M12-L'alimentation de votre famille				
M13-L'habillement de votre famille				
M14-Des moyens de transport				
M15-Votre santé				
M16-Votre niveau d'instruction				
M17-Vos relations avec les gens				
M18-Vos relations avec votre famille				

M19-Dans votre situation familiale, quel serait le revenu journalier qui vous permettrait à vous et votre ménage de vivre correctement ?.....|_|_| milliers de FMG

M20-Et vous, de combien disposez-vous (revenu journalier) ?.....|_|_| milliers de FMG

A quelle fréquence vous procurez-vous (achat, troc)...

<i>Cocher la case concernée</i>	Au moins une fois par semaine	Au moins une fois par mois	Au moins une fois par an	Jamais
M21-Viande				
M22-Huile				
M23-Café				
M24-Tabac				
M25-Sel				
M26-Sucre				
M27-Savon				
M28-Vêtements fripes				
M29-Vêtements neufs				

N - Situation relative

N1-Par rapport aux autres *fokontany* d'Ampitatafika, diriez-vous que le niveau de vie dans ce *fokontany* est dans l'ensemble.....☐

1-Supérieur 2-Similaire 3-Inférieur

N2-Par rapport au niveau de vie des gens du *fokontany*, diriez-vous que le vôtre est☐

1-Supérieur 2-Similaire 3-Inférieur

N3-Par rapport au niveau de vie de vos parents, diriez-vous que le vôtre est.....☐

1-Supérieur 2-Similaire 3-Inférieur

N4-Dans les cinq prochaines années, pensez-vous que votre niveau de vie va☐

1-S'améliorer 2-Rester stable 3-Se dégrader

O – Les causes de la pauvreté

O1-De manière générale, à votre avis, pourquoi certains individus sont-ils plus pauvres que d'autres ?☐

Ne pas citer les items 3 réponses possibles

1-Leurs parents étaient déjà pauvres

8-Ils ne sont pas assez instruits ☐

2-Leur région est pauvre

9-Ils sont trop individualistes

3-Ils n'ont pas de chance

10-Ils sont alcooliques

4-Ils manquent de volonté, ils sont paresseux

11-Ils sont en mauvaise santé

5-Ils ont une famille trop nombreuse

12-Ils ne sont pas soutenus par l'Etat

6-Ils pâtissent de la diminution de la solidarité entre les gens

13-Autre

7-Ils vivent dans un environnement naturel de mauvaise qualité

O2-Quels sont à votre avis les principaux signes de la pauvreté ?☐

Ne pas citer les items 3 réponses possibles

1-Analphabétisme

6-Mauvaise santé ☐

2-Difficultés à nourrir sa famille

7-Manque de terre

3-Maison en mauvais état

8-Ne pas pouvoir faire face aux obligations communautaires

4-Famille mal habillée

9-Autre

5-Enfant non scolarisé

Etes-vous d'accord avec ces propositions ?

<i>Cocher la case concernée</i>	Entièrement d'accord	Assez d'accord	Pas tout à fait d'accord	Pas d'accord du tout
O3-La pauvreté, c'est à cause de la malchance	☐	☐	☐	☐
O4-La pauvreté, c'est à cause du manque de volonté	☐	☐	☐	☐
O5-La pauvreté, c'est surtout le problème du monde rural	☐	☐	☐	☐
O6-La pauvreté, c'est un problème avant tout individuel	☐	☐	☐	☐
O7-Il y a des riches, il y a des pauvres, c'est normal	☐	☐	☐	☐
O8-Si les parents sont pauvres, les enfants seront pauvres	☐	☐	☐	☐
O9-Les familles nombreuses sont plus pauvres que les autres	☐	☐	☐	☐
O10-On peut vivre correctement tout en étant analphabète	☐	☐	☐	☐
O11-Les pauvres sont très solidaires entre eux	☐	☐	☐	☐
O12-L'environnement détermine le niveau de vie	☐	☐	☐	☐

P- La lutte contre la pauvreté

P1-A votre avis, la lutte contre la pauvreté est-elle une priorité de l'Etat ?| |

1-Oui 2-Non

P2-Pour lutter contre la pauvreté au niveau national, quels sont à votre avis les domaines prioritaires ?.....| |

Citer les propositions

2 réponses possibles

1-Santé

6-Politique agricole

2-Education

7-Protection de l'environnement

3-Emploi

8-Protection sociale

4-Formation professionnelle

9-Construction d'infrastructures (adduction d'eau, route, barrage...)

5-Logement

P3-Dans votre cas personnel, sur qui comptez-vous le plus pour améliorer votre situation ?.....| |

Ne pas citer les items

2 réponses possibles

1-Moi et ma famille

6-Les institutions internationales

2-Les gens du *fokontany*

7-Les ONG

3-L'Etat

8-Les associations locales, les communautés paysannes

4-La commune

9-Personne

5-L'Eglise

10-Autre

P4-Dans le *fokontany*, quelles seraient à votre avis les actions les plus importantes à entreprendre pour diminuer la pauvreté ?.....| |

Ne pas citer les items

3 réponses possibles

1-Avoir l'eau potable

8-Aide pour améliorer l'habitat

2-Avoir l'électricité

9-Faciliter l'accès au crédit

3-Améliorer les pistes

10-Faciliter la création de structures associatives

4-Faciliter l'accès à la scolarisation

11-Encourager la vulgarisation agricole

5-Alphabétiser les adultes

12- Elargir l'accès aux décisions de la population

6-Améliorer l'accès aux soins

13-Autre

7-Créer des opportunités locales d'emploi

P5-Comment jugez-vous vos relations avec la population du *fokontany* ?.....| |

1-Très bonnes 2-Bonnes 3-Moyennes 4-Mauvaises

La distance à... est...

Cocher la case concernée	Très loin	Loin	Proche	Très proche
P6-L'eau				
P7-L'école				
P8-Le centre de santé				
P9-Le marché				
P10-La route				
P11-L'église				

MODULE 4 – ENVIRONNEMENT : PERCEPTION ET ATTITUDES

Si l'enquêté ne cultive pas de terre, passer en V1

R - Sensibilisation aux problèmes d'environnement

R1-L'année dernière, quelqu'un vous a-t-il rendu visite pour discuter de vos problèmes agricoles, d'élevage ou de ressources naturelles ? ☐

1-Oui 2-Non → *passer en R3*

R2-Qui vous a rendu visite ? ☐

Ne pas citer les items

2 réponses possibles

1-Animateur ONG

4-Vétérinaire

2-Agent eaux et forêt

5-Agent de l'élevage

3-Vulgarisateur

6-Autre

R3-Avez-vous, vous-même ou un membre de votre ménage, participé à des formations sur les techniques agricoles ? ☐

1-Oui 2-Non

R4-Avez-vous entendu parler du Plan d'Action Environnementale ? (PAE) ☐

1-Oui 2-Non → *passer en S1*

R5-Savez-vous comment il fonctionne, quel est son rôle ? ☐

1-Très bien 2-Bien 3-Un peu 4-Pas du tout

R6-Vous sentez-vous concerné par le PAE ? ☐

1-Oui 2-Non

S - Fertilité des sols, rendement et ensablement des rizières (érosion)

S1-Selon vous, les terres que vous cultivez sont : ☐

1-De bonne qualité 2-De qualité moyenne 3-De mauvaise qualité

Selon vous, comment a évolué la fertilité des sols ces 10 dernières années ?

S2-Dans les plaines..... ☐

S3-Sur les *tanety*..... ☐

1-Amélioration 2-Pas de changement 3-Dégradation faible 4-Dégradation importante

S4-Selon vous, comment ont évolué les rendements en riz ces 10 dernières années ? ☐

1-Amélioration 2-Pas de changement 3-Dégradation faible 4-Dégradation importante

S5-Pour vous, l'ensablement des rizières est un problème..... ☐

1-Très important 2-Important 3-Pas très important 4-N'est pas un problème

T - Eau

Vous arrive-t-il dans le cadre de vos activités agricoles de manquer d'eau...

T1-Dans les plaines..... ☐

T2-Sur les *tanety*..... ☐

1-Oui 2-Non

T3-Vous arrive-t-il dans le cadre de vos activités agricoles de souffrir d'inondations ?..... ☐

1-Oui 2-Non

T4-Selon vous, l'eau que vous buvez est..... ☐

1-De bonne qualité 2-De qualité moyenne 3-De mauvaise qualité

U - Saturation foncière, utilisation du bois et déforestation

U1-Souhaiteriez-vous cultiver de plus grandes surfaces de terres ?|_|
1-Oui 2-Non→passer en U3

U2-Qu'est-ce qui vous empêche de cultiver de nouvelles terres ?|_|
1-Pas de terre disponible 4-Problème de main-d'œuvre
2-Problème de financement 5-Autre
3-Les nouvelles terres nécessiteraient de grands travaux d'aménagement

U3-Selon vous, il y a 20 ans, il y avait ici|_|
1-Plus d'arbres, de forêt qu'aujourd'hui →passer en U5 3-Moins d'arbres, de forêt qu'aujourd'hui
2-Autant d'arbres→passer en U5

U4-Comment expliquez-vous qu'il y ait aujourd'hui moins d'arbres ?.....|_|
Ne pas citer les items *Deux réponses possibles* |_
1-Sécheresse ou autre événement climatique 4-Coupe du bois pour consommation domestique
2-Coupe du bois pour commerce 5-Disparition naturelle de la forêt et pas de reboisement
3-Déforestation pour culture (abattage et feux de brousse) 6-Autre

U5-Souhaiteriez-vous que l'on reboise dans la commune d'Ampitatafika ?.....|_|
1-Oui 2-Non

U6-Y a-t-il des arbres sur vos parcelles ?.....|_|
1- Oui 2-Non→passer en U9

U7-Au cours des 12 derniers mois, avez-vous planté des arbres sur vos parcelles ?|_|
1-Oui 2-Non→passer en U8

U8-Qui a pris cette initiative ?.....|_|
1-Initiative personnelle 2- Projet ONG 3-Le fokontany 4-Autre

U9-Au cours des 12 derniers mois, avez-vous coupé des arbres sur vos parcelles ?.....|_|
1-Oui 2-Non

U10-Utilisez-vous du bois, du charbon de bois pour usage domestique ?.....|_|
1-Oui 2-Non

U11-Connaissez-vous d'autres sources d'énergie qui pourraient remplacer le charbon de bois et le bois ?.....|_|
1-Oui (gaz, pétrole, électricité...) 2-Non

U12-Utilisez-vous le gaz ?|_|
1-Oui→passer en VI 2-Non

U13-Pourquoi n'utilisez-vous pas le gaz ?.....|_|
Ne pas citer les items *Deux réponses possibles* |_
1-Le gaz est trop cher 4-Moins confortable que le bois 6-Ne sait pas comment / où se le procurer
2-Pas disponible ici 5-Ne sait pas l'utiliser 7-Autre
3-Peur de l'utiliser

V - Responsabilités

Voici différents acteurs. Dites-moi, à votre avis, s'ils sont concernés ou non par les problèmes d'environnement, ensuite s'ils agissent efficacement ou non pour résoudre ces problèmes et dites qui devrait agir d'avantage pour résoudre les problèmes d'environnement.

1-Oui 2-Non	Q1-Sont concernés...	Q2-Agissent ...	Q3-Devraient agir d'avantage...
V1-Les individus	☐	☐	☐
V2-Les associations	☐	☐	☐
V3-Le <i>fokontany</i>	☐	☐	☐
V4-La commune	☐	☐	☐
V5-L'Etat	☐	☐	☐

W - Gestion des conflits liés aux ressources naturelles

W1-A votre connaissance, y a-t-il des conflits liés à la gestion de l'eau dans la commune ?.....☐

1-Oui 2-Non → *passer en W3*

W2-Si oui, quelle est la nature du conflit ?

en clair :
.....

W3-A votre connaissance, y a-t-il des conflits liés à la gestion des terres dans la commune ? (statut foncier).....☐

1-Oui 2-Non → *passer en X1*

W4-Si oui, quelle est la nature du conflit ?

en clair :
.....

X - L'avenir

X1-Pensez-vous que dans 10 ans, les terres du *fokontany* seront☐

1-De meilleure qualité qu'aujourd'hui

2-De même qualité qu'aujourd'hui

3-De moins bonne qualité qu'aujourd'hui

X2-Pensez-vous que dans 10 ans, le problème d'ensablement des rizières dans le *fokontany* sera☐

1-Résolu 2-Le même qu'aujourd'hui 3-Encore plus important qu'aujourd'hui

MODULE 5 – MIGRATION

Y – Migration du chef de ménage

Y1-Etes-vous né(e) dans cette commune ?	Y2-Avez-vous toujours résidé dans cette commune ?	Y3-En quelle année avez-vous déménagé pour la première fois de la commune où vous êtes né(e) ?
☐ 1-Oui ☐ 2-Non → <i>passer en Y3</i>	☐ 1-Oui → <i>passer en Y13</i> ☐ 2-Non	

<i>Codes destination</i>	<i>Codes migration</i>
1-Antsirabe	1-Etudes
2-Tananarive	2-Mariage
3-Dans la province de Tananarive (hors Tananarive et Antsirabe), milieu urbain	3-Chercher du travail, changement de travail
4-Dans la province de Tananarive, milieu rural	4-Nouvelle affectation, mutation professionnelle
5-Hors de la province de Tananarive, milieu urbain	5-Service militaire
6-Hors de la province de Tananarive, milieu rural	6-Conflit familial
7-Etranger	7-Rapprochement familial
8-Commune d'Ampitatafika	8-Retraite
	9-Raisons de santé
	10-Autre

Y4-Combien de fois avez-vous changé de domicile avant d'arriver dans votre *fokontany* actuel ?.....

	Migration 1	Migration 2	Migration 3	Migration 4	Migration 5	Migration 6	Migration 7
Y5-Où êtes-vous allé vous installer ? <i>Codes destination</i>							
Y6-Quelle était alors votre activité ? <i>Notez en clair puis voir liste de codes type d'activité</i>							
Y7-Situation matrimoniale 1-Célibataire 3-Veuf 2-Marié 4-Divorcé							
Y8-Combien d'enfants aviez-vous ?							
Y9-Etes-vous parti seul ou accompagné d'autres personnes ? 1-Seul 3-Avec autre parent 2-Avec conjoint et/ou enfants 4-Autre							
Y10-Pour quelle raison êtes-vous parti ? <i>Codes migration</i>							
Y11-Avez-vous des parents ou des amis sur ce lieu de destination ? 1-Oui 2-Non							
Y12-En quelle année avez-vous quitté ce domicile ?							

Histoire des migrations

Y13-Avez-vous l'intention de déménager pour quitter le *fokontany* où vous résidez actuellement ?

.....|_|
1-Oui 2-Non→passer en Z1

Y14-Pour quelle(s) raison(s) ?.....|_|

1-Etudes	4-Nouvelle affectation, mutation professionnelle	7-Rapprochement familial
2-Mariage	5-Service militaire	8-Retraite
3-Chercher du travail, changement de travail	6-Conflit familial	9-Raisons de santé
		10-Autre

Y15-Destination envisagée ?|_|

- 1-Changer de *fokontany* mais rester dans la commune d'Ampitatafika
2-Antsirabe
3-Tananarive
4-Dans la province de Tananarive (hors Tananarive et Antsirabe), milieu urbain
5-Dans la province de Tananarive, milieu rural
6-Hors de la province de Tananarive, milieu urbain
7-Hors de la province de Tananarive, milieu rural
8-Etranger

Z- Migration des frères et des sœurs du chef de ménage

Z1-Combien avez-vous de frères et sœurs encore en vie ?	Z2-Combien habitent dans le même <i>fokontany</i> que vous ?	Z3-Combien habitent dans la commune d'Ampitatafika mais pas dans le <i>fokontany</i> ?
_	_	_

AA - Déplacements temporaires du chef de ménage

Au cours des 12 derniers mois, séjours de courte durée (plus d'une nuit, moins d'un mois)			
AA1-Avez-vous fait des déplacements de courte durée hors de la commune ?	AA2-Combien de séjours ?	AA3-Où êtes-vous allé le plus fréquemment ? (2 réponses possibles)	AA4-Principal motif (2 réponses possibles)
1-Oui 2-Non→passer en AA5 _	1-Un seul 2-Entre 2 et 10 3-Plus de 10 _	Codes destination _ _	Codes mobilité _ _

Codes destination	Codes mobilité
1-Antsirabe 2-Tananarive 3-Dans la province de Tananarive (hors Tananarive et Antsirabe), milieu urbain 4-Dans la province de Tananarive, milieu rural 5-Hors de la province de Tananarive, milieu urbain 6-Hors de la province de Tananarive, milieu rural 7-Etranger	1-Etudes 2-Travail saisonnier temporaire 3-Chercher du travail 4-Conflit familial 5-Commerce 6-Ravitaillement, achat 7-Visite de la famille ou d'amis 8-Raisons de santé 9-Loisirs, vacances 10-Fête, cérémonie 11-Autre

Au cours des 12 derniers mois, séjours de moyenne durée (un mois ou plus, moins de six mois)			
AA5-Avez-vous fait des déplacements de moyenne durée hors de la commune ?	AA6-Combien de séjours ?	AA7-Où êtes-vous allé le plus fréquemment ? (2 réponses possibles)	AA8- Principal motif (2 réponses possibles)
_ 1-Oui 2-Non → <i>passer en AA9</i>	_ 1-Un seul 2-Deux ou plus	<i>Codes destination</i> _ _	<i>Codes mobilité</i> _ _ _ _

Codes destination 1-Antsirabe 2-Tananarive 3-Dans la province de Tananarive (hors Tananarive et Antsirabe), milieu urbain 4-Dans la province de Tananarive, milieu rural 5-Hors de la province de Tananarive, milieu urbain 6-Hors de la province de Tananarive, milieu rural 7-Etranger	Codes mobilité 1-Etudes 2-Travail saisonnier temporaire 3-Chercher du travail 4-Conflit familial 5-Commerce 6-Ravitaillement, achat 7-Visite de la famille ou d'amis 8-Raisons de santé 9-Loisirs, vacances 10-Fête, cérémonie 11-Autre

Dernier déplacement temporaire (entre une nuit et 6 mois)			
AA9-De quand date votre dernier déplacement hors de la commune (mois, année) ?	AA10- Quelle a été sa durée ? (jours)	AA11-Où êtes-vous allé ?	AA12-Pour quel motif ?
_ _ _ _ _ _ si aucun déplacement, passer en AA13	_ _ _ jours	<i>Codes destination</i> _	<i>Codes mobilité</i> _ _

AA13 - Quel est le voyage / trajet le plus lointain que vous ayez effectué ?.....|_|

Noter en clair la commune de destination puis codes trajet

Code trajet

- 1-Commune d'Ampitatafika
- 2-Commune voisine
- 3-Autre commune de la province de Tananarive
- 4-Commune hors de la province de Tananarive
- 5-Etranger

AB - Migrations des enfants

AB1-Avez-vous des enfants qui ont quitté la commune d'Ampitatafika ?	AB2-Combien de vos enfants ont quitté la commune d'Ampitatafika ?
1-Oui 2-Non→ <i>fin du questionnaire</i>	

- Codes destination**
- 1-Antsirabe
2-Tananarive
3-Dans la province de Tananarive
(hors Tananarive et Antsirabe),
milieu urbain
4-Dans la province de Tananarive,
milieu rural
5-Hors de la province de
Tananarive, milieu urbain
6-Hors de la province de
Tananarive, milieu rural
7-Etranger

- Codes migration**
- 1-Etudes
 - 2-Mariage
 - 3-Chercher du travail, changement de travail
 - 4-Nouvelle affectation, mutation professionnelle
 - 5-Service militaire
 - 6-Conflit familial
 - 7-Rapprochement familial
 - 8-Retraite
 - 9-Raisons de santé
 - 10-Autre

[illegible]

OBSERVATIONS CONCERNANT L'ENQUETE

Programme 4D
Enquête « Dynamique démographique et développement durable
dans les Hautes terres malgaches » 2003

MODULE 6 – ENTREE EN VIE FECONDE
 DES FEMMES CELIBATAIRES DE 15-49 ANS
 (NEES ENTRE 1954 ET 1988 INCLUS)
 QUI N'ONT JAMAIS ETE EN UNION

Questionnaire pour les femmes ayant répondu C8=1

AC – Identification de la femme

AC1-N° d'ordre de la femme| | |

Nom et prénom de la femme

AC2-Lien de parenté avec le chef de ménage| | |

1-Chef de ménage	6-Belle-sœur du CM
2-Conjointe du CM	7-Mère du CM
3-Enfant du CM	8-Petite-fille du CM
4-Bru du CM	9-Autre lien de parenté
5-Sœur du CM	10-Aucun lien de parenté

AC3-Année de naissance de la femme.....19| | |

AC4-Ethnie de la femme| | |

(En clair puis voir codes ethnie dans la liste des codes)

AD – Entrée en vie féconde des femmes célibataires qui n'ont jamais été en union

AD1-Avez-vous déjà entendu parler de planification familiale, de contraception ?.....| |

1-Oui 2-Non → *passer en AD5*

AD2-Qui vous en a parlé la première fois ?| | |

1-Partenaire, conjoint	7-Tradipraticien
2-Mère	8-Matrone
3-Père	9-Radio, télévision, presse
4-Sœur	10-Instituteur, professeur
5-Médecin, infirmier	11-ONG, Association
6-Ami(e)	12-Autre

AD3-Si vous en aviez besoin, sauriez-vous où obtenir une information précise sur la contraception ?.....| |

1-La femme sait 2-La femme ne sait pas

AD4-Savez-vous où vous pouvez obtenir une méthode contraceptive ?| |

1-La femme sait 2-La femme ne sait pas

AD5-Avez-vous déjà eu des relations sexuelles ?.....| |

1-Oui 2-Non → *fin du module 6*

AD6-Quel âge aviez-vous lors de vos premiers rapports sexuels ?.....|_|_|

AD7-Avez-vous entendu parler de contraception avant votre premier rapport sexuel ?|_|

1-Oui 2-Non

AD8-Avez-vous déjà utilisé une méthode contraceptive (moderne, naturelle, populaire) ?.....|_|

1-Oui 2-Non

AD9-Avez-vous déjà été enceinte ?.....|_|

1-Oui→passer en AD11 2-Non

AD10-Comment avez-vous évité de tomber enceinte jusqu'à maintenant ?|_|

1-A utilisé une méthode moderne de contraception

2-A utilisé une autre méthode naturelle de contraception

3-A utilisé une méthode populaire de contraception

4-N'a pris aucune précaution

5-Autre

Fin du module 6

AD11-Nombre de grossesses.....|_|_|

AD12-Nombre d'enfants nés vivants.....|_|_|

AD13-Age à la première grossesse.....|_|_|

AD14-Avez-vous déjà subi un ou plusieurs avortements (avortement provoqué, par moyens mécaniques, par plantes abortives....) ?.....|_|

1-Oui

2-Non

3-Ne souhaite pas répondre

}

Fin du module 6

AD15-Qui a pratiqué l'interruption de grossesse ?|_|

1-La femme seule (plantes abortives ou autres)

2-Matrone

3-Personnel médical

4-Tradipraticien

5-Avorteuse

6- Autre

Programme 4D
Enquête « Dynamique démographique et développement durable
dans les Hautes terres malgaches » 2003

MODULE 7–NUPTIALITE ET FECONDITE DES FEMMES
DE 15-49 ANS (NEES ENTRE 1954 ET 1988 INCLUS)
AYANT ETE AU MOINS UNE FOIS EN UNION

AE – Identification de la femme

AE1-N° d'ordre de la femme| |

Nom et prénom de la femme

AE2-Lien de parenté avec le chef de ménage| |

1-Chef de ménage	6-Belle-sœur du CM
2-Conjointe du CM	7-Mère du CM
3-Enfant du CM	8-Petite-fille du CM
4-Bru du CM	9-Autre lien de parenté
5-Sœur du CM	10-Aucun lien de parenté

AE3-Année de naissance de la femme.....19| |

AE4-Etat matrimonial.....| |

- 2-Célibataire, vit sans conjoint au moment de l'enquête mais a déjà été en union
- 3-En union libre
- 4-Mariée légalement
- 5-Mariée coutumièrement
- 6-Veuve
- 7-Divorcée
- 8-Séparée

Si AE4 =2, 6, 7, 8→passer en AE6

AE5-Ethnie du conjoint.....| |
(En clair puis voir codes ethnie dans la liste des codes)

AE6-Ethnie de la femme.....| |
(En clair puis voir codes ethnie dans la liste des codes)

AF - Historique des unions

AF1-Combien de fois avez-vous été en union ?|_|
 Union = au moins trois mois de résidence commune

AF2-Rang de l'union	1 (1 ^{ère} union)	2 (2 ^{ème} union)	3 (3 ^{ème} union)
Prénom du conjoint			
AF3-Type d'union 1-Union libre 2-Mariage coutumier 3-Mariage légal <i>Notez les successions d'événements</i>	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
AF4-En quelle année vous êtes-vous rencontrés ?	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
AF5-Votre famille est-elle intervenue dans le choix de votre conjoint ? 1-La famille a proposé le conjoint 2-La famille a seulement été concertée par la femme 3-La famille n'est pas intervenue	_	_	_
AF6-Avez-vous eu, vous et votre conjoint, des relations sexuelles avant de résider ensemble ? 1-Oui 2-Non	_	_	_
AF7-Date d'entrée en union (résidence commune)	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
AF8-Durant les 3 mois qui ont suivi votre union, vous avez vécu... 1-Chez vos parents avec votre conjoint 2-Chez les parents du conjoint 3-Dans un logement indépendant 4-Autre	_	_	_
AF9-Nombre d'enfants nés de cette union	_ _	_ _	_ _
AF10-L'union a-t-elle été rompue ? 1-Oui 2-Non → <i>passer en AG1</i>	_	_	_
Date de la rupture	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
AF11-Motif de la rupture 1-Veuve 2-Divorce 3-Séparation	_	_	_

AG - Descendance actuelle et histoire des maternités

AG1-Avez-vous déjà été enceinte ?|_|
 1- Oui 2- Non → *passer en AH1*

Nombre d'enfants nés vivants ?		Combien de vos enfants sont encore en vie aujourd'hui ?	
AG2-Nombre de garçons..... _ _	AG3-Nombre de filles..... _ _	AG4-Nombre de garçons..... _ _	AG5-Nombre de filles..... _ _

Histoire des grossesses

AG6-Nombre de grossesses		01	02	03	04	05	06	07
AG7-Comment cette grossesse a-t-elle évolué ?	1-Accouchement, enfant vivant → <i>en AG11</i> 2-Accouchement, mort-né 3-Fausse couche 4-Avortement	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
AG7=2 ou 3	AG8-Date de l'événement (année) <i>passer à la grossesse suivante ou en AH1, si dernière grossesse</i>	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _
AG7=4	AG9-Date de l'avortement (année)	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _
	AG10-Par qui l'acte a-t-il été pratiqué ? <i>Codes avortement</i> <i>passer à la grossesse suivante ou en AH1, si dernière grossesse</i>	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
AG11-Avez-vous bénéficié d'un suivi prénatal ?	1-Oui par un personnel médical 2-Oui par une matrone ou le tradipraticien 3-Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Prénom								
AG12-Date de naissance	Mois Année	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _
AG13-Type de naissance	1-Simple 2-Multiple	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
AG14-Sexe de l'enfant	1-Masculin 2-Féminin	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
AG15-Lieu de l'accouchement	1-Hôpital, maternité 2-Domicile	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
AG16-Par qui avez-vous été assistée lors de l'accouchement ?	1-Personne 2-Personnel médical 3-Matrone 4-Famille, amie, voisine 5-Votre conjoint	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐
AG17-Déclaré à l'Etat Civil ?	1-Oui, tout de suite après la naissance 2-Oui, bien après la naissance 3-Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
AG18-Nombre de semaines entre l'accouchement et la reprise des relations sexuelles		_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _
AG19-Cet enfant est-il toujours en vie ?	1-Oui 2-Non ↓	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
AG20-S'il est décédé, âge au décès	1-Moins d'un mois 2-Un mois à moins d'un an 3-Un an à moins de cinq ans 4-Cinq ans et plus	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Codes avortement : 1-La femme seule 2-Matrone 3-Personnel médical 4-Tradipraticien 5-Avorteuse 6- Autre

AG6-Nombre de grossesses		08	09	10	11	12	13	14
AG7-Comment cette grossesse a-t-elle évolué ?	1-Accouchement, enfant vivant → <i>en AG11</i> 2-Accouchement, mort-né 3-Fausse couche 4-Avortement	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
AG7=2 ou 3	AG8-Date de l'événement (année) <i>passer à la grossesse suivante ou en AH1, si dernière grossesse</i>							
AG7=4	AG9-Date de l'avortement (année)							
	AG10-Par qui l'acte a-t-il été pratiqué ? <i>Codes avortement</i> <i>passer à la grossesse suivante ou en AH1, si dernière grossesse</i>	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
AG11-Avez-vous bénéficié d'un suivi prénatal ?	1-Oui par un personnel médical 2-Oui par une matrone ou le tradipraticien 3-Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Prénom								
AG12-Date de naissance	Mois Année							
AG13-Type de naissance	1-Simple 2-Multiple	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
AG14-Sexe de l'enfant	1-Masculin 2-Féminin	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
AG15-Lieu de l'accouchement	1-Hôpital, maternité 2-Domicile	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
AG16-Par qui avez-vous été assistée lors de l'accouchement ?	1-Personne 2-Personnel médical 3-Matrone 4-Famille, amie, voisine 5-Votre conjoint	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
AG17-Déclaré à l'Etat Civil ?	1-Oui, tout de suite après la naissance 2-Oui, bien après la naissance 3-Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
AG18-Nombre de semaines entre l'accouchement et la reprise des relations sexuelles								
AG19-Cet enfant est-il toujours en vie ?	1-Oui 2-Non ↓	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
AG20-S'il est décédé, âge au décès	1-Moins d'un mois 2-Un mois à moins d'un an 3-Un an à moins de cinq ans 4-Cinq ans et plus	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Codes avortement : 1-La femme seule 2-Matrone 3-Personnel médical 4-Tradipraticien 5-Avorteuse 6- Autre

AH - Projet d'agrandissement de la famille

AH1-Souhaitez-vous avoir des enfants / d'autres enfants en plus de ceux que vous avez déjà ?

1-Oui ☐ Combien ☐☐ → passer en AH3

2-Non ☐

AH2-Pourquoi ne souhaitez-vous plus avoir d'enfants ? ☐

Ne pas citer les items 2 réponses possibles ☐

1-A déjà beaucoup d'enfants, trop d'enfants

6-Femme trop âgée

2-A le nombre souhaité d'enfants

7-Ne peut plus avoir d'enfants (femme stérile, ménopausée/ homme stérile)

3-Pour préserver la santé de la mère

8-Autre

4-Pour envoyer tous les enfants à l'école

5-Moins ils sont nombreux, plus ils ont de chance de réussir

AH3-Avez-vous discuté avec votre conjoint du nombre d'enfants que vous souhaitez ? ☐

1-Oui 2-Non

AI – Histoire contraceptive

Avez-vous déjà utilisé comme méthode contraceptive...(Enumérer les méthodes)

1-La femme a déjà utilisé cette méthode 2-La femme n'a jamais utilisé cette méthode 3-La femme ne connaît pas cette méthode		► Lieu d'approvisionnement Codes lieu d'approvisionnement
AI1-La pilule	☐	☐
AI2-Le stérilet / DIU	☐	☐
AI3-Les injections	☐	☐
AI4-Le préservatif	☐	☐
AI5-Les crèmes, gels, ovules, le diaphragme	☐	☐
AI6-La stérilisation (ligature des trompes)	☐	
AI7-Le Norplant	☐	☐
AI8-L'abstinence périodique, méthode du calendrier	☐	
AI9-Le Retrait / le coït interrompu	☐	
AI10-Les plantes	☐	☐
AI11-Autre	☐	☐

Codes lieu d'approvisionnement

1-Centre SMI/PF

2-Pharmacie

3-Tradipraticien

4-Matrone

5-ONG, association

6-Marché

7-Autre

Si la femme n'a jamais utilisé de méthode contraceptive passer en AI16

AI12-La première fois où vous avez pris une contraception, combien d'enfants aviez-vous ? ☐

AI13-Avez-vous déjà eu des problèmes de santé liés à la contraception ? ☐

1-Oui 2-Non → passer en AI14

AI14-Qu'avez-vous fait concernant votre contraception? ☐

Citer les items

1-Arrêter la contraception

2-Changer de méthode contraceptive

3-Continuer la même contraception

AI15-Actuellement utilisez-vous une méthode contraceptive ? (moderne, naturelle, populaire) ☐

1-Oui → passer en AJ1

2-Non

AI16-Pourquoi n'utilisez-vous pas de méthode contraceptive ? ☐

Ne pas citer les items 2 réponses possibles ☐

1-Femme enceinte

5-Je ne veux pas limiter le nombre de mes enfants pour l'instant

2-Pas de relation sexuelle

6-Trop cher, n'est pas accessible

3-Je suis contre la planification familiale

7-Mon conjoint ne veut pas que l'on utilise la planification familiale

4-Femme stérile, ménopausée, homme stérile

8-Autre

Passer en AK1

AJ – Les femmes qui utilisent une contraception au moment de l'enquête

AJ1-Quelle méthode utilisez-vous ?.....|_|_|

1-Pilule	7-Norplant
2-Stérilet /DIU	8-Abstinence périodique, méthode calendrier
3-Injections	9-Retrait, coït interrompu
4-Préservatif	10-Plantes
5-Crèmes, gels, ovules, diaphragme	11-Autre
6-Stérilisation (ligature des trompes)	

AJ2- Pourquoi l'utilisez-vous ?|_|

Citer les propositions

- 1-Pour retarder la future grossesse 2-Pour ne plus avoir d'enfants

AJ3-Votre conjoint est-il favorable à la contraception ?.....|_|

- 1- Oui 2- Non

AK - Croyances et rumeurs concernant la contraception

AK1-Pensez-vous que la contraception naturelle ou populaire soit « mieux » que la pilule et le stérilet ?.....|_|

- 1-Oui 2-Non→passer en AK3

AK2-Pourquoi ?|_|

Ne pas citer les items 2 réponses possibles

1-Elle respecte mieux les traditions	4-Pas besoin d'aller chez le médecin
2-Plus facile à se procurer, moins cher	5-Plus facile à « cacher »
3-Meilleure pour la santé	6-Autre

AK3-Pourquoi ?|_|

Ne pas citer les items

- 1-Moins efficace 2-Plus dangereux pour la santé 3-Moins moderne 4-Autre

AK4-Avez-vous entendu dire que « la pilule et le stérilet pouvaient rendre malade » ?.....|_|

- 1-Oui 2-Non→passer en AL

AK5-Que pensez-vous de cette rumeur ?.....|_|

- 1-C'est vrai, ils rendent malade 2-C'est faux, ils ne rendent pas malade

AK6-Connaissez-vous une femme qui est tombée malade après avoir utilisé un stérilet ou pris la pilule ?.....|_|

- 1-Oui 2-Non

AL – Allaitement et abstinence post-partum

→ Pour les femmes n'ayant pas d'enfants de moins de 36 mois, **fin du module 7**

AL1-Age du dernier enfant de moins de 36 mois|_|_| mois

AL2-Avez-vous allaité cet enfant ?.....|_|

- 1-Oui 2-Non→fin du questionnaire

AL3-Est-il toujours allaité ?.....|_|

- 1-Allaitement exclusif 2-Allaitement non exclusif 3-Non

AL4-Durée de l'allaitement exclusif.....|_|_| mois

Programme 4D
Enquête « Dynamique démographique et développement durable
dans les Hautes terres malgaches » 2003

MODULE 8 – CONDITIONS DE VIE
Pour le conjoint du chef de ménage

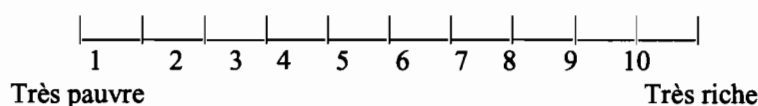
AM - Situation individuelle

AM1-De manière générale, êtes-vous satisfait de la vie que vous menez ?.....| |
 1-Très satisfait 2-Assez satisfait 3-Pas très satisfait 4-Pas satisfait du tout

AM2-Selon vous, les gens de ce *fokontany* sont :| |
 1-Riches 2-Ni riches ni pauvres 3-Pauvres 4-Très pauvres

AM3-Vous-même, considérez-vous que vous êtes :| |
 1-Riche 2-Ni riche ni pauvre 3-Pauvre 4-Très pauvre

AM4-Sur cette échelle, à quel endroit situez-vous le niveau de vie de votre famille ?
Mettre une croix ou donner un chiffre de 1 à 10



AM5-Vous vous en sortez :| |
 1-Facilement 2- Assez facilement 3-Difficilement 4-Très difficilement

Etes-vous satisfait de...

Cocher la case

	Très satisfait	Assez satisfait	Pas très satisfait	Pas satisfait du tout
AM6-La scolarisation des enfants				
AM7-Du centre de santé				
AM8-Votre maison				
AM9-Votre environnement				
AM10-Votre niveau de vie				
AM11-La qualité de l'eau que vous buvez				
AM12-L'alimentation de votre famille				
AM13-L'habillement de votre famille				
AM14-Des moyens de transport				
AM15-Votre santé				
AM16-Votre niveau d'instruction				
AM17-Vos relations avec les gens				
AM18-Vos relations avec votre famille				

AM19-Dans votre situation familiale, quel serait le revenu journalier qui vous permettrait à vous et votre ménage de vivre correctement ?.....| | | | | milliers de FMG

AM20-Et vous, de combien disposez-vous (revenu journalier) ?.....| | | | | milliers de FMG

A quelle fréquence vous procurez-vous (achat, troc)...

Cocher la case concernée	Au moins une fois par semaine	Au moins une fois par mois	Au moins une fois par an	Jamais
AM21-Viande				
AM22-Huile				
AM23-Café				
AM24-Tabac				
AM25-Sel				
AM26-Sucre				
AM27-Savon				
AM28-Vêtements fripes				
AM29-Vêtements neufs				

AN - Situation relative

AN1-Par rapport aux autres *fokontany* d'Ampitatafika, diriez-vous que le niveau de vie dans ce *fokontany* est dans l'ensemble.....|_|

1-Supérieur 2-Similaire 3-Inférieur

AN2-Par rapport au niveau de vie des gens du *fokontany*, diriez-vous que le vôtre est|_|

1-Supérieur 2-Similaire 3-Inférieur

AN3-Par rapport au niveau de vie de vos parents, diriez-vous que le vôtre est.....|_|

1-Supérieur 2-Similaire 3-Inférieur

AN4-Dans les cinq prochaines années, pensez-vous que votre niveau de vie va.....|_|

1-S'améliorer 2-Rester stable 3-Se dégrader

AO – Les causes de la pauvreté

AO1-De manière générale, à votre avis, pourquoi certains individus sont-ils plus pauvres que d'autres ?|_|_|

Ne pas citer les items 3 réponses possibles

1-Leurs parents étaient déjà pauvres

8-Ils ne sont pas assez instruits

2-Leur région est pauvre

9-Ils sont trop individualistes

3-Ils n'ont pas de chance

10-Ils sont alcooliques

4-Ils manquent de volonté, ils sont paresseux

11-Ils sont en mauvaise santé

5-Ils ont une famille trop nombreuse

12-Ils ne sont pas soutenus par l'Etat

6-Ils pâtissent de la diminution de la solidarité entre les gens

13-Autre

7-Ils vivent dans un environnement naturel de mauvaise qualité

AO2-Quels sont à votre avis les principaux signes de la pauvreté ?|_|_|

Ne pas citer les items 3 réponses possibles

1-Analphabétisme

6-Mauvaise santé

2-Difficultés à nourrir sa famille

7-Manque de terre

3-Maison en mauvais état

8-Ne pas pouvoir faire face aux obligations communautaires

4-Famille mal habillée

9-Autre

5-Enfant non scolarisé

Etes-vous d'accord avec ces propositions ?

<i>Cocher la case concernée</i>	Entièrement d'accord	Assez d'accord	Pas tout à fait d'accord	Pas d'accord du tout
AO3-La pauvreté, c'est à cause de la malchance				
AO4-La pauvreté, c'est à cause du manque de volonté				
AO5-La pauvreté, c'est surtout le problème du monde rural				
AO6-La pauvreté, c'est un problème avant tout individuel				
AO7-Il y a des riches, il y a des pauvres, c'est normal				
AO8-Si les parents sont pauvres, les enfants seront pauvres				
AO9-Les familles nombreuses sont plus pauvres que les autres				
AO10-On peut vivre correctement tout en étant analphabète				
AO11-Les pauvres sont très solidaires entre eux				
AO12-L'environnement détermine le niveau de vie				

AP- La lutte contre la pauvreté

AP1-A votre avis, la lutte contre la pauvreté est-elle une priorité de l'Etat ?|_|
1-Oui 2-Non

AP2-Pour lutter contre la pauvreté au niveau national, quels sont à votre avis les domaines prioritaires ?.....|_|

Citer les propositions

2 réponses possibles

1-Santé

6-Politique agricole

2-Education

7-Protection de l'environnement

3-Emploi

8-Protection sociale

4-Formation professionnelle

9-Construction d'infrastructures (adduction d'eau, route, barrage...)

5-Logement

AP3-Dans votre cas personnel, sur qui comptez-vous le plus pour améliorer votre situation ?.....|_|

Ne pas citer les items

2 réponses possibles

1-Moi et ma famille

6-Les institutions internationales

2-Les gens du *fokontany*

7-Les ONG

3-L'Etat

8-Les associations locales, les communautés paysannes

4-La commune

9-Personne

5-L'Eglise

10-Autre

AP4-Dans le *fokontany*, quelles seraient à votre avis les actions les plus importantes à entreprendre pour diminuer la pauvreté ?.....|_|

Ne pas citer les items

3 réponses possibles

1-Avoir l'eau potable

8-Aide pour améliorer l'habitat

2-Avoir l'électricité

9-Faciliter l'accès au crédit

3-Améliorer les pistes

10-Faciliter la création de structures associatives

4-Faciliter l'accès à la scolarisation

11-Encourager la vulgarisation agricole

5-Alphabétiser les adultes

12-Elargir l'accès aux décisions de la population

6-Améliorer l'accès aux soins

13-Autre

7-Créer des opportunités locales d'emploi

AP5-Comment jugez-vous vos relations avec la population du *fokontany* ?.....|_|

1-Très bonnes

2-Bonnes

3-Moyennes

4-Mauvaises

La distance à... est...

<i>Cocher la case concernée</i>	Très loin	Loin	Proche	Très proche
AP6-L'eau				
AP7-L'école				
AP8-Le centre de santé				
AP9-Le marché				
AP10-La route				
AP11-L'église				